

Isabelle Csupor, Maxime Felder
et Laurence Ossipow

FORGER LA CITOYENNETÉ JUVÉNILE



Regards anthropologiques

Antipodes

Remerciements

L'édition de ce livre a reçu le soutien de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne, de la Haute école de travail social de Genève, de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, de la Ville de Meyrin, de la Commune de Marly et de la Ville de Bulle. L'étape de la prépresse de cette publication a été soutenue par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, qui a également financé la recherche (projet 135025).



Les Éditions Antipodes bénéficient d'une prime d'encouragement de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2024.

Mise en page

LES BANDITS | lesbandits.ch

Correction

Adeline Vanoverbeke

Dessin de couverture

Jehan Khodl, *Marly, la grimpe nocturne du pont de Péroilles* (détail).



Ce texte est sous licence Creative Commons: elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur-e, la source et l'éditeur original, sans modification du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

© 2022, Éditions Antipodes
École-de-Commerce 3, 1004 Lausanne, Suisse
www.antipodes.ch – editions@antipodes.ch
DOI: 10.33056/ANTIPODES.11803
Papier, ISBN: 978-2-88901-180-3
PDF, ISBN: 978-2-88901-923-6
EPUB, ISBN: 978-2-88901-924-3

Isabelle Csupor, Maxime Felder & Laurence Ossipow

FORGER LA CITOYENNETÉ JUVÉNILÉ
ANTHROPOLOGIE D'UN RITUEL POLITIQUE

Préface de Marc Abélès

Illustrations de Jehan Khodl

PRÉFACE

PAR MARC ABÈLÈS

En ouvrant ce livre, je repensais à ma propre adolescence et à des conversations animées avec des cousins genevois qui comme moi étaient attirés par la politique. Ils me vantaient les vertus du modèle suisse avec ses pratiques plus démocratiques, où l'engagement local était bien plus développé qu'en France. J'objectais que, dans mon pays, on avait une vision plus universelle des problèmes et que le jacobinisme avait aussi ses vertus, surtout quand on voulait vaincre certaines inerties.

Un demi-siècle plus tard, les contrastes alors évoqués sont toujours bien présents. La démocratie suisse offre aux électeurs une gamme d'initiatives politiques sans équivalent en France. On l'a vu encore récemment, lorsque les Gilets jaunes proposaient de mettre en place un référendum d'initiative citoyenne (RIC). Cela a suscité bien des controverses et l'on attendra encore longtemps qu'un tel dispositif puisse enfin être adopté en France.

Mais revenons au thème de cet ouvrage, ces soirées citoyennes organisées chaque année à l'attention des jeunes de 18 ans en vue de célébrer leur majorité civile et civique. Rite de passage s'il en est, ce type de célébration se devait d'intéresser des anthropologues et l'on découvre au fil des passages un fascinant panorama des pratiques déployées à cette occasion. Une fois encore, le contraste avec le traitement de la transition à l'âge politique en France est saisissant. Dans ce pays, il y a bien eu un décret de Jacques Chirac en vue d'instaurer des cérémonies de citoyenneté pour la remise de la carte électorale, mais sans véritable concrétisation. À l'inverse, les cantons suisses qui les ont adoptées célèbrent depuis 1924 les promotions civiques et, grâce à l'étude minutieuse des archives, nous réalisons comment la cérémonie a évolué et la manière dont s'installe en quelque sorte une certaine invariance dans le déroulement

du rituel et dans la combinaison d'éléments de convivialité et de discours officiels.

La comparaison entre le déroulement des cérémonies dans les cantons de Genève et de Fribourg est particulièrement bienvenue, car elle donne à voir le contraste entre deux approches, l'une qui conduit à un rituel très « formaté » (p. 179) et où l'accent est clairement mis sur l'idée de « promotion », avec les responsabilités qu'elle implique et la solennité du passage à la majorité politique, alors que l'autre privilégie l'aspect festif et la commensalité et désigne l'événement par l'emploi du terme « réception ». Sans doute cela reflète-t-il aussi la différence en termes d'appartenance religieuse, la dominante catholique à Fribourg étant plus propice à un exercice moins austère.

Un des points intéressants de l'historique consacré aux cérémonies genevoises est qu'il permet de suivre à travers le temps les contenus politiques du rituel et les préoccupations du moment tels qu'ils émergent dans les discours prononcés par les autorités et les jeunes à cette occasion : discours sur la citoyenneté économique et sociale dans les années 1960, références plus internationales dans la décennie 1980, ouverture aux étrangers dans les années 1990. Le discours des autorités veut susciter l'intérêt pour la chose publique, encourager des formes d'engagement, mais dans l'ensemble c'est l'idée d'une démocratie apaisée qui prévaut. Point ici d'espace pour la rébellion, mais un encouragement à participer par le vote, voire à assumer des responsabilités dans le gouvernement de la cité.

Dans la scénographie du rituel, tout est fait pour renforcer le spectacle du pouvoir. Les gouvernants se donnent à voir et, comme le suggèrent les auteurs, « on peut se demander si la fonction cachée de ces cérémonies n'est pas la reproduction de la classe politique elle-même » (p. 184). Dans ce qui nous est décrit à propos des performances du rituel au niveau local, on discerne un étrange mixte entre moments de proximité et de distance, et plus profondément une difficulté fondamentale à converger entre nouvelles générations et politiciens expérimentés. La bonne volonté des uns et des autres n'est certes pas en cause, car chacun semble conscient de l'utilité du rite.

L'analyse présentée dans ce livre souligne les principales fonctions du rituel : assurer la cohésion de la société politique en exalant le civisme, responsabiliser les nouveaux adultes, développer la civilité, et mettre en œuvre une conception active de l'engagement civique. Pour y parvenir, outre les discours et l'invitation de personnalités qui déploient des formes diverses d'exemplarité, les organisateurs n'hésitent pas, pour attirer le public, à faire appel à des spectacles plus ludiques.

Pendant, force est de constater qu'une majorité de jeunes préfèrent s'abstenir. Cela reflète un mouvement plus général et l'on peut en effet constater que, dans nos sociétés, en accédant à l'âge adulte, les individus sont plus enclins à concentrer leurs initiatives sur la recherche d'une position économique qui leur garantisse une insertion sociale stable.

On peut se demander, à la lecture attentive des éléments ethnographiques qui nous sont proposés, si l'on n'a pas affaire à une disjonction plus profonde qui révélerait une contradiction permanente tout à la fois perturbante et efficace. En d'autres termes, je souhaiterais ici présenter une lecture paradoxale du phénomène qui ne me semble pas en décalage avec les données très précises dont nous disposons grâce, en particulier, à cette enquête de terrain toujours soucieuse de rendre compte des perceptions et des interrogations des participants. Le rite des promotions civiques, s'il est une institution bien rodée, n'a qu'une attractivité limitée. Tout est fait pour intégrer les jeunes à la vie publique, mais beaucoup se maintiennent à l'extérieur du cercle.

Cette situation pose, à mon sens, une question beaucoup plus large, celle de la subjectivation politique, pour reprendre une problématique qu'ont illustrée des philosophes aussi différents que Louis Althusser, Michel Foucault et plus récemment Judith Butler. Le point de départ de ce questionnement, on le trouve dans un article du philosophe marxiste sur ce qu'il désignait comme les appareils idéologiques d'État (AIE). Il y montre comment l'État, loin de se réduire à un appareil répressif (monopole de la violence légitime), fonctionne en grande partie à l'idéologie à travers des institutions aussi diverses que les partis, les syndicats, les Églises, la famille, l'école. C'est par ce canal que s'opère l'assujettissement des

individus à l'idéologie démocratique qui concourt à la reproduction des rapports d'exploitation capitalistes.

L'idéologie dont il est question à propos des appareils idéologiques d'État est définie comme «le rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence»¹. Rapport imaginaire donc, qui comme la connaissance spinoziste du premier genre est productrice d'illusion, sauf à être remis en cause dans une perspective critique. Mais les rituels et les symboles qui enchâssent nos pratiques quotidiennes contribuent à alimenter la méconnaissance des rapports de domination. D'où l'exigence d'une sociologie critique déconstruisant les rituels et les appareils qui constituent l'existence matérielle de l'idéologie. On retrouve là des thèmes chers à Pierre Bourdieu.

Louis Althusser va cependant plus loin. Il pose la thèse suivante : «Il n'est d'idéologie que par le sujet et pour des sujets.»² Autrement dit : «toute *idéologie interpelle les individus concrets en sujets concrets*, par le fonctionnement de la catégorie de sujet.»³ C'est cette fonction d'interpellation ainsi mise en relief qui me paraît particulièrement intéressante dans le cas qui nous occupe. L'exemple de l'individu qui se retourne spontanément en entendant le policier crier «Hé, vous, là-bas!» est caractéristique. À ce moment précis, l'individu se reconnaît comme sujet. Il baigne dans le flux de l'idéologie et il se perçoit comme sujet libre tout en acceptant librement son assujettissement par le Sujet (l'État et ses appareils) avec lequel il entretient une relation spéculaire.

On discerne mieux comment les AIE produisent à flot continu de la subjectivation politique, en déployant sans cesse des formes plus ou moins sophistiquées d'interpellation. Or, c'est exactement ce que les rites de transition décrits dans cet ouvrage nous donnent à voir. Il y a bien sûr des variantes dans la mise en scène de l'accès à la majorité civique, comme le montrent ici les enquêtes menées dans différentes communes. Mais on retrouve, à travers cette diversité liée aux spécificités historiques et territoriales, une injonction

1. Althusser Louis, «Idéologie et appareils idéologiques d'État. Note pour une recherche», *La Pensée*, 151, 1970, p. 38.

2. *Ibid.*, p. 45.

3. *Ibid.*, p. 49.

qui structure ces pratiques. « Hé, toi, là-bas, tu es un sujet politique ! » Je ne suis pas sûr, à ce point, que l'idée de « fabrication » de la citoyenneté politique soit entièrement adéquate⁴. On peut même soutenir qu'au fond le rituel ne fabrique rien : *c'est un opérateur de reconnaissance*. Il fonctionne comme une *interpellation injonctive* qui chaque année annonce aux membres d'une promotion qu'ils sont toujours-déjà des sujets politiques et il énonce les attendus de cette situation. À charge alors pour les promus de « répondre », c'est-à-dire de tenir le discours pertinent et d'assumer la charge de cette subjectivation.

Si l'on y réfléchit un tant soit peu, on réalise à quel point ce système est finalement contraignant. Sous des apparences plutôt conviviales, cette cérémonie de la subjectivation politique, qui relève de la reconnaissance en ce domaine plutôt que de la fabrication, fabrique néanmoins autre chose. Elle a pour effet d'enfermer la subjectivation dans un modèle démocratique dont les élites possèdent les clés et qui tend à maintenir le conformisme ambiant. C'est paradoxalement, dans un pays où les citoyens sont à l'initiative, l'imposition d'une verticalité, d'une forme plus traditionnellement étatique et avide d'unanimité. Dans ce contexte, on peut se demander si les jeunes ainsi interpellés ne manifestent pas par leur participation limitée ce qu'Albert Hirschman a caractérisé comme l'*Exit*, la pure et simple défection, cette manière de se projeter hors du système qui est l'un des aspects les plus problématiques du fonctionnement politique contemporain.

Comme on l'aura compris, la lecture que je propose des résultats de cette enquête n'engage bien sûr que moi. En développant ces hypothèses, j'espère avoir mis en relief l'extrême l'intérêt de l'exploration des rituels de promotion civique qui nous est présentée dans cet ouvrage. Plongez-vous dans sa lecture et vous mesurerez

4. Dans une version précédente, le livre prenait pour titre le nom du projet de recherche dont il est issu : « La fabrication de la citoyenneté juvénile dans les rituels politiques. Expériences croisées de jeunes majeur-e-s et d'autorités communales ». C'est donc à la notion de *fabrication* que Marc Abélès fait référence dans sa préface, même si nous avons ensuite préféré le verbe *forger*, qui suggère davantage l'action de façonner quelque chose d'existant plutôt que de créer quelque chose de toute pièce. Nous suivions en ce sens la critique de Marc Abélès, tout en insistant sur la manière dont les autorités politiques tentent non seulement de reconnaître, mais bien de *forger* une certaine citoyenneté.

tout l'apport de l'anthropologie politique dans ce domaine si essentiel que constituent les pratiques citoyennes et les représentations qu'elles mettent en œuvre.

Marc Abélès,
anthropologue, directeur d'étude à l'EHESS
et directeur de recherche CNRS

INTRODUCTION

En 2006, à l'aube de ses 18 ans, le fils d'une des auteur·e·s du livre reçut une invitation envoyée par la Ville de Genève, sa commune de résidence, pour assister à une «soirée citoyenne» non obligatoire fêtant son accession à la majorité civique et civile. Comme nous avons par ailleurs enquêté sur la citoyenneté juvénile dans ses rapports avec l'autonomie et la civilité¹, notre curiosité fut piquée au vif et nous décidâmes de nous rendre à cette «soirée citoyenne», qui était également ouverte aux parents. Un lundi soir, le 31 octobre 2006, dans une grande salle de spectacle genevoise, nous assistâmes ainsi à une cérémonie aussi intéressante qu'émouvante. Les autorités politiques tinrent plusieurs discours et le témoignage de l'invité d'honneur, un ancien brigadiste (d'origine tessinoise, engagé dans la guerre civile espagnole et condamné pour trahison par la justice militaire lors de son retour en Suisse), fut acclamé par l'auditoire après son témoignage.

Cette soirée nous donna un premier accès aux promotions dites civiques ou citoyennes, qui réunissent des autorités communales et des jeunes et ont cours dans de nombreuses communes helvétiques pour marquer publiquement – à 18 ans – le passage à la majorité civile et civique des adolescent·e·s. Nous avons alors très vite pris conscience qu'une enquête autour de cet événement permettrait de comprendre comment la notion de citoyenneté est pensée et mise en œuvre dans un dispositif concret, comment elle se fabrique empiriquement².

1. Lire Csupor et Vuille, 2007, 2013a, 2013b, ainsi que Ossipow, Berthod et Aeby, 2014.
2. Voir Bénéï, 2005, ainsi que Gagné et Neveu, 2009.

Mais que signifie ce passage à la majorité et à la citoyenneté pour les autorités qui organisent ces promotions citoyennes et pour les jeunes qui y participent ?

Comment les autorités appellent-elles à la citoyenneté lors de ces cérémonies ? Comment se configurent les rituels de promotions citoyennes et que disent-ils de la citoyenneté ? Quels sont les environnements, les activités, les signes et les symboles qui y sont mobilisés ? Quelles positions y occupent les autorités, les officiant-e-s du rituel, les témoins, les jeunes ? Les autorités mettent-elles en place des stratégies rituelles spécifiques pour amener les jeunes à y participer ? Quels discours tiennent-elles sur cette citoyenneté, comment la définissent-elles ?

Comment, à son tour, le public juvénile qui assiste à la cérémonie, soit les jeunes majeur-e-s, comprend-il cet appel ? Que dit-il de ces cérémonies ? Comment participe-t-il au rituel ? Présente-t-il des revendications ? Que signifie la notion de citoyenneté à ses yeux ? Que pense-t-il de sa commune de résidence et des élu-e-s de sa commune ? Comment dit-il se situer par rapport aux affaires publiques et à la politique³ ? Vote-t-il ? S'engage-t-il ?

Que penser par ailleurs de ces cérémonies si, comme nous l'avons constaté, seul environ un tiers des personnes contactées répondent favorablement à l'invitation ? Le public juvénile se désintéresserait-il des droits civiques ? La citoyenneté s'épuiserait-elle ? Serait-ce la mort d'une institution, la fin du politique ?

À partir de ces questions, nous nous proposons d'examiner les formes que prend la ritualisation de la citoyenneté juvénile en analysant le rituel lui-même et le point de vue diversifié des élu-e-s qui l'organisent autant que celui, non homogène aussi, des jeunes qui y participent. Ainsi pouvons-nous porter au jour les stratégies rituelles (contexte, environnement, pratiques, discours) que mettent en place à différentes époques et en différents lieux les élu-e-s pour inciter la jeunesse à s'intéresser à la citoyenneté et les manières du public juvénile de ressentir, penser et considérer cette

3. Nous employons ici le terme de politique tel qu'il a été défini par Chantal Mouffe (1994, pp. 262-263), qui considère *la* politique comme un ensemble de pratiques, de discours et d'institutions, et *le* politique comme reflétant les antagonismes inhérents à toute société et à toutes relations humaines.

ritualisation, intervenant au moment de leur majorité légale. Notre objectif est alors de cerner les contours fluctuants de la citoyenneté proposée rituellement, de saisir comment ils font écho ou non à des sentiments d'appartenance locale, nationale ou transnationale et aux formes d'engagements citoyens déjà recensées sur le plan local (par exemple, l'engagement associatif, très important à Fribourg). En somme, il s'agit d'étudier comment les formes de citoyenneté proposées dans un contexte spécifique d'actions, gestes et discours dialoguent avec ce que les jeunes présent·e·s durant la cérémonie disent de la citoyenneté, imaginant parfois que le rituel pourrait se dérouler différemment, par exemple en conviant tous les jeunes étrangers ou étrangères, qu'ils et elles possèdent ou non un statut légal de résidence. En revanche, notre enquête, et c'est une de ses limites, ne peut rien avancer sur celles et ceux qui ne se rendent pas à la cérémonie, que ce soit par désintérêt ou par contestation⁴.

CITOYENNETÉ, TRANSITION À L'ÂGE ADULTE ET INTÉRÊT POUR LE/LA POLITIQUE

Pour répondre à ces questions, il nous faut d'abord proposer une définition de la citoyenneté, un terme polysémique, d'ailleurs difficile à traduire. Le terme renvoie en effet aussi bien à la nationalité associée à un statut et à des droits qu'à un attachement d'ordre identitaire à la nation (pays, canton, commune). En anglais, le terme de *citizenship* réfère d'abord à la nationalité et non pas à la citoyenneté⁵. En français, la confusion entre nationalité et citoyenneté n'est pas flagrante, même si, dans le langage courant, le flou demeure. Sur le site de la Confédération suisse, par exemple, dans les pages réservées à la naturalisation⁶, les deux termes sont employés indistinctement pour désigner la nationalité. En allemand, la notion de citoyenneté peut aussi bien s'appliquer à la *Staatsbürgerschaft* (l'accès à la nationalité) qu'à la *Bürgerbeteiligung*

4. Il s'agit parfois d'un simple oubli. *Stricto sensu*, il est difficile de parler de contestation, puisque le rituel n'est pas obligatoire. Toutefois, dans certaines petites communes, les absences des jeunes, surtout celles des filles et des fils des élu·e·s, sont remarquées et font l'objet de commentaires compréhensifs ou parfois amers.

5. Neveu, 2009.

6. Voir [www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a37], par exemple, chapitre 2, art. 37 («À la citoyenneté suisse toute personne qui possède un droit de cité communal et le droit de cité du canton»).

(l'engagement civique) ou encore à la *Citoyenität* lorsqu'il s'agit de rester proche du terme de citoyenneté au sens large.

Dans cet ouvrage, nous définissons la citoyenneté – en référence à Thomas Humphrey Marshall⁷ – comme recouvrant des droits formels et substantiels : les droits civils (liberté de pensée, d'expression, de culte, d'entreprise, attachés à un statut, celui d'un individu libre résidant légalement dans un pays donné) ; les droits civiques (droit de vote, droit d'éligibilité, liés au statut de résidence et à la nationalité) et les droits sociaux (composés de prestations accordées aux personnes résidant légalement dans un pays donné). La citoyenneté ne relève toutefois pas seulement de droits formels. C'est un processus ayant également à voir avec un certain sentiment d'appartenance et qui n'est pas seulement défini par des droits, mais aussi par des références et des pratiques contextualisées. Ce processus peut prendre des formes très variables, puisqu'il dépend non seulement des circonstances dans lesquelles les individus ont l'occasion d'affirmer ou d'infirmier un sentiment d'appartenance, mais aussi d'ancrages dans des réseaux et des espaces sociaux différenciés selon les milieux sociaux, les rapports de sexe, l'âge, la place dans une génération, les spécificités d'un itinéraire de vie. Par ailleurs, nombre de travaux⁸ montrent comment le sentiment d'appartenance à des réseaux et des territoires peut largement dépasser les frontières de l'État-nation, que l'on soit une personne ayant immigré ou non. C'est pourquoi Catherine Neveu⁹, en référence à Benedict Anderson¹⁰, propose de traduire la notion de sentiment d'appartenance, ici à la nation, par la « nationité » (*nationness*), que ce sentiment dépende de droits ou non.

Suivre les dimensions identitaires liées à la citoyenneté permet aussi, comme le suggère Bryan S. Turner¹¹, de s'intéresser autant à une citoyenneté développée depuis le haut (via l'État) que partant du bas, par la participation plus localisée par exemple dans

7. Marshall, 1950.

8. On peut notamment référer à différents travaux sur le transnationalisme (par exemple Wimmer et Glick-Schiller, 2002) ou à ceux sur la globalisation. Nous pensons en particulier à l'un des ouvrages de Yuval Davis (2011), qui montre comment s'entremêlent dans l'engagement politique des appartenances locales, nationales et transnationales.

9. Neveu, 2009, p. 30.

10. Anderson, 1996 [1983].

11. Turner (Bryan), 1990.

des syndicats. Sur les traces de Turner, d'autres anthropologues, comme Engin Isin¹² et Catherine Neveu¹³, incitent alors à se centrer sur ce qui relie – horizontalement – les personnes engagées entre elles dans des mouvements de subjectivation souvent contestataires. Ainsi la citoyenneté est-elle non seulement question d'identité, mais aussi de revendications. Pour Engin Isin, les *pratiques* de citoyenneté (par exemple le vote, l'élection) sont déjà écrites, existantes, prescrites, tandis que les actes de citoyenneté sont à réécrire, à inventer. C'est une « *rupture in the given* »¹⁴, révélant une personne consciente de sa responsabilité envers autrui, souhaitant agir avec et pour autrui, afin de sortir des routines et des politiques habituelles et retrouver le « vrai » sens de la politique¹⁵. Les *actes* de citoyenneté tels qu'ils sont définis par Isin peuvent rompre ou briser – en tout cas provisoirement – les ordres institués. Ils questionnent la loi et parfois la remettent en question, voire l'escamotent.

La cérémonie que nous étudions, bien qu'elle invite de temps à autre sur scène des témoins, des figures emblématiques ou des modèles dissidents, n'incite toutefois guère à sortir des routines politiques. Et le public juvénile que nous avons interviewé demeure plutôt conventionnel. Les diverses positions que les jeunes endossent quant à la citoyenneté et à la politique sont néanmoins loin d'être inintéressantes et permettent également de comprendre comment ces jeunes deviennent majeur·e·s. La question de la majorité pose en effet, outre celle de la citoyenneté, celle de la transition à l'âge adulte. Nous commencerons par la première question (celle de la majorité et de la transition à l'âge adulte) pour poursuivre par la seconde (celle du rapport juvénile au et à la politique).

Comme le souligne le sociologue Olivier Galland¹⁶, l'entrée dans la vie adulte s'opère plus tardivement depuis les années 1960. Surtout, les différentes dimensions du « passage », dès lors renommé « transition », sont déconnectées aujourd'hui les unes des autres. Pour le sociologue, la sortie de l'adolescence ne correspond plus à

12. Isin, 2007.

13. Neveu, 2009.

14. Isin, 2007, p. 25.

15. *Ibid.*, p. 36.

16. Galland, 2017 [1991] (plus particulièrement le chapitre VI).

l'entrée dans la vie adulte, traditionnellement définie par la fin de la formation et le premier emploi, la décohabitation familiale, la mise en couple et la naissance du premier enfant. S'instaurent alors des phases de marge ou des espaces intermédiaires dans lesquels les jeunes ne sont ni des adolescent-e-s, ni des adultes. Dans cet espace intervallaire, les jeunes sont assimilé-e-s à des adultes, mais sans pouvoir ou vouloir l'être complètement. Elles et ils se trouvent à la fois dans « la vraie vie » et dans une vie quelque peu protégée, car de nombreuses démarches sont généralement encore prises en charge par les parents, qui continuent par ailleurs à soutenir leurs enfants sur le plan financier lorsque le budget familial le permet.

Bien sûr, ces phases d'entre-deux varient selon le genre, les formations, les milieux sociaux et les configurations nationales, mais « l'allongement de la jeunesse » que décrivaient Alessandro Cavalli et Olivier Galland¹⁷ garde toute sa pertinence aujourd'hui, comme le montrent d'autres études notamment réalisées au Royaume-Uni¹⁸ et en Allemagne¹⁹. La notion d'âge adulte perd en outre de sa stabilité, puisque les emplois deviennent de plus en plus flexibles et que le lien conjugal se fait plus contractuel. Cécile Van de Velde montre, de surcroît, que « l'entrée dans la vie adulte tend à relever davantage d'une représentation de soi que d'acquis statutaires. La vie s'allonge et, avec elle, le temps d'accession à ce qui est reconnu comme l'âge de la maturité individuelle ou sociale. »²⁰ Les cheminements adultes sont en conséquence eux aussi de moins en moins linéaires. La jeunesse se définit dès lors davantage comme un processus variable d'individuation et comme l'accession progressive à différentes formes d'autonomie définies par des expressions telles que : être soi, inventer sa vie, se construire à travers de multiples expériences. Ainsi, la notion de transition à la vie adulte est désormais préférée à celle de passage à la vie adulte, usage que nous respecterons, sauf lorsque la notion de passage est utilisée par les autorités politiques.

17. Cavalli et Galland, 1993.

18. Henderson, Holland, Mc Grelis, Shapre et Thomson, 2007.

19. Berngruber et Gille, 2012, cité par Join-Lambert, 2016, p. 29. Selon ces auteur-e-s, depuis les années 1980, 10 % des jeunes adultes vivaient toujours chez leurs parents à 32 ans.

20. Van de Velde, 2008, p. 1.

Le rapport à la politique et au politique a, quant à lui, été étudié dans maintes recherches, notamment en lien avec la question de l'érosion de la démocratie analysée par Pierre Rosanvallon²¹ dans ce qu'il définit comme une « crise de la représentation », qui aurait débuté dans les années 1970-1980²².

Concernant plus spécifiquement le rapport juvénile à la politique, il faut faire appel aux travaux d'Anne Muxel. Dans ce qu'elle nomme le « moratoire politique »²³, en référence au psychanalyste Erik H. Erikson²⁴ (qui qualifie l'adolescence de moratoire ou d'espace tampon nécessaire à l'avènement de la maturité), la politiste française explique comment les jeunes venant d'atteindre leur majorité peineraient à se concentrer sur la chose publique parce qu'elles et ils ont d'autres objectifs et soucis quotidiens à gérer (questionnements existentiels, choix de formation, engagements professionnels, quêtes amoureuses, adaptation progressive à de nouvelles responsabilités). Par ailleurs, le monde politique n'est pas simple et le public juvénile, non familiarisé à ces questions au sein de la famille ou à l'école, a besoin de temps pour comprendre les différents niveaux de pouvoir, reconnaître les forces et les partis politiques, saisir les enjeux débattus. De plus, comme le rappelle aussi Anne Muxel²⁵, le public juvénile n'est pas le seul à s'abstenir de voter. En fait, une majorité de la population française ne vote pas, sauf en période d'élection présidentielle²⁶, durant laquelle les jeunes (les 18-30 ans) peuvent même démontrer davantage d'intérêt que l'ensemble de l'électorat potentiel. En somme, comme l'affirme la politiste française, le public juvénile ne peut être considéré comme dépolitisé que si l'on examine ses positionnements actuels à l'aune des années 1960, qui représentaient LE temps de l'engagement. En fait, la jeunesse (française) n'est pas dépolitisée, mais politisée autrement, entretenant un rapport intermittent au vote et

21. Rosanvallon, 1992. Lire aussi le remarquable article d'Yves Déloye et Florence Haegel (2019) sur la notion de politisation, que nous n'utilisons pas directement, à dessein, la plupart des débats qu'elle suscite relevant d'abord des sciences politiques.

22. Rosanvallon, 1998.

23. Muxel, 1991.

24. Erikson, 1994 [1968].

25. Muxel, 2010.

26. Du moins au moment de l'étude d'Anne Muxel et non pas nécessairement lors des dernières élections en 2017.

un engagement protestataire relativement actif. Elle se politise en faveur de valeurs égalitaires, des droits humains, du pacifisme... et de la défense de l'écologie, même si ce dernier objet n'est encore qu'embryonnaire en France en 2010, selon Anne Muxel. La jeunesse suisse, même si elle descend beaucoup moins dans la rue que son homologue française, entretient, elle aussi, un rapport intermittent au vote et se politise en faveur des mêmes valeurs, qui ont davantage à voir avec la citoyenneté au sens large qu'avec la politique au sens restreint.

CÉRÉMONIE, RITE, RITUEL, RITUALISATION

C'est sous l'angle de la ritualisation que nous avons choisi d'étudier les cérémonies observées. Ce faisant, nous nous inscrivons dans la lignée des travaux qui ont contribué à extraire les rites²⁷ de leur gangue religieuse, notamment ceux de Claude Rivière sur les rites profanes et les liturgies politiques²⁸ et ceux de Martine Segalen²⁹ sur les rituels contemporains et les nouvelles formes du rituel de mariage ou de la course à pied. De même cherchons-nous à exploiter la notion *at home*³⁰, dans notre propre société, alors qu'elle a beaucoup été utilisée pour analyser des rites déployés en terrain « exotique ». Comme Marc Abélès, qui a d'abord travaillé sur le lieu du politique dans une société d'Éthiopie méridionale, chez les Ochollo³¹, puis sur la vie politique en France³², nous cherchons à voir comment se construit spatialement, concrètement et symboliquement un lieu du politique dans les rituels des promotions citoyennes. Nous cherchons notamment à comprendre comment

27. Pierre Bourdieu n'a pas à proprement parler publié de travaux sur les rites. Toutefois, son article de 1982 sur les rites d'institution (auquel nous nous référons aussi plus loin) a également permis d'analyser les rites laïques dans toute leur complexité sans référence au religieux.

28. Rivière, 1988, 1995.

29. Segalen, 1998.

30. Ossipow et Felder, 2015.

31. Abélès, 1983.

32. Voir par exemple *Jours tranquilles en 89* (Abélès, 1989) sur la vie politique en Bourgogne, *Anthropologie de l'État* (Abélès, 2005a, [1^{re} éd. en 1990]) sur les rituels politiques de François Mitterrand, *L'échec en politique* (Abélès, 2005b) sur l'Assemblée nationale française, *La Vie quotidienne au Parlement européen* (Abélès, 1992), sur les avatars de la représentation politique et sur le Parlement européen. Marc Abélès (2011) a également contribué à montrer comment ces lieux du politique sont aussi reliés à la mondialisation, en menant avec une équipe de chercheur-e-s, dont l'anthropologue américain George Marcus, une enquête sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève et sur la globalisation (Abélès, 2008).

les autorités politiques se mettent en scène lors de cet événement, quels objectifs elles poursuivent et de quel pouvoir elles disposent³³. Comme le note Abélès, «le pouvoir représente, cela signifie qu'un individu ou un groupe se pose comme porte-parole de l'ensemble. Mais le pouvoir représente, aussi, en tant qu'il met en spectacle l'univers dont il est issu et dont il assure la permanence.»³⁴ Autrement dit, dans notre enquête, le corps politique s'expose sur scène, se donne comme exemple, s'auto-légitime, assurant sa permanence aussi bien que son intérêt pour la jeunesse.

Pour travailler sur la structure du rite lui-même, nous nous fondons aussi sur d'autres travaux – tels que ceux d'Arnold Van Gennep, Victor Turner, Pierre Bourdieu et Albert Piette³⁵ – qui, à un titre ou à un autre, ont permis de considérer le phénomène rituel comme révélateur de certaines transformations sociales.

Le premier auteur, Arnold Van Gennep³⁶, bien connu pour avoir formalisé la catégorie des «rites de passage», explique que ceux-ci «se décomposent à l'analyse en *rites de séparation*, *rites de marge* et *rites d'agrégation*», dont «le schéma complet [...] comporte en théorie des rites *préliminaires* (séparation), *liminaires* (marge) et *post-liminaires* (agrégation)»³⁷. Comme le folkloriste le souligne, les trois catégories de rites ne sont pas également développées dans un même ensemble cérémoniel. Ceux de séparation le sont en particulier dans les rites liés à la mort, tandis que ceux d'agrégation peuvent l'être davantage dans le rite du mariage ou celui de la naturalisation, qui impliquent l'un et l'autre différentes formes d'intégration dans une nouvelle famille ou dans une nouvelle nationalité. Ainsi que l'avait également bien remarqué Van Gennep, les rites de marge ou ce qu'on peut appeler la phase de liminalité sont très importants dans tout processus rituel et peuvent évoluer selon différentes formes de temporalité. En somme, les phases du rite s'emboîtent différemment selon les phénomènes ou processus considérés. La théorie des rites de passage a fait l'objet de nombreux commentaires, prolongements

33. Nous nous intéressons par ailleurs aux négociations en coulisse auxquelles elles se livrent pour l'organisation de la cérémonie. Sur ce point, lire Csupor, Felder et Ossipow (2016), un article en ligne qui donne également accès à des images et des vidéos sur la cérémonie.

34. Abélès, 2007, p. 38.

35. Voir références *infra*.

36. Van Gennep, 1981 [1^{re} éd. en 1909].

37. *Ibid.*, p. 20.

et critiques, comme nous le verrons par la suite, et n'est pas d'emblée reliée à celle des rites politiques. Elle donne néanmoins à penser un rite politique, lorsqu'on l'articule, comme dans notre enquête, à un âge de la vie, la majorité dans notre cas. Ainsi, la notion de rites de passage associée à celle de transition à l'âge adulte permet de faire l'hypothèse d'une adolescence marquée progressivement par des rites de séparation de l'enfance et d'une majorité encore considérée comme une période d'entre-deux, probablement jusqu'à l'âge de 25 ans, un marquage temporel qui, s'il ne consacre pas l'accession à l'âge adulte et à la maturité, constitue, en tout cas en Suisse, une limite administrative claire du devoir des parents ou de l'État, qui ne sont plus obligés – sous certaines conditions – de contribuer à l'entretien des jeunes encore en étude³⁸.

Le deuxième auteur, Victor Turner³⁹, a prolongé les travaux de Van Gennep et s'est particulièrement attaché à enquêter sur les formes de liminalité en les reliant davantage aux modes de société dans lesquelles elles prennent place (la *communitas* pour la temporalité liminaire et la *societas* au moment de l'agrégation ou du retour dans la société ordinaire). Sa perspective théorique permet d'insister sur les formes d'entre-deux et d'inversion durant la phase de marge.

Le troisième auteur, Pierre Bourdieu⁴⁰, le plus critique à l'égard de Van Gennep, se demande « si en mettant l'accent sur le passage temporel – de l'enfance à l'âge adulte par exemple –, cette théorie ne masque pas un des effets essentiels du rite, à savoir de séparer [celles et] ceux qui l'ont subi non de [celles et] ceux qui ne l'ont pas encore subi, mais de [celles et] ceux qui ne le subiront en aucune façon et d'instituer ainsi une différence durable entre [celles et] ceux que ce rite concerne et [celles et] ceux qu'il ne concerne pas »⁴¹. Cette insistance sur une ligne de démarcation plutôt que sur un passage temporel relie plus directement les promotions citoyennes à un rite politique d'institution. Celui-ci permet en effet de mieux considérer tous les acteurs et actrices du rite : les *officiant.e.s*, c'est-à-dire

38. Les jeunes sortent de la catégorie administrative « jeunesse » à 25 ans, lorsqu'elles et ils ne peuvent plus bénéficier des allocations familiales. Le public juvénile peut toutefois être encore aidé par les parents ou par des bourses d'études qui, elles, ne s'arrêtent pas à 25 ans. Et pour une analyse du rapport d'âge dans les politiques sociales, voir Tabin et Perriard, 2014.

39. Turner (Victor), 1990 [1969].

40. Bourdieu, 1982.

41. *Ibid.*, p. 58.

les autorités politiques et la ou le maître de cérémonie parfois invité-e pour faire se dérouler la cérémonie, les *figures emblématiques ou héroïques* (les personnes choisies par les autorités politiques pour montrer en quoi elles et ils symbolisent une citoyenneté engagée), les *témoins* (autres autorités présentes dans la salle, parents du public juvénile) et, bien sûr, celles et ceux qui subissent le rite, les jeunes majeur.e.s ayant répondu positivement à l'invitation. De surcroît, la définition du rite d'institution comme dispositif de consécration s'applique particulièrement bien à un rituel de promotion censé agir sur les jeunes pour leur signifier leur nouvelle identité, les enjoindre d'être à la hauteur de leurs nouvelles responsabilités et les légitimer comme adultes. Par ailleurs, l'analyse du rituel permet de questionner dans ses formes évolutives la ligne de démarcation entre celles et ceux qui ne sont pas appelé.e.s à participer au rite (par exemple, des jeunes requérant.e.s d'asile ou d'origine étrangère qui ne possèdent pas de permis de résidence) et celles et ceux qui le subissent pleinement ou à moitié (les femmes jusqu'en 1971, date à laquelle elles acquièrent en Suisse des droits politiques complets ; les étrangères et étrangers qui ne bénéficient d'un droit de vote sur le plan communal que si elles et ils vivent dans leur commune de résidence depuis cinq à huit ans, selon les cantons⁴²).

Du quatrième et dernier auteur, Albert Piette, nous citerons les travaux de relecture (par exemple sur le thème de la « morsure ludique » chère à Gregory Bateson⁴³). Comme le souligne Albert Piette, « lorsqu'il travaille sur le jeu et en particulier lorsqu'il observe des animaux en train de jouer à se disputer, Bateson s'intéresse moins aux comportements en eux-mêmes qu'au contexte qui les encadre »⁴⁴, reprenant directement et indirectement la notion de cadre (*frame*) développée par Erwin Goffman⁴⁵. C'est cet encadrement qui indique s'il s'agit d'un jeu ou d'une vraie bagarre. Pour sa part, Albert Piette prend l'exemple de la Cène durant la messe

42. L'octroi de droits politiques aux personnes étrangères est très variable en Suisse. Si l'ensemble des cantons romands ouvrent des droits restreints, les cantons alémaniques, quant à eux, les réservent encore exclusivement aux personnes de nationalité suisse.

43. Grégory Bateson (1977, p. 249) a utilisé cette expression pour décrire le défi que se lancent deux singes s'amusant à se mesurer l'un contre l'autre dans un zoo dans une interaction qui ne présente pas toutes les dimensions d'un combat.

44. Piette, 1997, p. 3.

45. Goffman, 1991 [1^{re} édition 1974].

et du match de football comme jeux rituels. « Dans le même sens selon lequel il n'y a pas de morsure dans le jeu des animaux [...], l'opposition entre les deux villes n'est pas réelle dans le match de football qui les oppose. Dans ces deux exemples, il y a extraction de deux types différents de données, une situation historique qui a eu lieu (la Cène) et l'opposition, en tout cas la différence, entre deux cités (deux pays); ensuite recontextualisation de ces données sous un cadre ludique. »⁴⁶ Le cadre fictionnel permet ainsi d'indiquer que « ce qui est dit ou fait ne peut pas être pris littéralement : l'arrivée du Christ n'est pas attendue le dimanche à 11h, et il n'y a aucune stratégie géopoliticomilitaire entre les équipes de football »⁴⁷. Mais le Christ n'est pas absent du culte et les matchs de football se déroulent généralement dans une atmosphère qui peut être quelque peu agressive. Ces situations de jeux rituels permettent d'être à la fois dans la « vraie vie » et dans un monde fictif, donc de pouvoir laisser place à des formes d'injonctions contradictoires telles que celles qui sont communiquées lors des promotions citoyennes : « Soyez des adultes ! » disent en quelque sorte les autorités politiques, même si elles savent que les jeunes majeure-s ne peuvent le devenir d'un coup de baguette magique ou grâce à un rituel unique et que le public juvénile lui-même sait aussi que la transition à cette forme de maturité peut encore prendre du temps⁴⁸. Les travaux qui relient le rite au jeu (ou s'efforcent de les distinguer⁴⁹) et à un cadre fictionnel prolongent ainsi le questionnement sur les fonctions du rite et sa dramaturgie ; ils laissent penser que le rite fait advenir quelque chose, mais surtout tend un miroir à celles et ceux qui le subissent et les incitant peut-être à se voir dans une posture nouvelle⁵⁰.

46. Piette, 1977, p. 4.

47. *Ibid.*, p. 4.

48. Ce cadre fictionnel est aussi expérimenté en situation de placement juvénile durant lequel les équipes éducatives demandent aux jeunes de payer le loyer de leur appartement collectif à la direction du foyer qui, elle, le reverse à la régie ; ainsi les personnes placées s'exercent-elles à payer leur loyer sans pour autant risquer les conséquences concrètes qu'aurait un retard de paiement (voir Ossipow, Berthod et Aeby, 2014).

49. Wendling, 2007.

50. Sur l'expérience rituelle s'imposant comme une expérience réflexive, lire les notes de Clifford Geertz sur le combat de coqs balinais. L'anthropologue dit textuellement : « Le combat de coqs est la réflexion des Balinais sur leur violence à eux » (1983, p. 211). Voir aussi Houseman, 2002, et Gobin et Vanhoenacker, 2016.

Catherine Bell⁵¹, dans son important ouvrage sur la ritualisation, explique que le rituel est à la fois un objet d'étude et une méthode ou une approche analytique. Elle entreprend une lecture critique de la façon dont la notion de rituel a été utilisée dans l'étude de la religion, de la société et de la culture. Elle affirme que le discours théorique sur le rituel est organisé comme un tout cohérent en vertu d'une logique fondée sur l'opposition de la pensée et de l'action. Elle montre entre autres comment, avec Émile Durkheim et Marcel Mauss, le rituel a été associé non seulement à la religion, mais aussi aux structures plus fondamentales de la symbolisation et de la communication pour finir par prendre beaucoup d'importance avec la notion de culture développée chez Clifford Geertz, qui n'en fait qu'une méthode d'interprétation culturelle. En fait, tant chez Victor Turner que chez Clifford Geertz, la pensée et l'action sont d'abord dichotomisées, puis réintégrées dans l'analyse finale. Pour Clifford Geertz, le rituel permet de résoudre temporairement la dichotomie entre des conceptions de l'ordre (vision du monde) et des dispositions à l'action (éthos). De surcroît, il introduit une dichotomie entre l'observateur ou l'observatrice d'un rituel et les participant-e-s au rituel. Ainsi, les participant-e-s aux rituels agissent, tandis que celles et ceux qui les observent pensent, précise Catherine Bell. Et en appréhendant le mécanisme du rituel pour les participant-e-s (la fusion entre vision et dispositions à l'action), les théoricien-ne-s ne peuvent alors aller au-devant de simples pensées sur l'activité pour saisir la signification du rituel et ne pas s'éloigner de sa dynamique.

Par ailleurs, pour Catherine Bell, le rituel n'est pas une arène où s'élaborent les conflits sociaux ou les contradictions fondamentales de la société que le dispositif permettrait de résoudre, il ne débouche pas sur une résolution, même provisoire, des conflits. De son point de vue, les ritualisations sont des modes d'action, des stratégies d'action qui, par une série de mouvements⁵², gestes,

51. Bell, 1992.

52. Bell, 2005. Dans cet article, Catherine Bell décrit les exercices de «gymnastique» et de méditation que les Falun Gong mettent en place, comme clé de la bonne santé physique et du progrès spirituel. Après une description minutieuse du contexte et des réactions que ces exercices pratiqués dans la sphère publique ont provoqué en République populaire de Chine, elle explique que ces exercices ont revêtu une signification correspondant à une forme de contestation politique, intolérable pour l'État.

discours et références, produisent un environnement spatial et temporel. Ce cadre contribue alors à modeler les participant·e·s. Il valide et étend à la fois les schémas que les actrices et acteurs ont intériorisé et intériorisent. En somme, la ritualisation fait sens sur le moment, mais aussi au-delà du cadre en référant à l'ordre social ordinaire dans lequel vivent habituellement les participant·e·s⁵³. Les ritualisations proposent une circularité de références interconnectées, parfois ambiguës, voire contradictoires, qui distinguent le rituel des routines ou des situations ordinaires. Ce qui compte, ce sont les distinctions que les stratégies de ritualisation mettent en place, non pas seulement dans les discours, mais aussi dans les activités. Même si les systèmes rituels sont des formes de pouvoir, ils ne fonctionnent pas pour réguler ou contrôler les systèmes de relations sociales, ils sont le système, ils font partie du système. En d'autres termes, l'organisation des activités rituelles n'agit ni ne reflète le système social ; elles le subvertissent. Les rituels politiques réfèrent à la politique mais, et surtout, ils sont aussi de la politique⁵⁴.

En pensant la ritualisation de la citoyenneté à la lumière des explications de Catherine Bell, on peut d'abord s'interroger sur le terme à utiliser pour les décrire. Comme on le verra plus loin, les termes émiqes et indigènes sont variés, oscillant entre ceux de cérémonie, d'accueil et de soirée, mais aussi de rite de passage référant directement à la majorité. Pour notre part, nous utilisons indifféremment les termes de rite (même si celui-ci renvoie à une conception figée du rituel) et de rituel (qui réfère à une conception plus dynamique de l'objet se redéfinissant sans cesse, comme on le verra par la suite). Nous employons aussi celui de ritualisation, en référence au fait que celle-ci est avant tout un mode d'action et à la notion de stratégies rituelles mises en place consciemment et inconsciemment par les instances organisatrices qui, si elles sont bien conscientes de proposer un modèle de rite, ne savent pas toujours ce qu'il en adviendra, ni exactement pourquoi elles le

53. Ou, comme le dit Michael Houseman, 2008, p. 3 : «Les rituels mettent en place des contextes singuliers et hautement intégratifs pour des discours et des actions intervenant au-delà du rite lui-même, mais procédant des relations actualisées au cours de leur performance. Version française du chapitre d'ouvrage : [<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00445620>].

54. *Ibid.*, p. 123.

modifient. On notera donc aussi, toujours en référence à Catherine Bell, qu'il y a une part de non-compréhension de ce qui se passe autant au niveau des organisateurs et des organisatrices et des officiant-e-s qu'au niveau de celles et ceux qui le subissent comme participant-e-s, sans oublier que, de surcroît, le rituel est soumis à différents aléas qui peuvent le transformer sur le moment.

UNE SUISSERIE ?

En Suisse, le modèle des promotions citoyennes semble être issu du champ scolaire⁵⁵. À Genève en tout cas, les promotions citoyennes sont probablement inspirées des promotions scolaires – c'est-à-dire du passage dans l'année supérieure – instaurées par Jean Calvin en 1559⁵⁶. Si les promotions citoyennes que nous étudions ont pris forme dès 1924 à Genève, elles ne sont pas légion dans l'agenda rituel européen.

En Allemagne de l'Est, par exemple, le rite de confirmation religieuse a été détourné par les libres-penseurs allemands du XIX^e siècle⁵⁷, puis par le pouvoir politique communiste, et fêté à l'âge de 14 ans comme un rite laïque, celui de la *Jugendweihe*, étudié par Marina Chauliac⁵⁸, promouvant, dans un cadre scolaire, le passage de l'adolescence à l'âge adulte. Ce rituel de la *Jugendweihe* ne traite pas directement de la citoyenneté, mais il s'agit bien d'un événement politique lors de sa réinvention : « Rite étatique quasi obligatoire pour les élèves de la huitième année scolaire en RDA, la *Jugendweihe* – littéralement « consécration de jeunesse » – peut être définie comme une « introduction solennelle [des enfants proches de l'achèvement de leur scolarité obligatoire] dans le monde des adultes »⁵⁹. Mise en place et organisée sous la tutelle du SED (*Sozialistische Einheitspartei Deutschlands*) à partir de 1954, elle était considérée comme un outil de propagande et une arme efficace pour contrer l'influence de l'Église sur la population et notamment sur les jeunes. Elle concernait, à partir de la fin

55. Kergomard, 2022.

56. [www.lebendigetraditionen.ch/traditionen/00135/index.html?lang], consulté le 16 novembre 2015.

57. Mandret-Degeilh, communication personnelle.

58. Chauliac, 2003.

59. *Ibid.*, p. 384.

des années 1950, plus de 80 % des élèves est-allemands.»⁶⁰ Le rite continue d'être célébré dans l'Allemagne d'aujourd'hui, sous une forme ludique et totalement détachée de ses origines; il n'est plus politique, mais a pris place parmi les rites familiaux qu'aiment à fêter les Allemand-e-s, en particulier les ex-ressortissant-e-s de l'Allemagne de l'Est qui n'adhèrent pas à des Églises ou à d'autres cultes. Actuellement, il célèbre les 15 ans et marque la sortie de la scolarité obligatoire et l'entrée à l'école secondaire.

Des rites de promotion citoyenne, marquant la majorité et non seulement les 15 ans, ont toutefois aussi existé durant une période limitée (toujours en Allemagne), ainsi que l'analyse l'historien et sociologue français Antoine Mandret-Degeilh⁶¹. Il cite le cas des *Jungbürgerfeiern* (cérémonies des jeunes citoyen-ne-s), également appelées *Erstwählerfeiern* (cérémonies des primo-votant-e-s). Ces cérémonies furent célébrées par un petit nombre de municipalités ouest-allemandes – dont Göttingen – dans les années 1950 et visaient à marquer l'accession à la majorité civile (alors fixée à 21 ans) dans le contexte d'après-guerre de reconstruction d'un État démocratique. S'y associent des interrogations sur l'exercice de la citoyenneté par des générations qui sont nées et ont grandi sous le régime national-socialiste. Les politiques municipales s'inspirent d'expériences conduites ailleurs en Europe occidentale. Dans les sources consultées par l'auteur, les autorités politiques de Göttingen affirment suivre le modèle suisse en vigueur depuis le début du XIX^e siècle. Dans l'Allemagne de l'après-guerre, explique Antoine Mandret-Degeilh, les *Jungbürgerfeiern* sont perçues comme « une sorte de confirmation politique ». Ce sont des rites laïques nés dans le cadre d'un État démocratique et du multipartisme. Toutefois, la plupart de ces cérémonies disparaissent au bout de quelques années seulement. L'historien français analyse le succès mitigé que ces cérémonies rencontrent, dès le départ, et leur disparition dans les années 1960, par le fait que les générations qui ont grandi sous le régime du national-socialisme sont désormais absorbées dans un système politique différent.

60. Chauliac, *ibid.*, p. 383.

61. Mandret-Degeilh, 2015.

Dans d'autres pays, comme l'Autriche par exemple, un élu s'étant exilé en Suisse pendant la guerre importe à son retour les *Junbürgerfeier* dans son pays⁶² dès 1946 pour promouvoir les valeurs démocratiques auprès de la jeunesse. Selon l'étude menée par Franz Grieshofer⁶³, les promotions citoyennes sont imposées aux communes par le haut et déléguées comme tâche spécifique aux maire-sse-s. Elles s'inscrivent dans et doivent rendre compte de la reconstruction politique post-guerre du pays. Ne questionnant cependant et paradoxalement que peu le passé récent et l'attachement de l'Autriche au régime nazi, ces cérémonies calquées sur les modèles helvétiques (voir chapitre I) peinent à rencontrer l'adhésion des jeunes, qui se montrent sceptiques à leur égard, surtout au tournant des années 1970 et, contrairement aux *Jugendweihe*, elles ne trouvent pas non plus leur prolongement dans des fêtes familiales. Aujourd'hui encore toutefois, de nombreuses communes les organisent, tentant de trouver de nouvelles modalités plus attractives pour la jeunesse.

Comme en Autriche, des cérémonies de citoyenneté voient le jour aux Pays-Bas en 1949 et s'y dérouleront jusqu'en 1968. Wim de Jong⁶⁴ analyse comment ces promotions s'inscrivent elles aussi dans une ère de renouveau politique post-guerre et dans une volonté de moralisation et d'éducation civique des jeunes générations. Pour les autorités politiques, il importait, après les années d'occupation allemande, que les jeunes développent leur sentiment d'appartenance au projet politique de promotion d'une démocratie libérale profondément anticommuniste. Cette cérémonie se déroulait dans une atmosphère de sobriété et de solennité propre à l'esprit du temps pour les jeunes femmes et hommes qui acquéraient leurs droits politiques à l'âge de 23 ans. La contestation juvénile des années 1960 sonnera le glas des cérémonies civiques.

En France, comme le rappelle encore Antoine Mandret-Degeilh, c'est un décret de Jacques Chirac qui institue en 2007 des «cérémonies de citoyenneté» pour la remise de la «carte électorale». Ce décret fait suite à plusieurs propositions de loi déposées les

62. Mathis, 2000.

63. Grieshofer, 1987.

64. De Jong, 2020.

années précédentes, mais restées lettre morte. Cette volonté de ritualisation se voulait pourtant une tentative, surtout après les émeutes de 2005 dans différentes cités françaises, d'apporter une réponse au problème public de « l'éducation à la citoyenneté » des « jeunes de banlieue ». La publication de ce décret en France, à trois mois de la fin du mandat présidentiel de Jacques Chirac, a été très discrète, peu relayée par les médias, et bien des maires n'ont pas reçu l'information. Au bout du compte, la « Journée d'appel à la défense et de la citoyenneté » remplace, pour les jeunes femmes et hommes, le service militaire et marque l'accession à la majorité, journée qui se centre d'ailleurs moins sur la citoyenneté au sens large que sur la défense nationale. Encore en lien – aujourd'hui indirect – avec l'armée, d'autres rituels existent, comme les « Fêtes des conscrits », initialement prévues et organisées par et pour les jeunes hommes appelés à effectuer leur service militaire. La professionnalisation de l'armée française mettra un terme à ces fêtes, qui seront détournées et deviendront des fêtes de *classe* regroupant les jeunes né-e-s la même année. Ces fêtes sont cependant auto-organisées – à l'instar des fêtes organisées dans certains cantons ruraux suisses par les « Sociétés de jeunesse », même si c'est souvent à l'échelle communale qu'elles se déroulent. On peut encore citer, toujours en France, les « Cérémonies de remise de médailles du bac[calauréat] », qui récompensent les élèves méritant-e-s ayant obtenu une mention « très bien » à leurs épreuves, qui s'inscrivent quant à elles dans les rites scolaires qui reviennent en grâce depuis une quinzaine d'années⁶⁵.

En Belgique, des cérémonies de remise de prix d'éducation citoyenne et de civisme sont organisées depuis quelques années, mais elles s'apparentent davantage à la distribution de mérites individuels ou collectifs (souvent par groupe scolaire) qu'à un rituel de transition civique et civil⁶⁶.

À notre connaissance, peu de cérémonies citoyennes et organisées par les autorités politiques ont été recensées hors contexte européen, mais nous avons en revanche trouvé mention de celles-ci

65. La littérature documentant ces cérémonies reste toutefois très lacunaire.

66. [www.nord.gouv.fr/Actualites/Ceremonies-et-deplacements-officiels/Ceremonie-de-remise-des-prix-de-l-education-citoyenne-et-du-civisme], consulté le 4 décembre 2015.

au Japon. Et à quelques objectifs et détails près, elles ressemblent fort aux promotions helvétiques. Un article de Wikipedia⁶⁷ les décrit comme des « cérémonies de la majorité » (Seijin shiki) et un rite de passage à l'âge adulte propre à la religion shintoïste observés jusqu'au XIX^e siècle⁶⁸. En 1948, le gouvernement japonais crée un nouveau jour férié qui formalise cette cérémonie et la fait passer de la sphère religieuse à la sphère politique. En 2000, la cérémonie de majorité est fixée au second lundi de janvier. À cette occasion, toutes les personnes qui ont eu ou auront 20 ans durant l'année scolaire en cours sont invitées à se rendre à la mairie de leur lieu de résidence. Le maire ou la mairesse et des personnalités reconnues pour leur exemplarité officialisent leur passage à l'âge adulte, marquent le fait que ces jeunes peuvent désormais voter et les incitent solennellement à respecter les responsabilités nouvelles qui leur incombent. Les jeunes reçoivent aussi des cadeaux pour les encourager à devenir des citoyennes et citoyens autonomes et responsables. Après la cérémonie, les jeunes festoient souvent par groupe, car cette majorité leur donne aussi le droit de fumer et boire de façon légale.

Ce rite étatique, et non pas religieux, marquant le passage à la majorité et à la citoyenneté, n'est, comme nous l'avons vu, que peu développé en Europe. En Suisse, par contre, il est incontournable, puisque presque chaque commune – du moins en Romandie – se croit obligée de l'organiser. C'est une « suisse »⁶⁹, une exception, mais dont l'étude révèle une position complexe des autorités politiques vis-à-vis du public juvénile et de celui-ci par rapport à la *res publica*.

LA DÉMARCHE ET LE DISPOSITIF MÉTHODOLOGIQUE

Partir d'un rituel qui réunit des autorités politiques d'un côté et des jeunes de l'autre permet de construire des « groupes stratégiques »⁶⁹, c'est-à-dire de croiser les représentations et les pratiques d'actrices et acteurs qui sont réunie-s par un même événement,

67. [http://en.wikipedia.org/wiki/Coming_of_Age_Day]; [http://fr.wikipedia.org/wiki/Seijin_shiki], pages consultées le 8 avril 2015.

68. Snood, 2013.

69. Olivier de Sardan, 1995, p. 57.

mais s'y engagent différemment du fait de leur position et intérêts spécifiques. Nous observons ainsi d'un côté des jeunes réuni-e-s par leur accès récent à la majorité, leur décision de se rendre à la cérémonie et leur intérêt différencié pour la politique et la citoyenneté et, de l'autre, des élu-e-s communaux de tout âge et de tout parti, mais soucieux que leurs cadet-te-s perpétuent l'exercice de la démocratie par leur civisme et différentes formes d'engagement citoyen. Ces regards croisés sont heuristiquement très féconds, puisqu'ils permettent de comparer des points de vue sur la notion et les pratiques de citoyenneté.

Pour faire contraster les faits et les données, nous avons aussi choisi d'enquêter dans trois communes de deux cantons : Genève et Fribourg. Ces deux cantons représentent des entités assez facilement comparables, malgré quelques différences majeures. Sur le plan des ressemblances, la politique officielle d'ouverture à l'égard des personnes immigrées est presque identique. En revanche, le premier canton est d'obédience protestante, tandis que le second est ancré en terre catholique. Sur le plan spatial et géopolitique, les petites villes et communes rurales relativement indépendantes se retrouvent davantage regroupées à Fribourg et forment différents districts, alors que Genève se caractérise par une grande ville à laquelle sont reliées de façon assez centralisée des communes rurales ou suburbaines qui font frontière avec la France en plusieurs points du canton. Par ailleurs, l'engagement quasi bénévole des autorités politiques fribourgeoises (au niveau de la mairie, c'est-à-dire de la syndique ou du syndic, par exemple) contraste avec l'engagement professionnalisé et salarié de l'exécutif communal genevois. Enfin, le monolinguisme administratif genevois s'oppose au plurilinguisme officiel qui existe à Fribourg et qui permet, par ce biais, de réfléchir dans une autre langue (l'allemand administratif et des énoncés en dialecte suisse alémanique) aux termes attachés à la notion de citoyenneté et à la dénomination des cérémonies. Leur traduction devient en soi une thématique intéressante, ainsi que nous l'avons vu dans le sous-chapitre consacré à une définition provisoire de la citoyenneté.

Durant le déroulement de nos différents terrains de recherche, nous avons, en premier lieu, mené des entretiens exploratoires avec

les organisatrices et organisateurs des cérémonies ainsi qu'avec l'autorité supérieure (la mairesse ou le maire, la syndique ou le syndic, la ou le secrétaire général-e). Un premier courrier envoyé aux Regroupement des communes genevoises, auquel bon nombre d'entre elles ont répondu, nous ont permis de constater déjà la grande hétérogénéité des formes que pouvaient prendre les cérémonies citoyennes communales. Nous avons pu ainsi effectuer un premier choix de communes genevoises. Dans le canton de Fribourg, nous avons réalisé un entretien exploratoire avec le délégué de son Bureau de l'intégration, qui a su nous mettre sur la piste de plusieurs communes inscrites dans différents districts, dont une commune alémanique. Ne pouvant enquêter de manière approfondie dans les 200 communes existant dans ces deux cantons, mais désireux et désireuses d'obtenir une vision d'ensemble des cérémonies s'y déroulant, nous avons décidé d'effectuer un recensement exhaustif des types de promotions citoyennes organisées dans l'ensemble des communes genevoises et fribourgeoises. Celui-ci, enquête dans l'enquête, rassemble des données qui nous permettent de déterminer si les différentes cérémonies observées dans les communes enquêtées ethnographiquement relèvent de la singularité ou plutôt de l'exemplarité.

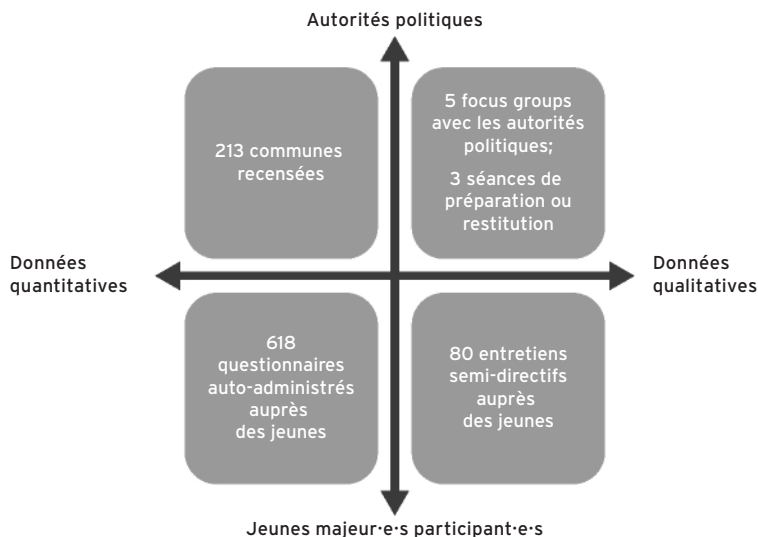
En second lieu, nous avons procédé à l'observation directe des cérémonies⁷⁰, chaque année dans les six communes, et durant trois à six ans selon les lieux. Bien entendu, ces observations ont été consignées dans des journaux de terrain et documentées, dès notre seconde participation à ces rites, par des photographies et des films. Lors des dernières cérémonies suivies en 2012, nous avons sollicité un collègue cameraman, Denis Huc, qui a filmé l'événement⁷¹.

Puis, progressivement, nous avons constitué des corpus de données complémentaires autour des acteurs spécifiques, les autorités politiques d'une part et les jeunes de l'autre, à travers des méthodes à la fois qualitatives et quantitatives, comme le montre le schéma ci-dessous.

70. Pour une présentation détaillée des observations effectuées, voir annexe n° 1.

71. Denis Huc, de la Haute école de travail social de Genève (HES-SO).

Schéma 1 : Synthèse du recueil de données complémentaires



Lors des premiers, deuxièmes ou troisièmes suivis, nous avons également distribué des questionnaires auto-administrés au public juvénile présent pour bénéficier de données chiffrées notamment sur leur niveau et type de formation, leur statut de séjour et nationalité, les motivations de leur présence et leur intérêt pour des questions politiques. Le questionnaire comportait un talon-réponse détachable qui précisait si la personne était d'accord de donner ses coordonnées pour participer à un entretien semi-directif. Au bas de la page du questionnaire figurait une mention indiquant que les personnes qui acceptaient une interview pouvaient recevoir une rétribution à hauteur de 20 francs suisses. Notre intention était que cette modeste contribution tienne compte des faibles revenus de la plupart des jeunes et encourage à la participation celles et ceux qui ne se seraient peut-être pas mobilisé-e-s par simple intérêt ou solidarité avec des chercheur-e-s.

De nombreux échanges par téléphone, par e-mail ou lors de rencontres formelles ont également eu lieu entre les chercheur-e-s, les instances organisatrices de la cérémonie et les autorités politiques. Nous avons en particulier participé à une rencontre avec le Service communal de la jeunesse en Ville de Genève, intéressé par une

réflexion globale sur le rituel des promotions citoyennes⁷², ainsi qu'à une journée de réflexion réunissant tous les délégué·e·s de la jeunesse de la Romandie le 10 septembre 2012.

Une première exploration rapide des archives numérisées du journal *Le Temps* nous a fait découvrir, avec surprise, que les promotions civiques remontent à Genève aux années 1920. Une compréhension diachronique du phénomène s'avérait donc nécessaire. Nous avons alors procédé à l'élaboration systématique d'un corpus de données genevoises comprenant : des sources directes comme les notes de discours, instructions, débats et mémoriaux du Conseil municipal et du Grand Conseil, et des sources indirectes tirées de la presse quotidienne genevoise, principalement celles que nous avons trouvées sur le site du journal *Le Temps* (regroupant les anciens *Journal de Genève*, la *Gazette de Lausanne* et le *Nouveau Quotidien*) et les archives papier du *Courrier*⁷³. Nous avons privilégié l'analyse historique de la cérémonie genevoise, du fait qu'il s'agit d'une des plus anciennes en Suisse, qu'on trouve aussi quantité de documents d'archives à son propos et qu'un tel événement n'apparaît dans le canton de Fribourg qu'à la fin des années 1980. Par ailleurs, l'archivage électronique de *La Liberté* (le quotidien du canton) ne permettait pas de remonter aux premières éditions. Dans la mesure du possible, nous avons complété ces données avec diverses informations glanées au gré de nos investigations, permettant de montrer que ces cérémonies existaient aussi dans d'autres cantons suisses.

Comme dans toute recherche anthropologique caractérisée par des allers et retours entre théorie et empirie, les questionnements et le traitement des faits puis des données furent itératifs. Les cérémonies ont été traitées au fur et à mesure par un retour thématique sur nos carnets de notes, une analyse d'images de cérémonies filmées, d'objets et de discours, tandis que les entretiens avec les autorités ont fait l'objet d'une analyse de texte par relectures successives. Bien que nous disposions d'un corpus de plusieurs rites étudiés d'une année à l'autre, nous avons effectué des choix dans

72. Voir Csopor, Felder et Ossipow, 2016.

73. Pour une présentation détaillée du corpus de données, voir bibliographie.

les descriptions que nous en faisons au chapitre II. Ces choix ont été guidés par l'idée de faire correspondre la cérémonie décrite avec les questionnaires et les entretiens menés par la suite (c'est le cas pour Anières, Bulle et Dürdingen). Toutefois, nous avons opéré différemment pour la Ville de Genève (afin que la description fasse suite à l'historique), pour Meyrin (car la soirée que nous avons observée en 2012 semblait, à notre avis et de celui des instances organisatrices, peu représentative de celles s'étant déroulées les autres années) et pour Marly (car la cérémonie observée ne se déroulait pas selon le scénario le plus usuel). Le statut de nos descriptions est à comprendre dans l'esprit des « descriptions denses » chères à Clifford Geertz⁷⁴ : il ne s'agit bien entendu ni d'une représentation impartiale ou objective du rituel, ni de données empilées les unes sur les autres, mais d'un montage, d'une fabrication ou d'une fiction qui combine nos observations, nos vécus personnels, nos discussions et réflexions sur ces observations, et des analyses effectuées à partir de données de recensements et entretiens.

Les 80 entretiens menés avec les jeunes dans les six communes ont été retranscrits puis codés à l'aide d'un logiciel d'analyse de données qualitatives, auxquelles ont été appliquées une cinquantaine de codes⁷⁵. Ceux-ci avaient trait aux sentiments d'appartenance, à la conception du ou de la « bonne citoyenne », à l'intérêt pour les médias, pour la politique (dans ses différents niveaux, à travers les cours de civisme, la famille, etc.), aux formes d'engagement (politique, bénévole, associatif, professionnel, etc.), à la soirée citoyenne (information, logiques de participation, cadeaux, contacts avec les élu-e-s, discours, etc.). Certains codes faisaient appel aux différentes sections de notre grille d'entretien, d'autres ont été créés après l'analyse de quelques entretiens, à partir des thèmes émergeant de ceux-ci, dans une approche de type théorie ancrée⁷⁶. Plutôt que de vérifier des hypothèses préalablement établies, ce processus vise à catégoriser et à conceptualiser les données de manière à créer et à ajuster les propositions théoriques tout au long du travail d'analyse. Les entretiens ont ainsi été résumés

74. Geertz, 1998.

75. TAMS Analyzer, logiciel libre développé par Matthew Weinstein.

76. Glaser et Strauss, 1967.

individuellement d'une part, et analysés de façon transversale par code ou groupe de codes d'autre part.

Les questionnaires auto-administrés ont pu être distribués aux jeunes durant la cérémonie dans presque toutes les communes. Ceci nous a permis d'obtenir plus de 85 % de taux de réponse dans les communes d'Anières, Bulle, Marly et Meyrin. Pour la cérémonie en Ville de Genève, qui rassemble non loin de 1000 jeunes, le taux de réponse atteint les 40 %. Enfin, à Düringen, les autorités n'ont pas souhaité que nous interférions de la sorte auprès des jeunes durant la cérémonie. Les questionnaires ont donc été envoyés par courrier avec une enveloppe-réponse. Le taux de réponse (environ 20 %) s'est avéré, comme nous nous y attendions, plus faible qu'ailleurs. Au total, nous avons récolté 574 questionnaires⁷⁷. Ceux-ci nous ont permis de corroborer ou d'infirmer certains propos des organisateurs ou organisatrices sur le niveau de scolarité ou la nationalité du public juvénile, mais également sur la variété des profils selon les communes. Ces données ont été saisies et traitées avec un logiciel d'analyses statistiques⁷⁸.

Le recensement systématique des promotions citoyennes effectué auprès des communes genevoises (N = 42, dm = 3, taux de réponse = 93 %) et fribourgeoises (N = 141, dm = 22, taux de réponse = 86,5 %) a laissé apprécier la place que les promotions citoyennes occupent dans l'agenda politico-festif des communes. Il a en sus permis de saisir quels sont les points communs entre les cérémonies, mais aussi la diversité de leurs mises en œuvre. Nous avons porté une attention toute particulière à saisir les dénominations de ces cérémonies, les activités proposées, les cadeaux offerts aux jeunes, le type de commensalité, la présence ou non de discours, les lieux du rite, etc. Au-delà de l'aspect purement descriptif des informations, nous avons également relevé des données sur la question plus centrale de l'invitation (ou non) des jeunes de nationalité étrangère. Le recensement a permis de mettre en évidence que, sur cette question, les autorités restent très floues, voire ne savent pas, le cas échéant, quel-le-s jeunes de nationalité étrangère sont

77. À ce corpus ont pu s'ajouter encore 21 questionnaires issus d'un travail de master réalisé par Jérôme Grand, qui a enquêté dans la commune d'Onex (Grand, 2013).

78. Statistical Package for the Social Sciences (SPSS).

invité-e-s : uniquement les jeunes au bénéfice d'un permis d'établissement (permis C), doté-e-s des droits civiques communaux, ou aussi les jeunes détenteurs et détentrices d'un permis de séjour annuel (permis B), qui n'accorde pas ces mêmes droits, les jeunes au bénéfice d'une admission provisoire (permis F relevant de l'asile) ou encore les requérant-e-s d'asile (permis N)⁷⁹ ou les jeunes sans statut légal ?

Afin de revenir sur certaines questions tout en présentant et discutant des résultats provisoires, nous avons organisé des *focus groups* avec les autorités politiques de chaque commune⁸⁰. Ils ont ainsi plus ou moins fonctionné comme des dispositifs de restitution suscitant de nouvelles questions (le « bonus heuristique » dont parle Jean-Pierre Olivier de Sardan⁸¹) ou s'assimilant – toute proportion gardée – à des formes de recherches collaboratives⁸². Ces *focus groups* nous ont permis également de compléter certaines informations manquantes concernant l'histoire ou l'organisation communales des cérémonies, parfois de réorienter légèrement nos analyses et, ainsi, d'approfondir notre compréhension de ces diverses formes de ritualisation.

Délibérément et en accord avec les autorités de chaque lieu, nous n'avons pas voulu conserver l'anonymat des communes enquêtées (puisqu'elles ont un nom et une histoire propres). Les noms des autorités et de certaines instances organisatrices sont aussi cités, dans la mesure où les cérémonies observées étaient publiques. En revanche, les noms de ces mêmes autorités et instances sont anonymisés quand il s'agit d'entretiens informels ou de *focus groups* n'ayant pas statut d'événements publics ou de propos tenus dans le vif de l'action. Il en va différemment des jeunes, dont l'anonymat et la confidentialité sont parfaitement respectés. Toutefois, pour éviter de dépersonnaliser les protagonistes, nous avons choisi de leur donner des prénoms fictifs (et non pas des noms de famille),

79. Nous avons glissé dans le questionnaire sur cette question le permis G (pour frontalière et frontalier), dont les détenteurs et détentrices ne résident donc pas en Suisse et ne sont donc pas censé-e-s être invité-e-s, puisque cette cérémonie s'adresse aux jeunes domicilié-e-s sur la commune. Certaines communes ont systématiquement coché les cases de tous les permis, sans distinction.

80. Voir annexe n°3.

81. Olivier de Sardan, 2014, p. 43.

82. Ossipow, 2014.

ce qui peut constituer une ultime façon de les considérer non pas comme des citoyen-ne-s à part entière, mais plutôt comme des personnes encore en train de se construire à l'aube de leur transition à l'âge adulte. Cette personnalisation fictive permet aussi de suivre plus aisément les différents personnages tout au long de l'ouvrage.

Le tableau ci-dessous résume le nombre d'entretiens menés et certaines de leurs caractéristiques⁸³.

Tableau 1 : Tableau des entretiens réalisés auprès des jeunes

	Femmes	Hommes	Au collège / École de maturité gymnasiale	En formation professionnelle initiale (apprentissage)	École de culture générale	Autre	Total
Genève	27	13	25	5	2	8	40
Meyrin	6	3	3	4	1	1	9
Anières	1		1		1		2
Marly	5	8	10	3			13
Bulle	4	8	9	3			12
Düdingen	2	2	2	2			4
Total	42	38	50	17	4	9	80

Dans la première partie de l'ouvrage, *Quand le politique se met en scène*, le lectorat découvrira l'histoire des promotions civiques. Les récits d'enquêtes et les analyses présentés dans le chapitre I (pour la Ville de Genève) et dans le chapitre II (pour Meyrin, Anières, Marly, Bulle et Düdingen) restituent l'agenda des cérémonies, les dénominations du rituel et la substantifique moelle de celui-ci dans chaque commune, pour lesquelles nous livrons également quelques éléments contextuels et une analyse du point de vue des jeunes sur la cérémonie à laquelle elles et ils ont participé. Discours et

83. Une liste exhaustive des entretiens menés auprès des jeunes est à consulter dans l'annexe n°2.

entretiens sont présentés dans le texte sous une forme légèrement retravaillée par rapport aux verbatim pour simplifier le passage de l'oral à l'écrit. Ces verbatim ont été choisis en fonction de leur capacité à faciliter la compréhension de nos arguments. Ces derniers se fondent toutefois sur l'analyse du corpus entier, et non seulement sur l'interprétation des entretiens mobilisés sous forme de verbatim. Des dessins de l'illustrateur Jehan Khodl, faits à partir de photographies des cérémonies et rediscutés avec les chercheur-e-s, permettent de documenter les mises en scène du rite. Le chapitre s'achève sur une analyse quantitative de la place occupée par les promotions citoyennes dans les agendas politiques des communes genevoises et fribourgeoises, leurs dénominations, les activités qu'elles proposent, ce qui permet d'en apprécier à la fois la diversité et les constantes.

Une deuxième partie, *Dépolitisation supposée des jeunes et transition à l'âge adulte*, s'intéresse davantage au point de vue des jeunes. Le chapitre III, analysant les positions de certains membres du public juvénile (celles et ceux qui ont bien voulu effectuer un entretien avec nous), se penche, quant à lui, sur le rapport entretenu à la citoyenneté et à la politique en Suisse, tandis que le chapitre IV questionne la thématique de la transition à l'âge adulte en revenant plus spécifiquement sur les thèmes de l'engagement, de l'identité et des appartenances, ainsi que de la dépolitisation supposée des jeunes.

Le chapitre conclusif reprend les enjeux de départ sur la fabrication de la citoyenneté dans un rite qui réunit des autorités politiques et des jeunes, et questionne plus largement les problématiques de la transition à l'âge adulte et du supposé déclin civique.

Bien que l'ouvrage soit cosigné par trois chercheur-e-s, témoignant d'un investissement d'équipe autant dans les moments d'enquête, de réflexion, de restitution et d'analyse, certains sujets et chapitres ont été plus particulièrement traités par certaines personnes. Isabelle Csupor s'est par exemple plus particulièrement chargée de l'importante enquête historique, des recensements et des analyses statistiques, tandis que Maxime Felder s'est plus spécifiquement fixé sur les entretiens menés auprès des jeunes, sur leur analyse et leur compréhension dans le cadre théorique des engagements juvéniles. Quant à Laurence Ossipow, directement impliquée comme les

autres dans les observations et les entretiens avec les autorités politiques, elle a contribué à nourrir le cadre théorique et les analyses liées aux rites, à la citoyenneté et à la transition à l'âge adulte.

REMERCIEMENTS

Cette enquête n'aurait pas pu être menée sans l'accueil chaleureux des autorités politiques et des instances organisatrices qui nous ont reçu-e-s à chaque cérémonie et nous ont lu plusieurs années plus tard, lorsque le manuscrit a enfin pris forme. Elle n'aurait pas non plus pu être menée sans le financement du Fonds national suisse de la recherche scientifique (programme DoRe). Que ces autorités et ces instances soient ici vivement remerciées.

Sans les énoncés des jeunes qui ont accepté de nous recevoir pour des entretiens personnalisés, l'enquête aurait aussi été incomplète et centrée exclusivement sur le discours public des élu-e-s. Toute notre reconnaissance va donc aux jeunes qui ont accepté de passer du temps avec nous alors qu'elles et ils étaient pris dans bien d'autres activités scolaires et de loisirs.

Le livre, quant à lui, n'aurait pas vu le jour sans le travail de l'équipe d'Antipodes, mais aussi sans les relectures incisives et bienveillantes à la fois de Marianne Modak, Michèle Schärer, professeures honoraires, et Carola Togni, professeure ordinaire à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL/HES-SO).

Laurence Ossipow et Isabelle Csupor sont enfin extrêmement reconnaissantes à Maxime Felder d'avoir continué les travaux d'enquête et d'écriture avec nous alors qu'il n'était plus payé pour le faire et qu'il avait bien d'autres projets en tête. Un dernier merci, enfin, à Denis Huc, notre cameraman, à Lucas Beuret pour les entretiens réalisés en suisse allemand, aux civilistes qui ont collaboré durant leur affectation à cette recherche (Fedor Parfenov, Guy Pittet, Giacomo Vagni, mais aussi Maxime Felder) et aux étudiant-e-s de master en travail social qui ont effectué leur stage de recherche et/ou leur travail de master au sein de notre équipe (Jérôme Grand, Dietrich Choffat et Sitara Chamot).

Un grand merci à Marc Abélès pour sa préface qui donne à réfléchir.

PARTIE 1
QUAND LE POLITIQUE SE MET EN SCÈNE

1. HISTOIRE DES PROMOTIONS CIVIQUES À GENÈVE (1924-2012)

Il faut remonter à 1924 pour trouver la première évocation d'une cérémonie politique cherchant à marquer l'accession à la majorité des jeunes gens à Genève. On retrouvera les traces de celle-ci et de celles qui lui succéderont dans divers quotidiens genevois, dans les mémoriaux du Conseil municipal, et parfois ceux du Grand Conseil – organe législatif cantonal –, et dans les transcriptions des discours des magistrat-e-s ou des notes de services. Les discours prononcés lors des cérémonies – tantôt par les magistrat-e-s, tantôt par des jeunes choisi-e-s pour l'occasion –, ainsi que les articles de journaux qui relatent ces cérémonies fondent ainsi la matière première sur laquelle est construite cet historique. À partir de ce matériau foisonnant¹, nous montrons dans quel contexte a émergé cette cérémonie, comment elle a été pensée et séquencée par ses organisateurs, comment certaines séquences du rituel sont restées stables depuis son origine et comment d'autres se sont modifiées au fil du temps et, ce faisant, comment ces cérémonies s'appuient sur trois types de *révits* de la construction de la nation, que nous empruntons à Véronique Mottier²: les *Staatnation narratives*, qui reposent sur les institutions politiques et les systèmes législatifs, la construction de la citoyenneté et des droits et l'accès au territoire suisse (notamment incarnées dans les politiques migratoires, les règles pour la naturalisation, etc.) comme constitutives d'une nation; les *Kulturnation narratives*, qui considèrent les identités religieuses, linguistiques, les us et coutumes comme le matériau de base d'une nation; et, enfin, les *Volksnation narratives*, qui s'appuient sur des notions telles que l'origine du peuple ou la race pour expliquer

1. Une description détaillée du corpus de données historiques se trouve dans la bibliographie.

2. Mottier, 2000, pp. 541-542.

l'unité d'une nation ; les deux derniers types de *révélés* structurant les identités nationales autour de rapports sociaux de genre, de sexualité et de race qui incluent notamment, comme nous le verrons, des définitions de la masculinité et de la féminité différenciées. Nous verrons aussi comment se sont progressivement déplacés les contours de ce qui est *appelé* citoyenneté. Cette approche – reposant sur une conception fluide et dynamique de la citoyenneté³ – permet de considérer celle-ci comme toujours en chantier, enchevêtrée dans des enjeux de normalisation et de différenciation. Cette perspective permet ainsi de prendre la pleine mesure du caractère processuel et relationnel de la citoyenneté⁴. Replacés dans leur contexte, les propos des orateurs – puis bien plus tard des oratrices – en éclairent les différentes conceptions, les attentes formulées à l'égard des jeunes dans leur transition à l'âge adulte.

Notre analyse s'articule autour de six périodes clés qui se caractérisent par l'élargissement de la notion de citoyenneté, quitte à en faire une notion molle et polysémique qui s'écarte progressivement d'une approche statutaire et tend à y inclure toute personne, quels que soient ses droits politiques, civils ou sociaux.

La première période s'étend de 1924 à 1928 et décrit la genèse du rituel, d'abord ouvert aux jeunes hommes de nationalité suisse convoqués au service militaire, dans un esprit qui insiste sur l'importance de la nation et du patriotisme et consacre la figure du « citoyen-soldat ».

La deuxième période, de 1942 à 1960, s'articule autour de la légitimité de la participation des jeunes femmes à ce rituel, alors même qu'elles ne disposent pas des droits politiques principalement évoqués dans la cérémonie, dans un contexte de lutte pour le suffrage féminin, mais aussi de renforcement du système de genre reposant sur la division sexuée du travail.

La troisième période, du début des années 1960 à la fin des années 1970, met davantage l'accent sur une citoyenneté économique et sociale, où les « bons » citoyens et « bonnes » citoyennes sont les personnes qui ne dépendent pas des prestations de l'État.

3. Isin, 2008.

4. Neveu, 2013, p. 208.

Par ailleurs, délaissant l'échelle nationale, la notion de citoyenneté commence à s'écarter de celle de nationalité pour s'étendre au-delà des frontières nationales. Cette période signale aussi la montée de la contestation chez les jeunes et l'essoufflement des cérémonies, qui peinent à s'ajuster aux préoccupations juvéniles et tendent coûte que coûte à maintenir l'ordre institué.

La quatrième période, qui couvre les années 1980, est essentiellement organisée autour de l'abaissement de l'âge de la majorité de 20 ans à 18 ans en 1981 à Genève, puis en 1996 sur le plan fédéral. Les appels à la citoyenneté sont davantage envisagés sur un mode pédagogique s'adressant désormais à un public plus jeune, empruntant à l'univers scolaire pour inciter ce dernier à user de ses droits politiques. Les thèmes abordés transcendent les frontières nationales et évoquent davantage des thèmes relatifs aux rapports Nord-Sud, au tiers-mondisme ou à l'écologie, invitant à concevoir la citoyenneté comme transnationale. On y assiste aussi à une ludification du rituel par l'introduction, dès 1992, d'une partie de divertissement censée attirer les jeunes qui tournent le dos à ce rituel.

La cinquième période s'étend de 1996 à 2011 et se caractérise davantage par l'émergence d'une citoyenneté ouverte aux personnes de nationalité étrangère, notamment autour de la question de l'octroi des droits politiques à ces dernières sur le plan communal. Parallèlement, le rituel se réinvente et met à l'honneur des témoignages de personnalités exemplaires (des figures héroïques) dans leur engagement pour la défense de la démocratie.

La sixième période, à partir de 2012, se situe dans le prolongement de la précédente, cependant, les figures héroïques invitées sont davantage issues du milieu sportif ou entrepreneurial, ont davantage rompu avec la politique politicienne et se caractérisent par leurs performances et leurs réussites personnelles sur le mode de l'auto-réalisation, voire du développement personnel.

FAIRE NATION

Annexée à la France en 1798, la République de Genève devient la préfecture et le chef-lieu du département du Léman. À la suite de la défaite napoléonienne en 1813, elle récupère son statut de république et, deux ans plus tard, demande son rattachement à la

Suisse. En 1815, après de longues et difficiles tractations, la France du Pays de Gex et le Piémont-Sardaigne en Savoie cèdent à Genève ce qui est communément appelé les « communes réunies », soit un ensemble de territoires de confession catholique qui deviennent alors de confession mixte. Lors du Congrès de Vienne entre 1814 et 1815, les représentants des puissances européennes, à la suite de la défaite de Napoléon 1^{er}, se réunissent pour tenter de restaurer la paix, reconnaissant la neutralité armée de la Suisse tout en gardant, en cas de guerre, la possibilité d'occuper le nord de la Savoie, qui détient le même statut de neutralité.

Depuis 1931 et encore aujourd'hui, le canton est composé de 45 communes. 95 % de ses frontières sont partagées avec la France (les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie) et le reste avec le canton de Vaud⁵. Grande ville dans un petit canton, Genève présente un entrelacement complexe du niveau municipal et du niveau cantonal. Sur le plan de son organisation juridico-politique, Genève adopte sa première Constitution cantonale en 1847, à l'occasion de la réforme instaurée par les radicaux au pouvoir durant toute la deuxième moitié du XIX^e siècle. Cette Constitution – en vigueur jusqu'en 2013 – va consacrer la séparation des pouvoirs et instaurer l'élection par le peuple. Le pouvoir législatif de la Ville est exercé par le Conseil municipal, composé de 80 membres, réparti-e-s plus ou moins également selon les législatures entre la gauche et la droite de l'échiquier politique. Le pouvoir exécutif est aux mains de cinq conseillères ou conseillers administratifs, parmi lesquels une personne est élue comme maire chaque année, par tournus. Au niveau cantonal, les sept membres du Conseil d'État exercent le pouvoir exécutif, tandis que les cent député-e-s du Grand Conseil, réélu-e-s tous les cinq ans, constituent l'organe législatif.

La présence de la Société des Nations, implantée au Palais Wilson à Genève dès 1919 renforcera, au fil des ans l'installation de nombreuses organisations internationales et aura pour conséquence non seulement la cohabitation de populations aux origines diverses, mais aussi l'image d'une ville au caractère international. Dans les années 1920, la population genevoise s'élève à 170 000 personnes

5. Guichonnet, 2005.

réparties comme suit : deux tiers de personnes de nationalité suisse et un tiers de personnes de nationalité étrangère habitant la Ville de Genève et les communes environnantes.

FONDEMENTS DE LA SUISSE MODERNE, CITOYENNETÉ ET DEVOIRS MILITAIRES

Le Canton de Genève adhère à la Confédération le 19 mai 1815 et participera à la création de la Suisse moderne. Ce nouvel État fédératif présente la particularité de construire le principe de la nationalité et de la citoyenneté sur un triple droit de cité : communal, cantonal et fédéral. À ses débuts, la nationalité était transmise par le droit de cité cantonal. La première Constitution fédérale de 1848 prévoyait en effet de laisser les cantons souverains dans l'exercice des droits qui ne relevaient pas de la compétence fédérale⁶ et stipulait que « la Confédération a pour but d'assurer l'indépendance de la patrie contre l'étranger, de maintenir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur, de protéger la liberté⁷ et les droits des Confédérés et d'accroître leur prospérité commune »⁸. La nationalité et la citoyenneté sont ainsi construites sur un droit cantonal et se recourent partiellement, puisque « tout citoyen d'un canton est citoyen suisse. Il peut, à ce titre, exercer les droits politiques pour les affaires fédérales et cantonales dans chaque canton où il est établi. »⁹

Les femmes – comme les personnes de nationalité étrangère – sont, quant à elles, exclues de la citoyenneté ainsi définie. Les femmes ne jouissaient ni de la liberté d'établissement, ni des droits politiques. De plus, le principe de l'inaliénabilité de la nationalité suisse ne valait pas pour les femmes qui avaient épousé un étranger, et ces femmes mariées à un non-Suisse ne pouvaient pas transmettre la nationalité suisse à leurs enfants, malgré le fait que le droit de cité soit attribué sur le principe du droit du sang (*jus sanguinis*). Selon ce principe, comme le décrit Regula Argast, « le droit de cité

6. L'État fédéral avait la compétence dans les affaires étrangères, la défense militaire, les travaux publics, la formation supérieure, l'administration des douanes et des postes et, enfin, la monnaie.

7. À noter que la Constitution garantit les libertés fondamentales (d'opinion, d'expression et d'association), proclame l'égalité devant la loi, c'est-à-dire un traitement avec des règles égales à circonstances égales (Walter, 2010).

8. CF, 1848, art. 2.

9. CF, 1848, art. 42.

est transmis automatiquement des parents aux enfants, sur le mode patrilinéaire (en cas de naissance hors mariage, l'enfant acquiert le droit de cité de la mère) »¹⁰. Enfin, elles étaient défavorisées par rapport aux hommes en matière de droits civils (droit matrimonial, tutelles masculines). Ainsi le législateur cherchera-t-il à constituer une citoyenneté unitaire, essentielle à la cohésion de l'État fédéral et à la constitution d'un espace national. Mais, comme le relève encore Argast, celle-ci se base néanmoins sur une « société civile incomplète »¹¹. La citoyenneté se construit donc sur toute une série d'inclusions et exclusions qui s'efforcent de « créer un espace national dans le cadre du nouvel ordre social libéral »¹², que l'on verra réaffirmées dans les premières promotions civiques. Enfin, il est important de relever que, « au milieu du XIX^e siècle, la nation n'était pas perçue comme une communauté ethnique et culturelle, en raison de l'hétérogénéité culturelle de la Suisse. Dans le sillage du mouvement libéral des années 1830, les milieux radicaux-libéraux de Suisse ont adopté une définition de la nation qui se fonde principalement sur le *demos*, les citoyens égaux en droits »¹³, mais elle développera par la suite une vision plus assimilatrice et référant davantage à la nation considérée comme *ethnos*, une grande famille.

L'État fédératif va également repenser son armée, et la Constitution fédérale mentionne que « tout Suisse est tenu au service militaire »¹⁴, réaffirmant son attachement à une armée de milice. Contrairement à une armée professionnelle, celle-ci repose sur le principe que chaque citoyen est tenu de contribuer au bien commun, y compris sur le plan militaire. Dans la Constitution de 1848, la mise en œuvre du service militaire reste de la compétence des cantons, mais passera aux compétences de la Confédération dans la Constitution de 1874. L'armée se voit confier la mission de défendre le pays contre les agressions extérieures tout en maintenant un principe de neutralité¹⁵ armée et de maintien de l'ordre intérieur. Ainsi, dès les origines de la Suisse moderne, les

10. Argast, 2013, p. 59.

11. *Ibid.*, p. 49.

12. *Ibid.*, p. 76.

13. *Ibid.*, p. 50.

14. CF, 1848, art. 18.

15. La Suisse est reconnue comme pays neutre depuis 1815 par le Congrès de Vienne. Ce principe de neutralité garantit l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire.

institutions politiques construisent la notion de citoyenneté autour de la nationalité, d'une part, et des devoirs militaires, de l'autre.

LES PREMIÈRES CÉRÉMONIES PROTOTYPIQUES

C'est en 1924 que les premières promotions civiques sont organisées par l'Union patriotique de Genève, une association créée en 1910 sous le nom initial d'Union civique de Genève, qui tente d'insuffler dans les débats politiques genevois – dont le climat semble particulièrement houleux – un « esprit de concorde civique »¹⁶, et de « rapprocher dans un esprit de justice et de courtoisie les citoyens de tous les partis en vue du bien généralisé »¹⁷. Cette recherche d'un esprit de concorde doit aussi se lire en lien avec le processus de construction d'une entité nationale et d'une valorisation des sentiments patriotiques dans un esprit où la présence des étrangers et étrangères à Genève est perçue comme une menace¹⁸. Habitée par cette volonté de promouvoir une vie politique courtoise, de raffermir l'identité nationale et de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens suisses à la nation, l'association envisage l'institutionnalisation d'une cérémonie de promotions civiques destinée exclusivement aux conscrits, afin « d'éveiller et développer chez les jeunes gens le sentiment des devoirs du citoyen, de l'amour de la patrie et de la fraternité civique » et de leur souhaiter la « bienvenue au sein de la famille des citoyens de Genève »¹⁹.

La cérémonie du 2 juin 1924 réunit les autorités politiques (aux niveaux national, cantonal et communal), les jeunes conscrits²⁰ résidant dans le canton²¹ et leurs familles, ainsi qu'une cinquantaine de sociétés patriotiques, dans une salle de concert publique

16. Union civique de Genève (1910), Résolution de l'Assemblée du 11 avril 1910.

17. *Idem*.

18. Dans son rapport d'activités portant sur l'exercice de 1913, l'Union civique exprime ainsi son sentiment d'*Überfremdung*: « De tous côtés en Suisse, on se préoccupe du danger que fait courir à notre nationalité, à notre caractère suisse, cette quantité énorme d'étrangers qui, depuis quelques années, viennent se fixer dans notre pays. À Genève spécialement où l'émigration des étrangers est énorme et où le nombre est supérieur aux 2/5 de la population totale, bientôt égal au nombre de citoyens suisses, cette question présente un caractère d'exceptionnelle gravité » (Union civique de Genève (1914). Rapports sur l'exercice 1913 présentés à l'Assemblée générale du 6 mars 1914, p. 16).

19. « Promotions civiques », *Journal de Genève*, 27 mai 1924.

20. C'est à dessein que nous utilisons le masculin ici, compte tenu de la non-intégration des jeunes femmes à l'armée, d'une part, et à la cérémonie d'autre part.

21. Nous n'avons pas trouvé de textes documentant la participation des communes ou la répartition des jeunes participants selon leur commune de résidence, ni même d'information indiquant si celle-ci est formellement requise.

prestigieuse de la ville, le Victoria Hall. Les jeunes citoyens²² et leurs familles remplissent la salle, qui peut contenir plus d'un millier de personnes. Ce rite, prototypique en ce qu'il servira de modèle lorsqu'il sera repris par les autorités municipales, et dont le déroulement ne se modifiera que peu jusqu'en 1991, commence par l'entrée solennelle des autorités sous le regard des membres des sociétés patriotiques²³, qui portent chacune son étendard. Depuis le XIX^e siècle et plus particulièrement depuis l'adhésion de Genève à la Confédération en 1815, les sociétés patriotiques fleurissent et les célébrations qu'elles organisent prennent une importance croissante. Comme le relève Chloé Dethurens, ces sociétés reflètent « la volonté des autorités helvétiques d'insister sur la notion de patrie suisse, d'une Confédération helvétique unie par le biais de ces cérémonies rappelant l'importance de l'État fédéral vis-à-vis des cantons. Cette mise en valeur des célébrations patriotiques a lieu à une période où le besoin d'affirmer l'identité nationale, de rassembler la population autour d'une mémoire collective puisée dans un passé plus ou moins lointain est important. »²⁴

La cérémonie se poursuit par les salutations protocolaires, puis par les discours officiels prononcés par des représentants des autorités militaires, exécutives communales et cantonales. Lors d'interludes musicaux, des orchestres militaires jouent des chants patriotiques suisses et genevois, ainsi que d'autres pièces, souvent de compositeurs locaux comme Émile Jaques-Dalcroze, musicien genevois ayant contribué à l'essor de l'éducation musicale en Suisse. Enfin, à la sortie de la salle, des éclaïreuses et éclaïreurs remettent aux conscrits des diplômes de citoyenneté, qui n'ont d'autre valeur que symbolique, et une médaille de citoyen.

En tant que rituel, la cérémonie oscille entre commémoration (retour sur l'histoire de l'adhésion de Genève à la Confédération) et consécration des citoyens. Le choix de la date se rapproche à dessein de celle du 1^{er} juin, qui commémore la création du nouveau

22. Au masculin toujours, car il faudra attendre 1944 pour que les jeunes femmes soient également invitées.

23. Comme la Société des Vieux Grenadiers, la Société Zofingue, la Compagnie 1602, les Exercices de l'Arc et les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, qui prennent leurs racines dans l'exercice militaire, exception faite de Zofingue, société étudiante.

24. Dethurens, 2007, p. 34.

canton et son adhésion à la Suisse²⁵. Cette juxtaposition entre la naissance d'un canton (échelle nationale) et l'avènement des citoyens genevois (échelle cantonale et communale) renvoie à une citoyenneté définie à la fois comme forme d'allégeance à l'État et accession collective horizontale d'individus rassemblés par leurs obligations militaires et leurs droits politiques.

Le journaliste qui décrit la cérémonie mentionne deux thèmes qui s'avèreront récurrents dans les discours des politiciens²⁶, soit la nécessaire transmission générationnelle des affaires publiques et le supposé dédain des jeunes à l'égard de la politique et des intérêts généraux :

Nombreux sont les vieux citoyens qui, soucieux de l'avenir de notre république, constatent avec chagrin à quel point se développe dans les jeunes générations une sorte d'indifférence à l'égard des intérêts généraux des pays, car c'est bien à cela qu'aboutit ce dédain de la politique qui devient à la mode parmi les jeunes [...]. Il y a là une responsabilité dont nul ne peut se dégager sans faillir à l'honneur.²⁷

Le journaliste se désole ensuite que l'intégration à la « communauté civique » (aussi nommée « fraternité civique ») se fasse automatiquement et sans démarches particulières pour ceux qui peuvent y être inclus, c'est-à-dire les hommes de nationalité suisse dans leur vingtième année :

Il [le jeune] est automatiquement porté sur les rôles civiques sans avoir même à manifester son consentement, ni son adhésion à la Constitution et aux lois de la patrie, sans prendre conscience de ses nouveaux et sérieux devoirs.²⁸

25. Genève entre dans la Confédération le 19 mai 1815. La date du 1^{er} juin commémore le débarquement des troupes confédérées au Port-Noir sur le lac Léman.

26. Ici, nous utilisons aussi le masculin, car il faudra attendre 1975 pour entendre le premier discours d'une politicienne.

27. « Promotions civiques », *Journal de Genève*, 27 mai 1924.

28. *Idem*.

En arrière-fond apparaît donc une volonté d'obliger l'État à renforcer la citoyenneté en ritualisant de façon publique et laïque l'accès aux droits politiques ainsi que l'adhésion, le consentement et la responsabilité qui en découlent.

Mais le discours de John Gignoux, conseiller d'État libéral en charge du Département de l'intérieur et de l'agriculture, exalte davantage les valeurs du patriotisme, de la fraternité et de l'armée :

N'est-il pas naturel que la Société, cette grande famille humaine, songeât à célébrer [...] l'entrée dans la vie publique du jeune homme, et de souhaiter la bienvenue dans le sein de la patrie à ces jeunes gens qui, franchissant le seuil de l'adolescence, deviennent de par la loi des citoyens, des serviteurs et des défenseurs de l'État? [...] Quittant le temps de la prime jeunesse fait d'insouciance, il entre dans celui de la vie sérieuse [...] des devoirs, surtout, et des responsabilités [...]. Voilà l'un des devoirs du citoyen que vous êtes désormais. [...] Demain, jeunes citoyens, soldats suisses, vous devrez, en tout cas dans les camps d'instruction, servir votre patrie. [...] Pour l'accomplissement de cette besogne de tous les jours, belle, intéressante, mais souvent difficile et délicate, mes jeunes concitoyens, il faut des hommes; il faut des caractères; il faut des énergies! Voilà ce que réclame la patrie. Voilà ce que nous vous demandons d'être: des hommes!²⁹

La notion de patrie renvoie ici à un ensemble de valeurs et de patrimoines communs et permet d'en appeler aux registres de l'émotion virile et de la solidarité masculine³⁰. Les orateurs considèrent en outre indirectement le service militaire comme contribuant à la fabrication d'hommes adultes capables, le cas échéant, de sacrifier leur vie pour leur patrie. Au cours de cette première cérémonie et de celles qui suivront, la conception de la citoyenneté est androcentrique, monosexuée et fondée sur la nationalité. Elle repose implicitement sur un ordre genré et ethnicisé construit autour de l'exclusion des femmes et des personnes étrangères de la

29. «Promotions civiques», allocution de John Gignoux, *Journal de Genève*, 3 juin 1924.

30. Pour une étude sur le service militaire comme école de la virilité en Allemagne, voir Frevert (2004).

citoyenneté politique d'abord, mais aussi des obligations militaires et de la guerre³¹. Kathleen Jones³² montre que le corps représente une dimension significative de la citoyenneté. Celle-ci est reliée à la possibilité (ou non) de participer aux guerres pour la défense nationale, voire de mourir pour la nation. Les femmes suisses seront par ailleurs interdites du port des armes jusqu'à la réforme Armée XXI, en 2004.

RITUALISATION LAÏQUE DU PASSAGE À LA MAJORITÉ ET RÉAFFIRMATION DU PATRIOTISME

Dès 1925, l'organisation de la cérémonie se complique. Les organisateurs peinent à trouver une date opportune. La cérémonie est déplacée en novembre, puis supprimée et finalement fixée au 17 janvier de l'année suivante. Ces changements ne sont pas commentés dans les sources, mais on peut émettre l'hypothèse qu'ils sont dus à des considérations d'ordre financier, car les articles de journaux lancent des appels aux dons ou contributions pour cette cérémonie. La répartition des moyens financiers nécessaires à son organisation entre l'Union patriotique et les autorités politiques ne semble pas clairement établie, et les montants paraissent pour le moins insuffisants à couvrir les frais d'un tel événement. Par ailleurs, les promotions civiques sont prises dans les entrelacs entre niveau cantonal et niveau communal, puisque, dès les débuts, les organisateurs cherchent la cohésion et l'unité cantonale en invitant les jeunes de la Ville de Genève en même temps que ceux d'autres communes qui seront prêtes à y contribuer financièrement. Ce caractère collectif plus large donnera alors à la cérémonie une dimension cantonale.

En décembre 1925, par le biais d'un article de presse³³, toutes les sociétés patriotiques sont invitées par l'Union patriotique à la cérémonie et un appel aux dons est lancé « à tous les "citoyens de grand

31. Mottier (2000) montre par exemple comment les récits culturels de la nation se sont construits autour des figures héroïques guerrières masculines qui luttent contre l'envahisseur étranger généralement français ou autrichien, comme Guillaume Tell ou Wilhelm Stauffacher, là où des figures mythiques féminines sont davantage fortuites et non militaires, comme la Mère Royaume déversant sa soupe aux légumes sur les envahisseurs savoyards lors de l'Escalade à Genève, en 1602.

32. Jones, 1990.

33. « Promotions civiques », *Journal de Genève*, 27 décembre 1925.

cœur” qui veulent affermir dans la jeunesse le sentiment patriotique»³⁴. La question de l'utilité et de l'efficacité du rite est aussi clairement posée :

Qu'est-ce que les promotions civiques? C'est l'entrée des jeunes gens de 20 ans dans le corps des citoyens actifs. L'Union patriotique a remarqué avec raison que, alors que toutes les étapes de la vie du jeune homme sont marquées par des cérémonies religieuses ou par des manifestations familiales, l'accession du jeune homme à la maturité politique et à l'exercice effectif des droits électoraux n'est signalée par aucun acte quelconque, pas même par une prestation de serment devant le Conseil d'État. Il y a là une lacune que l'Union patriotique veut chercher à combler en entourant ce passage d'une manifestation solennelle qui fasse comprendre aux jeunes gens l'importance de cet acte et le sérieux des responsabilités qui pèseront désormais sur eux. Des sceptiques souriront de cette initiative. «À notre époque, diront-ils, où les droits électoraux sont bafoués et, pis encore, négligés, où, à l'extrême gauche comme à l'extrême droite, surgissent des partis, des organisations qui font fi de la démocratie directe aussi bien que du parlementarisme, qui ne veulent chercher le salut de l'État que dans la violence brutale, dans un coup de force, dans une dictature, comment croyez-vous que vous réussirez à intéresser les jeunes gens à un acte aussi prosaïque que leur inscription sur les registres électoraux?» À cela, l'Union patriotique répond: «Cet acte prosaïque a une signification profonde. Et c'est précisément parce que les droits civiques sont vilipendés et méprisés par une partie des jeunes qu'il faut chercher à leur en faire comprendre la haute valeur. C'est précisément parce que l'indifférence, l'abstention, le je m'en fichisme, sévissent comme de véritables vers rongeurs de nos institutions patriotiques que ceux qui en connaissent l'histoire doivent tenter de sérieux efforts pour faire partager leurs connaissances et leurs convictions aux générations nouvelles.»³⁵

34. *Idem.*

35. «Promotions civiques», *Journal de Genève*, 15 janvier 1926.

Comme nous avons déjà pu le comprendre dans l'extrait du discours de John Gignoux (voir supra), tant les représentants de l'État que l'Union patriotique montrent leur volonté de ritualiser le passage à l'âge adulte sur le plan politique et laïque et de ne pas laisser qu'aux familles ce marquage de la majorité. Une responsabilité qui doit être renforcée à l'heure de la montée en force du communisme et du fascisme et parce que – déjà à cette époque – les élus se plaignent du désintérêt des jeunes pour la politique et considèrent ce désintérêt comme une menace pour les démocraties libérales occidentales.

LA POLARISATION POLITIQUE DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Après quatre éditions entre 1924 et 1927³⁶, les cérémonies cessent d'être organisées par l'Union patriotique de Genève et aucune autre association ne prend le relais. Elles ne réapparaîtront qu'en 1942. Leur disparition peut être due à la crise économique de la fin des années 1920, mais aussi aux tensions politiques existant entre fascistes et socialistes, conduisant même à l'occasion à de violents affrontements³⁷. Cette forte polarisation de la vie politique empêche l'élaboration d'un discours consensuel commun, notamment sur les « vertus » de la démocratie directe et sur une nécessaire loyauté à l'égard des institutions politiques existantes. Ce discours consensuel commun constitue un élément crucial des promotions civiques et repose notamment sur la reconnaissance de la démocratie directe, du fédéralisme et de la neutralité armée de la Suisse.

L'entre-deux-guerres est également marqué, en Suisse, par une crainte viscérale du communisme et par un antisémitisme latent qui, avec l'avènement de Hitler au pouvoir en Allemagne en 1933, vont conduire au renforcement des capacités de défense militaire de la Suisse³⁸. Les préparatifs de la guerre vont constituer un élément décisif pour sortir de la crise et le conflit en lui-même devient un facteur de développement économique du pays³⁹. En parallèle, la Confédération cherche à promouvoir les valeurs et l'identité

36. On ne trouve cependant pas trace des deux dernières éditions dans les journaux.

37. On peut rappeler l'affrontement, le 9 novembre 1932 à Plainpalais, entre des recrues qui tirent sur des ouvriers manifestant contre le fascisme, faisant 13 morts et 65 blessés.

38. Walter, 2010, p. 36.

39. Jost, 1999.

suisses. Aussi, dans les années 1930, la politique fédérale autant que cantonale est-elle principalement orientée vers un renouveau de l'identité nationale. En 1938 apparaît la doctrine dite de « défense spirituelle » (Arrêté fédéral du 9 décembre 1938), qui sera mise en œuvre autour de trois axes : le rattachement historique aux fondements et aux valeurs du christianisme occidental, l'attachement aux valeurs de la démocratie et du lien fédéral suisses et, enfin, l'importance accordée aux libertés humaines et à la dignité. Cette doctrine, élaborée par Philippe Etter et Gonzague de Reynold, conservateurs catholiques antilibéraux, met en avant les valeurs d'une droite conservatrice et autoritaire qui trouvera, malgré quelques résistances, un large assentiment dans de nombreux cercles politiques, certains cercles de gauche y voyant aussi un levier de lutte contre le fascisme⁴⁰. Une décision du 27 mai 1938 va également donner le pouvoir aux procureurs fédéraux de saisir tout matériel de propagande communiste, anarchiste et antimilitariste venant de l'étranger⁴¹.

C'est finalement au déclenchement de la guerre que vont s'apaiser les tensions politiques dans la Cité de Calvin. À droite de l'échiquier politique, les forces fascistes perdent du terrain et, à gauche, certains partis ou fractions de partis sont censurés : le parti communiste est interdit en 1937, puis la section genevoise du parti socialiste en 1939. Les forces politiques radicales, libérales et chrétiennes sociales reviennent alors sur le devant de la scène.

UN REDÉMARRAGE DES CÉRÉMONIES EN PARTIE CONTESTÉ

En 1942, au beau milieu de la Seconde Guerre mondiale, l'Union patriotique de Genève semble s'être dissoute (on n'en retrouve plus aucune trace dans les archives). Mais la nécessité de remettre sur pied les promotions civiques est approuvée au sein du Conseil municipal genevois et celles-ci sont, depuis lors, organisées sous l'égide des autorités municipales. La volonté de réorganiser ces cérémonies civiques semble remonter aux festivités du 1^{er} Août 1941, qui commémorent le 650^e anniversaire de la fondation

40. *Ibid.*, p. 74.

41. *Ibid.*, p. 71.

de la Confédération. Quelque 1000 jeunes hommes dans leur vingtième année y auraient fêté leur entrée dans la vie publique. Cette date anniversaire n'est pas mentionnée dans les journaux, mais on la retrouve dans le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 3 novembre 1942, qui doit se prononcer sur l'acceptation d'un budget de 4250 francs (une somme égale étant assumée par le canton) pour l'organisation des promotions civiques en soirée, le vendredi 11 décembre 1942. Les autorités municipales genevoises choisissent de faire coïncider les promotions civiques avec un événement qui marque non plus leur rattachement fédéral (l'entrée de Genève dans la Confédération), mais leur identité cantonale, voire une forme d'autonomie genevoise. Les promotions civiques commémorent ainsi l'entrée des jeunes dans la communauté des citoyens en même temps que « la fête patriotique bien genevoise de l'Escalade »⁴², qui consacre la victoire des Genevois-e-s sur l'attaque nocturne surprise des troupes menée par le duc de Savoie, Charles-Emmanuel 1^{er}, le 12 décembre 1602, et représente un des événements les plus marquants et les plus souvent ritualisés de la vie genevoise.

La nature de cette cérémonie donne toutefois lieu à des débats houleux lors de la séance du 3 novembre 1942⁴³. Le Conseil administratif, à un mois de la cérémonie, met le Conseil municipal devant le fait accompli et l'oblige à accepter le renouvellement de promotions civiques, objet qui n'a pas été discuté au niveau législatif. Il ne lui demande que d'en approuver le budget (de 4250 francs), sans admettre de plus amples discussions. Si les conseillers ne mettent pas en cause l'idée même de la cérémonie – et en approuveront finalement le budget après un renvoi en commission à un mois de la cérémonie –, divers points leur posent problème.

42. « Proposition du Conseil administratif pour une demande de crédit en vue de l'organisation des promotions civiques le 11 décembre 1942 », Conseiller administratif Jean Uhler, *MCM*, séance du 3 novembre 1942, p. 371.

43. On y apprend par ailleurs que d'autres cantons ont organisé des cérémonies analogues (Vaud, Valais, Neuchâtel, Zurich, etc.). Selon le conseiller administratif Jean Uhler, il semblerait que des cérémonies semblables avaient été organisées par Mirabeau aux lendemains de la Révolution française, sur une idée qui lui aurait été insufflée par le Genevois Étienne Dumont. Propos de Jean Uhler, « Proposition du Conseil administratif pour une demande de crédit en vue de l'organisation des promotions civiques le 11 décembre 1942 », *MCM*, séance du 3 novembre 1942, p. 372.

En premier lieu, selon le rapporteur du Conseil administratif, c'est le Conseil d'État – pouvoir exécutif cantonal – qui demande à la Ville de Genève de prendre en charge l'organisation de la cérémonie, qui, elle-même, la délègue à la Compagnie 1602⁴⁴, une société patriotique privée. Une partie du débat porte ainsi sur la légitimité de la Ville et de la Compagnie 1602 à organiser une festivité qui concerne avant tout l'échelle cantonale. Si les ailes radicale et conservatrice n'y voient pas d'objection majeure, cette légitimité est contestée par l'aile socialiste. Elle reproche notamment à la Compagnie 1602 son absence de neutralité sur le plan politique. Selon son porte-parole, Georges Borel :

S'agissant d'une manifestation qui à mes yeux relève du droit public, du droit constitutionnel, sinon dans sa lettre du moins dans son esprit, je trouve regrettable que le Conseil d'État, au lieu d'en prendre en main l'organisation, ait jugé bon de déléguer ses pouvoirs à une société. [...] Certes, la Compagnie 1602 est des plus honorables, elle s'attache à maintenir en honneur chez nous des traditions respectables, à les faire revivre. Mais, parce que l'on est des gens honorables, qu'on se vêt volontiers en argoulets ou en arquebusiers du XVI^e siècle, est-ce là un titre suffisant pour être chargés de l'organisation d'une manifestation comme celle-ci qui doit marquer l'entrée de nos jeunes hommes de 20 ans dans la vie publique et où devraient se refléter librement, à mon sens, toutes les opinions et toutes les conceptions? [...] Quand on se présente devant des jeunes gens qui ont la conscience toute neuve et sur lesquels les souvenirs se gravent de façon extrêmement profonde, on n'a pas le droit de donner trop de tendance à la cérémonie, ainsi qu'on a voulu le faire.⁴⁵

44. La Compagnie 1602 existe depuis le XIX^e siècle, sous le nom de « Comité de l'Escalade patriotique ». Elle organise essentiellement des commémorations autour de l'Escalade, dont un grand cortège annuel nocturne en habits et armes d'époque qui sillonne les ruelles de la Vieille-Ville. La date renvoie précisément à celle de l'Escalade.

45. « Proposition du Conseil administratif pour une demande de crédit en vue de l'organisation des promotions civiques le 11 décembre 1942 », intervention du conseiller municipal Georges Borel, pp. 375-376.

Ce débat ne sera pas réglé en 1942, mais dès 1943 les conseillers municipaux demanderont explicitement que les promotions soient organisées par les autorités cantonales⁴⁶.

En second lieu, la légitimité des autorités présentes à cette manifestation est également questionnée par divers conseillers. Si le programme de la cérémonie prévoit des allocutions des autorités cantonales, communales et militaires, l'aile conservatrice nationale démocrate souhaite y introduire des autorités religieuses en la personne des aumôniers militaires, l'un catholique et l'autre protestant, dont la présence « conférerait à la cérémonie un caractère de gravité et de plus haute solennité; ce seraient des promotions militaires en même temps que des promotions civiques »⁴⁷. Les aumôniers militaires, recrutés au sein des Églises évangélique réformée, catholique romaine et catholique chrétienne, sont essentiellement des sous-officiers ou officiers, chargés, au sein de l'armée, d'assurer l'instruction et les services religieux. Cette référence religieuse montre que la séparation de l'Église et de l'État est encore incomplète et que le rituel peine à être conçu sur un mode strictement laïque. Sur ces points, l'aile socialiste conteste la position de l'aile conservatrice. Elle désapprouve la présence de personnalités tant militaires que religieuses et veut ramener la cérémonie à un niveau strictement politique. Toujours selon Georges Borel :

C'est une promotion civile: ce n'est pas une promotion militaire. Les militaires auront leurs responsabilités à prendre devant les recrues. J'estime que c'est avant tout une promotion à caractère juridique et politique plutôt que militaire. Je ne vois donc pas la nécessité d'entendre un officier supérieur de l'armée. Par contre, j'aurais voulu y trouver une allocution d'un représentant du Bureau du Grand Conseil [...].⁴⁸

46. En 2011, ce point n'était pas encore réglé, la Ville de Genève – toujours organisatrice de la cérémonie – souhaitait une implication plus grande de l'État tant sur le plan financier que sur le plan de sa présence.

47. « Proposition du Conseil administratif pour une demande de crédit en vue de l'organisation des promotions civiles le 11 décembre 1942 », conseiller municipal Pierre Guinand, *MCM*, séance du 3 novembre 1942, p. 374.

48. *Ibid.*, intervention du conseiller municipal Georges Borel, p. 376.

Et pour ce qui est de la présence des autorités religieuses :

Je suis extrêmement respectueux de toutes les opinions religieuses [...], mais précisément parce que je les respecte, je trouve qu'elles doivent garder ce caractère privé qui les met précisément au-dessus de l'arène politique.⁴⁹

Enfin, en troisième lieu, c'est la neutralité des propos idéologiques qui est questionnée aussi par l'aile socialiste, dans un contexte politique où la majorité est détenue par les radicaux, où les partis de gauche restent interdits et où l'idéologie de la Défense spirituelle largement partagée reflète les idéaux de la droite conservatrice.

Si le Parti radical représente aujourd'hui une certaine majorité, un certain équilibre, il ne faut tout de même pas que cette manifestation soit en fait une festivité radicale. [...] Cette manifestation ne doit pas avoir un caractère trop marqué d'une idéologie ou d'une étiquette politique plutôt qu'une autre, mais elle doit être placée sur le terrain de la plus large démocratie, respectueuse de toutes les opinions, pour autant qu'elles soient sincères.⁵⁰

Ces trois points sont essentiels pour comprendre le sens qui veut être donné à ces cérémonies, mais aussi, au-delà, à la conception de la citoyenneté. Oscillant entre une conception qui associe religion, armée et politique et qui ne questionne pas le bien-fondé qu'une société privée puisse l'organiser, défendue par la droite conservatrice et une autre, qui défend une conception laïque et juridico-politique d'une citoyenneté renvoyant au civisme, dépouillée de ses dimensions militaires et religieuses et organisée par les instances politiques cantonales, défendue par l'aile socialiste.

Ces éléments seront à nouveau soumis à débat en y intégrant la question de la participation des jeunes femmes jusqu'alors exclues du rite.

49. *Ibid.*, p. 376.

50. *Idem.*

PARTICIPATION DES JEUNES FEMMES ET RÉAFFIRMATION D'UNE CITOYENNETÉ GENRÉE

Jusqu'en 1942, la question de la présence des jeunes femmes à ces cérémonies ne se pose même pas. Pour les femmes exclues des droits politiques, ne pouvant pas signer elles-mêmes un contrat de travail ou ouvrir un compte bancaire sans l'assentiment de leur mari, leur inclusion dans les promotions civiques poserait d'emblée la question de leur citoyenneté au sein d'une cérémonie s'adressant à de futurs soldats votants. C'est à l'occasion de la séance du Conseil municipal du 4 décembre 1942 que sera cependant donnée lecture d'une lettre⁵¹ du Centre de liaison des associations féminines genevoises, regroupant 32 sociétés manifestant leur regret que les jeunes femmes ne soient pas conviées à la cérémonie. Cette lettre a été cosignée par Hélène Gauthier Pictet et Émilie Gourd, deux pionnières du féminisme en Suisse romande⁵². Elles argumentent leur requête par l'engagement des femmes dans l'effort de guerre. En effet, à des salaires nettement plus bas que les hommes, plus d'un demi-million de femmes vont travailler dans les usines ou dans les services pour maintenir l'approvisionnement intérieur, et vont aussi participer à l'essor industriel du pays à travers leurs activités dans des secteurs d'exportation comme l'horlogerie, à quoi s'ajoute un emploi massif dans l'agriculture – même si de nombreux éléments tendent à montrer que, comme le rappelle Carola Togni, « tout est fait pour signaler le caractère exceptionnel et momentané de cet engagement »⁵³. Par ailleurs, de nombreuses femmes en Suisse s'engagent au Service complémentaire féminin civil ou militaire, juste après la mobilisation des soldats (4000 femmes sont engagées dans le service de travail obligatoire en 1941, 13 000 en 1942, allant ensuite jusqu'à 50 000 en 1944)⁵⁴.

Quelques jours avant la séance du Conseil municipal, un journaliste va également publier un article dans lequel il légitime la

51. *Ibid.*, lettre du Centre de liaison des associations féminines genevoises, pp. 407-408.

52. Défendant ardemment le droit des femmes, Hélène Gauthier Pictet (1888-1973) a créé le Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG), tandis qu'Émilie Gourd (1879-1946) fonda (en 1912) et assumait la rédaction du mensuel *Le mouvement féministe* (renommée *L'émiliE*, le plus ancien journal féministe européen, paraissant encore aujourd'hui) [www.feminisme.ch/feministes/lespionnieres/emiliegourd/index.html].

53. Togni, 2015, p. 164.

54. Jost, 1999, pp. 88-89.

présence des jeunes femmes aux promotions civiques, au nom de la complémentarité des sexes :

Celles-ci [les femmes], aussi hier comme membres des Services complémentaires de l'armée que comme futures mères de famille et éducatrices, ou encore comme futures ménagères placées devant les tâches difficiles du ravitaillement desquelles dépend la santé des leurs, participent suffisamment aux devoirs et aux responsabilités de notre vie nationale pour que leur présence se justifie lors de cette manifestation.⁵⁵

Il existe peu d'études qui intègrent le sujet de l'armée dans leurs réflexions sur l'accès des femmes à la citoyenneté et au politique. Mais, comme le constatent Luc Capdevila et Dominique Godineau, «l'exclusion des femmes du port d'armes et celle de la sphère politique sont bien liées»⁵⁶. Toutefois, l'absence des jeunes femmes aux promotions civiques ne s'explique pas uniquement par leur exclusion sur le plan militaire. Celle-ci constitue un des éléments d'un système de genre qui assigne les hommes aux fonctions publiques et les femmes à la sphère privée⁵⁷.

Adrien Lachenal – fils du conseiller fédéral du même nom –, conseiller d'État radical-démocrate, déclarera, au cours de cette séance, de façon très explicite que «le sens des promotions civiques est différent pour les jeunes gens en l'état social actuel; c'est une introduction au service militaire et, entre autres, à la prise de possession des droits civiques. Une cérémonie commune [incluant jeunes gens et jeunes femmes], en accentuant forcément les différences, aurait moins d'efficacité.»⁵⁸ La constante référence aux obligations militaires met en évidence comment, dans ces années,

55. «À propos des promotions civiques, un oubli regrettable», *Journal de Genève*, 1^{er} décembre 1942.

56. Capdevila et Godineau, 2004, p. 5.

57. Comme le relève par ailleurs Ute Frevert (2004, p. 10) dans une étude sur le service militaire en Allemagne, «la valeur symbolique du port de l'arme [exclusivement réservé aux hommes] était plus grande encore, puisqu'elle situait son porteur dans un rapport immédiat à l'État, détenteur du monopole de la force. [...] Les femmes étaient par principe exclues de ce rapport sans médiation. Elles n'avaient pas le droit de porter les armes, mais avaient au contraire besoin de la protection masculine.»

58. Lettre d'Adrien Lachenal à Georges Borel du 13 octobre 1942, *MCM*, séance du 3 novembre 1942, p. 408.

les « affaires publiques » ne sont qu'affaires d'hommes. Les femmes, exclues du port d'armes tout comme des droits politiques, ne détiennent, excepté leur nationalité suisse⁵⁹ et leur majorité par l'âge, aucun attribut de la citoyenneté légitimant leur présence. La remarque du conseiller d'État montre combien il peut être difficile, dans un même rituel, de s'adresser à deux publics distincts qui ne bénéficient pas des mêmes droits et ne sont pas soumis aux mêmes devoirs, et révèle le caractère profondément genré sur lequel s'est construite l'institution politique de démocratie directe.

C'est donc finalement sans les jeunes femmes que la cérémonie du 11 décembre 1942 se tient au Victoria Hall. Selon les sources journalistiques, près d'un millier de jeunes citoyens y auraient assisté, certains avec leurs parents. Ce chiffre est à relativiser. On peut estimer que le chiffre réel des participants est plutôt de l'ordre de 500, sachant que l'on atteindra le millier de participants avec la présence des jeunes femmes quelques années plus tard. Le président du Conseil d'État dirige la cérémonie, à laquelle sont conviés les autorités municipales et cantonales, le procureur ainsi que le colonel président de la Société militaire genevoise (SMG)⁶⁰. Quatre huissiers vêtus du manteau rouge et jaune et du bicorne noir attestent du caractère officiel de la cérémonie. Les autorités entrent en scène sur une musique d'Émile Jaques-Dalcroze, jouée par l'Harmonie nautique. Puis sont exécutées la *Marche des Vieux Grenadiers* et la *Prière pour la patrie* d'Henri Plumhof, interprétées par la section de chant du Club alpin suisse. Ces interludes musicaux réfèrent essentiellement à des contenus patriotiques et militaires. À cette première partie introductive et musicale succèdent une série de discours. En premier lieu, celui du président de la cérémonie, suivi de celui du colonel. Selon un journaliste, le premier a discoursé pour « exalter la mission de ceux qui seront demain les citoyens de Genève et leurs chefs. Il dégagait tout le sens du droit de vote et les libertés et les devoirs qu'ils impliquent », tandis que le colonel a mis l'accent sur « les nécessités et les bienfaits de l'école de

59. Nationalité qu'elles ne pourront transmettre à leurs enfants en cas de mariage avec un non national qu'après un changement de loi en 1985.

60. La Société militaire genevoise constitue la section cantonale de la Société suisse des officiers.

recrues et [a fait] l'éloge des camaraderies qui s'y scellent»⁶¹. Pour fabriquer les hommes adultes, le service militaire revêt donc très clairement une dimension rituelle et initiatique qui accompagne la transition à l'âge adulte. Dans les discours, il n'est pour ainsi dire jamais fait mention de la contribution à la prospérité nationale par le travail, donc d'une forme de citoyenneté par participation économique.

Les jeunes sont ensuite invités à prêter serment sur le texte suivant : « Jeunes Suisses ! Jurez-vous ou promettez-vous de contribuer dès aujourd'hui, de toutes vos forces et de tout votre cœur, au bien de la Patrie, dans la famille, la commune, l'État et le Pays ? » Pour terminer, l'assemblée entonne le *Cè qu'è lainô*⁶², l'hymne cantonal qui commémore la victoire des Genevois lors de la bataille de l'Escalade. À la sortie, tout comme lors des cérémonies des années 1920, des éclaireurs et éclaireuses distribuent aux nouveaux citoyens des cadeaux qui sont aussi des symboles d'adhésion à une histoire commune : une médaille souvenir, un diplôme signé par le président du Conseil d'État et un livre intitulé *Au citoyen suisse*, qui raconte l'histoire de la création de la Suisse à travers ses mythes fondateurs (le serment du Grütli de 1307 rassemblant des hommes libres d'Uri, Schwytz et Unterwald contre l'envahisseur habsbourgeois, la légende de Guillaume Tell, le Pacte fédéral de 1291) et présente les organes politiques fédéraux, cantonaux et communaux.

LAÏQUE ET NON MILITAIRE

Un an plus tard, l'histoire semble se répéter avec certaines différences, notamment liées à la nouvelle législature du Conseil municipal. Ce dernier mandate une commission chargée « d'examiner la proposition en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'organisation des promotions civiques de 1943 ».

La restitution des travaux de la commission et les débats qui s'ensuivent concernent les quatre points suivants⁶³ : la légitimité

61. « Promotions civiques : des jeunes ont prêté serment », *Journal de Genève*, 12 décembre 1942.

62. Le titre de cette chanson populaire, écrite vers 1603 en arpitan genevois, signifie « Celui qui est en haut », [www.ville-geneve.ch/faire-geneve/decouvrir-geneve-quartiers/histoire-geneve/histoire-escalade/laino/], consulté le 17 avril 2018.

63. « Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'organisation des promotions civiques en 1943 », *MCM*, séance du 8 octobre 1943.

du comité de patronage, la définition même du civisme, la défense des valeurs et des principes de la démocratie et, enfin, la place des jeunes femmes dans ces cérémonies.

Le comité de patronage placé sous la présidence de Fernand Cottier, conseiller administratif chrétien social, qui s'investira fortement pour l'organisation des promotions civiques jusqu'au début des années 1960, comporte des membres issus des milieux politiques et des autorités religieuses (catholique, protestante et juive), un représentant militaire, un représentant des sociétés patriotiques, un professeur d'université et le fondateur de l'Union patriotique de Genève, en tant qu'invité d'honneur. Certains élus, de gauche comme de droite, contesteront pour partie la composition de ce comité de patronage.

Le rapport de majorité de la commission, proposant d'accepter la ligne budgétaire, souligne toutefois que « la promesse des nouveaux citoyens sera reçue par un représentant du gouvernement au nom de la communauté civique genevoise et non par le comité de patronage qui, lui, est le témoin seulement »⁶⁴. En ce sens, elle tranche en faveur d'une cérémonie qui légitime essentiellement les appareils législatif et exécutif de l'État, au détriment des forces militaires ou religieuses, même si ces dernières sont représentées, voire si elles prononcent des discours.

Le rapport de minorité, porté par l'aile ouvrière de la commission, demande toutefois de surseoir ces cérémonies. Ses membres émettent en effet des réserves non pas tant sur l'organisation, ni même sur les orateurs, mais davantage sur le contexte politique qui interdit et censure les partis communiste et socialiste. Ainsi, les élus ne seraient pas dignes de se mettre en scène devant les jeunes. Selon le conseiller de la fraction ouvrière, René Novel :

L'État dépense beaucoup d'argent pour l'éducation des jeunes gens, pour qu'ils apprennent les principes de justice, de liberté, de droit et d'équité, soit la fidélité aux principes que l'on a délibérément choisis et qui constituent la morale individuelle. Devenus citoyens, ces jeunes gens devront constater, à leur grande stupeur,

64. *Ibid.*, p. 138.

que leurs aînés leur donnent, à tout instant, dans la vie publique, des exemples allant directement à l'encontre des principes qu'on leur a inculqués.⁶⁵

Pour l'aile ouvrière, par principe, les cérémonies civiques ne devraient pas avoir lieu dans un contexte où les libertés d'expression et les fondements même de la démocratie sont bafoués.

Quant aux radicaux, ils cherchent essentiellement le consensus dans ce débat, afin d'éviter un renvoi en commission. Un de leurs représentants, Henri Loutan, estimait ainsi :

Il est très heureux de voir des gens [des représentants politiques et religieux]⁶⁶ qui sont très souvent des antagonistes prouver par leur présence qu'au moins sur ce point national très important pour nous, ils se trouvent d'accord. Ce n'est pas le lieu où se feront des discussions, mais au contraire, ce sera le lieu où des gens prouveront qu'ils sont d'accord entre eux, alors que sur d'autres points, ils entrent souvent en vives luttes.⁶⁷

S'ensuivent les débats et prises de position. Pour l'aile ouvrière, majoritaire au Conseil municipal, ce comité ne devrait regrouper que des personnalités politiques, exclure les représentants de l'armée et rester strictement laïque, comme l'explique son porte-parole Georges Borel :

L'armée est la servante de l'État ; elle n'est pas au-dessus ou à côté de l'État. À ce moment, elle a toute son importance. Ne la mettons pas dans une manifestation qui, à mon sens, doit revêtir une importance politique et civique. C'est en vertu de cette même raison que j'ai critiqué l'appel de représentants des religions.

65. *Ibid.*, intervention de René Novel, p. 139.

66. Les dissensions n'étant pas forcément entre le religieux et le politique, mais au sein du politique lui-même et au sein du religieux lui-même.

67. « Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'organisation des promotions civiques en 1943 », intervention d'Henri Loutan, MCM, séance du 28 septembre 1943, p. 119.

[...] Notre État genevois est laïque; qu'on s'y conforme et on restera encore dans le cadre de notre constitution genevoise.⁶⁸

Depuis 1907, la séparation de l'Église et de l'État relève de la compétence des cantons, mais seuls ceux de Neuchâtel et de Genève l'ont radicalement mise en œuvre. L'aile socialiste du Conseil municipal défend ainsi une conception laïque de la citoyenneté et du civisme, sans interférence, ni de la religion, ni de l'armée.

Du côté de la droite conservatrice, la conception est autre. Le politique et le militaire doivent être liés dans cette cérémonie,

surtout à une époque où les forces militaires jouent un rôle essentiel dans notre pays. C'est peut-être un des moments les plus importants où l'on doit rappeler à ceux qui vont devenir majeurs qu'ils ont précisément des devoirs militaires à remplir en associant intimement ces devoirs militaires aux devoirs civiques.⁶⁹

Toutefois, une nouvelle fois, ces débats tourneront court devant l'urgence de l'octroi ou non d'une ligne budgétaire pour l'organisation de la cérémonie qui aura lieu le mois suivant.

Finalement, les élus décident de ne pas renoncer aux cérémonies, se ralliant aux arguments de la majorité. Les promotions peuvent dès lors se dérouler fin novembre 1943 au Victoria Hall. «Voici le programme de la cérémonie: Sonnerie de cuivres. Entrée des Autorités. *Marche romaine* de Clerici, *Hymne à la patrie* d'Otto Barblan⁷⁰. Allocution de M. Jules Peney, président du Conseil administratif. *Nos montagnes*, de Suter⁷¹. Promesse des jeunes citoyens. *Marche solennelle* de Wesly. Allocution d'un jeune

68. «Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'organisation des promotions civiques en 1943», intervention de Georges Borel, MCM, séance du 8 octobre 1943, p. 119.

69. *Ibid.*, intervention de Pierre Guinand, p. 118.

70. Otto Barblan, musicien genevois, a contribué à la vie musicale genevoise de manière importante de 1888, où il est organiste à la Cathédrale de Saint-Pierre, jusqu'à sa mort en 1943. Il a, entre autres, composé, diverses pièces patriotiques (*Festspiele*). [www.hls-dhs-dss.ch/textes/F/F20541.php], consulté le 17 avril 2018.

71. Une pièce pour un chœur d'hommes, composée par Hermann Suter (1870-1926), compositeur et chef d'orchestre bâlois. Il a consacré une partie de sa carrière à diriger, notamment des chœurs.

citoyen. Distribution des souvenirs et *Cè qu'è lainô.* »⁷² Comme on peut le constater à la lecture des titres des morceaux, les interludes sont moins destinés à distraire qu'à renforcer des valeurs morales et patriotiques, notamment celles qui mettent à l'honneur les Alpes helvétiques. On remarquera de surcroît que le programme prévoit – pour la première fois – le discours d'un jeune homme. La mise en scène du politique ouvre sur la possibilité de faire entendre publiquement une voix d'initié. Cette innovation peut paraître étonnante au vu des nombreux débats ayant précisément porté sur la légitimité des acteurs en droit de prononcer une allocution.

Dans son discours, le président radical du Conseil administratif fait essentiellement appel, une fois de plus, aux vertus patriotiques des jeunes, non sans rappeler le mythe fondateur du Pacte de 1291, afin de raffermir les sentiments d'appartenance à la nation. Ses propos sont par ailleurs fondés sur un ethnocentrisme propre à l'époque.

La Suisse est certes le pays le plus civilisé du monde, grâce à la mesure en toutes choses qu'observent ses enfants, à la méthode et à l'ordre qu'ils cherchent à s'imposer. Soyez avant tout des patriotes, de toute votre âme, de toutes vos forces. Le patriotisme n'est pas limité aux devoirs militaires. Être patriote, c'est remplir tous les jours, honnêtement, pacifiquement et sans bruit, ses devoirs civiques en même temps que ses devoirs d'homme; c'est travailler à diminuer dans notre pays la misère, l'ignorance et l'erreur, à développer sans cesse la justice, la liberté, l'aisance, le bien-être pour tous, à y détruire chaque jour les puissances du mal, les haines, les maladies. Il faut que le patriotisme devienne pour chacun de vous la source intime d'énergie morale et de sympathie agissante, en même temps qu'il vous donnera la volonté ferme d'une coopération raisonnée et croissante au bien général.⁷³

Dans ce discours, contrairement à ceux de ses prédécesseurs des années 1924 et 1925, le patriotisme ne réfère pas uniquement

72. « Promotions civiques », *Journal de Genève*, le 24 novembre 1943.

73. « Chronique locale : promotions civiques », discours de Jules Peney, *Journal de Genève*, 29 novembre 1943.

aux devoirs militaires et à la défense du pays. Il transcende cette dimension au moment même où l'Europe se déchire en pleine guerre mondiale, pour souligner les qualités morales et les vertus agissantes du patriotisme. Du point de vue de l'orateur, «être patriote» englobe des connotations économiques, sociales et sanitaires (diminuer la misère, développer l'éducation, limiter les maladies) et politico-sociales (détruire la haine, favoriser la justice et le bien-être pour tous). Même si ces actions ne sont pensées que dans le cadre restreint du pays, on voit là apparaître les prémices d'une citoyenneté qui pourrait s'élargir à des formes d'engagement social, qui sont notamment exercées par les femmes.

LE MAINTIEN DES FEMMES DANS UNE POSITION DE SUBORDINATION

Dès 1944, les jeunes femmes sont enfin conviées. Mais leur présence aux promotions civiques pose des dilemmes que les autorités peinent à résoudre. En effet, comment s'adresser à des personnes qui ne sont pas égales en droits au moment même de les consacrer dans l'exercice de leur citoyenneté? À quelle forme de citoyenneté positive les agréer alors qu'elles sont justement dans un état de subordination à l'égard des hommes citoyens? À quelles fonctions et à quelles attributions de rôles renvoyer les un-e-s et les autres? La présence des jeunes femmes révèle un malaise et contraint en quelque sorte à l'explicitation du caractère genré et inégalitaire de la construction de l'État, d'autant que, «dans le cadre de la "Défense spirituelle", [...], la place des femmes est avant tout au foyer et à l'église»⁷⁴. Les élus résolvent le dilemme en s'adressant tantôt à tous et toutes comme à un groupe qui présenterait des caractéristiques communes (l'âge et la nationalité), tantôt spécifiquement aux jeunes hommes ou aux jeunes femmes pour souligner la complémentarité de leurs rôles respectifs sans pour autant mentionner qu'il s'agit de rapports de pouvoir et de domination. Par ailleurs, les espaces seront séparés et non mixtes. Les jeunes hommes occuperont le parterre de la salle de concert, tandis que les jeunes femmes prendront place dans les galeries, avec les parents.

74. Togni, 2015, p. 157.

Les autorités modifient légèrement le dispositif rituel des promotions civiles. D'une part, elles suppriment les discours d'officiers militaires, déconnectant ainsi dans leurs discours et dans le dispositif la citoyenneté de l'armée et, de l'autre, elles invitent une jeune femme à discourir, comme son homologue masculin. Par ailleurs, pour ménager les susceptibilités cantonales et communales, les discours principaux vont désormais suivre un principe d'alternance : une année, le discours est prononcé par un représentant de la Ville, tandis que l'année suivante, la parole est laissée à un représentant du Canton. Toutefois, l'orateur, quel qu'il soit, s'adresse toujours aux jeunes de la part des autorités communales et cantonales.

Le 26 novembre 1944, c'est à Albert Picot, président libéral du Conseil d'État, qu'il revient de prononcer le discours. Il insiste sur trois points particuliers : l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes gens et leur engagement dans la cité, sans restreindre cet engagement au devoir militaire et politique.

Aujourd'hui, à 20 ans, votre préoccupation dominante est celle de votre carrière, de votre travail, de votre avenir professionnel. Vous débutez en général dans votre métier et vous caressez l'espoir d'un avancement suffisant qui vous permettra de fonder un foyer. C'est un souci légitime, primordial. [...] Mais par le serment que vous allez prêter, la République de Genève vous demande d'élargir votre horizon et de servir la cité. [...] La servir tout d'abord par les armes jusqu'au sacrifice de sa vie, [...] la servir ensuite dans la paix. [...] La vie publique n'est pas seulement au Conseil d'État ou au Grand Conseil. Elle est à la commune, elle est dans nos sociétés de tir, de gymnastique, de musique, dans nos syndicats et corporations, dans nos troupes d'éclaireurs et d'éclaireuses, dans nos partis politiques, dans nos sociétés de science et d'art.⁷⁵

C'est la première fois qu'un conseiller évoque la question de la famille, du foyer et d'associations (ou « sociétés ») non militaires. L'évocation d'une citoyenneté qui ne relève pas seulement de la

75. « Appel du président du Conseil d'État à la jeunesse de Genève », allocution d'Albert Picot, *Journal de Genève*, 28 novembre 1944.

sphère publique, mais aussi de la sphère privée touchant aux obligations et responsabilités conjugales ou familiales et éducatives est vraisemblablement à mettre en lien avec la présence des jeunes femmes, à qui il s'adresse aussi spécifiquement, et pousse à une lecture non binaire fondée sur la séparation entre le public et le privé, mais qui, comme le propose Nira Yuval-Davis, montre que le système de genre constitue une clé essentielle de la construction de la citoyenneté.

S'adressant aux jeunes femmes, Albert Picot les renvoie à leur fonction éducative :

Et, à vous, femmes de 20 ans, je dis que vous avez une mission spéciale à côté de vos activités sociales dans la cité. Beaucoup d'entre vous seront mères de famille et c'est à vous qu'incombe la grande tâche d'orienter l'enfant vers la notion du devoir, vers le culte du vrai, du beau et du bien et surtout de lui faire comprendre qu'il est un enfant de Genève et qu'il doit se dévouer pour son pays. C'est à vous, avant tout, qu'il appartient de transmettre intact le flambeau de l'amour du sol natal.⁷⁶

Si les femmes sont reconnues dans leurs engagements sociaux au sein de la cité, elles restent principalement des gardiennes du foyer, chargées de transmettre les valeurs aux nouvelles générations, une vision relevant d'une division sexuée du travail qui assigne aux hommes les sphères de production (le travail rémunéré) et de gestion des affaires publiques, et aux femmes les tâches liées à la reproduction (le travail domestique et éducatif gratuit)⁷⁷, leurs engagements dans le monde du travail à la fois en remplacement des hommes mobilisés mais aussi pour soutenir le développement d'une économie en pleine reprise étant considérés comme temporaires et exceptionnels, car susceptibles de provoquer du désordre dans le genre⁷⁸. Aussi, la féministe Émilie Trembley va mettre en

76. *Idem.*

77. De nombreuses auteures ont travaillé sur ces questions, nous référons plus spécifiquement aux travaux suivants : Kergoat, 1998, sur une définition de la division sexuelle du travail ; Roux, 2006, sur la perspective déstabilisatrice pour l'ordre sexué d'une approche par le genre ; Parini, 2006, pour son ouvrage concis sur le système de genre, dont un chapitre est consacré à la place des femmes dans le champ politique.

78. Togni, 2015.

lumière le rôle que les femmes peuvent jouer dans la cité – notamment du fait de leur formation –, et dans les affaires militaires, dans son article, intitulé « Citoyennes » paru dans le *Journal de Genève*, le 22 novembre 1944.

Ce titre de citoyenne, qui sera donné officiellement pour la première fois dans notre cité, c'est un honneur que quelques-unes d'entre vous n'apprécient peut-être pas à sa juste valeur. [...] Ce titre de citoyenne, faut-il en sourire, faut-il le prendre au sérieux? Ne vous étonnez pas s'il provoque autour de vous un peu d'ironie. [...] Lorsque pour la première fois les femmes montèrent à bicyclette, ce fut un véritable scandale. Ainsi ne vous en faites pas et allez-y en toute simplicité. [...] Vos mères, vos grands-mères, vos aïeules n'ont jamais réclamé ce titre, elles n'y songeaient pas. [...] On ne leur demandait pas de jouer un rôle utile dans la société. [...] Votre préparation est meilleure pour cette tâche, comme pour tant d'autres. Vous avez conquis votre indépendance : la liberté d'aller et venir, de travailler, d'exercer une profession. Vous avez obtenu des diplômes qui vous ouvrent des carrières diverses. Vous êtes utiles à la communauté. Vous êtes aptes au service civil et au service militaire. Vous avez maintenant le droit de servir votre pays.⁷⁹

À partir de ce moment, les orateurs tout comme les journalistes vont toujours insister sur les devoirs qui incombent autant aux jeunes hommes qu'aux jeunes femmes. Au cours de la cérémonie civique du dimanche après-midi 28 octobre 1945, Fernand Cottier, chrétien social, fervent défenseur de longue date du suffrage féminin, salue « la participation [des jeunes citoyennes], que j'ai désirée personnellement depuis toujours et que je suis heureux et fier de voir se réaliser aujourd'hui »⁸⁰. Dans ce même discours, après avoir exhalé les valeurs de la jeunesse (pureté, forces nouvelles), il rappelle que la politique est « une nécessité vitale pour le pays » et qu'elle représente des droits, mais aussi des devoirs, puis il s'adresse de manière spécifique aux jeunes femmes :

79. « Citoyennes », d'Émilie Trembley, *Journal de Genève*, 22 novembre 1944.

80. « Au Victoria Hall, les promotions civiques », discours de Fernand Cottier, *Le Courrier*, 30 octobre 1945.

Que dois-je dire à ce sujet, à vous, jeunes femmes de 20 ans, vous les futures citoyennes, les futures épouses et mères de famille; par la foi, par la haute conception que vous vous faites de vos devoirs et de vos responsabilités, vous êtes l'âme de la famille. Or, à ce titre, vous avez conquis le droit de collaborer entièrement avec l'homme, vous êtes une force dont le pays ne saurait désormais se passer.⁸¹

Ses propos montrent bien que l'accession des femmes aux droits politiques, à laquelle il aspire, s'inscrit néanmoins dans un discours qui maintient intactes les assignations de rôles des hommes et des femmes. Ainsi, malgré l'engagement massif des femmes dans des emplois qui les rendent plus visibles dans l'espace public, l'orateur continue à les renvoyer à leurs fonctions domestiques et éducatives, au service de leurs maris et de leurs enfants.

En 1945, les organisateurs innovent également en intégrant deux discours juvéniles, l'un prononcé par une jeune femme et l'autre par un jeune homme. Il faudra attendre 1947 pour que les journalistes présentent les propos des jeunes. Cependant, ils notent qu'« une jeune fille et un jeune homme soulignent ensuite, au cours d'une brève allocution, les devoirs respectifs qui leur incombent au seuil de leur majorité »⁸². Cette brève référence aux discours juvéniles semble indiquer que les jeunes eux-mêmes et elles-mêmes adhèrent à cette vision complémentaire de leurs rôles et, que par ailleurs, dans ce contexte, elles et ils insistent davantage sur leurs devoirs que sur leurs droits.

Dès 1946, à l'issue du troisième scrutin qui refuse, à 56 % des voix, le droit de vote aux femmes sur le plan cantonal⁸³, les discours prononcés par les conseillers – à quelques exceptions près – défendent le suffrage féminin tout en réaffirmant la primauté du rôle de la femme dans les tâches éducatives et domestiques, voire sociales au travers d'activités bénévoles et celle des hommes dans

81. *Idem.*

82. « Au Victoria Hall, les promotions civiques », *Le Courrier*, 30 octobre 1945.

83. Comme le relève Antoinette Quinche, compte tenu du régime de démocratie directe, « les femmes se sont donc trouvées en face d'une tradition démocratique masculine très ancienne, et surtout en présence de constitutions écrites ne pouvant être modifiées que par un vote du peuple masculin. [...] Dans tous les autres pays d'Europe, il a suffi d'un vote du parlement pour que le suffrage féminin soit introduit » (1954, p. 580).

la gouvernance du pays. Dans ce contexte, bon an, mal an, ils essaient de donner une place à chacun-e et tentent par leurs propos de renforcer l'importance du rôle des femmes, même lorsque les droits politiques leur restent inaccessibles. Le discours de Maurice Pugin, Conseiller d'État en charge du Département du travail, de l'hygiène et de l'assistance publique, d'obédience indépendante chrétienne sociale, reproduit ici quasi in extenso, permet de revenir sur les éléments récurrents que l'on trouve dans divers discours. Tout d'abord, il revient sur le mythe fondateur de la Confédération suisse pour renforcer les sentiments d'appartenance à une histoire commune.

Aux origines de la Suisse, nous trouvons le Serment du Grütli. Trois hommes dans la nuit, trois hommes sur l'Alpe, trois hommes devant Dieu jurent de maintenir envers et contre tous l'honneur et l'indépendance de la Patrie. Ce serment, ils le tiennent, eux et leurs compagnons, et de siècle en siècle, l'esprit du Grütli se transmet jusqu'à nous.⁸⁴

En second, il explicite ce que, selon lui, la *Patrie*, entité peu saisissable en tant que telle, attend de ses concitoyen-ne-s.

La Patrie ne demande pas tous les jours qu'on s'offre à mourir pour elle. Elle a besoin tous les jours qu'on vive pour elle. Elle réclame tous les jours l'amour, le dévouement de chacun de ses enfants. Et ce don quotidien, c'est la vie civique au seuil de laquelle vous vous trouvez aujourd'hui.⁸⁵

Puis il construit son discours en s'adressant d'abord aux jeunes femmes en spécifiant leurs rôles, selon leurs « vocations », en référant à leurs responsabilités éducatives et domestiques, mais aussi à leurs responsabilités professionnelles potentielles, tout en soulignant le fait qu'elles doivent rester vertueuses – soit, en filigrane, ne

84. « Pour la cinquième fois, les jeunes citoyens et citoyennes prêtent serment à leur pays », discours de Maurice Pugin, *Le Courrier*, 25 novembre 1946.

85. *Idem*.

pas entacher leur moralité par des comportements déviants – et se consacrer à leur pays.

La vie civique, ce n'est pas seulement la vie politique. Si tel était le cas, ces promotions n'auraient guère de sens pour vous, Mesdemoiselles, puisque – malheureusement, à mon gré – vous ne serez demain ni électrices, ni éligibles. Non, la vie politique n'est pas toute la vie civique. [...] Il y a donc bien des manières de se vouer au pays, même si l'on ne dispose pas d'un bulletin de vote. Mesdemoiselles, quelle que soit votre vocation, quelle que soit demain votre tâche, remplissez-la dans un véritable esprit civique, dans un esprit de consécration à la communauté. Si vous choisissez un métier, dites-vous que la conscience professionnelle, même dans le travail le plus humble, est le fondement de la prospérité nationale. Mais surtout, si vous fondez un foyer – ce que je vous souhaite à toutes –, songez à la responsabilité que vous prenez vis-à-vis du pays. Vivez joyeusement le printemps de votre vie, mais ne le galvaudez pas. Éloignez-vous de tout ce dont vous pourriez avoir à rougir plus tard devant vos fils et vos filles. Pour «élever» des enfants, veillez d'abord à vous élever vous-mêmes vers le beau et vers le bien. Je souhaite que vous preniez goût à l'histoire de notre Genève, à l'histoire de la Suisse, que vous aimiez les chants du pays, de manière à pouvoir créer demain dans vos foyers une chaude atmosphère civique. Informez-vous autant que possible des affaires publiques; l'heure peut venir, comme elle est venue dans presque tous les pays du monde, où vous serez appelées à y prendre une part directe. En attendant, sachez bien que vous exercerez une puissante influence sur les destins du pays, soit en inspirant et en soutenant celui qui sera votre compagnon de route, soit en éduquant vos enfants. Préparez-vous à ces grandes tâches; on ne s'improvise pas du jour au lendemain bonne épouse ou bonne mère.⁸⁶

86. *Idem.*

Il s'adresse ensuite aux jeunes gens. Il revient à nouveau sur les différentes fonctions qu'ils auront à occuper à l'âge adulte, tout en insistant sur la tâche politique.

Vous aussi, vous aurez à servir le pays dans vos familles, dans vos métiers, comme travailleurs intellectuels ou manuels, comme époux, comme pères. Mais à toutes ces tâches il s'en ajoute une autre qui vous incombe spécialement : la tâche politique proprement dite. Comme citoyens, chacun pour votre part, vous devez prendre en charge les affaires publiques, soit en usant de votre droit de suffrage, soit en acceptant plus tard des responsabilités dans la commune, le canton ou la Confédération. Par le serment que vous allez prêter, vous promettez de ne pas esquiver cette tâche, de vous y engager au contraire de tout votre cœur et de toutes vos forces. Ne suivez pas l'exemple de ces trop nombreux citoyens qui démissionnent, qu'on ne voit jamais au scrutin et qui semblent se faire une gloire de leur abdication.⁸⁷

Enfin, il revient sur un autre leitmotiv, celui de l'abstentionnisme et des dangers qu'il représente pour le système démocratique.

La démocratie est un régime de participants. Celui qui s'abstient, sous n'importe quel prétexte, est un déserteur civique, et il perd le droit de critiquer ceux qui sont à la brèche. Et pourtant, souvent, ce sont ceux-là qui sont les plus âpres au dénigrement.⁸⁸

Lors de la cérémonie de 1947, Jules Peney, issu du Parti radical et qui n'était pas favorable au suffrage féminin, naturalise davantage encore le rôle spécifique dévolu aux femmes :

Jeunes filles, la femme a une tâche bien noble et bien grande à accomplir : celle d'assurer la pérennité de la famille et de la race. [...] Vous connaîtrez ce bonheur ineffable de serrer contre votre poitrine l'enfant à qui vous aurez donné le jour.⁸⁹

87. *Idem.*

88. *Idem.*

89. « Les promotions civiques », discours de Jules Peney, *Le Courrier*, 24 novembre 1947.

Ainsi, pour résoudre le dilemme des citoyennes invitées à la cérémonie, mais toujours niées dans leurs droits civiques, les orateurs se fondent sur une complémentarité naturalisée des rôles féminins et masculins propre au système patriarcal. Les discours des jeunes femmes ne prennent d'ailleurs pas véritablement le contre-pied de ceux tenus par les jeunes gens et les autorités politiques. Ceci n'est guère étonnant, vu que jeunes hommes et jeunes femmes sont cooptés par les enseignant-e-s des écoles, qui choisissent parmi elles et eux les personnes considérées comme leurs meilleurs éléments : des jeunes ayant de bons résultats scolaires, ne faisant pas de vagues et susceptibles de réaffirmer les mêmes valeurs que celles mises en avant par les autorités. Les organisateurs veillent par ailleurs à varier les écoles sollicitées (collèges, université, école d'arts et métiers, école ménagère, etc.). Les discours juvéniles de 1947 – les premiers dont on trouve un récit dans *Le Courrier* – se ressemblent quelque peu dans les thématiques abordées : le respect des aînés et des institutions.

La jeune élève de l'École supérieure des jeunes filles s'exprime en « nous » et non en « je » de la façon suivante :

À notre tour, nous, jeunes Suissesses de 1947, tenons à exprimer ici notre fierté, notre reconnaissance d'être admises aujourd'hui au sein de cette immense communauté sociale et spirituelle, au sein de cet État, grand par le cœur et par l'esprit, qui nous a formées et développées sans cesse dans le respect de ses institutions et l'amour de l'humanité. [...] Gardons nos traditions nationales, faites de probité, d'honneur et de travail. Elles sont assez fortes pour s'accommoder des changements, des transformations qu'impose la vie moderne.⁹⁰

Quant au jeune collégien, s'exprimant lui aussi en « nous », il s'attache avant tout à...

90. *Ibid.*, discours d'Yvonne Haueter.

[...] rendre hommage à la noble conduite de nos aînés, [...] admirer ceux qui ont écarté de notre pays la détresse et de leur exprimer notre reconnaissance: notre gouvernement, notre armée, rempart vivant de la nation, et son chef très aimé, le général Guisan.⁹¹

Dès 1949, les discours des jeunes changent légèrement. L'apprenti typographe, plus conservateur, revient sur le service militaire comme premier acte civique: «Mes chers camarades, dans quelques mois, nous serons appelés sous les drapeaux [...] Nous remplirons là notre premier devoir civique»⁹². L'étudiante, quant à elle, évoque le thème des «bons» et «mauvais» jeunes:

Voulons-nous faire partie de cette jeunesse dépravée et délinquante dont nous lisons les exploits quotidiens dans les journaux? [...] Ou voulons-nous être des femmes conscientes de leurs responsabilités, des femmes qui ont leur mot à dire dans la vie publique, des femmes sur qui l'on puisse compter, avec qui l'on doit compter?⁹³

La référence aux jeunes «dépravés» ou «délinquants» n'est guère explicite, mais on peut poser l'hypothèse qu'il s'agit là d'une référence à la Jeunesse Libre, qui regroupe les jeunes communistes et socialistes⁹⁴, qui sera par ailleurs vilipendée par la presse l'année suivante.

En 1950, le soir de la cérémonie des promotions, la Jeunesse libre, regroupant depuis 1944 les jeunes communistes et socialistes organise une Conférence sur le jazz authentique donnée par Loys Choquart, jazzman genevois et directeur d'un cabaret local, suivi du Bal des 20 ans. Les affiches placardées dans toute la ville invitent spécifiquement les jeunes qui sortiront du Victoria Hall.

91. *Ibid.*, discours de Roland Niklaus.

92. «Au Victoria Hall, les jeunes de 20 ans prennent part avec enthousiasme aux Promotions civiques», allocution d'André Drocco, *Le Courrier*, 28 novembre 1949.

93. *Ibid.*, allocution de Danièle Viop.

94. Ce mouvement qui avait été interdit en 1941 se reforme en 1944. Indépendant sur le plan organisationnel, mais néanmoins proche idéologiquement du POP-Parti du Travail, ce mouvement regroupe près de 10000 membres en Suisse, ainsi que plusieurs dizaines de sections (Rauber, 2005).

Ces événements seront gratuits pour les personnes détentrices du diplôme des promotions civiques et coûteront 2 francs pour les autres.

Les journalistes documentant les cérémonies titrent leur article de la façon suivante, «Promotions civiques et propagande communiste» pour *Le Courrier*⁹⁵ ou «On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre!» pour le *Journal de Genève*⁹⁶, et s'insurgent contre ce qu'ils considèrent comme un fait de propagande communiste et une menace pour l'ordre institué. Pour *Le Courrier*,

Il est pour le moins curieux que la jeunesse stalinienne à Genève s'intéresse au jazz et ceci à l'occasion des promotions civiques. Cela est curieux, car à entendre les émissions «culturelles» de Radio-Moscou, le jazz est une musique de dégénérés et le succès que remporte cette musique est un signe indiscutable de la décadence de l'Occident et de l'Amérique en particulier. Il est curieux que nos jeunes staliniens désirent accorder la faveur de l'entrée gratuite aux jeunes de chez nous porteurs du diplôme de citoyen suisse, alors qu'eux-mêmes, s'ils le pouvaient, renieraient vite cette qualité si on leur offrait un diplôme de citoyen URSS.⁹⁷

Puis, s'adressant directement aux jeunes :

Jeunes Suisses, qui aurez compris le sens des promotions civiques, vous ne vous laisserez pas prendre comme du poisson. Vous refuserez de soutenir financièrement par les bénéfiques sur les cafés, limonades et autres consommations lors du bal, un mouvement dont l'orientation idéologique fait de l'Homme un quelconque robot [...]. Les communistes se servent de n'importe quels moyens pour alimenter leur propagande et pousser leur recrutement. Désirant entrer en contact avec les participants aux promotions civiques dans un but trop évident de noyautage, la «Jeunesse libre», alias jeunesse communiste, organise après la Cérémonie de dimanche deux manifestations. Nous recevons des jeunesses du

95. «Promotions civiques et propagande communiste», *Le Courrier*, 25-26 novembre 1950.

96. «On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre!», *Journal de Genève*, 27 novembre 1950.

97. «Promotions civiques et propagande communiste», *Le Courrier*, 25-26 novembre 1950.

Parti national-démocratique une sérieuse mise en garde contre ces procédés.⁹⁸

Et le *Journal de Genève* renchérit :

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le procédé a déplu. Cette jeunesse [en référence à la Jeunesse Libre] n'est guère apparue libre, incapable qu'elle était de renoncer une seule fois à sa propagande. Elle a dû faire bien peu d'adeptes parmi les jeunes citoyens.⁹⁹

Les jeunesses politiques du centre droit ont également réagi à cette manifestation :

Au moment, disent-elles [les jeunesses indépendantes chrétiennes sociales], où nous devons apprécier notre qualité de citoyens d'un authentique État démocratique, les adversaires de cette même démocratie font l'impossible pour gagner la jeunesse à leur idéologie de mort. Et cette propagande s'adresse justement à ceux qui vont prêter le serment « de contribuer dès ce jour de toutes leurs forces et de tout leur cœur au bien de la famille, de la commune et de l'État, et de maintenir l'honneur, l'indépendance et la prospérité de la Patrie ». ¹⁰⁰

Rares sont les formes publiques de confrontation autour des promotions civiques. Généralement, celles-ci ont lieu dans les coulisses des cérémonies, dans les organes législatifs ou dans les commissions d'organisation, mais n'apparaissent pas au grand jour. Cet événement fait exception et permet de porter à la lumière les représentations d'une partie de la population sur les blocs de l'Est.

ENFIN DES DROITS CIVIQUES POUR LES FEMMES!

Les cérémonies qui suivirent renouent avec l'ordinaire. Le 23 novembre 1952, le conseiller d'État Albert Picot formule un

98. *Idem.*

99. « On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre! », *Journal de Genève*, 27 novembre 1950.

100. *Idem.*

discours qui appelle les jeunes femmes à participer à diverses activités sociales à défaut de pouvoir voter.

Je suis un fervent partisan du suffrage féminin et regrette de ne pouvoir encore vous parler en citoyennes. [...] Et nonobstant la masculinocratie suisse, considérez tous les domaines où vous pouvez vous associer à la vie sociale du pays, tant dans les œuvres contre la misère pour l'enfance, la vieillesse, pour le progrès ici et dans le monde.¹⁰¹

C'est le premier orateur à associer directement les droits politiques à une «pleine citoyenneté» et à revendiquer une égalité de droit. Ces discours de revendication, toujours prononcés par des hommes avec plus ou moins de conviction, seront réactivés à chaque défaite concernant le suffrage féminin sur le plan fédéral (en 1952, 1953 et 1959), jusqu'à l'octroi du droit de vote et d'éligibilité sur le plan cantonal genevois en 1960, puis sur le plan fédéral en 1971. Dans l'impossibilité de proclamer une citoyenneté politique fondée sur des droits, les orateurs tendent à amollir le sens de la citoyenneté en la rattachant aux activités sociales bénévoles qui participent de l'organisation d'un ordre sexué.

En 1952, les femmes sont consultées sur le suffrage féminin, qu'elles acceptent à une large majorité¹⁰². Toutefois, leurs opposants estiment qu'avant une extension des droits politiques, il serait préférable de s'exercer à plus petite échelle, soit sur le plan communal. C'est dans ces termes que la question du suffrage féminin est aussi débattue au Conseil municipal¹⁰³, notamment en 1956, sur interpellation du groupe indépendant chrétien social, qui dépose un projet de loi constitutionnelle accordant aux femmes l'exercice des droits politiques sur le plan communal. La proposition, rédigée par les indépendants chrétiens sociaux et présentée par Maurice Pugin, reprend et tente de prolonger la position du Conseil fédéral sur la question.

101. «Les promotions civiques», discours d'Albert Picot, *Le Courrier*, 24 novembre 1952.

102. Sur un total de 42408 femmes s'étant prononcées lors de cette consultation, 85 % ont été favorables et 15 % défavorables au suffrage féminin (Quinche, 1954).

103. «Proposition de résolution de Maurice Pugin en faveur du droit de vote et d'éligibilité des femmes en matière communale», *MCM*, séance du 12 juin 1956, p. 89.

Nous [conseillers fédéraux] estimons que le moment n'est pas venu de trancher la question fondamentale de savoir s'il y a lieu d'instituer en matière fédérale le droit de vote et l'éligibilité des femmes. Sans nous prononcer pour ou contre le suffrage féminin, nous avons toujours été d'avis jusqu'à maintenant qu'il serait plus juste de l'introduire d'abord en matière communale et cantonale. Une fois que des expériences auront été faites dans ce domaine-là, on pourra songer avec quelques perspectives de succès à instituer le droit de vote et d'éligibilité des femmes dans la législation fédérale.¹⁰⁴

Ce groupe politique propose une « solution intermédiaire » permettant d'expérimenter à une échelle communale l'expérience des femmes votantes. Maurice Pugin relève le paradoxe entre les positions de plus en plus influentes qui peuvent être exercées par les femmes et leur exclusion de la sphère politique :

L'état mineur dans lequel la femme est maintenue sur le terrain des droits civiques devient de plus en plus incompréhensible, en regard des responsabilités toujours plus lourdes qui lui incombent dans tous les secteurs de notre vie moderne. Qu'elles soient commissaires d'apprentissage ou expertes aux examens de fin d'apprentissage, juges dans les tribunaux de prud'hommes ou à la Chambre pénale de l'enfance, membres des jurys de la Cour correctionnelle ou de la Cour d'assises, chefs d'entreprises, médecins, avocates, assistantes sociales, infirmières ou mères à leurs foyers, les femmes donnent la preuve dans tous les domaines de leurs très hautes qualités morales et professionnelles. Tôt ou tard, notre pays devra leur accorder ces droits qu'il est seul à leur refuser en Europe, avec la Principauté du Liechtenstein et la République de Saint-Marin.¹⁰⁵

104. *Ibid.*, message du Conseil fédéral à l'Assemblée nationale du 2 février 1951, p. 89.

105. *Ibid.*, présentation de la proposition de résolution de Maurice Pugin, p. 90.

Pour argumenter et défendre son propos, Maurice Pugin s'appuiera entre autres sur la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, dans laquelle est défendu le principe des droits politiques égaux pour les hommes et les femmes, ainsi que sur un rapport rédigé par le politologue français Maurice Duverger pour l'Unesco, portant sur *La participation des femmes à la vie politique*. Le 1^{er} février 1957, la commission chargée d'examiner le projet du groupe indépendant chrétien radical rend ses conclusions, divisée en rapport majoritaire et minoritaire.

Le débat¹⁰⁶ entre partisans et opposants à ce projet de loi sera tendu. Dans un premier temps les rapporteurs majoritaires rendent leurs conclusions, inscrivant leurs arguments dans une historicité inéluctable, en référence aux pays voisins qui ont d'ores et déjà accordé ces droits aux femmes, aux recommandations du Conseil fédéral et aux textes de résolution internationaux, au fait que les femmes sont appelées à occuper des fonctions de plus en plus importantes. Les rapporteurs minoritaires, quant à eux, questionnent l'inégalité entre Suissesses, dont les droits politiques seraient déterminés par le canton dans lequel elles résident, contestent la constitutionnalité d'une telle proposition, rendent leurs conclusions en se montrant majoritairement favorables à l'octroi du suffrage féminin à l'échelle communale. Comme le remarquera Edmond Ganter, du groupe majoritaire, la nature des arguments semble s'être légèrement déplacée au regard des débats antérieurs évoquant essentiellement la « femme au foyer, la femme [qui] ne doit pas gaspiller un temps précieux à s'occuper de la politique. On évoquait le désolant spectacle de la femme abandonnant son foyer pour aller déposer son bulletin dans l'urne »¹⁰⁷. La suite du débat consiste en des querelles partisans, dans lesquelles les conseillers communistes dénoncent l'opportunisme et l'électoratisme des radicaux, tandis que ces derniers dénoncent l'absence de démocratie lorsque les femmes dans un pays à parti

106. « Rapport de la commission chargée d'examiner le projet de résolution de Maurice Pugin en faveur du droit de vote et d'éligibilité des femmes en matière communale », *MCM*, séance du 1^{er} février 1957, pp. 648-665.

107. *Ibid.*, propos d'Edmond Ganter, p. 663.

unique ne peuvent choisir qu'un seul et unique bulletin à mettre dans l'urne. En fin de compte, le projet de loi sera accepté.

Après les cantons de Vaud et de Neuchâtel en 1959¹⁰⁸, c'est au tour de Genève, le 6 mars 1960, de permettre aux femmes d'accéder aux droits politiques sur les plans communal et cantonal. Comme la cérémonie des promotions civiques a lieu à l'automne à Genève, l'allocation du conseiller d'État socialiste Jean Treina ne différencie plus de manière aussi claire la citoyenneté des jeunes femmes et celle des jeunes hommes, les unes et les autres jouissant désormais de droits politiques, même si les femmes n'ont pas encore accès au vote fédéral et n'ont pas encore les mêmes droits civils que leurs homologues masculins. Ces dernières sont néanmoins accueillies dans leur nouveau statut, non seulement par le conseiller d'État, mais aussi par Fernand Cottier, président de cérémonie et conseiller administratif, qui a toujours défendu le suffrage féminin et se trouve donc très heureux de féliciter «les nouvelles électrices»¹⁰⁹.

Le discours de Treina explique aux jeunes que les droits politiques dont elles et ils disposent doivent absolument être utilisés, puisqu'ils ont été acquis de haute lutte, en tout cas pour les femmes; l'abstentionnisme serait dès lors inconcevable.

Mais ce droit, si simple, semble-t-il, à exercer, est aussi un devoir, parce qu'il n'a pas été obtenu sans lutte, parce que des générations d'hommes de ce pays ont combattu pour le suffrage universel et l'éligibilité et que les femmes, elles, ne viennent de les obtenir que tout récemment, et encore dans quelques cantons romands seulement, privées qu'elles en sont dans le reste de la Suisse. Allez-vous, comme tant d'autres, entrer dans le grand parti des abstentionnistes, c'est-à-dire de ceux qui se dérobent à leurs responsabilités, ou au contraire viendrez-vous, chaque fois qu'on vous le demandera, donner votre opinion et choisir? Je veux croire que c'est bien là ce que vous ferez, parce qu'ainsi vous participerez à la vie de ce

108. Voegeli, 2014. Dans le canton de Fribourg – qui constitue notre deuxième canton d'enquête –, le droit de vote sur les plans cantonal et communal a été octroyé aux femmes en même temps que le droit de vote fédéral, le 7 février 1971.

109. «Les promotions civiques 1960», allocation de Fernand Cottier, *Le Courrier*, 27 novembre 1960.

peuple, à la vie de ce pays en citoyens et en citoyennes dignes de ce nom, c'est-à-dire actifs et consciencieux.¹¹⁰

Pour renforcer le sentiment d'appartenance, de camaraderie, de participation et d'action, Jean Treina joue des analogies avec le domaine sportif, comme si celui-ci pouvait permettre d'acquérir des compétences semblables à celles exercées durant le service militaire.

Beaucoup d'entre vous ont pratiqué un sport. C'est là une excellente école de discipline, de maîtrise de soi, de sobriété, d'endurance. Pour la plupart, vous avez appartenu à une équipe, où vous avez ajouté votre effort à ceux de vos camarades. Votre action s'est harmonisée avec celle de vos coéquipiers. Le geste que vous avez accompli a été la suite ou le début d'un autre geste et de cet enchaînement est sorti le point qui a donné la victoire à votre équipe. Il en sera de même dans tous les actes de votre vie et singulièrement de votre vie civique et professionnelle.¹¹¹

Enfin, il termine sur le rôle des partis dans la construction d'une pensée politique propre à exercer ses droits politiques.

Le rôle des partis est essentiel à la formation des opinions et les citoyens doivent avoir une opinion, puisqu'ils devront se prononcer sur une quantité de questions et que, de ces questions, bien peu sont d'ordre proprement politique, la plupart relevant de la technique et de l'économie. Comment seraient-elles étudiées, préparées, ces questions, si les partis n'existaient pas? Comment l'homme ou la femme appelés à voter pourraient-ils se forger une opinion par eux-mêmes quand une information toujours plus complète est devenue de plus en plus nécessaire et comment pourraient-ils s'exprimer ou faire un choix, si ce n'est pas le truchement d'un parti?¹¹²

110. Allocution de Jean Treina, AVG, 1960-67 FP, 500.A.1.4.

111. *Idem.*

112. *Idem.*

Les discours des jeunes répondent chacun à leur façon aux propos du conseiller d'État. L'étudiante en lettres évoque ses nouveaux droits : « La femme saura rendre de précieux services, notamment dans les questions sociales, familiales et éducatives. Je demeure persuadée que les femmes ne tourneront pas le dos aux locaux de vote et peut-être leur enthousiasme saura-t-il réveiller le civisme défaillant de nos compagnons. »¹¹³ Elle compose avec l'assignation à des rôles féminins attendus, tout en manifestant sa volonté de s'inscrire dans un électorat non abstentionniste. Le jeune orateur, élève de l'École des arts décoratifs, parle quant à lui plutôt au nom de la jeunesse chrétienne, qui doit montrer l'exemple.

Il appartient de défendre la jeunesse consciente de ses responsabilités contre les accusations basées sur la mauvaise conduite de quelques-uns [...]. La jeunesse doit construire une vie aux dimensions de l'homme chrétien.¹¹⁴

Pour le journaliste du *Journal de Genève*, la cérémonie n'a toutefois pas été du meilleur goût. Il relève que la distribution des médailles et des diplômes s'est faite aux sons d'un air de Charles Trenet, ce qui nuisait à la solennité du moment. Les choix musicaux connaissent en effet une légère inflexion vers des airs plus gais, plus populaires ou moins martiaux, ce qui dérange celles et ceux qui souhaiteraient voir perdurer la gravité et la solennité du rituel.

Deux jours plus tard, le même journal publie un article s'adressant aux jeunes et peut-être plus particulièrement aux jeunes femmes. Le ton en est légèrement paternaliste.

Et si la nouveauté des démarches que vous serez amenées à faire vous cause quelque embarras, rassurez-vous : tout a été prévu dans les locaux de vote pour faciliter votre tâche. Rendez-vous donc sans la moindre appréhension dans le local de vote de votre arrondissement où des dispositions nouvelles ont été prises pour vous

113. « Les nouveaux citoyens ont prêté le serment civique », allocution de Danielle Deshusses, *Journal de Genève*, 28 novembre 1960.

114. *Ibid.*, allocution de Michel Sollberger.

permettre d'accomplir dans les meilleures conditions votre devoir civique.¹¹⁵

Au demeurant, même si les femmes accèdent à des droits civiques restreints, le texte ci-après qui leur est plus spécifiquement destiné dans l'ouvrage que reçoit le public juvénile initié réaffirme en quelque sorte le « contrat sexuel » sur lequel se fonde le contrat social. Pour Carole Pateman¹¹⁶, le contrat social apparu au cours de la modernité permet aux fils de se libérer de l'assujettissement au patriarcat traditionnel, tandis que les épouses y resteraient asservies à travers le contrat de mariage. Aussi, pour l'auteure, le contrat sexuel précède-t-il le contrat social.

**VIGNETTE 1: LA VOCATION DE LA FEMME,
PAR ALBERTINE NECKER DE SAUSSURE (1766-1845)**

Si les discours des autorités politiques n'assignent plus aux femmes seulement les tâches éducatives, des différences notoires de conception des rôles persistent néanmoins dans le livre *Promotions citoyennes*, écrit au début de la décennie 1960 et distribué jusqu'aux années 1980 aux jeunes majeur·e·s. Un texte d'Albertine Necker de Saussure¹¹⁷, sous le titre *La vocation de la femme* y occupe une pleine page, réaffirmant l'assignation aux femmes des sphères privée et reproductive.

« Perfectionner la vie privée, l'animer, l'embellir, la sanctifier, c'est là une grande et noble carrière. Les femmes, selon nous, sont éducatrices nées, car tandis qu'elles ont immédiatement dans leurs mains la moralité des enfants, ces futurs souverains de la terre, l'exemple qu'elles peuvent donner, le charme qu'elles peuvent répandre sur la destinée des autres âges, leur fournissent des moyens d'amélioration de tous les moments. Sous le toit domestique se forment ces opinions et ces mœurs qui soutiennent les institutions ou qui en préparent la chute. Tout ce qui, dans l'organisation politique, ne se fonde pas sur les vrais

115. « Pour la première fois, vous allez voter... », *Journal de Genève*, 30 novembre 1960.

116. Pateman, 2010.

117. Le texte d'Albertine Necker de Saussure (1766-1845) est mentionné dans l'ouvrage sans que soit précisée sa date de rédaction.

intérêts de la famille, dépérit bientôt ou ne produit que du mal. Et comme ces intérêts sont pour la plupart confiés aux femmes, comme ils le sont d'autant plus que l'attention des hommes s'est portée ailleurs; comme dans l'ordre matériel, c'est aux femmes que sont dévolus les soins de santé et les soins de la conservation des fortunes, et que, dans l'ordre spirituel, ce sont elles qui communiquent et raniment les sentiments, vie de l'âme, mobiles éternels des actions, il leur est assigné un rôle obscur, peut-être, mais immense, dans les vicissitudes de la destinée qui se déploie sous nos yeux.»¹¹⁸

Les discours prononcés lors des cérémonies civiques entre 1942 et 1960 donnent néanmoins de nouveaux contours à la notion de citoyenneté. Au fil d'un long travail de persuasion pour obtenir des droits civiques, les féministes ont, comme nous l'avons montré, insisté sur leur rôle dans le service complémentaire féminin, conscientes du lien étroit existant entre l'armée et la citoyenneté politique. Nonobstant, une fois admises dans cette arène, elles sont tout de même constamment renvoyées à leurs fonctions domestique et éducative dans la sphère privée, ou aux activités charitables dans la sphère publique. Les discours des politiciens, mais aussi des jeunes hommes et femmes, ne permettent pas – ou très peu – de s'écarter d'une conception patriarcale des rapports sociaux de sexe. Toutefois, l'acquisition des droits politiques par les femmes entraîne une déconnexion, dans les discours, entre armée et citoyenneté. Ce n'est plus la figure du citoyen-soldat qui domine, ni celle de la femme dans son seul rôle d'éducatrice. Citoyens et citoyennes sont appelé-e-s à concevoir leur rôle comme un exercice politique *stricto sensu* autant que comme un engagement social et économique qui contribuent tous deux à la prospérité du pays. La représentation de la citoyenneté reste ainsi étroitement associée au respect des ordres institués, y compris l'ordre de genre, qui se trouve renforcé par les années de guerre et un modèle patriarcal

118. Collectif, *Promotions civiques*, s.d., portant la dédicace suivante: «Ce livre est remis à... qui atteindra sa majorité et deviendra citoyenne en... Le peuple suisse et ses autorités attendent d'elle qu'elle contribue de toutes ses forces et de tout son cœur au bien de la patrie, dans la famille, la commune, l'État et le pays.»

consolidé dans l'après-guerre et les années de prospérité économique de l'après-guerre. On le voit bien ici dans les discours tout au long de cette décade, les *Staatnation narrative* mettent la focale sur les lois, les droits et devoirs dans le respect des institutions politiques, ici principalement exprimées autour du suffrage féminin, adossés fortement aux *Kulturnation narratives* qui instituent un système de genre intégrant des définitions de ce qu'est être une homme ou être une femme. De nombreuses historiennes qui se sont penchées plus particulièrement sur l'emploi féminin¹¹⁹ ont par ailleurs montré que les années de guerre et d'après-guerre sont caractérisées par un renforcement du système de genre.

AUTONOMISATION DES JEUNES ET CONTESTATION

Les années 1961-1975 marquent un tournant décisif dans les rapports entre jeunesse et monde politique. Sur un plan sociologique, on assiste à un fait de société majeur : la (ré)invention de la « jeunesse », c'est-à-dire d'un âge qui s'autonomise en développant sa propre culture¹²⁰ et ses propres revendications, notamment celles d'un droit au plaisir davantage qu'à une soumission à des devoirs¹²¹.

Les autorités sont particulièrement préoccupées – et ceci est relayé dans les médias – par ce « nouveau » phénomène, celui d'une jeunesse dite oisive, dérangeante et sans moralité qu'il va s'agir d'encadrer. Pour ce faire, l'Office de la jeunesse¹²² créée, en 1960, des centres de loisirs institutionnalisés et considérés comme une composante indispensable de la politique sociale. Entre 1961 et 1968, ces centres ont pour mission de prévenir la délinquance juvénile et de faire ainsi face à un nouveau « problème social »¹²³.

Dans son discours du 26 novembre 1961, le maire de Genève et radical-démocrate Maurice Thévenaz insiste sur le cap des 20 ans et sur la transition à l'âge adulte.

119. Pour une monographie sur l'emploi féminin et le chômage, voir Togni, 2015. Pour une enquête sur les offensives contre l'emploi féminin dans les années 1930, voir Schoeni, 2012.

120. Csupor et Vuille, 2013a, 2013b.

121. Lalive d'Épinay et Bessant, 1979.

122. L'Office de l'enfance se transforme en Office de la jeunesse en 1958.

123. Felder et Vuille, 1979.

Une page se tourne dans votre existence, celle du passage de l'adolescence à l'âge adulte. Vous allez atteindre cet âge de la majorité que vous avez probablement attendu avec quelque impatience, comme nous vos aînés, parce que vous pensiez, et nous pensions comme vous surtout à la liberté qu'il impliquait, dans notre esprit, le franchissement de ce cap de vie. [...] Parvenus à cet âge de 20 ans, nous nous rendons donc assez rapidement compte que cette optique de notre première jeunesse est quelque peu sommaire et mérite d'être nuancée. Certes, devenir majeur, c'est acquérir divers droits consacrés par nos lois. Mais ces droits ont pour corollaire des devoirs [...], mais aussi des obligations qui désormais vous incombent.¹²⁴

Il rappelle ensuite aux jeunes les deux dangers qui menacent la démocratie suisse, soit « l'anarchie » et « l'égoïsme » – des thèmes récurrents dans les discours depuis leur origine –, et fait l'éloge des institutions suisses, cherchant à renforcer le sentiment d'appartenance à celles-ci. Puis il parle abondamment de la constitution d'une Europe menacée par la construction du mur de Berlin au mois d'août de la même année, dénonçant le péril que cela représente à ses yeux pour la souveraineté nationale.

Il est prévisible que la Suisse aura, dans un avenir plus ou moins proche, de graves questions à résoudre qui toucheront à son existence même en tant que nation. Je pense en particulier ici, pour les pays qui nous entourent, aux progrès lents sans doute, mais réels de l'idée d'une Europe unie qui tend à l'abandon plus ou moins grand pour chaque État de parcelles de sa souveraineté. Cette évolution dont on doit constater l'existence avec réalisme, qu'on s'en félicite ou qu'au contraire on la déplore, pose et posera de plus en plus à notre pays de sérieux et délicats problèmes qu'il n'est pas possible d'éluder. La constitution de blocs politiques et économiques considérables fait en effet courir à la Suisse le risque

124. Notes de discours de Maurice Thévenaz, 26 novembre 1961, AVG, 1960-67 FP, 500.A.1.4.

grave d'isolement dont un petit pays comme le nôtre peut difficilement s'offrir le risque.¹²⁵

C'est la première fois que, de manière aussi claire, est abordée la question de la politique internationale de la Suisse dans ses rapports avec la souveraineté nationale. Si les discours antérieurs y faisaient allusion, c'était surtout pour rassembler les esprits autour de la cohésion nationale et du patriotisme. Ici, elle est plutôt posée comme un élément de réflexion proposé au public juvénile.

Pour l'année 1962, le compte rendu des activités de l'administration municipale mentionne une diminution sensible du nombre des participant-e-s, qui semble indiquer que la cérémonie ne répond pas ou plus vraiment aux aspirations des jeunes et des représentations qu'ils et elles se font de l'âge adulte. Néanmoins, la cérémonie se déroule comme à l'ordinaire.

En revanche, le 24 novembre 1963, l'allocution du conseiller administratif sans parti Pierre Bouffard, par ailleurs professeur de lettres à l'Université de Genève, prend un autre ton, comme si l'orateur cherchait à se rapprocher un peu des jeunes, en se départissant d'un langage trop officiel. Il rappelle « aux jeunes » : « Je sais bien qu'à 20 ans, on n'aime pas les discours trop longs. »¹²⁶ Sur le plan musical, la transformation se poursuit puisqu'à côté des traditionnels hymnes national et cantonal, des marches solennelles ou ouvertures d'opéras, sera jouée l'*American Fantasy*, un air de jazz.

À demi-mot, les orateurs, tout comme les journalistes, évoquent deux jeunesses, l'une consciente de ses responsabilités et l'autre oisive, irresponsable et immature : une « bonne » et une « mauvaise » jeunesse.

Pour le citoyen d'un certain âge ou plutôt, hélas ! d'un âge certain, la cérémonie des promotions civiques à laquelle nous avons assisté hier est une chose infiniment rassurante et encourageante. À voir, en effet, la ferveur, le sérieux que la génération montante

125. Notes de discours de Maurice Thévenaz, 26 novembre 1961, AVG, 1960-67 FP, 500.A.1.4.

126. « Cérémonie des promotions civiques », discours de Pierre Bouffard, *Le Courrier*, 25 novembre 1963.

a apportés à participer à cette émouvante manifestation, on sent que ces jeunes ont compris les charges et les responsabilités qui les attendent et qu'ils sont prêts à assumer. Pas de blousons noirs, pas de "rigolos" dans ce vaste forum, mais des filles, des garçons qui sauront répondre "présent" s'il doit en être ainsi.¹²⁷

Le jeune orateur, élève de l'École supérieure technique, a d'ailleurs renchéri.

Parents, ne vous tracassez pas trop, je crois que nous pourrons vous relayer comme vous avez relayé vos parents, car, malgré certains mauvais sujets, la jeunesse se porte bien et même très bien. Vous verrez vos enfants surmonter les peines et vous serez fiers de les avoir si bien éduqués.¹²⁸

Les «bons» citoyens et «bonnes» citoyennes sont donc ici bien celles et ceux qui respectent l'ordre établi et se distinguent des «mauvais-e-s», abstentionnistes et contestataires, voire délinquant-e-s.

Le 22 novembre 1964, le ton change encore: les politiciens prennent lentement la mesure du fossé qui les sépare de certaines franges d'une jeunesse plus rebelle et plus visible dans l'espace public. Le conseiller d'État libéral René Helg, après avoir rappelé les droits et devoirs des nouveaux citoyens, tente le rapprochement en déclarant que «la démocratie a besoin de leur anticonformisme – lequel n'est pas une contradiction systématique, négative et stérile à l'ordre établi, à tout ce qui se fait et se dit» et souligne également «leur intégration dans la société et [...] l'inachèvement de la formation de cette dernière».¹²⁹

Les deux jeunes oratrice et orateur semblent, eux aussi, s'approprier une plus grande liberté de parole. Pour l'étudiante de l'École professionnelle et ménagère :

127. «Cérémonie des promotions civiques», *Journal de Genève*, 25 novembre 1963.

128. *Ibid.*, allocution de Roland Borel.

129. «Une nouvelle vague de citoyens», discours de René Helg, *Le Courrier*, 23 novembre 1964.

Puisque nous désirons une société autre que celle que le monde nous présente, c'est à nous jeunes de la modifier. [...] Remercions les citoyens de notre canton de Genève d'avoir donné le droit de vote à la femme et regrettons que cette mesure ne s'étende pas à toute la Suisse.¹³⁰

Et, faisant référence à la nécessaire solidarité entre tous les membres d'une communauté, l'étudiante conclut :

Dans notre monde actuel, il est de notre devoir à toutes et à tous de nous intéresser aux autres, de sortir de notre moi, d'être social. Être social, a dit un auteur, c'est simplement penser aux autres non pas pour s'en servir, mais pour les servir!¹³¹

Le collégien développe, pour sa part, un discours conservateur dans lequel il fait indirectement mention à l'émergence d'une « société de loisirs » et à « l'existence facile » qui leur est offerte :

Les nombreuses distractions accessibles à tous, les centres de loisirs et les maisons pour la jeunesse, dont l'activité est débordante ; les facilités les plus grandes de pratiquer un sport, quoique encore insuffisantes ; les larges possibilités de choisir le métier que nous désirons, sont autant de facteurs qui rendent inutile l'exercice de la volonté. D'autre part, l'indépendance est à la mode et, avec elle, la discipline a souvent disparu. [...] Cette situation privilégiée fait des ravages profonds. Notre esprit d'initiative s'amollit et nous observons trop souvent un net relâchement dans notre travail, car nous savons qu'on ne peut se passer de nous. Ne nous étonnons pas dès lors que la vie civique nous paraisse superflue.¹³²

Il enchaîne en appelant ses pairs à « faire preuve de discipline civique ». Par ailleurs, et malgré son ton conservateur, il sera le premier à mentionner directement le problème des objecteurs de conscience.

130. *Ibid.*, allocution de Marie-Françoise Rey.

131. *Idem.*

132. *Ibid.*, allocution de Jean-Maurice Seigne.

Et les problèmes à résoudre ne manquent pas, je n'en mentionnerai qu'un; vous savez que dans notre pays, qui s'enorgueillit de ses libertés, on doit hélas constater que certains citoyens doivent purger des peines d'emprisonnement à cause de leurs convictions profondes.¹³³

Cette référence aux objecteurs de conscience refusant de remplir leurs obligations militaires et condamnés de ce fait à des peines de prison pouvant aller jusqu'à près d'une année fait revenir au centre les questions liées à l'armée dans les discours. Toutefois, il ne s'agit plus ici de promouvoir la figure du citoyen-soldat, mais davantage d'interroger le statut même d'objecteur de conscience, associé à la liberté de penser et d'agir selon ses convictions profondes.

Le *Journal de Genève*, sensible aux critiques des jeunes oratrice et orateur, souligne leur courage et discernement.

Donnant la preuve d'une étonnante maturité d'esprit, elle [l'élève de l'École professionnelle et ménagère] n'hésita pas à dire l'amère déception que leur cause trop souvent la politique de leurs aînés [...]. Lui aussi [le collégien] nous étonna par la calme clairvoyance de ses vues et de sa façon d'envisager l'avenir. [...] Ayant courageusement évoqué le douloureux problème des objecteurs de conscience, il demanda à tous de prendre très au sérieux maintenant le serment qu'ils venaient de prêter, et de se mettre dès maintenant en face de leurs responsabilités futures.¹³⁴

Le même journal publie toutefois une lettre de lectrice qui promeut une position plus réactionnaire.

Je viens de recevoir une invitation aux promotions civiques. L'idée me trouble plus qu'elle m'enchant. Non par le sens de responsabilité qu'elle comporte, mais par sa forme: Le monde entier se met à la page; pardon, dans le vent! Un programme dynamique et plein

133. «Une nouvelle vague de citoyens», allocution de Jean-Maurice Seigne, *Le Courrier*, 23 novembre 1964.

134. «Victoria Hall: promotions civiques», *Journal de Genève*, 23 novembre 1964.

d'attraits sur l'invitation : «Pendant la distribution du diplôme, le Corps de Musique interprétera *The Spirit of St Louis March*, *Dixieland Revel*, *When the saints go marching in*, etc.» Le chant patriotique, il est vrai, a aussi sa place, ...mais tellement modeste! [...] Reste à savoir si les jeunes Américains chantent des yodlers à l'occasion de leurs promotions civiques.¹³⁵

Cette lectrice s'interroge également sur le serment qu'elle devra prêter «devant Dieu» lors des promotions civiques. Rappelant que «nous avons presque tous donné déjà une promesse à l'Église, celle-là, au moment de la confirmation; mais nous promettons alors «avec l'aide de Dieu». Voilà qui me paraissait plus rassurant et plus humain. Pensons-y, dimanche, aux sons de la musique la plus typiquement... américaine.»¹³⁶

Le Courrier commente de façon plus complète le dispositif rituel de la cérémonie du 27 novembre 1965, tout en gonflant légèrement le chiffre des participant-e-s, annonçant la présence de plus de 1500 jeunes.

Hier, avant 15h, de nombreux jeunes gens et jeunes filles se pressaient devant les entrées du Victoria Hall. Pour ceux qui étaient dans leur vingtième année, une matinée¹³⁷ solennelle allait commencer: ils allaient devenir des citoyens. Les jeunes hommes étaient installés au rez-de-chaussée, alors que les futures citoyennes occupaient les balcons, on ne sait trop pourquoi. Il semble que quelques personnes dites du beau sexe auraient pu jeter une note de couleur parmi ces hommes vêtus de couleurs foncées.¹³⁸

La ségrégation spatiale entre jeunes femmes et jeunes hommes, établie en 1944 lors des premières cérémonies ouvertes aux femmes, n'a pas encore disparu, ni n'a été remise en cause en

135. «La parole est à nos lecteurs: une citoyenne de demain s'étonne», lettre d'Anouchka von Heuer, *Journal de Genève*, 21 novembre 1964.

136. *Idem*.

137. Le terme de «matinée» est employé ici au sens employé au théâtre ou au cinéma, soit une performance ayant lieu dans l'après-midi.

138. «Au Victoria Hall, plus de 1500 jeunes», *Le Courrier*, 28 novembre 1965.

1965¹³⁹. La référence aux vêtements colorés des jeunes femmes en opposition aux costumes sombres des jeunes hommes relève, quant à elle, davantage d'un sexisme ordinaire et quotidien.

En 1965, Edmond Ganter, maire de Genève et une des figures les plus marquantes du mouvement chrétien social genevois, écrit un long discours qui sort des sentiers battus. Il est repris ici dans le détail pour la nouveauté des thèmes abordés. Après quelques paroles préliminaires situant les promotions civiques dans leur histoire, le maire remercie les jeunes d'avoir répondu à la convocation.

Je n'ai pas l'intention de vous parler des beautés de la patrie, ni des hauts faits de nos aïeux. Le privilège qui est donné à l'un de vos magistrats de s'adresser à la génération nouvelle des citoyens et des citoyennes est trop exceptionnel pour qu'il se limite à de banals propos de circonstance. Ce que je désire, c'est examiner avec vous quelques-uns des problèmes qui se posent actuellement à notre pays et à ses habitants, afin qu'il en résulte une connaissance plus lucide de nos droits et devoirs, non dans l'abstrait, mais en fonction des impératifs de notre temps.¹⁴⁰

La volonté de rompre avec les traditions, l'unité de la Suisse et l'absence de menace de guerre permettent d'énoncer un discours plus ouvert et plus universel.

Notre époque est celle des grandes découvertes et des grandes réalisations. Nous sommes les premiers êtres humains de l'ère atomique et de l'ère spatiale. [...] L'homme part à la conquête des grands espaces. Il prépare celle de la Lune. [...] Sur ce plan, l'homme du XIX^e siècle se sent pris d'une sorte de vertige de puissance. [...] Le conquérant se rend compte que l'avenir ne dépend pas uniquement du développement d'énergies nouvelles servies par de prodigieuses techniques, mais des forces spirituelles et

139. On ne trouve plus mention de cette ségrégation dans les documents, cependant, nous pensons que celle-ci a été abolie lors de la refonte des promotions civiques en 1992.

140. Discours d'Edmond Ganter, à l'occasion des promotions civiques du 28 novembre 1965, AVG, 1960-67 FP, 500.A.1.4.

morales qui seules lui permettront de les maîtriser, d'en faire des serviteurs et non des tyrans.¹⁴¹

De la science, il passe à la géopolitique, aux problèmes du Sud et à ceux du quart-monde.

Notre planète est divisée par les antagonismes politiques, par ces blocs qui menacent, s'affrontent, et dont les tensions compensées finissent par créer une fausse sécurité née d'un équilibre instable. Des peuples entiers, on parle des deux tiers des habitants de la planète, vivent dans un état de sous-alimentation chronique, [...] 15 millions de lépreux recensés [...]. Un nombre incalculable de travailleurs n'ont pas encore conquis le droit au salaire vital et peinent comme des esclaves sous la férule de maîtres sans entrailles ou d'aveugles coalitions d'intérêts.¹⁴²

Il pose enfin la question d'une activité orientée autour du bien commun et revient sur la place de la Suisse dans ce vaste panorama.

Certes, jusqu'ici nous avons bénéficié de privilèges d'autant plus extraordinaires que nous nous trouvions au point de rencontre des antagonistes, que nous étions une plaque tournante entre le nord et le sud, entre l'est et l'ouest de notre continent et que nous pouvions facilement être la proie des convoitises.¹⁴³

Il relève alors la dégradation de la réputation helvétique et cite quelques passages d'un article paru dans une revue de la région, écrit par un étranger ayant résidé un certain temps en Suisse et repartant dans son pays.

Je cite: « Mon cher Suisse, petit à petit, j'apprends à connaître ton vrai visage que la vie pleine de sécurité t'a bien appris à camoufler... Crois-tu n'avoir besoin des étrangers que pour des maisons,

141. *Idem.*

142. *Idem.*

143. *Idem.*

des rues et des capitaux? Ne penses-tu pas que certains dans leur pauvreté puissent être porteurs de richesses dont ton pays aurait tant besoin? La Suisse est un beau pays cerné de montagnes qui la protègent et la protégeront toujours. Tu travailles bien, tu accomplis avec scrupules tes devoirs, tu ne veux pas d'ennuis – surtout pas de risques. Ce que tu désires, c'est le silence, le calme et la tranquillité! [...] Les maux suisses seraient-ils toujours causés par le terrible vacarme des étrangers?¹⁴⁴

C'est la première fois que la figure de l'étranger en Suisse est mobilisée autrement que pour renforcer le sentiment d'appartenance et la cohésion nationale. Ici, l'étranger sert de miroir et le maire relève les reproches adressés à la Suisse: le repli sur soi et l'égoïsme qui mènent à une politique migratoire que le journaliste ne détaille pas dans son article, mais qui était, à l'époque, une migration de rotation, celle des ouvrières et ouvriers saisonniers, les *Gaastarbeiter*, en provenance de l'Europe du Sud et de l'Est principalement (Italie, Espagne et Yougoslavie), que les premières initiatives de l'extrême droite cherchent à chasser en voulant limiter drastiquement la « présence étrangère » en Suisse¹⁴⁵.

Dans sa lancée, le maire englobe les citoyen-ne-s à l'échelle planétaire.

Nous appartenons à la même humanité que nos frères d'Europe, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique, d'Océanie. En raison du rétrécissement de la planète dû à la rapidité croissante des transports, leurs problèmes deviennent graduellement nos problèmes et nous savons bien – nous en avons déjà fait l'expérience – que notre propre sécurité dépend de leur sécurité. Une étroite communauté de destins nous unit aux autres peuples. Nous serions coupables de l'oublier.¹⁴⁶

144. *Ibid.*

145. Piguet, 2009.

146. Discours d'Edmond Ganter à l'occasion des promotions civiques du 28 novembre 1965, AVG, 1960-67 FP, 500.A.1.4.

En fin de discours, il sollicite alors la jeunesse afin qu'elle lutte pour un monde meilleur.

Vous possédez l'un des biens les plus précieux qui existent en ce monde: la jeunesse [...]. Cette jeunesse, il est indispensable que vous vous rendiez compte de ses étonnantes possibilités, non pas demain alors qu'il sera trop tard, mais aujourd'hui même. Laissez à l'un de vos aînés vous dire à quel point vous devez l'apprécier, la respecter, comme l'un des dons les plus merveilleux de la Providence.¹⁴⁷

Il raconte alors que, durant sa jeunesse, il a été engagé dans le mouvement des jeunes travailleurs chrétiens et qu'il en a retiré de nombreux bienfaits: «certaines transformations heureuses» et «la véritable amitié». En conclusion, il insiste sur le fait que «la société a besoin de vous et vous avez besoin d'elle». Ce discours est particulièrement novateur en ce qu'il traite de thèmes nouveaux (les défis scientifiques et spirituels, la guerre froide, la migration, etc.) et inaugure les contours d'une citoyenneté fondée sur des valeurs humanitaires qui transcende les frontières nationales.

À ses côtés, le discours de la jeune oratrice fait pâle figure et semble enfermé dans les rapports de domination masculine.

Si la femme est l'égale de l'homme, elle en est très différente. Son rôle dans la société n'est donc pas d'imiter l'homme. Car, enfin, notre rôle est bien d'avoir des enfants et de nous en occuper. C'est pourquoi la première activité de la femme est de tenir le ménage. Ce n'est pas une condition inférieure: elle comporte de grosses responsabilités et la plupart des femmes s'en montrent dignes.¹⁴⁸

Paradoxalement, ces discours juvéniles tendent à insister parfois bien plus que ceux de leurs aînés sur les rôles qu'ils seront amenés à tenir et sur le respect de l'ordre institué, comme si les jeunes se

147. *Ibid.*

148. «Au Victoria Hall, plus de 1500 jeunes», discours d'Elisabeth Binder, *Le Courrier*, 28 novembre 1965.

devaient de paraître plus adultes qu'elles et ils ne le sont au moment de leur consécration publique.

Ainsi, les discours tendent à s'écarter des valeurs patriotiques pour englober des rapports transnationaux sur un mode également plus réflexif.

DES CITOYENNES ET DES CITOYENS REDEVABLES

Les discours novateurs de certaines autorités sont toutefois contrebalancés, de la part d'autres autorités, par des allusions constantes à l'abstentionnisme et au désintéret supposé des jeunes pour la *res publica* et la patrie. Le 27 novembre 1966, le conseiller d'État indépendant chrétien-social André Ruffieux déclare :

On a parfois prétendu que la jeunesse s'éloignait de la vie politique. [...] Votre présence à cette cérémonie prouve en tout cas que vous êtes conscients de ce que représente la qualité de citoyen suisse, de quels devoirs et de quels privilèges elle s'accompagne. Le fait d'assister à ces promotions civiques est une manifestation d'attachement à votre patrie.¹⁴⁹

Il continue en invoquant les divers motifs qui tiennent les jeunes à l'écart du monde politique et démontre leur caractère infondé. La déception, tout d'abord : « Pour être déçu, il faut avoir participé. Or le jeune citoyen qui atteint sa majorité ne peut prétendre être déjà déçu » ; le sentiment d'impuissance ensuite : « Mais comme ce sentiment serait infondé ! La jeunesse représente un potentiel immense. Elle est l'avenir de notre pays » ; et, enfin, le caractère terne de la politique suisse au regard de la politique internationale : « Une telle réaction serait peu réaliste. Elle méconnaîtrait que le premier devoir des gouvernements est d'apporter à leur pays la paix et la prospérité. »¹⁵⁰ Après avoir néanmoins émis quelques critiques à l'égard de la Suisse, il insiste :

149. Discours prononcé par André Ruffieux aux promotions civiques de 1966, AVG, 1960-67FP, 500.A.1.4.

150. *Idem*.

Mais une fois encore, lorsque quelque chose va mal, l'abstention n'est pas une solution. Si une institution est mauvaise, il faut la changer. Si l'on fait un mauvais usage d'une bonne institution, il faut la supprimer. Autrement dit, les défauts comme les qualités des hommes et des institutions sont des motifs de participation à la vie de notre pays.¹⁵¹

Les appels à une participation active s'étendent et dépassent l'exercice du seul droit de vote. Comme en écho à cette condamnation de l'abstentionnisme, la jeune oratrice du jour, une étudiante en médecine, appelle au vote et à l'engagement, qu'elle semble saisir à la fois comme une opportunité, mais aussi comme un contre-don aux efforts que l'État a déjà consentis.

Jusqu'à ce jour, que nous en ayons conscience ou non, le gouvernement s'est déjà occupé de nous : nous avons reçu notre nationalité dès la naissance ; nous avons ensuite fréquenté une école où nous avons, pour la plupart, suivi un enseignement d'État et enfin, nous avons lu les journaux, écouté la radio, regardé la télévision, nous avons été envahis par la politique. Désormais, nous ne serons plus seulement contraints de subir l'action de la politique ou d'en bénéficier, mais nous aurons la possibilité de la conduire, en partie du moins.¹⁵²

En 1967, le démocrate-chrétien Jean-Paul Buensod rappelle les devoirs des citoyennes et citoyens devenus adultes et donc responsables, notamment celui de ne pas abuser des deniers de l'État. C'est ce que souligne *Le Courrier* en relatant les points forts du discours du maire.

Il [le maire] expliqua que la « majorité », entendue comme l'âge de l'indépendance civile et civique, n'impliquait pas seulement une liberté vis-à-vis des parents, mais bien plus une prise de conscience des devoirs qui leur étaient imposés, ainsi, ils devraient

151. *Idem.*

152. « Discours prononcés à la cérémonie des promotions civiques », allocution de Danielle Magnin, *Journal de Genève*, 28 novembre 1966.

désormais penser qu'ils font partie intégrante de l'État, qu'ils pèsent sur les décisions, aussi bien que sur les charges fiscales. Il est aussi de leur ressort de diminuer ces dernières par le bon usage qu'ils feront de leurs droits : si chacun des jeunes promus a conscience de l'importance de l'éducation des enfants, l'État n'aura peut-être plus besoin de subventionner des services sociaux tels que ceux du tuteur général ou de la protection de la jeunesse. Si la conscience professionnelle de chacun s'affirme normalement, le niveau économique du pays pourra s'en ressentir.¹⁵³

Le jeune orateur, étudiant en pharmacie – et qui deviendra un comédien et animateur radio romand renommé – fait preuve d'un franc parler encore assez inédit. Il s'agit là d'un discours critique, voire contestataire et visionnaire, encore jamais entendu. Citant tantôt Montesquieu ou Jaurès et tantôt Montaigne, il porte au jour le risque que peut comporter pour lui ce type de cérémonie.

J'ai été fort surpris qu'on s'adressât à moi pour faire cette allocution, car je ne pensais pas, et je ne pense toujours pas incarner le « Jeune-citoyen-genevois » par excellence. Non parce qu'on me refuse l'entrée à la piscine à cause de la longueur démesurée de ma chevelure¹⁵⁴, mais bien plutôt parce que je suis à moitié savoyard, [...] par mon père. Cette situation particulière de « genevois par la bande » me rend plus sensible au danger que peut revêtir une telle cérémonie. Mal comprise, celle-ci, comme toute manifestation patriotique, peut dévier vers un sentiment très néfaste et dépassé : le nationalisme. [...] Lors des dernières élections fédérales, le succès d'un certain candidat xénophobe de Suisse allemande¹⁵⁵

153. «Au Victoria Hall, traditionnelles promotions civiques», discours de Jean-Paul Buensod, *Le Courrier*, 26 novembre 1967.

154. Cette boutade renvoie à une affaire qui a occupé le Conseil municipal, concernant le règlement de la piscine municipale, qui souhaitait interdire l'entrée aux jeunes portant des cheveux jugés trop longs par les autorités («Le critère des cheveux», *MCM*, séance du 18 avril 1967, pp. 1471-1473).

155. Il fait référence ici à l'élection de James Schwarzenbach, seul élu du parti de l'Action nationale, comme conseiller national, qui lancera toute une série d'initiatives xénophobes contre «l'emprise étrangère» au début des années 1970. Il sera rejoint en 1971 par sept autres élus de son camp, ce qui confirmera les craintes du jeune orateur.

nous montre bien que ce sentiment n'est pas étranger au citoyen suisse.¹⁵⁶

Le discours de l'oratrice, apprentie couturière, revient notamment sur le fait que les femmes n'ont toujours pas le droit de vote sur le plan fédéral et adopte, lui aussi, un ton un peu rebelle.

À Genève, les femmes ont le droit de vote. Elles peuvent donc adhérer à un parti politique, soit manifester clairement leur volonté d'être gouvernées par un certain idéal et de choisir ainsi les institutions qui leur paraissent les meilleures. [...] Mais je suis une jeune fille et je n'ai pas le droit de voter pour les affaires les plus importantes du pays. Il est faux de penser qu'une femme qui saura gérer un budget familial est incapable de comprendre les questions financières de l'État. Il est également erroné de penser que nous voterons comme nos pères ou nos époux. Nous sommes assez mûres pour nous faire nous-mêmes une opinion si on nous en donne les moyens [...]. Il paraît tout à fait équitable que nous ayons le droit de vote sur le plan fédéral.¹⁵⁷

En 1968, sans qu'aucune référence ne soit faite aux événements secouant la France ni à ceux qui ont, dans une moindre mesure, agité Genève¹⁵⁸, les discours des jeunes poursuivent cette veine contestataire. Certain-e-s jeunes émettent des critiques directes aux autorités, comme à leurs enseignant-e-s, critiques qui portent notamment sur le choix des jeunes orateur et oratrice.

Si les autorités se voient d'année en année obligées de désigner une jeune fille et un jeune homme à cette occasion, c'est précisément parce qu'elles craignent de n'en point trouver, de se heurter à un mur d'indifférence. On reproche en effet aux jeunes de ne pas accorder une importance suffisante à la vie civique de leur pays,

156. Allocution de Jean-Charles Simon, 1967, AVG, 1960-67FP, 500.A.1.4.

157. Allocution de Monique Guinchard, 1967, AVG, 1960-67FP, 500.A.1.4.

158. Pour Genève, il s'agit principalement des manifestations contre les journées de Défense nationale par les antimilitaristes, des luttes pour la démocratisation des études par les étudiant-e-s et de la venue controversée de la compagnie américaine Living Theater (Gros, 1987) qui, dans son spectacle *Paradise Now*, met en scène, entre autres, les contraintes liées à une morale répressive (Remer, 1999, p. 347).

mais d'où cela vient-il, je vous le demande, sinon du peu d'informations reçues avant leur majorité? Les jeunes ne se sentent pas concernés par l'activité civique de leur pays, parce que ni l'école ni les cours d'apprentissage n'ont éveillé leur intérêt dans ce domaine. [...] Cette préparation à la vie civique de notre canton et de notre pays, qui nous amène aujourd'hui seulement à prendre position, ne devrait-elle pas être placée au cours de notre instruction, lors de notre adolescence, afin d'éveiller notre conscience, de nous inciter à discuter et à participer davantage à la vie politique de notre pays?¹⁵⁹

Un an plus tard, le 22 novembre 1969, face aux débordements et aux manifestations étudiantes de par le monde, les discours des autorités, mais aussi ceux des jeunes, cherchent avant tout à défendre les valeurs de l'ordre social et les institutions. L'élève de l'École d'horticulture évoque à nouveau le service militaire, davantage pour le défendre que pour soutenir les objecteurs de conscience, ainsi que l'avait fait son homologue deux ans auparavant¹⁶⁰. La collégienne – que *Le Courrier* qualifie de « plus royaliste que le roi »¹⁶¹ – reprend, quant à elle, la question de la faible préparation des jeunes aux activités citoyennes et défend, elle aussi, les institutions militaires contre ses détracteurs, tout en développant des revendications féministes d'égalité des salaires entre hommes et femmes.¹⁶²

En 1970, journalistes, autorités et jeunes mentionnent la polarisation de la vie politique genevoise et la nécessité d'un dialogue, même si c'est à demi-mot. Le journaliste du *Courrier* revient sur le discours du jeune collégien s'adressant au public juvénile.

Il commença par déplorer que ses aînés aient mis l'accent de cette cérémonie sur la distribution de diplômes et de médailles. Pour lui, l'accent aurait dû être porté sur l'importance de la promesse

159. Allocutions de Claude Gallay et Claire-Anne Gousenberg, 1968, AVG 1968FP, 500.A.1.26.

160. Allocution de Jean-Pierre Lavergnat, 22 novembre 1969, AVG 1970FP, 500.A.1.72.

161. « De nombreux jeunes ont prêté serment à la République », *Le Courrier*, 23 novembre 1969.

162. Allocution de Françoise Trembley, 22 novembre 1969, AVG 1970FP, 500.A.1.72.

que l'on attendait des nouveaux citoyens. Il prétend que cette manière de faire est un encouragement à l'abstentionnisme, qu'il faut éviter à tout prix. Car cette attitude est à l'origine du fossé qui sépare les réactionnaires des contestataires. L'indifférence, dit-il, engendre une politique morne, dénuée de toute passion, entièrement laissée aux mains de quelques consciencieux entourés d'un bon nombre de profiteurs.¹⁶³

La jeune élève de l'École professionnelle ménagère revient sur la condition féminine et l'absence du droit de vote au niveau fédéral, posant en ces termes la question de la libération de la femme :

La libération ne se joue pas contre l'homme: elle se joue dans la société où l'homme et la femme doivent lutter avec leurs approches différentes de la réalité pour la libération de tous les êtres humains. C'est la vie qui dictera, par la réflexion et l'action, la conduite à suivre pour que notre monde devienne plus juste et plus humain.¹⁶⁴

OBJECTEURS DE CONSCIENCE ET «MALAISE GÉNÉRALISÉ»

Davantage que les événements de 1968, c'est la question de l'objection de conscience qui va occuper le devant de la scène en 1971. Les refus de servir¹⁶⁵ connaissent une augmentation importante au cours des dix dernières années et le « problème » des objecteurs de conscience – condamnés à des peines de prison ferme ou à des régimes de semi-détention – se fait plus aigu. Si 36 cas d'objection de conscience sont recensés en 1960, on en compte 227 en 1971.¹⁶⁶

163. «Promotions civiques: un forum où aînés et jeunes disent leur mot», *Le Courrier*, 19 novembre 1970.

164. *Ibid.*, discours de Marie-Christine Sottas.

165. Rappelons que, sur le plan militaire, les jeunes hommes sont astreints au service militaire et c'est dans le code pénal militaire de 1927 que l'on trouve inscrite la peine de prison comme sanction à la non-présentation à un ordre de marche ou au refus de servir.

166. Plus de 400 objecteurs de conscience sont recensés en 1976 et, enfin, après un léger déclin entre 1976 et 1980, on atteint presque les 600 en 1981 et les 700 en 1982. Cette situation va remettre sur le chantier l'idée de promouvoir un service civil utile à la population, à l'instar de ce qui a été mis en place dans d'autres pays: en 1961 en République fédérale d'Allemagne, en 1963 en France, pays suivis par d'autres encore. Si la première tentative d'instaurer un service civil en Suisse remonte à 1903, il faudra attendre 1996 pour que ce dernier voie le jour (Klauser, 2014).

Astucieusement, comme en écho au Bal des 20 ans de 1950, le groupe genevois appelé Groupe Objection de Conscience¹⁶⁷ obtient la liste de tous les jeunes invité.e-s et leur envoie une circulaire dans laquelle il déclare : « Nous sommes très sceptiques – au vu des anciennes manifestations de ce genre – quant au contenu critique des discours qui vont y être prononcés. »¹⁶⁸ Cette circulaire reprend quelques termes (neutralité, liberté et patrie, armée) et propose une lecture critique du rôle de la Suisse dans l'exploitation des pays plus faibles. Le but de cette circulaire est énoncé comme suit :

Notre espoir est que chacun aborde cette assermentation [en référence à la prestation de serment] avec un esprit critique. La parole ne vous sera pas officiellement accordée : à vous de décider s'il vous faut la prendre ou si vous voulez en bloc ne pas participer à l'assermentation.¹⁶⁹

La circulaire tombe entre les mains du père d'une invitée, qui écrira une lettre incendiaire au magistrat pour lui demander des comptes sur cette affaire, lettre qui sera prise très au sérieux par le maire. Cet incident va générer chez les organisateurs de la cérémonie la crainte d'éventuels débordements, crainte qui restera omniprésente jusqu'à aujourd'hui, quoique à l'heure actuelle, on se méfie moins des manifestant.e-s que des personnes dites « dissipées » qui auraient envie de se livrer à quelques plaisanteries. Le dispositif de sécurité et le contrôle policier prévus pour endiguer ces supposées manœuvres de sabotage sont imposants, comme en attestent les « *Instructions destinées à faciliter le bon déroulement des Promotions civiles* », signées par le maire Jean-Paul Buensod.

(1) Une quinzaine d'inspecteurs en civil seront dispersés dans la salle. Ils feront particulièrement l'ordre à la 2^e galerie. Si des manifestants troublaient, de cet endroit, l'ordre de la cérémonie, soit en criant, soit en jetant des serpentins ou d'autres objets, ils

167. Ce groupe composé de jeunes entre 17 et 20 ans s'interroge sur les implications qui découlent du refus de servir militairement.

168. Circulaire du Groupe Objection de Conscience envoyée aux jeunes invités aux promotions civiles de 1971, AVG, 1971-72FP, 500.A.1.119.

169. *Idem.*

interviendraient de leur propre gré pour les faire cesser et les évacuer; (2) une vingtaine de gendarmes [...] destinés à [n']intervenir que sur l'ordre du maire, au cas où ce dernier constaterait qu'au parterre, un nombre relativement important de perturbateurs se manifestent [...]; (3) des inspecteurs seront également disposés de chaque côté de l'estrade de façon à empêcher, le cas échéant, les manifestants de s'emparer de l'un ou l'autre micro, pour haranguer la foule.¹⁷⁰

D'autres inspecteurs sont prévus pour vérifier qu'il n'y ait aucune atteinte aux installations électriques, sonores, etc. Les instructions précisent également, encore et toujours...

[...] qu'aucun débat n'est prévu et que si [un] jeune désire s'exprimer en public, il n'a qu'à attendre de recevoir le droit de vote et d'éligibilité pour se faire élire et manifester ses opinions de la façon démocratique à la tribune du Grand Conseil, à celle du Municipal ou, s'il y réussit, à celle du Conseil national. [...] Ce n'est qu'en cas de bagarre généralisée que je donnerai l'ordre de lever la séance.¹⁷¹

Les craintes des autorités les amènent même à refuser à la Télévision suisse romande l'autorisation de pouvoir filmer la cérémonie.¹⁷²

Tant le *Journal de Genève* que *Le Courrier* restent cependant assez laconiques sur la cérémonie de 1971. Les articles sont beaucoup plus courts qu'à l'accoutumée, mais on sait que « tout se passa dans la dignité »¹⁷³. Aussi, dans ce cas précis, la crainte relève davantage d'un fantasme que de la réalité. L'intensité de la surveillance est cependant digne d'un panoptique tel qu'il a été analysé par Michel Foucault dans *Surveiller et punir*¹⁷⁴. Craint-on vraiment des menaces sérieuses, est-ce le signe d'un malaise ou veut-on

170. Instructions destinées à faciliter le bon déroulement de la cérémonie des Promotions civiques du 27 novembre 1971, signées par J.-P. Buensod, (s.d.), AVG, 1971FP, 500.A.1.98.

171. *Idem*.

172. Lettre de Nathalie Nat, productrice à la Télévision suisse romande à J.-P. Buensod, 11 octobre 1971, AVG, 1971FP, 500.A.1.98, et Réponse de J.-P. Buensod à la lettre de N. Nat (s.d.), AVG, 1971FP, 500.A.1.98.

173. « Au Victoria Hall, promotions civiques », *Journal de Genève*, 29 novembre 1971.

174. Foucault, 1975.

simplement que les promotions se déroulent dans le calme et l'ordre? En tout cas, cet ordre exacerbé est symbolique d'une citoyenneté qui se veut encore peu ouverte au débat, voire à la contestation. On peut s'étonner, en revanche, qu'aucune référence directe n'ait été faite au droit de vote des femmes sur le plan fédéral, pourtant obtenu le 7 février de cette même année.

L'influence jugée comme subversive de 1968 semble s'imposer en 1972 et se faire sentir dans le discours d'une jeune élève de l'École des Arts décoratifs prononcé le 18 novembre et dont *Le Courrier* rapporte le propos.

[...] les promotions civiques 1972 auront rendu très sensible l'existence du *malaise généralisé* [souligné par les auteur-e-s], ou plus précisément du clivage qui se crée entre jeunes et moins jeunes, quand il s'agit de répondre à la question: «Que vivrons-nous demain!» [...] La jeune fille présenta ses réflexions sur notre société dans des termes dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils furent très francs et sans nuances: «J'exprime les symptômes d'un malaise généralisé. La guerre, la pollution, la surpopulation sont les effets d'une politique basée sur le profit d'une minorité, au détriment de l'humanité tout entière. Alors que la moitié des enfants du monde vont se coucher le ventre creux, on dépense des fortunes pour accroître les stocks des bombes et de fusées atomiques.» Puis M^{lle} Zollikofer se révolte contre «l'Église qui, en interdisant la pilule¹⁷⁵ pour servir son impérialisme religieux, refuse aux enfants le droit d'être accueillis en ce monde avec amour et soins, voulus et bienvenus»; et contre l'Église encore, «qui regarde sans broncher les peuples sous-développés se faire massacrer»; contre les grands partis politiques qui ne cherchent que pouvoir et bénéfices... contre les fausses valeurs (publicité, pouvoir de l'argent, etc.). «Il ne nous reste plus qu'à rejeter comme quelque chose de périmé les valeurs de l'ancien monde

175. C'est la première fois que le rapport à la sexualité, et plus particulièrement à la contraception, est clairement mentionné dans un discours. Parmi les groupes contestataires qui émergent au tournant des années 1970, on peut citer le MLF genevois, créé en 1970, qui deviendra rapidement très actif et militera entre autres pour une libre disposition des femmes de leur propre corps, qui passe par le contrôle de la procréation: droit à la contraception et droit à l'avortement (de Dardel, 2007).

des adultes qui se complaisent dans leur train-train aveugle et qui refusent de se rendre à l'évidence et qui, par ce silence volontaire, nous mènent à la catastrophe. »¹⁷⁶

Même si certains discours des orateurs et oratrices juvéniles restent relativement conformistes, le ton change, la parole se libère : elle est plus contestataire, les opinions sont plus tranchées et questionnent, voire rejettent l'ordre social établi. Les contours de la citoyenneté se déplacent lentement au fil du temps vers une échelle plus large. Sans toutefois évoquer une citoyenneté universelle, les orateurs et oratrices ancrent le ou la citoyenne suisse dans un monde plus large, évoquant les enjeux qui dépassent les frontières cantonales et nationales, dans une vision plus systémique et interdépendante des nations entre elles ou de certains enjeux qui ne se mesurent pas en termes de frontières politiques. L'étude effectuée par Wim de Jong sur les promotions citoyennes aux Pays-Bas montrent que la contestation juvénile a marqué le glas de ces cérémonies pourtant florissantes après la Seconde Guerre mondiale. Les jeunes contestataires rompent le dialogue avec les autorités, préférant agir sur le plan de la désobéissance civile ; le « sens du civisme » promulgué par des politicien-ne-s aux accents paternalistes ne font pas sens pour une partie de la jeunesse et les autorités mettront alors un terme à ces cérémonies. À Genève, les jeunes contestataires s'abstiennent de participer aux cérémonies, tandis que des jeunes plus conformistes s'inscrivent davantage, sauf exceptions, dans des discours célébrant au contraire les institutions politiques. Aussi, malgré une certaine baisse de fréquentation, les promotions civiques sont maintenues coûte que coûte.

L'ESSOUFFLEMENT DES PROMOTIONS CIVIQUES

À plusieurs reprises durant cette décennie, la cérémonie est remise en question, non pas dans son existence, mais plutôt dans son organisation. En 1963 déjà, lors de la séance du Conseil municipal du 23 décembre, un élu demande s'il ne serait pas possible d'en

176. « Lors des promotions civiques, une jeune citoyenne accuse... », *Le Courrier*, 28 novembre 1972.

revoir le principe et le système. La réponse du Conseil administratif est sans appel : « Il n'est pas envisagé de revoir le principe et le système des Promotions civiques. En effet, année après année, on se rend compte que cette manifestation est considérée avec une sympathie croissante par les jeunes. »¹⁷⁷

Pourtant, le conformisme des discours – à quelques exceptions près – ainsi que la forme donnée aux cérémonies en questionnent plus d'un-e. Dans un petit encart publié dans le *Journal de Genève* le 2 février 1967¹⁷⁸, une jeune femme s'interroge sur la composition du comité d'organisation, sur le choix des jeunes orateurs et oratrices, et se demande si leurs propos ne sont pas soumis à la censure, ce qui sera démenti par les autorités. Le 17 octobre 1968, encore, une lettre adressée à Lise Girardin, la première femme à accéder à la fonction de maire à Genève, questionne le caractère suranné de la cérémonie et souligne le scepticisme des jeunes à son égard.¹⁷⁹

Entre janvier et avril 1970, un autre échange de courriers¹⁸⁰ montre le manque de volonté de Jean-Paul Buensod de rénover ces promotions en profondeur. S'adressant encore une fois au chef du service des écoles et institutions pour la jeunesse, Buensod propose une petite modification – offrir un verre de Coca Cola – allant dans le sens d'une plus grande convivialité, initiative qui ne semble pas convaincre le chef des écoles.

La fréquentation relativement faible de cette cérémonie par les jeunes gens m'incite à considérer qu'elle devrait être rendue plus attrayante. À l'heure actuelle, la cérémonie des promotions civiques engendre un profond ennui, et n'a évidemment rien de propre à séduire les jeunes. Certes, la prestation du serment civique doit revêtir une certaine solennité, mais il y aurait de profondes modifications à apporter à cette organisation. Et pour commencer, pourquoi n'offririons-nous pas un verre de Coca-Cola aux jeunes gens, que j'ai vus à la sortie du Victoria Hall se

177. « Promotions civiques », *MCM*, 23 décembre 1963, p. 563.

178. « Les jeunes citoyens sont libres... le jour de leurs "promotions" », *Journal de Genève*, 2 février 1967.

179. Lettre de Maurice Aubert à Lise Girardin, 17 octobre 1968, AVG 1968FP, 500.A.1.26.

180. Notes de service entre Jean-Paul Buensod et Émile Piguet, janvier-avril 1970, AVG 1970FP, 500.A.1.72.

rendre dans les établissements des alentours pour prendre le verre de l'amitié que les autorités n'avaient pas su leur offrir», [ce à quoi ledit fonctionnaire répond]: «Nous ne voyons pas d'objection à offrir une consommation aux jeunes citoyens. Nous pensons cependant que si les nouvelles générations doivent être attirées à une manifestation telle que les Promotions civiques par un Coca-Cola, c'est à désespérer. Ce n'est pas un verre de Coca-Cola ou autre qui engagera les jeunes citoyens de certains milieux à participer à la cérémonie.¹⁸¹

Si la proposition du magistrat concernant le «verre de Coca» peut faire sourire, au vu de la réponse qui lui est faite, il n'en demeure pas moins que l'on trouve ici le premier signe d'une dimension conviviale et commensale qui prendra d'année en année une importance croissante, comme on le verra dans les récits d'enquête au chapitre II.

En décembre 1971, une jeune invitée écrit au maire en ces termes :

J'avais décidé dès le début de ne pas y aller, mais j'ai dû m'inscrire sous la pression de mon père. J'estime cette cérémonie, ses chants patriotiques, la distribution de médailles et de diplômes, périmés et inutiles. La plupart des jeunes, il me semble, y vont parce qu'on le leur demande, sans savoir très bien à quoi ils s'engagent, ni pourquoi ils s'engagent, ils ne se soucieront pas plus de leur promesse que s'ils ne l'avaient pas faite.¹⁸²

Les critiques adressées aux autorités responsables de l'organisation de la cérémonie, par voie de presse ou par courrier, auxquelles s'ajoute un faible taux de participation des jeunes sont les signes d'un certain essoufflement et les autorités peinent à y donner une réponse autre que la reproduction de l'existant.

Le 17 novembre 1973, le discours du député et conseiller administratif socialiste Claude Ketterer, prononcé avant la *Marche des*

181. Notes de service entre J.-P. Buensod et É. Pignet, janvier-avril 1970, AVG 1970FP, 500.A.1.12.

182. Lettre d'A. Babel à J.-P. Buensod, 3 décembre 1971, AVG, 1971-72FP, 500.A.1.119.

parachutistes entonnée par le Corps de musique de la Landswehr, fait essentiellement référence à la récession économique qui s'étend sur toute l'Europe et en appelle à l'engagement des jeunes. Son discours, comme d'autres avant le sien, semble constituer un canal privilégié pour s'adresser aux jeunes et leur faire part de ses inquiétudes : la construction de l'Europe et la place de la Suisse dans ce processus ; le problème de la faim et l'accroissement des inégalités entre pays riches et pauvres ; le pouvoir des multinationales qui menacent l'équilibre politique de certaines nations¹⁸³. Alors que les autorités paraissent aborder avec une certaine franchise les inquiétudes qui les taraudent, les jeunes orateur et oratrice semblent ne pas vouloir déroger aux règles habituelles du conformisme. Le discours de la jeune femme s'inscrit dans la filiation directe des générations précédentes – « Nous sommes ici pour prêter serment de fidélité à notre patrie, et sommes conscients de la responsabilité qui, désormais, nous incombe. Nous allons essayer de suivre les traces de nos pères qui jusqu'à présent ont fait de notre patrie ce qu'elle est »¹⁸⁴ –, tandis que celui du jeune homme condamne fermement l'abstentionnisme et relève que sur dix camarades consultés, neuf déclaraient s'abstenir de voter¹⁸⁵.

Le 30 novembre 1974, le président du Conseil d'État et grande figure genevoise de la démocratisation des études¹⁸⁶, le socialiste André Chavanne, prononce un discours fondé sur la responsabilité individuelle et sociale.

Vous êtes maintenant libres, c'est-à-dire totalement responsables dans les limites imposées par le respect d'autrui et, en démocratie, par le respect de la volonté exprimée par une majorité [...]. La liberté d'un citoyen de Genève, de la Suisse, du monde, implique de sa part un effort constant de compréhension et de critique objective une liberté qui n'est pas licence, mais choix et responsabilité.¹⁸⁷

183. Discours de Claude Ketterer, AVG, 1973GP, 500.A.1.154.

184. Discours de Christine Frossard, AVG, 1973GP, 500.A.1.154.

185. «Au Victoria Hall, les nouveaux citoyens ont prêté serment», allocution d'André Poulin, *Le Courrier*, 17 novembre 1973.

186. Gavillet et Chavanne, 2013.

187. «Lors des promotions civiques: l'art de vivre des jeunes», discours d'André Chavanne, *Le Courrier*, 30 novembre 1974.

C'est la première fois, que de manière aussi directe, un orateur fait référence à une « citoyenneté du monde ».

Le samedi 22 novembre 1975, c'est une femme politicienne qui prononcera pour la première fois le discours officiel. Plus qu'une volonté affichée, c'est davantage le hasard reposant sur le principe de l'alternance entre Ville et Canton qui désigne la mairesse, d'obédience radical-démocratique, comme oratrice. Première femme à l'exécutif de la Ville, Lise Girardet tiendra un discours relativement conventionnel et ne fera aucune allusion ni à la place des femmes en politique, ni au fait que l'ONU ait décrété 1975 « Année internationale de la femme ». Elle s'exprime essentiellement autour des droits et devoirs requis par la démocratie suisse. Elle ne fait aucune référence non plus au fait qu'elle soit la première femme en politique à prononcer ce discours et semble davantage adopter les schémas et comportements qui avaient cours jusqu'à lors.

Le samedi 24 novembre 1979, le discours est prononcé pour la première fois par un maire communiste, Roger Dafflon, affilié au Parti du Travail. Celui-ci insiste à demi-mot sur la liberté politique en enjoignant aux jeunes de contribuer activement à « la construction d'une société qui sera, selon votre choix, [...] ce que vous voudrez qu'elle soit, selon vos conceptions »¹⁸⁸. Plus que celles des centristes ou des personnes de droite, les allocutions des membres de partis de gauche – exception faite des discours des socialistes – semblent insister davantage sur la liberté politique. Plus souvent taxés de propagandistes, ils se doivent de démontrer qu'ils et elles ne prennent pas parti tout en développant les sujets qui leur tiennent à cœur et reflètent les enjeux du moment. Ainsi, le maire renvoie à « l'époque des bas salaires, des journées de travail interminables, de l'absence de la moindre sécurité sociale et [des] congés payés »¹⁸⁹. Il s'indigne de la famine qui sévit de par le monde (Biafra et Bangladesh) en même temps que des inégalités sociales en Suisse et du chômage, « prélude d'une crise économique qui restreint nos possibilités d'embauche et nos ambitions. [...] Bref, le chômage est le

188. « M. le maire Roger Dafflon parle aux nouveaux citoyens », discours de Roger Dafflon, *La Voix ouvrière*, 26 novembre 1979, AVG, 1980GP, 500.C.1.80.

189. *Idem*.

principal problème de notre époque. »¹⁹⁰ Au début des années 1970, le chômage était quasi inexistant à Genève, qui n'avait recensé que 9 chômeurs. La crise pétrolière avait été notamment absorbée par le renvoi massif en 1973, dans leur pays d'origine, des travailleuses et travailleurs migrants saisonniers, frontaliers et annualisés (permis B). Mais en 1976, avec un léger effet retard, Genève compte 1600 chômeurs et chômeuses.

En 1980, le conseiller d'État démocrate-chrétien en charge du Département de justice et police Guy Fontanet oriente davantage son discours sur toute une série de problèmes sociaux, considérés comme autant d'inadaptations ou de vulnérabilités sociales.

Personnes âgées, enfants, étrangers, chômeurs, handicapés, drogués, prisonniers, mal-logés, familles éclatées, pouvoir grandissant des concentrations économiques et des médias, atteintes portées à l'environnement et puis, au-delà de nos frontières, des bruits de bottes, sans parler de l'immense clameur des peuples affamés.¹⁹¹

Partant des problèmes locaux rencontrés par les administrations, porteur des thèmes défendus par son parti (la politique familiale, la prise en charge des enfants en âge préscolaire), Guy Fontanet témoigne aussi d'une inquiétude liée aux dictatures militaires africaines et latino-américaines. En ce sens, son discours est inscrit localement, mais s'ouvre aussi quelque peu sur un espace non nécessairement européen.

Malgré tous les signes d'essoufflement, le script de la cérémonie n'a, pour ainsi dire, pas changé depuis les cérémonies prototypiques initiées par l'Union patriotique de Genève en 1924: jeu d'orgue, drapeaux des sociétés patriotiques et entrée des autorités, discours officiels entrecoupés d'intermèdes musicaux qui gardent globalement une connotation martiale, prestation de serment, remise de médaille, d'un livre et d'un diplôme de citoyenneté. Ce qui a changé, c'est l'introduction des discours juvéniles depuis que les jeunes femmes sont conviées sans bénéficier des droits

190. *Idem.*

191. «54% des jeunes de 20 ans au Victoria Hall. 20 ans, 1500 jeunes ont prêté serment», discours de Guy Fontanet, *Journal de Genève*, 24 novembre 1980.

politiques, puis plus tard, en 1971, l'élargissement de la citoyenneté aux femmes suisses à travers l'obtention des droits politiques complets. Même si les discours des autorités se modifient aussi un peu pour faire part des grands enjeux politiques et sociaux du moment, la conformité civique demeure la norme. La cérémonie semble donc de plus en plus en décalage avec certaines préoccupations juvéniles.

UNE ENQUÊTE SUR LES PROMOTIONS CIVIQUES EN SUISSE

Se demandant si les promotions civiques sont encore pertinentes sous leur forme actuelle et comment favoriser la participation des jeunes, le Schweizerischer Stadtverband (Union des villes suisses) mène en 1978 une enquête auprès des villes suisses¹⁹². On apprend par cette enquête que nombre d'entre elles organisent une cérémonie de promotions civiques, dont les formes sont diversifiées.

Des neuf villes comptant plus de 50 000 habitant-e-s, sept d'entre elles organisent des festivités (Berne, Bienne, Genève, Lucerne, Saint-Gall, Winterthour et Zurich). Deux villes y ont renoncé faute d'une participation jugée suffisante (Lausanne et Bâle). Pour ce qui est de la forme de ces cérémonies, deux villes proposent des activités novatrices. Saint-Gall consacre une journée entière à une croisière sur le lac, au cours de laquelle a été posée et débattue l'épineuse question de l'indépendance du Jura¹⁹³. La Ville de Zurich, quant à elle, organise un débat entre autorités politiques et jeunes sur des questions d'intérêt général, comme l'instauration d'un service civil, l'utilisation des impôts ou encore la solution des délais pour la décriminalisation de l'avortement¹⁹⁴. Le débat se termine par une soirée dansante¹⁹⁵. L'enquête s'interroge aussi sur les taux de participation des jeunes et s'accorde sur des

192. Enquête de l'Union des villes suisses sur les promotions civiques, AVG, 1977-78GP, 500.B.1.133.

193. Après une âpre lutte menée par les tenant-e-s d'un séparatisme d'avec le canton de Berne, le canton du Jura sera déclaré canton autonome en 1974, suite au plébiscite lancé par Berne aux districts du Jura.

194. L'initiative populaire «Solution du délai pour l'avortement» sera rejetée par les votant-e-s en septembre 1977. Cette initiative prévoyait la possibilité d'avorter librement au cours des douze premières semaines de grossesse, si l'acte est pratiqué par un médecin et avec le consentement de la femme.

195. Enquête de l'Union des villes suisses sur les promotions civiques, AVG, 1977-78GP, 500.B.1.133.

marges acceptables : « En règle générale, une participation est jugée satisfaisante lorsqu'elle se situe autour des 30 % au moins ; bonne autour des 40 % et plus ; très bonne autour des 50 % et plus. »¹⁹⁶ Les normes de participation sont ainsi posées et servent de baromètre aux autorités. Ce seuil de 30 % pour une participation jugée satisfaisante semble encore être la norme dans les représentations des autorités politiques et des organisateurs aujourd'hui.

À Genève, le quotidien *La Tribune* commente aussi, en 1979, l'écart entre la cérémonie cantonale et les manifestations communales qui semblent davantage appréciées des jeunes, du fait de la proximité et de la convivialité recherchée entre élu-e-s, employé-e-s communaux et jeunes¹⁹⁷. S'interrogeant sur les motivations des jeunes à participer ou non à la cérémonie genevoise, le journaliste souligne le caractère jugé trop solennel de cette dernière, mais aussi la volonté juvénile d'échapper à une potentielle « mainmise de la "politique" » ou à un « enrôlement dans le "système" »¹⁹⁸.

Soucieux d'apporter des changements au rituel pour augmenter la participation et le dépoussiérer une fois pour toutes, le nouveau conseiller administratif radical Guy-Olivier Segond se renseigne sur la formule bernoise, qui a considérablement changé en 1979 sur la base des résultats obtenus grâce à un sondage d'opinion. À Berne, le public juvénile est désormais accueilli à la Kursaal, grand espace ouvert où les personnes restent debout. Les discours sont supprimés, si ce n'est un petit mot de bienvenue du syndic, puis les autorités projettent un film d'information sur l'administration de la ville et les problèmes qu'elle rencontre. Un apéritif est offert, à l'issue duquel les jeunes dansent jusqu'à minuit. Ils et elles reçoivent ensuite une série de documents par courrier : leur « diplôme de citoyenneté », les Constitutions fédérale et cantonale et

196. *Idem*.

197. En novembre 1975, *Le Courrier* (« Vif réquisitoire et optimisme imperturbable », 22 novembre 1975) avait déjà fait état des promotions civiques mises en place dans la commune de Vernier, qui réunit une trentaine de jeunes. Selon les dires du journaliste, cette cérémonie communale favorise le contact direct et le dialogue entre élu-e-s et jeunes. Cette proximité entre autorités et jeunes dénote un fait nouveau, car l'idée n'avait, pour ainsi dire, encore jamais été évoquée auparavant, probablement du fait que le dispositif cérémoniel et scénique des promotions civiques ne s'y prêtait guère.

198. « Accueil des nouveaux citoyens », *La Tribune*, 11 décembre 1979.

diverses brochures susceptibles de les intéresser¹⁹⁹. On ne sait toutefois pas quelle leçon les autorités genevoises tirent de cette expérience. Ce qui est novateur, dans la formule bernoise, et ceci environ dix ans avant Genève, c'est la volonté d'actionner le levier du divertissement autant que de réduire l'officialité et la solennité du rituel pour inciter les jeunes à participer aux promotions civiques.

Durant les années 1960, les discours évoquent le renforcement d'un État social qui pallie les risques et besoins sociaux, notamment autour de la protection de l'enfance et de la jeunesse, qui tend à discréditer et en faire porter la faute à des parents jugés négligents ou maltraitants. On perçoit aussi, dans les années 1970, les premiers signes de recul de l'État providence, notamment à travers des discours qui insistent sur la responsabilité individuelle des futur-e-s citoyen-ne-s en faisant silence sur l'existence d'inégalités structurelles. Parallèlement, les discours continuent à insister – et c'est un leitmotiv qui traverse toute l'histoire des promotions civiques – sur l'exercice du droit de vote et la lutte contre l'abstentionnisme au moment même où s'accroissent les conflits entre les générations au travers de la contestation en partie juvénile (féministe, antimilitariste, antinucléaire, etc.). Les cérémonies restent essentiellement orientées vers le respect d'un ordre institué – les démocraties occidentales et libérales et résolument anticommunistes – inscrit dans les rapports géopolitiques de la guerre froide.

ABAISSEMENT DE L'ÂGE DE LA MAJORITÉ CIVIQUE ET CIVILE ET LUDIFICATION DU RITE

En 1980, une réflexion déjà entamée dans les années 1970 est menée conjointement dans divers cantons²⁰⁰ et au niveau fédéral pour un élargissement des droits politiques fondés sur l'abaissement de l'âge de la majorité. Les discussions ne portent pas seulement sur les droits civiques, mais également sur les droits civils et sur la question lancinante de l'abstentionnisme.

199. Lettre de G. Schmezer à G.-O. Segond du 11 mars 1981, AVG 1981GP, 500.C.1.128.

200. Le canton de Schwytz est le seul, en 1975, à avoir abaissé l'âge de la majorité civique à 18 ans, tandis que dans les cantons d'Obwald et de Zoug la limite est fixée à 19 ans. Dans tous les autres cantons, elle est à 20 ans (« Initiative parlementaire concernant l'abaissement à 18 ans de l'âge requis pour l'exercice du droit de vote et d'éligibilité », n° 33, 128^e année, vol. II, Berne, 23 août 1976).

Le 15 juin 1980, ont lieu à Genève des votations cantonales pour l'abaissement de l'âge de la majorité civique de 20 à 18 ans²⁰¹. À 52,8 % des voix, l'abaissement est accepté, laissant paraître un score assez serré entre les personnes qui défendent cette modification de la Constitution cantonale et celles qui s'y opposent. Sur le plan international, tous les pays voisins ont d'ores et déjà fait passer la majorité à 18 ans, suivant ainsi une recommandation faite par le Conseil de l'Europe à l'attention de ses États membres en 1972²⁰², qui s'appuyait sur des considérations à la fois biologiques (maturation plus rapide), familiales (responsabilité plus précoce, départ du foyer parental plus rapide) et sociales (entrée dans le monde du travail, fin de formation, meilleure connaissance des affaires publiques par un accroissement des diffusions médiatiques, etc.)²⁰³. Or, cette vision, qui considère qu'un ensemble d'événements quasi simultanés marque l'entrée dans l'âge adulte, n'a plus cours. En effet, la fin de la formation et l'entrée dans le monde professionnel, la décohabitation et la mise en couple correspondent à une trajectoire type propre aux années 1950 en Suisse et qui se fait de plus en plus rare, comme le montrent Laurence Thomsin, Jean-Marie Le Goff et Claudine Sauvain-Duvergil²⁰⁴. En effet, on assiste davantage à une déconnexion progressive des seuils d'entrée dans la vie adulte qui témoigne de l'allongement de la jeunesse, déjà mis en évidence par Olivier Galland²⁰⁵ pour la France.

L'abaissement de l'âge de la majorité à Genève va avoir des conséquences directes sur les promotions civiques de 1981 et les autorités organisent trois cérémonies pour absorber le surplus des majeure-s de 18 et 19 ans. Une première cérémonie a lieu en janvier, tandis que les deux autres se déroulent en fin d'année comme à l'accoutumée. Pas loin de 5000 jeunes ont participé à l'une ou

201. Il faudra attendre 1996 pour que soit également abaissée la majorité civile et que les droits civiques soient étendus au niveau fédéral.

202. Résolution (72)29 sur l'abaissement de l'âge de la pleine capacité juridique adoptée par le Comité des ministres du 19 septembre 1972, lors de la 213^e réunion des Délégués des ministres.

203. Ces considérations sont contraires aux résultats des études de Galland, qui relèvent, au contraire, l'allongement de la jeunesse (2017), sauf pour ce qui concerne la maturation biologique, dont il ne traite pas.

204. Thomsin, Le Goff et Sauvain-Duvergil, 2004.

205. Galland, 2000, 2017.

l'autre de ces cérémonies²⁰⁶, ce qui provoque également une forte augmentation des dépenses, qui atteignent un montant global de 120 000 francs²⁰⁷. En outre, les cérémonies ont été déplacées du samedi après-midi à des soirs de semaine. Les organisateurs pensent que ce nouveau dispositif et l'abaissement de la majorité vont avoir une incidence positive sur le taux de participation. En effet, celui-ci passe d'environ 30 % dans les années 1970 à 44 % en 1981, pour se maintenir ainsi jusqu'au milieu des années 1990²⁰⁸.

Dans la première cérémonie du 14 janvier 1981, le conseiller d'État socialiste André Chavanne, en charge du Département de l'instruction publique, plutôt que d'incriminer les jeunes d'abstentionnisme retourne le propos contre les adultes: « Nous espérons vivement que contrairement aux adultes d'hier, vous utiliserez ce droit [de vote et d'éligibilité]. »²⁰⁹ Puis il salue les derniers élargissements des droits politiques liés au suffrage féminin, d'une part, et à l'abaissement de la majorité, de l'autre. Il revient sur les enjeux de ces débats en ces termes: « Il n'était pas facile aux tenants de la supériorité masculine ainsi qu'aux détracteurs de la jeunesse d'accorder volontairement ces droits qui aujourd'hui paraissent aller de soi. »²¹⁰ Puis il s'étend sur « les idées qui nous semblent intéresser plus particulièrement votre jeunesse »²¹¹. Celles-ci concernent la qualité de vie, les préoccupations liées à l'environnement, les espaces de culture, l'attrait des voyages, etc. Il évoque alors certains dilemmes que les jeunes devront résoudre: « Maintien de la nature ou création de logements? Champs de neige intacts ou remontées mécaniques? Lutte contre la pollution ou achat immédiat de motos ou de voitures? »²¹² Son discours est assez pédagogique en ce qu'il montre que les décisions à prendre se situent toujours à l'intersection entre l'individuel et le bien commun, et doivent donc être résolues par des choix politiques. Il termine sur les enjeux liés à la

206. Compte-rendu de l'administration communale 1981, séance du CM du 20 avril 1982.

207. État des dépenses au 19 février et 7 décembre 1981, AVG, 1981GP, 500.C.1.128.

208. Tableau statistique des promotions civiques entre 1974 et 1981, AVG, 1981GP, 500.

C.1.128.

209. Résumé de l'allocution prononcée par André Chavanne, AVG, 1981GP, 500.

C.1.128.

210. *Idem.*

211. *Idem.*

212. *Idem.*

course effrénée à l'armement que provoquent les deux superpuissances de la guerre froide .

Pour sa part, le conseiller d'État radical René Ducret ignore les problèmes posés par son collègue socialiste et renoue avec des considérations patriotiques qu'il emprunte à Jean-Jacques Rousseau: «Aime ton pays. [...] Il faut aimer son pays, même si le système économique ou politique n'est pas celui que soi-même on souhaiterait.»²¹³ Son discours délaisse les questions politiques brûlantes pour s'intéresser au processus plus général de maturation et de la transition à l'âge adulte. «Ayez confiance, chacun d'entre vous a droit à une vie heureuse et peut y prétendre, mais rarement sans de longs efforts et beaucoup de patience.»²¹⁴ Puis il insiste sur le droit à l'erreur, avec des accents presque religieux: «Notre société évolue de plus en plus vers le pardon de l'erreur. [...] Il est essentiel que ce droit à l'erreur soit considéré non pas comme un encouragement à en commettre, mais comme une source d'enseignement et de formation.»²¹⁵

Dans leurs allocutions, les jeunes se félicitent de l'abaissement de l'âge de la majorité civique, mais une collégienne critique le caractère incomplet de la citoyenneté ainsi octroyée, puisqu'elle n'autorise que le vote sur les plans communal et cantonal. Revendicative, elle espère «que même sur le plan fédéral, le vote soit accordé à 18 ans; en effet, comment peut-on considérer qu'un jeune de notre âge soit apte à participer à la gestion des affaires cantonales et non à celles fédérales?»²¹⁶ Accorder des droits communaux et cantonaux sans les droits fédéraux – qu'ils et elles obtiendront néanmoins en 1996 par l'abaissement de l'âge de la majorité sur le plan fédéral – rend visible et souligne le paradoxe des droits civiques incomplets qui touchaient les femmes jusqu'en 1971 et qui touchent ici le critère de l'âge et les rapports sociaux générationnels.

213. Notes du discours de René Ducret, 30 novembre 1981, AVG 1981GP, 500.C.1.128.

214. *Idem.*

215. *Idem.*

216. Allocution d'Élisabeth Riatsch, élève du Collège Calvin, 22 janvier 1981, AVG 1981GP, 500.C.1.128.

LA PÉDAGOGIE DU VOTE

Nonobstant, on retrouve dans les discours des jeunes une critique lancinante de l'absence de préparation à l'exercice des droits politiques par l'école. En effet, ce sont les institutions scolaires qui sont visées dans les propos juvéniles, bien que les travaux montrent que l'intérêt pour la politique se développe plus fortement chez les jeunes qui ont bénéficié d'une socialisation politique dans le cadre familial²¹⁷. Dans le cadre scolaire, cette question préoccupe aussi, puisque les enseignant-e-s organisent, à des fins pédagogiques, des « votations simulées »²¹⁸. Cet exercice a été mis en place dès le début des années 1970 dans les écoles secondaires supérieures et professionnelles de Genève. Tou-te-s les élèves, indépendamment de leur sexe, nationalité, type de formation, sont invité-e-s à voter à blanc sur des objets qui seront soumis la semaine suivante au vote. Il est intéressant de constater que cet exercice novateur s'adresse également à des jeunes exclu-e-s des droits politiques, en raison soit de l'âge, soit de la nationalité. Comme l'explique une étude effectuée au Département de sociologie de l'Université de Genève en 1978 par Ljublinka Leuchter,

les conditions du vote (tables, isolement, urne, etc.) ainsi que le déroulement des scrutins sont aussi semblables que possible à ceux des vraies votations. Des séances d'information organisées dans les écoles une quinzaine de jours avant permettent la distribution de la documentation officielle. Elles sont aussi l'occasion d'inciter les élèves à la réflexion, ainsi qu'à la discussion des problèmes en jeu.²¹⁹

Comparant les résultats des votes à blanc ayant eu lieu entre 1970 et 1978, l'étude permet de se pencher sur les intentions de vote des jeunes élèves. Les résultats montrent que les jeunes ne se distinguent que peu de l'électorat genevois, voire suisse. Toutefois, pour un quart des objets (assurances sociales, conditions des travailleurs et travailleuses, finances et problèmes de pollution), elles

217. Percheron, 1974.

218. *Idem.*

219. Leuchter L. (décembre 1978), *Comment votent les élèves des écoles genevoises?* Université de Genève, Département de sociologie, AVG 1981GP, 500.C.1.128.

et ils votent autrement. L'auteure de l'étude en conclut que sur ces objets « les jeunes semblent avoir des attitudes qui tendent à les mettre en opposition avec le pragmatisme et le traditionalisme de la majorité des adultes »²²⁰.

La préoccupation pour la pédagogie du vote se reflète aussi dans les débats du Conseil municipal, qui évoque la possibilité d'installer des « échoppes civiques » pour lutter contre le « fléau de l'absentéisme ». Elles « seraient mises gratuitement à disposition des partis, mouvements, associations et groupes pour leur publicité, pour la récolte de signatures et pour le dialogue permanent avec la population »²²¹. La résolution sera néanmoins rejetée par la majorité des élu-e-s de la Ville.

Lors de la cérémonie du 1^{er} décembre 1982, une jeune oratrice souligne que l'on ne peut toutefois s'arrêter sur la seule pratique du vote. Son discours oriente la question de la citoyenneté sur l'accès aux droits, la faible représentation féminine dans l'arène politique et le difficile accès des femmes à des fonctions dirigeantes. Elle revient aussi sur le caractère discriminatoire du droit de vote.

Que personne ne l'oublie, surtout nous, les filles [...], puisque nos mères à tous étaient, il n'y a pas si longtemps, laissées à l'écart, au point qu'aujourd'hui, on ne compte que bien peu de femmes aux postes clefs dans les sociétés, les bureaux et offices divers.²²²

Un seul jeune orateur ose aborder un thème qui fâche et revient sur « un problème spécifiquement masculin » et spécifiquement national.

Il s'agit [...] de ce sacré service militaire ! L'armée, que je considère comme un mal nécessaire, n'est pas forcément l'institution qui convient aux aspirations de chacun. Et la seule alternative, dans le cas d'un refus de servir, qui s'offre à nous, c'est d'objecter, de passer quatre mois ou plus en prison, avec tous les désavantages

220. *Idem.*

221. Résolution rejetée des « échoppes civiques », *MCM*, 11 novembre 1981, p. 1979.

222. Notes de l'allocation de Marie-Christine Dulon, 1^{er} décembre 1982, *AVG 1982GP*, 500.C.1.128.

que cela peut avoir lors de la vie professionnelle. Pourquoi est-il impossible de concevoir un service civil, comme c'est le cas en Norvège, notamment? Travailler dans un hôpital ou un asile n'est pas plus facile que de passer quatre mois sous les drapeaux.²²³

Divers groupes de jeunes contestataires se sont déjà organisés pour lutter pour l'obtention d'un service civil²²⁴ et ils se regroupent en association antimilitariste suisse pour former le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) en 1982, qui obtiendra la mise sur pied d'un service civil en 1996.

Le jeudi 22 novembre 1984, les jeunes donnent une leçon de civisme à leurs pairs. Le Victoria Hall ayant brûlé à la fin de l'été, les autorités ont dû au dernier moment trouver une autre salle, hésitant entre la grande salle du Palais des Nations, qui représente davantage la Genève internationale, et le Vélodrome d'hiver, lieu sportif et plus populaire. Le choix se porte finalement sur le Vélodrome d'hiver, car la connotation internationale du Palais des Nations ne se prêtait pas, selon le Conseil administratif, à la prestation de serment civique, qui se devait, selon lui, de conserver un caractère cantonal, voire national.

Lors de cette cérémonie, un collégien et une collégienne font à deux voix l'éloge du vote et, pédagogie à l'appui, proposent la présentation d'un exemplaire agrandi des documents et bulletins de vote. Comme le relève un journaliste :

Dépliant un gigantesque bulletin de vote (agrandi pour les « déshérités du fond »), les deux citoyens en ont dévoilé méthodiquement les secrets, sauf ceux concernant la partie fédérale du bulletin : « On verra ça plus tard, quand vous aurez assimilé la partie cantonale. » Tourné dans le sens de la plaisanterie, le discours traitait de l'importance du résultat du scrutin sur notre vie courante, et de la nécessité de valider le bulletin de la précieuse estampille. Discours original, non pas dans le fond, mais principalement

223. Notes de l'allocation de Frederick Wiggins, 14 janvier 1981, AVG 1981GP, 500.C.1.128.

224. Gros, 1987.

dans la forme, puisqu'il a été présenté par les deux citoyens, qui dialoguaient.²²⁵

Les orateur et oratrice ont ensuite opté pour une critique du système politique, qui ne tient pas toujours compte des résultats des votations. Ainsi que le rapporte le journaliste, les jeunes mettent en garde contre «le pouvoir supposé illimité de la votation»²²⁶. Le journaliste reprend les deux exemples donnés par les jeunes :

Ainsi, il y a quelques années, le peuple suisse, dans un enthousiasme général, s'est rendu aux urnes pour y refuser l'heure d'été. Elle lui fut gracieusement offerte l'année suivante par notre gouvernement, soucieux de notre bien-être. Par conséquent, dans la même optique, le peuple suisse ayant allègrement accepté la vignette autoroutière, il serait normal que le Conseil fédéral, l'an prochain, l'en dispense!²²⁷

Malgré les signes d'ouverture à une citoyenneté plus globale, le public juvénile demeure principalement incité à s'intéresser à la question du vote dans l'espace local. C'est probablement pourquoi on leur offre une nouvelle publication concernant l'histoire du canton (*Genève, mon canton*²²⁸ et, en sus, *l'Histoire illustrée de Genève*²²⁹).

LA SUISSE DANS LE MONDE

Dès les années 1980, on observe dans maints discours une insistance «sur la responsabilité des pays occidentaux face à la misère qui règne dans les pays du tiers-monde»²³⁰. Il ne s'agit plus seulement de se comparer aux nations étrangères pour mettre en exergue la prospérité ou les vertus de la Suisse et renforcer ainsi le sentiment d'appartenance nationale. Il s'agit bien davantage d'interroger et d'engager la responsabilité de la Suisse dans le monde.

225. «1800 électeurs de plus l'an prochain», démonstration des collégien-ne-s Geneviève Preti et Jérôme Montessuit, *Journal de Genève*, 24 novembre 1984.

226. *Idem.*

227. *Idem.*

228. Collectif, 1982.

229. Bertrand, 1983 (illustrations d'Édouard Elzingre).

230. «885 nouveaux citoyens ont prêté serment», *Journal de Genève*, 19 novembre 1983.

Le jeune orateur, lors de la cérémonie du 17 novembre 1983, fait éclater les frontières et se pose résolument en citoyen du monde.

À cause de l'interdépendance économique et de l'essor incroyable des communications, plus personne, nous y compris, ne peut demeurer indifférent à ce qui se passe où que ce soit dans *notre* [souligné par l'orateur] monde. En effet, les répercussions inévitables d'un problème à l'autre bout du globe font que ce qui se passe ailleurs peut affecter ici même notre vie quotidienne.²³¹

Les discours reviennent aussi sur l'aide au tiers-monde²³² ainsi que sur la paix mondiale menacée par la course à l'armement et la guerre froide, tout en évoquant des problématiques locales comme l'insertion professionnelle des jeunes. En fait, l'échelle globale/mondiale semble devoir coexister avec l'ancrage local supposé toucher davantage aux préoccupations du jeune public invité. Les thèmes d'ordre global deviennent récurrents, mais ne sont pas développés; ils sont davantage énumérés comme constituant la toile de fond de l'ordre géopolitique mondial et économique local. Le titre de l'article de *La Tribune* résume bien l'articulation de ces échelles: «Cérémonie des promotions civiques: Genève et le monde aujourd'hui»²³³

GRABUGE ET PROVOCATION

Tout comme le taux de participation, la crainte des débordements que pourraient provoquer les jeunes durant les cérémonies se retrouve à plusieurs reprises dans les propos des journalistes ou dans les interpellations politiques. Les autorités craignent ces actes, car ils menacent le sérieux du rite, sa solennité, d'autant que ces manifestations se déroulent souvent lors de la prestation de

231. Notes du discours de Philibert Collart, 17 novembre 1983, AVG 1983-1984GP, 500.C.1.130.

232. La préoccupation pour le tiers-monde est aussi le fait des politiques, puisque fin 1982 un vote porte sur l'octroi du «0,7% [du budget cantonal] pour la création d'un fonds cantonal d'aide au développement». Le rejet, à 67,3% des voix de cette initiative populaire conduira à la création de l'organisation non gouvernementale Genève-Tiers-Monde (GETM) en 1983. L'émergence de ces discours tiers-mondistes se comprend si l'on rappelle que les années 1980 sont notamment caractérisées par l'essor des mouvements de décolonisation.

233. «Cérémonie des promotions civiques: Genève et le monde aujourd'hui», *Tribune de Genève*, 20 novembre 1981.

serment, qui pourrait être détournée et tournée en dérision, légèrement teintée de contestation. Cette irrévérence pourrait se comprendre, à l'instar de ce qu'Évelyne Ribert, en référence aux travaux de Centlivres, a observé dans les rites de naturalisation des jeunes en France, comme « s'inscrivant dans un mouvement plus général de détachement par rapport aux rites de passage qui iraient de pair [...] avec une baisse de visibilité des frontières hiérarchiques et avec le développement de rituels institués par les jeunes eux-mêmes, rituels qui consacrent l'appartenance au groupe d'âge plus que le franchissement des étapes de vie »²³⁴. Aussi leur désinvolture égratigne-t-elle les manifestations de pouvoir mises en scène par les autorités. Dans les années 1980, les journalistes mentionnent fréquemment le côté dissipé – voire irrévérencieux – des jeunes à certains moments de la cérémonie, notamment durant la prestation de serment, comme ici en 1984 : « Bien timides furent les “je le jure” alors qu'un éclat de rire général répondait à la demande de promesse ! »²³⁵ Les autorités exécutives sont aussi interpellées sur l'outrage que constituent cette légèreté, ce manque de solennité et de sérieux. Un député du parti d'extrême droite Vigilance²³⁶ interpelle, en 1984, les organisateurs. Il aimerait « savoir ce qui s'est passé ce soir-là et pourquoi des plaintes se sont élevées à la tribune de plusieurs personnes qui ont trouvé cette soirée pas très sérieuse »²³⁷. Le conseiller administratif en charge de l'organisation des promotions civiques répondra par deux arguments : le choix du lieu et l'absence de censure des discours des jeunes (qui, nous l'avons vu, avait aussi déjà fait débat).

Le Vélodrome d'Hiver est un cadre moins solennel que le Victoria Hall. Il recèle une odeur de saucisse et de fête populaire. Il a moins de solennité. Par ailleurs, la salle est ainsi faite qu'il est difficile de la maîtriser complètement. Enfin, nous ne censurons pas le discours des jeunes orateurs. Et nous pensons que nous n'avons pas le droit de corriger leurs discours. C'est une mesure

234. Ribert, 2000, p. 238, renvoie aux travaux de Centlivres, 1986.

235. « 1800 électeurs de plus l'an prochain », *Journal de Genève*, 24 novembre 1984.

236. Parti fondé en 1964 et qui disparaîtra dans les années 1990.

237. Questions : interpellation de Pierre Widemann, *MCM*, séance du 18 décembre 1984, p. 1875.

de confiance! Si on leur donne le droit de vote, on peut aussi leur donner le droit de prononcer un discours librement.²³⁸

L'argument portant sur le lieu dénote une certaine condescendance à l'égard des milieux populaires, de leurs espaces de loisirs et de leurs pratiques, censés être moins capables de solennité que les élites.

Toutefois, cette explication par la distinction entre classes sociales²³⁹ ne semble pas être la seule. Le rituel a, depuis quelques années, du plomb dans l'aile et si les discours sont inégalement appréciés, parfois hués, c'est surtout la prestation de serment qui crée son « habituelle palette de tensions, de l'éclat de rire au claquement des talons »²⁴⁰. En 1986, les journaux mentionnent à nouveau un certain grabuge dans les rangs des participant·e·s. Le journaliste chargé de rendre compte de la cérémonie fait directement l'analogie entre celle-ci et l'institution scolaire.

Pour l'occasion, M. Guy-Olivier Segond, conseiller administratif, s'était adjugé le rôle du maître d'école. À ses côtés, les membres des pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif cantonaux l'assistaient dans sa tâche. Il n'y a pas de véritable classe sans quelques chahuteurs! L'année 1969 [celles et ceux qui sont nés en 1969] n'a pas manqué d'en produire qui, massés dans le fond de la salle, ont ponctué de leurs « gags » le discours de la citoyenne. [...] Pourtant, elle a fort bien défini ce que sont les droits civiques au sens de responsabilité et devoir du citoyen! [...] Dépérissement des forêts, augmentation du nombre de centrales nucléaires sont des maux dont nous sommes tous responsables. [...] Contre l'indifférence qui marque, selon M^{lle} Krebs, un refus du devoir, il faut un engagement, une opinion et un courage qu'elle souhaite à toute la classe 1969.²⁴¹

238. Questions : réponse de G.-O. Segond, séance du 18 décembre 1984, pp. 1875-1876.

239. Bourdieu, 1979.

240. « Cérémonie des promotions civiques: Genève et le monde aujourd'hui », *Tribune de Genève*, 20 novembre 1981.

241. « Promotions civiques, la jeunesse au rendez-vous du politique », *Journal de Genève*, 2 décembre 1986.

Ici, les « gags » semblent davantage relever d'un sexisme ordinaire à l'encontre de la jeune oratrice, puisqu'elle semble faire l'objet d'un « coefficient symbolique négatif »²⁴² par rapport à son homologue masculin.

Côté scène, la provocation peut se retrouver dans les discours des jeunes. Par exemple, durant la cérémonie de 1986, le collégien axe son discours principalement sur le rôle de la Suisse dans l'accueil des requérant·e·s d'asile. Les personnes venant principalement des pays de l'Est (de Hongrie en 1956 et de Tchécoslovaquie en 1968), puis du Vietnam dès 1975, ont été accueillies sans quotas, car elles cherchaient à échapper à des dictatures communistes. Celles qui fuyaient principalement des dictatures de droite (Chili à partir de 1973, Turquie dès 1980, puis Zaïre et enfin Sri Lanka) ont moins bénéficié de la mansuétude des autorités fédérales. La Suisse impose dès lors des quotas et commence à considérer l'asile comme un « problème »²⁴³. Le jeune homme commence son discours ainsi : « Vermine de la société moderne, le réfugié met en péril les bases mêmes de notre existence ! »²⁴⁴ Ce début de discours suscite, comme le relatent à la fois le *Journal de Genève*²⁴⁵ et la *Tribune de Genève*²⁴⁶ dans leurs articles du 2 décembre 1986, cris, huées et sifflements. Fier de sa stratégie, le jeune orateur répond : « Je voulais tester les futurs citoyens, c'est éloquent, merci ! » Puis il enchaîne sur « son vrai discours, respectueusement écouté »²⁴⁷, dans lequel il prend fait et cause pour les requérant·e·s d'asile, s'insurgeant contre la lenteur des administrations et appelant au devoir citoyen de leur venir en aide. « Ils [les demandeurs et demandeuses d'asile] sont 3125 à Genève en attente d'une décision, dont 372 attendent depuis sept ans... Quel cirque ! [...] Nous devons les aider et non les rejeter comme des pestiférés ! »²⁴⁸ Le journaliste souligne encore dans ce même article que ce discours a constitué le temps fort de cette cérémonie :

242. Bourdieu, 1998.

243. Parini et Gianni, 2005.

244. « Promotions civiques, la jeunesse au rendez-vous du politique », discours d'Alexandre Corthay, *Journal de Genève*, 2 décembre 1986.

245. *Idem*.

246. « Un discours provocateur », *Tribune de Genève*, 2 décembre 1986.

247. *Idem*.

248. *Ibid.*, allocution d'Alexandre Corthay.

Plus tard, dans la cohue de la jeune foule vers la sortie, au milieu des préoccupations quotidiennes qui reviennent, le discours qui reste, et revient dans les conversations, c'est celui de ce mec dingue, méchamment courageux, qui a dit toutes ces vérités sur les réfugiés.²⁴⁹

En 1990, le nouveau conseiller administratif radical Michel Rossetti reprend l'organisation des promotions civiques et les organisera jusqu'en 1999. Il introduira progressivement certaines modifications dans le rite, mais pour l'heure la cérémonie demeure inchangée. Dans son discours, le conseiller d'État démocrate-chrétien Dominique Föllmi prend le contre-pied des représentations d'une jeunesse considérée comme perturbatrice et invite les jeunes, dans son allocution, « à se mettre en colère. Pas en brisant des vitrines bien sûr, mais en s'engageant sans délai à partager, car nous ne pouvons accepter l'opulence lorsque la famine tue largement dans le monde. »²⁵⁰ Du côté des jeunes, si l'orateur consacre son discours au thème de la liberté²⁵¹, sa consœur revient sur le suffrage féminin, rappelant que le droit de vote des femmes n'a pas toujours existé. Elle se dit « étonnée qu'Appenzell Rhodes-Intérieures ait encore dit non le 29 avril dernier [au droit de vote féminin] »²⁵². Une série de cantons (Saint-Gall, Schwytz, Uri, les Grisons, Nidwald, Obwald, Appenzell Rhodes-Extérieures) ont en effet introduit le suffrage féminin aux niveaux cantonal et communal après l'obtention par les femmes des droits politiques sur le plan fédéral en 1971. Pour ce qui est d'Appenzell Rhodes-Intérieures, c'est le Tribunal fédéral qui, en vertu du principe d'égalité inscrit dans la Constitution fédérale à partir de 1981, va décréter que la pratique du vote masculin dans ce demi-canton est anticonstitutionnelle et va intimer à ce dernier de rendre le vote et l'éligibilité des femmes possibles.

249. *Idem.*

250. *Ibid.*, discours de Dominique Föllmi.

251. *Ibid.*, allocution de Fabien Wohlwend.

252. *Ibid.*, allocution de Séverine Dubois.

La cérémonie du mardi 26 novembre 1991 marque l'apogée de la tension entre officiant·e·s et jeunes initié·e·s et contraindra les autorités à repenser l'organisation des promotions civiques. Les journaux ne font pas seulement état de quelques rares manifestations de dissipation, mais relatent un « baptême civique chahuté »²⁵³.

Entre un *Just a Gigolo*²⁵⁴ et un *Aux armes Genève*²⁵⁵ de l'éclectique Corps de musique de Landwehr, les discours traditionnels ont eu beaucoup de peine à retenir l'attention d'un public dissipé. [...] Le maire de Genève aura ensuite beaucoup de peine à terminer son allocution, gêné par les avions en papier lancés du haut des balcons à travers la grande salle du Victoria Hall.²⁵⁶

Les journaux peinent même à retranscrire par le menu les thèmes abordés dans cette cérémonie²⁵⁷. Le *Journal de Genève* fait toutefois état du discours – un des rares prononcés par une femme politicienne – de la conseillère administrative, qui rappelle essentiellement le thème classique de « la possibilité de participer aux affaires publiques, [...] chose grave et fragile qu'il faut entretenir et ne pas oublier d'utiliser »²⁵⁸.

PLACE AU SPECTACLE !

Dès le mois de décembre 1991, le conseiller administratif en charge de l'organisation de la cérémonie crée un groupe de travail chargé de la repenser et de lui « redonner un lustre »²⁵⁹. L'intérêt du rite

253. « Un baptême civique chahuté », *Journal de Genève*, 27 novembre 1991.

254. Composée à Vienne en 1929 sous la forme d'un tango par le musicien italien Leonello Casucci, cette chanson sera reprise et réadaptée par de nombreux musiciens de jazz, dont Louis Armstrong ou Louis Prima.

255. Il s'agit là d'une marche militaire qui tranche considérablement avec le registre jazz band également mobilisé dans la cérémonie. Néanmoins, on peut considérer que les choix musicaux sont l'expression d'une culture légitime qui s'écarte vraisemblablement des goûts musicaux et des pratiques d'écoute musicale des jeunes.

256. « Un baptême civique chahuté », *Journal de Genève*, 27 novembre 1991.

257. Aucune archive n'ayant été conservée entre 1987 et 1992, les cérémonies ne sont documentées qu'à partir des articles de journaux qui, quant à eux, étaient également réduits à une part congrue.

258. « Un baptême civique chahuté », discours de Jacqueline Burnand, *Journal de Genève*, 27 novembre 1991.

259. Courrier de M. Rossetti à la Ville de Genève, 5 décembre 1991, AVG 1992.FP, 500.D.2.79.

n'est pas remis en cause en tant que tel, ce sont davantage les symboles mobilisés qui sont questionnés.

La cérémonie [...] doit être pensée de manière différente, eu égard notamment à la participation d'un public plus jeune (17 ans) que précédemment. La présentation pourrait ainsi être adaptée aux modes actuelles de la jeunesse.²⁶⁰

La première décision, prise en mars 1992, sera de réintroduire deux cérémonies, rive gauche et rive droite, ce qui permet de libérer des places pour les parents, dont une présence plus soutenue pourrait quelque peu contenir les supposés débordements des jeunes²⁶¹. Surtout, la commission des promotions civiques propose de diviser la cérémonie en deux parties distinctes, une partie cérémonielle et une partie récréative – à l'instar de ce qui se faisait déjà dans les années 1970 dans certains cantons ou dans la commune de Vernier qui, en 1987 déjà, organisait une manifestation se clôturant avec «une collation et [...] une soirée disco»²⁶², associant solennité, commensalité, convivialité et amusement. La synthèse des discussions de la commission²⁶³ porte sur trois points: le choix de l'artiste pour la partie récréative, la suppression ou le maintien de la prestation de serment et la participation financière des communes. Concernant le choix de l'artiste, deux variantes sont discutées: la venue de Francis Lalanne, chanteur-compositeur et interprète français de renommée internationale, ou Pierre Naftule, metteur en scène de *La Revue*, spectacle satyrique genevois qui reprend, sous forme humoristique, les principaux événements marquants de la politique genevoise et suisse, voire internationale. Le conseiller administratif tranchera en faveur de Naftule, d'abord parce qu'il est un artiste local et ensuite parce que sa prestation est meilleur marché que celle de Francis Lalanne.

260. *Idem*.

261. Note de Michel Rossetti à l'intention du Conseil administratif, 24 mars 1992, AVG 1992.FP, 500.D.2.79.

262. *Informations*, édité par l'administration municipale de Vernier, novembre 1987, p. 4.

263. Synthèse des discussions de la commission des promotions civiques, séance du 10 juillet 1992, AVG 1992.FP, 500.D.2.79.

Pour ce qui est de la prestation de serment, le rapport de synthèse relève que

[...] les jeunes citoyens n'y attachent aucune signification ; sifflent et envoient des projectiles durant la prestation ; font le poing ou lèvent la main gauche ; se lèvent toujours à contre cœur ; n'enlèvent pas toujours leur casquette ou leur walkman.²⁶⁴

Ce qui est considéré comme un manque de civilité, mais aussi comme un risque de détournement du geste, par exemple lever le poing en signe de ralliement communiste, incite la commission à supprimer la prestation de serment qui, de toute façon, n'a aucune portée juridique. Pour ce qui est des cadeaux, elle propose de distribuer aux jeunes, à l'entrée du Victoria Hall, le livre usuel *Genève, mon canton*, ainsi que la bande dessinée *Jo*, réalisée par Derib²⁶⁵ pour sensibiliser les jeunes au sida. Le déroulement de la cérémonie propose ainsi deux temps forts. Une première partie appelée « officielle » qui comporte le discours d'un-e représentant-e de l'État, des interludes musicaux, tantôt martiaux, tantôt du registre jazzband. Cette partie comporte également un intermède ludique qui prend la forme d'un tirage au sort désignant des personnes qui gagnent des cartes jeunes²⁶⁶. La deuxième partie, dite « récréative », offre un spectacle ou un concert. Un petit entracte sépare les deux parties et permet la distribution desdites cartes jeunes. Pour ce qui est de l'aspect financier,

compte tenu des frais engagés, les représentants des communes sont d'accord de proposer à l'ACG (Association des communes genevoises) de doubler leur participation pour la porter à Frs. 20.– par participant pour la cérémonie de 1992.²⁶⁷

264. *Idem.*

265. Derib, 1991.

266. Cette carte, appelée « 20 ans / 20 francs », permet aux enfants et jeunes jusqu'à 20 ans, de bénéficier de réductions conséquentes pour toute une série de manifestations culturelles, spectacles, concerts, entrées de musées, expositions, etc., pour la somme de 20 francs. Elle émane de la Ville de Genève et est soutenue financièrement par le Fonds intercommunal des communes genevoises et le Canton de Genève. Elle est valable de la naissance à la 21^e année du ou de la détenteur.

267. Synthèse des discussions de la commission des promotions civiques, séance du 10 juillet 1992, AVG 1992.FP, 500.D.2.79.

Les journaux commentent ces modifications dans des encarts relativement brefs, saluant la nouveauté.

Moins de discours et plus d'animation! Les promotions civiques nouvelles sont arrivées. Afin de rendre cette cérémonie plus « moderne », le conseiller administratif Michel Rossetti a en effet décidé de supprimer le serment, le diplôme et les porte-drapeaux des sociétés patriotiques, « éléments visiblement dépassés à l'heure actuelle », lui avait fait valoir l'Association des communes genevoises l'an passé.²⁶⁸

Le journaliste rapporte aussi les propos de l'artiste Naftule « Je suis content que M. Rossetti ait reconnu que mon spectacle est le meilleur cours d'éducation civique qui soit. » L'attrait que constitue le spectacle pour les parents nouvellement réinvité·e·s est également souligné: « Alléchés par un spectacle gratuit, ils [les parents] se sont fait un plaisir d'accompagner leur progéniture. »²⁶⁹

La Commission de réorganisation des promotions civiques se réunit début décembre pour dresser le bilan de cette nouvelle mouture. Elle estime que tous les changements sont positifs et décide unanimement de reconduire l'engagement de la Revue de Pierre Naftule pour l'année suivante. Toujours soucieuse des taux de présence des jeunes, elle espère également que le « bouche-à-oreille » permettra d'augmenter leur participation à la soirée²⁷⁰. En 1993 et 1994, les deux cérémonies organisées au Victoria Hall reprennent ainsi des extraits de la Revue.

En fin de soirée, les autorités sont invitées à un apéritif à la Maison des Arts du Grütli, tandis que les jeunes peuvent s'offrir un verre à la buvette du Victoria Hall. Cette organisation séparée des moments de convivialité amène le conseiller municipal du parti écologique genevois Roberto Brogginini à déposer, à plusieurs

268. « La Revue de Naftule animera les Promotions civiques », *Journal de Genève*, 14 novembre 1992.

269. « Succès pour Naftule aux promotions civiques », *Journal de Genève*, 27 novembre 1992.

270. Mémo de la séance du 9 décembre 1992 de la commission de réorganisation des promotions civiques, AVG, 1992.FP, 500.D.2.79.

reprises, une interpellation demandant que le moment de commensalité soit unique et permette aux jeunes de rencontrer les élu.e.s.

J'ai franchement ricané lors de l'entracte. Un aréopage composé de magistrats, de représentants d'autorités civiles, militaires, ecclésiastiques, de journalistes et d'invités se sustentait au Grütli voisin, l'agape était offerte! Par contre, au Foyer du Victoria Hall, à une triste buvette, un peu municipale, pas le genre où on se serait éclaté, nos jeunes concitoyens pouvaient payer le verre de Coca 3 francs, pas un amuse-gueule en vue; de quoi se consoler avec le ballon de Côte à 1,60 franc.²⁷¹

L'écologiste propose que la part du budget allouée à l'apéritif du Grütli soit réaffectée et donnée à un groupe de jeunes qui serait chargé d'organiser le moment de pause séparant la partie officielle de la partie récréative. « Peut-être qu'avec ce petit budget, ils pourraient faire quelque chose de sympa, où tout le monde pourrait se côtoyer pendant la pause. »²⁷² Toutefois, les autorités maintiendront le principe d'un apéritif séparé entre jeunes et autorités et élu.e.s, mais distribueront aux jeunes un bon pour une boisson gratuite.

Sur un autre sujet, le même élu relève, en ne plaisantant qu'à moitié, la présence d'un stand tenu par les Jeunesses libérales, qui distribuaient gratuitement du vin chaud aux jeunes à la sortie du Victoria Hall.

Quel danger, Mesdames et Messieurs, pour ces jeunes qui sortent d'une soirée et qui, avant de prendre leur boguet ou leur vélo, boivent un verre de vin rouge! Comme le dit si bien l'ISPA [Institution suisse de prévention de l'alcool et autres toxicomanies] [...] un verre de vin, on se sent bien, et après on ne voit plus les dangers! Alors j'aimerais bien que les Jeunesses libérales, dans des buts électoraux, ne se livrent plus à ces exactions.²⁷³

271. Interpellation de Roberto Broggini, *MCM*, séance du 20 janvier 1993, p. 2550.

272. *Ibid.*, p. 2550.

273. Interpellation de M. Roberto Broggini : promotions civiques : Encore une tournée!, *MCM*, séance du 8 décembre 1993, p. 2017.

Le conseiller administratif répondra que les Jeunesses libérales avaient demandé l'autorisation d'installer leur stand à l'intérieur du bâtiment de Victoria Hall, ce qui leur a été refusé, raison pour laquelle elles se sont installées sur le trottoir, dont, selon le magistrat, «l'utilisation est libre et nous ne pouvons pas l'empêcher [...]», vous savez que les trottoirs, de même que les espaces proches des locaux de vote, sont tour à tour occupés par les uns et les autres, qui en exploitent les différentes possibilités.»²⁷⁴

En 1994, les autorités décident d'offrir de nouveaux cadeaux. L'élu libéral Georges Quéloz, avocat, outré par le manque de connaissances civiques de certain-e-s votant-e-s, invente un nouveau jeu d'instruction civique, le *Civicomania*, «sorte de Trivial Pursuit de la politique»²⁷⁵, qui sera offert aux jeunes. Il s'agit d'un jeu de simulation politique dans lequel les joueurs et joueuses peuvent gagner un certain nombre de sièges, puis créer des débats en fonction du rapport de force obtenu par les sièges. Durant quelques années, ce jeu sera distribué, mais les autorités le retireront lorsqu'elles s'apercevront qu'un certain nombre de ces jeux terminaient aux ordures.

La même année, les autorités choisissent à nouveau des extraits de la Revue de Pierre Naftule pour divertir le public. Mais le choix de ce spectacle ne laisse pas certains conseillers municipaux indifférents. Un élu du Parti du Travail interpelle les autorités à ce sujet :

Plusieurs points m'ont surpris, voire choqué. [...] Je crois savoir qu'il y a un accord entre M. Rossetti, conseiller administratif, et M. Pierre Naftule, accord selon lequel les collègues du Conseil administratif ne sont pas attaqués lors de ces promotions civiques. [...] Qu'a donc fait M. Pierre Naftule? Il a décrit avec beaucoup de complaisance, de précisions et de joie, le sketch visant M. Vaissade²⁷⁶ où on le voyait transformé en Voltaire. [...] Par la suite, il a encouragé les jeunes citoyens à faire en sorte que

274. *Ibid.*, p. 2017.

275. «Instruction civique: nouveau jeu», *Journal de Genève*, 5 octobre 1994.

276. Premier membre du parti des Verts à intégrer le Conseil administratif en 1991, chargé du Département de la culture, maire de Genève en 1995 et 2000.

M. Vaissade ne soit plus là au printemps prochain, après les élections municipales. [...] Je le dis, ce comportement me semble intolérable, inadmissible. [...] Pierre Naftule prend de plus en plus de place dans ces promotions civiques avec un discours populiste et antipoliticien.²⁷⁷

En 1995, les articles de journaux présentent chacun une version très contrastée de la cérémonie. Le *Journal de Genève*, dans son article, met l'accent sur un vieux serpent de mer, l'absence de préparation des jeunes à l'exercice du vote, titrant son article ainsi : « Ils ont 18 ans et le droit de vote, mais n'y sont pas préparés ». Relayant la parole de jeunes interviewé-e-s, le journaliste relate que :

[...] ces nouveaux citoyens s'estiment pour la plupart mal préparés à franchir le pas. Notamment à cause des cours d'instruction civique, jugés à l'unanimité « irréalistes et inutiles ». Les jeunes [...] aimeraient, entre autres, davantage de discussions reliées à l'activité au sein des cours. Témoignages. Caroline regrette les questions trop abstraites, soulevées lors des votations : « je me sens parfois paumée à l'écoute de certains discours politiques. » Sur le même ton, Olivier relève que le contenu de certains dossiers de votations est « tordu ». Un exemple ? Être « pour la contre-initiative » représente pour lui le comble de la perversité. Conclusion d'Hanaë : « Il vaut mieux ne pas voter plutôt que de voter au hasard. »²⁷⁸

Empruntant à dessein le langage des jeunes, le journaliste tente ensuite de cerner leurs préoccupations premières au passage à la majorité. Si certain-e-s jeunes accordent davantage d'importance au permis de conduire qu'au droit de vote, car il constitue le symbole premier de l'émancipation, d'autres estiment au contraire « qu'ils vont “enfin compter pour la société” ». Malgré les innovations récentes – distractions et jeux –, l'assemblée reste dissipée et

277. Interpellation de Pierre Rumo, *MCM*, séance du 15 février 1995, p. 2503.

278. « Ils ont 18 ans et le droit de vote, mais n'y sont pas préparés, *Journal de Genève*, 2 novembre 1995.

le journaliste emprunte une fois de plus à l'univers scolaire pour décrire l'ambiance.

Sifflets, ovations, entrecoupés de commentaires douteux et d'éruclations. Dans la salle, rien de nouveau sur les bancs des potaches. Les chahuteurs sont au fond, les « premiers de classe » devant. Au discours bref du vice-président du Conseil d'État Guy-Olivier Segond, dans lequel celui-ci a reproché aux jeunes d'être « parfois injustes » envers leurs aînés, a succédé un *Cé qu'è lainô* dont très peu dans l'auditoire connaissaient les paroles.²⁷⁹

La suite de la cérémonie fait place à un intermède musical en fanfare, puis « leçon de chose avec la présentation du « staff officiel » : le pouvoir parlementaire incarné par la nouvelle conseillère aux États Françoise Saudan, et le pouvoir judiciaire en la personne de Bernard Bertossa, procureur général »²⁸⁰, mise en scène des trois instances du pouvoir.

Enfin, l'article présente le spectacle.

Une demi-heure plus tard, on annonce la Revue de Pierre Naftule. Depuis quatre ans qu'elle a supplanté serments et diplômes traditionnels, jugés trop austères par Michel Rossetti lui-même, elle plaît toujours autant. La preuve, ils sont venus « pour ça ».²⁸¹

Le spectacle semble donc remplir sa fonction d'attraction auprès des jeunes. Le taux de participation semble par ailleurs en être un indice, puisqu'il fait lui-même l'objet d'un paragraphe particulier dans l'article : « Soit 43 % de toutes les invitations envoyées dans le canton. Une bonne moyenne par rapport aux autres années », pourtant fâcheusement organisées sur le temps des vacances scolaires d'automne, ce qui fait dire au *Courrier* que « les autorités risquent d'aller à l'encontre du but recherché »²⁸². Enfin, l'article

279. *Idem.*

280. *Idem.*

281. *Idem.*

282. « Humeur : une leçon d'histoire et de civisme », *Le Courrier*, 31 octobre 1995.

du *Journal de Genève* termine sur une figure exemplaire du citoyen engagé de demain, le jeune radical Pierre Maudet²⁸³ :

17 ans et des poussières, ancien président du Parlement des jeunes, [il] est l'exception qui confirme la règle. Passionné de politique depuis l'âge de 14 ans, il constate lui aussi que les jeunes s'intéressent rarement à la vie publique. « On ne peut développer le civisme chez les jeunes, dit-il, en substance qu'en la [la politique] rendant plus attractive. »²⁸⁴

Un papier d'humeur du *Courrier* revient sur la cérémonie de novembre 1996 et s'insurge sur le mauvais choix de l'artiste pour la partie récréative des promotions civiques. C'est « Marie-Thérèse Porchet, née Bertholet » qui remplace Naftule, mais le choix est critiqué notamment par un journaliste qui estime « pour le moins douteux » d'avoir choisi ce personnage travesti créé par l'artiste Joseph Gorgoni.

Le journaliste critique vertement les messages que distille l'artiste.

Que la fille Bertholet, épouse Porchet, délaisse parfois ses mémorables sorties telles que « Dire que mon fils est devenu pédé alors que je n'ai jamais réussi à lui enfiler un suppositoire quand il était petit » pour tenir un discours civique ne change rien à l'affaire. Même si cet élan se traduit par une des rares répliques de la soirée qui ne fasse pas appel à une vision du monde limitée à l'entrejambe et au populisme. « Chère concitoyenne, cher concitoyen, aussi longtemps que vous utiliserez votre droit de vote, le mot concitoyen s'écrira en un mot », s'est ainsi exclamée l'inénarrable Marie-Thérèse. En dix-neuf mots, cette tirade était censée rappeler à l'auditoire ses nouvelles responsabilités. Au-delà de la

283. Membre fondateur du Parlement des jeunes de la Ville de Genève – qui suit les créations des Parlements des jeunes de Meyrin et d'Onex –, il aura, dans ses années de collège, fait installer des distributeurs de préservatifs dans les établissements scolaires, participé à la mise sur pied des « Noctambus ». Il sera souvent cité en exemple par les politicien·nes de droite. Il accède à la fonction de conseiller d'État en 2012, à l'âge de 34 ans. En 2017, il annonce sa candidature au poste de conseiller fédéral. Toutefois, en 2018, il sera accusé d'« acceptation d'un avantage » puis condamné en 2021, ce qui mettra un frein à sa carrière politique. Cette affaire le contraindra à démissionner de son parti en 2020.

284. « Ils ont 18 ans et le droit de vote, mais n'y sont pas préparés », *Journal de Genève*, 2 novembre 1995.

performance d'acteur, force est de constater que si l'on rit de ce one-man ou woman-show, il s'agit le plus souvent d'un rire nauséabond qui ne doit rien aux flatulences supposées pestilentielles qui rythment les interventions du comédien, mais bien aux idées fort peu civiques qu'elles véhiculent.²⁸⁵

En 1997 et 1998, devant l'accueil mitigé de l'humoriste vauchois, les autorités optent pour remettre des extraits de *La Revue de Naftule*. Le choix du spectacle n'est donc pas neutre. Le fait de se décider pour des spectacles humoristiques comporte le risque de la dérision, de la raillerie, de la moquerie, du décalage, qui parfois détonne dans une cérémonie citoyenne qui se veut également solennelle et sérieuse. Aussi, diverses voix s'élèvent pour demander si cette formule n'est pas contreproductive en regard de ce que les autorités souhaitent produire, en termes d'incitation au vote, à l'engagement et à la responsabilité. Ces questionnements seront au cœur de la réflexion menée dès 1998 par le nouveau conseiller administratif socialiste Manuel Tornare, en charge de l'organisation de la cérémonie dès le changement de législation.

VERS L'OCTROI FRILEUX DE DROITS POLITIQUES AUX ÉTRANGERS ET ÉTRANGÈRES

La cérémonie du 24 octobre 1995 se déroule comme à l'ordinaire au Victoria Hall. Le conseiller d'État se livre à un discours classique, tandis qu'une jeune femme s'insurge contre les conditions de vie des travailleuses et travailleurs saisonniers. *Le Courrier* – qui depuis quelques années adopte un ton différent, plus critique et plus à gauche, se distanciant de l'Église catholique qui le financera jusqu'en 1996 – rend compte du décalage entre les deux discours, critiquant assez vertement les propos du Conseiller d'État radical Guy-Olivier Segond, pour que

[...] notre belle et florissante démocratie repose encore et toujours sur le pacte de 1291. Ce jour-là, estime-t-il, trois montagnards «robustes de corps, sains d'esprit et propres d'âme» ont

285. *Idem.*

voulu mettre fin à la prédominance étrangère pour donner la parole au peuple. Peu importe, après tout, si cette image d'Épinal, outre qu'elle soit complètement dépassée, ne constitue que la création du premier cartel médiéval des commerçants-artisans qui en avaient assez de payer la dîme. Il y a sept siècles, le commerce et la démocratie ont, paraît-il, signé une union sacrée qu'il serait inopportun de remettre en cause. Surtout aujourd'hui que tout fiche le camp!²⁸⁶

Le journaliste reprend ensuite le discours de la jeune oratrice qui prend le contre-pied de celui du conseiller.

À peine plus d'une génération sépare Guy-Olivier Segond de Marie-Hélène, mais mardi soir, leurs discours étaient à des années-lumière l'un de l'autre. Et celui de Marie-Hélène avait au moins le mérite du courage. Face à une telle dichotomie, faut-il encore s'étonner des conflits entre les générations et de l'abstentionnisme croissant chez les jeunes?²⁸⁷

La jeune oratrice évoque la place des personnes de nationalité étrangère en Suisse, leur contribution à la construction du pays, mais surtout leurs conditions de vie et les difficultés auxquelles elles et ils se heurtent pour obtenir des renouvellements de leurs permis de séjour.

Crise oblige, les premiers à devoir «ficher le camp», la plupart du temps contre leur gré, sont les étrangers. C'est précisément ce que Marie-Hélène n'a pas manqué de rappeler dans son allocution. Prenant le parfait contre-pied du conseiller d'État – pourtant connu pour son esprit d'ouverture –, «la jeune citoyenne» a demandé à un étranger, Jacques, de venir témoigner. Établi en Suisse depuis huit ans, s'appêtant à passer une maîtrise fédérale en électricité, le jeune homme espère pouvoir demeurer dans notre pays. Seulement, a expliqué Marie-Hélène, son permis de

286. «Humeur, une leçon d'histoire et de civisme», *Le Courrier*, 31 octobre 1995.

287. *Idem*.

séjour ne sera sûrement pas renouvelé, “même s’il vit comme nous et n’est pas différent de nous”. [...] Jouant également avec les références historiques, la jeune fille a parlé de la Genève terre d’accueil, d’abord pour les protestants, à la Renaissance, puis pour les juifs, lors de la Seconde Guerre mondiale. Pour Marie-Hélène, l’engagement civique des jeunes ne doit pas cautionner une démocratie archaïque, mais défendre les droits de l’homme - donc également ceux des étrangers – afin de sauvegarder les droits des citoyens.²⁸⁸

De fait, la jeune femme est la première à questionner directement le lien entre citoyenneté et nationalité à l’occasion des promotions civiques, même si la question plus directe des droits politiques des personnes de nationalité étrangère est aussi traitée dans l’arène politique. En effet, en 1993, des conseillers socialiste, communiste et vert déposent un projet de résolution sous le titre «Suisses et étrangers : tous citoyens municipaux!». Cette résolution concerne les personnes d’origine étrangère établies à Genève depuis dix ans au moins. Le débat oppose clairement les rangs de la gauche, favorables, aux rangs de la droite, défavorables à cette résolution. Les démocrates-chrétiens, quant à eux, encouragent leurs membres à voter selon leurs convictions personnelles. Pour le conseiller socialiste :

Actuellement, le système qui est en place exclut de la participation aux choses publiques une partie importante de la population, en tout cas pour Genève, presque une moitié de la population active, qui contribue à la richesse, à l’activité économique de ce canton : c’est un mécanisme d’exclusion.²⁸⁹

En pré-consultation, les conseillers libéraux s’opposent à cette résolution.

288. *Idem.*

289. Résolution de MM. Ueli Leuenberger, Pierre Rumo et Marco Ziegler : «Suisses et étrangers : tous citoyens municipaux!» (R5017), *MCM*, séance du 26 mai 1993, p. 4139.

Le vote est un privilège de citoyen et cette citoyenneté s'acquiert [...]. C'est un choix et on peut le faire. Je pense qu'il est tout à fait malvenu de présenter ce type de proposition tout à fait démagogique, parce qu'elle n'amène absolument rien. Nulle part ailleurs, dans aucun pays, vous ne trouverez cette démarche. Je pense que c'est un enterrement de nos droits fondamentaux, de nos droits de citoyens, de citoyens genevois et de citoyens suisses.²⁹⁰

La résolution passera à la majorité, légitimant ainsi une volonté politique affirmée d'une citoyenneté politique communale étendue aux ressortissant·e·s de nationalité étrangère. Toutefois, deux initiatives ultérieures seront massivement balayées. « Toutes citoyennes, tous citoyens » qui souhaitait un droit de vote et d'éligibilité des étrangers et étrangères, est battue en brèche par 71,3% des votant·e·s en juin 1993, tandis qu'est aussi rejetée « Vivre ensemble, voter ensemble » qui, quant à elle, proposait de restreindre ces droits au seul droit de vote.

En 1996, la préoccupation de l'intégration et de la participation des jeunes de nationalité étrangère aux promotions civiques est discutée dans la commune suburbaine de Meyrin.

La commune de Meyrin a proposé hier soir une version inédite de ses annuelles promotions civiques. Et c'est une missive du Parlement des jeunes de Meyrin, adressée au Conseil administratif de la commune, qui en est l'origine. Dans leur lettre, les 70 membres du Parlement, âgés de 15 à 20 ans, invitaient la municipalité à faire également participer les jeunes étrangers au sacrement civique. Tranche non négligeable de la population meyrinoise, ils sont une centaine environ, contre 150 de leurs contemporains suisses, à atteindre cette année le cap de la majorité légale, alors que Meyrin compte 45% d'étrangers. Requête accordée, la municipalité a ainsi décidé de convier Suisses et non-Suisses à cette cérémonie d'intronisation, « car cela correspond à l'esprit pluriculturel de Meyrin », explique Simone Irminger à la mairie. La soirée aura également servi de prélude au débat organisé ce

290. *Ibid.*, pp. 4140-4141.

soir par le Parlement des jeunes de Meyrin sur le droit de vote aux étrangers. « Avoir 18 ans, ce n'est pas seulement accéder au droit de vote, témoigne Antonio Hodgers²⁹¹, président du Parlement et lui-même binational argentin et suisse. C'est aussi être reconnu comme adulte. D'ailleurs, la plupart des jeunes pensent d'abord au permis de conduire et à l'indépendance. Ce sont des étapes que partagent aussi les étrangers qui vivent en Suisse.²⁹²

Cette même année, divers Parlements des jeunes relancent la mobilisation en faveur des droits politiques des étrangers

Pour Marco Ziegler, dépositaire socialiste de la résolution « Pour le droit de vote et d'éligibilité des ressortissants étrangers sur le plan communal »,

la citoyenneté n'est pas seulement un héritage que l'on reçoit des sociétés qui nous ont précédés, mais c'est surtout quelque chose que l'on définit, que l'on construit, si possible avec l'ensemble des habitants de ce canton ou de notre commune.²⁹³

Et il espère que d'autres communes, surtout celle de la Ville de Genève, se joindront à Meyrin pour « répondre à une initiative prise par les jeunes de reconnaître par là le sérieux de leur travail ; de reconnaître aussi le bien-fondé de la décision que nous avons prise d'instituer ce Parlement des jeunes »²⁹⁴. Un conseiller des Verts revient sur l'originalité de la proposition du Parlement des jeunes, qui consiste à...

291. Antonio Hodgers, né en Argentine, fils d'opposant-e-s à la dictature de Videla et exilé en Suisse, s'engagera très jeune en politique. Il préside dans les années 1990 le Parlement des jeunes de Meyrin et milite pour la campagne des droits politiques pour les personnes de nationalité étrangère (Hodgers et Balbo, 2013). Membre du parti des Verts, il sera souvent cité en exemple par les politicien-ne-s de gauche (voir, plus loin, son rôle dans la présence des jeunes de nationalité étrangère aux promotions de la commune de Meyrin). À 37 ans, il accède à la fonction de conseiller d'État, en 2012, poste qu'il continue à occuper en 2022. Antonio Hodgers et Pierre Maudet représentent ainsi deux figures exemplaires de jeunes passionnés par la politique et seront souvent cités en exemples à suivre pour les prochaines générations.

292. « À Meyrin, les promotions civiques s'ouvrent aux étrangers », *La Gazette de Lausanne*, 20 mars 1996.

293. Résolution de MM. Robert Cramer, Hubert Launay et Marco Ziegler, « Pour le droit de vote et d'éligibilité des ressortissants étrangers sur le plan communal » (R 127), *MCM*, séance du 5 mai 1997, p. 4201.

294. *Ibid.*, p. 4201.

[...] élargir les droits politiques des étrangers, mais elle veut les élargir par un autre biais, consistant à conférer tout d'abord des droits nouveaux aux ressortissants suisses [...], [soit] d'élargir les compétences communales en donnant un nouveau pouvoir aux communes, celui d'octroyer le droit de vote et d'éligibilité.²⁹⁵

Après de nombreux débats controversés, la résolution sera acceptée à la majorité, malgré de nombreuses oppositions sur le banc des libéraux et des radicaux. Tentant d'ouvrir une brèche sur une politique d'intégration plus large et non exclusivement centrée sur les droits politiques, une autre motion encore sera déposée en 2000 : « Pour une politique d'information sur les enjeux de la diversité genevoise »²⁹⁶. Celle-ci met davantage l'accent sur la participation sociale que politique et permet de repenser la question de l'intégration, mais aussi de la citoyenneté, sans aborder l'épineuse question des droits politiques²⁹⁷ et sera acceptée le 6 décembre 2000 sans opposition. Elle s'inscrit par ailleurs dans le contexte d'une nouvelle votation sur les droits politiques des étrangers et étrangères, qui échouera de peu en 2001 (52 % des votant-e-s s'y opposent). Ces débats montrent que la notion de citoyenneté, pour ce qui est des droits politiques, reste encore fortement associée à celle de nationalité. Pour les un-e-s, les droits politiques ne doivent rester accessibles qu'aux personnes naturalisées et pour les autres, l'intégration est davantage vue comme un processus interdépendant qui permet aux un-e-s et aux autres d'exprimer leurs voix, notamment sur les affaires locales, moyennant qu'ils et elles aient passé un temps suffisant dans le canton

En fin de compte, c'est l'initiative « J'y vis, j'y vote » qui passera la rampe en avril 2005, et sera acceptée par les votant-e-s à 52 %. Celle-ci permet d'octroyer le droit de vote (mais non celui d'éligibilité) aux personnes de nationalité étrangère résidant légalement en Suisse depuis huit ans. L'initiative qui demandait des droits

295. *Ibid.*, p. 4203.

296. « Pour une politique d'information sur les enjeux de la diversité genevoise » (M135), *MCM*, séance du 6 décembre 2000, pp. 2535-2542.

297. Elle fait par ailleurs écho au courant de réformes mises en œuvre par la Suisse au niveau national, qui avait en 1998 élaboré un article de loi constitutionnelle sur l'intégration des étrangers et des étrangères, suivi d'une ordonnance sur la question. Au niveau cantonal, une loi de ce type est également à l'étude.

élargis à l'éligibilité a, quant à elle, et au cours des mêmes votations populaires, été rejetée par 53 % des voix²⁹⁸. Lors de la refonte globale de la Constitution cantonale en 2012, les droits politiques des étrangers et étrangères sont restés inchangés.

Pour autant, les débats du Conseil municipal et les initiatives du Parlement des jeunes dans les années 1990 auront indirectement un effet sur les promotions civiques, car ils questionnent la légitimité des initié·e·s potentiel·le·s à y participer. En tout cas, de manière quelque peu similaire à l'accès des femmes aux droits politiques d'abord partiels, puis entiers, l'accueil des jeunes de nationalité étrangère repose la question des messages à transmettre à des publics aux droits distincts. Faut-il, justement, les distinguer dans les discours ou faut-il mettre l'accent sur ce qui les rassemble, soit la transition à l'âge adulte ?

CITOYENNETÉ DU MONDE ET LEÇONS DE L'HISTOIRE

Tout en gardant la trame initiale du rite, des changements importants sont amenés en 1999, sous la magistrature du socialiste Manuel Tornare. En charge du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports de la Ville de Genève, c'est à lui que revient l'organisation des promotions citoyennes. Professeur de philosophie et de français dans les gymnases genevois avant de se consacrer à une carrière politique, ce politicien a toujours porté une attention particulière à l'histoire et notamment à la montée des fascismes, de l'entre-deux-guerres jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Il introduit de fait quatre changements majeurs dans le déroulement de la cérémonie : l'invitation ouverte aux jeunes de nationalité étrangère bénéficiaires des permis de séjour « B » ou d'établissement « C »²⁹⁹, l'introduction d'un témoignage d'une figure

298. République et Canton de Genève, *Le vote des étrangers en Suisse, tour d'horizon, communiqué du 15 février 2011*, Genève : Chancellerie d'État.

299. Le permis de séjour « B » et le permis d'établissement « C » sont, contrairement aux autres types de permis, ceux qui garantissent une certaine stabilité et permettraient, dans un avenir, de se projeter dans un éventuel processus de naturalisation. La politique migratoire des années 1990 reposait sur le modèle dit des « trois cercles », qui privilégiait la migration des personnes issues du premier cercle (ressortissant·e·s de la Communauté européenne et de l'Association européenne de libre-échange) et celle des personnes issues du cercle médian (des ressortissant·e·s de pays non européens dans lesquels la Suisse souhaite néanmoins recruter de la main-d'œuvre, comme les États-Unis ou le Canada) et le cercle extérieur (tous les autres pays) dont le recrutement – sauf exceptions – n'est pas possible.

exemplaire dont la vie a été marquée par un fort engagement social et/ou politique – souvent des personnes qui ont fait preuve de désobéissance civile dans des moments où la démocratie était menacée –, la suppression des discours des jeunes et un nouveau cadeau sous la forme d'un bon pour un CD que les jeunes peuvent acquérir dans un magasin de leur choix et de diverses brochures de prévention (comme le *Coup de pouce pour majeur*³⁰⁰ ou la brochure de prévention de Stop Suicide). Il rassemble à nouveau les deux cérémonies en une seule. Ces modifications montrent que la conception de la citoyenneté repose sur l'exercice des droits politiques tout en s'élargissant à l'engagement et à la participation active, quelle que soit l'échelle de l'engagement (local, national, international). Les sociétés patriotiques ne sont plus invitées depuis 1992 et le seul signe patriotique qui demeure est l'exposition des drapeaux genevois, suisse et européen. Par ailleurs, la cérémonie change de nom : les « promotions civiques » deviennent des « promotions citoyennes », puis la « soirée citoyenne », qui met autant l'accent sur le caractère festif que sur le passage à la majorité entendu comme une agrégation à une communauté de citoyens et citoyennes.

En 2000, le magistrat crée au sein de son département un nouveau service : la Délégation à la jeunesse. Sa mission s'inscrit dans une volonté toujours accrue de renforcer les politiques de la jeunesse. C'est sous l'égide de ce nouveau service que seront placées les promotions citoyennes. Devant l'affluence des participant-e-s en 2000, la cérémonie a lieu en deux fois. Sur les 1331 étrangers et étrangères invité-e-s, 244 ont participé (18 %, alors qu'ils et elles représentent plus d'un tiers des personnes invitées), tandis que sur les 2332 jeunes de nationalité suisse invité-e-s, 1058 ont participé (soit un taux de participation de 45 %), le taux de participation global s'élevant quant à lui à 35,5 %³⁰¹. On voit ici que le taux de participation des jeunes de nationalité étrangère est fortement inférieur à la moyenne. Rappelons qu'ils et elles ne disposent encore d'aucun droit politique et que, dans ce contexte, ces jeunes se

300. Bruller, 2002.

301. Note à l'attention de Manuel Tornare rédigée par Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, 23 avril 2001, dans le Compte-rendu administratif de l'Administration municipale de la Ville de Genève pendant l'année 2000, séance du 12 septembre 2001, p. 937.

sentent vraisemblablement encore moins concerné·e·s et légitimé·e·s que leurs homologues suisses qui, pour leur part, répondent aussi en minorité à l'invitation.

Si, dans les discours prononcés, la notion de civisme réfère au statut de citoyen·ne, elle renvoie avant tout à l'exercice des droits et devoirs politiques, essentiellement le droit de vote et d'éligibilité. En revanche, la notion de citoyenneté, bien que comprenant l'exercice des droits et devoirs précités, ouvre aussi sur une définition plus large de la participation publique qui comprend l'engagement social et/ou l'engagement politique hors des institutions conventionnelles, et des sentiers battus. Tandis que les conseillères et conseillers municipaux livrent des discours relativement modérés et consensuels, les figures emblématiques – les témoins de l'histoire – peuvent se permettre des récits qui portent davantage à la rébellion ou à un engagement plus contestataire, voire révolutionnaire, et nécessitant parfois de prendre les armes. Certaines figures emblématiques invitées de 1999 à 2011 (Lucie Aubrac, Sœur Emmanuelle, Alexandre Jollien, Eolo Morenzonei, Noëlla Rouget, Stéphane Hessel) témoignent d'un engagement qui tend à la résistance, à la désobéissance, voire à la rébellion, tandis que d'autres ont davantage été victimes des exactions commises en tant de guerre ou de conflit (Ruth Fayon, Yukio Yoshiyama, Chum Mey, Astrid Betancourt témoignant au nom de sa sœur Ingrid Betancourt). Enfin, ce sont parfois des personnalités politiques helvétiques qui sont conviées (Ada Mara, Pascal Couchepin) pour évoquer leur passé et présent militant, ou de fervents défenseurs du patrimoine suisse (Franz Weber) ou encore un cinéaste ayant tourné plusieurs documentaires sur les migrant·e·s forcé·e·s (Fernand Melgar). En 2006, après six cérémonies qui ont accueilli un certain nombre de ces héros et héroïnes, le conseiller administratif invite un ancien volontaire suisse des brigades internationales de la guerre d'Espagne, celui que nous mentionnions en introduction.

La cérémonie se tient dorénavant au Théâtre du Léman, salle plus éclectique que le Victoria Hall, qui programme des spectacles en tout genre (opéra, ballets, humoristes, opérettes, théâtre, chanson pop, etc.), bâtie sur le mode de l'amphithéâtre où scène et salle se font face. La salle se prête aussi davantage à la surveillance des adultes sur les jeunes, dont on craint encore et toujours les marques d'incivilité. Quelques rangées de sièges à l'avant sont réservées pour les personnalités politiques (conseillères et conseillers nationaux ou municipaux, député-e-s, personnalités religieuses, personnalités du pouvoir judiciaire). Un grand écran surplombant la scène souhaite la bienvenue aux spectateurs et spectatrices. Un dessin présente le bas en accordéon d'un pantalon posé sur une grosse paire de baskets, style hip-hop. Ce logo proche de la bande dessinée renvoie davantage à l'univers adolescent, plutôt masculin, qu'à l'âge adulte. Côté jardin, une petite tribune entourée de trois drapeaux et de gerbes de fleurs. Si la présence des drapeaux suisse et genevois sur la scène semble aller de soi, un troisième drapeau – européen – symbolise une certaine dissidence du Canton ou de la Ville de Genève qui, contrairement à la Suisse, avait accepté l'adhésion à l'Espace économique européen en 1992. La présence de l'huissier atteste du caractère officiel de la cérémonie.

Manuel Tornare, en charge de l'organisation et maître de cérémonie, notait d'ailleurs en 2006 dans son discours :

La Suisse ne fait pas encore partie de l'Europe, mais enfin, c'est tout comme, avec les bilatérales. C'est ça, le patriotisme, aussi. L'addition des cultures, des nationalités. C'est une force. [...] Nous devons faire en sorte, nous la jeunesse culturelle, de respecter celles et ceux qui ne sont pas de nationalité suisse.³⁰³

302. À partir du 31 octobre 2006, la description des cérémonies ne repose plus que très partiellement sur des documents d'archives ou d'articles de quotidiens, mais elle résulte de nos observations participantes. Pour rappel, nous avons saisi nos informations sur un journal de terrain et, dès 2008, nous avons enregistré les cérémonies, puis filmé celle de 2012.

303. Manuel Tornare, promotions citoyennes, 31 octobre 2006 [notes du journal de terrain].

La figure témoin invitée pour cette édition est Eolo Morenzeni, âgé de 86 ans. C'est l'un des derniers brigadistes suisses encore vivant, qui s'est engagé dans la guerre civile espagnole en 1936. Comme on l'a vu, Manuel Tornare ne lance pas ses invitations au hasard. Les héroïnes et héros sont choisis avec soin et sont censés délivrer un message puissant et vibrant aux jeunes générations. Le brigadiste est interviewé par Jean-Philippe Rapp, un journaliste connu, puisqu'il a notamment présenté le téléjournal, midi et soir, à des taux d'audience élevés durant des années.

Dans sa présentation, le conseiller administratif situe le contexte un peu comme dans un cours d'histoire.

Lors de cette première partie, nous allons entendre un conférencier. Quelqu'un qui, à 16 ans, en 1936, s'est engagé aux côtés des brigades internationales en Espagne, pour défendre la République espagnole, et aussi contre la dictature et, malheureusement, vous l'avez vu dans les livres d'histoire ou vous avez certainement vu des films sur la Guerre d'Espagne, en 1939, c'est malheureusement le dictateur soutenu par Hitler et Mussolini, Franco, qui avait gagné cette guerre d'Espagne.³⁰⁴

Puis il insiste sur la proximité en âge des participant-e-s et du héros au moment de son engagement.

Ces héros sont des personnes connues, méconnues ou inconnues qui, à votre âge, je vous l'ai dit, notre invité avait 16 ans, c'est quand même jeune, quand il a décidé de s'engager et de combattre, les armes à la main, aux côtés des brigades internationales. Des personnalités donc qu'on invite en première partie, qui ont été victimes, soit d'ostracisme, soit de racisme, de discrimination, de rejet physique.³⁰⁵

Puis il fait la liste exhaustive des invité-e-s des éditions précédentes et invite ensuite les autorités cantonales à prononcer leurs

304. *Idem.*

305. *Idem.*

discours. Il demande ensuite à l'assemblée de se lever pour écouter l'hymne national en intimant aux jeunes de respecter le silence. Les années suivantes, les paroles de l'hymne seront projetées et défileront sur grand écran à la façon d'un karaoké, car rares sont celles et ceux qui les connaissent, tant chez les jeunes que dans le public adulte.

Manuel Tornare passe ensuite la parole à Jean-Philippe Rapp, qui présente son interlocuteur.

Vous [les jeunes] allez avoir ce soir une mission particulière parce qu'on va vous parler d'une période d'histoire qui a ses oubliés parmi ses oubliés. En 1936, 800 jeunes Suisses sont allés s'engager en Espagne pour soutenir la République [...]. 200 vont mourir sur place, la plupart des autres seront blessés. [...] Essayez d'imaginer, à l'âge de 16 ans, que vous partiez en laissant un mot pour vos parents en leur disant : « Écoutez, je vais vous faire de la peine, mais en même temps, je vais vous faire honneur. Je m'engage pour lutter contre la dictature et je pars avec, dans mon sac, trois mouchoirs, une chemise et des châtaignes. » [...] Ce qu'il faut savoir, et c'est très important, c'est que ce pays (la Suisse) n'a jamais reconnu ces brigadistes d'Espagne³⁰⁶. Il n'en reste plus que trois ou quatre de survivants et c'est une très belle occasion là de l'écouter, de savoir pourquoi il est parti et ensuite peut-être de lui rendre hommage.³⁰⁷

Puis c'est dans un dialogue entre le journaliste et le brigadiste – et sa fille qui traduit ses propos – que ce dernier raconte son engagement militant. Il est accueilli par les jeunes par de forts applaudissements. Le brigadiste rappelle notamment :

Mes parents avaient un restaurant. Ils étaient des militants, ils étaient des antifascistes. Mon père, c'était un fondateur du parti

306. Les brigadistes se sont en effet engagés envers et contre la législation suisse interdisant l'engagement de citoyens dans des armées étrangères, et ce, pour préserver la politique de neutralité de la Suisse (article 94 du code militaire suisse : « Tout Suisse qui, sans l'autorisation du Conseil fédéral, aura pris du service dans une armée étrangère sera puni d'emprisonnement ») (Huber et Hug, 2009; Ulmi et Huber, 2001).

307. Interview de Jean-Philippe Rapp, promotions citoyennes, 31 octobre 2006 [notes du journal de terrain].

socialiste et moi je faisais déjà de la politique. [...] À 14-15 ans [...]. À 16 ans, j'étais si convaincu de la justesse de combattre pour la République contre le fascisme que, franchement, j'étais disposé à supporter beaucoup de choses.³⁰⁸

Il évoque son départ avec deux amis suisses, ensuite la guerre, les batailles, la mort d'un de ses compagnons de route, terrassé par une balle juste à côté de lui, les blessures de son autre compagnon, qui y a laissé sa main. « Les trois, on a été ensemble pendant des mois, on a parcouru des chemins dangereux, on a eu des combats sérieux »³⁰⁹. Puis le journaliste l'interroge sur son retour en Suisse.

Je suis rentré le soir à la maison et je ne sais par quel moyen, le lendemain matin, je suis convoqué à la police. Deux ou trois interrogatoires et, après, on m'enferme pendant sept jours [...] [Puis,] le tribunal militaire me condamne à 45 jours pour affaiblissement de la force passive du pays. Je suis citoyen, je ne suis pas soldat! C'est quelque chose que je n'arrive pas encore à oublier.³¹⁰

Le journaliste demande, en fin d'entretien, à l'ancien brigadiste quel message il souhaite transmettre à la jeune génération, tout en rappelant qu'en 2006 la Suisse n'avait toujours pas réhabilité les anciens brigadistes, puis il invite les jeunes à se lever pour ovationner le héros du jour. Les jeunes se lèvent, applaudissent, sifflent, et Eolo Morenzoni garde le mot de la fin.

Si vous permettez, deux mots, deux mots qui sortent de l'expérience de ma vie. Ne soyez pas froids devant la politique! Soyez des jeunes attentifs! Participez! Participez à la vie du pays, c'est important, c'est nécessaire. Nous avons la chance d'avoir un droit de vote. Il ne faut pas s'abstenir. Il faut que vous participiez à la vie de la ville.³¹¹

308. Témoignage d'Eolo Morenzoni, promotions citoyennes, 31 octobre 2006 [notes du journal de terrain].

309. *Idem.*

310. *Idem.*

311. *Idem.*

Le message est passé et l'assemblée, sur l'invitation de Jean-Philippe Rapp, assiste, en quelque sorte, à la réhabilitation symbolique d'Eolo Morenzoni et de ses frères d'armes³¹². C'est un moment d'une grande intensité émotionnelle. Les jeunes se lèvent, applaudissent, sifflent. Dans les rangs des politicien-ne-s, les réactions sont plus diversifiées, elles semblent davantage dépendre des partis politiques auxquels ils et elles sont affilié-e-s et provoquent certains remous en aparté.

Après les hymnes national et cantonal a lieu l'entracte, au cours duquel est organisé un apéritif disposé dans deux aires distinctes des couloirs : un buffet sans alcool pour les jeunes et un apéritif avec du vin pour les politicien-ne-s. La soirée se termine par un spectacle de l'humoriste française Florence Foresti, qui profite de sa prestation pour caricaturer les relations de genre, à l'orée de l'âge adulte. Sous l'ère de Tornare, les noms des artistes qui se produisent durant la deuxième partie de la soirée sont gardés secrets. Ils et elles sont mentionné-e-s comme des « invité-e-s surprise » pour attirer l'attention des jeunes et les inciter à participer à la soirée. Florence Foresti est acclamée par le public tant juvénile qu'adulte.

LA DÉFENSE DU PATRIMOINE OU DE L'ASILE

Entre 2006 et 2008, les autorités déplacent la cérémonie en début d'année. Aussi celle de 2007 n'a-t-elle pas lieu. Celle de février 2008 est moins sujette à controverse que la précédente édition. Le script reste sensiblement le même et ce sont les invité-e-s qui font varier les thèmes et les enjeux. Cette année-là, Franz Weber, fervent défenseur du Lavaux, déclaré depuis peu patrimoine mondial par l'Unesco, est interviewé par le journaliste Darius Rochebin. Un témoignage d'Astrid Betancourt, la sœur d'Ingrid Betancourt, alors détenue comme otage par les FARC en Colombie, est aussi de la partie. Du côté du spectacle, un première intermède musical est réalisé par Jonas, rappeur genevois, membre du groupe Duo,

312. Le travail de réhabilitation juridique et symbolique des brigadistes occupera par ailleurs les conseillères et conseillers municipaux genevois à plusieurs reprises entre 1999 et 2009, plus particulièrement autour de trois motions : la pose d'une plaque commémorative pour celles et ceux tombés durant la guerre civile (*MCM*, séance du 10 septembre 1986), la construction d'un monument commémoratif (*MCM*, séance du 14 avril 1999) et, enfin, le soutien à la réhabilitation juridique sur le plan fédéral des combattants suisses de la guerre d'Espagne (*MCM*, séance du 13 octobre 1999).

qui était l'un des élèves du conseiller administratif du temps où ce dernier enseignait encore. Et le spectacle était assuré par Frédéric Recrosio, humoriste, comédien et écrivain valaisan.

En février 2009, Manuel Tornare met l'accent sur le dossier particulièrement sensible de l'asile, en invitant Fernand Melgar, un cinéaste qui vient de sortir un documentaire – *La forteresse* – tourné dans un centre d'enregistrement pour requérant·e·s d'asile³¹³. Après avoir montré un extrait de son film, le cinéaste fait référence à sa vie personnelle. Son père, immigré espagnol saisonnier, avait fait venir clandestinement sa femme et ses enfants en Suisse. Ceux-ci ont été débusqués, puis heureusement envoyés à l'école. Il raconte ensuite comment sa famille a vécu les « années Schwarzenbach »³¹⁴, marquées par la xénophobie à l'égard des travailleuses et travailleurs migrants. Puis il évoque le durcissement de la Loi sur l'asile (2006) et les lois successives votées sous l'impulsion du parti de l'Union démocratique du centre (UDC³¹⁵). Il appelle aussi les jeunes à s'informer sur les lois en vigueur et les encourage à militer pour un droit d'asile plus digne. Il s'agit là d'un sujet particulièrement sensible, sur lequel les positions à droite et à gauche de l'échiquier politique sont très polarisées. Le spectacle consécutif présente le slameur Grand Corps Malade, jeune Français resté partiellement handicapé suite à un accident et qui s'est dédié à la poésie scandée rythmiquement. Il fera également part de ses engagements auprès des personnes âgées et des jeunes à travers des ateliers de slam et s'adressera entre deux chansons aux jeunes, les encourageant eux aussi à s'engager.

ÊTRE CITOYENNE OU CITOYEN, C'EST S'ENGAGER !

En février 2010, le choix est davantage porté sur l'activité politique de personnalités suisses œuvrant au sein de partis établis, puisque

313. Melgar, 2008.

314. Du nom du conseiller national d'extrême droite ayant déposé une série d'initiatives xénophobes dans les années 1970 cherchant à limiter la présence des étrangers et étrangères en Suisse et qui seront refusées de justesse pour certaines d'entre elles.

315. L'UDC, parti le plus à droite de l'échiquier politique, naît en 1971 de la fusion du Parti des paysans, artisans et indépendants et des deux partis démocratiques de Glaris et des Grisons. Souvent surnommé parti agrarien, l'UDC se positionne principalement contre l'immigration, déposant de nombreuses initiatives dès les années 1990 contre l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne et pour une limitation de l'État social.

le conseiller administratif a invité le conseiller fédéral libéral-radical Pascal Couchepin et la jeune conseillère nationale socialiste du canton de Vaud Ada Mara, naturalisée d'origine italienne. Cette cérémonie, davantage que les précédentes, insiste sur la citoyenneté comme forme d'engagement. Tant le conseiller administratif que le conseiller d'État du parti des Verts, dans leur discours, insistent sur ce point. Le premier, Manuel Tornare avance, par exemple « Engagez-vous! Peu importe, selon vos convictions, vos opinions, votre religion, même si vous n'en avez pas, si vous êtes agnostique »³¹⁶, tandis que le second, David Hiler, l'explique en ces termes :

C'est cette capacité que vous avez à un moment de faire quelque chose pour vous et pour les autres. Et c'est toujours pour soi. Il n'y a pas de miracle, on est des êtres humains! Mais pour vous et pour les autres. Vous n'attendez pas quelque chose en échange de ce que vous avez fait. L'engagement a des formes multiples et toutes sont respectables.³¹⁷

Puis il illustre ses propos par une anecdote personnelle.

À 18 ans, [...] j'ai commencé à m'engager dans un combat anti-nucléaire. C'était les débuts de l'écologie et [...] j'ai eu une satisfaction immense à faire ça. Ne ratez pas l'occasion de vous engager selon votre conscience. Le monde en a besoin et je vous assure, en y réfléchissant, que vous en avez besoin aussi, pour votre bien-être. Faites-moi un beau monde, agréable et beau pour mon entrée en EMS!³¹⁸

Les invité-e-s, quant à eux, mettent l'accent sur d'autres éléments. Si Pascal Couchepin insiste sur le côté relationnel de l'engagement politique (aimer rencontrer et parler, échanger avec autrui), Ada Mara met davantage l'accent sur la nécessité de lutter contre les injustices et les inégalités sociales.

316. Discours de Manuel Tornare, promotions citoyennes, février 2010 [retranscription].

317. Discours de David Hiler, promotions citoyennes, février 2010 [retranscription].

318. *Idem*.

Manuel Tornare reprendra la parole juste avant l'entracte pour rendre un vibrant hommage à l'un de ses anciens élèves, Matthieu Cramer, qui s'était engagé auprès des populations rurales et communautés indiennes dans la région d'Intay, en Colombie, récemment décédé dans un accident de voiture dans le nord du Pérou. En fin de soirée, les jeunes verront le spectacle de Marie-Thérèse Porchet, artiste qui fit scandale en 1996.

En 2011, le magistrat, pour la dernière année de sa législature, frappe un grand coup en invitant l'essayiste et ancien résistant Stéphane Hessel, qui viendra, entre autres, présenter son manifeste *Indignez-vous!*³¹⁹, qui sera par ailleurs mis en vente dans les couloirs, et encourager les jeunes à s'engager pour leurs idées, leurs convictions³²⁰. Chum Mey, second invité, témoignera de sa longue détention dans un camp khmer au Cambodge.

Sous la législature de Manuel Tornare, les discours traditionnels des membres des exécutifs communal et cantonal sont mis au second plan au profit du témoignage de personnalités internationales, figures souvent résistantes de la grande histoire. Ce faisant, Manuel Tornare instaure une pédagogie par l'exemplarité, le courage, l'engagement, voire la désobéissance civile, tentant tour à tour de faire dialoguer les générations. Les figures héroïques sont en effet souvent des personnes (très) âgées. Cependant, il y ajoute parfois des invité-e-s de dernière minute qui, elles, sont généralement plus jeunes, comme le rappeur genevois Jonas. Les exemples d'engagement renvoient davantage à l'idée de défendre la démocratie et son corollaire, la citoyenneté, de se battre pour ses idéaux à une échelle qui ne convoque que rarement la Suisse. On peut se demander si, à force de ne montrer que des figures exceptionnelles, cela ne suscite pas l'effet contraire sur les jeunes. Face à des exigences aussi élevées en matière d'engagement, ne vont-ils ou elles pas se décourager à l'avance?³²¹

319. Hessel, 2010.

320. En octobre 2011, quelques centaines de personnes répondront à l'appel des « indignés » en manifestant dans diverses villes suisses et à Genève; un campement des « indignés » sera installé dans le parc des Bastions, toléré par les autorités de la Ville de Genève, [www.rts.ch/info/suisse/3518479-les-indignes-restent-mobilises-a-zurich-et-geneve.html]

321. Voir la galerie photo de l'édition 2011 : [www.geneve.ch/fr/themes/civil-parcours-vie/devenir-majeur/promotions-citoyennes].

Si la nouvelle législature qui lui succède gardera le script dans ses grandes lignes, les figures mêmes des héros (principalement masculins) invités par la suite s'écarteront progressivement du registre politique pour mettre en avant l'autoréalisation des acteurs en jeu.

ENTRE AUTORÉALISATION ET ENGAGEMENT

La « soirée citoyenne » du 27 février 2012³²² a lieu juste après une nouvelle élection du Conseil administratif de la Ville de Genève, modifiant ainsi sa composition³²³. À l'occasion de ce changement, la Délégation de la jeunesse se réunit le 3 novembre 2011 pour envisager d'éventuels changements dans le script de la cérémonie, en y invitant les chercheur-e-s. Cette séance rassemble une dizaine de personnes qui discutent à bâtons rompus et se demandent ce qu'elles pourraient changer à la cérémonie. Le délégué à la jeunesse souhaite profiter de l'occasion pour apporter du sang neuf et la déplacer sous une tente dans une grande place de la ville et repenser ainsi une fête potentiellement capable d'absorber un nombre important de jeunes. Le délégué avait en effet tendance à considérer les promotions citoyennes comme superflues, car elles semblaient concerner avant tout les jeunes « sans problèmes » (versus les « jeunes en rupture », nouvelle catégorie de l'action publique). Mais, au final, les modifications apportées au rituel seront mineures et celui-ci continuera à reposer comme d'habitude sur deux moments forts : la partie « officielle » et la partie « récréative ».

À l'arrivée dans la salle du Théâtre du Léman, une diapositive projetée sur un écran géant souhaite la bienvenue aux jeunes. Le graphisme épuré du logo présente sur fond de taches de peinture brunes, violettes et vertes la silhouette blanche de deux jeunes femmes en jupe et veste, cheveux longs, et celle d'un jeune homme. Ces silhouettes peuvent faire penser à de jeunes étudiant-e-s et contrastent avec le logo précédent, qui renvoyait sans doute à un univers adolescent, plutôt hip-hop et asexué. Le dessin a donc été

322. Cette cérémonie a été filmée par le chercheur cameraman Denis Huc. Ce récit a donc été produit à partir d'un matériau filmique et des notes consignées dans le journal de terrain. Pour faire écho aux récits présentés dans le chapitre II, cette cérémonie est décrite de manière plus détaillée que celles que nous avons abordées dans l'historique. Pour une autre analyse de la séquence, voir Csupor, Felder et Ossipow, 2016.

323. De 2011 à 2015, le Conseil administratif est composé de deux socialistes, d'une élue des Verts, d'un démocrate-chrétien et d'un élu du parti Ensemble à gauche.



Illustration 1 : L'huissier attestant du caractère officiel des promotions citoyennes en Ville de Genève.

modifié pour évoquer davantage le monde adulte censé être rejoint par celles et ceux qui fêtent leur majorité civile et civique

Sur la scène, l'écran géant alterne entre le message de bienvenue et des images vidéo (en direct) du public en train de s'installer dans le brouhaha caractéristique de ce genre de rassemblement. On voit d'abord entrer la nouvelle conseillère administrative en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève, Esther Alder, puis le conseiller d'État à la tête du Département de l'instruction publique, Charles Beer, suivi de près par l'huissier cantonal. La nouvelle élue a renoncé à diriger la cérémonie elle-même et a confié ce rôle à Joël Cruchon, un comédien professionnel, spécialiste du Théâtre-forum³²⁴, également connu pour ses animations radiophoniques auprès des enfants et des adolescent·e·s. Le protocole vestimentaire (complet veston et cravate pour les hommes et tailleur pour les femmes) est respecté par les représentant·e·s de l'État et contraste avec la tenue décontractée et sans cravate du « maître de cérémonie ». Pour la première fois, cette fonction est laissée à une personnalité non issue du milieu politique.

Le maître de cérémonie ouvre la soirée en souhaitant la bienvenue aux jeunes et aux autres personnes invitées, puis il donne la parole à la conseillère administrative³²⁵. Bien que la salle peine à rester silencieuse, la conseillère administrative souhaite, elle aussi, la bienvenue. Elle met ensuite l'accent sur le changement un peu inquiétant qui attend les jeunes à l'aube de leur majorité civile, en utilisant pour cela diverses expressions le symbolisant : une « bifurcation dans vos vies », un « rite de passage », une « frontière ».

Vous êtes en effet comme au moment de passer une frontière pour la première fois et vous arrivez dans un pays dont vous avez beaucoup entendu parler, mais dans lequel vous ne vous êtes encore jamais rendus personnellement. Comme les générations l'ont fait

324. Méthode de théâtre participatif (théâtre forum ou théâtre de l'opprimé) mise au point dans les années 1960 par le Brésilien Augusto Boal.

325. Avant l'allocution de la conseillère administrative, une chercheuse de l'équipe est invitée à présenter très succinctement la recherche en cours et à solliciter les jeunes pour qu'ils et elles remplissent le questionnaire auto-administré durant la pause. Plusieurs civilistes et renforts nous ont aidé·e·s dans le travail de récolte des questionnaires. Sans cette aide, nous n'aurions vraisemblablement pas obtenu un taux de réponse proche des 50 %.

avant vous, vous franchissez alors cette frontière avec beaucoup de curiosité et un peu d'appréhension pour certains, avec un peu de curiosité et beaucoup d'appréhension pour d'autres. Ce pays, on le nomme l'âge adulte et, d'un jour à l'autre, chacun d'entre vous se trouve mériter de nouveaux droits et de nouveaux devoirs.

Elle insiste ensuite sur l'engagement civique dont les jeunes devraient faire preuve, tant à l'égard du vote que des différents dispositifs politiques à disposition (associations, syndicats, partis politiques), mais n'omet pas les engagements ponctuels ou spécifiques qui permettent d'agir immédiatement, seul ou en collectif.

Et je n'ai, au fond, qu'un seul message à vous transmettre: engagez-vous! [...] Mais engagez-vous aussi dans les petites choses. Celles de la vie quotidienne, là où vous seulement pouvez agir. Engagez-vous tout seuls et prenez vos responsabilités, mais engagez-vous aussi à plusieurs, en groupe, dans les associations, les syndicats, les partis politiques. Comme ces jeunes qui créent aujourd'hui le Parlement des jeunes du Canton de Genève et que je tiens à féliciter et à encourager. Engagez-vous dans la vie citoyenne. Utilisez le droit de pétition, d'initiative et de référendum. Allez voter! Engagez-vous bénévolement, engagez-vous dans votre travail, car quel que soit votre métier, quelle que soit votre fonction, dans la société, vous jouez un rôle important.

Elle revient sur les attributs de cet « état d'adulte » et les difficultés que la jeunesse peut éprouver à accéder aujourd'hui à une « réelle autonomie » (formation, emploi, intégration conjugale et logement). Dans la lignée du mouvement des « indignés » et des propos de Stéphane Hessel qui, rappelons-le, a été l'invité de l'année précédente, elle mentionne également l'indignation que pourraient ressentir les jeunes face à l'héritage que leur laissent les générations précédentes (un monde pollué, des crises économiques, un avenir bouché, etc.).

À 18 ans, on est aussi indigné par la destruction de la planète, par l'injustice, la misère, et à raison. [...] Alors transformez votre

indignation en engagement. Vous vous sentirez un peu mieux dans une société un peu meilleure et vous serez respectés à votre juste valeur. Vous changerez, à votre manière, cette société qui reste inégalitaire, irrespectueuse et trop peu solidaire et, ainsi, votre génération prendra sa place dans la longue chaîne des générations. Car tous les droits dont nous disposons, dont vous disposez désormais, ont été acquis de haute lutte. Et c'est notre devoir de les faire respecter, et de les renforcer, et de les étendre. Les générations futures comptent sur vous!

Le discours de la conseillère administrative a eu de la peine à se faire entendre, le public étant un peu distrait et bruyant. Quand la conseillère administrative retourne à son fauteuil, le maître de cérémonie revient sur scène pour présenter le conseiller d'État, Charles Beer, du Département de l'instruction publique, qui prend à son tour place à la tribune, suivi par l'huissier, légèrement en retrait. D'un ton sûr, sans support papier, le conseiller d'État se lance dans son discours en commençant par saluer son auditoire, énonçant les personnes dans l'ordre de leur importance hiérarchique, ce qui conduit inexorablement les jeunes à être les dernières personnes énoncées, même si elles sont précédées d'un adjectif qui rappelle leur importance: «Madame la conseillère administrative, chère Esther, Mesdames et Messieurs les élus de la Chambre fédérale [...] *et, surtout*, Mesdames et Messieurs, chers jeunes gens.» Comme dans le discours précédent, le conseiller d'État commence par évoquer la notion de passage, en utilisant la métaphore d'un «cap à franchir», puis s'attriste du fait que les citoyennes et citoyens d'origine étrangère ne puissent pas bénéficier de l'entièreté des droits de vote et d'éligibilité comme leurs camarades de nationalité suisse. L'orateur prend clairement position pour le droit de vote des étrangers résidant dans le canton, alors qu'il est ici à titre officiel et que le Conseil d'État est, pour une part, contre l'élargissement des droits politiques aux personnes de nationalité étrangère. Le conseiller d'État poursuit son discours et le contextualise en évoquant les «printemps arabes» ainsi que l'engagement des personnes en faveur de gouvernements démocratiques et des valeurs de la démocratie. Après ce bref rappel d'événements internationaux d'une part et des

droits fondamentaux de l'autre, Charles Beer revient sur la vie politique genevoise, évoquant à demi-mot la démission d'un conseiller d'État contraint de se retirer pour comportements inadéquats et soupçons d'irrégularités au sein de son département. Sa prise de position entraîne des applaudissements, comme si l'exigence de démission posée à un conseiller d'État désavoué est une autre façon de réaffirmer les devoirs des citoyen-ne-s, garant-e-s de la démocratie et de la bonne marche d'un gouvernement et devant se montrer irréprochables. Ici comme dans d'autres communes (voir par exemple Düringen, *infra*) les autorités encouragent – en tout cas symboliquement – les jeunes à surveiller les élu-e-s par leur droit de vote et d'élection.

Le discours du conseiller d'État se termine par un plaidoyer pour l'engagement, qui insiste autant sur le sentiment d'appartenance que les jeunes devraient avoir développé pour leur commune et le Canton que sur le renouvellement de la démocratie en général. Il en appelle au civisme, mais aussi au « respect d'autrui », à un engagement plus civil sur les plans social, associatif, environnemental et humanitaire. À l'instar de sa collègue, la conseillère administrative qui a parlé avant lui, le conseiller d'État reprend aussi la notion d'indignation, qu'ils estiment vraisemblablement être un mot-clé déclencheur de mobilisation. L'omniprésence de la référence à « l'indignation » est toutefois décontextualisée. En effet, ni la conseillère administrative ni le conseiller d'État ne font mention ni du mouvement des « indignés » à Genève, qui avaient pourtant installé leurs tentes au parc des Bastions et défrayé la chronique à peine trois semaines plus tôt, révélant le décès d'un des militants (hypothermie et consommation de substances), ce qui avait provoqué des remous sur le plan politique et divisé le Conseil administratif, ni des écrits ou de la venue antérieure de Stéphane Hessel. Cela confirme une tendance à l'utilisation de slogans porteurs, mais qui, pour autant, n'incitent pas à la rébellion, puisque les énoncés sont généralement mesurés et ne doivent pas prêter le flanc à la critique politique.

La partie solennelle de la cérémonie se termine avec l'hymne national joué par le Quatuor Rangoutang, formé de jeunes musiciens du Conservatoire de Genève. Le maître de cérémonie invite

les jeunes à se lever pour chanter cet hymne et se croit obligé de préciser: «Puisque la citoyenneté, c'est aussi la nation.» Ce sera la seule référence directe à l'échelle nationale durant la soirée. Comme nous le verrons plus loin aussi, cette dimension nationale s'est en effet progressivement estompée dans l'histoire des promotions civiques genevoises pour mettre davantage en avant les échelles locales (communale et cantonale) et transnationale, voire supranationale (les références à l'écologie, la mondialisation, l'humanitaire, etc.). Le public chante l'hymne national, en suivant les paroles sur l'écran géant.

Après les discours des autorités, place est donnée aux témoignages de personnes qui représentent un modèle de citoyenneté fait d'engagements personnels, de participation, d'altruisme³²⁶.

Ce soir-là, une journaliste de la Télévision suisse romande a pour tâche d'interviewer, d'une part, des membres du Parlement cantonal des jeunes créé trois jours auparavant et rapidement inscrit au programme par Claudio Deuel, le délégué de la jeunesse, et, de l'autre, un alpiniste connu pour ses exploits et son engagement auprès de «jeunes en rupture».

LE PARLEMENT CANTONAL DES JEUNES

Invité·e·s à décrire ce parlement par la journaliste, les jeunes insistent sur le fait que leur association rassemble des personnes de tout horizon scolaire (autant des gymnasien·ne·s ou des étudiant·e·s que des apprenti·e·s). Même si une des trois personnes précise que le Parlement organise aussi des tables rondes qui auraient entre autres pour fonction d'expliquer aux jeunes les enjeux de chaque vote; le dispositif semble davantage conçu comme une plateforme de réalisation de projets, notamment culturels, que comme un lieu de délibération politique. Les jeunes prennent d'ailleurs pour exemple les Noctambus (un système de bus nocturnes reliant le centre-ville aux communes périphériques mis en place à l'initiative d'une commission interparlementaire des Parlements des jeunes

326. Cette pédagogie par l'exemplarité se trouve aussi représentée à Meyrin, commune qui invite des personnages exemplaires nettement plus jeune et à Bulle, comme on le verra plus loin. Un autre exemple est donné avec l'invitation d'un entrepreneur et sportif paraplégique.

de Meyrin, Vernier et la Ville de Genève – voir vignette *infra*). En outre, par crainte de se faire récupérer par des partis, les jeunes du Parlement cantonal affichent leur indépendance à l'égard de toute influence partisane, voire leur apolitisme, comme si l'arène politique était ennuyeuse.

«C'est vraiment le but que les jeunes se réunissent, qu'ils aient une voix dans le canton et qu'ils comprennent ce qui se passe et on n'a vraiment pas envie que ça devienne une politique un peu rébarbative, ennuyeuse. Ce n'est vraiment pas notre but et on veut vraiment faire en sorte qu'il y ait du mouvement dans ce canton.

À la journaliste qui semble un peu étonnée de cet apolitisme déclaré, le jeune s'empresse de répondre que le Parlement est à la recherche d'un consensus.

Chacun peut donner son avis au sein du Parlement des jeunes, mais de manière globale on n'a pas une tendance politique et on a juste des personnes qui ont des avis politiques [...]. Comme il y a des avis différents, finalement, en quelque sorte, ça se compense et, justement, le but c'est d'arriver à une solution commune, un consensus des jeunes.

La suite de l'interview porte davantage sur les aspects pratiques de cette association : comment devenir membre, quelle implication concrète cela représente-t-il, etc. Le public commence à se dissiper, de nombreuses discussions en aparté se font entendre et le brouhaha s'installe. L'interview se termine alors sur le fait qu'il est possible d'adhérer à l'association sans y investir trop d'énergie, sans assumer des tâches souvent considérées comme rébarbatives que sont la trésorerie ou le secrétariat, voire la présidence. Selon ces jeunes du nouveau Parlement cantonal, c'est un appel à un engagement qui

demande peu d'implication, voire de participation³²⁷. La journaliste félicite ses invité-e-s pour leur engagement tandis que le maître de cérémonie intervient, comme s'il ne pouvait résister à donner – à son tour – une leçon aux citoyennes et citoyens en devenir et les encourage à accepter la présence de contradicteurs ou contradictrices permettant de développer des arguments pour convaincre.

Alors merci à vous trois et, juste en passant, moi, à peine plus âgée que vous, j'ai fait de la politique, ce n'était pas si ennuyeux que ça. C'était se retrouver avec des gens pour faire des projets pour les autres.

Comme on peut le constater, toute personne plus âgée – dont le statut d'adulte semble acquis – qui prend la parole à ces cérémonies en profite pour distiller ses conseils et ses encouragements. Adresser des messages à mille jeunes censé-e-s être tout ouïe paraît être une occasion à ne pas laisser passer. Le rituel semble dès lors constituer une ultime occasion de donner des informations civiques ou des leçons morales avant de « lâcher » les jeunes dans une vie d'adulte sur laquelle on aura moins d'emprise.

VIGNETTE 2 : LA SUCCESS-STORY D'UNE INITIATIVE DU PARLEMENT DES JEUNES : LES NOCTAMBUS

Les Noctambus circulent les nuits des week-ends dans le canton de Genève pour permettre aux client-e-s de bars et discothèques de rentrer chez eux. À l'origine, il s'agissait du projet

327. Bénéficiant toujours du soutien de l'État de Genève, deux ans après sa création, le Parlement cantonal des jeunes dispose d'un site internet qui présente ses activités : il tient une webradio, *Écoute Jean-Jacques*, publie le journal *Côté plus, positivement vôtre* depuis décembre 2013, organise des soirées tables rondes, des festivals de musique, des rassemblements. L'association semble s'être développée avec un grand dynamisme, intégrant les nouvelles technologies, tant dans son fonctionnement que dans ses activités. En 2018, les membres du PJJG (Parlement des jeunes genevois), ont présenté l'importance de la citoyenneté dans différents cours de géographie (« L'engagement débarque dans ta classe ! ») et ont fait voter à blanc d'autres classes. Elles et ils continuent à organiser des activités artistiques (danse et musique) et se mobilisent pour l'égalité des sexes comme contre le harcèlement sexuel. Par ailleurs, elles et ils ont créé une commission diversité qui a organisé des cours de français pour les jeunes migrant-e-s et une distribution de vêtements convenant aux jeunes de leur âge pour les RMNÀ, les requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s (action « Tes vêtements pour la dignité »). Enfin, elles et ils se sont mis au service de Partage, une banque alimentaire pour les personnes démunies, pour distribuer de la soupe dans les rues de Genève. [<http://pjgenevois.ch/actualites/>], page consultée le 1^{er} mars 2019.

d'un Parlement de jeunes. En 1993, le Parlement des jeunes de Meyrin crée une commission «bus nocturnes» pour chercher un moyen qui permettrait aux jeunes Meyrinois·e-s de rentrer chez eux depuis le centre-ville après minuit. Une demande est adressée aux Transports Publics Genevois (TPG), mais celle-ci n'aboutit pas. L'idée suscite l'enthousiasme d'autres Parlements de jeunes, et ceux de Vernier et de la Ville de Genève se joignent aux réflexions. Une motion est alors déposée au Conseil municipal de la Ville de Genève et, après deux ans de travaux, les jeunes obtiennent satisfaction. En 1995, le Noctambus Genève-Meyrin effectue son premier trajet.

L'Association Noctambus voit le jour un an plus tard et travaille au développement du réseau. Celui-ci s'agrandit au fur et à mesure que des communes se joignent au projet (et à son financement). Au début des années 2000, le Canton annonce sa participation financière et Noctambus devient une prestation des TPG, ce qui permet aux titulaires d'un abonnement mensuel ou annuel des TPG d'utiliser le service sans frais supplémentaires. En 2014, plus de 70 communes sont membres de l'association (dont 13 vaudoises et 15 françaises). En outre, des «modérateurs» et «modératrices» sont désormais présentes dans les bus pour prévenir et désamorcer les conflits. Dernier développement en date: en partenariat avec plusieurs discothèques qui participent à son financement, une ligne de bus dessert spécialement les établissements au moment de la fermeture des bars, et récupère les noctambules à la fermeture des boîtes de nuit.

Le service Noctambus est sans conteste la success-story des Parlements de jeunes à Genève. Celle-ci est en outre liée à l'histoire personnelle d'un des initiateur·e-s du projet, qui était en 1993, le jeune Meyrinois de 17 ans, Antonio Hodgers, fils d'un opposant politique assassiné par la dictature argentine, et qui obtient avec sa mère, au début des années 1980, l'asile politique en Suisse. Très actif dans sa commune de résidence, il commence au Parlement des jeunes de Meyrin une brillante carrière politique, tout d'abord comme jeune de nationalité étrangère. Naturalisé depuis, il est élu à l'âge de 21 ans pour le parti des Verts au Parlement du Canton de Genève, à 31 ans au Conseil national

(chambre basse du Parlement suisse) et à 37 ans, en 2013, il entre à l'exécutif du Canton de Genève, où il est réélu en 2018. Son jeune âge, son origine immigrée et sa carrière politique commencée avant même la majorité au niveau communal font de lui l'archétype du «jeune engagé». Son succès personnel, ainsi que celui de Noctambus, sont souvent cités en exemples par les politicien-ne-s que nous avons rencontré-e-s, et seraient la preuve que ni la jeunesse ni l'origine immigrée ne seraient des obstacles pour s'engager et défendre ses idées et ses intérêts. En outre, de nombreux jeunes interviewé-e-s ont appris durant la soirée de la Ville de Genève lors de laquelle des membres du Parlement cantonal des jeunes – créé à peine une semaine avant la soirée citoyenne de 2012 – ont expliqué leur projet, que les Noctambus étaient l'initiative de jeunes qui s'étaient «engagés». Les jeunes majeur-e-s les citent alors comme un exemple de concrétisation de ce fameux «engagement» abstrait auquel on les encourage. En outre, même s'il est issu de structures politiques, il s'agit d'un projet politiquement neutre. Comme nous l'a dit un jeune Genevois, c'est la preuve qu'il est souhaitable, pour «aller de l'avant», de «mettre son côté politique dans sa poche». Les Noctambus, «ça va être utile à un jeune de gauche comme de droite» (Benjamin). Enfin, si les Noctambus sont souvent cités dans nos entretiens, tant par les jeunes que par les élu-e-s, c'est qu'ils démentent deux idées que jeunes et moins jeunes partagent fréquemment. La première est que les jeunes ne s'engagent pas. La seconde est que même s'ils ou elles s'engageaient, cela ne servirait à rien parce qu'on ne les prend pas au sérieux.

Sans relativiser l'importance du projet Noctambus, ni minimiser son rôle d'exemple et de motivation pour les jeunes qui souhaitent se lancer en politique, relevons quelques points souvent laissés de côté. Tout d'abord, le projet a plus de vingt ans. Si deux décennies permettent de mesurer pleinement le succès d'un tel projet, cela montre aussi que les initiatives de jeunes ne connaissent pas toutes la trajectoire stellaire des Noctambus. Citer aussi fréquemment un projet qui est né avant les jeunes auprès desquel-le-s il est vanté, c'est aussi laisser apparaître le

manque d'épisodes plus récents où des jeunes auraient défendu avec succès un projet d'envergure qui leur était propre.

Ensuite, il faut relever le décalage entre l'appel à un engagement désintéressé et guidé par des valeurs démocratiques (notamment la défense du bien commun) que les élu-e-s adressent aux jeunes majeur-e-s et l'exemple qu'ils et elles choisissent souvent de citer. Le projet Noctambus est né de l'intérêt des jeunes de disposer d'un moyen pour rentrer chez eux et chez elles au milieu de la nuit après avoir fait la fête. Encore une fois, il n'est pas question ici de relativiser les efforts consentis par des jeunes qui ont consacré leur temps libre à un projet dont allaient bénéficier un grand nombre de leurs contemporain-e-s et un nombre encore plus grand de leurs cadet-te-s. Nous soulignons seulement l'écart entre les causes mises en avant lorsque l'engagement est prôné de manière abstraite et le cas choisi lorsqu'il s'agit d'en donner un exemple concret.

Enfin, soulignons l'importance du contexte économique et politique qui a contribué au destin des Noctambus. Premièrement, les moyens financiers des communes genevoises leur permettent de financer l'extension et l'exploitation des lignes, même vers les régions les moins peuplées. Par exemple, une commune comme Anières, située à la frontière française et comptant seulement 2500 habitant-e-s, peut offrir des bus de nuit à ses jeunes résident-e-s, ainsi que subventionner à hauteur de 200 francs l'achat d'un abonnement de transports publics. Deuxièmement, même si le financement du projet a évidemment fait l'objet de débats, il a bénéficié d'institutions politiques souvent majoritairement favorables au développement des prestations étatiques. Ainsi, Genève est sans doute la seule zone urbaine suisse à offrir un service de bus de nuit vers ses communes périphériques au tarif ordinaire des transports publics. Ces aspects conjoncturels sont importants dans la mesure où il semble souvent implicitement attendu que l'engagement que l'on attend des jeunes ne coûte rien. Rarement abordée par les élu-e-s, la question du financement est pourtant un obstacle majeur rencontré par les initiatives de jeunes (voir, par exemple, les demandes récurrentes concernant la gratuité des transports publics pour les jeunes).

UN ALPINISME ENGAGÉ COMME MÉTAPHORE D'UNE CITOYENNETÉ APOLITIQUE

Nous avons vu plus haut que le choix d'une ou deux figures héroïques destinées à montrer aux jeunes des exemples d'engagement n'est pas facile à opérer. La nouvelle équipe d'organisation s'est posé de nombreuses questions, cherchant par ailleurs à ouvrir le choix à des modèles du monde sportif, culturel, entrepreneurial ou médical. C'est pourquoi elle a fait appel, pour cette année, à l'alpiniste Jean Troillet. Son témoignage commence avec la projection d'un court-métrage racontant comment deux alpinistes, l'invité et un collègue, ont ouvert une nouvelle voie sur la face nord du Cervin. Le collègue et ami de l'alpiniste est mort en montagne, ce qui ajoute un ton dramatique au témoignage. Durant la projection, la salle est relativement dissipée, on entend un constant bruit de fond, mais les applaudissements sont nourris en fin de film. Puis la journaliste Laurence Bolomey présente l'invité et rappelle ses multiples activités : alpiniste (dix sommets à plus de 8000 mètres d'altitude à son actif), guide, snowboarder, marin, papa, éducateur auprès de jeunes en difficulté.

Dans ses propos, Jean Troillet revient sur ses expériences et sur le contact qu'il entretient avec les jeunes, tandis que la journaliste l'amène à évoquer son enfance de « sale gamin » et « mauvais élève », ce qui provoque les applaudissements nourris d'un public qui, d'un coup, se montre plus attentif. L'alpiniste raconte avoir été envoyé en Allemagne par son père, puis avoir poursuivi sa passion de la montagne sans se mêler de politique, pour découvrir beaucoup plus âgé que son activité de guide pouvait aussi être mise à profit dans des actions bénévoles auprès des jeunes en surcharge pondérale ou rencontrant des difficultés psychosociales.

C'est quand même des jeunes en difficulté que je vais coacher. Des jeunes qui ont fait des gros crashes et qui se sont retrouvés dans des milieux horribles, qui sont maintenant en prison. Donc je vais les voir là-bas et je les sors. [...] [Je leur permets d'accéder] surtout à la nature, à l'effort et au respect de la nature, respect des autres, respect d'eux-mêmes et puis, ce que j'aime faire avec eux, c'est des choses très simples, de la raquette dans la neige,

dans la nature. Le premier jour, on va allumer un feu et griller quelques saucisses et des trucs comme ça. On rentre, on mange, je parle de l'Himalaya avec un petit film et puis après, la nuit, on va faire un tour aussi. Parce qu'ils n'ont pas l'habitude, de nuit, sans lampe. Et le lendemain, on va construire des igloos avec eux. Et ça, ils n'arrivent pas à comprendre qu'avec la neige – c'est quand même des gens qui viennent beaucoup plus de la ville que de la montagne – qu'on peut construire des igloos, se mettre à l'abri du vent, du froid et du bruit. Et ça, ça les impressionne. Et c'est une chose qui marque. Et ils sont très fiers d'avoir construit leur maison avec de la neige.

Jean Troillet relativise néanmoins la portée de son aide, qui ne permet pas à tou-te-s les jeunes d'échapper à la prison. Comme il s'étend sur ses expériences de guide, la journaliste le ramène sur le terrain de l'engagement et du politique: «Quelle est votre définition de l'engagement, finalement?» Ce à quoi il répond: «L'engagement, c'est se réaliser soi-même et puis réaliser des rêves.»

La journaliste évoque alors l'ascension du Mont Blanc que l'alpiniste a réalisée avec un groupe de jeunes Israélien-ne-s et Palestinien-ne-s, mais il limite d'emblée la portée politique de son propos.

Je vais tout de suite vous mettre le niveau de la politique: c'est une chose de basse altitude! [...] Les jeunes, ils en ont marre de ça. Parce que ce qui se passe là-bas, c'est que politique. Et les jeunes eux-mêmes, ils ne veulent plus entendre parler de ça. Donc on les force et on ne les écoute pas. C'est ça, le problème. Et là, nous, on ne parlait pas de politique parce que c'est eux qui parlaient entre eux et ils effaçaient tout de suite ce qui était politique. [...] Eh bien le message, ce sont des jeunes qui ne veulent plus entendre parler de guerre et de non-entente entre les peuples.

Pour le mot de la fin, l'alpiniste revient sur une invitation à s'engager en faveur de l'écologie.

Il y a tellement de choses à voir sur cette planète qu'il faut profiter de [les] voir. On a reçu une belle planète, allez la voir! Et puis surtout, quand vous revenez, osez parler aux politiciens et dire qu'est-ce qu'on fait pour la polluer un peu moins. Ça, c'est le message qu'on peut faire, que les jeunes peuvent faire. Et il y a une belle audience et j'ai espoir en eux! Et l'espoir passe par eux, parce que les personnes âgées, je n'y crois plus.

Contrairement aux formes d'engagement promues dans les discours des autorités politiques, le héros de la soirée met en avant des facteurs relevant davantage du développement de soi, de la maturité et de la sagesse, promouvant une éducation par l'expérience, la découverte de la nature, les voyages, le goût de l'effort et de la performance, autant de caractéristiques forgeant une ou un adulte autoréalisé. Son positionnement fait de lui une figure qui détonne parmi les personnes généralement invitées, sensibles, quant à elles, à un engagement plus directement politique visant à défendre la démocratie. On notera toutefois l'allusion à la sauvegarde de la planète, qui n'est pas le moindre des thèmes politiques que les jeunes tendent à défendre. Par ailleurs, l'alpiniste, mettant l'accent sur les difficultés que les individus peuvent rencontrer au cours de leur vie, se rend également accessible en soulignant que le passage à l'âge adulte n'est pas toujours de tout repos. Bien qu'elle puisse choquer celles et ceux qui considèrent que le politique n'y apparaît pas suffisamment, cette posture ouvre néanmoins sur une citoyenneté attentive à faire des autres des personnes responsables et respectueuses, notamment de l'environnement.

Juste avant l'entracte, le maître de cérémonie rappelle le Quatuor Rangoutang pour entonner l'hymne cantonal, le *Cé qu'è l'aino*. Dès les premières notes, tout le monde se met à chanter : certaines personnes restent assises, tandis que d'autres se lèvent, le libre choix de la position étant laissé au public, contrairement à l'hymne national qui se chante debout. Puis vient l'heure de l'entracte, durant lequel les jeunes peuvent boire un verre au bar et grignoter quelques biscuits apéritifs et verrines apprêtées avec soin. Comme nous l'avions déjà relevé, les premières années de nos observations, la Ville de Genève ne servait aucune boisson alcoolisée aux jeunes. Seul le bar

des « adultes » en délivrait. À l'heure actuelle, tel n'est plus le cas, peut-être parce que nous avons fait remarquer qu'il y avait un certain paradoxe à priver les jeunes de boissons auxquelles l'âge légal leur donne droit. Les jeunes et les autorités restent néanmoins globalement séparés, car, à l'autre bout du hall, les représentant-e-s de ces dernières restent entre eux, bavardant le verre à la main sans paraître porter attention à leur visibilité politique auprès des jeunes.

PRÉVENTION, CADEAUX ET PHOTOGRAPHIES

Dans le hall d'entrée, divers stands sont installés : prévention santé, Stop Suicide, aide sociale, distribution de la brochure *Coup de pouce pour majeur*, etc., et, dans un coin, les jeunes peuvent se faire photographier et inscrire sur un tableau blanc ce que signifie, pour eux, avoir 18 ans. Les photos sont ensuite disponibles sur le site internet de la Ville³²⁸. Ce stand rencontre beaucoup de succès, les jeunes appréciant de multiplier les traces audiovisuelles autour de leur accès à la majorité. Certain·e-s jeunes sont interviewé·e-s par des membres de l'équipe d'organisation³²⁹. Comme à l'accoutumée, un grand stand permet aussi aux jeunes de venir chercher leur cadeau en présentant la carte d'invitation qui fait office de bon. Cette année, les jeunes se voient offrir un sac en toile écru portant aux côtés de l'écusson genevois l'inscription « Citoyenne, citoyen de Genève et du monde ». Le sac contient un livre, *Calvin World*, réalisé par un photographe et un rédacteur genevois³³⁰, qui consiste en quarante portraits de personnes dénommées Calvin de par le monde, en clin d'œil à la figure du réformateur genevois du XVI^e siècle, Jean Calvin. Les jeunes reçoivent également un bon d'achat de 20 francs pour un livre, CD ou DVD dans un magasin de la ville et quelques brochures d'information. La première, intitulée *Le futur dans nos mains*, se présente sous forme de manga qui, après avoir raconté une petite histoire futuriste de jeunes s'interrogeant sur la votation d'une loi proposant des implants robotiques,

328. [www.geneve.ch/fr/themes/civil-parcours-vie/devenir-majeur/promotions-citoyennes].

329. Ces rushes feront l'objet d'un montage qui sera diffusé lors des promotions seniors, le pendant des promotions citoyennes, qui fêtent l'entrée dans l'âge de la retraite et sont organisées pour la première fois par la conseillère administrative Esther Alder.

330. Righetti et Grosjean, 2009.

donne des informations pratiques sur le vote. La seconde, intitulée *À vous de jouer! Petit guide de l'engagement à Genève*, propose une boîte à outils des formes diverses d'engagements par des exemples, des adresses, des propositions d'actions, etc. Cette brochure didactique est le résultat d'un concours annuel qui récompense les projets innovants sur la thématique du vivre-ensemble et de la citoyenneté, de l'entraide et la solidarité, de l'environnement, de la culture ou encore du sport. Les différents cadeaux symbolisent différentes facettes de la citoyenneté. Le sac met en avant la vision d'une citoyenneté égalitaire entre hommes et femmes, puisque le texte imprimé à côté de l'écusson emploie un langage épïcène. Le texte et l'écusson genevois mettent également en valeur l'ancre local, à l'échelle communale et cantonale, sans pour autant s'y limiter, puisque la formule « et du monde » y est dûment ajoutée pour évoquer l'échelle internationale. De la même manière, le livre sur Calvin part d'un personnage historique genevois, mais ouvre également sur les cinq continents. Les brochures, quant à elles, prolongent les discours énoncés sur l'importance du vote et de l'engagement, comme si elles pouvaient fonctionner comme piqûre de rappel une fois chez soi. Elles laissent voir que si le vote et l'élection sont très importants aux yeux des autorités, leurs efforts sont aussi tournés vers un élargissement de la citoyenneté à l'engagement dans la cité.

LE SPECTACLE COMME CLOU DE LA SOIRÉE

La seconde partie de la soirée reste consacrée à un spectacle surprise dont la qualité est généralement reconnue, les jeunes en faisant généralement la publicité autour d'eux. C'est Michaël Gregorio qui tient la vedette en 2012. Humoriste et musicien français, il a excellé dans l'imitation d'artistes tel qu'Édith Piaf, Jacques Brel, Joe Cocker, etc. Il présente aussi des extraits issus de son spectacle *En ConcertS*, adressant, entre deux imitations, quelques mots à l'assemblée. Il est très apprécié des jeunes et des moins jeunes, les autorités invitées. Après avoir commencé son show en invitant les participant·e·s à se chauffer la voix comme lui, il se lance dans des imitations éclectiques, variant les genres musicaux, les registres de voix, imitant tant les femmes que les hommes. Il interpelle les

jeunes, leur pose des questions, lance sa cravate au public en s'exclamant : « Dans les concerts rock, on se lance dans le public, mais pas dans les instructions civiques ! » se faisant alors huer. « Vous voulez que je me jette sur vous mais dans les concerts, il n'y a pas de fauteils, les gens sont serrés... » Puis il donne quelques règles : « On ne se sépare pas, on ne refuse pas le contact, on s'éclate, on fait la fête, les bras en l'air bien tendus... J'espère que vous êtes bien musclés, les mecs ! C'est parti ! » Sur un roulement de tambour, il fait mine de reculer, puis se jette dans le public et est porté à bout de bras par les jeunes. Puis il termine sur un « Merci Genève ! », les jeunes sont debout, sautent sur place et l'ovationnent.

Ces spectacles de grande ampleur proposés par la Ville de Genève seulement constituent l'accroche pour encourager les jeunes à s'inscrire à la soirée. C'est à la fois une incitation à la participation et une récompense pour avoir assisté à la première partie. Ils ont pour objectif de démontrer que les promotions citoyennes sont aussi une fête qui marque un anniversaire, celui des 18 ans. La philosophe Hannah Arendt³³¹ dénonçait cette ludification et la percevait entre autres comme le résultat d'un élargissement de la scène politique aux enfants, qui devraient être protégé-e-s de ce travail et de cette exposition-là. Ici, il ne s'agit pas d'enfants, mais de jeunes majeure-s ou sur le point de l'être, que les autorités veulent capter en se montrant prêtes à quelques concessions et cadeaux, mais en essayant de distinguer la part cérémonielle du rituel de sa part ludique. Le spectacle n'est toutefois pas qu'amusement et il arrive très souvent que les artistes présentent une vision critique de la chose publique, des inégalités de genre ou des conflits entre générations.

LE POINT DE VUE DES JEUNES

En 2012, sur 3424 personnes invitées, 786 se sont inscrites pour participer à la soirée citoyenne, ce qui représente un taux d'inscription de 23 %. Comme déjà mentionné, le taux de participation des jeunes à la cérémonie fait l'objet, à Genève comme à Fribourg, d'une surveillance constante, comme si un faible taux de participation signalait l'incapacité des politiques à susciter l'intérêt juvénile

331. Arendt, 1972 [1^{re} édition 1954].

pour la *res publica*. Les taux d'inscription ont connu une baisse significative depuis les années 2000. Se situant plutôt autour des 37 % au début du XXI^e siècle, avec un pic à 41 % en 2002, il n'a cessé de décroître pour atteindre son seuil le plus bas en 2010 (19,3 %). Vraisemblablement, le taux réel de participation est même légèrement plus bas. Durant la cérémonie de 2012, sur les presque 800 participant-e-s, 387 (49 %) ont répondu au questionnaire auto-administré que nous avons distribué. Le dépouillement du questionnaire montre que les jeunes femmes forment 60 % des répondant-e-s, sans que nous puissions affirmer qu'elles sont plus nombreuses que les garçons à participer à ce type de cérémonie. Peut-être ne sont-elles que plus aimables/polies ou adaptées aux demandes qui leur sont faites? Par ailleurs, étant donné que les soirées citoyennes se déroulent généralement en début d'année, fin janvier ou février, le taux de jeunes encore mineur-e-s est très élevé (82 %). Même s'il nous faut ici considérer les chiffres avec une certaine réserve, eu égard au faible taux de réponse, on s'aperçoit que les jeunes collégien-ne-s³³² sont fortement surreprésenté-e-s (75 % pour un taux cantonal avoisinant les 40 %), au détriment de jeunes en formation professionnelle de type apprentissage (14 %), à l'École de culture générale (9 %) ou autres (2 %). Ces résultats corroborent l'impression de l'équipe organisatrice du rite de s'adresser davantage à de futur-e-s universitaires en laissant de côté les jeunes fréquentant d'autres écoles ou d'autres dispositifs moins prestigieux, et ce alors que la Délégation de la jeunesse met un point d'honneur à s'occuper des jeunes dans leur ensemble, y compris et en particulier de celles et ceux qui sont plus en marge, souvent pris en charge par les travailleuses et travailleurs sociaux hors murs (TSHM).

La nationalité des jeunes participant-e-s représente aussi un point important, dans la mesure où les autorités politiques genevoises affirment s'adresser à toutes et tous les jeunes et non pas seulement à celles et ceux qui possèdent le passeport suisse. Le discours du conseiller d'État dont nous lirons des extraits plus loin confirme cette volonté. Les autorités ne tiennent pas de statistique à ce sujet, mais parmi les jeunes qui ont répondu à notre questionnaire, 87 %

332. Ce qui correspond aux lycéen-ne-s en France.

sont de nationalité suisse, pour environ 13 % de nationalités étrangères provenant de l'Union européenne ou d'États tiers. Parmi les 337 personnes détentrices d'un passeport suisse, près de la moitié sont binationales (48 %), voire trinationales (2 %). 37 % de ces personnes binationales possèdent une nationalité de l'Union européenne³³³. Celles et ceux qui ont un passeport italien, espagnol ou portugais en sus du passeport suisse sont de toute vraisemblance des *Secund@s* (de la « seconde génération »)³³⁴, soit des personnes dont les parents ont émigré en Suisse. Le haut pourcentage de Suissesses et Suisses de notre échantillon correspond donc à des personnes suisses d'origine ou par naturalisation. Les autres jeunes d'origine étrangère sont à 76 % au bénéfice d'un permis d'établissement (permis C), 18 % d'un permis de résidence (permis B) et 6 % d'autorisations de séjour recouvrant des statuts plus précaires.

Le souvenir le plus marquant des jeunes est certainement le spectacle de l'humoriste et imitateur Michaël Gregorio. Mais les interviewé-e-s tiennent souvent à raconter leur soirée dans l'ordre. C'est donc par les discours que leur narration débute. Ceux-ci s'intègrent dans ce que les interviewé-e-s appellent parfois la « partie officielle » ou la « partie administrative ». Il y a celles et ceux qui l'ont trouvée « intéressante » et celles et ceux qui la présentent comme un mal nécessaire, avant la partie « vraiment » intéressante : le spectacle. Les interviewé-e-s ne se souviennent pas précisément du contenu des discours, peut-être parce qu'elles et ils n'en retiennent que quelques motifs, comme c'est souvent le cas dans ce genre de remémoration, ou parce que l'interview a lieu trop de temps après la soirée. Mais si les interviewé-e-s devaient résumer le message qui leur a été adressé ce soir-là, c'est « Engagez-vous ! ». Ce message a été tant répété que la plupart d'entre elles et eux citent la formule telle quelle et que beaucoup considèrent que les discours étaient assez rébarbatifs et leur contenu déjà connu. Invariablement, le discours du conseiller d'État a été préféré à celui de sa collègue la conseillère

333. Les quatre doubles nationalités les plus représentées dans notre échantillon de répondant-e-s sont l'italienne (22 %), la française (20 %), l'espagnole (11 %), suivies de la portugaise (4 %), ce qui correspond aux vagues migratoires de l'après-guerre, surtout pour ce qui est des Italien-ne-s (dès la fin de la guerre et jusque dans les années 1980) et des Espagnol-e-s (à partir des années 1960), suivies des Portugais-e-s (à partir des années 1990).

334. Bolzmann, Vival et Fibbi, 2003.

administrative – novice dans sa fonction et qui gagnera en assurance les années suivantes – qui aurait lu son texte, au contraire du premier. Il est moins question ici du contenu du discours que de sa forme. Par ailleurs, le nom et le visage du second orateur sont sans doute aussi plus connus, notamment du fait qu'il fut le conseiller d'État responsable du Département de l'instruction publique, un département auquel les jeunes, leurs enseignant-e-s et leurs parents ont plus ou moins directement affaire. La plupart des interviewé-e-s mentionnent qu'ils l'ont tout de suite « reconnu », contrairement à la conseillère administrative, tout récemment entrée en fonction. Il est donc question du discours de « Charles Beer » versus celui de « la femme ». On peut également relever que si le premier est généralement appelé par son nom dans les entretiens, c'est aussi que sa présence donne de l'importance à l'événement. C'est une personnalité et les interviewé-e-s se plaisent visiblement à relever à la fois qu'il était là et qu'elles et ils le connaissaient. Cindy, collègienne, exprime même une certaine gratitude, se sentant considérée par sa seule présence : « [son discours] était un peu long, mais c'était sympa qu'il soit là pour nous parler ».

Ensuite, le témoignage de l'alpiniste Jean Troillet semble avoir marqué les invité-e-s. Il est souvent présenté, dans les entretiens, comme prenant le contrepied du discours habituel, soit celui des politicien-ne-s qui ont parlé avant lui, ou encore celui de leurs enseignant-e-s ou de leurs parents. Les jeunes ont apprécié son attitude un peu rebelle, sa façon de dire qu'à 18 ans, on a d'autres intérêts que la politique. Il aurait aussi montré, au contraire des autres, trop focalisé-e-s sur la politique, qu'il y a d'autres manières de s'engager. Lui, c'est le sport, et il s'est investi dans sa passion pour la montagne. Le fait que le concept de « vivre sa passion jusqu'au bout » était illustré dans son intervention par un extrait de film sur la mort accidentelle d'un de ses compagnons de cordée n'a pas terni le succès de son message.

Enfin, les interviewé-e-s se souviennent de l'intervention des représentant-e-s du Parlement cantonal des jeunes, nouvellement constitué au moment de la cérémonie. Ce qu'elles et ils en ont retenu, c'est que les jeunes peuvent aussi prendre des décisions publiques qui comptent, c'est-à-dire avoir une place considérée

comme importante. En guise d'exemple, la création en 1995 des Noctambus qui, même datant d'il y a presque vingt ans, est, selon beaucoup d'intervinté-e-s, la preuve qu'il est possible de « changer des choses » lorsqu'on a 18 ans. Un deuxième message qui a fait mouche est celui qui met en exergue l'absence de position partisane du Parlement et que seules comptent les « propositions concrètes ». Certain-e-s interviewé-e-s ont d'ailleurs approché les membres de ce Parlement à leur stand lors de la pause, et se sont inscrit-e-s pour recevoir plus d'informations et éventuellement participer un jour.

Lors de la pause, les jeunes disent avoir surtout apprécié de retrouver des ami-e-s, parfois des personnes qu'ils n'avaient plus vues depuis longtemps. Si certain-e-s regrettent la séparation prévue entre les jeunes et les politicien-e-s – qui disposaient d'un bar spécial, servant de l'alcool, dans un coin du lobby –, la plupart n'imaginent même pas qu'un rapprochement eût été possible. Contrairement à d'autres petites communes où un regret fréquemment exprimé est celui de ne pas avoir pu discuter ou poser des questions aux élu-e-s présent-e-s, Genève ne semble pas être la commune où le contact entre jeunes et politicien-e-s est le plus souhaité et imaginable, d'un côté comme de l'autre. La taille de la commune contribue sans doute beaucoup à cette différence. Lors de la soirée genevoise, certain-e-s regrettent de n'avoir été que spectateurs ou spectatrices des événements. Déplorant le manque d'interaction, Marine remarque : « Ils n'ont même pas demandé si on avait des questions. » Pourtant, aucun-e interrogé-e ne s'est étonné-e de la séparation spatiale des jeunes et des politicien-ne-s. Le fait que le bar destiné aux jeunes ne serve pas d'alcool ne semble choquer personne. Les jeunes considèrent sans doute que même s'ils et elles ont l'âge légal de consommer de la bière et du vin depuis deux ans, ce n'est ni le lieu, ni le contexte pour boire de l'alcool, qui renverrait davantage à une sociabilité de l'entre-soi, hors du regard des adultes. En présence de personnes officielles, et dans une soirée marquée par le thème de la vie publique et politique, les jeunes ne sont pas véritablement considéré-e-s comme des adultes et, dans ce contexte, eux-mêmes ne se considèrent pas vraiment comme des adultes. Les deux catégories et leur séparation apparaissent donc comme légitimes.

Le spectacle fait l'objet de réactions diverses. D'abord de la reconnaissance, comme celle de Marin: «Ça se voit qu'ils ont fait un effort pour faire quelque chose qui plaise réellement aux jeunes.» Celles et ceux qui n'avaient pas eu d'échos des années précédentes sont surpris-e-s. Alors qu'elles et ils s'attendaient à une soirée «très officielle», voilà qu'on leur offre un spectacle, et pas au rabais. Les années où nous avons pu observer la cérémonie de la Ville de Genève, les spectacles choisis ont généralement rencontré un vif succès, à en juger par les réactions dans la salle. Si le triomphe de Michaël Gregorio a été total – du moins parmi nos interviewé-e-s – certain-e-s se demandent tout de même ce qu'un tel spectacle faisait dans le programme des promotions citoyennes. Narrant la soirée et ses étapes, les jeunes tentent souvent, spontanément, de faire le lien avec le passage à la majorité. Quant au spectacle, les interprétations sont diverses, entre les jeunes qui considèrent que c'était pour faire plaisir, comme un cadeau d'anniversaire qui «marque le coup», et celles et ceux qui y voient une certaine démagogie: «Nous mettre un humoriste à la fin, c'est sympa, mais... je me suis presque senti acheté, quoi...», explique Tim, qui montre une méfiance accrue face à ce monde vu comme celui des belles paroles, de la manipulation et des comportements électoralistes. «Il y a beaucoup de manipulation [...] on essaie de nous dicter une pensée par ces affiches» (Tim, Genève). Étonnamment, les cadeaux ne font pas l'objet de telles suspicions. Mis à part pour Tim, qui estime que les cadeaux servent à remercier les jeunes d'avoir écouté les discours, il est considéré comme «normal», voire attendu, de recevoir des cadeaux. Célia, collégienne, pense même que «c'est la moindre des choses». Pourquoi? «Parce que ça montre quand même qu'ils ne sont pas indifférents au fait qu'on soit la nouvelle génération et qu'on a 18 ans cette année, qu'on peut s'engager dans la vie, dans l'organisation de la société, etc.» (Célia, Genève). Pour elle, qui défend des valeurs très méritocratiques, les dirigeant-e-s genevois-e-s doivent d'une certaine manière mériter l'engagement de la nouvelle génération. De manière générale, les interviewé-e-s apprécient l'attention, mais expliquent que ces cadeaux ne les font pas rêver. «Pour moi, c'était un peu égal de recevoir un cadeau ou pas. [...] Après, je peux

comprendre qu'on rentre dans l'année de nos 18 ans et c'est normal de marquer le coup avec un petit objet souvenir», déclare Leila, élève de l'École de commerce à Genève. En l'occurrence, l'ensemble de cadeaux reçus cette année-là n'a enthousiasmé pratiquement aucun-e interviewé-e, au contraire de la montre Swatch aux couleurs de Genève offerte l'année précédente, qui a alimenté le bouche-à-oreille. Si les remarques à propos des cadeaux paraissent blasées, il y a certainement un enjeu autour de la démonstration de son détachement face à eux, quitte à accuser les autres d'opportunisme, afin de prouver la sincérité de son intérêt pour la soirée.

CONCLUSION

Dans un premier temps, il convient de revenir sur la portée du rite et ses transformations concomitantes sur la manière dont on perçoit, dans les discours des autorités publiques et des orateurs et oratrices juvéniles, l'élargissement des contours de la citoyenneté, tantôt sur le mode du fait accompli, tantôt sur celui de la revendication.

UNE RITUALISATION DU POUVOIR POLITIQUE

Si toutes les ritualisations des promotions citoyennes que nous avons observées (voir le chapitre 2) se composent d'une partie plus ou moins solennelle et d'une partie ludique, force est de constater que le rite genevois, qui relève aussi bien de l'échelle communale que de l'échelle cantonale, comme nous l'avons précisé plus haut, est très formaté, que cela soit dans la partie dite « officielle » (importance des normes protocolaires, des salutations, de la répartition sur scène et en salle des invité-e-s d'honneur) ou dans la partie dite « récréative » (choix minutieux d'un spectacle irréprochable, mais souvent coûteux). Ce formatage ne laisse rien au hasard et semble vouloir témoigner de l'importance de la Ville et du Canton eux-mêmes. Si le spectacle est bien le clou de la soirée et qu'il n'a nulle part autant d'ampleur dans les communes étudiées, il n'est pourtant pas, à nos yeux en tout cas, le cœur du rituel genevois. En fait, ce sont surtout les autorités et les « personnalités », les témoins ou autres figures illustres, qui sont mises en lumière dans ce rituel étatique.

Au premier abord, la soirée citoyenne a tous les attributs classiques d'un rite tels qu'auraient pu les analyser autant Arnold Van Gennep³³⁵ que Pierre Bourdieu³³⁶. Dans une perspective van gennepienne, nous pouvons relever que les passages de seuil sont très marqués: accueil à l'arrivée et entrée dans le hall de la salle de spectacle grâce à une carte d'invitation remise à un-e employé-e en uniforme (même s'il est possible d'entrer sans carte si on l'a oubliée); installation libre dans la salle (même si les premiers rangs sont réservés aux autorités communales et autres invité-e-s d'honneur); contrôle discret mais bien réel de la sécurité, qui veille notamment à ce que chacun-e trouve une place. De même, le début de la cérémonie est ensuite clair, puisque le silence se fait au moment où les autorités entrent sur scène et procèdent aux salutations d'usage, démontrent leur officialité et mettent en scène le pouvoir. La phase liminaire, celle du rituel proprement dit, a commencé dans les règles et se déroule dans le même esprit, additionnant les discours, puis les témoignages et les hymnes cantonal et national. Les autorités, respectant le code vestimentaire en vigueur (tenue de ville, jupe ou tailleur pour les femmes, veston et cravate pour les hommes), sont assises dans leur respectabilité par l'huissier en costume qui les accompagne et signale leur officialité, voire la quasi-sacralité de leur statut, démontrant qu'ils et elles possèdent tous les attributs de leur position d'élue-s. À leur aura s'ajoute aussi celle des figures emblématiques qui les côtoient sur scène. Si la parole et les gestes sont très contrôlés sur scène, ils le sont encore davantage dans la salle, où l'audience n'a de facto pas le droit d'intervenir par des questions ou des commentaires. Elle ne se prive toutefois pas de formes de manifestations aussi bien attendues (applaudissements, rires, chant) que tout juste tolérées (bavardage, commentaires à haute voix, sifflements). Si Catherine Bell, dans ses études sur la ritualisation, indique que les participant-e-s aux rituels agissent tandis que celles et ceux qui les observent pensent, on remarque qu'ici ce sont essentiellement les autorités politiques qui sont agissantes, tandis que le public juvénile reçoit ce qui lui

335. Van Gennep, 1909.

336. Bourdieu, 1982.

est proposé sur le mode d'une réception passive. En effet, le rituel genevois tend à modeler des corps dociles, alignés, silencieux, invités à se manifester sur commande, à faire preuve d'allégeance à l'égard du politique soigneusement mis en scène.

L'entracte (un espace et moment liminaire dans la liminarité du rituel de passage) propose un instant de relâchement qui rend davantage visibles les jeunes invité-e-s et leur autorise un entre-soi tandis que les autorités sont cette fois dans l'ombre, en se regroupant au fond du hall pour n'échanger presque qu'entre elles. Le retour en salle permet de clore la partie « officielle » glorifiant la majorité civique pour se plonger dans la partie « récréative » qui, elle, célèbre davantage la majorité civile et un anniversaire, celui des 18 ans. La clôture ou la sortie progressive du rite est marquée dans le hall d'accueil par un ultime moment d'échange qui permet d'aller chercher son cadeau si on ne l'a pas déjà pris durant l'entracte et de jeter éventuellement un dernier coup d'œil aux stands d'exposition. Si les moments ou les seuils concrets sont bien marqués, il n'en va pas de même pour des passages plus symboliques, comme nous le verrons ultérieurement, car ceci n'est pas spécifique aux cérémonies en Ville de Genève. Le public juvénile, certes, va devenir majeur, mais ce changement n'est pas le fait du rituel en soi.

La perspective bourdieusienne, quant à elle, permet de souligner les lignes de démarcation (et d'exclusion) que le rite créait d'abord entre les sexes, puis entre les nationalités. Entre les sexes, puisque, comme nous l'avons vu, les jeunes femmes jusqu'en 1944 n'étaient pas invitées, puis le furent, à l'écart, non pas au parterre mais à l'étage, pour enfin devenir à Genève en 1960 des votantes sur les plans communal et cantonal, mais non fédéral. Entre les nationalités, puisque seul-e-s les jeunes suisses étaient invité-e-s jusqu'en 1999. Il n'y a donc plus de séparation entre un public possédant un passeport suisse et celui qui n'a qu'un permis d'établissement ou de résidence. La dernière frontière entre les personnes qui peuvent subir le rite et celles qui ne le peuvent pas recouvre celle des requérant-e-s d'asile, voire des personnes admises à titre provisoire et des personnes sans statut légal, qui ne sont en principe pas convié-e-s à la cérémonie, soit parce les autorités les ont oublié-e-s des listes d'invitation, soit parce que les politiques migratoires à l'œuvre ne

favorisent pas leur intégration, même si Genève se montre plus ouverte à leur égard que d'autres cantons, notamment alémaniques.

Si les moments ou les seuils concrets sont bien marqués, il n'en va pas de même des passages plus symboliques. Le public juvénile va bien devenir majeur dans l'année en cours et ce passage irréversible est célébré. Toutefois, ce changement de statut n'est pas le fait du rituel et ne débouche pas non plus sur un changement de monde dans lequel on serait reconnu comme différent. Les jeunes ne changent pas grand-chose à leur vie, elles et ils continuent la formation qui a été entamée et se vivent inchangé-e-s (sauf dans les quelques cas où il est nécessaire de sortir sa carte d'identité, pour pouvoir acheter de l'alcool fort, entrer dans un établissement de nuit ou s'inscrire pour passer le permis de conduire). De même ont-ils et elles perçu-e-s comme les personnes qu'elles étaient avant la cérémonie. Pour leur passage dans l'âge adulte, s'il y en a vraiment un, il en faudra davantage : une succession d'autres rituels privés, tels que les 20 ans fêtés dans son cercle de sociabilité, et publics, comme la distribution d'un diplôme certifiant la fin de la formation du secondaire supérieur. Seule la limite des 25 ans pose une démarcation claire entre les jeunes majeur-e-s et celles et ceux qui entrent dans la majorité tant sur le plan pénal que sur celui des allocations d'étude qui ne sont désormais plus versées. L'âge change le statut, mais ce changement ne se voit pas et l'on n'est pas agrégé, après le rite, dans une position vraiment différente³³⁷.

Mais alors, que fait le rituel s'il ne marque plus ces lignes de démarcation ? Il appelle à la citoyenneté, suscite des émotions et permet au public juvénile de se voir et de se rencontrer toutes et tous ensemble, même avec des statuts inégaux de citoyen-ne. Par ailleurs, il expose la différence entre les personnes qui sont des citoyen-ne-s aguerri-e-s et celles qui demeurent des citoyen-ne-s tout juste adoubé-e-s et des adultes en devenir. Il apparaît ainsi sans surprise que les premières sont sous la lumière (les autorités et les

337. On notera néanmoins que pour certain-e-s, ce passage à la majorité a une grande importance et signifie la cessation de l'aide spécifique de l'État, contribuant en complément des parents, à un placement en foyer ou dans une famille d'accueil. En ce qui concerne, les mineur-e-s non accompagné-e-s, l'accession à la majorité préfigure la possibilité d'être renvoyé-e-s d'où ils et elles immigré si l'on n'a pas pu obtenir le statut de réfugié-e ce qui arrive très fréquemment. Dans l'intervalle, ces migrant-e-s ne touchent que l'aide d'urgence et passent ainsi d'une protection qui prenait tout en charge au versement de 10 francs par jour pour tout assumer.

figures emblématiques sur scène, autant que les élu-e-s aux premiers rangs de la salle) et que les secondes demeurent dans l'ombre de la salle de spectacle, comme des êtres encore inachevés³³⁸. En somme, même si tout est fait pour accueillir les mille jeunes majeur-e-s³³⁹, c'est surtout la sollicitude étatique, le spectacle du pouvoir dont parle Marc Abèles³⁴⁰, les paroles et les gestes des autorités ainsi que des « témoins » (les figures emblématiques) qui sont diffusés à l'extérieur de l'espace rituel via la presse. Aussi, comme le souligne Michale Housemann³⁴¹, le rituel politique genevois ne se contente pas de référer à la politique, il est de la politique. Une place congrue est toutefois laissée aux jeunes par le relais de leurs propos dans les journaux, comme le montre l'analyse historique ou, aujourd'hui, à les photos et brèves maximes que l'on retrouve sur YouTube ou sur le site de la Ville de Genève.

VERS UN ÉLARGISSEMENT DES CONTOURS DE LA CITOYENNETÉ

L'histoire des promotions civiques a permis, pour sa part, de voir que les discours sur la citoyenneté se construisent notamment à partir des frontières entre celles et ceux qui sont inclus et celles et ceux qui en sont partiellement, voire totalement exclus. Tout d'abord réservées aux jeunes hommes de nationalité suisse âgés de 20 ans, les promotions civiques montrent que la citoyenneté était étroitement liée à la nationalité et au sexe d'une part, mais aussi aux obligations militaires, consacrant ainsi un « citoyen-soldat » prêt à se battre pour son pays. Il s'agissait alors de renforcer la communauté de citoyens suisses, de promouvoir le patriotisme, en somme, de faire nation.

L'ouverture – non sans résistances – de la cérémonie aux jeunes femmes, alors qu'elles ne jouissaient pas (encore) des droits politiques, a nécessité de rompre avec ce discours univoque en s'adressant

338. La seule mise en scène dont elles et ils sont l'objet consiste en la projection sur l'écran de scène d'images vidéo (en direct) des jeunes notamment captés lorsqu'elles et ils s'installent dans la salle.

339. Même si le public juvénile n'atteint pas chaque année les mille personnes (plutôt les 800 sur 4000 invitations), c'est souvent ainsi que ce public est désigné dans la presse qui rend compte de la cérémonie chaque année, reconnaissant ainsi indirectement le pouvoir d'incitation des autorités puisque en général le nombre d'invitations n'est pas mentionné.

340. Abèles, 2007.

341. Housemann, 2008.

de manière différenciée aux hommes et aux femmes. Très classiquement, selon la hiérarchie sexuée du privé-familial féminin et du public-politique masculin, les discours des cérémonies se sont attachés à encourager, d'un côté, les jeunes hommes à exercer leurs droits politiques et à s'engager pour la *res publica*, tout en assumant la fonction de pourvoyeur de revenus au sein de la famille, et, de l'autre côté, les jeunes femmes à exercer leur rôle de mère et d'épouse et à assumer la noble tâche d'inculquer moralité, civilité et amour de la patrie à leurs enfants. Cette différenciation tend, dans les discours, à s'estomper avec l'acquisition des droits politiques cantonaux en 1960 et fédéraux en 1971, puis encore davantage avec la Loi sur l'égalité de 1996. En somme, on trouve dans les discours la consécration d'une égalité formelle qui s'accommode toutefois d'une division sexuée du travail qui n'est guère thématifiée ou remise en question – à quelques exceptions près – malgré l'arrivée massive des femmes dans l'emploi salarié à partir des années 1960.

La décennie de 1960 est davantage marquée par des discours sur la citoyenneté économique et sociale qui insistent sur l'entrée dans la vie active et sur la nécessité d'éviter de recourir aux prestations de l'État. Durant cette décennie apparaît un discours autour de l'État social et notamment de la protection de l'enfance et de la jeunesse qui tend à discréditer et à faire porter la faute à des parents jugés négligents ou maltraitants. On perçoit les premiers signes de recul de l'État providence, notamment à travers des discours qui se centrent davantage sur la notion de responsabilité individuelle que sur l'existence d'inégalités structurelles. Parallèlement, les discours continuent à insister – et c'est un leitmotiv qui traverse toute l'histoire des promotions civiques – sur l'exercice du droit de vote et la lutte contre l'abstentionnisme. Aussi, on peut se demander si la fonction cachée de ces cérémonies n'est pas la reproduction de la classe politique elle-même. En se mettant en scène, celle-ci espère avoir un effet positif sur l'engagement dans des partis de la part des jeunes, tout en évitant tout discours directement prosélyte en faveur de l'un ou l'autre de ces partis et en défendant une position qui se veut neutre. Comme on le verra plus loin, cette mise en scène semble avoir un effet si elle s'accompagne d'une proximité concrète avec les élu·e·s, à l'instar de ce qui se fait dans les petites

communes. On perçoit également, au cours des années de révolte étudiante, un renforcement des conflits entre les générations, et ce d'autant plus que les cérémonies sont essentiellement orientées vers le respect de l'ordre institué, profondément inscrit dans les rapports géopolitiques de la guerre froide. Quant aux jeunes, elles et ils tentent parfois de faire entendre des voix contestataires, mais, dans l'ensemble, leurs discours restent plutôt conformistes.

Dans les années 1980, l'abaissement de l'âge de la majorité de 20 ans à 18 ans constitue un autre signe – juridique – de l'élargissement de la citoyenneté. Par ailleurs, les échelles mobilisées dans les discours dépassent les frontières communales, cantonales ou nationales pour englober la dimension planétaire ou internationale. La référence à la Suisse est beaucoup moins prégnante et les orateurs et oratrices s'inscrivent ainsi davantage dans une vision globale du monde, notamment avec l'émergence de la thématique du tiers-mondisme et de l'écologie.

Dans les années 1990, c'est avant tout la défense d'une citoyenneté ouverte aux étrangères et étrangers qui domine. Les débats autour de l'octroi de droits politiques aux résident-e-s de nationalité étrangère obligent à considérer une nouvelle fois la différence entre les nationaux qui jouissent de droits politiques, économiques et sociaux et les immigré-e-s dont les droits sont limités. La présence des étrangères et étrangers va contribuer à renforcer une conception de la citoyenneté comme forme de participation sociale permise et encouragée, indépendamment du statut de résidence des jeunes. Ce qui semble compter avant tout, ce sont les multiples formes d'engagement, local autant que global, d'individus valorisés comme actrices et acteurs de leur propre vie.

La normativité citoyenne apparaît clairement au fil des discours, qui s'inscrivent essentiellement dans le respect, voire la reproduction de l'ordre institué et dans un certain consensus, le monde politique genevois n'étant plus aussi polarisé qu'au début du XX^e siècle. On pourrait aussi faire remarquer que si les cérémonies n'encouragent pas à la révolution, elles permettent néanmoins aux autorités d'inciter les jeunes à des formes plus individualistes que collectives de revendication ou d'indignation. En fait, les témoins héroïques semblent représenter la part de rébellion que les autorités

politiques souhaitent voir prise en charge par les jeunes, sans pour autant faire du rituel des promotions citoyennes un lieu de contestation. Il s'agit en effet de pousser les jeunes à l'engagement politique et social, mais dans des formes conventionnelles, voire relativement policées. D'ailleurs, la surveillance dont fait l'objet le public juvénile en dit long sur le paradoxe. Il y a, d'un côté, le souhait d'appeler à l'engagement, voire à la contestation, et, de l'autre, une volonté de limiter tout désordre : pas de questions autorisées, pas de débat, pas de manifestations non prévues. Si l'on comprend bien que ces limites relèvent surtout des questions de sécurité ou de l'impossibilité d'instaurer un débat avec mille personnes, il n'en reste pas moins que la rébellion n'est pas souhaitée. Aussi le rite des promotions citoyennes doit-il à la fois réveiller les consciences juvéniles, mais aussi les formater à s'inscrire dans les normes et non pas dans les marges ou dans d'autres formes de participation politique connectée, encore peu reconnues comme telles.

2. PROMOTIONS, RÉCEPTIONS ET SOIRÉES CITOYENNES À GENÈVE ET FRIBOURG

L'histoire des promotions civiques et le récit ethnographique des dernières cérémonies observées en Ville de Genève en disent déjà beaucoup sur ce rituel qui fait se rencontrer des jeunes et des autorités politiques autour de l'accession à la majorité. Reste maintenant à voir quelles formes spécifiques prennent ces rituels dans les autres communes enquêtées (Meyrin et Anières dans le canton de Genève, Marly, Bulle et Dürnten dans le canton de Fribourg). Puis, à l'instar d'une enquête dans l'enquête et pour nous dégager de la singularité de chaque cas présenté, nous mobiliserons les données issues du recensement effectué auprès des communes genevoises (N=42/45) et fribourgeoises (N=141/163) pour montrer la position que ce rituel occupe dans l'agenda communal, ses différentes dénominations et les diverses activités auxquelles il donne lieu. Nous nous pencherons également sur la place des discours et des cadeaux dans le rituel des promotions citoyennes, ainsi que sur celle des jeunes de nationalité étrangère.

LA COMMUNE DE MEYRIN

Au moment de choisir une grande commune genevoise pour compléter l'enquête en Ville de Genève, nous avons hésité entre deux communes, Vernier et Meyrin, toutes deux périphériques par rapport au centre-ville et à la commune de Genève, mais importants lieux d'intégration des personnes immigrées de toutes origines. Notre choix s'est finalement porté sur Meyrin, qui s'est tout de suite montrée très disponible.

Grande agglomération, «la ville à la campagne»¹, Meyrin fait frontière avec trois autres communes (Vernier, Grand-Saconnex, Satigny) d'une part, et la France (pays de Gex, dans le département de l'Ain) de l'autre. Elle voit donc chaque jour passer des centaines de «frontaliers» (des personnes domiciliées en France traversant la frontière pour venir travailler en Suisse). En 2011, la commune compte 21 000 habitant·e·s représentant au moins 147 nationalités (56% de Suisses et 44% de personnes étrangères). Elle offre environ 25 000 emplois, la majorité dans le tertiaire. La diversité des personnes résidant sur la commune s'explique entre autres par le fait que plusieurs institutions internationales y sont localisées² et emploi du personnel suisse et étranger, résidant dans le canton selon divers statuts. Cette diversité des nationalités fait la fierté de la commune, qui la mentionne dans de nombreux sites consacrés à la décrire.

Au moment de notre enquête, débutée en 2010 dans cette commune, le Conseil administratif (exécutif) est orienté centre gauche (une socialiste, un vert et un démocrate-chrétien), alors que le législatif est plutôt à droite. La mairie gère les affaires administratives habituelles, mais se concentre en particulier sur «sa» jeunesse (enfants, adolescent·e·s et jeunes adultes) et «ses» aîné·e·s. La commune offre les différentes infrastructures administratives et sociales habituelles, mais elle met aussi à disposition deux piscines (l'une couverte, l'autre en plein air), un centre sportif, un centre équestre, de nombreuses écoles du primaire et du secondaire inférieur (pour le secondaire supérieur, «le collège³», les élèves doivent se rendre en ville), une maison de quartier et un important théâtre – Le Forum-Meyrin –, qui fait même se déplacer les habitant·e·s du centre-ville. Au théâtre est adossée une discothèque, l'Undertown, que même les personnes mineures peuvent fréquenter et qui offre de petits jobs à des jeunes en insertion.

1. [www.meyrin.ch/jahia/Jahia/commune/Accueil_nouveaux_arrivants].

2. Ces institutions, par exemple le CERN (l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, l'un des plus grands laboratoires scientifiques du monde), des entreprises (DuPont de Nemours, Hewlett Packard), des bijouteries (Chopard et Cartier) côtoient une grande clinique privée, un casino et l'aéroport du canton.

3. Cursus scolaire qui permet d'obtenir une maturité gymnasiale, l'équivalent du baccalauréat en France.



Illustration 2 : Le discours de la mairesse sur fond d'agapes à Meyrin.

D'après leurs autorités, les personnes habitant la commune se disent généralement très satisfaites de leur qualité de vie et ne voient guère la nécessité de « descendre » au centre de Genève, sauf pour y travailler ! Les jeunes se rendent néanmoins en ville pour s'y distraire en soirée et les adultes pour d'autres activités culturelles, comme le cinéma. Quoique très fières de ce comportement quasi autarcique, les autorités tiennent à ce que « leurs » jeunes se sentent également appartenir à leur canton et les envoient aux promotions citoyennes organisées en Ville de Genève (elles n'y ont dérogé qu'une seule fois, trouvant que le prix de participation était trop élevé).

La volonté meyrinoise de mettre en avant la diversité des appartenances, probable combinaison d'un ajustement à la réalité des migrations et d'une aspiration politique de la commune à l'ouverture, donne à la cérémonie un caractère spécifique, très centré sur la « diversité » de ses résident·e·s.

« TU ES L'ACTEUR DE TA VIE » :

LA SOIRÉE DES 18 ANS DU 20 MARS 2010

Le 21 mars 2010, nous sommes reçues à 19h30 au Théâtre Forum Meyrin dans un décor de cinéma, puisque la carte d'invitation qui joue sur le thème est intitulée « Tu es l'acteur de ta vie ! ». L'apéritif sans alcool est servi dans un coin du bar attenant au théâtre. Pour l'occasion, divers bouquets de fleurs décorent les tables, où sont disposés quelques mets salés et des pichets de sirop ou jus de pomme. C'est l'équipe éducative de Transit avec des jeunes en programme d'insertion qui servent l'apéritif. Les jeunes invité·e·s, qui peuvent venir accompagné·e·s d'un·e ou deux hôtes de leur choix (ami·e·s ou parents), sont ensuite prié·e·s de se rendre dans la salle du théâtre et averti·e·s qu'ils et elles pourront visionner un film qui a été réalisé dans les ateliers vidéo de l'Undertown, donc pensé, écrit, joué et filmé par des jeunes.

Sur scène, la mairesse socialiste de l'époque, Monique Boget, à qui l'animateur de l'Undertown donne la parole, commence son discours en présentant les autorités de la commune et en rappelant

que c'est « un honneur pour nous d'être ici avec vous ce soir »⁴ à cette fête organisée par la commune⁵. Elle insiste sur le fait qu'elle souhaite surtout « saluer que vous devenez de nouvelles et de nouveaux citoyens, nés en 1992 et vivant à Meyrin, quelle que soit votre origine ». Après avoir rappelé que la commune s'est attachée à proposer « une soirée festive », elle souligne quelques faits :

Vous accédez à la majorité légale, vous avez à faire de nouveaux choix. Vous obtenez le droit de vote et vous devenez pleinement responsables de vos actes. C'est ce cheminement personnel qui est célébré dans votre commune. Le film que vous verrez présentera des témoignages de jeunes Meyrinois et montre les ressources pour faire votre propre cheminement. Vous verrez un jeune qui a la passion de la musique. Cela demande beaucoup de courage et de persévérance, c'est une voie difficile. Vous verrez la solidarité qui lie les jeunes, l'importance de se faire confiance et de donner son sang.

Interpellée par le lapsus⁶ qu'elle vient de commettre, elle se reprend et corrige son propos par « donner son temps ». Elle continue par quelques autres commentaires : « Ces jeunes évoquent le bonheur de l'amitié partagée. Ce film vous interpellera sur vos choix. Je vous souhaite de mettre en œuvre votre persévérance. » Elle s'engage ensuite sur ce qui fait le cœur de son discours, qu'elle dit changer chaque année :

Je vous rappelle qu'il existe un contrat social, que vous avez des droits individuels. La liberté, c'est la conquête des temps modernes. Toutefois, on est contraint par le contexte environnemental et économique. La liberté a ses limites dans la confrontation aux autres. Il faut par exemple penser au respect des ressources planétaires. La liberté peut aussi être la face obscure

4. Le discours a été pris en notes, il ne s'agit donc pas d'une retranscription mot à mot.

5. L'année suivante, elle insistera sur « la valeur de rituel » qu'endosse la soirée.

6. Ce lapsus, qui pourrait être considéré comme digne des discours patriotiques évoqués dans le chapitre I, fait rire une partie de la salle. Mais il est aussi possible que la mairesse l'a commis en pensant qu'il pourrait être citoyen de donner son sang bénévolement pour remplir les banques sanitaires de ce précieux liquide.

lorsqu'il est égal à l'individualisme, et il faut prendre acte du pouvoir destructeur de cet individualisme. Il existe des plus riches et des moins riches dans notre société et les rapports entre le Nord et le Sud sont indécents. Le monde est traversé par des guerres, qui témoignent de l'injustice, de l'intolérance et de la violence entre les humains. On ne peut donc plus uniquement s'appuyer sur des choix individuels. Il nous faut être solidaires. Quelle que soit votre origine, il importe de revenir à notre pacte national, inscrit dans le préambule de notre Constitution fédérale.⁷

Préambule qu'elle lit ensuite dans son intégralité :

Au nom de Dieu Tout-Puissant! Le peuple et les cantons suisses
Conscients de leur responsabilité envers la Création,

Résolus à renouveler leur alliance pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde,

Déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité,

Conscients des acquis communs et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités envers les générations futures,

Sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres.

Revenant sur sa lecture, elle souligne « qu'il faut faire vivre ces valeurs par un engagement politique ou associatif » et « qu'il vous appartient de construire ce monde. Un monde permettant l'utopie et les changements. » Elle termine en remerciant les jeunes qui ont réalisé le film ainsi que l'atelier Undertown qui les a encadré-e-s, le personnel technique du Théâtre Forum Meyrin et le Service

7. Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (état au 1^{er} janvier 2016), [www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html].

d'action sociale et de la jeunesse qui a organisé la fête. Elle conclut par un « Que la fête soit belle et merci pour votre attention ».

L'animateur qui lui a donné la parole remonte sur scène pour délivrer à son tour quelques mots :

La liberté, c'est bien, mais l'autre pendant, c'est la responsabilité. À vous d'assumer vos réussites et vos échecs. Vous vous posez des questions, mais dites-vous qu'on est tous passés par là. Vous verrez que vous auriez pu y être, dans ce film qui décrit la passion de Bruno, la conscience du monde de Marvin et son projet de retourner en Guinée. Le parcours d'Addikt et la passion des filles pour la danse. Vous aussi, vous avez peut-être une vocation et il faudra vous battre pour ça.

Il présente ensuite le programme de la soirée en soulignant qu'un des protagonistes du film jouera sur scène *Asturias* d'Albeniz, avec une dédicace à Mario, héros de jeu vidéo de platesformes. Cette partie d'animation sera suivie d'un repas, puis d'une fête à l'Under-town. Concluant à son tour, il note :

L'émotion, c'est l'*empowerment*. On peut se donner rendez-vous dans dix ans comme Bruel. On sera peut-être parent. Que se réalisent vos projets. [...] Tu es l'acteur de ta vie.

Le film *18 ans, Meyrin et moi!* est alors projeté. Il débute par un générique tourné aux Avanchets, une barre d'immeubles de la commune de Vernier, puis le préambule laisse découvrir le village de Meyrin, son clocher, quelques maisons anciennes et la campagne meyrinoise, tandis qu'une voix off introduit à la thématique de la majorité :

Par un beau jour d'été, alors que les petits oiseaux gazouillaient gentiment, le jeune Arthur Rimbaud arriva vers ses parents et leur dit : « Ouais, quand j'aurai 18 ans, j'me tirerai de là et vous m reverrez jamais (voix pleurnicharde) et j'monterais un groupe de rock. » Ha ! La majorité ! Frontière symbolique qui ouvre les portes du monde merveilleux de l'âge adulte. Avant 18 ans, on est quoi ?

Un vilain adolescent, on n'a pas de poil mais des boutons, on n'a pas la voiture mais un scooter tout pourri sur lequel les filles ne veulent pas monter. On ne dit pas : « Oui, bien sûr, j'adore cet auteur à contre-courant », mais on dit « Ouais, c'est cool quoi, ça saouïe! *Fuck!* » Avant 18 ans, on s'ennuie mollement en buvant de la bière pas bonne. Après 18 ans, on peut danser en boîte de nuit, le caleçon sur la tête, une tequila dans chaque main. On peut s'unir par les liens sacrés du mariage. On peut même faire l'amour... et on peut voter.

Il présente ensuite six actrices et acteurs qui livrent leur conception du passage des 18 ans et de leur transition vers l'âge adulte. Bruno, jeune d'origine portugaise de 20 ans, explique qu'il fait des études de guitare classique à la Haute École de musique dans le but de devenir concertiste. Deux jeunes femmes, Fiorella, 19 ans, et Mélanie 20 ans, depuis toujours habitantes de Meyrin-Village, racontent qu'elles travaillent dans une crèche avec des enfants dans le but de devenir éducatrices. D'autres jeunes femmes apparaissent ensuite, Laeticia, 19 ans, élève à l'École de culture générale, en 3^e année, en communication, et qui aimerait intégrer une école de journaliste. Tiffany, 20 ans, « rappeuse », qui révèle ses hésitations dans le choix de ses études, avant d'affirmer qu'elle a finalement décidé de commencer l'université en sciences de l'éducation pour devenir enseignante. Et Marvin, 19 ans, en apprentissage, qui voudrait s'installer après sa formation dans la Guinée-Bissau de ses origines pour monter son entreprise d'électricité.

Après ces premières présentations, chaque personne prend la parole sur le thème de l'âge adulte, portant notamment au jour une certaine relativisation de l'indépendance, puisque la plupart ont encore besoin du soutien financier de leurs parents pour vivre. À la fin du film, les jeunes adressent des messages au public, insistant, à l'exception d'une personne, sur les valeurs (adultes?) du respect, de la responsabilité et de la réflexivité. Les propos tenus par les jeunes montrent l'ambiguïté de la transition à l'âge adulte, durant laquelle les protagonistes du film, au moment de donner à leur tour des conseils à de plus jeunes, se savent devoir montrer leur civilité (« respect »), leur citoyenneté (« voter »), leur responsabilité

(« assumer »), leur maturité (« bien réfléchir » ; « savoir dans quoi on se lance »), mais aussi leur conscience d'être encore jeunes sur le plan des plaisirs dont il faut « profiter » et des potentialités de leur jeunesse (« amuse-toi sans pour autant quitter tes buts et tes objectifs »). Et si le film commence avec Arthur Rimbaud, il se termine par une chanson en référence à Boris Vian (voir encadré ci-dessous) qui dépeint la majorité comme l'entrée dans une phase de comportements responsables (langage châtié, zèle étudiantin, etc.) et d'engagements civiques.

VIGNETTE 3 : LA CHANSON DES 18 ANS (TIRÉE DU FILM

18 ANS, MEYRIN ET MOI!, 2010) D'APRÈS BORIS VIAN

L'écume des jours de quand je serai majeur. Ça y est, tu as 18 ans. Dorénavant, tout est possible. N'écoute jamais les vieux aigris qui n'ont pas su profiter de leur jeunesse et qui te voient comme un être mou, gavé de Coca-Cola et de jeux vidéo car, tu sais, tu vaux bien mieux que ça. Il avait raison, Boris. Et les portraits que nous venons de voir le prouvent entièrement. [...] Tremblez, frissonnez, ayez peur, car aujourd'hui je suis majeur. P't'être que t'as des problèmes, si tu veux, tu viens et tu me consultes. Moi, je saurai te conseiller, car maintenant je suis adulte. J'ai 18 ans, il était temps. Car, vu l'heure, j'ai troqué ma carte d'adolescent contre une carte d'électeur. J'ai donné mon scooter au Museum. Je taxe la voiture de ma reum. À 12 dedans, ben c'est un peu p'tit. Vivement qu'les copains aient le permis. Je lis Rimbaud, je cite Prévert. Je dis plus mdr. Je me mets à Victor Hugo. J'écris plus en langage texto. Car j'ai 18 ans, il était temps. Car vu l'heure, j'ai troqué ma carte d'adolescent contre une carte d'électeur. Car, être adulte, c'est efficace. J'ai plus un bouton sur la face. On ne me dit plus « Pousse-toi merdeux! ». On me dit « Bonjour Monsieur ». J'passe plus des heures au téléphone pour raconter ma vie. J'ai changé ma Playstation contre une encyclopédie. Ah, j'ai 18 ans, il était temps. Car, vu l'heure, j'ai troqué ma carte d'adolescent contre une carte d'électeur. Bon, d'accord, j'dois avouer, c'est peut-être exagéré. Si ça se trouve, j'en rajoute un peu. Mais j'ai 18 ans et j'fais ce que

j'veux... J'ai 18 ans, il était temps. Car, vu l'heure, j'ai troqué ma carte d'adolescent contre une carte d'électeur.

Une fois le visionnage terminé, les actrices et acteurs du film (à l'exception de Marvin) apparaissent sur scène: le musicien vient jouer un morceau de guitare, tandis que les quatre amies du hip-hop dansent quelques pièces de leur invention, réitérant, en conclusion, leur demande d'obtenir un local communal pour leurs répétitions.

VARIANTES

La Ville de Meyrin change le script de sa cérémonie chaque année. En 2011, la soirée se déroulait sur le thème des cinq sens, offrait un repas très soigné, peut-être plus qu'à l'habitude, en vue de proposer des mets soit inhabituels, soit coûteux que tou-te-s les jeunes n'ont probablement que peu l'occasion de découvrir.

La soirée se poursuivant avec un spectacle de danses rwandaises mis en scène par une association locale lausannoise présentée par une des danseuses à la fin de la prestation. La fille de la danseuse, aussi invitée à monter sur scène, a commenté le spectacle en ces termes :

Alors, bonsoir à tous et merci d'avoir assisté au spectacle. Je m'appelle Céleste, je suis la fille de Jacqueline, qui vient de parler, et ce que je peux dire par rapport à l'association, c'est qu'elle nous a apporté vraiment les bases de notre culture, en fait. Étant donné qu'on a grandi ici, on n'a peut-être pas eu l'occasion tous de connaître notre culture. Alors, pour nous, c'est vraiment une fierté de vous montrer ce qu'on a appris. Mais je suis aussi Meyrinoise, je suis née ici, j'habite là, dans la tour à côté, et je préfère être Meyrinoise d'ailleurs, parce que c'est une ville, enfin c'est une commune qui est très ouverte aux étrangers. Depuis que je suis petite, on m'a toujours acceptée. Enfin, c'est une commune qui valorise beaucoup les étrangers et qui favorise beaucoup l'intégration et, depuis qu'on est ici, on a fait des exposés sur nos pays, on a pu montrer qu'on savait danser. C'est une commune où chacun se sent chez soi, où chacun peut montrer d'où il vient en s'intégrant et je suis vraiment fière d'habiter ici. Alors merci beaucoup!

Si le spectacle a suscité un intérêt mitigé chez les jeunes qui ne le regardaient pas forcément, entraînent et sortaient ou manipulaient leurs téléphones, la conclusion de la danseuse et celle de sa fille, dans le sens où elle montre le double sentiment d'appartenance des enfants de ces parents immigrés, suscitent des applaudissements et des bravos retentissants. L'animateur reprend la parole pour insister sur le fait que la commune est très attentive à sa jeunesse :

Et donc, le message, c'est que les jeunes qui sont là vont devoir se frotter à la vie active, aux problèmes d'adultes. Sachez qu'à la rue Vaudagne 3, il y a l'Antenne Objectif Emploi. Donc n'hésitez pas à vous adresser à eux pour toutes les questions qui vous concernent. Ils sont là pour vous. Ensuite, vous devez savoir que la commune de Meyrin, dans nos politiques axées vers la jeunesse, elle ne travaille pas pour vous, elle travaille avec vous. Donc vous ne devez pas hésiter, si vous avez un projet, quel qu'il soit, à passer la porte de la mairie et proposer vos projets. Ça a été le cas, par exemple, du skatepark. Le skatepark est né de la collaboration des jeunes de la commune et de ses employés, personnifié par X [cite le nom d'un employé, animateur social], qui passe vers les tables, et donc n'hésitez pas à proposer vos projets.

C'est aussi à ce moment que le prix « Femme exilée-femme engagée » est remis à une jeune femme réfugiée d'origine albanaise, qui remercie pour son prix par un témoignage, insistant sur sa volonté de combiner ses origines albanaises à ses références suisses, évoquant les discriminations qu'elle a subies, sa volonté de « s'indigner » contre celles-ci, déniait toute valeur à la notion d'intégration (« Je n'aime pas parler d'intégration, car elle n'est qu'à sens unique. C'est l'étranger qui doit s'adapter à son milieu, mais on oublie trop souvent que le national doit aussi s'adapter à ce nouvel arrivant et que tous deux, s'ils se côtoient, auront des influences mutuelles. [...] À l'intégration, je préfère le terme de syncrétisme ou de mélange et d'échange ») et annonçant avoir repris des études en psychologie sociale, « afin de comprendre l'humain ». Son discours est alors suivi d'applaudissements nourris

comme lors de l'intervention de la danseuse rwandaise et de sa fille.

CONSTANTES

Suivant toujours une structure de base semblable (apéritif libre, entrée contrôlée dans la salle par un coup de tampon sur le poignet, qui permet ensuite de recevoir un cadeau à choix et de se rendre gratuitement à l'Undertown, un discours, un repas gastronomique servi par les jeunes de Transit et une ou deux animations), Meyrin renouvelle toutefois chaque année le thème de sa fête. En avril 2012, c'est le thème du miroir et de l'apparence qui était à l'honneur. C'est d'ailleurs un tel objet (un véritable miroir en verre) que les jeunes avaient reçu par la poste pour les inciter à venir «se voir» à la fête des 18 ans. Ce type d'invitation a eu beaucoup de succès et il semble même que cela avait provoqué une légère hausse du taux de participation du public. Un conférencier – un analyste du look qui se définissait comme un «captologue», chargé de repérer les tendances à la mode avant leur apparition dans le prêt-à-porter – avait préparé une sorte de cours *ex cathedra* qu'il avait prononcé en s'aidant de diapositives. L'assistance, d'abord médusée, s'était montrée très vite ennuyée, un ennui rattrapé par deux humoristes locaux présentés comme des «jeunes de Meyrin» qui avaient enchaîné les sketches, faisant de nombreuses références à la vie de la commune, par exemple sur les frontaliers et frontalières qui viennent travailler en Suisse en passant par Meyrin, sur les employé.e.s du CERN (Centre européen pour la recherche nucléaire) qui ne paient pas d'impôts communaux et sur les jeunes (représenté.e.s par un jeune homme paresseux et une jeune fille aguicheuse) critiqué.e.s par leurs parents et menacé.e.s de «finir à Transit» s'ils et elles ne travaillaient pas davantage à l'école. Le public juvénile a aussi été invité à monter sur scène pour se faire tirer le portrait par un photographe qui prenait soin de discuter chaque photo en cherchant à savoir si elle convenait à la personne photographiée et en demandant s'il pouvait la mettre sur un site internet sur lequel les jeunes pouvaient les récupérer. À l'heure du selfie, l'animation avait fait un tabac et personne ne semblait vouloir manquer d'être pris en photo par un professionnel.

LE POINT DE VUE DES JEUNES

La quasi-totalité des jeunes, en 2012, ont répondu au questionnaire auto-administré (77 en tout) qui leur avait été distribué par une équipe de stagiaires de recherche en attendant que le repas soit servi. Ces derniers et dernières ont passé de table en table, encourageant celles et ceux qui émettaient des réserves à le remplir, ce qui nous a permis d'obtenir un taux de réponse très élevé. À Meyrin, on compte plus de garçons (53 %) que de filles (47 %) présentes, alors que la tendance dans les autres communes est plutôt inversée. L'ensemble des jeunes est en formation : 37 % des jeunes fréquentent le collège, 24 % poursuivent une formation professionnelle à plein temps (en école) et 27 % sont en formation duale, en entreprise. Enfin, 7 % suivent l'École de culture générale (ECG), qui permet, après l'obtention d'une maturité spécialisée, de rejoindre des hautes écoles spécialisées plus ou moins équivalentes à la formation universitaire, et un jeune poursuit une mesure d'insertion. Cela indique que cette soirée ne parvient que difficilement à motiver les jeunes en rupture de formation. On peut penser que ces derniers ou dernières évitent soigneusement de croiser celles et ceux qui auraient été leurs camarades dans l'enfance et qu'il est alors difficile, sans perdre la face, de reconnaître qu'on a décroché face à celles et ceux qui poursuivent leur cursus. Néanmoins, à Meyrin, les jeunes en rupture de formation, à la recherche d'une insertion professionnelle, suivi-e-s par Transit, sont présent-e-s mais occupent une autre place : ils et elles servent le repas aux jeunes majeur-e-s. Ce dispositif qui permet aux jeunes inséré-e-s de croiser celles et ceux qui le sont moins n'a été observé nulle part ailleurs. Il peut paraître un peu paradoxal, puisqu'il oblige en somme les moins inséré-e-s à être au service de celles et ceux qui le sont davantage, mais les autorités se défendent de cette interprétation négative. Pour elles, il s'agit simplement d'insérer des jeunes dans des activités de service organisées par la commune à l'intention d'autres habitant-e-s, qu'elles ou ils soient jeunes ou retraité-e-s⁸.

L'accent mis par la commune autour des questions de diversité permet peut-être que ce soit la commune qui accueille le taux de

8. *Focus group* avec les autorités et l'équipe organisatrice du 6 décembre 2013.

plus élevé de participation de jeunes étrangères et étrangers. Elles et ils ne sont toutefois que 18 %, un taux également sous-représenté, étant entendu que la commune affiche, en 2012, un taux de 45 % d'étrangères et étrangers.

Les jeunes Meyrinois-e-s interrogé-e-s tirent un bilan très positif de leur soirée à la salle communale. Dans leurs souvenirs prédomine la sensation rare d'être rassemblé-e-s, entre gens de la même année de naissance. Claudia décrit sa soirée comme le «rassemblement d'une génération». Ils et elles ont apprécié, outre le fait de revoir d'anciennes connaissances, d'être entouré-e-s de beaucoup de monde. Le sentiment d'être en grand groupe est renforcé par le fait que les jeunes invité-e-s avaient, comme nous l'avons mentionné, le droit d'emmener jusqu'à deux ami-e-s avec eux. On a pu observer que, contrairement aux autres communes, ce sont des groupes de grande taille – de personnes qui se connaissaient préalablement – qui se répartissaient entre les tables. Les observations faites lors du recueil de questionnaires ont par ailleurs montré que les tables réunissaient des groupes souvent très homogènes quant au genre, au look ou à la formation. Nous avons pu constater dans toutes les communes que le fait de venir en groupe constitue un facteur de participation. Permettre aux jeunes d'inviter un-e ou deux ami-e-s encourage certainement la participation de celles et ceux qui ne sont pas sûr-e-s de connaître des gens sur place. Les jeunes interviewé-e-s ont profité d'inviter des ami-e-s, dont une partie plus âgé-e-s qui avaient déjà participé à au moins une soirée des 18 ans auparavant. Il semble que la manifestation ait bonne presse parmi la majorité des jeunes qui parlent de celle-ci, même avant d'avoir reçu les invitations. Il y aurait néanmoins de petits groupes pour qui la soirée est ringarde et qui ne participent pas par principe. Ceux qui nous ont rapporté cela s'en distancient, les accusant de vouloir paraître plus «grands» qu'ils ou elles ne le sont. Nous avons pu observer que certain-e-s jeunes étaient accompagné-e-s de leurs parents, mais c'est une minorité. Aucun-e jeune interviewé-e n'y est allé-e avec ses parents.

L'invitation, sous forme de miroir, a marqué les invité-e-s. Nos interviewé-e-s ont tous et toutes évoqué l'intérêt qu'a provoqué chez eux cette invitation hors du commun. De ce que nous avons

entendu, personne n'a craint de passer une soirée ennuyeuse, ni d'assister à une cérémonie très formelle. Le format de l'invitation ne peut y être étranger. Le cérémoniel n'était pourtant pas absent. Le discours de la mairesse, relativement court, semble avoir été apprécié. Les interviewé·e·s s'accordent sur le fait que c'était normal, voire indispensable, qu'il y ait un discours officiel. Certain·e·s, comme Nadia, ont relevé l'importance de la présence de « personnes importantes », même s'ils ou elles n'ont pas eu de contacts avec ces personnes durant la soirée, et qu'ils ou elles n'auraient pas non plus souhaité en avoir. Le caractère particulièrement informel de la soirée (comparé à celles des autres communes) rend-il la petite dose d'officialité de la cérémonie d'autant plus appréciable ? Il n'y a pas de cérémoniel sans discours et cela n'a pas échappé aux interviewé·e·s. D'autre part, la dimension d'officialité renvoie au monde des « adultes ». Comme le dit Sandrine, le fait que la mairesse prenne la parole, « ça montre le passage je trouve, entre l'enfance et l'adulte ».

Le repas semble aussi de grande importance. Comme nous l'avons observé, les menus – très élaborés – trônent au milieu des tables subtilement décorées. Le repas à plusieurs plats a plu ou déplu, mais il n'a laissé personne indifférent. Il y a celles et ceux qui apprécient l'effort et le talent de l'équipe qui s'est occupée de la cuisine, et celles et ceux qui se seraient contenté·e·s d'un repas plus simple, « qui plaît à tout le monde » (Claudia). Les jeunes qui nous ont accordé un entretien ont apprécié le spectacle des deux humoristes de la région qui ont mis en scène deux jeunes caricaturaux et ont fait des blagues « de notre âge » (Nadia). La prestation du spécialiste de la mode a eu moins de succès. Contrairement aux comiques qui parlaient à leur manière de la jeunesse, la conférence sur la mode a paru sans lien avec le passage à la majorité. Le ton relativement académique et la longueur de la présentation ont déplu, même si le sujet en soi est jugé intéressant. Léo résume : c'était « inadéquat ».

Contrairement à Anières ou Genève, Meyrin organise sa soirée durant le week-end et propose de poursuivre les festivités dans le club local – l'Undertown – réservé pour les jeunes, mais cette proposition s'est soldée par un échec. Nous nous y sommes rendu·e·s et n'y avons trouvé que le DJ, les serveurs et serveuses et quelques

jeunes hésitant déjà à s'en aller. Nos interviewé-e-s n'y sont pas allé-e-s, ou sont allé-e-s voir, mais ne sont pas resté-e-s parce qu'il n'y avait personne et parce que la musique ne leur plaisait pas et peut-être aussi parce que ce lieu leur était déjà accessible avant leur majorité. Léo explique que l'Undertown n'a plus vraiment la cote dans son cercle d'ami-e-s, parce qu'il n'organise plus de concerts hip-hop, à la suite de bagarres. Les jeunes interrogé-e-s sont « descendus en ville », à Genève, pour la fin de la soirée. S'ils et elles apprécient la vie à Meyrin, la vie nocturne est bien plus attrayante à Genève.

Comme cadeau, la mairie de Meyrin proposait à choix un bon de librairie de 25 francs ou un bon pour un magasin de musique en ligne de la même valeur. Toutes et tous nos interviewés ont choisi la carte pour le magasin de musique en ligne. Meyrin est sans doute la commune où le cadeau a été le plus apprécié. Il paraît évident que la carte pour acheter de la musique en ligne est un cadeau particulièrement adapté à la jeunesse et qu'un livre ou un stylo auraient été des choix plus convenus. C'est donc avec d'autant plus de gratitude que Léo relève l'effort des instances organisatrices de choisir un cadeau adapté :

Les cartes [bon d'achat pour un magasin de musique en ligne], je pense que ça montre vraiment une volonté de la mairie de se moderniser un peu.

Durant la soirée, les jeunes n'ont pour la plupart pas eu de contacts avec les élu-e-s présent-e-s. Celles-ci et ceux-ci étaient regroupés à une table. Néanmoins, comme à Genève, mais contrairement à d'autres communes, aucun-e des personnes interviewé-e-s ne semble regretter le peu de contacts entre jeunes et élu-e-s. La plupart connaissent la mairesse de vue, sans se souvenir précisément où elles et ils l'auraient vue. La soirée ayant eu lieu en période électorale, la mairesse se trouvait sur des affiches dans la commune. C'est peut-être de cette manière que son visage paraissait connu. En outre, toutes et tous les collégien-ne-s connaissent au moins un des conseillers communaux, qui enseigne dans leur établissement. Globalement, les élus et élus sont restés discrets, et

considérant le nombre de jeunes présent-e-s, étaient en forte minorité. Les autorités politiques se faisant plus discrètes, ce thème a ainsi été peu abordé en entretien. C'est sans doute la commune où le côté civique de la majorité est le moins mis en avant, quoique l'incitation à voter soit forte. La soirée a toutefois un côté particulièrement mobilisateur dans le sens où elle a suscité ou renforcé la fierté et l'identification à la commune.

Ce n'est pas toutes les communes qui font des choses comme ça, avec des invitations comme ça, des cadeaux comme ça... On sait que Meyrin, c'est une commune qui est bien et qu'on est bien ici! (Oriane)

On trouve à Meyrin comme à Marly une même préoccupation à porter la jeunesse sur le devant de la scène, mais les jeunes n'y sont pas directement impliqué-e-s, sauf l'année où le film a été présenté. En revanche, l'aspect ludique est manifeste (spectacle des humoristes, dispositif pour être photographié-e, danse à l'Undertown, pour celles et ceux qui s'y rendent). La volonté pédagogique n'y est pas présente, comme c'est le cas à Anières, dont il est question plus loin.

RITUALISATION À MEYRIN :

LA JEUNESSE COMME RÉFÉRENCE ET POINT DE MIRE

Contrairement à ce qui se passe en Ville de Genève ou à Bulle (voir plus loin), les figures invitées à Meyrin ne sont pas toujours exemplaires ou héroïques. Elles ne renvoient pas à la « grande histoire » ou n'ont pas toujours pris de risques pour faire valoir leur civisme ou leur citoyenneté. Ce sont parfois des actrices ou acteurs du quotidien, mais qui témoignent de leur optimisme, de leur ténacité ou de leur entregent. En 2014, c'est par exemple un jeune entrepreneur d'origine africaine ayant monté une marque et une boutique d'accessoires de mode qui fut invité à raconter ses stratégies de vente, ses succès et ses difficultés. En fait, la spécificité des rites observés à Meyrin semble relever de deux ordres. Le premier est d'essayer de mettre des jeunes en scène plutôt que des autorités, comme si des figures juvéniles pouvaient offrir un exemple plus probant de citoyenneté que des personnes plus âgées. Le second est d'insister

sur la « richesse meyrinoise », c'est-à-dire la diversité des nationalités qui composent la commune, en invitant chaque année des personnes ou des groupes qui représentent cette diversité. Ces deux spécificités sont intéressantes à examiner à la lumière des notions de « rite de passage » et de « rite d'institution ».

Le rite meyrinois correspond à un rite de passage au sens que lui donnait Arnold van Gennep⁹, dans la mesure où il débute par un moment de séparation du monde ordinaire et d'entrée dans le rite (entrée après l'apéritif marquée corporellement par un coup de tampon sur le poignet) et qu'il se poursuit par une série d'activités qui font ou tentent de faire du public juvénile des hôtes ou hôtesse*s* importantes, à défaut de les transformer en adultes confirmé*e-s*. Il peine en revanche à être conclu dans les règles van gennepiennes, c'est-à-dire par un moment de clôture puis d'agrégation signalant le retour dans le monde ordinaire avec un nouveau statut. Bien sûr, cette non-agrégation dans un nouveau statut ne tient pas au dispositif meyrinois spécifique, mais à l'ambiguïté du statut d'adulte pour les jeunes majeur*e-s*. Néanmoins (et même si cela n'a que peu d'importance), il ne faut pas s'étonner que la fête finale proposée à l'Undertown (un établissement que le public mineur peut aussi fréquenter et qui ne marque donc pas la spécificité de la majorité) ne rencontre que peu de succès.

Si l'on analyse maintenant l'événement à la lumière de la théorie bourdieusienne¹⁰ des rites comme actes d'institution qui marqueraient moins un passage dans le temps qu'une ligne de démarcation entre le public autorisé à subir le rituel et celui qui n'y est pas convié du fait de son statut de mineur*e* (ou d'étranger ou étrangère dans d'autres communes), on constate qu'à Meyrin le dispositif noie les différences qui devraient faire frontière. D'abord parce que le scénario permet d'entretenir une certaine confusion entre les publics, celui qui est invité parce qu'il fête sa majorité et son accès aux droits civiques et celui qui peut l'accompagner, soit des personnes mineures (des pairs plus jeunes), soit des personnes majeures (ami*e-s* ou parents). Ensuite, parce que le rite meyrinois,

9. Van Gennep, 1981 [1909].

10. Bourdieu, 1982

comme actuellement partout dans le canton de Genève, ne sépare pas le public étranger du public national. Autrement dit, tout individu résidant dans la commune (à l'exception des personnes requérantes d'asile) est invité à la fête qui, dès lors, ne distingue pas les personnes qui détiennent l'entièreté des droits civiques de celles qui ne sont pas aptes à voter ou à être élues (sauf sur le plan communal pour celles et ceux qui résident légalement en Suisse depuis huit ans). Enfin parce qu'à Meyrin, même si le discours de la mairesse ou du maire adoube bien le public juvénile, on serait aussi tenté de dire que les jeunes se consacrent en quelque sorte elles-mêmes et eux-mêmes, puisque le pouvoir politique, s'il se met en scène, leur laisse aussi la part belle.

Bien sûr, ce ne sont pas les ratés des scénarios qui affaiblissent ces formes d'institutions dans un nouveau statut. Comme nous l'avons vu et que nous allons encore le voir dans d'autres récits et analyses, l'allongement de la jeunesse et la déconnexion des seuils qui mènent à l'indépendance, l'autonomie et la maturité (voir Olivier Galland¹¹ et Van de Velde¹²) ne font pas du public majeur un public adulte. Mais ce public qui reste encore partiellement et administrativement dans une phase de marge jusqu'à l'âge de 25 ans, au moment où il ne sera plus considéré – en tout cas aux yeux de l'État – comme une catégorie bénéficiant de certaines prérogatives liées à son âge (allocations d'étude versées aux parents, allègements des peines pénales en cas d'infraction).

Si l'on suit le propos théorique de Catherine Bell, on notera que le rituel tel qu'il est organisé à Meyrin tente aussi d'introduire une certaine ritualisation des corps. Cela se voit dans l'incarnation sur scène de jeunes se livrant eux-mêmes et elles-mêmes à des activités physiques et artistiques (musicien et danseuses), dans l'incarnation quelque peu satirique des jeunes joué-e-s par les humoristes, dans la volonté que les jeunes aillent danser à l'Undertown. Ainsi à Meyrin comme ailleurs, à Marly par exemple (voir plus loin), les stratégies rituelles des instances organisatrices misent aussi sur un renforcement des identités juvéniles prises ensemble dans leur corporalité.

11. Galland, 2017.

12. Van de Velde, 2008.

LA COMMUNE D'ANIÈRES

Lors de notre premier recensement auprès des communes pour savoir ce qu'elles organisaient à Genève pour les promotions citoyennes, toutes n'ont pas donné suite à notre sollicitation, mais certaines, dont Anières, nous ont répondu avec force détails. Celle-ci nous a paru intéressante notamment parce qu'elle permettait de se pencher sur une commune qui invite les jeunes à suivre une séance du Conseil municipal habituelle, quoique légèrement reformatée pour accueillir les personnes nouvellement majeures.

Anières est une commune genevoise de 3,7 km² et 2500 habitant-e-s bordée par le lac Léman et la frontière française. Elle comprend le village d'Anières ainsi que des hameaux, qui sont évoqués de temps à autre lors des séances du Conseil municipal. Les constructions se concentrent vers les rives du lac, tandis que le reste du territoire est constitué de surfaces cultivées, de bosquets et de vignobles. Deux cours d'eau marquent les frontières avec la France (l'Hermance) et avec la commune de Corsier (le Nant d'Aisy). À l'instar d'autres communes de la rive gauche du lac, telles que Cologny et Vandœuvres, Anières est principalement résidentielle et son revenu médian est parmi les plus élevés du canton. Avec ses deux voisines – Hermance et Corsier –, Anières collabore au regroupement nommé CoHeRan. Cette association date de 1987 et a pour but de rationaliser les ressources et services communaux comme la voirie. Elle perdure aujourd'hui sous la forme d'une « conférence intercommunale ». Ce partenariat concerne entre autres les écoles, l'état civil, la crèche, les pompiers, le centre sportif ou encore le club de football. Anières compte néanmoins à elle seule nombre d'associations, notamment une amicale des pompiers, un club de basket, une association de parents d'élèves, une société de gymnastique, un club de tennis, un groupe de seniors, ainsi qu'un groupe des « dames d'Anières ». La commune dispose de sa propre école primaire, mais envoie ses élèves poursuivre l'école secondaire inférieure dans le village voisin. Quant aux formations du secondaire supérieur (école de commerce, gymnase, école de culture générale), elles se trouvent en Ville de Genève. Les formations en apprentissage se répartissent,



Illustration 3 : Prendre part aux débats du Conseil communal à Anières.

elles, sur l'ensemble du canton. Anières a également la particularité d'accueillir sur son territoire deux foyers. L'un est un centre pour personnes requérantes d'asile et l'autre, un foyer dans lequel sont placés, civilement (droit de la famille) ou pénalement (délits), de jeunes hommes mineurs connaissant des difficultés sociales et économiques.

Un maire et deux adjoints composent l'exécutif de la commune. Durant la période de l'enquête, le premier représentait un groupe nommé «centre radical démocrate-chrétien» et ses adjoints étaient l'un sans parti et l'autre libéral (centre droit). Le législatif, sous le nom de Conseil municipal, compte 17 membres, dix hommes et sept femmes. Sept représentaient le parti libéral, six se réclamaient du «centre radical démocrate-chrétien», deux étaient membres d'un groupe nommé «Anières différemment» (gauche) et deux étaient sans parti. Compte tenu du fait qu'au niveau cantonal (depuis 2011) comme au niveau fédéral (depuis 2009) le parti libéral et le parti radical ne forment plus qu'un, le centre droit tient une très large majorité dans le législatif aniérois.

L'ÉVOLUTION DES SOIRÉES CITOYENNES

En 2009, alors que nous préparions le projet de recherche, nous avons rencontré la secrétaire générale de la commune. Elle nous a expliqué l'évolution des soirées citoyennes. Jusqu'en 1999, les jeunes d'Anières étaient accueilli-e-s à une séance du Conseil municipal, mais n'y participaient pas. D'abord assises au fond de la salle, ces personnes ne restaient que spectatrices. Après quelques éditions, les autorités ont décidé d'inviter les jeunes majeur-e-s (suisses et de nationalité étrangère au bénéfice d'un permis de séjour ou d'établissement) autour de la table ovale qui réunit les élu-e-s. Mais les jeunes ne prenaient toujours pas la parole. Étant donné qu'ils et elles ne connaissent ni le fonctionnement, ni les tenants et aboutissants des sujets discutés, la séance représentait un faible intérêt pour celles et ceux qui avaient fait le déplacement. La soirée se poursuivait à la salle communale autour d'une raclette ou d'une fondue. Les jeunes recevaient en cadeau un livre sur la commune et un stylo de marque. D'après la secrétaire générale, c'était

le « minimum vital » à offrir¹³. La fréquentation variait d'année en année, selon ce qu'elle appelle un esprit de « volées ». Les volées qui, déjà à l'école primaire, formaient un groupe particulièrement soudé, fréquentaient plus massivement les promotions citoyennes que les volées plus éclatées. Ces jeunes avaient suivi l'école primaire ensemble, se côtoyaient dans la même école secondaire et, même sans suivre forcément les mêmes filières au post-obligatoire, continuaient à se voir et à se retrouver avec plaisir. La soirée des 18 ans était alors une occasion de retrouvailles.

En 1999, la composition de l'exécutif et du législatif municipal s'est profondément modifiée. Le maire, ses adjoints ainsi que les sept conseillères et conseillers municipaux ont changé et ont remanié l'organisation de ces promotions citoyennes avec la volonté de demander une plus grande implication des jeunes. Un système de parrainage et marrainage a été mis en place, chargeant les conseillers et conseillères municipales d'encadrer le ou la jeune choisie ou attribuée¹⁴. Le public juvénile était donc invité à une séance du Conseil communal qui, outre l'ordre du jour habituel, comportait un point sur l'accueil et la présentation des majeur-e-s. Les jeunes invité-e-s prenaient place à côté des conseillères et conseillers municipaux qui leur avaient été attribués et qui leur servaient en quelque sorte de porte-parole. Via leur parrain ou marraine, elles ou ils émettaient des propositions qui étaient soit classées directement, soit renvoyées en commission pour y être discutées. Mais le public juvénile ne prenait pas toujours vraiment la parole et participait peu aux échanges très protocolaires durant la séance, communiquant en revanche plus volontiers durant le repas. En 2008, encore insatisfait-e-s du manque d'implication des jeunes, les conseillères et conseillers ont à nouveau légèrement modifié le dispositif. Celui-ci atteint alors la forme qu'il avait durant l'enquête. Cette fois, ce ne sont plus les parrains et marraines qui s'expriment,

13. La remarque sur le « minimum vital » à offrir est intéressante, dans la mesure où ce minimum varie grandement entre les communes genevoises et les communes fribourgeoises, qui disposent d'un budget plus limité.

14. Quand cela est possible, les élu-e-s choisissent la personne qui appartient plus ou moins directement à l'entourage amical de leurs enfants ou de leurs propres ami-e-s et disent – en substance – procéder à un système d'échange à long terme (« je te prends ta fille cette année et tu prendras mon fils l'année prochaine »). Quid alors des autres, ceux dont l'entourage familial et amical ne contient pas d'élue-s ?

mais directement leurs filleul-e-s. L'invitation personnelle reçue l'année de leur majorité contenait un petit questionnaire qui leur demandait de se prononcer sur le sujet à débattre lors de la séance du Conseil municipal. En 2008, par exemple, le thème du développement durable a été évoqué, et en particulier la renaturation du cours d'eau l'Hermance, suscitant un grand intérêt de la part des invité-e-s.

Une demande récurrente concerne l'obtention d'un local pour les adolescent-e-s et jeunes adultes. Celle-ci ne s'est pas concrétisée et nous avons pu observer qu'une requête à ce sujet, formulée par un jeune invité lors de la séance en 2014, s'est vue à nouveau rejetée pour les « problèmes de responsabilité [que pose] un tel local autogéré »¹⁵. Selon la secrétaire générale, certaines propositions ont toutefois abouti, notamment des sorties pour la jeunesse. Le but étant que cette dernière s'implique dans l'organisation de la sortie, sous l'égide de l'administration communale.

Autre exemple : évoquant le thème de la mobilité, des participantes à la soirée des 18 ans ont interpellé le Conseil municipal sur le fait qu'aucun bus ne passait par le hameau de Chevrens. Le dossier a été suivi et, quelques mois plus tard, la ligne B faisait un crochet par le hameau. La secrétaire générale mentionne encore le cas de jeunes qui voulaient jouer au football, mais en dehors d'un club, et se sont vu prêter la salle communale de sport une fois constitués en association.

La soirée destinée aux personnes nouvellement majeures n'est pas le seul exemple d'exercice civique pédagogique organisé par la commune. La secrétaire générale se remémore qu'en 2009 une séance du Conseil municipal a accueilli la classe dite « humanitaire »¹⁶ du cycle d'orientation¹⁷ du village voisin. Celle-ci venait présenter un projet de construction d'une école au Togo, afin d'obtenir des fonds. Les élèves ont donc été auditionné-e-s et ont obtenu une subvention de 7000 francs de la commune. La décision de leur octroyer cette somme avait déjà été décidée en amont, mais les

15. Anières, procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 février 2014 (p. 6).

16. Cette classe regroupe des élèves en dernière année de scolarité obligatoire qui, de leur propre volonté, tout au long de l'année scolaire, élaborent, cherchent les financements et réalisent un projet de type humanitaire.

17. Ce cycle constitue les trois dernières années de l'école obligatoire.

membres du Conseil municipal tenaient à ce que les jeunes s'impliquent et fassent la démarche de l'audition.

Comme à Marly, que nous décrivons plus loin, la volonté d'impliquer activement les jeunes dans leurs demandes correspond d'une part à une intention morale de les rendre conscient·e·s que « tout ne tombe pas du ciel » et que tout ne leur est pas dû sans effort. D'autre part, les démarches qu'elles et ils doivent entreprendre les initient d'une façon ou d'une autre au monde politique, ce qui paraît un moyen de développer leur sens civique.

Le mode d'invitation à la soirée a lui aussi changé, dans une volonté de « responsabilisation » de la jeunesse. Avant 2009, les jeunes recevaient une invitation par lettre, puis un rappel pour celles et ceux qui n'avaient pas répondu. Mais, cette année-là, le maire a estimé que son public était assez grand pour se souvenir de cette invitation ou l'oublier si cela ne l'intéressait pas et que la commune n'enverrait donc plus de rappel. En 2012, sur 34 invité·e·s, 11 ont répondu et 7 sont venu·e·s. Les requérant·e·s du foyer d'asile ne sont pas invité·e·s car, comme dans toutes les autres communes du canton, elles et ils semblent être dans une sorte de no man's land qui ne leur offre aucune qualité de citoyens.

La commune a longtemps offert à ses invité·e·s un abonnement à un quotidien romand de leur choix, un livre sur les institutions politiques suisses, illustré par Mix & Remix, ainsi qu'un livre sur Anières. Les abonnements au journal local la *Tribune de Genève* rencontraient le plus de succès, suivi du quotidien romand *Le Temps*; peu de demandes en revanche pour le journal indépendant de gauche *Le Courrier*. Comme nous le constaterons, ce cadeau a par la suite été supprimé car, note la secrétaire municipale, « peu de jeunes faisaient la demande d'un abonnement, notamment du fait que leurs parents sont déjà abonnés à un quotidien ». ¹⁸ Avec les cadeaux, le repas et les jetons de présence que touchent les membres du Conseil communal, le budget de la soirée est de 5000 francs.

18. Si chaque jeune invité·e avait effectivement souscrit à un abonnement de quotidien, le budget n'aurait jamais pu être respecté.

Notre entretien s'est terminé sur l'évocation de la difficulté d'éveiller l'intérêt des jeunes pour la politique et le manque de motivation qui, parfois, a raison de leurs projets. Notre enquête, quant à elle, intéressait le Conseil municipal, qui a accepté de nous accueillir lors des éditions ultérieures de la soirée des jeunes majeur-e-s. Nous avons assisté aux séances de 2010 à 2012. Le dispositif n'a pas varié d'une année à l'autre, et c'est donc l'édition 2012 que nous allons décrire ici. C'est aussi à cette édition que se rapportent les entretiens menés avec les jeunes.

LA « SOIRÉE DES JEUNES QUI ATTEINDRONT LEUR MAJORITÉ CIVILE ET CIVIQUE EN 2012 » DU 6 MARS 2012

Trois ans après cette réunion, le 6 mars 2012, nous nous rendons à Anières avec le cameraman-réalisateur pour participer à la réception des jeunes citoyennes et citoyens. Nous avons rendez-vous à la Mairie d'Anières à 18h, dans le bâtiment qui abrite l'administration municipale. La secrétaire générale nous accueille et nous ouvre la porte de la salle de réunion, située à l'étage. C'est une salle luxueusement aménagée, décorée de tableaux et sculptures, ainsi que des armoiries de la commune. Au centre trône une table ovale en bois, sur laquelle des bouteilles d'eau et des verres attendent les conseillers et conseillères à leur place. Nous prenons quelques photos. Le réalisateur installe sa caméra, tandis que nous nous asseyons sur des sièges répartis dans différents coins de la salle. Les conseillères et conseillers, avertis de notre présence, arrivent les uns après les autres, se saluant chaleureusement. Les jeunes arrivent, parfois accompagné-e-s de leur marraine ou parrain. Tous et toutes paraissent intimidé-e-s par le décor.

Les élu-e-s semblent avoir des places attribuées – ou du moins habituelles –, sans doute par appartenance partisane. Des chaises ont été ajoutées afin que les jeunes puissent s'asseoir à côté de leur marraine ou parrain. La secrétaire générale prend le procès-verbal de la séance (rendu ensuite public sur le site internet de la commune) et s'assoit à une extrémité de l'ovale, à droite du président du Bureau du Conseil municipal et du vice-président. Le maire s'installe en face d'eux, à l'autre bout de la salle, entouré de ses deux adjoints. Sans nous compter, 26 personnes sont présentes : les trois

représentants de l'exécutif, seize membres du législatif (deux sont excusé-e-s) et sept jeunes : trois hommes et quatre femmes.

Les élu-e-s ont sorti de leur sac une tablette numérique sur laquelle ils et elles consultent l'ordre du jour. Celui-ci compte un point « Débat avec les jeunes citoyens. Thème principal : la sécurité ». Le président du Conseil ouvre la séance à 19h pile. Il annonce les trois personnes excusées et remercie les jeunes d'avoir accepté l'invitation. Il présente la discussion à venir sur le thème de la sécurité, et souhaite la bienvenue à l'équipe de recherche qui assiste à la séance pour les besoins de l'enquête, dont il cite le titre. Il passe ensuite la parole au maire, qui entame son discours. Ces brefs échanges préliminaires suivent un protocole qui règle principalement l'ordre des interventions et les formules d'appel (comprenant les titres, par exemple « Monsieur le Président » ou « Monsieur le Maire »).

Le maire livre son discours :

Mesdemoiselles, Messieurs,

Vous atteignez cette année votre majorité civile et civique. C'est la raison de votre présence ce soir.

Jusqu'en 1996¹⁹, et cela n'est pas si vieux que cela, à 18 ans, on obtenait le droit de vote, la majorité civile et il fallait atteindre l'âge de 20 ans pour bénéficier de la majorité civile, le droit de s'engager par sa signature et d'en assumer les conséquences. Bien sûr, la majorité civile et la majorité civique sont avant tout des notions juridiques.

En réalité, c'est un peu comme les saisons et j'aime à dire qu'il ne suffit pas de définir que l'été commence le 21 juin pour qu'il fasse automatiquement beau et chaud ce jour-là. En fait, il s'agit de considérer que vous êtes en mesure d'avoir une attitude responsable et que vous allez utiliser ces droits à bon escient et prendre les bonnes décisions.

Aujourd'hui, et cela est bien normal, d'autres centres d'intérêt monopolisent votre attention. Votre formation académique,

19. Sur le plan fédéral. Nous l'avons vu dans l'historique, l'abaissement de la majorité civile à 18 ans sur les plans communal et cantonal remonte à 1981.

professionnelle, vos loisirs, vos amours, l'envie de découvrir d'autres horizons et peut-être la réussite de votre permis de conduire. Sachez que vous avez votre place dans notre société et que nous attendons toutes et tous vos idées nouvelles et votre enthousiasme.

Vous allez pouvoir participer à ce débat au point 6 de l'ordre du jour, mais avant tout, permettez-nous de relever ce geste de responsabilité, soit d'être venus ce soir. Au nom de la commune d'Anières, nous vous remettons un petit présent en vous informant que nous avons remplacé l'habituel stylo par une clé USB aux armoiries de la commune pour coller un peu plus à notre époque! Merci encore d'être là ce soir.

Comme le précise d'emblée le maire, l'âge de la majorité est arbitraire. Non seulement il peut changer, comme ce fut le cas en 1996 quand l'âge de la majorité civile passa de 20 à 18 ans, mais il ne signifie pas que l'on devient adulte d'un coup. La première partie du discours insiste donc sur le fait que le passage à l'âge adulte est un processus. D'une part, cela diminue la pression mise sur les jeunes majeur·e·s, puisque cela suggère que chacun·e vit ce passage à son rythme, mais de l'autre cela minimise également l'importance de leur nouveau statut. De ce point de vue, et comme le dit le maire dans son discours, la majorité est avant tout une notion juridique. Et c'est sans doute pourquoi il ne s'adresse pas aux jeunes comme il le ferait avec des personnes plus âgées. Par ailleurs, durant une discussion avec des représentant·e·s du Conseil communal, les jeunes personnes majeures étaient parfois désignées par les mots « ces enfants ».

Les attentes envers les jeunes majeur·e·s se résument ainsi : adopter une attitude responsable, user de leurs droits à bon escient et prendre les bonnes décisions. Mais, aussitôt, le maire, comme s'il avait lu les thèses d'Anne Muxel sur le moratoire juvénile²⁰ présenté en introduction, reconnaît qu'à 18 ans on a « d'autres centres d'intérêt » que le droit de vote. Mais il paraît évident que l'attitude responsable, ces droits dont il faut user à bon escient ainsi que ces

20. Muxel, 1991.

décisions à prendre se rapportent au droit de vote. Toutefois, aussi surprenant que cela puisse paraître, le maire ne fait aucune référence explicite au vote. Est-ce trop évident? Il est en tout cas à noter que dans toutes les autres communes enquêtées, les élu-e-s insistent sur le vote, comme s'il agissait d'un premier pas nécessaire que les jeunes doivent absolument franchir dans leur parcours de citoyen. À Anières, renvoyer avant tout à l'éligibilité et à la représentation politique apparaît comme une exigence plus haute. L'exercice pédagogique que représente cette séance serait-il suffisamment fort pour que toute injonction supplémentaire devienne superflue? Quoi qu'il en soit, il s'agit là encore à la fois d'une forme d'indulgence et d'une injonction paradoxale. Les jeunes majeur-e-s doivent se comporter en adultes... mais on comprend, voire on attend qu'elles et ils ne le fassent pas tout de suite, en ne les incitant ni au vote, ni surtout à se faire élire.

La particularité et l'habileté de ce discours sont de s'adresser aux jeunes majeur-e-s non seulement comme à des individus détenteurs de droits civiques, mais aussi comme à des personnes appelées à prendre progressivement part à tous les domaines de la société. Et celle-ci, leur assure l'orateur, a besoin des jeunes, qui lui apporteront leur enthousiasme et leurs idées nouvelles, dans un esprit de renouvellement et de changement. Pour terminer son discours, le maire souligne l'effort d'adaptation dont fait preuve la commune pour son cadeau aux jeunes, en remplaçant le « traditionnel stylo » par une clé USB. On peut y lire une relative inversion des rapports de force, puisque c'est là aux autorités politiques d'être à la hauteur des attentes et capacités des plus jeunes générations, notamment en matière de technologie²¹.

La séance se poursuit avec l'approbation du procès-verbal de la séance passée, auquel la conseillère communale cadette du Conseil tient à ce qu'on corrige trois fautes d'orthographe. Cette cadette, une ancienne « jeune » ayant participé aux promotions citoyennes l'année précédente, représente en ce sens une jeune « modèle », une exception qui a rapidement choisi de s'impliquer en politique.

21. On pourrait aussi noter que la clé USB est probablement moins chère que le stylo de marque autrefois offert et qu'en matière de technologie, il y a des outils plus développés que la clé USB, par exemple les tablettes dont usent les conseillères et conseillers municipaux.

Le procès-verbal est approuvé au vote. Les points suivants concernent divers rapports et activités qui sont réglés rapidement. S'ensuivent les propositions, puis les communications du maire et de ses adjoints. Ceux-ci n'en ayant pas, on passe au débat avec les jeunes.

En préambule, le président du Conseil lit deux paragraphes d'une lettre adressée à la commune par deux jeunes :

Ces dernières années, il y a eu de multiples cambriolages, des vols divers, les citoyens ne se sentent plus en sécurité dehors la nuit et les jeunes filles n'osent plus prendre le bus à Anières. Il nous semble qu'il est du devoir de nos Autorités d'assurer notre sécurité; la Commune pourrait engager des agents municipaux ou des polices privées, afin de rendre aux habitants le semblant de sécurité auquel ils ont droit, ou trouver toute autre solution à ce problème.

Avant d'entamer la discussion, le président propose aux jeunes de se présenter. La première donne son nom, explique la formation qu'elle suit actuellement et précise qu'elle habite la commune depuis sa naissance. Les autres se présenteront en reproduisant plus ou moins ce schéma. Trois suivent une formation gymnasiale, deux sont à l'École de culture générale, un à l'École de commerce et un est apprenti en construction industrielle. Deux d'entre eux résident à Anières depuis leur naissance, quatre y habitent depuis leurs 11 ou 12 ans, le dernier est arrivé il y a trois ans d'une autre commune.

Un premier tour de table commence et la plus jeune des membres du Conseil prend la parole au nom de sa « filleule ». Cette dernière se dit choquée par la teneur du courrier adressé à la commune, commune dans laquelle elle se sent en sécurité, appréciant néanmoins la présence des agent-e-s de sécurité engagé-e-s par la conférence des trois communes de CoHeRan. C'est le tour d'un jeune homme qui, un peu gêné, avoue, lui, ne pas se sentir en sécurité quand il rentre seul chez lui. Il dit avoir eu des ennuis avec des garçons « vraisemblablement du foyer de Chevrens », le foyer de placement juvénile sis dans le hameau voisin. Les interventions des autres jeunes se ressemblent. Ils et elles disent connaître des gens

qui ont eu des problèmes en rentrant le soir, et considèrent que davantage de bus nocturnes leur éviteraient d'attendre trop longtemps aux arrêts ou de devoir faire de l'auto-stop.

Un élu souligne que rentrer tard le soir comporte des risques dont la jeunesse doit être consciente. Plusieurs fois, la responsabilité des foyers (celui pour les requérant-e-s d'asile et celui pour les adolescents) est évoquée, et à chaque fois il est précisé « qu'il ne faut pas faire d'amalgame ». Mais les élu-e-s se veulent rassurant-e-s : les contacts entre les autorités communales et les responsables des foyers sont fréquents. Ceux-ci ont par ailleurs été auditionnés dans le cadre d'une étude visant à développer un « concept de sécurité ».

Les membres du Conseil municipal semblent essayer de dépassionner le débat, sans doute par égard pour les jeunes, à qui ils et elles souhaitent offrir l'image d'une politique communale pragmatique et consensuelle. Il n'est en tout cas jamais question d'appartenances partisans. Les autorités font peu référence les unes aux autres, sauf pour souligner leur accord et apporter des précisions. Néanmoins, les oppositions politiques ne sont pas absentes, et les jeunes ont sans doute saisi quelques tensions et divergences de points de vue. Lors des entretiens, l'un d'eux raconte, amusé, comment il a entendu sa voisine dire tout bas d'une autre élue : « Je ne la supporte plus, je ne la supporte plus. »

Les propositions des jeunes sont écoutées avec attention et sérieux, mais elles se heurtent généralement à une série d'enjeux dont on dit qu'ils sont « complexes » et « délicats ». Ainsi, la demande concernant un éclairage public accru soulève des enjeux d'économie d'énergie. La mise en place de vidéosurveillance – suggérée initialement par des élu-e-s et non par des jeunes – comporte des enjeux de protection de la vie privée et risque de déplacer les problèmes plus que de les résoudre. Un sujet a particulièrement divisé les autorités politiques. Lorsqu'une des élu-e-s a rappelé que la commune engage une équipe d'agent-e-s privé-e-s qui patrouillent le soir, un jeune a suggéré que celle-ci se poste aux arrêts de bus de manière aléatoire et raccompagne les jeunes à la maison. Cette idée, accueillie timidement mais favorablement par certain-e-s élu-e-s, en a hérissé d'autres. Pour l'un, la responsabilité incombe aux parents qui laissent sortir leurs enfants et devraient, comme

il le fait, aller les chercher à l'arrêt de bus. Un autre abonde : « Ce n'est pas à l'État de se substituer à la responsabilité privée. »

Un élu évoque alors la possibilité de partager un taxi pour rentrer, ce à quoi le maire rétorque que les Noctambus ont été mis en place précisément pour répondre aux besoins des jeunes et leur offrir une possibilité de rentrer le soir de façon sûre et pour un prix modique. Un invité ose néanmoins demander si la commune pourrait contribuer aux frais de taxi. La question de la responsabilité des parents resurgit. « Que font des jeunes de moins de 18 ans dehors au milieu de la nuit ? » demande quelqu'un. Un autre conclut, désabusé, qu'il n'y a plus d'heure de rentrée pour la jeunesse. Le débat se termine avec un rappel succinct du rôle de la commune dans le développement des transports publics qui permettent aujourd'hui de rentrer à Anières les soirs de week-end. Le débat sur la responsabilité des parents versus celle de l'État est intéressant, car il porte au jour la question de la transition à l'âge adulte précisément abordée avec l'accès à la majorité civique et civile. En d'autres termes, l'État n'a qu'un rôle palliatif dans la prise en charge des personnes mineures, tandis qu'il se doit d'agir directement en ce qui concerne les personnes majeures, désormais considérées comme des administré-e-s à part entière. Néanmoins, on peut supposer que, dans le cas présent, les autorités sont prêtes à diverses attentions précisément parce que ce sont de jeunes majeur-e-s qu'elles tentent de sensibiliser au débat politique, par l'expérimentation. Il n'est pas sûr qu'elles entreraient ainsi en matière si des adultes plus âgé-e-s demandaient de l'aide pour rentrer le soir.

Le dernier point de la séance concerne la soirée d'information de la Compagnie des sapeurs-pompiers. Celle-ci a envoyé l'année d'avant près de 600 invitations et seules six personnes sont venues. Le message aux jeunes majeur-e-s est on ne peut plus clair ! Le président lève la séance à 20h15. Les autorités politiques se rendent alors dans l'antichambre, où certaines personnes allument des cigarettes et discutent de sujets tant politiques que privés. Elles semblent bien se connaître. Les jeunes se voient remettre chacun un sac en papier blanc contenant leurs cadeaux. Cette remise du présent se fait sans cérémonie. Un élu sort un appareil photographique et rassemble les jeunes pour une photographie de groupe

qui paraîtra dans le journal de la commune et dans le procès-verbal de la séance, qu'on trouve sur le site de la commune.

Suivant le groupe, nous sortons du bâtiment et nous rendons à pied au P'tit Resto, le restaurant scolaire de l'école communale. Il s'agit d'une salle située en sous-sol où trois rangées de tables nous attendent. Les convives s'installent librement. Les élu-e-s occupent deux rangées de tables, et la troisième réunit à une extrémité les jeunes majeur-e-s, ainsi que deux élues et notre équipe de recherche. Du personnel s'occupe du service et apporte rapidement des caque-lons de fondue, des plats de viande séchée et des bouteilles de vin blanc.

Étant en minorité, la présence des jeunes reste discrète dans la salle, où le volume sonore des représentant-e-s des autorités politiques dépasse largement celui des jeunes. À part l'un d'eux qui est arrivé plus récemment dans la commune, les autres jeunes semblent s'être connu-e-s à l'école primaire, mais ne pas vraiment avoir gardé contact. Au contraire, les élu-e-s semblent bien se connaître et passer régulièrement du temps ensemble. Aucun jeune ne fume, mais dès la fin du repas, certains conseillers communaux sortent fumer à l'extérieur. C'est alors qu'une femme qui s'occupait du service dispose sur une table à l'écart quelques bouteilles d'alcool fort. Sous l'impulsion de quelques élu-e-s, celle-ci en propose aux jeunes. Elle leur montre comment faire un canard en imbibant un morceau de sucre. Elle insiste sur la fabrication locale de ces eaux-de-vie et encourage à boire « peu mais bon ». « Et local », ajoute quelqu'un à une table. C'est sur cette dernière leçon que nous terminerons notre récit.

LE POINT DE VUE DES JEUNES

Cinq jeunes sur les sept présent-e-s ont répondu à notre questionnaire. Difficile bien évidemment de tirer des conclusions hâtives sur la composition des jeunes participant-e-s sur des chiffres aussi petits. Soulignons toutefois que trois femmes et deux hommes ont répondu. Un seul parmi les cinq était déjà majeur au moment de la cérémonie. Elles et ils sont tous en formation (voir supra). Les parents de ces jeunes sont tous et toutes en emploi, à l'exception d'une mère, par ailleurs sans profession. Toutes et tous sont de

nationalité suisse. Toutes et tous déclarent être venus par curiosité et pour retrouver leurs ami·e·s d'enfance (à l'exception d'Ian, dont il sera question plus bas). Marquer leur appartenance à la commune (deux sur cinq), marquer le passage à la majorité (aucun·e) ou profiter des cadeaux (aucun·e) ne semblent pas avoir été dans leurs priorités. Se rapprocher des élu·e·s (aucun·e) non plus, d'autant que quatre d'entre elles et eux en connaissaient personnellement.

Le point suivant sur le vécu de la soirée d'Anières se base sur deux récits. Deux personnes ont accepté un entretien, sur les sept jeunes présent·e·s. Ce qui les a marquées, c'est la participation à la séance du Conseil communal. Pour Chloé, c'était la deuxième fois, puisqu'elle avait déjà eu l'occasion de présenter un projet devant le Conseil pour obtenir des subventions. Ian, au contraire, a été surpris et impressionné :

Le dispositif était assez impressionnant. La table, le nombre de gens qui faisaient déjà partie, par rapport au nombre d'habitants d'Anières. La disposition, tout comme c'était fait, avec chacun leur tablette tactile, leur petite bouteille d'eau, tout ça... [rire]. C'était intéressant à voir. Je pense qu'on avait tous une petite angoisse. On était tous un peu gênés, mais c'était sympa. C'est quelque chose à faire. (Ian)

Il s'attendait à quelque chose de moins « sérieux », c'était assez « formel ». Mais ce qu'il retient surtout, c'est la mise en scène du politique et l'appréhension que cela a provoqué. Ensuite, nos deux interviewé·e·s se montrent particulièrement loquaces sur le débat dans lequel elle et ils étaient censés intervenir. Le thème de la sécurité, choisi par les élu·e·s, ne les a pas tellement intéressé·e·s. Chloé affirme avoir de la peine avec ce qu'elle appelle le côté « bourgeois » de la commune. Certaines interventions d'autres jeunes l'ont fait rire. Ian a l'impression qu'Anières est « une des communes les plus sûres de Genève ». Pour lui, le débat était « fictif » et servait plus à leur « donner la chance de s'exprimer » qu'à « vraiment trouver des solutions à des problèmes qui n'existent peut-être même pas : la sécurité ». Les deux considèrent que cette préoccupation découle d'un seul événement qui s'est déroulé dans la commune : une jeune

filles qui s'est réveillée une nuit avec un individu dans sa chambre. Leur réaction au débat montre le décalage entre les jeunes eux-mêmes, peut-être aussi grand que celui qui pouvait exister entre les élu·e·s issu·e·s de formations politiques opposées. Nos deux interviewé·e·s se gaussent des jeunes qui, devant le Conseil communal, ont suggéré que la commune subventionne le taxi quand ils rentrent de soirée ou l'engagement d'agent·e·s de sécurité pour surveiller l'arrêt de bus. La forme du débat, qui a opposé tant les jeunes entre eux que les conseillers et conseillères communaux, a en tout cas davantage intéressé nos interviewé·e·s que le sujet lui-même. Il et elle en ont gardé un souvenir assez précis, relatant les dynamiques qu'il et elle ont pu observer : les tensions, celles et ceux qui sont moins aimés, celles et ceux qui rient, comment chacun·e argumente.

Le système de parrainage semble avoir fonctionné. Chloé était parrainée par un ami proche de ses parents. Elle-même connaît le maire et d'autres conseillers et conseillères par ses parents. Pour Ian, au contraire, ce parrainage a été une forme de bienvenue. Ayant récemment emménagé dans la commune, il ne connaissait personne. Une conseillère communale l'a contacté et lui a donné quelques explications. Elle lui a précisé le thème de la discussion et lui a demandé de se renseigner un peu puis, le moment venu, de se présenter et de dire quelques mots sur le sujet. Il dit avoir alors demandé à des ami·e·s ce qu'ils en pensaient, pour se faire une idée. Même s'il et elle n'ont pas discuté du sujet avant la séance et que sa marraine ne lui a pas donné son avis – ni son appartenance politique –, il et elle se sont bien entendus et elle lui a envoyé plusieurs e-mails. Nous avons pu observer que son intervention a été remarquée pour son sérieux.

Les jeunes ont trouvé les cadeaux «sympa», mais sans plus. Ian n'a d'ailleurs pas encore déballé la clé, ni ouvert le livre. «J'aurais dû», regrette-t-il. À propos de la soirée, la jeune femme dit avoir apprécié d'être «entre jeunes» pour ne pas avoir à utiliser un langage «soutenu». Même si ça ne l'aurait pas dérangée d'être avec les «adultes» parce qu'elle en connaît certain·e·s. Les deux sont rentré·e·s après la soirée. C'était un soir de semaine.

Ce sont deux expériences bien différentes que nous ont racontées l'un et l'autre. Chloé avait déjà vécu une séance du Conseil communal, connaissait personnellement plusieurs de ses membres, et semble très intégrée dans la commune, participant aux fêtes et manifestations organisées par la mairie. Elle a aimé retrouver ses camarades d'école primaire et constater qu'ils et elles avaient « plus ou moins grandi ». Ian a apprécié de pouvoir rencontrer plus longuement les autres jeunes d'Anières, qu'il ne connaît que de vue, puisqu'il vient d'emménager dans la commune. Il ne connaissait pas de conseillers communaux et a véritablement découvert à quoi ressemblait la politique locale de sa commune. Contrairement à Chloé, qui a oublié de s'inscrire à la soirée de Genève, il y est allé et a alors apprécié de retrouver des connaissances d'autres communes, notamment celle dans laquelle il habitait avant de déménager. Il considère que la soirée d'Anières était plus « sérieuse » et que celle de Genève était plus « spectacle ». Il relève qu'à Anières, contrairement à Genève, on donne la parole aux jeunes, même si c'est en partie pour « jouer le jeu ».

Pour les deux interviewé·e·s, les étrangères et étrangers retire-raient sans doute beaucoup de pouvoir venir à la cérémonie. Les deux voient leur participation dans une perspective utilitaire, comme l'occasion d'apprendre comment fonctionne un organe politique. C'est une autre optique que celle constatée à Meyrin, où dominait l'idée de non-exclusion. Il faut toutefois préciser que lorsque nous évoquons les personnes étrangères, nos interviewé·e·s ont tout de suite pensé au foyer pour requérant·e·s d'asile se trouvant dans la commune. Ce n'est donc pas aux mêmes étrangères et étrangers que font référence les jeunes d'Anières et les jeunes des autres communes. Les Meyrinois·e·s pensent à leurs ami·e·s non suisses avec qui elles et ils ont tout en commun sauf le passeport, alors que les deux Aniérois·e·s pensent à des jeunes en situation très précaire et résidant en foyer.

RITUALISATION À ANIÈRES: TRANSMISSION ET FICTION

Le caractère de transmission et d'apprentissage semble définitivement au cœur de ces promotions citoyennes aniéroises. Accéder au lieu et aux processus de l'élaboration de la politique locale, y

prendre part sous le parrainage ou marrainage des autorités politiques communales élues, se voir abonné·e pour la première fois à un quotidien, recevoir un livre sur la commune, ou encore apprendre à boire « peu mais bon, et local » sont autant de leçons que les jeunes reçoivent ce soir-là. Il s'agit donc à la fois de leur dévoiler les rouages et les coulisses de la gestion de leur commune et de leur donner une leçon de civisme. Et, pour concilier les deux, quelques adaptations sont nécessaires. Il est donc intéressant de se pencher sur ce qui est mis en avant – et, au contraire, mis en retrait – quand la politique se joue devant un (jeune) public.

En effet, malgré la volonté de ne pas offrir aux jeunes invité·e·s qu'un simulacre, plusieurs éléments montrent que la séance ouverte aux jeunes comporte – comme tout rite – une part de fiction. Le premier élément est qu'il ne s'agit pas d'une séance ordinaire, puisqu'elle est réservée au débat avec les jeunes. Une deuxième séance est donc organisée le même mois, en remplacement. L'intention, selon les instances organisatrices, est de « ne pas mélanger »²². Il s'agit d'éviter de reproduire la situation qui avait cours quand les jeunes assistaient, du fond de la salle, aux discussions, auxquelles ils et elles ne comprenaient pas grand-chose ou du moins ne portaient pas un grand intérêt. Mais il est probable que les autorités politiques jouent leur rôle différemment en présence du public, et donnent une image sans doute lissée de ce qui se déroule durant les séances ordinaires. Que ce soit pour donner le meilleur exemple possible ou pour ne pas interférer avec son travail en cours, le Conseil municipal préfère offrir le spectacle d'une séance arrangée pour l'occasion, allégée sans doute de ses aspects trop techniques ou trop triviaux, trop idéologiques ou trop consensuels. Cela nous amène au deuxième élément : les thèmes choisis – la sécurité ou le développement durable – sont particulièrement porteurs. Ce n'est pas un hasard s'il n'était pas question du contrôle des finances ou de la réorganisation de la voirie.

De plus, il semble que les divergences partisanes aient été volontairement laissées en retrait, puisqu'on n'a compté dans le débat aucune référence aux partis, ni à des positions idéologiques, et

22. *Focus group* du 30 avril 2013.

aucune désapprobation explicite d'une personne ou de son opinion. Or, même si la composition du Conseil est relativement homogène et nettement moins polarisée que ne l'est celle du Grand Conseil (cantonal) et même si la structure communale implique des formes très développées de consensus, on imagine mal qu'un thème comme la sécurité n'engendre pas de désaccords. Chacun-e a donc fait preuve de modération, dans le but d'être exemplaire. Ainsi, un élu explique d'ailleurs se savoir observé. En assistant à une séance puis à un repas, les jeunes peuvent observer les membres du Conseil municipal dans un contexte formel et informel. Ils et elles les entendent se vouvoyer durant la séance et se tutoyer durant le repas. De la sorte, ils et elles peuvent se rendre compte « que les politiciens peuvent aussi être amis »²³. Le but, selon le même élu, est de « donner une autre référence que les séances du Grand Conseil retransmises sur Léman Bleu [la chaîne de télévision locale] »²⁴, qui parfois dégénèrent et voient les élu-e-s se disputer sans vergogne. Sans doute faisait-il allusion au déficit d'image dont a souffert le Grand Conseil après une altercation au cours de laquelle un député a jeté un verre d'eau au visage d'un autre député et s'est fait exclure de la séance par le président. Les représentant-e-s des autorités politiques locales que nous avons rencontré-e-s dans le cadre d'un entretien collectif semblent avoir l'image d'une politique cantonale où les débats, très idéologiques, se situent parfois « en dessous de la ceinture ». Elles et ils y opposent leur politique communale, plus pragmatique et plus courtoise.

C'est non seulement l'exemplarité de leur politique dont les autorités aéroisaises veulent faire la démonstration, mais aussi l'exemplarité de leur comportement en tant qu'adultes. Ainsi, lors de la séance de 2011, nous avons relevé la présence de cendriers sur la table de réunion. Mais ceux-ci n'ont pas été utilisés, les élu-e-s ayant attendu la fin de la séance pour allumer leur cigarette. Fumaient-ils ou elles lors des séances ordinaires et se sont-ils ou elles abstenus-e-s pour donner l'exemple aux jeunes ? Toujours est-il que, l'année suivante, les cendriers avaient disparu.

23. *Idem.*

24. *Idem.*

Ces adaptations ne signifient toutefois pas que ce qui se passe soit entièrement fictif. Comme dans tout rituel et ainsi que nous l'avons vu en introduction en référence à Gregory Bateson²⁵ et Albert Piette²⁶, les rites permettent d'être à la fois dans la « vraie vie » et dans un monde (re)construit, contextualisé, se déroulant dans un cadre spécifique. Premièrement, les autorités locales accordent une grande importance au fait que les débats soient consignés dans un procès-verbal, archivés et mis à disposition sur internet. La prise d'un procès-verbal est performative, elle rend réelles les propositions et questions qui ont été émises, ainsi que des réponses qui ont été données. Elle en atteste l'existence et l'importance, en laissant une trace. Le procès-verbal en lui-même ne diffère d'ailleurs en rien de ceux des séances ordinaires. Il contient toutefois la mention très explicite de la présence des jeunes, une photo de groupe, ainsi que la retranscription de toutes les interventions. Deuxièmement, comme nous l'avons évoqué plus haut, les interventions et propositions des jeunes ne restent pas lettre morte. Certaines idées ont été concrétisées, c'est par exemple le cas de l'adaptation du tracé du bus, et d'autres non, comme le projet d'une plateforme flottante au large de la plage.

Il ne s'agit toutefois pas d'une simple mise en scène destinée à impressionner les jeunes invité·e·s d'un soir, puisque tant la décoration de la salle que les aspects rituels des interactions existent même quand il n'y a pas de public. Dans ce sens, c'est donc bien la politique réelle qui est donnée à voir ; elle est réelle dans sa mise en scène. Mais il faut relever qu'on n'en montre pas toutes les facettes, ou du moins que certaines sont mises en avant et d'autres en retrait. Toutefois, comparativement à ce qui se passe dans les autres communes étudiées, les jeunes voient les autorités politiques réagir à leurs propositions, les questionner au nom de certains principes juridiques (l'âge, la responsabilité des parents, celle des jeunes, etc.), les discuter à partir de certains principes d'intégration (les personnes placées des foyers ou migrantes ont le droit à une place dans la commune comme les autres et on ne doit pas les

25. Bateson, 1977.

26. Piette, 1997.

stigmatiser d'une façon ou d'une autre...) ou replacer la discussion sur l'éclairage public dans la perspective de certaines valeurs écologiques défendues par le Conseil municipal (l'éclairage public est soumis à des économies d'énergie pour des raisons plus environnementales que financières). Toute proposition ou demande n'est pas considérée que dans son aspect pratique et immédiat, mais renvoie aussi au politique dans la montée en généralité que les discussions provoquent. Il n'en reste pas moins que c'est davantage le contenant du politique qui est mis en avant que son contenu. Ce sont avant tout les aspects rituels et symboliques de la politique que les jeunes ont pu observer. Dans les termes d'Abèles²⁷ déjà évoqué en introduction, c'est « le spectacle du pouvoir ».

Prenons quelques exemples. Dans la salle, les œuvres d'art et le mobilier attestent d'une certaine richesse, et par là de l'importance du lieu et de celles et ceux qui le fréquentent. Les armoiries de la commune ainsi que la plaque de verre où sont gravés les noms des maires ajoutent à la symbolique du pouvoir dans une perspective historique. Cela rappelle que ce qui se passe dans cette salle se situe dans une continuité et perpétue un héritage, même si celui-ci se modernise avec l'apparition des tablettes numériques. En outre, les petites bouteilles d'eau sur la table, aussi bon marché soient-elles, participent à la mise en scène du pouvoir. En effet, on prépare une bouteille d'eau pour celle ou celui qui est attendu, qui aura la parole, et dont on veut assurer le confort. Outre les éléments matériels, la gestuelle et la parole contribuent à la « théâtralisation du politique »²⁸. La répartition spatiale des élu-e-s dans la salle, selon des places attribuées tacitement, fonctionne comme un code que seules les personnes initiées connaissent. Cela témoigne de la régularité de leurs pratiques et de leur professionnalisme : chacun-e a son rôle, chacun-e a sa place. Mais cela hiérarchise aussi les participant-e-s, puisque certaines personnes occupent des positions centrales, aux extrémités de l'ovale. Les salutations concourent à cette codification et à cette hiérarchisation. Hautement rituelles, elles témoignent non seulement du statut de la personne à qui on

27. Abèles, 2007.

28. *Ibid.*, p. 41.

s'adresse, mais aussi de la solennité du contexte, qui exige le respect du protocole. Les salutations laissent donc voir des différences de statut, où certaines personnes sont appelées Madame et Monsieur suivi du nom de famille, alors que d'autres ont un titre (« Monsieur le Maire », par exemple). Enfin, la rupture que constitue le lever de la séance par le président – les autorités municipales se lèvent alors, sortent de la salle, changent de registre grammatical en passant du vouvoiement au tutoiement et s'adressent les un-e-s aux autres sans les formules liées à leur statut – participe à faire exister le rituel en lui assignant un lieu et un temps définis. C'est, dans une perspective anthropologique classique, ce franchissement de la frontière entre le domaine du politique – marqué par sa propre ritualité – et le domaine civil qui fait exister ces deux catégories.

Si nous interprétons le dispositif de la soirée des 18 ans d'Anières comme une (ou plusieurs) leçon(s), les autorités qui l'organisent et que nous avons rencontrées y voient plutôt un exercice pratique. Comme le dit l'une d'elles, « ce n'est pas de l'éducation, mais de la démonstration ». Elles considèrent cette cérémonie dans la continuité de l'instruction civique dispensée à l'école, en injectant « du concret » dans l'imaginaire abstrait de la politique. « C'est comme un Conseil des jeunes », ajoute un conseiller. L'effet n'est pas attendu immédiatement, « mais ils [les jeunes] en gardent quelque chose ». Pour la jeune politicienne du Conseil (la cadette), qui a fait son baptême politique à la soirée des 18 ans, « ça a bien marché, j'ai vu qu'il y avait quelque chose pour moi [au Conseil municipal] »²⁹.

Il faut néanmoins relever qu'il n'est jamais question, dans la cérémonie d'Anières, d'autre chose que du niveau communal : pas de drapeau genevois, ni suisse, ni européen. La décoration de la salle n'y fait pas référence. Quant à l'investissement auquel le public juvénile est encouragé, il se situe au niveau de la commune, puisqu'il s'agit principalement d'un engagement civique communal (s'engager en politique, suivant le modèle de la jeune élue, ou user des canaux politiques pour obtenir le soutien de la commune pour un projet). Les élu-e-s l'expliquent d'emblée : « La commune est l'échelon le plus important, c'est la base. » On peut

29. *Focus group* du 30 avril 2013.

donc comprendre que si l'attention est portée sur le niveau communal, c'est parce qu'il s'agit d'un premier pas pour comprendre et participer aux niveaux supérieurs de l'organisation étatique. Dans ce sens, la cérémonie aniéroise est pensée comme une introduction au système politique dans son ensemble. On peut aussi penser que les représentant-e-s des autorités aniéroises que nous avons rencontré-e-s considèrent leur politique comme plus présentable et plus propice à une démonstration que celle de leur canton, ainsi que nous l'avons évoqué plus haut en référence aux turbulences qui animent les séances du Grand Conseil.

D'ailleurs, la commune d'Anières, en plus d'organiser un événement pour sa jeunesse, l'envoie à la soirée citoyenne de la Ville de Genève. Les autorités politiques semblent considérer la soirée de Genève surtout dans sa dimension festive et cantonale, sans prendre en compte la première partie du rituel, qui est, comme on l'a vu, solennelle et centrée sur un appel aux valeurs citoyennes dans un contexte plus large que communal.

Parce qu'elle est organisée pour un plus grand nombre de personnes, la cérémonie en Ville de Genève permet par ailleurs d'offrir un divertissement que les petites communes ne parviendraient pas à financer. La commune d'Anières offre donc ce divertissement à ses jeunes citoyennes et citoyens, mais celui-ci ne remplace pas la soirée communale. «Ce n'est pas la même chose, pas la même proximité.» À l'instar des autres communes étudiées, Anières considère la proximité comme un atout qui lui appartient et qui va de soi. Pourtant, les jeunes ne se sentent pas tous et toutes proches de leur commune, particulièrement celles et ceux qui ont passé une partie de leur vie dans une autre commune où elles et ils gardent des attaches, ainsi que celles et ceux qui passent maintenant le plus clair de leur temps en ville de Genève. Le sens de la soirée est donc perçu différemment : comme une soirée de bienvenue de la part des autorités locales et comme une soirée de départ pour les jeunes, dont la majorité marque une étape de la fin de leur enfance à Anières et un pas de plus vers leur vie de jeune adulte, dont la trame se joue à Genève pour la plupart.

LA COMMUNE DE MARLY

Marly, commune adossée à Fribourg, est connue loin à la ronde pour sa « nuit citoyenne ». Lorsque nous nous sommes demandé-e-s quelles communes choisir dans le canton de Fribourg, différentes personnes³⁰ nous ont conseillé cette commune « modèle » en matière d'animation « jeunesse », de manifestations musicales et festives prisées (les Marly-Folies) et pour sa politique d'intégration (Prix suisse de l'intégration décerné en 2009 pour le projet Marly Sympa par la Commission fédérale pour les questions de migration). Habitée à être l'objet d'enquêtes et soucieuse de montrer les efforts entrepris pour la jeunesse, la Commune a accepté notre projet avec enthousiasme et nous avons été invité-e-s par trois fois à suivre la cérémonie.

DÉPOUSSIÉRER LA FORMULE

Les élus³¹ avec lesquels nous nous sommes entretenus à plusieurs reprises, y compris lors d'une réunion collective formelle (*focus group*), ne se rappellent pas que « quelque chose » ait été organisé avant 1980 pour l'accession à la majorité civique et civile. Un ancien syndic se souvient que les personnes nouvellement majeures âgées de 20 ans étaient appelées au « bureau communal » pour se voir remettre un « certificat » ou un « diplôme » de citoyenneté. Il n'a lui-même pas vécu ce moment, mais garde le souvenir d'avoir été ovationné lorsqu'il a voté pour la première fois. En revanche, dès les années 1980, les élus savent avoir organisé un « souper ». La manifestation s'est ensuite transformée, car les jeunes ne semblaient pas vouloir se contenter d'un repas. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, l'ancien syndic note :

30. Notamment le responsable du Bureau de l'intégration des migrants et de la prévention du racisme à Fribourg et une collègue sociologue ayant œuvré dans le projet Marly-Sympa, voir *infra*.

31. Nous n'avons formellement interviewé que des hommes ; aucune élue ne fut présente au *focus group*. Nous avons toutefois croisé quelques-unes d'entre elles lors de diverses manifestations. Les Marlynoises sont très engagées sur le plan social, mais ne sont toutefois que deux sur neuf au Conseil communal. Par ailleurs, lors des cérémonies, nous n'avons rencontré que des hommes responsables de l'organisation. La division du travail politique semble fortement sexuée à Marly, davantage que dans les autres communes enquêtées.

Nous avons d'abord eu une petite manifestation pour la remise du diplôme, puis un souper, et on a eu 60 personnes; après, il y a eu moins de monde; les jeunes changent, c'est normal, ça les intéresse moins de venir manger la choucroute. C'est la vie!

L'actuel vice-syndic se remémore lui aussi quelques événements et souligne avoir fait partie «des premières volées». Pour sa part, le président de la Société de développement de la commune note: «Au repas, on a rajouté la visite: on a été à l'imprimerie Saint-Paul, au musée, à Ciba, ...»

«On leur remettait un diplôme et le livre sur Marly en présence d'une foule d'officiels», complète le syndic en sous-entendant que la formule était un peu trop protocolaire et visait peut-être davantage à mettre en valeur le «spectacle du pouvoir»³² évoqué précédemment qu'à profiter de l'occasion pour nouer une relation de proximité avec les jeunes. Les élus évoquent différentes cérémonies auxquelles ils ont participé, se souvenant de la présence d'un tel ou d'un tel autre, en particulier les pères des élus actuels. En 1996, au moment de l'abaissement de l'âge de la majorité de 20 ans à 18 ans, la cérémonie a commencé à s'essouffler, explique le vice-syndic actuel:

On est tous des miliciens et on se disait: «On perd pratiquement un jour de boulot pour rien du tout, on envoie 87 invitations et il y a 6 réponses, ça ne va plus.» Et lors de la visite du barrage de Rossens en 2004 ou 2003, on leur a posé la question: «Qu'est-ce qui vous gêne dans ce qu'on fait? Que voudriez-vous?» C'était l'équipe des 17-23 [ans], il y avait les fils [d'élus] X et Y. Ils ont dit: «Un truc où on peut bouger un peu.» Parce que le traditionnel rôti, gratin et haricots, ça ne fait plus déplacer les gens. Du coup [l'ascension du mur de grimpe sous] le pont de Pérolles, ça venait d'eux. Et, du coup, on s'est demandé ce qu'on pouvait imaginer de notre côté, et on s'est dit: une histoire de Marly. Et les autres postes sont venus après, on s'est dit qu'on pourrait parler de la famille, de l'école, de la formation, et on a cherché

32. Abélès, 2007.

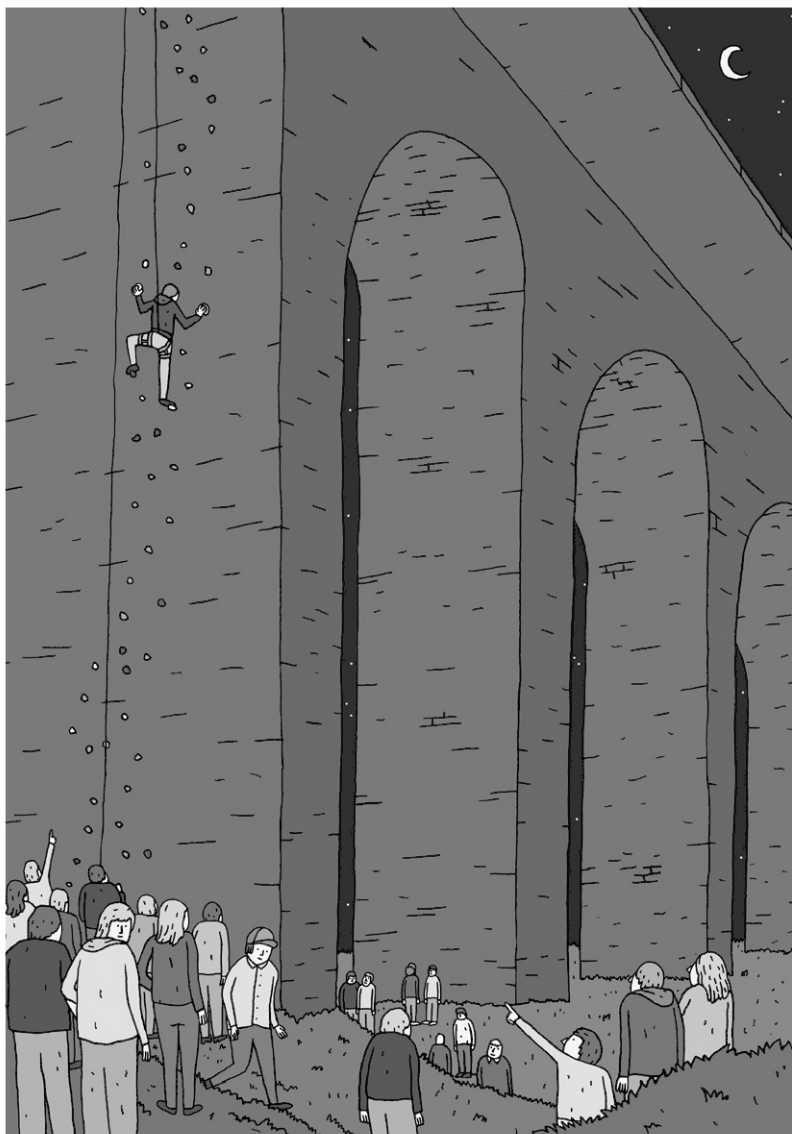


Illustration 4: « Donner de sa personne » à Marly, la grimpe nocturne du pont de Pérolles.

des gens du Conseil communal et du Conseil général qui étaient actifs et intéressés. Et ce groupe qui s'est appelé par la suite 1723 [en référence au numéro postal de Marly] nous a aidés, ils ont géré la logistique, qui a été reprise par l'amicale 89.»³³

Il s'agit donc aussi de moderniser la cérémonie (de se plier aux désirs documentés et imaginés des jeunes) et de la rendre plus attractive, l'exemple des anciens et de la forte implication des élu-e-s ne semblant plus suffire pour motiver les jeunes. La commune s'est passablement agrandie et l'interconnaissance ne va plus de soi, il faut dès lors chercher à connaître les jeunes et à se faire connaître d'elles et eux. En 2006, l'équipe d'animation propose donc de «dépoussiérer la formule». Après avoir été organisé par le service d'animation une première année, le projet est repris par l'Amicale 89 en collaboration directe avec les élus marlynois.

Poursuivant notre quête de l'historique de la cérémonie et en l'absence d'archives systématiques documentant l'histoire du rite à Marly, nous avons eu recours aux deux ouvrages *Marly, une monographie d'histoire locale* (1992) et *Marly, son histoire... au fil de la Gérine* (2009)³⁴, successivement publiés par la Société de développement local et distribués comme souvenirs lors des promotions citoyennes.

Ces deux ouvrages décrivent cette grande commune de la ceinture fribourgeoise comme l'héritière d'une histoire romaine et médiévale d'importance. Son existence, d'abord fondée sur l'agriculture et l'élevage bovin, a très vite reposé sur un artisanat local plus industriel que rural, profitant notamment des forces hydrauliques apportées par la rivière (la Gérine) qui alimentait les moulins, la scierie, la tannerie et la papeterie, puis une pisciculture. L'entreprise d'artisanat du bois développée dès 1922 fait faillite et ferme ses portes en août 1978. L'activité industrielle se concentre dès lors sur la chimie, avec la firme Ciba-Geigy installée depuis 1961, et sur l'industrie du papier photographique (Ilford³⁵). Cette histoire à la

33. L'Amicale 89 est principalement composée de fils d'élus de la commune.

34. Maillard et Kuenlin, 1992 et 2009.

35. L'entreprise a fait faillite en 2013 malgré les diverses tentatives de reprise dont elle a été l'objet. L'immense site d'Ilford devrait néanmoins être exploité par d'autres sociétés locataires.

fois rurale et industrielle constitue une référence forte des autorités marlynoises, qui tiennent à la rappeler – non sans une certaine nostalgie – aux jeunes lors de la nuit citoyenne. Elles remémorent cette histoire dans des lieux spécifiques qui la symbolisent (une ferme, la salle des fêtes de l'entreprise Ilford, le pont de Pérolles..) et à travers la voix de leurs anciens³⁶, presque uniquement masculine³⁷.

Pour dire cette histoire, d'autres symboles sont mobilisés, tels que le drapeau local, dont les armoiries ont été nouvellement conçues en 1991 après que la commune a fusionné avec Marly-le-Grand et Marly-le-Petit en 1969, puis le hameau de Chésalles en 1971. Ces armoiries évoquent l'importance des chevaliers et des fortes donations qu'ils ont consenties à la région. L'élément principal du blason est le chevalier de la famille des « de Marly », qui fut au centre des armoiries de Marly-le-Grand. Le fond rouge et la bande bleue (la Gérine) reprennent des éléments propres aux trois communes, dont la fusion est symbolisée par trois feuilles d'aulne sur une même tige. Ce drapeau a son importance lors de la cérémonie des promotions citoyennes, puisque, comme on le verra, les jeunes en signent une reproduction parodique en noir et blanc qui flottera durant un mois sur le toit de la mairie.

Bien que fusionnée avec d'autres communes, Marly conserve son caractère à la fois rural et urbain et se révèle partagée entre la volonté de maintenir une identité propre par rapport à la ville de Fribourg toute proche et celle de s'accepter comme une commune résidentielle seulement³⁸.

En 2008, un an avant que nous ne commençons notre recherche, la commune de Marly comptait 7367 personnes, soit 5754 Suissesses et Suisses et 1613 personnes d'origine étrangère, mais établies (532 permis B et 1081 permis C) et 108 autres personnes aux permis divers (permis L, de courte durée; permis F, admissions provisoires pour réfugié-e-s statutaires, et N, requérant-e-s d'asile). La proportion de Suisses et Suissesses par rapport

36. Terme non indigène, mais qui correspond bien à la reconnaissance et au respect que les élus actuels témoignent à l'égard de leurs prédécesseurs.

37. Même si les deux ouvrages ont tenté de leur faire une place, les Marlynoises sont peu mises en avant comme témoins ou comme auteures. Dans le second ouvrage (2009), seule une fermière, gestionnaire du domaine du Petit Marly, est présentée dans une liste de dix personnalités qui « se souviennent et témoignent » (Maillard et Kuenlin, 2009, pp. 12-15).

38. Maillard et Kuenlin, 2009, p. 39.

au nombre de personnes d'origine étrangère, mais résidentes de longue date, est importante à relever car, comme on le verra, à Marly, seules les personnes détentrices d'un passeport à croix blanche étaient alors invitées à la cérémonie. Quelques années plus tard toutefois, les personnes de nationalité étrangère bénéficiant d'un permis d'établissement (permis C) seront aussi conviées.

Comme dans tout le canton de Fribourg, la religion catholique est prédominante. La religion, absente des autres cérémonies (sauf celle de la Ville de Genève, qui invite des représentant-e-s des religions protestante, catholique, juive et musulmane à participer, mais non pas à s'exprimer), a, en revanche, son importance à Marly, commune dans laquelle les Églises sont reconnues comme contribuant à la sociabilité et la solidarité villageoises. Le président du Conseil paroissial est d'ailleurs invité à la cérémonie, non seulement parce qu'il est conseiller communal, mais aussi parce que sa paroisse est très active dans différentes activités d'intégration.

Politiquement, les Marlynois-e-s sont plutôt de tendance conservatrice, ainsi que le relève la monographie d'histoire locale déjà évoquée. Toutefois, en 1988, naît le parti «Marly Voix», qui choisit de n'être rattaché à aucun parti politique spécifique, et en 1988 toujours un Parlement des jeunes est instauré sous l'égide de l'association qui s'occupe de «l'Animation jeunesse». Ce parlement aura sa propre liste «jeune» en 1991 et fonctionne comme un organe consultatif du Conseil communal (organe exécutif).

Pour la législature 2011-2016, six partis sont politiquement actifs au Conseil général (organe législatif), qui compte 50 membres provenant du parti socialiste (26%), du parti démocrate-chrétien (24%), de Marly Voix (20%), du parti radical-libéral (17%) et de l'Union démocratique du centre (13%). En 2012, un membre de l'UDC³⁹, judoka et employé de commerce de 21 ans, est élu président du Conseil général. Le Conseil communal (organe exécutif), pour sa part, est composé de neuf membres : 2 sièges PS, 2 PDC, 2 PLR, 2 MV (Marly-Voix) et 1 UDC.

39. L'Union démocratique du centre est un parti politique suisse conservateur et nationaliste, généralement classé à l'extrême droite de l'échiquier politique.

À l'instar de presque tous les villages helvétiques, dans lesquels la vie associative a toujours été très vive, la commune de Marly s'est développée et se développe encore grâce à ses « sociétés ». Des associations de tir et de chant existent depuis les années 1930-1940 et côtoient des regroupements à caractère économique (société des usiniers, sociétés de fromagerie, syndicats d'élevage bovin). Des cercles catholiques sont également fondés, soit par les radicaux, soit par les conservateurs, les premiers visant une cohésion au niveau national tandis que les seconds se projettent surtout au niveau cantonal. Les chorales d'église, composées d'abord exclusivement d'hommes (puis de femmes et enfin d'un chœur mixte), ont gagné plusieurs prix, dont des médailles pontificales. De nombreuses associations sportives (football, athlétisme) préexistaient au Centre sportif construit entre 1969 et 1992 ; 40 sociétés sont encore actives aujourd'hui, regroupant environ 2500 personnes. Les Scouts, qui forment parfois un important terreau de la jeunesse prête à s'engager pour autrui à titre civil ou politique, sont présent-e-s depuis 1933 et ont ouvert une section féminine en 1970, avant de devenir un groupe mixte.

Si les associations spécifiques existent de longue date, aucune animation « généraliste » n'était proposée jusqu'en 1985, année durant laquelle il y fut remédié grâce à un personnage phare dans la commune. Cet ancien boulanger, totalement converti au travail d'animation socioculturelle, a en effet contribué à fonder en 1988 le Parlement des jeunes, à mettre sur pied des camps pour adolescent-e-s, et a programmé des événements sportifs, dont le Tournoi de la Toussaint, qui se transformera en Marly-Folies. Désormais, lors du week-end de la Pentecôte, une année sur deux, Marly organise une fête de plusieurs jours en marge de laquelle se déroulent les nuits des promotions citoyennes⁴⁰. En sus des fêtes offertes à tous et toutes, plusieurs lieux et plusieurs dispositifs proposent des activités pour les « enfants des quartiers marlynois », c'est-à-dire, en langage indigène, les quartiers les plus défavorisés et les plus peuplés de personnes d'origine étrangère. Alors que l'insertion

40. Si, comme nous l'avons vu, la tendance fribourgeoise est davantage à préférer les termes de soirée ou réception, ici, les autorités ont décidé de garder ce terme de promotions.

dans une association locale semblait aller de soi pour les « jeunes du coin » dont les familles sont installées de longue date dans la commune, les activités organisées pour les « enfants des quartiers marlynois » paraissent s'inscrire dans une perspective intégrative. Tout se passe un peu comme si la jeunesse de ces quartiers n'était pas suffisamment intégrée localement (malgré sa naissance en Suisse ou sa venue durant la petite enfance et sa fréquentation de l'école) et qu'il fallait adopter une ligne différente avec ces personnes. Par ailleurs, pour favoriser la cohésion dans la commune, une sociologue spécialiste de la recherche-intervention, Marie-Claire Rey-Baeriswyl⁴¹, a même été mandatée pour réfléchir avec les autorités à un dispositif de consultation : des « Marly Cafés » conçus pour débattre avec plus 400 participant·e·s volontaires sur l'avenir de la commune. Des agent·e·s « Marly Sympa » ont alors été formé·e·s pour lutter contre les incivilités des jeunes en essayant d'abord d'entrer en communication avec ces personnes avant de devoir recourir aux forces de police⁴². Le projet Marly Sympa s'est par ailleurs étendu, perdant peut-être de son caractère inquisiteur pour s'intéresser à l'intégration des personnes migrantes ou des personnes les moins insérées dans le village. Des agent·e·s d'origine étrangère se sont particulièrement engagé·e·s pour diffuser de l'information auprès de leurs propres réseaux et pour animer des rencontres durant lesquelles les non-francophones pouvaient s'initier au français. Nous interprétons cet effort d'animation comme une volonté de freiner la xénophobie et de faire se développer des formes de solidarité que les autorités politiques locales imaginent comme plus difficiles parmi les personnes immigrées qui ne seraient pas habituées aux formes locales de sociabilité. L'esprit d'engagement auquel disent souscrire les élus marlynois s'exprime d'abord localement, mais aussi par rapport à l'extérieur de la commune, dans un certain nombre de projets à caractère humanitaire montés par la paroisse, la société des pompiers et diverses associations (un orphelinat dans le Tamil Nadu, dans le sud-est de l'Inde ;

41. Rey-Baeriswyl et Simonet, 2004-2008.

42. Le projet Marly-Sympa s'est étendu à d'autres communes du canton de Fribourg : Wünnewil-Flamatt, Villars-sur-Glâne, Düdingen, Estavayer-le-Lac et Bulle. À ce sujet, on peut consulter le site : www.communes-sympas.ch/.

un soutien technique à des fermes agricoles à Madagascar ; une crèche et un centre scolaire et social à São Paulo ; de nombreux échanges avec Tusnad, un village roumain, à la suite d'une opération en 1988 menée par plusieurs communes de Suisse pour sauver ledit village).

LA NUIT DES PROMOTIONS CITOYENNES DE MARLY

DU VENDREDI 15 MAI 2009⁴³

À Marly, les promotions citoyennes ont lieu durant le week-end de la Pentecôte et se déroulent de deux façons différentes selon qu'elles sont associées ou non à la fête des Marly-Folies. Lorsque les deux événements ont lieu en même temps, les promotions citoyennes courent sur deux week-ends ou se concentrent sur le samedi après-midi, et sont suivies de la distribution du diplôme de citoyenneté le dimanche matin. S'il s'agit d'une année sans Marly-Folies, les promotions se déroulent le vendredi soir à 20h, durent toute la nuit ou presque et se terminent le samedi par la distribution du diplôme à 11h et un repas à midi. Suite aux aménagements que nous avons évoqués plus haut, ce sont les jeunes de l'Amicale 89 (nés en 1989), déjà constituée en association sportive de football, qui organisent les promotions citoyennes avec l'aide et le financement des autorités marlynoises. Quatre élus sont presque toujours de la partie : le syndic (PDC), qui a longtemps travaillé dans une entreprise du canton de Berne avant son accès partiellement rémunéré à la syndiculture ; le vice-syndic, responsable du dicastère jeunesse (PLR), qui possède sa propre entreprise ; le responsable de l'environnement (Marly Voix) et le responsable des questions touchant à l'eau et aux naturalisations (PS). Les deux derniers sont enseignants et sont arrivés plus récemment à l'exécutif communal. En 2009, ils étaient au législatif en tant que conseillers généraux.

En 2009, première année durant laquelle nous assistons aux promotions citoyennes, c'est la version nocturne qui est promue

43. Ici, il ne s'agit pas de l'année durant laquelle le film a été tourné et les entretiens menés, dans la mesure où, cette année-là (2011), le parcours et la cérémonie ont pris des formes différentes et devaient compter avec un absent de marque, le responsable du dicastère de la jeunesse. Comme on le découvrira plus loin dans l'analyse des entretiens, une partie du public juvénile connaissant par ouï-dire le format habituel de la cérémonie a été déçu d'avoir été traité différemment, de ne pas avoir pu participer à la « nuit » des promotions citoyennes.

dans sa quatrième édition ; 97 personnes ont été invitées, mais sept seulement ont confirmé leur présence au moyen du talon-réponse. Choquées par ce très faible taux de réponse, les autorités ont donc demandé à l'Amicale 89 de les appeler personnellement sur leurs téléphones portables ; la présence potentielle s'est alors accrue, jusqu'à toucher 35 personnes.

Le lancement de la nuit citoyenne a lieu sur le parking de l'école primaire. Le public prêt à démarrer le parcours est vêtu assez chaudement pour pouvoir affronter la fraîcheur de cette nuit du mois de mai. Il n'y a que nous, les observatrices, qui n'avons pas été assez prudentes en la matière, et nous le regretterons au petit matin. Le syndic le remarque, mais ne se moque pas de nous, bien que les élus marlynois fassent parfois – gentiment – référence à notre origine urbaine et au côté présomptueux du canton de Genève.

Après quelques mots de bienvenue, le public juvénile est réparti en quatre groupes, chacun mené par un jeune homme de l'Amicale 89 ou par le syndic lui-même, qui tient à nous enrôler dans son équipe et qui, contrairement à d'autres années, suivra tout le parcours. Les performances réalisées à certains postes par les jeunes permettront de recueillir des points qui seront comptabilisés par équipe. Les membres de l'équipe gagnante recevront un bon pour une pizza ou pour une place de cinéma, mais l'enjeu de cette nuit citoyenne est bien ailleurs.

Le premier poste, « Histoire de Marly », est animé par les deux éditeurs responsables des deux ouvrages publiés sur la commune⁴⁴ et évoqués en introduction. Le premier est l'ancien syndic de Marly, le second est photographe. La leçon d'histoire prend place dans une ferme dont la grange sert d'entrepôt pour du matériel communal. Aux cinq participant-e-s présent-e-s avec leur mentor de l'Amicale, l'ancien syndic raconte le passé de la commune, de ses débuts géologiques jusqu'à sa forme actuelle, en insistant sur l'histoire de certaines entreprises (Ciba-Geigy et Ilford) et en soulignant leur haut niveau d'innovation technologique. Il se dit aussi fier de cette commune qui possède deux écoles primaires, un cycle

44. À l'époque, seul un des deux ouvrages était publié (Maillard et Kuehnlin, 1992).

d'orientation, un centre sportif, une salle de spectacle, une patinoire, un mémorial des sentiers pédestres, un sentier planétaire, un dojo (où s'entraîne le club de judo) et plus de 60 « sociétés » locales. Le point fort de la commune, pense l'ex-syndic, est « sa qualité de vie et sa richesse associative », tandis que son point faible se loge dans son éloignement des réseaux de communication, puisqu'il faut en effet quinze minutes (ou davantage aux heures de pointe) pour arriver sur l'autoroute qui relie Marly à sa région. Cette difficulté, déplore-t-il, dissuade nombre d'entreprises de s'installer sur la commune et renforce son côté résidentiel. Il souligne néanmoins : « À Marly, on a la ville à la campagne. » Le syndic insiste sur l'engagement des jeunes dans la commune, tandis que celles-ci et ceux-ci écoutent sagement les propos, mais semblent parfois s'ennuyer un peu. Toutefois, la plupart diront – politesse oblige ? –, lorsque nous engagerons informellement la conversation sur ce sujet, qu'il était plaisant d'entendre raconter des éléments d'histoire locale dont on leur a peu parlé à l'école. Puis le groupe emprunte le minibus de l'Animation jeunesse pour se rendre au poste suivant.

Le deuxième poste, intitulé « Famille et formation », est tenu par les deux enseignants déjà cités. Le rassemblement a lieu sous le porche du Cycle d'orientation (établissement du secondaire inférieur). Des troncs en feu (aussi appelés bûches suédoises) donnent de la lumière et de la chaleur à l'endroit, créant un cercle d'intimité néanmoins rompu quand nous entrons à l'intérieur, dans une salle de classe. L'enseignant du cycle d'orientation demande à l'assemblée ainsi réunie « ce que la famille représente ». Avec application, comme si elles et ils étaient réellement en classe, les jeunes répondent : « c'est l'union » ; « c'est la responsabilité » ; « c'est la solidarité, c'est l'entraide », etc. La conversation se poursuit sur les risques d'éclatement de la famille dans une société « plus individualiste » et sur le soutien aux personnes âgées.

À ce moment de la discussion, le syndic nous propose de continuer la tournée des postes et nous embarquons à nouveau dans le minibus pour arriver au troisième point du parcours, « La grimpe des piliers du pont ». À ce troisième poste, un groupe de jeunes s'initie à l'escalade le long d'une des piles du pont des Pérolles, construit en 1922 et aménagé en mur de grimpe lors d'une de ses

diverses réfections. Les mêmes troncs en feu accueillent les participant-e-s et la lumière ainsi créée projette nos ombres sur les piles du pont, dont les soubassements sont ancrés en plein champ. Au milieu de la nuit, refroidies par la pluie qui tombe dru, nous nous sentons presque écrasées par la masse de l'impressionnant édifice et admiratives des grimpeuses et grimpeurs averti-e-s qui, une fois arrivé-e-s au plus haut niveau du pont, se retrouvent pratiquement à l'horizontale pour suivre la courbure de l'ouvrage.

Au moment de notre arrivée, une jeune fille, à mi-chemin, semble en difficulté et redescendra un peu pour essayer de remonter par une autre voie. Ce poste, apparemment centré sur une simple démonstration sportive, peut aussi, de notre point de vue, être perçu comme laissant admirer des valeurs que les autorités et les jeunes semblent partager. Une « bonne citoyenne » ou un « bon citoyen » se doit en effet d'être une personne courageuse donnant d'elle-même pour faire gagner son équipe davantage que pour en tirer une gloire personnelle. Et l'engagement ne signifie pas nécessairement le succès garanti d'une démarche, mais plutôt la volonté de s'impliquer dans un processus. D'ailleurs, les personnes qui grimpent aisément sont félicitées autant que les individus qui sont à la peine. La surveillance de cette jeunesse en ascension est placée sous la responsabilité de jeunes spécialistes dont l'engagement presque désintéressé (ils ne touchent qu'un simple dédommagement pour le matériel prêté) est à nouveau un signe de la solidarité et du bénévolat tant recherchés à Marly. La pratique de la grimpe sous ce pont mobilise de fortes dimensions symboliques, puisque l'ouvrage de béton relie Marly à Fribourg et a permis son désenclavement. Le rassemblement sous le pont évoque aussi d'autres convivialités juvéniles estivales (pique-niques et soirées alcoolisées) qui s'organisent au bord de la Gérine, une centaine de mètres plus loin. Tout en observant la grimpe, nous discutons avec notre hôte, nous rendant compte à quel point la participation citoyenne semble ici, comme à Anières, précédemment évoquée, fondée sur la transmission familiale : le grand-père de l'actuel syndic a occupé

le poste durant trente-six ans; son fils est sapeur-pompier⁴⁵ et membre de l'Amicale 89. Du côté du vice-syndic, la transmission est très importante aussi: son père et grand-père ont été engagés, son fils fait partie des sapeurs-pompiers et de l'Amicale 89 et, en 2011, il est aussi devenu membre du Conseil général. On mesure par ailleurs la force de l'engagement si l'on sait que le travail associatif est bénévole, que la syndication est en principe une activité de milice et que l'implication comme sapeur-pompier ne permet que d'échapper à la taxe que chaque habitant-e paie à la commune pour bénéficier de l'action des soldats du feu. L'engagement bénévole représente, en tout cas à Marly, une facette importante de la citoyenneté. Bien sûr, ces activités non rémunérées (on en découvrira d'autres par la suite) produisent des effets de reconnaissance non négligeables: loyauté reconnue publiquement vis-à-vis du père et de la famille, qui n'en attendent pas moins de leur progéniture; développement d'un réseau amical et social qui pourra, le moment venu, rendre service pour décrocher un stage, un job, une place de travail, etc.; inscription de ces activités sur un curriculum vitae. La reconnaissance attachée aux sapeurs-pompiers est extrêmement importante dans les communes, qui ne pourraient, à l'instar des plus grandes villes, s'offrir le luxe de rémunérer tous les postes. Ce corps de spécialistes bénévoles, outre chaque secours qu'il porte, est par ailleurs exhibé lors de nombreuses cérémonies publiques. La visite de la caserne des pompiers demeure un symbole très valorisé de la solidarité communale.

Au poste 4, «Jeux», sur le parking d'un des centres commerciaux, nous aurions dû retrouver un groupe de l'Amicale, cette fois-ci animé par les amies des jeunes gens de l'association, mais le temps pressait et nous avons dû nous rendre à un autre point. À ce poste (que nous avons observé une autre année), il est proposé un jeu de Kim (du nom du roman d'espionnage de Kipling) consistant à graver dans sa mémoire une série d'objets déposés dans le coffre d'une voiture, à lister aussitôt le coffre fermé. Nous manquerons également un autre poste, celui des questions sur les

45. Nous laissons le terme au masculin, car nous n'avons pas rencontré de sapeuse-pomprière, mais elles sont bienvenues d'après les responsables.

connaissances civiques et régionales. Les deux autres années où nous l'expérimenterons, il est installé une fois à un arrêt d'auto-bus et, en 2012, dans la forêt à l'endroit d'un lieu-dit très connu des Marlynois-e-s, près des bancs et tables qui font face à la grotte de la vierge Marie. Aucune autre source de lumière que les troncs enflammés. L'atmosphère est donc assez étrange, puisqu'il s'agit de répondre dans le noir, devant une scène religieuse, à des questions politiques que les examinateurs essaient de lire à la lueur de l'écran de leur téléphone portable. C'est peut-être à cause de cette confusion entre deux mondes (le religieux et le politique) que les jeunes (les examinateurs et les personnes questionnées) rient beaucoup. La proximité en âge des deux groupes a peut-être aussi son importance. Toujours est-il que les personnes interrogées se débrouillent assez bien. Elles n'ont aucune difficulté sur ce qui touche le plan local (connaissances des lieux-dits, géographie régionale, politique communale), mais hésitent parfois sur ce qui est lié au sport ou sur la composition de l'exécutif fédéral. Cette fois-ci, l'échelon cantonal n'a pas été abordé.

Nous arrivons ensuite au poste 5, «La caserne des pompiers». Beaucoup attendent ce poste avec impatience et le considèrent comme le clou de la soirée. Quintessence du bénévolat technique masculin et viril, le pompier⁴⁶ est le soldat du feu, le brave, le courageux, la personne dévouée à sa «communauté» qui, parfois, perd même la vie pour elle. Si le militaire engagé pour sa patrie était très présent dans les discours des autorités lors des promotions civiques d'antan, il ne semble plus être porté en exemple lors des promotions d'aujourd'hui. Le «bon citoyen» ou la «bonne citoyenne» n'est plus un militaire au service de la nation, mais quelqu'un d'engagé pour sa commune. Technique, la visite est aussi ludique, car les pompiers de service organisent un jeu qui permet de mettre des buts dans une petite cage basse en plastique avec un ballon poussé par le jet des tuyaux d'eau utilisés sur les interventions. La visite se termine par ce qu'on pourrait presque assimiler à un feu d'artifice: «l'enflamment de la poêle à frire» (un grand classique de

46. On retrouve cette figure emblématique de l'engagement au service d'autrui dans d'autres communes, notamment à Düdingen.

la visite d'une caserne des pompiers), qui provoque suspense et effet très spectaculaire dans la nuit noire.

C'est le vice-syndic et le conseiller communal de Marly Voix qui animent le poste 6, « Citoyenneté ». Ce poste est situé dans l'arrière-cour d'une grange vide. Il y fait passablement nuit, c'est pourquoi les deux élus installent une lampe en sus des troncs enflammés. Avant que les jeunes arrivent, les deux élus discutent avec nous et insistent sur le « cadrage » de ces derniers et dernières, sur leur responsabilisation. Les jeunes arrivent en minibus et se voient offrir à boire et des chips. Pas d'alcool, même si les conseillers communaux ont une bière à la main. Le représentant de Marly Voix ouvre le débat en demandant aux jeunes ce que la citoyenneté veut dire pour elles et eux. C'est presque toujours lui qui posera les questions, peut-être parce qu'il a l'habitude du débat avec des jeunes du fait de son activité d'enseignant, ou alors parce qu'il se sent le plus libre de débattre du fait de son appartenance à un groupement apparemment non marqué politiquement. La question posée ainsi frontalement entraîne peu de réponses, un jeune affirmant même qu'elle ne veut pas dire grand-chose. Passant à un autre sujet qui le travaille davantage, le représentant de Marly Voix sonde alors l'intérêt pour la vie communale et un jeune homme s'applique à répondre : « Avant, ça nous passait au-dessus. Maintenant, c'est mon devoir de citoyen. »

Le représentant de Marly Voix insiste :

Et votre voix ? Est-ce que ça sert à quelque chose ? Quel poids politique [avez-vous] ? Quelqu'un qui représenterait votre voix ? Il ne faut pas penser en système [abstrait] seulement, mais aussi en voyant des gens dedans. Par exemple, le règlement de police. Il touche tout le monde. On peut avoir de l'influence, en tant que conseiller, sur le règlement de police. Par exemple, il est question d'instaurer un couvre-feu pour les adolescents. Ça soulève quelques problèmes. Quelques communes se sont fait retoquer au Tribunal administratif. On a besoin de vous pour ce genre de choses, parce que vous voyez les choses sous un angle que nous

ne voyons plus. C'est là toute l'importance de l'implication. Cela serait la fin de Globull⁴⁷ s'il y avait un couvre-feu.

Il enchaîne :

Connaissez-vous les membres du Conseil général? Ou bien, par exemple, les conseillers communaux?

L'élu de Marly Voix en profite alors pour présenter le vice-syndic comme étant le membre de l'exécutif responsable de la jeunesse, des sports, des loisirs, des bibliothèques.

Moi, je suis dans le législatif. Si les politiciens sont coupés des gens, ils font des conneries.⁴⁸

Le vice-syndic :

Je suis le lien entre les sociétés [c'est-à-dire les associations locales] et le Conseil général. Mais vous avez votre responsabilité à jouer. Sur internet, nous y sommes tous, avec nos coordonnées, e-mail et téléphone. Il faut aller au contact des gens. Vous pouvez nous présenter vos problèmes, vos suggestions. On peut être d'accord ou pas avec vous, mais on va traiter la question. Peut-être qu'on aura déjà réfléchi et que votre solution n'est pas la bonne ou peut-être que vous aurez une bonne idée.

Le représentant de Marly Voix :

Et un engagement dans un parti politique, vous y songez?

Un silence pesant tient lieu de réponse. Pourtant, l'élu poursuit :

47. Globull est une grande discothèque très connue, située en bordure de la ville de Bulle, fréquentée par les jeunes adultes de la région, voire de Lausanne. Sur cette discothèque, voir le récit suivant sur Bulle.

48. Nous nous permettons de laisser ce terme même lors du passage de l'oral à l'écrit, car il est assez typique de l'élu, qui souvent ne mâche pas ses mots.

En étant groupé, on est identifiable, on sait les priorités et les types de raisonnement et les possibilités d'interagir. Quels sont les partis de Marly?

Les jeunes en chœur: «UDC, PS, PDC, PLR, Marly Voix... les communistes (rires⁴⁹)».

L' élu de Marly Voix termine sa description sur le ton d'une leçon:

L'assemblée municipale, c'est le Conseil régional (environ 50 personnes). Marly Voix est un groupement politique où chacun est responsable de son engagement politique, quelles que soient ses positions et son orientation politique. On est vraiment dans la politique de la proximité.

Et vous savez qui est le chef du village?

Silence, puis un jeune répond: «Le syndic».

«C'est faux», reprend l' élu, ravi que quelqu'un soit tombé dans le piège:

Le syndic dirige le Conseil communal. C'est là où l'on traite tous les mandats, c'est-à-dire les dossiers et la gestion des affaires communales en faisant abstraction des idées politiques. Le syndic s'occupe aussi de la gestion du personnel et de la communication. Mais le chef du village, c'est le président du Conseil général. Il y a préséance du législatif sur l'exécutif.

Le vice-syndic ajoute alors:

Mercredi soir prochain, il y a le Conseil général et la soirée d'élection. Vous êtes invités à venir. Les présidents sont élus pour une année. Et si vous arrivez à tenir le coup, il y a un apéro à la fin.

49. Le représentant de Marly Voix est considéré comme très à gauche par certain-es jeunes, qui nous l'ont dit en sous-voix. Nous n'avons toutefois pas discuté de ses positions avec lui.

Et n'oubliez pas, chaque e-mail à chaque élu est discuté et, comme ça, on fait avancer les choses.

Ces échanges reprennent des thèmes souvent abordés, soit du côté des autorités politiques, soit du côté des jeunes. Ils insistent d'abord (même si cela est déploré en cœur) sur les nouvelles responsabilités qui incombent aux personnes qui deviennent majeures, notamment celle de remplir sa déclaration d'impôt, une déclaration plus formelle que substantive, dans la mesure où la plupart des jeunes sont encore en formation et, de ce fait, ne gagnent pas encore suffisamment leur vie pour être imposables. Ils poursuivent par une interrogation sur le vote, où l'on voit apparaître deux leitmotivs : se sentir insuffisamment informé-e, mais se sentir responsable (le « devoir de citoyen »). Du vote, on passe à l'implication électorale, à l'incitation de faire porter sa voix, en commençant avec des sujets qui devraient toucher les jeunes, puisqu'il est fait référence au droit de se rendre dans une discothèque sans en être empêché-e par un hypothétique couvre-feu (qui ne concernerait *de facto* que les mineur-e-s). Vient ensuite un autre thème récurrent des discours tenus par les autorités, soit l'idée que la jeunesse permet aux autorités politiques de se renouveler (« On a besoin de vous pour ce genre de choses, parce que vous voyez les choses sous un angle que nous ne voyons plus »). Enfin, la proximité entre jeunes et autorités est mise en avant : c'est une caractéristique de l'interconnaissance locale tant souhaitée par les élus communaux, qui n'hésitent pas à donner leur numéro de téléphone personnel ou leur e-mail, tout en invitant leur public à faire l'expérience détenue d'une séance de Conseil général.

Trois ans plus tard, à la Pentecôte 2012, le poste est tenu par le même élu de Marly Voix, désormais membre de l'exécutif, et par un socialiste, ancien président du Conseil général, lui aussi nouvellement membre de l'exécutif. En réponse à une question sur leur source d'information en matière de politique, trois personnes disent lire le journal local fribourgeois (*La Liberté*) ; un jeune fait une remarque sur la « surpopulation étrangère qui nous menacerait », tandis qu'un autre s'insurge pour dire que ces personnes migrantes sont « des êtres humains comme nous ». Paradoxalement,

alors que les propos des jeunes sont éminemment politiques, l'élu socialiste élargit la notion de citoyenneté à l'engagement bénévole et affirme : « Être citoyen, ce n'est pas seulement voter, mais faire de la politique au quotidien », point de vue qu'il précise ensuite après que deux jeunes sont intervenus pour dire, l'un, qu'il est « caissier d'une association de sourds-muets » et, l'autre, qu'il fait partie « d'un comité d'une association de judo ». « Oui, c'est une forme de citoyenneté non officielle, mais le plus petit geste compte, c'est bien pour l'intérêt général », souligne l'élu socialiste.

Quittant le domaine de la citoyenneté « non officielle », c'est-à-dire de l'engagement bénévole, tantôt inclus dans la citoyenneté, tantôt exclu si on la limite à l'exercice politique *stricto sensu* (vote, élections, engagement dans un parti), un jeune homme réclame davantage de pistes cyclables et se voit répondre par l'élu de Marly Voix, qui ne se déplace qu'à vélo : « Tu prêches un convaincu ! » Une jeune fille se plaint que Marly ne possède pas de vraie place du village. Cette revendication fait aussi extrêmement plaisir au représentant de Marly Voix, qui essaie justement de faire participer les villageois-e-s à un concours d'idées sur le sujet. L'élu en profite pour noter : « Pour faire de la politique, il faut une patience d'ange, c'est lent et cette lenteur m'énerve. »

D'autres revendications, notamment celle concernant la construction d'une piscine, sont immédiatement balayées en raison de leur cherté. La demande d'un local de répétition pour la musique et la danse suscite davantage d'attention, mais aussi une réponse au caractère très pédagogique : « Il faut en parler à l'animateur jeunesse », poursuit l'élu ; « Ok, pourquoi pas, mais attention, on ne vous met pas les Pampers, vous devez être proactifs. »

Une discussion s'engage sur la présence récente de deux magasins supermarchés à bas prix (Aldi et Lidl), l'un en face de l'autre, à proximité immédiate du cycle d'orientation que des adolescent-e-s de 12 à 15 ans fréquentent. Les jeunes reprochent aux autorités d'avoir laissé faire. Elles se montrent désolées⁵⁰, mais rétorquent qu'elles ne pouvaient empêcher cette double implantation, dans la

50. Elles préciseront tout de même avoir demandé aux gestionnaires desdits supermarchés de placer le vin sur les plus hautes étagères et les alcools forts derrière les caisses sous la protection du personnel de vente, comme c'est déjà le cas dans d'autres grandes surfaces.

mesure où les terrains étaient privés. Le sujet n'est pas poursuivi. Peut-être parce qu'il met les élus dans l'embarras, gênés de se voir dénoncés dans leur manque de combativité alors qu'ils sont censés montrer l'exemple? C'est pourtant une occasion unique d'exercer son sens du politique, dans la mesure où cette implantation renvoie à des thèmes plus généraux qui ne sont pas évoqués directement: la prévention de l'alcoolisme auprès d'une jeunesse que l'on imagine souvent comme trop alcoolisée; le laisser-faire par rapport à des entreprises parfois dénoncées comme suppôts d'un néo-capitalisme débridé menaçant d'autres magasins promouvant un commerce plus contrôlé (par exemple les coopératives Coop ou Migros, implantées de très longue date en Suisse). Ici comme à Anières, la commune évoquée dans le récit précédent, les questions suscitant la controverse ne sont pas conflictualisées, ne font pas l'objet d'une discussion en profondeur, comme si le conflit (pourtant source du débat politique) voulait être évité. En ce sens, on peut parler d'un certain effacement du politique au profit de la politique politicienne ou du consensus communal.

Aux yeux des élus, ce poste «Citoyenneté» représente – comme son nom l'indique – un des moments importants de la nuit citoyenne, puisqu'il permet à la fois d'évaluer sommairement l'intérêt des jeunes pour la politique, de rappeler quelques notions de civisme et d'appeler au vote et/ou à l'implication dans un parti. Entre nos premières observations de 2009 et celles de 2012, la position des élus évolue, sans que l'on sache bien si cette évolution est due à un changement dans l'équipe d'animateurs (ils sont tous deux enseignants et plutôt à gauche de l'échiquier politique, comme nous l'avons déjà souligné) ou à une influence de notre recherche (qui inciterait à penser que la citoyenneté ne se réduit pas au vote). En tout cas, en 2012, il semble possible d'admettre que l'engagement citoyen peut prendre d'autres formes que l'engagement politique *stricto sensu* et s'apparenter au bénévolat, pour autant qu'il reste dans les limites de l'échelle locale, la commune.

Revenons en 2009. Le septième et dernier poste auquel nous assistons est sis au «Centre de sport»; il consiste en un jeu de ballon près des vestiaires. Les jeunes s'y livrent sans grand enthousiasme, car il est environ 2h du matin et que plusieurs groupes,

ayant terminé leur parcours, attendent avec une relative impatience le petit déjeuner à la buvette du stade de football. Une fois tout le monde arrivé, le petit déjeuner est servi : boissons chaudes, pain, jambon, fromage, beurre, confiture et miel. Certains jeunes hommes prennent une bière au bar, sans que nous sachions s'ils la paient ou se la voient offrir. Les jeunes occupent un bout de la longue table dressée par le tenancier de la buvette. Les accompagnateurs de l'Amicale 89 (dont le fils du vice-syndic, à cette heure libéré de son service de pompier) occupent le milieu et, à l'autre bout, sont installées les autorités politiques (les conseillers généraux, une conseillère générale, des membres de l'exécutif, le syndic) et nous, les anthropologues. Le syndic prend très rapidement la parole pour évoquer notre recherche et nous présenter en deux mots. Surtout, il félicite l'assemblée d'avoir participé et lui rappelle que la suite de la cérémonie est prévue dans deux semaines pour la remise des diplômes. Dans d'autres éditions, cette remise des diplômes a lieu à 11h le lendemain, donc quelques heures après avoir quitté la buvette. Nombre de jeunes ne vont pas se coucher, mais continuent de boire des bières ou autres boissons alcoolisées ; d'autres arrivent en retard ou ne viennent carrément pas, ce qui suscite des commentaires souvent bienveillants de la part des autorités – « il s'est couché tard, il a un peu trop bu », disent-elles en substance, comme s'il s'agissait que jeunesse se passe.

Des membres de l'Amicale 89 annoncent quelle est l'équipe gagnante de ce parcours nocturne. Nous discutons avec le syndic et le président de la Société de développement (un des éditeurs des ouvrages déjà cités) et lançons une question qui nous intrigue depuis le début de la recherche : quid des jeunes d'origine étrangère dans ce dispositif des promotions citoyennes ? Le syndic paraît étonné par la question, comme si la jeunesse non détentrice d'un passeport suisse n'avait pas à être conviée à ce type de cérémonie, du fait qu'elle n'accède pas à la totalité des droits politiques. La question de convier cette jeunesse à la cérémonie ne semble pas discutée à Marly, ni au niveau de l'exécutif, ni à celui du législatif⁵¹. La question est d'autant plus importante pour nous qu'elle

51. Elle le sera néanmoins les années suivantes.

fait l'objet d'énoncés spécifiques centraux dans deux des communes genevoises enquêtées. À Marly, un élu nous mentionne que seules les personnes naturalisées sont invitées, ce qui paraît évident, puisque ce sont des Suisses et des Suissesses, mais ce dernier ne questionne pas cette évidence. D'ailleurs, précise-t-il, la remise de diplôme qui clôt les promotions citoyennes marlynoises est aussi l'occasion pour la commune d'accueillir officiellement les nouveaux Suisses et Suissesses, y compris des personnes qui n'ont pas 18 ans⁵². En 2010, le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme de Fribourg rappelle, par une lettre envoyée à toutes les communes, que les personnes étrangères au bénéfice d'un permis d'établissement ont le droit de vote et d'éligibilité sur le plan communal. Dès lors, les discours changent et, en 2012, les élus insistent sur le fait que les « permis C » sont conviés. Toutefois, lors du *focus group*, un élu semble continuer de penser que les personnes étrangères sont peu « intégrées » : il évoque la « barrière de la langue » et les « différences de mentalité » et dénonce aussi le fait que ces résident-e-s sont peut-être peu pressé-e-s de s'informer, puisque, lors des fêtes d'accueil des « nouveaux arrivants », seulement 7 % ou 8 % des personnes invitées viennent, alors même que l'invitation est publiée en 19 langues. En fait, pour certains élus, la catégorie « étranger » semble synonyme de « nouvel arrivant ». D'autres, en revanche, semblent reconnaître qu'une partie de ces jeunes non suisses sont né-e-s à Marly et y ont suivi toute leur scolarité, et s'activent désormais à ne pas oublier les « permis C » dans leur invitation, voire à essayer d'en encourager la venue.

LA REMISE DES DIPLÔMES ET LES DISCOURS DES AUTORITÉS

Nous nous retrouvons deux semaines plus tard pour la cérémonie officielle d'accueil dans la citoyenneté et la remise d'un diplôme idoine. Et c'est le premier citoyen de Marly (c'est-à-dire le président du Conseil général) qui accueille les personnes nouvellement citoyennes. À l'instar de nombreux orateurs et oratrices dans les mêmes circonstances, il relève que les promotions citoyennes

52. Cette ritualisation n'est pas systématique et nous n'avons assisté qu'une seule fois à cet accueil supplémentaire.

sont un « rite de passage » et que les jeunes méritent la nouvelle confiance qui leur sera due. Il signale aussi la présence des « naturalisé·e·s » accueilli·e·s le même jour et les félicite d'avoir choisi la citoyenneté par naturalisation. Comme dans toutes les communes, l'orateur énonce ensuite les responsabilités des majeur·e·s :

Être adulte, c'est avoir acquis des droits, mais aussi des devoirs.

Il rappelle les droits acquis (selon lui) avec la majorité :

Fréquenter des établissements publics ; faire l'armée ; passer le permis de conduire ; avoir un droit d'achat ; pouvoir conclure des crédits bancaires ; avoir la possibilité de libre circulation ; pouvoir se marier ; être éligible... En fait, le droit d'être acteur et de vérifier comment l'argent des impôts est dépensé.

L'orateur mélange différents types de droits, y compris des droits qui sont accessibles avant la majorité, comme celui de fréquenter des établissements publics (ouverts aux moins de 18 ans) ou celui de se marier. Il est toutefois probable qu'il ait essayé de lister les prérogatives autant que les droits, peut-être dans le but de montrer combien l'accès à la majorité est une étape importante. Contrairement à l'ensemble des autres autorités que nous avons entendues lors des diverses promotions citoyennes, il mentionne le droit de faire l'armée, ce qui est généralement plutôt considéré comme un devoir. Le dernier droit – celui « d'être acteur » – peut se comprendre soit comme une incitation à agir (incitation que Meyrin met aussi en scène en intitulant son invitation « sois acteur de ta vie »), soit comme un encouragement à voter et donc à potentiellement ne pas réélire celles ou ceux qui dépenseraient mal à propos l'argent de la commune (les impôts). Sur le plan des devoirs, sont énoncés :

La responsabilité civile ; la gestion de l'argent ; l'obligation de payer des impôts ; le fait que le casier judiciaire ne soit plus effaçable à 18 ans révolus. Vous voilà avertis !

Une presque menace sur le ton de la plaisanterie, à laquelle il ajoute encore l'engagement dans des sociétés locales.

Cette description des devoirs présente aussi quelques incongruités, dans la mesure où la responsabilité civile n'attend pas la majorité et que des tâches de gestion d'argent peuvent être confiées à une personne mineure (ne serait-ce que la gestion de son argent de poche).

Pour notre propos sur la citoyenneté, on relèvera surtout que l'acte de voter est un droit (alors qu'il est souvent présenté comme un devoir) et que l'engagement dans les sociétés locales est moins pensé comme un droit que comme un devoir. Un devoir que les bénéficiaires du passeport à croix blanche et les personnes au statut d'étranger peuvent d'ailleurs indifféremment remplir.

Ce discours des promotions citoyennes joue sur plusieurs tableaux. Il permet, comme dans d'autres communes, de reconnaître les personnes nouvellement citoyennes comme des adultes à part entière qui pourraient même s'arroger le pouvoir (par le biais des élections) de contrôler ce que font les autorités politiques. Tant que le droit de vote sur le plan communal n'était pas autorisé aux résident-e-s de nationalité étrangère, la cérémonie permettait aussi de distinguer les nationaux des personnes étrangères. Le vice-président du Conseil général intervient à son tour pour rappeler :

En 1992, vous avez vécu votre premier droit, celui de vivre, un droit bafoué dans certains pays. Vous avez eu le droit de vivre et d'être éduqués. Ode à ceux qui se sont occupés de vous ; les grands-parents, les parents, les proches, les enseignants.

L'ode à celles et ceux qui se sont occupés du public juvénile participant n'a jamais été observée dans les autres communes étudiées. Elle n'est néanmoins pas étonnante dans une commune insistant sur les logiques de réciprocité et de reconnaissance et dans laquelle l'engagement local est non seulement civique et politique, mais aussi associatif. À l'instar de ses homologues des communes de Meyrin et Düringen, l'orateur rappelle ensuite que le droit de vote est un droit précieux que les femmes n'ont injustement obtenu qu'en 1971 sur le plan fédéral. Selon les années, une allocution est

également prononcée par le président du Conseil de paroisse, qui brode sur les mêmes thèmes de la solidarité communale.

Une fois les discours terminés, chaque personne est invitée – nominalement – à monter sur scène pour recevoir son diplôme de citoyenneté de la main des élus ; dans d'autres éditions, c'est le syndic seulement qui remet le diplôme, comme s'il s'agissait d'un honneur supplémentaire que de pouvoir approcher ainsi le personnage sur scène. Ce diplôme n'est en rien un document officiel, mais il en a toutes les apparences, tampons et écusson communal à la clé. Le public juvénile se voit aussi offrir deux livres sur Marly (ceux que nous avons cités au début de ce sous-chapitre) et est prié de signer, de son nom et d'un éventuel message, le drapeau de la commune reproduit en noir et blanc sur un tissu synthétique qui flottera au vent sur le faîte de la mairie pendant un mois⁵³. Après un apéritif pris au soleil devant la salle communale, la jeunesse désormais adoubée est conviée à un repas dans la cantine de l'entreprise Ilford, encore en activité à l'époque de nos observations. Ce repas, servi sous forme de buffet froid et chaud, est préparé par des femmes bénévoles, elles aussi parfois actives au Conseil général. On ne peut manquer d'observer la répartition genrée des tâches assignées aux hommes et aux femmes dans cette cérémonie. Aux hommes les discussions avec les jeunes et les discours, aux femmes la préparation et le service des repas. Ainsi, sur l'ensemble de la cérémonie, c'est le moment où elles apparaissent le plus, les femmes se voyant dévolues à la commensalité communale et, par là, à une position de citoyennes en retrait de l'espace scénique des promotions.

Le survol historique consacré à la commune et la description de la cérémonie permettent d'en apprendre beaucoup sur la conception de la citoyenneté que défendent les élus de Marly. Si « la nuit des promotions citoyennes » organisée à Marly consiste clairement en une ultime leçon d'histoire et de civisme (l'histoire de la commune, le rappel du système politique, l'énumération des

53. Pour l'animateur jeunesse de la commune, que nous rencontrons lors d'une journée de réflexion à Genève en 2014, ce geste se veut humoristique et sur le ton de la parodie. Pour notre part, nous observons en 2009 que les jeunes s'y adonnent néanmoins avec un certain sérieux, tandis que, quelques éditions plus tard, c'est davantage l'occasion de rigolades.

partis, le sens du vote...), en une incitation à respecter des valeurs morales (la solidarité entre les générations; l'attention portée aux grands-parents et, par extension, aux anciens; le sens de la famille...) et en un vibrant appel au vote (dans les échanges autour du poste « Citoyenneté » et dans les différents discours formels), elle ne s'y limite pourtant pas. Car ce que la nuit et la cérémonie dans son ensemble donnent aussi à voir, c'est le fort désir des autorités que la jeunesse marlynoise reste attachée à son lieu de résidence et poursuive ou initie des participations dans les « sociétés » ou associations locales. Ce sont ces dernières qui ont permis à la commune de se développer et de ne pas devenir une simple commune-dortoir de la ville toute proche. Même si certaines sociétés sont davantage spécialisées que d'autres (sociétés sportives, sociétés de chant...), elles mélangent toutes les générations. En ce sens, les sociétés marlynoises permettent d'approfondir les liens d'interconnaissance et sont le creuset d'échanges entre les anciens et les plus jeunes. En somme, comme l'indiquait un des élus durant le débat se déroulant au poste « Citoyenneté », « la politique commence dès qu'on est actif dans une société ». Les élus marlynois, habitués à passer une grande partie de leur temps libre à gérer (gratuitement ou presque) les affaires communales et à honorer différentes manifestations de leur présence, se donnent comme devoir moral et politique de resserrer et multiplier les liens entre les habitant-e-s. Ils souhaitent voir perdurer la commune. Génération après génération, ils s'investissent dans les sociétés locales et dans les affaires communales, attendant des personnes plus jeunes qu'elles prennent le relais, ne serait-ce qu'en remerciement de ce que les anciens ont déjà fait. À cet égard, une anecdote est intéressante : lors d'une visite pour organiser le terrain d'observation et les possibilités d'interviews avec les élus et les jeunes, nous avons laissé entendre que nous pourrions défrayer les jeunes qui accepteraient d'être interviewé-e-s par une modeste rémunération de 20 francs. Les élus furent choqués par la proposition : « Avec tout ce qu'on fait pour eux, ils peuvent bien participer gratuitement à votre enquête », répondirent-ils en substance. De même, alors que certaines communes (comme la Ville

de Genève⁵⁴) offrent de nombreux cadeaux lors de la cérémonie, les autorités des plus petites communes, celles de Marly en particulier, restent économes sur ce point : un bon pour une pizza ou un cinéma à l'équipe gagnante et un petit déjeuner lors de la nuit citoyenne, suivi d'un cadeau personnel (livres sur Marly, porte-documents publicitaire ou tee-shirt). Davantage que des objets, les échanges favorisent la convivialité et la commensalité directes (apéritif après la remise du diplôme et, surtout, repas dans la cantine de l'entreprise Ilford). Certes, les moyens d'une commune telle que Marly sont bien plus modestes que ceux d'une grande commune comme Genève, mais au-delà de la question financière, il y a très certainement la volonté de favoriser le don de soi et la reconnaissance du travail précédemment effectué sans rétribution immédiate autre que celle de contribuer à la perpétuation du sentiment de solidarité communale. Les personnes nouvellement majeures sont reconnues et félicitées dans leur nouveau statut, mais il est important qu'elles se sachent débitrices de tout ce qu'ont fait les générations précédentes. Concernant notre question sur le budget de la fête, le syndic explique que les quelques milliers de francs (plus précisément entre 2500 et 3000 francs) nécessaires sont tirés des frais de représentation de la commune, tout comme les frais de la fête nationale du 1^{er} Août (ce qui dit l'importance de ces deux événements dans le cycle des ritualisations communales). Mais l'essentiel, c'est que « les gens viennent bénévolement ; c'est le côté sympa de la fête, il n'y a pas de souci de budget ». Un des élus en profite pour insister sur le désintéressement de l'engagement : « [La question du budget,] c'est une question qu'on ne s'est jamais posée, parce qu'à Marly on a l'habitude de vivre simplement, comme bon nombre de Fribourgeois depuis plus de deux siècles, et donc on n'a jamais pensé faire autrement ! » Il s'agit là, sans doute, d'un discours adressé à des chercheuses qui représentent indirectement le Canton de Genève, supposé riche et urbain, par des Fribourgeois qui se voient comme d'origine rurale et plus modeste. Il poursuit : « M. X met les bus de son entreprise à disposition pour les déplacements.

54. Et Anières, qui se préoccupe de « petits jobs » à offrir aux jeunes et les rémunère pour les services rendus à la commune.

Chez nous, tout se passe comme ça, par relations, par coups de fil.» Le doyen de l'équipe d'organisation conclut : « Marly est riche de son bénévolat. »

À Marly, la citoyenneté se définit donc d'abord par l'acquisition de droits politiques complets qui impliquent de se faire entendre, de voter, voire de s'engager dans un parti, mais elle est aussi précédée ou suivie d'un engagement au sein d'une société villageoise. Le bénévolat, au sens strict du terme, relève d'une autre sphère et ne se confond que très peu avec la citoyenneté. Ce que Marly offre dans le domaine du bénévolat est d'ailleurs (comme on l'a mentionné) souvent destiné à l'étranger : aide à des villages roumains, à des orphelinats indiens ou brésiliens, etc. Il n'y a pas, dans les discours des élus de Marly, d'appel à des valeurs universelles et à un engagement de type humanitaire qui pourraient remplacer l'engagement local, comme c'est le cas en Ville de Genève ou à Meyrin. À Marly, l'engagement social est avant tout un engagement local, souvent intriqué dans des relations familiales. D'ailleurs, les personnes participant à la cérémonie sont souvent des « filles et fils de » (du syndic, du vice-syndic, d'un-e élu-e, ou alors des connaissances d'un membre de l'Amicale 89). Par ailleurs, 54 % des jeunes connaissent personnellement au moins un-e élu-e de la commune.

La conception que les élus ont de l'engagement local n'est pas en contradiction avec celle que le public juvénile s'en fait. Ce public mentionne souvent s'être engagé comme monitrices ou moniteurs d'enfants dans les clubs de sport. Mais cet engagement n'est pas perçu comme citoyen, car les personnes interviewées associent la citoyenneté au vote, pour lequel peu se sentent prêtes. En revanche, contrairement à ce que les élus pensent ou espèrent, l'attachement local est bien présent, mais pas exclusif, les jeunes générations entretenant des liens étroits avec d'autres jeunes venant d'autres communes et avec la ville de Fribourg, lieu de leurs études, d'activités sportives, de soirées.

Il y a donc un léger décalage entre l'idéal local et la solidarité de proximité auxquels les autorités aspirent et les façons de se positionner des jeunes de Marly, qui pensent, comme d'autres jeunes, à quitter la commune, en tout cas le temps de leurs études. Ils et elles semblent néanmoins très sensibles à la forme de communication

en face à face que les élus s'efforcent d'installer lors de la nuit citoyenne.

LE POINT DE VUE DES JEUNES

La cérémonie de Marly s'étend sur deux jours. Sur les 41 jeunes ayant répondu au questionnaire, 58 % sont des femmes, contre 42 % d'hommes. Tous et toutes sont de nationalité suisse, à une exception près. Tou-te-s sont en formation : 51 % sont au gymnase, près d'un tiers (31 %) poursuivent un apprentissage de type CFC. Les autres jeunes poursuivent d'autres filières de formation (12 % à l'École de culture générale ou de commerce). Enfin, un jeune est à l'université tandis qu'un autre – le seul – poursuit une mesure d'insertion et est à la recherche d'une formation. Un quart des jeunes ont des parents engagé-e-s politiquement. Si les jeunes sont venu-e-s aux promotions citoyennes, c'est avant tout pour retrouver leurs ami-e-s (81 %) et par curiosité (78 %). Toutefois, pour près d'un quart de ce public juvénile (24 %), il s'agissait de marquer son appartenance à la commune ou, pour 12 %, de marquer le passage à la majorité. Plus de la moitié des jeunes (54 %), nous l'avons dit, connaissent personnellement des conseillères ou conseillers municipaux. Comme déjà constaté ailleurs, ce public a des parents bénéficiant d'une intégration professionnelle qui semble stable (95 % des pères et 81 % des mères ont un emploi). Les jeunes participant-e-s et leurs familles semblent donc solidement intégré-e-s, tant sur le plan socioprofessionnel qu'en termes de formation.

Les 14 jeunes interviewé-e-s (11 gymnasien-ne-s, 2 apprentis et une élève de l'École de commerce) parlent en premier du jeu de postes qui s'est déroulé le samedi après-midi. Certains postes sont décrits de manière très différente d'un entretien à l'autre. Le poste tenu par un conseiller communal qui racontait – diaporama à l'appui – l'histoire de Marly est tantôt qualifié de « présentation de Marly », tantôt de « séance d'information » (Jonas). Cela dit, même Helena, qui parle de « séance d'information », assure avoir apprécié d'en apprendre plus sur l'histoire de la commune, la construction du pont que les habitant-e-s franchissent tous les jours pour aller à Fribourg et le développement des entreprises locales.

Un autre poste tenu par des conseillers communaux – que les interviewé-e-s nomment par leurs noms de famille – est vu comme une « discussion » ou une « sensibilisation à la politique ». Cette discussion a pour certains des allures de cours de civisme : discussion de la différence entre votations et élections, des problèmes posés par la forte abstention, de la chance de vivre en démocratie. Le message a visiblement bien passé, puisque nombre de jeunes nous ont dit avoir entendu ce week-end-là (même s'ils et elles le savaient déjà) qu'il est important d'aller voter et qu'un taux de participation de 30 % n'est pas acceptable. Pour certain-e-s, la discussion a effectivement eu un effet de sensibilisation à la politique locale, la sortant de l'ombre de la politique nationale.

Il a commencé par « qu'est-ce que ça veut dire « politique » pour vous ? ». Alors du coup, il y a eu des avis très divergents, et puis on avait tous... pas aucune idée, mais pas d'idée précise, on pensait tous au Conseil fédéral, je ne pensais même pas au syndic. Je pensais tout de suite à Berne, le Palais fédéral, les trucs comme ça. Et on a parlé que... chacun avait ses tâches. (Ricardo)

Pour certain-e-s, ce jeu de postes a été l'occasion de rencontrer pour la première fois les autorités. Cela leur a permis de mettre des visages sur des noms et de savoir ce que ces gens font concrètement. Les jeunes en ont profité pour poser des questions sur des sujets qui les préoccupent et qui les touchent directement, comme cette question des deux supermarchés construits sans que les autorités aient pu réagir. Tant la discussion « politique » que la présentation de l'histoire de Marly ont permis, pour les interviewé-e-s du moins, de révéler ou de renforcer l'intérêt pour les enjeux régionaux. Mais certaines personnes se sont montrées plus critiques, comme nous l'avons constaté à Genève, voyant dans ces activités une démarche électoraliste.

Dans ma tête, c'est vite « on s'attache à ces gens, ils étaient là et ils étaient gentils, donc aux prochaines votations... ». C'est vraiment faire sa pub. (Alban)

Outre le contact avec les autorités, les jeunes ont apprécié d'être en groupes. Les interviewé-e-s mentionnent souvent que « tous les jeunes » de 18 ans étaient rassemblés. Ils ont retrouvé avec plaisir leurs ancien-ne-s camarades d'école primaire qui se sont lancé-e-s dans d'autres voies de formation qu'eux. Certain-e-s ont alors regretté que l'essentiel de la soirée soit occupé par un jeu en petits groupes. Comme d'autres en Ville de Genève et se pliant probablement sans le savoir à une des caractéristiques du rituel (se voir en train d'agir comme groupe⁵⁵), ils et elles voulaient pouvoir « sentir » la masse, pouvoir embrasser d'un regard « la génération » de 1993.

L'organisation facilitait aussi les nouvelles rencontres, puisque la répartition en petits groupes était décidée par les organisateurs. De plus, ceux-ci ayant prévu les promotions citoyennes le même week-end que la fête Marly-Folies afin d'utiliser les infrastructures pour la cérémonie du dimanche, les jeunes y ont alors poursuivi leur samedi soir, encouragé-e-s par les organisateurs.

Une particularité dans le récit des jeunes Marlynois-e-s est leur sentiment d'avoir été pris-e-s au sérieux. Comme l'explique Rebecca (voir vignette 8), « ils étaient ouverts à nos réponses, à nos questions si on en avait, ils étaient sérieux avec nous ». La discussion en petits groupes avec des élus joue un rôle important dans ce sentiment. Celle-ci avait lieu en cercle, dans la nuit, et même si certains élus prenaient un ton parfois professoral, ce dispositif a permis de réduire la distance entre jeunes et élus. Outre ce poste, les moments d'interaction ont permis aux élus d'exprimer leur satisfaction de voir des jeunes participer aux activités de Marly. Carine et Audrey se souviennent : « Ils se sont présentés, la plupart. Ils ont dit qu'ils étaient contents qu'on soit là. » Le dimanche, lors de la partie officielle, les élus l'ont répété.

[Ils ont fait] un discours finalement pour vraiment dire qu'ils sont fiers des nouvelles personnes à Marly... qu'il y a des jeunes à Marly qui sont encore contents d'être ici, qui sont intéressés par certaines

55. Sur cette dimension spéculaire et réflexive, voir, entre autres, Geertz, 1983, et Houseman, 2002, déjà cités en introduction.

choses. Tout simplement montrer l'intérêt que le Conseil général à Marly a d'avoir des jeunes en service, finalement. (Ricardo)

Si certaines personnes n'ont pas trouvé d'intérêt à « se lever tôt juste pour aller prendre un papier » (Alban), d'autres se sont senties valorisées par le caractère cérémoniel et public de la remise des « diplômes ». Celles et ceux qui sont venus le dimanche se souviennent d'avoir été rassemblés derrière la scène pour attendre la fin de la messe, puis d'être montés sur scène devant le public, les parents et les proches. Ils et elles se remémorent les discours, d'un conseiller communal et d'un représentant de la paroisse. Le fait de se retrouver sur le devant de la scène, de serrer la main du syndic et de recevoir un diplôme n'a pas laissé indifférent. Même si elles et ils ne l'afficheront pas dans leur chambre, les jeunes apprécient le symbole : « Ça prouve qu'on est majeurs et citoyens de Marly » (Hakim).

Les cadeaux reçus ont suscité peu de commentaires, sauf de la part de Hakim, qui estime que le porte-documents est « une de ces fourres en cuir typiques, ces fourres qu'on voit les fonctionnaires porter », et qu'elle doit coûter assez cher. Il s'agit en fait d'un produit publicitaire en similicuir, mais qu'importe, il dit y avoir rangé son certificat et va y mettre ses « documents fédéraux », « pour si un jour je dois apporter des documents à l'ambassade, je mettrai... genre mon permis de séjour, mon acte de naissance, de mariage, tout ça, si un jour je dois être en déplacement ». Il considère ce cadeau comme une invitation à prendre en main ses obligations d'adulte et qui ont trait, comme souvent, à l'administratif. Les livres n'ont pas créé d'enthousiasme, même si certaines personnes ont reconnu des gens sur les photos. Pour celles-ci, le livre prouve, ou du moins matérialise, leur lien avec la commune. En somme, tant la proximité avec les élus que les multiples occasions de repas partagés semblent être au cœur du rite marlynois.

RITUALISATION À MARLY : UNE EXPÉRIENCE TOTALISANTE ?

La ritualisation marlynoise recoupe toutes les caractéristiques du rite dont nous avons déjà traité jusqu'à maintenant : c'est un rite de passage avec ses phases de séparation (départ en petits groupes spécialement constitués depuis le parking), de marge (la longue nuit

entrecoupée d'étapes), un temps de latence (le reste de la nuit, ou les jours à passer) avant l'agrégation (la remise du diplôme, le repas final) le lendemain ou 15 jours plus tard ; il mobilise de nombreux objets et symboles (bûches enflammées, drapeau, diplôme, cadeau) et se déroule dans des lieux eux aussi chargés de forces symboliques (ancienne ferme, piles d'un pont, salle de classe, locaux d'une industrie autrefois florissante, caserne des pompiers).

C'est aussi une ritualisation qui engage fortement le corps des initié·e·s (marche dans la nuit, la pluie et le froid, grimpe sous le pont et épreuve sportive avant le petit déjeuner). Comme le dirait Catherine Bell⁵⁶, le rituel modèle les corps en référant ici à la fois à l'effort sportif qui soude les jeunes sur le moment et à des valeurs importantes pour les anciens et les jeunes Marlynois·e·s : la grimpe sous un pont symbolique du désenclavement de la commune, l'importance de s'engager dans l'effort même s'il n'est pas performant, la solidarité entre les jeunes (être soutenu·e et félicité·e par les encouragements des autres jeunes et des élus présents) et la vigilance quasi bénévole d'ainé·e·s sportifs et sportives confirmé·e·s, attentifs et attentives à ce qu'aucune personne ne décroche en se mettant en danger.

Le rituel est également un acte d'institution tel qu'il est défini par Pierre Bourdieu⁵⁷, durant lequel des adultes confirmés (les autorités politiques) et des aînés-médiateurs (les membres de l'Amicale 89), adoubent des jeunes, les enjoignant de suivre leur exemple en marquant clairement la différence (du moins jusqu'en 2012) entre celles et ceux qui peuvent subir le rite et celles et ceux qui ne le peuvent pas (les étrangères et étrangers, même résident·e·s). Mais celles et ceux qui ne peuvent pas le subir ne sont pas là, puisqu'ils et elles ne sont pas invitées ; la ligne de démarcation n'est donc ni dite, ni éprouvée publiquement (sauf peut-être lors du poste « Citoyenneté »). Il est probable dès lors qu'il s'agisse d'abord d'un rituel de l'entre-soi qui présente, davantage que les autres rites communaux observés, un caractère initiatique, car il rassemble sur la durée d'une nuit et d'un jour les initiants et les initié·e·s, sans autres

56. Bell, 1992.

57. Bourdieu, 1982.

regards extérieurs⁵⁸, pour une série d'expériences corporelles et spirituelles à partager : une leçon d'histoire communale, des débats (civisme, citoyenneté, sujets de société), un contact prolongé à la caserne des pompiers et pompières, l'engagement sportif évoqué plus haut (grimpe le long des piles du pont, jeux de balle), des jeux de mémoire (jeu de Kim et quizz), des formes de commensalité (un petit déjeuner, un apéritif, un repas) et des discours... Il en résulte, non pas bien sûr une transformation telle qu'elle ferait des initié-e-s des personnes ayant définitivement changé de statut à leurs yeux et à ceux de leur entourage, mais des personnes ayant été sensibilisées collectivement et individuellement par des pairs et des adultes, avec qui elles ont pu échanger sur la durée d'une nuit. C'est probablement un certain contrôle des un-e-s sur les autres (comme dans toutes les petites communes et comme lorsque les protagonistes sont toutes et tous reliés par des liens de parenté, d'alliance ou de forte proximité), le redoublement des activités qui ont chacune pour objectif essentiel de rappeler la solidarité entre cadet-te-s et ancien-ne-s et le nécessaire renouvellement des générations qui font du rituel marlynois un événement plus totalisant que d'autres. Ceci ne signifie pas, bien entendu, que les jeunes sont définitivement et seulement attachés à leur commune par la seule « magie » du rituel, ni d'ailleurs que les autorités politiques qui se prêtent au jeu n'ont que cette seule occasion de se faire voir et valoir. C'est cependant un événement suffisamment important pour qu'il soit très solidement ancré dans le calendrier communal.

LA COMMUNE DE BULLE

Bulle, commune située dans le sud du canton de Fribourg, est le chef-lieu du district de la Gruyère. Son agglomération (MOBUL) comprend, outre la ville de Bulle elle-même, les communes de Morlon, Le Pâquier-Montbarry, Riaz et Vuadens. La commune se situe au carrefour des routes de Vevey, de Fribourg, de la vallée de la Jogne et du Pays-d'Enhaut. Depuis 2006, Bulle a fusionné avec la commune de La Tour-de-Trême.

58. À l'exception des anthropologues.

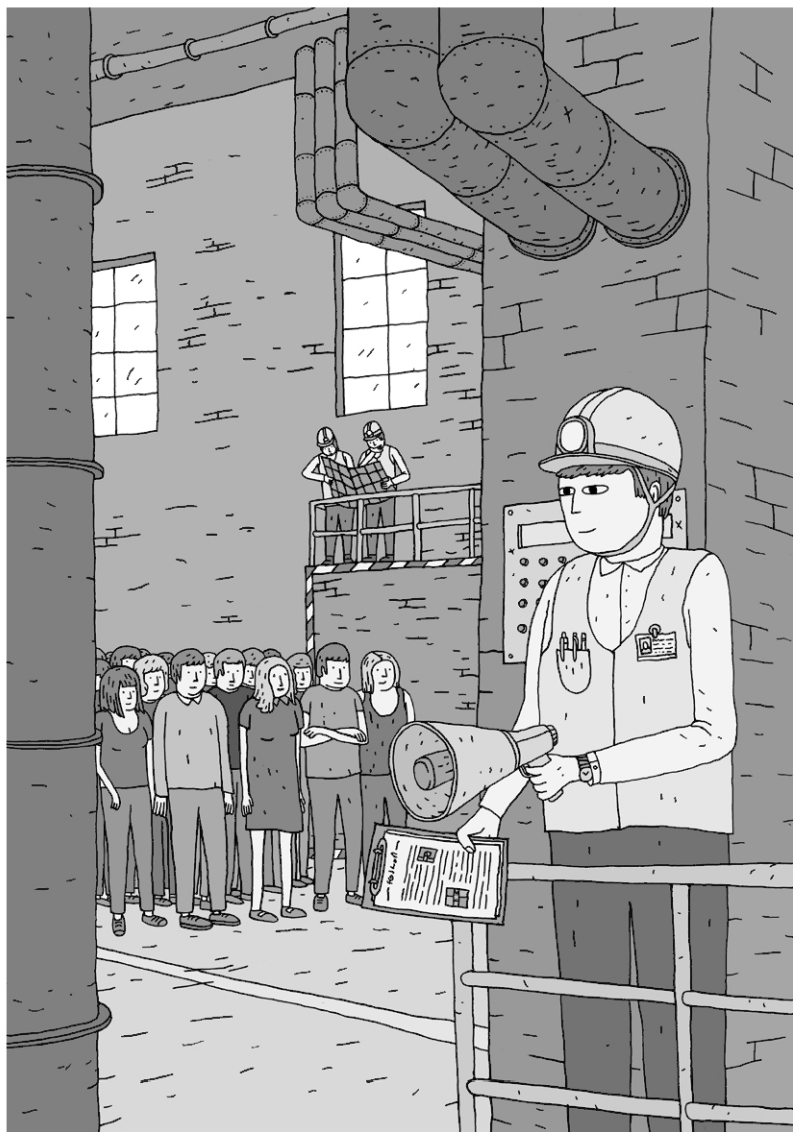


Illustration 5 : Fierté écologique à Bulle, visite de Gruyère Énergie.

Tenue depuis 1536 en baillage par la ville de Fribourg, Bulle reste longtemps confinée dans les remparts de son château édifié dans la seconde moitié du XIII^e siècle. En 1805, le chef-lieu est presque entièrement détruit par un incendie, ce qui ne l'empêche pas de poursuivre son développement. La commune totalise environ 20 500 habitant·e·s⁵⁹ en 2012, ce qui fait d'elle la deuxième ville la plus peuplée du canton après Fribourg, avec un taux de personnes de nationalité étrangère de 35 %, très largement au-dessus de la moyenne cantonale.

Pour la période 2011-2016, le Conseil communal (exécutif) de Bulle est composé de neuf membres issus de trois partis politiques (PDC, PLR et PS). Le Conseil général (législatif), quant à lui, compte 50 personnes issues de cinq partis politiques : PS, PLR, PDC, UDC et Vert'libéral.

Ville romande en expansion, la commune ne vit plus depuis longtemps de son agriculture seulement, mais aussi de ses secteurs secondaire et tertiaire. Plusieurs entreprises importantes se sont installées sur le territoire communal et ont ainsi créé de nouvelles sources d'emploi. C'est cette position de ville en plein développement, mais néanmoins soucieuse de maintenir son identité gruérienne et de mettre en valeur son patrimoine régional, qui a été la raison de notre intérêt au premier abord. Nous savions de surcroît que la réception organisée pour accueillir les jeunes majeur·e·s se déroulait entre autres au Musée gruérien, une formule « culturelle »⁶⁰ que nous n'avions pas observée dans les autres communes étudiées.

En juin 2009, une première visite au syndic de Bulle (qui ne sera pas le même que celui que nous rencontrerons ensuite sur le terrain) permet de comprendre une partie de l'historique de la cérémonie et de porter au jour trois des éléments importants auxquels les élu·e·s font attention : le taux de réponses positives à l'invitation ; la question de la participation des personnes étrangères et le choix d'une activité ludique.

59. Site de la Ville de Bulle, [www.bulle.ch/fr/].

60. Nous employons ici le terme dans le sens d'une référence à la culture cultivée ou savante et non pas d'un renvoi à une « culture » ou une « tradition » spécifique.

Concernant le taux de réponses positives, le premier syndic rencontré a été la première personne à nous indiquer que les autorités politiques se référaient à une norme non écrite d'un tiers de réponses positives à l'invitation, estimant qu'il s'agit d'un taux qui justifie la mise en place de l'événement et ne déshonore pas les instances organisatrices. Selon les statistiques du syndic, entre 2006 et 2008⁶¹, le taux de réponses fluctue, mais reste au-dessus de la norme souhaitée. L'attention portée aux personnes qui se sont excusées peut paraître excessive, mais s'apparente – comme on peut s'en douter – à un souci de civilité : les « bon-ne-s » citoyen-ne-s prennent soin de s'excuser si elles et ils ne peuvent venir à la soirée.

Au sujet des personnes étrangères résidentes, le syndic souligne avec satisfaction qu'elles sont invitées depuis 2005, au moment du droit de vote communal accordé aux titulaires d'un permis de résidence (permis C) et à la suite de remarques de jeunes – de nationalité étrangère – se plaignant de ne pas avoir été convié-e-s⁶².

L'activité phare mise sur pied pour réunir les autorités et les jeunes consiste en la visite du Musée gruérien, puis en un repas (une fondue bourguignonne) au restaurant communal. Les autorités disent avoir délibérément évité d'inviter leur jeunesse à une fondue au fromage, même si c'était la spécialité qui aurait pu s'imposer en Gruyère, la région fabriquant précisément du fromage pour ce type de mets. Les autorités craignaient en effet que les jeunes ne soient guère ravi-e-s de consommer l'inévitable « plat cantonal ». En revanche, la visite du Musée paraît incontournable :

Parce que le musée est une mémoire et qu'il faut rappeler les périodes fastes et les périodes difficiles de la commune. C'est important de le rappeler, surtout pour un public qui est plus mélangé qu'autrefois.

Par cette remarque, le syndic ne sous-entend pas négativement qu'il y a davantage de personnes d'origine étrangère, mais moins

61. Pour 2008 : 140 invitations ; 60 présent-e-s (soit 43 %) ; 10 excusé-e-s. Pour 2007 : 219 invitations, 65 présent-e-s (soit 30 %), 6 excusé-e-s. Pour 2006 : 150 invitations, 72 présent-e-s (soit 48 %), 6 excusé-e-s.

62. L'invitation ne s'adresse donc pas aux jeunes de nationalité étrangère au bénéfice d'un autre permis que le permis C.

« d'enfants de notables plus ou moins forcés par leurs parents à venir ». Il lui semble donc probable que les jeunes participant actuellement à la cérémonie connaissent moins bien que les générations qui les ont précédées l'histoire et la géographie de la région. Quant à la partie festive, elle a lieu au « bistrot », c'est-à-dire à l'auberge communale, autour de grandes tablées de jeunes auxquelles se joignaient autrefois (à l'époque de ce syndic) les élu·e·s.

Si les Bullois·e·s tiennent, comme les Marlynois·e·s, à leurs sociétés ou associations, il en a été peu fait mention dans notre entretien avec le syndic. Toutefois, un examen attentif du site de la commune permet de comptabiliser 74 associations sportives, 76 associations culturelles (chœurs, cinéma, clubs d'échec, etc.) et 47 associations professionnelles ou culturelles, dont deux associations liées aux collectivités portugaise et italienne. Comme à Marly, ce qui est en revanche nouveau, c'est d'avoir mis en place, dès 1997, une animation spécifique destinée à la jeunesse, assumée par des professionnel·le·s depuis 2012. Un centre culturel (Ebullition) propose aussi des manifestations, principalement des concerts. De surcroît, les jeunes se rendent aussi à Globull, la discothèque déjà évoquée car également fréquentée par des noctambules des régions lausannoise et fribourgeoise. À l'instar de sa cousine marlynoise, Bulle est devenue, en 2010, une commune labellisée « sympa » proposant la même formation « d'agent·e·s sympas » destinée à « des personnes ayant des responsabilités au sein d'un dispositif collectif ou désireuses de s'engager activement et gratuitement »⁶³.

LE RITUEL AU MUSÉE, SOIRÉE DU 27 NOVEMBRE 2009

Notre équipe de chercheur·e·s s'est rendue trois fois à la soirée d'accueil des nouvelles et nouveaux citoyens : la « réception des jeunes né·e·s en 1992 ». En premier lieu pour une visite du Musée gruérien et deux fois ensuite pour la visite d'un important centre de chauffage à distance (Gruyère Énergie). Nous commencerons par décrire brièvement la soirée liée à la visite du Musée, puis passerons

63. [www.bulle.ch/fr/integration/bullesympas/], consulté le 6 novembre 2014 et, pour un récit minutieux de leur mise en place.

à celle de Gruyère Énergie. C'est cette dernière qui a été suivie par les jeunes interviewé·e·s quelques mois après la cérémonie.

Le 27 novembre 2009, notre équipe est accueillie à 18h au Musée gruérien par le nouveau vice-syndic, le secrétaire général adjoint et la directrice du Musée (une anthropologue qui propose une courte présentation de certains objets symbolisant la région, ses « symboles » [la grue aux pattes d'aigle], « ses pouvoirs », « ses traditions »). Notre interlocutrice dirige ensuite le groupe vers une série d'armoires peintes. Ces armoires, dans lesquelles le linge de maison et autres possessions sont rangés, évoquent la fertilité, la fécondité et la prospérité des unions. Elles se transmettent principalement par héritage et la directrice invite son public à se souvenir de celles qui trônaient peut-être dans les appartements de leurs grands-parents, du moins pour les jeunes qui ont toujours vécu dans la région. Des armoires, elle conduit le groupe aux poyas, soit ces peintures (à l'origine des frontons de ferme) représentant des montées à l'alpage. La directrice tente de faire comprendre la portée universelle de ces tableaux : fierté de posséder un troupeau, proximité des humains et des animaux, goût de l'effort symbolisé par le trajet ascendant. Elle insiste aussi sur le fait que les poyas, tout comme les costumes paysans présentés dans une vitrine voisine, sont des traditions constamment réinventées, voire largement réinterprétées dans la peinture contemporaine de montée à l'alpage.

Au terme de cette première partie de la visite, elle propose au groupe de se rendre dans une autre partie du musée pour y découvrir une exposition de Marcel Imsand, un photographe et reporter fribourgeois s'étant, entre autres, intéressé à un étrange couple de personnes très âgées (Paul et Clémence) vivant à l'écart dans une ferme de la région. Durant le parcours, qui n'est cette fois-ci plus guidé, certain·e·s jeunes en profitent pour discuter à bâtons rompus avec le vice-syndic ou d'autres élu·e·s croisé·e·s dans l'espace d'exposition.

Après un apéritif servi dans l'entrée du Musée, le public juvénile est invité à suivre les autorités en cheminant jusqu'à l'auberge communale située au centre-ville pour y prendre le repas. La soirée se termine par la distribution du cadeau, une lithographie animale peinte par un artiste de la région, glissée sous un verre plat

tenu par un cadre en bois. Le cadeau est dûment emballé dans un papier bleu. Chaque lithographie porte au dos le nom de la personne à qui elle est remise en souvenir de la soirée de promotions citoyennes. Comme nous l'observerons en déambulant entre les tables pour converser avec les jeunes, certaines personnes ont choisi de ne pas ouvrir le paquet afin de pouvoir l'offrir pour Noël à un-e membre de leur famille, sans savoir que leurs propres nom et prénom figurent au dos de l'œuvre. D'autres personnes pensent la garder sans nécessairement l'exposer sur les murs de leur chambre tandis que d'autres encore projettent de proposer à leurs parents de l'accrocher dans le salon. La plupart des représentant-e-s des autorités sont persuadé-e-s que le cadeau reflète adéquatement une image de la région et pourrait être le signe d'une certaine fierté locale, tandis que d'autres (les plus jeunes, dont un enseignant) suggèrent qu'il serait peut-être nécessaire de trouver un cadeau susceptible de plaire davantage aux jeunes. Amers, deux membres du Conseil communal se souviennent d'avoir trouvé une lithographie cassée dans les poubelles extérieures du restaurant.

LE RITUEL EN ENTREPRISE, SOIRÉE DU 27 NOVEMBRE 2010

L'année suivante, en 2010, le Musée gruérien étant en réfection, les autorités ont décidé d'occuper les jeunes avec un autre type de visite, celle d'un fleuron de la région, l'entreprise Gruyère Énergie, soutenue à pratiquement 90 % par des capitaux communaux. Les jeunes ont rendez-vous dans les locaux de l'entreprise, située en périphérie de la ville. Les unes et les autres entrent dans l'espace d'accueil, certains garçons se saluent du poing, d'autres cheminent par petits groupes. Il y a davantage de jeunes femmes que de jeunes hommes. Les autorités se rejoignent aussi par petits groupes. La plupart des représentant-e-s autorités politiques portent une étiquette à leur nom.

Une fois la jeunesse rassemblée pour l'écouter, le nouveau syndic prononce une allocution de bienvenue :

C'est un immense plaisir pour moi de vous accueillir au nom du Conseil communal pour cette journée spéciale, celle des promotions civiques. Comme vous pouvez vous en apercevoir, je ne

suis pas seul. Je suis accompagné du Conseil communal dans son ensemble.

Le syndic énonce alors le nom et la fonction des membres du Conseil communal, en précisant «qu'il commence par les dames»⁶⁴. Il salue ensuite le directeur ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de l'entreprise.

Le programme de ce soir sera assez riche et je remercie Gruyère Énergie de nous accueillir. Gruyère Énergie est une société dont le Conseil communal est le principal actionnaire. Après la visite, nous aurons un apéro avec le grand champion paralympique Jean-Marc B., dont le fils est parmi nous ce soir... [puisqu'il fête aussi son accession à la majorité]. Nous pourrons converser durant cet apéro, puis nous nous rendrons à l'Hôtel de Ville pour un repas et la partie officielle, au terme de laquelle un petit souvenir vous sera remis. Je vous souhaite beaucoup de plaisir réciproque.

Le directeur de l'entreprise prend à son tour la parole devant un plan de l'entreprise, dont il détaille le fonctionnement en pointant d'une baguette les différents éléments du dispositif. L'assemblée écoute quasi religieusement ces explications. Ce sont plutôt les autorités qui conversent discrètement. Au terme de la démonstration, le syndic reprend la parole et signale notre présence par un «vous êtes filmé.e.s»⁶⁵ et une allusion à notre étude sur la citoyenneté. Avant le début de la visite, il remercie le secrétaire général adjoint pour l'organisation globale de l'événement.

Ces deux allocutions ne dérogent pas aux règles du genre (souhaiter la bienvenue, présenter les autorités, décrire le programme), mais l'on remarquera, de la part du syndic, une propension à insister sur la teneur émotionnelle de l'événement («immense plaisir»; mention d'un proche de leur âge; «plaisir réciproque»). Pourtant,

64. Les trois conseillères communales sont respectivement responsables de la santé et du social, de la culture, et des parcs, jardins et sport. Les conseillers, quant à eux, gèrent les départements de l'aménagement du territoire, des travaux, des transports et de la sécurité, des finances (un enseignant du secondaire supérieur généralement bien connu des jeunes dit «le grand argentier») et de l'instruction publique.

65. Une chercheuse avait filmé la soirée à l'aide d'une petite caméra au poing.

le début de la visite prend l'apparence d'un cours ou d'une visite dans un musée des sciences.

Par petits groupes, nous traversons ensuite le parking qui mène à l'usine. L'obscurité est presque complète. Seul l'éclairage blanchâtre des lampadaires, des résidus de neige sur la pelouse et la fumée des cheminées de l'entreprise strient la nuit noire de quelques marques lumineuses. Le bruit grinçant des freins d'un camion annonce le brouhaha énorme qui régnera à l'intérieur de l'usine. Les différents guides sont munis d'un mégaphone pour donner leurs explications, mais le bruit est si infernal que peu d'informations passent la rampe. Les jeunes filles au premier rang écoutent pourtant attentivement, tandis que d'autres personnes plus éloignées du guide bavardent et rient.

Nous passons d'un étage à l'autre par d'étroits escaliers métalliques et débouchons sur un espace semi-ouvert en dessous duquel sont entreposés les dépôts de bois saisis par un énorme grappin pour nourrir automatiquement les chaudières. Deux conseillers discutent dans un coin, tandis que certains garçons se penchent dangereusement pour observer le travail du grappin. Un élu est accompagné de son fils d'à peine une dizaine d'années, qui se montre très intéressé par les prouesses techniques dont la visite permet de se rendre compte. Lorsque nous arrivons près des immenses chaudières, les guides ouvrent les portes métalliques des foyers dans lesquels brûlent d'impressionnantes quantités de bois. Le guide mentionne un « feu d'enfer », tandis que le vice-syndic raconte, pince-sans-rire, que la victime d'un meurtre a été brûlée ici, en cachette.

À la fin de la visite, avant de rejoindre l'espace d'accueil, quelques membres du Conseil communal et des jeunes se ménagent une pause cigarette dans la cour. Quelques jeunes femmes accostent le responsable des finances, leur ancien enseignant. L'apéritif a été installé pendant la visite. Il se compose de biscuits secs salés et de diverses boissons, dont des bières, ce qui ravit les jeunes. Plusieurs jeunes femmes sont assises ensemble sur un banc, tandis que les jeunes hommes se sont rassemblés par deux ou trois. Un ou deux groupes sont mixtes. Un élu explique à une des chercheuses comment se déroulaient les promotions citoyennes à son époque,

il y a 27 ans, à La Tour-de-Trême (une des communes qui a, comme on l'a vu, fusionné avec Bulle): « L'esprit était un peu le même... On faisait une sortie karting. On était moins quand même. On concourait les élus contre les jeunes. »

D'un léger coup de couteau frappé contre un verre, le syndic rassemble les jeunes autour de lui et du héros du jour, le champion paralympique, par ailleurs boulanger de son état :

Après cette visite enrichissante, nous avons le plaisir d'accueillir un double champion de handball, dont les prouesses sportives honorent Bulle et qui porte haut nos couleurs. Il a toute la reconnaissance de notre commune. Il est reconnu, parmi nous et à l'extérieur, comme le meilleur.

Se tournant vers le champion, il l'accueille, souligne son tempérament de battant, rappelle son activité de boulanger, le remercie d'être venu et lui passe la parole. Celui-ci souligne, à son tour, son plaisir d'être parmi des jeunes, car il est plus souvent avec des personnes âgées. Il continue :

Cela me fait donc vachement⁶⁶ plaisir d'être ici... Si l'on peut servir de motivation et d'exemple... et puis, cette fois, justement avec des jeunes. C'est génial parce que l'on monte tellement souvent en généralité des petits faits négatifs [à propos de la jeunesse]. Bon, ça existe, mais la majorité, c'est de bons gars. Le fait que vous êtes là, qu'on vous voie joyeux. Vous êtes là, vous êtes à la porte de votre vie, finalement, vous n'avez que 18 ans [...].

Le héros situe son intervention par rapport à la jeunesse, peut-être plus particulièrement et sans s'en rendre compte par rapport à la partie masculine de celle-ci (les « bons gars » versus les jeunes délinquants). Du coup, son discours participe à invisibiliser les jeunes femmes (perçues comme plus sages que leurs homologues masculins?). Sur le même ton volontaire, qu'il veut probablement

66. Malgré le passage de l'oral à l'écrit, nous nous permettons de conserver cette expression qui montre à la fois l'enthousiasme de l'invité et son probable désir d'endosser un vocabulaire qui le rapproche de l'univers juvénile.

transmettre à la jeunesse à laquelle il s'adresse, il continue : « Je crois qu'il faut une certaine discipline et puis ne pas [se laisser aller] sur un petit problème... », dit-il, en incitant les jeunes à prendre exemple sur lui qui, malgré un grave accident qui l'a rendu paraplégique, s'en est sorti en créant sa propre entreprise, en fondant une famille et en devenant un sportif de haut niveau. « Il y aura le permis [de conduire] pour la plupart, et puis, si on le loupe, on va le repasser. » Ces remarques apaisantes suscitent les rires de l'assemblée, qui est probablement satisfaite de la mention du permis de conduire, une étape importante pour ce public juvénile, et de la relativisation des échecs potentiels.

Toujours sur le même ton volontaire, il insiste :

Ne vous bloquez pas sur les petits détails de la vie ! Bon, il peut y avoir des problèmes dans les familles, dans les familles recomposées, mais finalement, la joie de vivre, la volonté est là et, dans la vie, il faudra toujours bosser, que cela soit dans le sport, dans la vie professionnelle, dans la famille ; on doit lutter actuellement. Tout ne tombe pas du ciel. Donc, moi, je vous souhaite beaucoup de courage, un avenir flamboyant et rose. Et si le débat peut se poursuivre un tout petit peu, je réponds volontiers à vos questions, qu'elles soient sportives, professionnelles, familiales ; je suis ouvert à toutes vos questions, il n'y a aucune barrière.

Le héros reprend le thème de l'implication personnelle et de l'investissement nécessaires à toute démarche. Il est curieux que les seules difficultés évoquées soient les difficultés familiales, surtout dans des configurations recomposées. Dans la logique de cet intervenant, c'est compréhensible, puisqu'il reviendra à plusieurs reprises par la suite sur le soutien indéfectible qu'il a reçu de son épouse et plus largement de sa famille. Mais le supposé délitement de la famille et l'individualisme croissant sont aussi des sujets de préoccupation dans d'autres communes, notamment à Marly, qui a, comme on l'a vu précédemment, organisé dans son parcours un débat sur le même thème.

Le champion sportif poursuit en narrant une partie de son parcours, qui, s'il se fonde surtout sur son expérience personnelle,

renvoie aussi à une forme de revendication politique, dans la mesure où l'effort sportif individuel est également mis en rapport avec les droits des personnes en situation de handicap. Un jeune homme pose une question sur le sport à l'international, puis le syndic demande à son invité comment il a eu l'idée de commencer un sport. L'invité explique avoir décidé d'une carrière sportive après un coup de téléphone d'un collègue victime, tout comme lui, d'un accident qui l'a laissé handicapé, et qui a intégré un cursus athlétique.

Un élu fait à son tour un commentaire :

Je vois que vous avez une énergie énorme. Moi, je trouve cela super comment l'on arrive à sublimer [*sic*] tout cela.

En guise de réponse, le champion insiste sur le soutien de sa famille et de son épouse. Un grand silence respectueux s'installe dans la salle. Toutefois, le syndic, sentant que l'assemblée commence à se fatiguer, reprend la direction des opérations :

Ils ont faim... mais encore merci, Jean-Marc, tu es l'image de Bulle, tu sais transmettre ta flamme, tu sais donner de l'espoir à ceux qui ont encore beaucoup à vivre. Nous avons maintenant quelques cadeaux pour toi. Un livre plein d'images du passé, même si tu es encore un homme d'avenir ; un tableau, c'est le souvenir distribué aux jeunes, ton fils aura le même [rires].

La conclusion du syndic permet de mettre en valeur une double fonction du « héros » : transmettre un message moral et une image de persévérance comme d'espoir (ce qui est différent des autres cérémonies, dans lesquelles la figure emblématique est moins directement reliée à la commune hôte ; inviter une personne en situation de handicap relève également de l'exception : un autre exemple seulement, celui de l'invitation d'Alexandre Jollien lors d'une des éditions de la Ville de Genève). Elle promeut également les valeurs de la performance sportive (énergie, opiniâtreté, ténacité, force, discipline, compétitivité) associées à l'esprit d'entreprise.

Le directeur de l'établissement remet ensuite un cadeau à l'orateur. Il s'agit d'un dispositif lumineux à monter sur son vélo, « afin que l'on vous voie mieux lorsque vous vous entraînez sur la route ». Puis il offre aux jeunes un jeu de cartes, dont la dernière est une invitation à entrer gratuitement à Globull, la célèbre discothèque du coin. Le cadeau est très applaudi et la portée du symbole (pouvoir enfin entrer à Globull car l'on atteint l'âge requis légalement) très bien comprise; certaines personnes utiliseront d'ailleurs la carte le soir même, après le repas à l'Hôtel de Ville. Avant de partir, le vice-syndic prend une photo avec le champion paralympique et son fils, tandis que ledit champion en prend également une avec son fils et ses amis. Par ailleurs, le syndic organise le transport vers l'Hôtel de Ville, signalant quelles sont les personnes qui peuvent prendre des jeunes dans leur véhicule. Une fois arrivé-e-s à l'auberge communale de l'Hôtel de Ville, les jeunes s'installent autour des petites et grandes tables. Même si quelques tables sont mixtes, la convivialité est souvent genrée: les jeunes femmes d'un côté, les jeunes hommes de l'autre. Une des chercheuses, placée avec le vice-syndic, le secrétaire général organisateur de la soirée et un autre élu, les écoute se souvenir de leur propre soirée citoyenne à La Tour-de-Trême autour d'une raclette et d'une démonstration des pompiers. Un des élus se moque de l'activité organisée par les pompiers dans une autre commune de la région :

C'était drôle de voir ces jeunes déguisés en combinaison de pompier, ces bons petits soldats en train d'en prendre plein la gueule parce que d'autres dirigeaient le jet (d'eau) sur eux.

Le commentaire n'est peut-être pas anodin, car comme nous l'avons déjà fait remarquer, la visite de la caserne du feu est un des grands classiques des promotions citoyennes, en tout cas dans les petites communes villageoises. De ce fait, le commentaire, et le ton légèrement méprisant de celui-ci, souligne peut-être – par contraste – la « modernité » des autorités bulloises, aptes à dépasser certaines traditions, peut-être considérées comme un peu veillottes, ou comme trop assimilées à la discipline militaire.

La chercheuse évoque aussi les soirées auxquelles elle a assisté pour l'enquête. Puis c'est le thème de la fusion et de l'expansion de Bulle qui devient central, montrant à la fois la capacité de la région à se développer et les difficultés liées à la transformation en commune-ville :

Avec la fusion, on a pris 3000 habitants d'un coup ! Donc cela augmente pas mal la taille de la commune et faut maîtriser... Mais cela fait partie de notre job.

Montrant leur préoccupation de faire de la visite autant une occasion de s'instruire que de faire preuve d'hospitalité, les élus reviennent ensuite sur la visite et le discours du champion sportif. Ils ont trouvé les jeunes « attentifs », malgré une mauvaise sonorisation. Si le public juvénile observe les autorités, on se rend aussi compte que celles-ci le scrutent en retour et que sa sagesse ou sa civilité sont davantage mises en avant que sa capacité de contestation ou d'indignation. À l'exception des communes qui organisent des cérémonies mettant davantage les jeunes dans une position active (sur scène à Meyrin, dans une position de joueurs et joueuses à Marly ou Düdingen), toutes les autorités organisatrices craignent les écarts du public juvénile, en particulier la Ville de Genève, qui mettait et met toujours un important dispositif de surveillance en place.

Debout, surplombant les tables du fait de sa grande taille, le syndic dit sa fierté d'avoir autant de jeunes autour de lui.

J'ai déjà eu l'occasion de vous saluer tout à l'heure lors de la rencontre avec Jean-Marc B. Une rencontre assez forte. Merci d'être là ce soir. Vous êtes 65 à avoir répondu présent sur 210 invités. C'est un grand bonheur de vous avoir ! 18 ans, qu'est-ce que c'est ? C'est un bel âge, où vous pouvez vous distancer un petit peu de l'autorité parentale, mais ce n'est pas l'âge l'essentiel. Même si maintenant vous n'avez plus besoin de feindre, par exemple, pour aller à Globull – d'ailleurs vous venez de recevoir une invitation –, 18 ans, c'est le moment où vous pouvez prendre vos responsabilités, vous avez moins besoin de justifier vos absences, puisque vous pouvez vous excuser vous-mêmes.

Donc, 18 ans, c'est vraiment l'âge de la liberté, comme le permis de conduire... Mais ce n'est pas que cela, 18 ans... C'est aussi l'âge où vous obtenez votre majorité civique. Et qu'est-ce que cela veut dire, obtenir la majorité civique? C'est l'âge où vous pouvez voter ou élire. Cela peut paraître pas si important que cela, pourtant c'est l'âge où vous pouvez faire valoir votre point de vue, vos idées, vos idéaux. Comme vous le savez, ce week-end est un week-end de vote et j'encourage ceux qui ont déjà 18 ans à aller voter. Vous devez et vous avez l'occasion de vous impliquer et je crois que c'est important car vous êtes la nouvelle génération et que c'est quand même vous qui allez forger l'avenir de la société pour vos futurs enfants. Et l'année prochaine, en 2011, il y aura des élections. On va tout renouveler: la commune, le Canton, la Confédération. Donc je vous enjoins aussi de voir quels sont les programmes des différents partis et surtout de donner votre opinion et d'élire des gens qui correspondent à vos idées. Bien entendu, vous pouvez, et c'est aussi très important, figurer sur les listes des personnes qui peuvent être élues. On peut dire son mot, il faut participer! Vous pouvez aller sur une liste de notre Conseil général. Il y a 50 personnes élues et des réunions deux à quatre fois par année. Ce sont elles qui décident de l'avenir de la commune. Vous pouvez aussi vous porter sur une liste du Conseil communal; on a besoin de jeunes dans les communes, donc n'hésitez pas à figurer sur la liste!

Mais, bien entendu, pour ce soir, on n'en est pas encore là. Ce soir, c'est un moment de partage, de détente et de fête et j'aimerais que mes collègues du Conseil communal s'associent à moi pour vous remettre un tout petit souvenir de votre entrée dans la vie civique, de votre entrée dans votre vie de citoyennes et citoyens. Je demanderai donc à X [le secrétaire général adjoint] de nous rejoindre avec les conseillères et conseillers communaux.

Belle fin de soirée, vous allez au-devant d'une vie magnifique, qui vous permettra de faire valoir qui vous êtes et de réaliser ce que vous voulez donner.

Le discours du syndic, s'il commence par rappeler avec satisfaction que le nombre de participant-e-s correspond bien aux tiers du

public attendu, décrit la majorité civile par sa relative autonomie vis-à-vis des parents et par la liberté supplémentaire qu'elle permet, notamment en acquérant le permis de conduire. Le corps de son discours repose néanmoins sur la notion de responsabilité liée à celle de civilité que nous avons plusieurs fois évoquée, et sur un appel au vote et même à l'éligibilité, définissant la jeunesse comme une force solidaire de renouvellement des générations.

Le syndic peut alors distribuer les souvenirs, les gravures – cette fois plus abstraites – précautionneusement rangées dans un chariot qu'a amené le secrétaire général. Chaque personne est appelée par son nom dans l'ordre alphabétique, un ordre important à respecter, puisque chaque gravure est nominative. Les jeunes gens reçoivent leur souvenir d'une conseillère communale, qui en profite aussi pour leur « faire la bise », tandis que les jeunes femmes sont accueillies par un conseiller communal, qui procède de même.

LE POINT DE VUE DES JEUNES

Environ les trois quarts des jeunes ont répondu au questionnaire auto-administré, entre deux plats au restaurant. Les femmes sont plus nombreuses à participer que les hommes (58 % contre 42 %). Par ailleurs, les participant-e-s sont en très grande majorité inséré-e-s dans des cursus de formation. 38 % poursuivent un cursus de type gymnasial, 12 % fréquentent l'École de culture générale ou une école de commerce; 42 % sont en apprentissage et 4 % en pré-apprentissage; 4 % enfin suivent d'autres types de formation, généralement peu qualifiants; 20 % occupent un emploi, ce qui fait de Bulle la commune dans laquelle le taux de jeunes qui travaillent à côté de leur formation est le plus important. Comme partout ailleurs (sauf à Meyrin), une très forte majorité des jeunes sont de nationalité suisse (88 %). Pourtant, Bulle compte, en 2012, 35 % d'étrangères et étrangers, contre 20 % à Fribourg. Aussi peut-on relever, comme dans d'autres communes, la sous-représentation des jeunes de nationalité étrangère (12 %) à la cérémonie. Le 77 % du public déclare être venu par curiosité, 52 % pour retrouver des ami-e-s et 44 % parce que cette cérémonie signale leur appartenance communale, davantage que le passage à la majorité, relevé que par 24 % des personnes.

Ce qui a marqué les participant-e-s à la cérémonie de Bulle⁶⁷ c'est la visite organisée à la centrale de chauffage à distance. Le parcours guidé à travers les installations imposantes et bruyantes a été apprécié. C'était la partie qui sortait le plus de l'ordinaire, qui pouvait donner le sentiment d'être privilégié et conférer un caractère unique à la soirée. L'ensemble des douze interviewé-e-s ont retenu que la commune avait un rôle dans le développement de cette centrale, ce qui explique, à leurs yeux, le choix de cette visite pour les promotions citoyennes. Plusieurs soulignent que les actions de la commune les concernent. C'est important de savoir ce qui chauffe nos maisons, nous ont expliqué plusieurs jeunes.

Stéphane, ayant fait le trajet dans la voiture du syndic, raconte : « Quand on a fait le trajet, il nous a montré la pile de dossiers pour le week-end », ce qui l'a conduit à remarquer que les élu-e-s travaillaient « vraiment » et n'usurpaient pas leur position. En ce sens, sa remarque renvoie au potentiel pouvoir de sanction par les élections que l'on retrouve dans tous les discours des promotions citoyennes.

Déborah, regrettant le peu de contact, entre jeunes et élu-e-s le reste de la soirée, raconte pourtant que « en voiture, c'était sympa, il nous a posé des questions ». Dans presque tous les entretiens, les jeunes ont regretté le peu de contacts.

J'aurais trouvé intéressant que chaque conseiller soit à une table pour que l'on puisse parler. Déjà qu'ils se voient tout le temps pour discuter, à la soirée, ils sont restés entre eux pour discuter et, nous, on a fait pareil de notre côté. Chacun dans son coin. C'est un peu dommage. (Antony)

Antony reconnaît qu'eux non plus n'ont pas fait l'effort d'aller à la rencontre des élu-e-s. Comme lui, Déborah se demande qui porte la responsabilité de ce manque de contacts et estime que le but de la soirée était que les jeunes découvrent qui gère leur commune :

67. La soirée du 27 novembre 2010 ressemble fortement à celle du 18 novembre 2011, au cours de laquelle ont été interviewé-e-s les jeunes, à l'exception de l'interview de Jean-Marc B., ce qui explique qu'ils et elles ne l'évoquent pas.

J'ai regretté que les adultes ne soient pas plus venus vers nous. Au souper [repas du soir], on était des tables de jeunes et, eux, ils se sont mis ensemble. Après, je ne sais pas si c'était à nous d'aller vers eux. Pendant la soirée, ils auraient pu passer vers les tables des jeunes. Peut-être que ça ne les intéresse pas du tout, mais au moins faire semblant. C'est un peu le but du souper, de connaître les gens qui font un peu la ville de Bulle.

De leur côté, les autorités évoquent avec nostalgie l'époque où elles pouvaient participer en un groupe plus soudé à une activité commune. Elles déplorent la distance qui s'instaure lorsque le nombre de convives s'élève, mais n'essaient pas de procéder à une commensalité qui mélangerait à une même table des jeunes et des autorités; probablement parce qu'elles ne souhaitent pas passer pour des surveillant-e-s risquant d'ennuyer les jeunes par leurs questions et conversations. En guise de palliatif, le secrétaire général adjoint, déjà engagé à l'époque de l'ancien syndic, passe de petit groupe en petit groupe. Mais peu d'élue-s le font, semblant attendre que les jeunes viennent d'elles-mêmes ou eux-mêmes à la grande table qui les rassemble.

À bien des égards, l'ensemble de la cérémonie favorise pourtant *de facto* la proximité: la visite en commun, qui permet des apartés entre jeunes et autorités; la rencontre avec le sportif-entrepreneur en situation de handicap, qui privilégie le registre de l'émotion tant pour les jeunes que pour les autorités, appelé-e-s à poser à tour de rôle des questions; l'apéritif en libre-service, qui permet d'autres apartés entre des élu-e-s et des jeunes partageant un même espace relativement restreint; le trajet en voiture, qui autorise à jeter un regard indiscret sur les coulisses du travail politique; et même l'espace de restauration, qui provoque aussi des occasions d'observations croisées (les jeunes observent les autorités et réciproquement, ce qui permet d'ailleurs de faire sortir deux garçons qui tentaient de s'installer à une table après avoir rejoint le groupe sans participer au reste de la cérémonie). L'absence de séparation claire entre scène et assemblée (il n'y a pas de podium et le syndic intervient depuis sa place et ensuite dans l'espace non spécifiquement marqué qui est laissé près du chariot à cadeaux) permet aussi le rapprochement,

surtout au moment de la distribution des cadeaux. Enfin, les adieux sont souvent individualisés par une poignée de main et des remerciements en fin de soirée. Pourquoi alors les autorités comme les personnes invitées évoquent-elles une certaine absence de proximité, les jeunes regrettant en particulier que les élu·e·s ne viennent pas leur parler, à *leurs* tables?

Nous ne savons pas ce que les jeunes attendraient plus précisément de ces échanges avec les autorités, mais l'on peut supposer que la seule convivialité et les seules occasions de conversation ne suffisent pas, comme si les jeunes s'attendaient à davantage. Mais à quoi de plus? Davantage de conversations informelles? Une occasion de poser des questions sur le travail des autorités? Des microdébats personnalisés sur des sujets politiques? Une opportunité de discuter avec des professionnel·le·s – et non pas simplement avec les parents, des camarades et des enseignant·e·s – de certains sujets politiques? Nous n'avons pas de réponses plus précises, car les jeunes ont peu épilogué sur la question. À moins encore que cette proximité ne soit un idéal et non une réelle volonté de part et d'autre?

En somme, en tout cas à Bulle, c'est peut-être moins à la proximité d'un échange individualisé que conduisent ces formes de promotions citoyennes qu'à un renforcement du sentiment – certes provisoire et partiel – d'appartenir à un même lieu, à une même région, et de partager une forme d'expérience. Celle-ci renforce malgré tout la cohésion du corps communal, la légitimité du travail politique et la fierté d'être Bullois·e·s, dans une région et une ville en plein développement, à la fois portées et menacées par l'expansion du nombre de ses habitant·e·s et de ses entreprises.

Alors que les élu·e·s pensaient probablement faire plaisir aux jeunes en les laissant dans l'entre-soi, ces derniers et dernières se sont senti·e·s snobé·e·s. C'est la sincérité de toute la démarche qui est remise en cause. Si on organise cette soirée pour nous, semblent se demander les jeunes, pourquoi ne s'intéresse-t-on pas davantage à nous? À Genève et Meyrin, le grand nombre d'invité·e·s par rapport au nombre d'élu·e·s présent·e·s rend le contact difficile. Les jeunes en sont conscient·e·s. Quant à Marly, Anières et Düringen (voir *infra*), jeunes et élu·e·s sont effectivement en contact et les occasions de discuter ne manquent pas. On peut voir dans ces

autres communes que les jeunes ne demandent pas particulièrement des discussions avec leurs autorités, mais veulent en revanche que ces dernières se montrent disponibles et le fassent savoir, témoignant ainsi de leur intérêt pour les jeunes de la commune. À Bulle, l'attention que le secrétaire communal prête aux jeunes, leur demandant par exemple qui étaient leurs parents pour savoir s'il les connaissait, a été appréciée.

Il nous a parlé de son travail, il nous a parlé des aînés, ceux qui ont 100 ans et qui reçoivent les bouteilles de vin et le fauteuil, il nous a dit comment il organisait ça, comment ça s'était passé les années passées, et il nous a parlé de l'engagement des jeunes en politique. (Marc)

Outre le fait de venir en groupe, c'est la curiosité et même le sentiment de ne pas devoir manquer un rite qui fait mémoire qui semblent motiver les jeunes. Comme le dit Yannis, il faut y participer « même si on n'a pas trop envie. C'est un souvenir. »

Si le discours du syndic n'a vraisemblablement pas marqué les mémoires, le cadeau, lui, n'est pas passé inaperçu. Certaines personnes disent apprécier la lithographie reçue, d'autres utilisent un vocabulaire prudent : « Ça aussi, ça change, c'est différent » (Justin), « C'est... spécial! Les autres années, c'étaient des animaux, c'était un peu plus... soft, là c'est de l'art abstrait... » (Zoé), « C'est moderne » (Grégoire). Le fait que le cadeau soit l'œuvre d'un artiste de la région semble important. Certaines personnes le connaissent même, puisqu'il enseigne le dessin. La plupart ne prévoient pas de le mettre au mur de leur chambre, mais le considèrent plutôt comme un souvenir : « Ça fait toujours plaisir! » (Magali), « J'ai apprécié l'attention » (Elsa). Il faut préciser que quand le secrétaire communal est allé discuter avec les jeunes à leurs tables après le repas, il leur a expliqué qu'il comprenait que cela ne plaise pas de prime abord. Il les a convaincu·e·s de la valeur du tableau, et qu'elles et ils seraient contents de l'avoir, plus tard. Le bon d'entrée pour la boîte de nuit régionale a été en revanche unanimement apprécié : « Ils montrent qu'ils veulent aussi nous faire plaisir » (Boris).

Certain-e-s jeunes se demandent ce que la commune veut fêter et quel est le lien entre les activités proposées, les cadeaux et leurs 18 ans. Le choix de la visite d'entreprise – puisque la commune en est actionnaire – n'est pas remis en cause, mais une partie de celles et ceux qui s'interrogent auraient imaginé une soirée « plus orientée sur la vie citoyenne » (Stéphane), avec par exemple la possibilité d'assister à une séance du Conseil communal. Paradoxalement, alors que les autorités de toutes les communes étudiées s'interrogent sur la façon de distraire les jeunes, une partie du public juvénile se verrait dans une forme de rite qui serait davantage lié à la citoyenneté et surtout au travail politique.

Le taux de participation, évoqué dans toutes les communes et en particulier dans le discours du syndic, a marqué quelques personnes, qui se souviennent n'avoir été qu'une cinquantaine sur 200 invité-e-s. Ces quelques personnes affichent leur incompréhension. Ce n'est qu'une fois dans une vie et c'est gratuit, comment peut-on ne pas y aller ? Une personne met en cause l'invitation, très « officielle, comme une facture ». Une autre explique qu'une de ses amies n'est pas venue parce qu'elle habite dans la commune depuis peu de temps et n'a, selon elle, pas de liens avec Bulle. Comme dans toutes les communes étudiées (à l'exception de la Ville de Genève, dont les administré-e-s pensent peut-être davantage leur ancrage en termes de quartiers), le sentiment d'appartenance communal est un facteur invitant à participer.

RITUALISATION À BULLE : EFFACEMENT DU RITUEL ?

Même si le rite ne se définit pas d'abord par des caractéristiques que l'on pourrait recenser et additionner, le cadre bullois présente un cas de figure intéressant, car les dimensions rituelles semblent y être presque effacées. Cet effacement est probablement dû au fait qu'une partie du temps rituel est consacré à une visite durant laquelle les principaux protagonistes peuvent participer à l'émergence ou au renforcement d'un certain sentiment d'appartenance, mais sans que les élu-e-s soient vraiment mis-e-s en scène et puissent affirmer leur autorité. Les quelques mots d'introduction durant la visite du musée ou de l'entreprise, l'animation de l'interview et la mise en valeur du héros ne laissent au bout du compte pas assez de

place au discours proprement dit, qui fait succinctement écho à la responsabilité et aux activités civiques. La brièveté de ce moment et la faible délimitation du cadrage rituel ne sont peut-être pas suffisantes pour donner une ossature au rite, qui reste finalement davantage défini par la distribution du cadeau que par différentes formes d'appel à la citoyenneté. Par ailleurs, même si ce mélange s'observe aussi à Marly, le rite ne distingue pas clairement, comme dans d'autres communes, les moments solennels des moments plus ludiques. Serait-ce pour cette raison que les jeunes et les autorités, quoique réellement en contact, ainsi que nous l'avons souligné, se plaignent, chacun-e de leur côté, de ne pas s'être vraiment rencontré-e-s? La rencontre a pourtant eu lieu; elle permet de se constituer un souvenir de l'accession à la majorité civile et civique; elle a fait surgir ou a renforcé un certain sentiment d'appartenance locale, mais elle a peut-être failli à donner une ou des leçons aux jeunes, probablement parce que les autorités ne semblent pas vouloir s'instaurer comme des modèles. Il est vraisemblable que nous avons observé un rite en transformation (le secrétaire général était sur le départ et les autorités politiques ne semblaient pas avoir encore trouvé la « bonne » formule, plusieurs regrettant la façon de faire qu'elles avaient expérimentée à La Tour-de-Trême, en petit comité, avant la fusion avec Bulle). Il est probable que l'absence de cadrage et le type d'activité proposé, qui ne met pas vraiment les jeunes en branle ou en scène, ni tout à fait d'ailleurs les autorités, empêchent de créer une sphère rituelle qui pourrait être distinguée du temps et de l'espace ordinaires, par exemple du temps scolaire (et ce d'autant plus qu'un des élu-e-s est aussi un enseignant). Les jeunes et les autorités sont à la fois trop proches (dans des comportements ordinaires manquant de solennité) et trop dissemblables (les un-e-s invité-e-s à s'amuser, tandis que les autres continuent à parler affaires communales). De surcroît, le point final du rituel, qui permet de tester sa nouvelle majorité sans feinter, se situant d'ailleurs encore dans un autre espace, celui de la discothèque plusieurs fois évoquée, laissera les jeunes faire la fête entre elles et eux. Si l'on compare ce rituel avec celui d'Anières, lui aussi assez pédagogique et maintenant également une certaine séparation entre les jeunes et les autorités, on pourrait néanmoins penser que, le cadre

rituel y est davantage présent et joue même sur le côté théâtral du Conseil communal, à la fois fictionnel et réel. En effet, les jeunes d'Anières sont invité·e·s à participer activement à la séance du Conseil. À Bulle, les rôles des un·e·s et des autres ne sont pas clairement différenciés et les jeunes ont probablement l'impression qu'ils et elles participent à une rencontre qui aurait pu avoir lieu dans d'autres circonstances, à l'exception de ce que certaines personnes ont pu observer sur le travail des élu·e·s durant leur trajet en voiture les menant de l'entreprise jusqu'au bistrot.

LA COMMUNE DE DÜDINGEN

Lorsque nous avons décidé de travailler dans le canton de Fribourg, il nous a paru essentiel, pour respecter son bilinguisme, de compter dans notre corpus une commune alémanique. Nous partions également de l'idée que la traduction des expressions et des termes utilisés en allemand ou en suisse allemand nous confronterait à de nouvelles catégories et aux conceptualisations indigènes. Notre choix s'est alors porté sur Dürdingen parce que c'est une commune à la fois urbaine et rurale et parce que la cérémonie y est organisée par le dicastère jeunesse et son animateur, et non pas directement par les autorités politiques, ce qui contrastait avec les autres communes fribourgeoises étudiées.

Dürdingen – Guin en français – dépend du district de la Singine, qui ne regroupe que des communes alémaniques. Il s'agit également du district qui présente le taux d'habitant·e·s de nationalité étrangère le plus bas du canton (8 %). Ainsi, avec une population étrangère de 10 %, Dürdingen se situe très légèrement au-dessus du taux du district, mais largement en dessous du taux cantonal (21 %).

Contrairement à Bulle et à Marly, qui fonctionnent avec un Conseil général, Dürdingen dispose d'une Assemblée communale. Celle-ci se réunit au minimum deux fois par année, essentiellement pour approuver le budget et les comptes communaux et, lorsque cela est nécessaire, traiter d'autres objets. À cette assemblée sont conviées toutes les personnes résidant dans la commune et y jouissant des droits politiques, c'est-à-dire les résidents hommes ou femmes de nationalité suisse et étrangère au bénéfice d'un permis d'établissement. Les décisions s'y prennent à la majorité des membres



Illustration 6: «Place au jeu!» Le quizz de Düdingen.

présents par vote à main levée ou parfois à bulletin secret. Au moment de notre enquête, le Conseil communal, quant à lui, était composé de neuf membres: quatre membres, dont la présidente – seule femme du Conseil –, émanant du parti démocrate-chrétien (*Christlichdemokratische Volkspartei*); deux représentants de l'Union démocratique du centre (*Schweizerische Volkspartei*); un représentant du Parti social-démocrate (*Sozialdemokratische Partei*); un représentant d'un groupe politique indépendant (*Freie Wähler Dürdingen*), un représentant du Parti libéral-démocrate (*Freisinnig-Demokratische Partei*).

La première prise de contact avec un membre de la commune a eu lieu en juillet 2009 dans un café aux alentours de la gare, où nous avons rencontré le responsable du dicastère qui regroupe les affaires sociales et sanitaires, ainsi que celui qui évalue la qualité des prestations offertes par la commune (système qualité). L'entretien se déroule en allemand, puisque aucune des chercheuses alors en action ne parle le suisse allemand. Notre interlocuteur nous confiera par la suite qu'il aurait préféré que les échanges se passent en français ou en suisse allemand⁶⁸. Il se montre dans un premier temps quelque peu sceptique sur une éventuelle participation de la commune à la recherche, craignant la position en surplomb qu'il attribue à la recherche scientifique et à ses représentant-e-s. Néanmoins, après discussion, il accepte d'en parler à la Commission jeunesse, notamment à l'animateur jeunesse, engagé par la commune et dépendant de cette commission.

La Commission jeunesse que chapeaute le dicastère est composée de représentant-e-s de deux organisations de jeunesse très actives au sein de la commune (la *Jubla*, pour *Jugendwacht* et *Blauring*⁶⁹, est un mouvement d'obédience catholique tout comme la *Pfadi*⁷⁰

68. En Suisse, du fait de l'emprise allemande durant la Seconde Guerre mondiale, les germanophones qui maîtrisent le français préfèrent l'utiliser en lieu et place de la langue de Goethe.

69. La *Jungwacht Blauring* est la deuxième plus grande organisation de jeunesse de Suisse après le mouvement scout, et comptait en 2014 environ 28 000 membres dont 8 000 responsables formé-e-s au sein de l'organisation et sous l'égide de Jeunesse+Sport. Voir [www.jubla.ch/jungwacht_blauring], consulté le 20 avril 2014.

70. Le mouvement scout, *Pfadi* en allemand, existe depuis 1907 et connaît sa première section fribourgeoise en 1915. Le mouvement scout compte aujourd'hui environ 47 000 membres qui sont organisés en 22 sections cantonales et environ 550 groupes locaux. [www.scoutsfrbourgeois.ch/fr/], consulté le 10 juin 2018. La *Pfadi* de *Dürdingen* existe depuis 1934.

– les Scouts –, mais est ouvert aux jeunes de toutes confessions), de l'animateur jeunesse de la commune, seul employé salarié de la commission; de représentant-e-s des écoles primaires et des cycles d'orientation; de représentant-e-s de l'Église catholique et de l'Église protestante réformée; et de représentant-e-s de l'organisme privé *die Elternschule* (L'école des parents). La commission jeunesse, mise sur pied en 1989, élabore les grands axes de la politique communale juvénile. Elle est issue des préoccupations que partageaient le pouvoir politique et les Églises à l'égard des jeunes en rupture scolaire. En 1992, un poste d'animateur socioculturel a été ouvert et c'est sous son égide que la Commission organise les *Jungbürgerfeier*.

Le responsable du dicastère explique que ces *Junbürgerfeier* doivent être avant tout ludiques et divertissantes. Il en parle aussi en utilisant le terme de *Begrüssungsabend für Bürger* (Soirée d'accueil pour citoyens) ou encore de *Verwöhnungsabend*, qui renvoie à l'idée d'une soirée prévue pour «gâter» ou «dorloter» les jeunes.

Selon le responsable du dicastère, l'ensemble des jeunes de la commune sont invité-e-s, qu'ils ou elles soient suisses ou de nationalité étrangère, «mais sans aller jusqu'à inviter les requérants d'asile». Selon les dires du responsable, l'animateur – d'origine allemande et lui-même primo-migrant – est particulièrement sensible à cette volonté d'intégration. Nous avons observé deux soirées, celle du 13 novembre 2009 et celle du 19 novembre 2010, qui a également été filmée. Les taux de participation sont élevés, puisqu'ils avoisinent les 80%. Une seconde rencontre a été organisée avec l'animateur jeunesse, qui partageait la même méfiance à l'égard de notre recherche et souhaitait que nous interférions le moins possible durant la soirée⁷¹.

BEGRÜSSUNGSABEND FÜR BÜRGER DU 13 NOVEMBRE 2009

Nous nous rendons à Dürdingen en train, assez à l'avance pour observer l'arrivée des jeunes à la salle communale contiguë au

71. L'animateur a refusé que le questionnaire auto-administré soit distribué lors de la soirée et a proposé qu'il soit envoyé aux jeunes à leur domicile avec une enveloppe réponse. De ce fait, le taux de réponse a été relativement bas (37 questionnaires pour les années 2011 et 2012, sur près de 140 participant-e-s).

café-restaurant de la gare. Les jeunes arrivent en masse. L'accueil se fait par le responsable du dicastère jeunesse, qui souhaite à chaque jeune la bienvenue et lui propose de prendre un verre dans la salle, à l'entrée de laquelle une première table est dressée avec des boissons (jus de fruits, vin blanc et eaux minérales). Plusieurs jeunes discutent par petits groupes, un verre à la main. Dans la salle, certains conseillers et conseillères les accueillent à leur tour. L'ambiance est détendue, quoique l'on sente toutefois une légère retenue dans les comportements; les un-e-s et les autres ne se connaissant pas forcément. Un conseiller nous précisera d'ailleurs que, dans cette volée, il n'y a pas d'enfants de conseillers et conseillères, des «filles de» et «fils de», qui généralement aident à rompre la glace. Jetant un coup d'œil sur la liste des personnes inscrites, nous verrons que 12 personnes de nationalité étrangère sont présentes, ce qui représente plus de 15% des participant-e-s. Selon une jeune femme, membre de la Commission jeunesse et représentante du mouvement de jeunesse *Jubla*, les jeunes étrangers et étrangères ne viennent pas «s'ils ou elles ne sont pas intégré-e-s», donc si elles et ils ne sentent pas «de» la commune. Pourtant, paradoxalement, c'est la seule commune où le taux de participant-e-s de nationalité étrangère dépasse le taux communal de population étrangère.

À la suite des jeunes, nous pénétrons dans une immense salle polyvalente. Plusieurs rangées de tables sont dressées, perpendiculaires à la scène, qui est également préparée. Dans une volonté de proximité avec l'assemblée, un pupitre est disposé devant la scène et non pas sur ses planches. Aucun signe ou symbole particulier n'est affiché, si ce n'est l'écusson de Dürdingen devant le pupitre. Un projecteur est installé de façon rudimentaire et projette des diapositives sur l'écran. Lors de la soirée de 2010, une diapositive introductive sur fond violet portait l'inscription suivante: «*Jungbürgerfeier, 2010, Quizz*».

Au tout début de la soirée, le responsable du dicastère explique notre statut de chercheuses enquêtant dans plusieurs communes genevoises et fribourgeoises. Il présente aussi l'animateur, puis l'ensemble des membres du Conseil communal, indiquant leurs noms et fonctions ainsi que – succinctement – leur travail. Certains,

comme le sapeur-pompier, en profitent pour appeler les jeunes à l'engagement.

L'animateur jeunesse, qui œuvre comme maître de cérémonie, ouvre les feux de la soirée en invitant jeunes et autorités politiques à prendre place. D'emblée, il donne le ton de la réunion – «Hello, ce sera cool!» (*Hallo, es wird cool!*) – et insiste sur le caractère convivial, festif et détendu de la soirée. Il en présente les différents moments: tout d'abord un discours de la présidente du Conseil communal, le repas et le moment ludique, qu'il présente comme un «jeu amusant» (*ein witziges Spiel*) durant lequel, précise-t-il, le public juvénile sera appelé à défier les autorités. Puis le dessert sera servi, mais les jeunes sont invité-e-s à rester aussi longtemps qu'ils et elles le souhaitent. Plus la soirée termine tard, plus elle est réussie aux yeux des autorités.

Tandis que les jeunes prennent place aux tables centrales, les élu-e-s s'installent à la dernière rangée qui leur est réservée. Jeunes et conseillers et conseillères ne se mélangent donc pas, ni au moment du repas, ni durant le jeu. En revanche, lors des moments informels, par exemple au moment d'aller chercher à manger au buffet ou à l'apéritif, les échanges sont plus fournis. Un ou deux conseillers ou conseillères feront aussi l'effort de passer entre les tables pour entamer la conversation avec les jeunes qu'ils ou elles connaissent.

Après cette introduction, l'animateur passe la parole à la présidente du Conseil communal, qui s'installe derrière le pupitre pour son allocution, assurant tout de suite qu'elle ne sera pas longue. Elle commence par souhaiter la bienvenue aux «chers citoyens» et aux «chers invités», puis revient sur 1991, l'année de leur naissance, précisant que c'est l'année au cours de laquelle le *Generalrat* (le Conseil général) de Düringen a été dissout⁷². Elle tisse ensuite un lien avec la prochaine votation, qui porte justement sur la volonté de changer l'organisation de l'organe législatif de la commune en rétablissant un Conseil général de membres élu-e-s. Elle décrit succinctement la procédure pour amener un objet au vote:

72. Entre 1982 et 1991, Düringen fonctionne sur le plan législatif avec un Conseil général de 50 membres élu-e-s. Mais en 1991, une votation populaire dissout celui-ci pour rétablir une Assemblée communale.

la récolte de plus de 700 signatures sur le sujet et la votation du 29 novembre 2009⁷³. Rappelant que le droit de vote est désormais accordé à 18 ans, elle incite les jeunes à voter. Puis, personnalisant son discours, elle précise que chaque année elle s'assied et réfléchit à ce qu'elle va dire aux jeunes; que, chaque année, elle change alors son discours puisqu'il en va de sa responsabilité d'y consacrer du temps et une imagination renouvelée. Elle continue son intervention sur le thème des droits politiques et d'une citoyenneté fondée sur l'engagement :

Voilà ce que je désire pour vous, jeunes citoyennes et citoyens. À 18 ans, vous devenez responsables. J'espère que vous exercerez vos droits dans une démocratie directe et que vous vous intéresserez aux votes, que vous participerez et exercerez votre droit de vote. Je pense qu'il est aussi important que vous vous informiez, que vous soyez informés sur la vie politique. Vous pourrez être amenés à vous engager dans la vie politique, au sein des partis politiques. Vous vous engagerez peut-être pour votre commune, ou aussi pour votre canton.⁷⁴

On remarquera que la présidente – davantage que la mairesse et les autres syndics des cinq autres communes enquêtées – met l'accent sur la nécessité d'être informé-e sur les sujets des votations et sur la vie des partis. Elle commence d'emblée son discours par cette incitation au vote, sans en référer d'abord à la transition à l'âge adulte⁷⁵ et semble d'ailleurs considérer son public comme détaché de ses parents, puisqu'il leur appartient désormais de « s'éduquer » par leurs propres moyens :

Il est important que vous vous formiez votre opinion. Vous devenez aussi responsables, comme personnes. Maintenant, vous avez le difficile devoir de vous éduquer vous-mêmes.

73. Cette votation aboutira à un refus de l'instauration d'un Conseil général.

74. Traduit du suisse allemand par une chercheuse.

75. Ce qu'elle fera en 2010 (« le passage des 18 ans n'est pas anodin, il signifie l'entrée dans l'âge de la responsabilité », dit-elle en substance), en continuant ensuite avec un discours proche de celui de 2009.

Faisant alors référence au *Petit Prince* de Saint-Exupéry, elle reprend quelques citations de l'ouvrage pour illustrer ses propos :

Saint-Exupéry était à la fois un pilote militaire et un écrivain. Cela lui a donné une ouverture au monde par l'aviation et une ouverture au monde intérieur par l'écriture. C'est avec son travail et sa force qu'il s'est construit.

Elle cite des passages du texte sur la responsabilité envers les êtres que l'on connaît ou que l'on a apprivoisés. Puis elle évoque la nécessité pour chaque individu de développer sa propre personnalité. Elle rappelle aussi l'importance des valeurs de l'amitié et de l'honnêteté, qu'il faut respecter en toutes circonstances. Ce passage de son discours fait davantage référence à la transition à l'âge adulte et à la maturité qu'elle exige (« se former une opinion » ; « développer son esprit critique » et ses capacités d'argumentation). Elle relève ensuite que, si les jeunes ont des devoirs, les autorités en ont aussi et que le vote constitue une légitimation ou au contraire une délégitimation du travail communal :

Vous allez également devenir des contribuables et, à ce titre, vous pouvez exiger que les services [de la commune] fonctionnent : les écoles, la voirie, les routes, etc.

Enfin, de façon plus protocolaire, elle excuse trois membres du Conseil communal pour leur absence : la présidente des écoles, le responsable de la voirie et des routes et celui de la culture. Elle salue la présence des autres membres du Conseil et finit par souhaiter à l'ensemble des jeunes une excellente soirée.

Après le discours, les autorités et les jeunes se rendent à la table du buffet : salade, pâtes et sauces au choix (lasagne, bolognaise, sauce à la crème), un menu créé pour satisfaire tous les goûts, précise l'assistant social de la commune.

Nous mangeons à la table des autorités et en profitons pour discuter avec le conseiller en charge des écoles ainsi que sa fille, membre de la *Jubla* et représentante de celle-ci au sein de la Commission jeunesse. Avec le père et sa fille, nous entamons le débat sur la

prochaine votation à propos du rétablissement d'un Conseil général, que la jeune femme soutient. La conversation tourne ensuite autour de ses divers engagements, en particulier au sein de la *Jubla*. Elle raconte que son travail de maturité a porté sur le marketing politique des partis à l'égard des jeunes. Aimant voyager, elle a déjà effectué un séjour à Toronto et a apporté en cadeaux à ses hôtes de petits canifs avec l'écusson de sa commune, les mêmes que les jeunes recevront comme présents en souvenir de la soirée citoyenne. Puis père et fille évoquent les soirées des années précédentes, organisées depuis une dizaine d'années à Dürdingen. Le père se souvient aussi de sa propre jeunesse et de soirées passées à Aarau dans les années 1970 qui se terminaient dans de grandes beuveries. La jeune femme se remémore la cérémonie de l'année précédente, qu'elle a trouvée plus réussie que celle à laquelle elle est en train d'assister. Elle raconte que les jeunes sont resté-e-s tard dans la nuit pour discuter avec des membres du Conseil de la possibilité d'obtenir un local de réunion. Nous enchaînons sur la préparation de la soirée. Cette année, explique son responsable, la Commission jeunesse a essayé de rendre le Conseil communal plus actif et de l'impliquer davantage lors de la soirée. Un conseiller, informaticien de métier, a revu le quizz. Certaines questions ont été attribuées à l'un-e ou l'autre élu-e. Par exemple, un peu malicieusement, il a été décidé d'attribuer les questions sur l'hymne national à un membre de l'UDC, dans la mesure où il peut sembler être la personne la plus apte à le faire, du fait de son engagement dans un parti à tendance nationaliste. L'élu s'est donc préparé en photocopiant une strophe du chant sur un papier qu'il distribue aux jeunes. Et la tâche ne sera pas facile car, comme à Genève, on constate que les jeunes ne connaissent pas les paroles de cet hymne au-delà des trois premiers vers (souvent entonnés lors des matchs de football). L'ambiance est détendue, les discussions aux tables des jeunes vont aussi bon train. On les entend rire, s'amuser. Certaines personnes vont de table en table ou se lèvent pour se resservir à manger ou à boire. Tout comme lors de l'apéritif, et au contraire des autres communes enquêtées, les autorités les laissent faire et ne surveillent pas la consommation d'alcool, alors que certains jeunes hommes semblent déjà passablement ivres. Le responsable du dicastère jeunesse garde toutefois un œil

sur l'ensemble et passe de table en table pour s'assurer que chaque personne se sent à l'aise. À la fin du repas, avant de passer au dessert qui clôturera la soirée, l'animateur invite les jeunes à jouer.

LE QUIZZ

Le quizz a été élaboré par le conseiller informaticien sous la forme d'un tableau à double entrée, informatisé, qui comporte des questions sur divers thèmes: la commune de Dürdingen et les actualités; les animaux; la géographie et, enfin, une rubrique *Do-it* qui recoupe une série d'actions à réaliser. Ce jeu se présente sous la forme d'un concours par équipe. Chaque rangée de tables constitue une équipe. Il y a donc trois équipes de jeunes qui s'affrontent et qui, à divers moments du jeu, sont invitées à se confronter aux membres du Conseil communal ou de la Commission jeunesse. Chaque équipe gagnera un prix: des bons pour une pizza, une entrée à la patinoire ou une place de cinéma. Chaque table joue collectivement avec un-e porte-parole; cette année-là, une jeune femme et deux jeunes hommes. C'est à l'animateur socioculturel, bien connu d'une partie des jeunes, qui le charrie en l'appelant «*Herr Doktor Professor*», qu'il revient d'évaluer les prestations des équipes, tandis que le conseiller informaticien, concepteur du jeu, est chargé de son animation. Pour lui, c'est un jeu «qu'il ne faut pas rendre trop facile» pour maintenir une certaine tension.

Tour à tour, chaque table est invitée à concourir. Comme une liste à la Prévert, les questions et actions ont été les suivantes: (1) Animaux: évaluer la taille d'un grand oiseau ressemblant à un condor; (2) Géographie: nommer la plus haute montagne d'Afrique; (3) *Do-it*: gonfler des ballons et «les péter avec les fesses» (ce jeu fait bien rire les jeunes, qui feront exploser encore les ballons restants lorsqu'ils auront reçu les canifs de Dürdingen en cadeau); (4) *Do-it*: faire tenir puis basculer la plus longue rangée de dominos (l'une est construite par les jeunes à quatre pattes par terre et l'autre par les conseillers communaux debout devant l'estrade). Durant ces *Do-it*, on sent une mobilisation et une excitation plus grandes, les jeunes et les moins jeunes s'activent, se mesurent, se défient; (5) *Do-it*: chanter l'hymne national sous la direction du conseiller communal préalablement sollicité. Si le chant démarre

à peu près bien, il s'étirole rapidement sous les éclats de rire et les huées du reste de l'assemblée; celles et ceux qui se sont moqués perdent des points (il semble que cela soit une nouvelle règle du jeu décidée sur le moment pour cette épreuve particulière); (6) *Do-it: Montagsmahler*, sorte de *Pictionary* qui consiste à dessiner à l'ordinateur, et donc visible sur l'écran par l'ensemble des joueuses et joueurs, ce qui se trouve écrit sur un papier tiré au sort. L'un doit dessiner le joueur de tennis Roger Federer, tandis qu'un autre doit reproduire une église au bord du lac de Schifflen. Pour le dessin, le jeune – doué, selon les dires d'un conseiller – est en concurrence avec le conseiller sapeur-pompier, qui peine... Ils doivent aussi dessiner le greffier de Dürdingen, un personnage avec un képi qui semble aussi très populaire dans la commune et que tout le monde reconnaît. (7) *Do-it*: faire un point rouge sur le nez des conseillers avec le rouge à lèvres des filles; (8) Dürdingen: trouver des slogans pour décrire la commune (selon l'enseignant, l'année précédente, les jeunes auraient trouvé de belles formules); (9) mémorisation: projection d'un petit film publicitaire d'une célèbre compagnie suisse d'assurances qui met en scène à chaque fois une situation humoristique se terminant par un accident. Durant cet exercice, l'animateur demande aux jeunes de se souvenir de détails précis du film. (10) Dürdingen: les neuf communes qui jouxtent Dürdingen. La jeune fille interrogée peine un peu, mais finit par toutes les trouver, à une exception près, grâce aux jeunes qui lui soufflent les réponses; (11) quelques questions sur la musique: des titres de chansons, de la musique en *beat* sous une autre musique, etc.; (12) Dürdingen: nommer les membres du Conseil communal et les dicastères auxquels elles et ils sont rattaché-e-s (les jeunes semblent bien les connaître, d'après nous, mais l'animateur jeunesse nous dira qu'en fait «ils étaient nuls, cette année»); (13) *Do-it*: match de boxe virtuel où chaque adversaire a une manette et se bat contre un ennemi fictif. Ce jeu oppose un jeune et un conseiller. C'est ce dernier qui finalement vaincra; (14) Animaux: déterminer l'âge de la tortue Harriet à Dürdingen; (15) *Do-it*: planter le plus de clous sur une petite planchette en bois. L'ensemble des autorités s'y attelle, même la présidente (les autorités sont moins rapides, mais leurs clous tiennent mieux que ceux des jeunes, ce qui fait dire en

substance à une conseillère que c'est un peu « la force tranquille » des « vieux » contre « l'impatience et la rapidité » des « jeunes »; (16) Dürdingen : nommer les appartenances politiques de l'ensemble des membres du Conseil communal. Les jeunes ne se trompent pas, ce qui semble satisfaire l'animateur; (17) Géographie : le point le plus profond de la mer; (18) Géographie : la hauteur de la tour de Pise; (19) Musique : qui chante *God save the Queen?* (les Sex Pistols); (20) Divers : quels sont le nombre de bars et le poids des bouteilles de plongée; (21) Dürdingen : à quelle altitude se trouve la commune?; (22) *Do-it* : faire tomber des verres en plastique avec des boules de tissu, comme un jeu de quilles; (23) Politique : quels sont les objets des prochains votes sur les plans communal et fédéral⁷⁶; (24) Animaux : indiquer le nombre de vertèbres d'une girafe.

Ce moment de jeu se déroule dans une ambiance bon enfant, conviviale, divertissante et ludique⁷⁷. Elle provoque par moments un grand engouement de la part de l'assemblée, qui encourage, rit, se moque, pousse des soupirs, applaudit, tandis que d'autres moments sont plus mornes et moins investis par les jeunes, qui retournent à leurs discussions. Ce sont finalement les jeunes de la table du milieu qui remportent les bons pour une pizza. Après cette distribution des prix, un conseiller passe de table en table pour offrir le cadeau de la commune, un petit canif bleu à une lame arborant l'écusson de la commune, d'une marque de fabrication réputée en Suisse et de par le monde.

La soirée termine par le dessert (salade de fruits, boule de glace avec crème chantilly), puis les jeunes partent assez rapidement, certaines personnes faisant le tour de la table des conseillers et conseillères pour leur serrer la main et les remercier de la soirée, d'autres filant « à l'anglaise ».

76. La votation fédérale du 29 novembre 2009 portait sur l'initiative populaire « Contre la construction des minarets ». L'assistante sociale de Dürdingen, au cours d'une discussion, nous révélera qu'elle a été sidérée par les positions quasiment racistes de certain-e-s jeunes qui déclaraient voter en faveur de cette initiative, approuvée à la double majorité du peuple (57,5 % des votant-e-s) et des cantons (23 sur 26), avec un taux de participation particulièrement élevé de 53,8 %.

77. En 2010, l'année suivante, le Quizz sera momentanément interrompu pour assister à une démonstration des soldat-e-s du feu, qui cherchent à recruter. Ici aussi, le principe du jeu est maintenu, puisque des volontaires, parmi les jeunes, doivent exécuter certains exercices par équipes, encadré-e-s par les professionnel-le-s de la caserne sous le regard des autorités qui, là, ne participent pas activement.

LE POINT DE VUE DES JEUNES

Au vu du faible taux de réponse au questionnaire auto-administré (nous l'avons fait parvenir deux années consécutives afin d'avoir un chiffre plus important), les résultats sont à prendre avec réserve. On peut toutefois souligner une certaine parité entre les jeunes femmes (51 %) et les jeunes hommes (49 %). Parmi les répondant-e-s, 92 % sont de nationalité suisse et 8 % de nationalité étrangère. Comme dans les autres communes, le taux des jeunes en formation – ou en emploi – est très élevé (95 %) : 46 % de jeunes suivent le gymnase, 38 % sont en apprentissage de type CFC, deux jeunes fréquentent l'École de culture générale et un étudiant est à l'université. Un jeune est en structure d'insertion. Comme ailleurs, la participation à la soirée est principalement motivée par le fait de retrouver des ami-e-s (84 %) ou par simple curiosité (67 %). Pour près d'un tiers (30 %), il semble également important de marquer le passage à la majorité. 41 % souhaitent par ailleurs marquer ainsi leur appartenance à la commune. Ici comme dans d'autres communes, un jeune sur cinq a des parents qui sont impliqué-e-s en politique. Et, comme à Bulle, les parents sont très majoritairement inséré-e-s socioprofessionnellement. En effet, 97 % des pères et 87 % des mères occupent un emploi.

Les quatre entretiens réalisés avec les jeunes participant-e-s de Dürdingen ont été menés en dialecte singinois⁷⁸ par Lucas Beuret, assistant de recherche engagé pour l'occasion⁷⁹. Nous avons donc travaillé avec des retranscriptions traduites en français dans lesquelles subsistent quelques expressions en suisse allemand. Tout d'abord, les jeunes se réfèrent à la soirée par l'expression «*Jungbürgerfeier*», soit littéralement la fête des jeunes bourgeois (dans le sens de citoyens de la commune). Nos interviewé-e-s disent d'entrée leur surprise du nombre d'invité-e-s présent-e-s et leur fierté de se voir servir de l'alcool comme des adultes. En sus du jeu déjà décrit, les jeunes se souviennent du petit canif et de la réception à domicile d'une lettre («*ein Bürgerbrief*»), accompagnée d'une

78. Le *Senslerdeutsch*, ou singinois en français, est le dialecte parlé en Singine, un des sept districts du canton de Fribourg.

79. Les entretiens réfèrent à la soirée dont nous avons fait le récit et à la soirée suivante, à laquelle nous n'avons pas assisté.

brochure d'information générale sur le système politique et administratif suisse.

Si, comme ailleurs, certain-e-s rapportent avoir eu du plaisir à retrouver d'anciennes connaissances, il semble que la plupart des jeunes de la commune se connaissent bien et ont gardé contact après l'école primaire, grâce à la fréquentation du *Jugendraum*⁸⁰. Cet espace qui leur est dédié leur permet de se retrouver entre eux, en présence du *Jugendarbeiter*⁸¹. Celui-ci, ont expliqué nos interviewé-e-s, les a encouragé-e-s à participer à la soirée, insistant sur le fait qu'ils et elles sont « une volée qui s'entend bien » (Lukas). C'est la seule commune où il semble que les jeunes se retrouvent par volées d'âge ailleurs qu'à l'école ou à la soirée citoyenne. Néanmoins, toutes et tous ne fréquentent pas le *Jugendraum*, comme Jasmin, qui a déménagé à Dürdingen mais est restée en contact avec le *Jugendarbeiter* de la commune voisine où elle a grandi. Il semble donc que ce sont des liens qui se construisent sur un long terme et peuvent donner lieu à des relations privilégiées. Le local comme les services de la jeunesse sont destinés aux mineur-e-s. Mais Lukas explique que puisque le *Jugendarbeiter* considère sa volée comme « une grande famille », celui-ci leur a proposé de continuer à venir le jeudi soir. Il leur a en outre donné son numéro de téléphone et leur a assuré qu'il restait à leur disposition en cas de besoin. Notre interviewé dit profiter de l'occasion pour s'y rendre de temps en temps et voir des ami-e-s qu'il ne rencontre pas ailleurs.

Certaines personnes trouvent que la soirée est surtout une occasion de boire et manger gratuitement. Néanmoins, la sincérité et la simplicité avec laquelle les autorités se sont adressées à leur public les ont touchées. Lukas le résume ainsi : « Ce n'était pas bourgeois ». Mais, comme ailleurs, les encouragements à l'engagement dans la commune ont aussi été perçus comme du recrutement, et le caractère intéressé de la démarche énerve parfois Sarah. Fabian, quant à lui, aurait aussi aimé, quitte à ce qu'on le pousse à s'engager, qu'on

80. Local pour les jeunes.

81. Littéralement « travailleur de jeunesse » ; animateur socio-culturel pourrait en être l'équivalent dans une commune francophone. À Dürdingen, celui-ci intervient également dans le cadre de projets liés à l'école.

lui explique concrètement comment il peut le faire, « comment on peut participer à la politique et ce qu'on a comme possibilités ».

RITUALISATION À DÜDINGEN: DU JEU ET DES RITUELS

Cette soirée, comme l'avait précisé notre premier interlocuteur, a clairement pour objectif de permettre aux jeunes de s'amuser et de défier les autorités à certains moments du jeu, comme si ce combat ludique pouvait favoriser leur rencontre et dire quelque chose de la société dans laquelle il se déroule. Aussi distrayante et conviviale que soit la perspective adoptée par la commune, les jeux sont donc à prendre au sérieux!⁸² Dans son ouvrage *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale des jeux*⁸³, Johan Huizinga, historien néerlandais, définit les jeux comme des actions se déroulant dans un espace-temps défini, selon des règles librement consenties, dans « des mondes temporaires au cœur du monde habituel »⁸⁴, dans des lieux décrits comme « consacrés, séparés, clôturés, sanctifiés »⁸⁵. La description des jeux de Huizinga correspond de notre point de vue à celle des rites⁸⁶ qui, en tout cas dans le cas de ceux que nous avons observés, sont bien des moments temporaires non ordinaires se déroulant presque toujours dans des lieux particuliers fermés pour l'occasion au public habituel et rendus spécifiques ou consacrés par les discours des autorités. De surcroît, comme nous l'avons déjà vu, ces rites et ces jeux font souvent « comme si ». Si l'on reprend l'exemple du quizz, on verra que celui-ci se situe dans la catégorie de l'agon, une des catégories utilisées par Caillois⁸⁷ pour décrire les jeux, car il s'agit bien d'une lutte qui oppose – dans les règles – plusieurs groupes de jeunes et celui des autorités. Parfois, il s'agit de contrôler des savoirs et les autorités n'y jouent pas, comme si leur qualité d'adultes et d'habitant-e-s de longue date rendaient l'activité inutile. À d'autres moments, la confrontation (pour rire) est recherchée (par exemple

82. Voir principalement Wendling, 2002 et 2007 (pp. 119-122).

83. Huizinga, 1988 [1938].

84. *Ibid.*, pp. 29-30.

85. *Idem.*

86. Mais ce n'est pas toujours le cas et cela dépend notamment du cadre dans lequel se déroule le jeu. Parfois, les jeux peuvent être simplement des concours, voir notamment les concours de cracher de noyaux de pruneaux lors du Jeûne fédéral organisé dans le canton de Neuchâtel, décrit par T. Wendling, 2010.

87. Caillois, 2015, p. 209.

au moment de planter des clous ou lors du combat de boxe par manettes interposées) ou lorsque ce sont des capacités artistiques qui sont mesurées, par exemple lors du dessin sur ordinateur. Comme on le voit, le quizz est donc à la fois une sorte d'examen ludique utilisé comme jeu de société et un dispositif qui relie et confronte les participant·e·s, en particulier les adultes confirmé·e·s et les jeunes en passe de l'être. Le quizz met en scène un certain pouvoir (celui de l'animateur et celui de la personne qui adjuge les points), mais ce pouvoir est aussi partagé avec les jeunes, qui se voient offrir une occasion de l'usurper en gagnant contre les autorités ou en contestant (assez faiblement) l'injonction à chanter l'hymne national.

Le quizz reflète peut-être aussi des habitudes de jeu fréquentes dans les groupes scouts, auxquels Düdingen semble accorder une grande importance, ou des façons de jouer – comme le loto, souvent proposé par des sociétés ou associations communales. À l'instar des autorités de Marly, décrivant leur commune comme un fort lieu d'interconnaissance, un conseiller de Düdingen rappelle avec insistance (de façon presque incantatoire, car la commune est en réalité assez grande) l'importance de l'appartenance communale : « Ici, on est un village. »

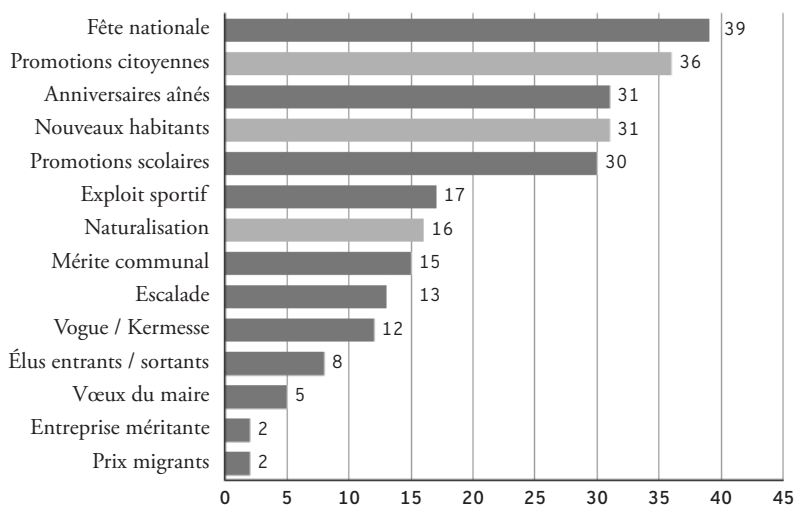
LES CÉRÉMONIES ET RÉCEPTIONS DANS LES CANTONS DE GENÈVE ET DE FRIBOURG

Les cérémonies et soirées dont nous avons décrit le déroulement par le menu dans un nombre restreint de communes ne constituent pas une exception. Les données obtenues par questionnaire téléphonique auprès des communes genevoises et fribourgeoises montrent que ces rituels prennent une place non négligeable dans l'agenda des communes. Tantôt elles se fondent dans l'accueil des nouvelles et nouveaux habitant·e·s et/ou des personnes fraîchement naturalisées, tantôt elles s'adressent spécifiquement aux jeunes majeur·e·s. Comme nous avons pu le voir précédemment, celles-ci existent aussi dans bon nombre de communes d'autres cantons, comme le révèle l'enquête effectuée auprès des villes suisses en 1978. Dans les parties qui suivent, nous allons analyser la place qu'elles occupent dans l'agenda communal, leurs dénominations, quel est leur public et quelles sont les activités proposées.

LES RITUELS DANS L'AGENDA COMMUNAL

Dans n'importe quel contexte social, les rituels ne sont jamais des événements isolés, ils font partie d'un système et même d'un agenda. Ils scandent la vie des communes et les rattachent par moments à d'autres entités concrètes et symboliques (le canton, la région, la Confédération). Ils disent publiquement les investissements des autorités pour leurs administré-e-s. Quelle est alors la place des promotions citoyennes dans l'agenda rituel global d'une commune? Dans le recensement que nous avons réalisé auprès des communes des deux cantons, il est fort probable que certaines d'entre elles aient oublié des événements ou aient cherché à ne mettre en avant que ceux qui sont les plus marquants à leurs yeux, les plus importants pour la commune. Il est aussi possible que leurs réponses cherchaient à « coller » au mieux à ce que le questionnaire envoyé semblait rechercher. Il n'en reste pas moins que ce recensement montre quels sont les événements qui comptent à Genève comme à Fribourg.

Graphique 1 : Événements organisés dans les communes genevoises (N=42)



À Genève, les promotions citoyennes remportent la palme après la fête nationale. Les chiffres montrent qu'une très grande majorité

des communes (86 %) fêtent les promotions citoyennes, tenant à mettre en avant « leurs » jeunes et par là l'importance du renouvellement des générations et de la continuité communale, sans pour autant oublier les personnes âgées, qui occupent également une place importante dans l'agenda communal, comme si les moments de transition (celui du passage à l'âge adulte et celui de l'entrée dans la vieillesse signifié par le passage à la retraite) devaient être particulièrement marqués. Dans 22 % des communes, les promotions citoyennes se déroulent en même temps que l'accueil des nouveaux habitant-e-s ou que celui des naturalisé-e-s. Dans les plus petites communes, ces événements sont souvent organisés simultanément aux « vœux du maire » en début d'année ou durant la fête nationale. L'accueil des nouvelles et nouveaux habitant-e-s est un rite récent (depuis le milieu des années 1990) qui concerne toutes les personnes ayant emménagé dans une commune durant l'année, qu'elles soient suisses ou étrangères. La « naturalisation » (la cérémonie d'accueil des nouvelles et nouveaux Suisses) n'est mentionnée qu'en fin de liste, non pas parce qu'elle n'est pas importante, mais parce que le rite communal ne fait que dupliquer une cérémonie plus importante et obligatoire qui a lieu sur le plan cantonal. Il en va de même pour la fête de l'Escalade, qui est une fête centrale à Genève, mais est surtout fêtée et organisée sur le plan cantonal, à l'exception des micro-événements qui ont lieu dans chaque école ou collège.

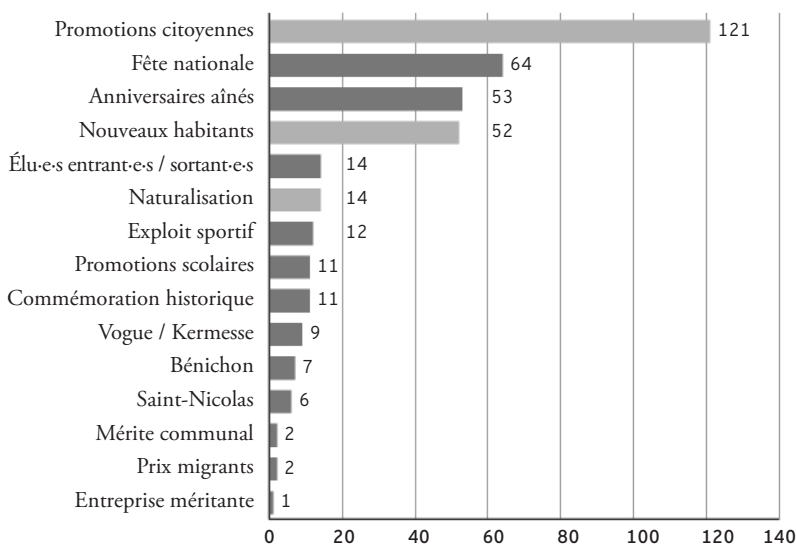
Les promotions scolaires, fêtant le passage d'une classe à l'autre des élèves de l'école primaire, constituent aussi un rite auquel les autorités ne dérogent jamais, certaines communes marquant même spécifiquement le passage de l'école primaire à l'école secondaire⁸⁸. Les rituels que nous avons mentionnés jusqu'à présent occupent une place importante, très certainement parce qu'ils dénotent une forte volonté d'intégration de celles et ceux dont le statut est en changement et qu'il faut donc accompagner et adouber dans leur nouvelle position. L'entrée et la sortie des élu-e-s ainsi que les

88. Meyrin organise des Cyclades, une journée de jeux destinée aux enfants qui vont quitter l'école primaire pour passer au secondaire inférieur, nommé le « cycle d'orientation ». Cet événement a pour objectif de fêter la fin d'une étape, celle de l'enfance, et de marquer l'entrée dans l'adolescence en accompagnant une transition crainte des jeunes autant que de leurs parents, puisque ces enfants devenus les plus âgé-e-s de leur établissement primaire redeviennent – au cycle d'orientation – les plus jeunes des élèves adolescent-e-s (Bays, Chassot et Da Silva, 2012).

«vœux du maire» sont, quant à eux, des manifestations typiquement communales destinées à mettre en scène le pouvoir politique dans sa constance et ses changements.

L'exploit sportif, le mérite communal, la «vogue», la «kermesse»⁸⁹ ou la fête annuelle du village relèvent moins de l'intégration et du changement de statut, mais ont en revanche pour objectif de renforcer l'image de la commune et le sentiment d'appartenance des administré-e-s. Quand un prix est remis aux migrant-e-s (ce qui est encore rare), il s'agit aussi de reconnaître l'intégration de celles et ceux qui font figure d'exception dans l'entre-soi communal. On notera pour terminer que – comme il se doit dans une République laïque – aucune fête à caractère religieux n'est mentionnée à Genève.

Graphique 2 : Événements organisés dans les communes fribourgeoises (N=141)



89. Le mot kermesse vient du néerlandais *Kerkmisse*, «Messe de l'église», fête patronale, fête de plein air, [www.cnrtl.fr/etymologie/kermesse], page consulté le 1^{er} mars 2018.

Dans le canton de Fribourg, les promotions citoyennes l'emportent sur la fête nationale, mais l'intérêt porté aux jeunes côtoie de près celui porté aux aîné·e·s. De par la taille réduite de certaines communes, les cérémonies citoyennes sont parfois organisées tous les deux, voire trois ans. Par ailleurs, plus d'une dizaine de communes se regroupent par deux ou trois pour fêter l'événement. Six communes célèbrent leur jeunesse lors d'une Assemblée communale, mais trois d'entre elles organisent un événement en plus de cette assemblée. Quatre communes profitent de la fête nationale pour accueillir les nouvelles et nouveaux jeunes citoyen·ne·s, tandis que quatre autres le font lors de l'accueil des nouveaux habitant·e·s. À Fribourg, on notera la mention d'un rituel à caractère religieux (la Saint-Nicolas), même si celui-ci s'est largement laïcisé et vient ponctuer le calendrier des fêtes cantonales plutôt que communales⁹⁰.

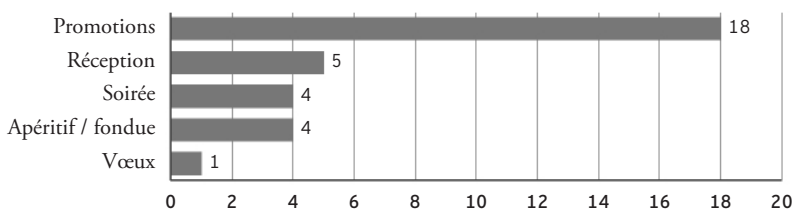
Pris globalement, le recensement des événements organisés à Genève et à Fribourg signale la nécessité d'imprimer une marque communale à certains événements nationaux ou cantonaux et de resserrer les liens entre les personnes habitant la commune. De surcroît, il permet de mettre en scène la sollicitude des autorités envers leurs administré·e·s, en particulier à l'égard des personnes qui changent de statut et peuvent nouvellement voter (les jeunes majeur·e·s) ou s'engager davantage car elles disposeraient d'une plus grande marge de temps disponible (les retraité·e·s).

90. Si l'Escalade fait référence et identité à Genève, à Fribourg, c'est la Saint-Nicolas qui fait fureur. Dès la tombée de la nuit, Saint-Nicolas, saint patron de la ville, monté sur un âne, conduit le cortège à travers les rues de la vieille ville pour se rendre sur la galerie du porche de la cathédrale. Du haut de cette tribune, un élève du Collège Saint-Michel, jouant le rôle du saint, se livre à une revue quelque peu satirique de l'année écoulée à Fribourg. Cette tradition de la Saint-Nicolas, que l'on retrouve en d'autres endroits du canton, à Bulle par exemple, est une reprise récente (début du XX^e siècle) que l'on doit aux gymnasien·ne·s, d'une coutume apparue à Fribourg au XVIII^e siècle déjà. Elle consiste à représenter le miracle de saint Nicolas, qui aurait ressuscité trois enfants perdus, assassinés par un boucher qui les avait mis au saloir. Le saint a donc le rôle de protecteur des enfants, des garçons en particulier, tandis que sainte Catherine (autrefois également fêtée publiquement à Fribourg, le 25 novembre) fait référence aux jeunes filles non encore mariées. La Saint-Nicolas (davantage que l'Escalade) peut constituer la fête des enfants et des jeunes. [http://stnicolas.friportail.ch/index.php?option=com_content&view=article&id=20:lorigine-de-la-fete&catid=11:la-saint-nicolas-a-fribourg&Itemid=6], consulté le 30 avril 2015.

DÉNOMINATIONS, LIEUX ET ACTIVITÉS

Chaque commune donne un nom différent au rite qu'elle organise. Nous avons donc enquêté auprès des communes genevoises et fribourgeoises pour connaître leurs dénominations exactes. En effet, à partir des appellations qui sont données aux cérémonies d'accession à la citoyenneté civile et civique, on peut d'emblée déceler certaines intentions des autorités et des instances organisatrices. Les récits le montrent dans le détail, mais globalement on peut voir que, dans le canton de Genève, c'est le terme de promotions qui désigne le plus souvent le rite qui nous occupe.

Graphique 3: Dénomination des cérémonies genevoises (N=36)

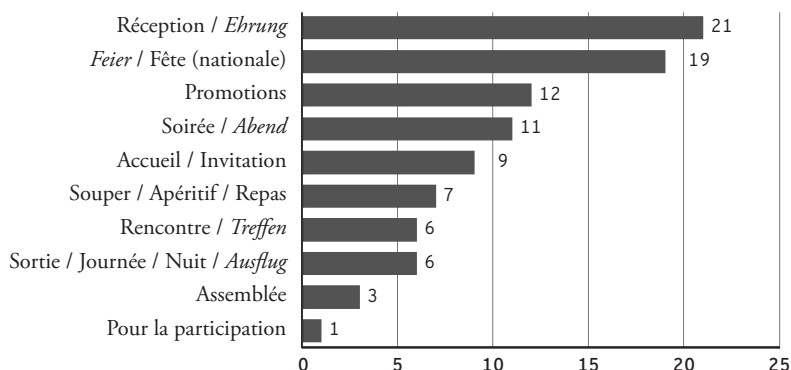


Cette notion de « promotion » (du latin *promovere, promotio*), également utilisée pour désigner les fêtes de fin d'année scolaire, réfère à « l'action d'élever simultanément plusieurs personnes à un même grade, à une même dignité ou à une même fonction supérieure »⁹¹. D'autres communes, quant à elles, choisissent le terme de « réception » (« une cérémonie officielle par laquelle quelqu'un est reçu dans une compagnie, une société ou une charge »⁹²) ou de « soirée », qui renvoie à un moment spécifique, mais peut aussi s'assimiler à une fête. Le terme peut donc paraître moins solennel et particulièrement adapté pour désigner une cérémonie destinée à des jeunes.

91. [<http://www.cnrtl.fr/definition/promotion>], consulté le 20 octobre 2014.

92. *Idem*.

Graphique 4 : Dénomination des cérémonies fribourgeoises (N=99)



À Fribourg, les communes privilégient le terme de réception⁹³. À quantité presque égale, les communes choisissent le mot fête, visible soit dans l'expression *Jungbürgerfeier* (utilisé par les communes alémaniques), soit par association à la notion de fête nationale (*Bundesfeier*). 12% des communes parlent de « promotions » (exclusivement des communes francophones), tandis que 11% de communes, tant alémaniques que francophones, préfèrent utiliser le mot « soirée » ou « *Abend* ». L'événement peut également être désigné par des termes qui mettent plus en avant la convivialité ou la commensalité (« Apéritif des jeunes », « Fondue des jeunes »).

Si l'on compare les dénominations de Genève et de Fribourg, on peut dégager deux tendances. On constate que la notion de promotion l'emporte dans le premier canton et celle de réception ou de fête dans le second. Dans le premier canton, le modèle de référence semble donc être celui de la promotion d'un corps de personnes accédant à un nouveau statut ou à de nouvelles charges, tandis que le second se saisit peut-être davantage des notions d'admission, d'accueil et d'honneur. Il est aussi possible que parler de réception et surtout de fête pour désigner une cérémonie officielle référant à un double changement de statut soit considéré comme trop léger dans un canton (Genève) marqué par le protestantisme (et donc par

93. Dans une commune de Suisse alémanique, c'est le terme extrêmement révérencieux et cérémoniel de *Ehrung* (honneur, hommage) qui a été choisi.

une inclination à ne pas fêter de manière trop ostentatoire les événements importants du calendrier civil). À l'inverse, on peut faire l'hypothèse que, dans un canton à majorité catholique, la dimension festive soit moins interdite et la porosité entre activités civiles et religieuses plus forte. À l'exception de la Ville de Genève, qui utilise une grande salle de spectacle, les lieux utilisés pour les cérémonies sont locaux (la mairie, la salle ou le restaurant communal). La combinaison la plus fréquente est celle qui associe soit la salle communale, soit la mairie à un repas commandé chez un traiteur ou servi au restaurant. Toutes les communes utilisant deux lieux séparent l'espace cérémoniel de l'espace commensal.

Les activités organisées par les autorités pour les jeunes peuvent grossièrement se diviser entre ce qui relève du pédagogique, du ludique et du commensal. La fonction pédagogique (informer, montrer, présenter, inciter à l'engagement, prévenir les problèmes) est explicite dans les discours prononcés, les figures exceptionnelles invitées et les stands mis sur pied dans le hall d'entrée (par exemple un stand Stop Suicide pour la Ville de Genève) autant que dans les visites proposées (celle d'un musée, du Parlement à Berne, d'un chalet d'alpage, d'un commissariat de police ou de la prison fribourgeoise de Bellechasse). Par ailleurs, trois communes genevoises (notamment Anières) et seize des communes fribourgeoises invitent les jeunes à participer à une séance plénière du Conseil municipal ou de l'Assemblée communale. Plusieurs communes font également visiter la caserne des pompiers, qui représente, en tout cas en terres fribourgeoises, la quintessence de l'engagement citoyen.

La fonction ludique ou divertissante (jouer, rire, s'amuser, se défier...), absente des cérémonies du début du XX^e siècle (les intermèdes musicaux proposés avaient davantage pour fonction de renforcer le sentiment patriotique que de divertir les jeunes hommes), s'est peu à peu imposée, d'abord à travers des moments musicaux aux cadences moins militaires. Elle a ensuite pris une forte ampleur depuis les années 1990 et se retrouve maintenant dans un quart des communes genevoises, qui font suivre la cérémonie d'accession à la majorité d'un spectacle, souvent musical ou humoristique. Certains spectacles mettent en scène des musiques ou des danses

exotiques, comme pour renforcer le message d'ouverture à l'égard des personnes immigrées. Contrairement à Genève, Fribourg organise souvent des jeux, une habitude qui semble relever d'une tradition scout ou associative très vivante, même si celle-ci existe aussi à Genève.

La dimension commensale est plus fortement présente dans toutes les petites communes, qui peuvent recevoir en comité restreint un petit nombre de jeunes. Ainsi, 64 % des communes genevoises organisent un repas, pour 88 % à Fribourg. Ces pourcentages montrent bien l'importance accordée à la convivialité dans le rituel de l'accession à la majorité civique et civile. Les repas peuvent prendre des formes différentes et privilégient soit des mets que les autorités supposent aimés des jeunes (pizzas ou hamburgers), soit des produits du terroir (charcuterie ou fromages de la région, fondues, raclettes, malakoffs, jambon à l'os). Enfin, quelques communes privilégient la gastronomie en présentant aux jeunes des plats recherchés et originaux, qu'ils et elles ne pourraient pas choisir pour des raisons économiques ou par manque d'expérience gustative. Les énoncés sur l'ambiguïté qu'il y a à servir du vin ou de l'alcool sont fréquents de la part des autorités, prises entre le désir d'offrir une commensalité festive (donc, de leur point de vue, avec des boissons alcoolisées) et une volonté de prévention. 81 % des communes genevoises proposent néanmoins du vin à l'apéritif ou au repas. Lausanne, qui ne fait pas partie de notre échantillon (mais dans laquelle nous avons néanmoins mené deux observations), a pris pour sa part l'optique de ne pas servir d'alcool et même de mettre en avant le fait « qu'on peut faire la fête sans boire ».

PAS DE CÉRÉMONIE SANS DISCOURS

En guise de synthèse à ce très long chapitre, il nous apparaît important de revenir sur les discours, que même les jeunes estiment nécessaires pour que la cérémonie ait bien fonction de rituel d'accession à la majorité civile et civique. Le discours marque en quelque sorte la mise en scène du politique et sa légitimité.

Si l'on prend pour exemple la cérémonie genevoise, l'officialité du conseiller d'État est signifiée par la présence d'un huissier, qui se tient debout derrière les politicien-ne-s, généralement durant

leurs discours. Dans les autres communes où cette reconnaissance est moins manifeste, c'est généralement le discours qui signifie le fait que la cérémonie est un acte communal. Si l'on se réfère au recensement auprès des 157 communes qui organisent des cérémonies d'accession à la majorité (sur 183, soit 86 %), on observe que des discours d'autorités communales sont tenus dans 89 % d'entre elles, que 6 % des communes donnent la parole à des témoignages de personnalités, 5 % à des jeunes et, enfin, 1 % à des autorités religieuses.

En Ville de Genève⁹⁴, les deux discours sont prononcés par le conseiller ou la conseillère administrative et une ou un conseiller d'État. À Meyrin, Anières et Düringen, le discours est à la charge du ou de la maire-sse et du syndic ou de la syndique. À Bulle, le bref discours du syndic est précédé par une allocution sur le lieu de visite (musée ou entreprise), qui fait office, avec le repas, d'activité ludique. À Marly, trois discours : quelques mots de bienvenue du syndic, un discours du représentant de paroisse et un discours du premier citoyen (le président du Conseil général). Quand deux discours sont délivrés (Genève et Marly), les orateurs ou oratrices semblent se partager la tâche, l'un-e revenant davantage sur la description des droits et des devoirs, l'autre sur une thématique spécifique ou sur une narration de son propre itinéraire politique, donné en exemple aux jeunes.

Les discours suivent toujours un peu la même trame qui démontre, en quelque sorte, qu'il s'agit d'un « acte d'autorité » tout autant qu'un « acte autorisé »⁹⁵, prononcé dans une situation, dans des formes et par des personnalités légitimes devant un public, ici juvénile, remplissant ainsi les conditions sociales de l'efficacité d'un rituel qui se veut politique. C'est un peu comme s'il fallait en passer par là, certaines oratrices et orateurs s'excusant presque auprès des jeunes en promettant que le discours sera bref. Comme le rappelle Pierre Bourdieu,

94. Dans le suite du texte, nous utiliserons le terme Genève pour désigner la commune (et non le canton).

95. Bourdieu, 1975, pp. 182-185.

pour que le rituel fonctionne et opère, il faut d'abord qu'il se donne et soit perçu comme légitime, la symbolique stéréotypée étant là précisément pour manifester que l'agent n'agit pas en son nom personnel et de sa propre autorité mais en tant que dépositaire mandaté.⁹⁶

À la suite des présentations protocolaires, qui s'adressent à toutes les personnes présentes dans la salle, l'oratrice ou l'orateur rappelle la raison de la cérémonie en expliquant les nouvelles responsabilités et les choix qui attendent les jeunes à l'orée de l'âge adulte. Certaines autorités indiquent d'emblée que la citoyenneté ne recouvre pas seulement des droits et des devoirs concrets, mais aussi une responsabilité morale qui consiste à se battre pour des droits et libertés qui n'existent pas dans tous les pays. Certain·e·s émaillent également leurs discours de citations de personnes renommées, dont la lecture est accessible (comme l'écrivain Saint-Exupéry dans le discours de la présidente du Conseil communal à Düdingen). D'autres font référence à des événements politiques récents. Ce fut par exemple le cas d'un conseiller d'État genevois évoquant les émeutes juvéniles de 2005 en France ou, quelques années plus tard, de références au(x) Printemps arabe(s) par différentes autres autorités.

Bien que les mentions de personnages illustres soient nombreuses, les autorités soulignent aussi qu'il n'est pas nécessaire d'être un « grand homme » ou une figure féminine illustre pour agir, ce que les jeunes aiment à entendre comme si les autorités prenaient la peine de les reconnaître dans leurs éventuelles fragilités et dans un monde qui ne leur facilite pas la vie. D'autres autorités mentionnent aussi qu'il est difficile de vivre dans une société inégalitaire qui, à leurs yeux, se péjore sur le plan social et environnemental (insécurité, chômage, précarité, détérioration climatique de la planète). Une seule commune (Marly) fait référence aux parents des jeunes en les remerciant de les avoir éduqué·e·s et d'en avoir pris soin jusqu'à leur majorité. C'est aussi cette commune qui se réclame souvent des anciens, notamment en plaçant l'un des postes

96. *Ibid.*, p. 188.

du parcours sous leur responsabilité et en distribuant deux livres qui décrivent l'histoire de la commune.

Curieusement, si l'on se réfère au chapitre I, qui montre comment les promotions citoyennes ont été longtemps enchâssées dans des sociétés patriotiques, aucune des communes dans lesquelles nous avons enquêté ne mentionne les obligations militaires, ni même le service civil (seule Marly fait exception à une occasion, avec une brève allusion aux obligations militaires). Cette absence ou omission appelle deux explications. La première est que les obligations militaires relèvent d'un devoir national, alors que les promotions citoyennes sont d'abord ancrées à l'échelle locale – ou internationale –, mais rendent souvent la référence nationale invisible, à moins que l'hymne national ne soit entonné comme à Genève et Dürdingen. La seconde explication tient au fait que le service militaire est d'abord effectué par des hommes, même s'il n'est plus interdit aux femmes. Après que les autorités politiques (surtout genevoises, voir chapitre I) ont dû faire avec des invitées non citoyennes parce qu'elles n'avaient pas le droit de vote, on peut comprendre qu'elles ne tiennent pas à réinstaurer des différences, et ce d'autant plus qu'elles doivent actuellement gérer la question d'un public juvénile dont une partie (de par sa nationalité) n'a que des droits politiques partiels, voire aucun.

L'appel à la liberté et à faire valoir ses droits est presque toujours associé – implicitement ou explicitement – à une définition de ce qu'est l'âge adulte, notamment autour de la question de la responsabilité. La présidente du Conseil communal de Dürdingen, la mairesse de Meyrin et l'un des conseillers d'État genevois s'extraitent néanmoins d'un discours relativement formaté sur les droits et les devoirs et incitent aussi les jeunes à – respectivement – « rêver », « être utopiques », « suivre leur passion », prendre le temps du « développement personnel » et se permettre d'être « contestataires » (conseil donné par un conseiller d'État genevois qui a commencé sa carrière politique en militant contre le nucléaire et en manifestant contre la centrale de Creys-Malville, aujourd'hui démantelée). Toutefois, nous l'avons vu aussi dans le premier chapitre, la rébellion au sens strict du terme (par exemple, l'idée de participer à des manifestations

ou de soutenir des mouvements comme ATTAC⁹⁷ ou la Critical Mass⁹⁸) n'est que rarement promue, comme s'il s'agissait plutôt d'encourager les jeunes à s'engager dans les limites d'une citoyenneté policée. Le mouvement des « indignés » a néanmoins été mis en valeur à diverses reprises (en invitant Stéphane Hessel comme personnage emblématique et en renvoyant à des événements associés à la démarche des « indignés » comme à Genève). En 2019, les jeunes sont encouragé·e·s par la conseillère administrative à manifester pour le « climat » à la suite des différentes grèves qui se sont mises en place en Europe comme en Suisse.

Globalement, les discours proposent une ultime leçon de civisme en rappelant le fonctionnement de la démocratie suisse et l'importance de toutes les formes de démocratie dans le monde. Bien sûr, ces discours ont aussi comme objectif principal d'inciter à voter et à être élu·e, mais ils s'élargissent en proposant que la citoyenneté ne soit pas restreinte au civisme et puisse prendre les formes d'engagements locaux (à l'échelle d'un quartier par exemple) ou transnationaux, surtout dans le cadre de l'humanitaire. Presque toutes les autorités notent que le droit de vote et d'élection permet aux jeunes de « contrôler » le travail des autorités communales ou cantonales, puisqu'elles et ils ont une possibilité de sanctionner le mauvais travail en ne réélisant pas ses conseillers ou conseillères.

Sur la base de nos observations, seuls les discours délivrés dans les communes fribourgeoises rappellent à leur jeunesse qu'elle devra payer des impôts. C'est aussi principalement à Fribourg que les autorités insistent sur le fait que l'âge de la majorité entraîne une responsabilité complète devant la loi, sans la relative indulgence de la justice des mineur·e·s. S'il est souvent évoqué que chacun·e doit agir à sa hauteur, en fonction de ses propres compétences actuelles et que le statut d'adulte est loin d'être atteint lorsque l'on devient

97. L'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne, généralement connue par son acronyme Attac (ou ATTAC), est une organisation altermondialiste créée en France en 1998 qui vise, entre autres, la taxation des transactions financières spéculatives. Elle est présente dans 38 pays et elle compte 3 sections en Suisse. [<https://www.suisse.attac.org/presentation>].

98. Manifestation à vélo qui a lieu les derniers vendredis du mois organisée simultanément dans plus d'une centaine de villes du monde entier pour rendre ces dernières moins polluantes, favoriser d'autres modes de déplacement que la voiture et rendre aux villes leurs espaces d'échanges et de rencontres, et qui crée généralement des embouteillages.

majeure, la dérision ou l'autodérision n'ont en revanche que rarement leur place. Seul le maire d'Anières y cède en début d'allocution (« nous étions une jeunesse déplorable, nous étions tout aussi déplorables que vous, on nous disait qu'on écoutait une musique de dégénérés »).

À Genève, la mention des liens entre les générations se trouve évoquée par le fait que les figures emblématiques sont généralement des personnes âgées (plusieurs d'entre elles étaient âgées de plus de 80 ans lorsqu'elles ont été invitées) pouvant s'assimiler à des pères ou des mères, voire à des grands-parents. Genève invite toutefois aussi des héros ou héroïnes plus jeunes. La continuité des générations est également très présente dans le discours du président du Conseil général de Marly qui, comme on l'a vu, célèbre en quelques phrases la sollicitude des parents et des proches qui ont pris en charge l'éducation des jeunes participant-e-s. Cette dernière commune, toujours dans une perspective intergénérationnelle solidaire, mentionne également les sociétés locales et la nécessité absolue de s'engager à les faire perdurer.

Si les rituels de promotions citoyennes ne sont pas directement une forme de contrôle social, sauf s'il s'agit de remarquer l'absence ou la présence de certain-e-s jeunes (notamment les fils ou fille d'un-e élu-e dans les petites communes), ils n'encouragent que très rarement, comme on l'a vu, à une citoyenneté « alternative ». Il sont bien là pour inciter d'abord au civisme et à une citoyenneté élargie référant soit au bénévolat, soit à une démarche de type humanitaire.

Dans ce rituel des promotions citoyennes et d'accession à la majorité civique, les discours sont d'ultimes leçons d'histoire, un rappel des droits et devoirs du ou de la citoyenne, une incitation à s'inspirer de figures emblématiques et, comme nous l'avons déjà souligné, une mise en scène de la sollicitude étatique à l'égard des jeunes. Les autorités doivent montrer qu'elles sont capables de dépenser énergie et argent pour « investir » dans leur jeunesse pour montrer qu'elles croient dans les capacités des jeunes à configurer l'avenir.

DES RITUALISATIONS AVEC OU SANS IMPLICATION DES JEUNES

Les ritualisations que nous avons observées s'efforcent d'impliquer activement les jeunes. À Genève, le grand nombre de personnes invitées, sauf exception, ne le permet plus actuellement, disent les autorités, mais cela était courant jusqu'en 1991, même si la participation des jeunes mis-e-s en scène étaient dûment choisie et ne consistait qu'en un discours ne s'écartant pas ou très peu de ceux des autorités. À Meyrin, les jeunes sont convié-e-s sur scène pour faire directement la démonstration de leurs talents et compétences, ou mimé-e-s par de plus âgé-e-s pour s'amuser de leurs comportements ou de ceux de leurs parents. À la clôture du rite, ils et elles sont aussi invité-e-s (même s'ils et elles ne s'y rendent pas) à danser dans une discothèque réservée aux jeunes mineur-e-s et majeur-e-s. À Anières, les jeunes accompagné-e-s de leur parrain ou marraine sont contraint-e-s d'imiter les membres du Conseil communal et de présenter des revendications ou des projets qui seront discutés, voire pris en compte et menés à terme. À Marly, les jeunes sont embarqué-e-s pour la nuit ou en journée au cours d'un rituel qui les incitera à s'engager corporellement individuellement et en équipe (grimpe du mur d'escalade sous le pont, jeux sportifs), ou verbalement dans des jeux de mémoire ou dans des débats avec les autorités. À Bulle, qui fait exception par rapport aux autres communes étudiées, les jeunes ne sont pas convié-e-s sur scène, ni interpellé-e-s directement sur leurs avis et positionnements. À Düringen, les jeunes sont encouragé-e-s à jouer entre eux et elles dans des défis qui les engagent verbalement et corporellement, parfois en défiant les autorités.

Globalement, et à l'exception de Bulle, tout se passe un peu comme si les stratégies rituelles des instances organisatrices consistaient, consciemment ou inconsciemment⁹⁹, à obliger les jeunes à s'investir physiquement et émotionnellement, au-delà des discours, dans des activités qui rappellent directement (la prise de parole en public, le débat) ou indirectement et symboliquement (les activités sportives, les jeux, la concurrence) des dimensions ancrées dans

99. Nous référons ici à la notion de stratégie qui peut être inconsciente, telle que l'expliquent Pierre Bourdieu (1982) et Catherine Bell (1992), qui reprend cette notion.

le politique (le sens de l'effort, d'une concurrence modérée, de la collectivité et de la solidarité) ou, à tout le moins, définissant le citoyen ou la citoyenne modèle.

PAS D'ANNIVERSAIRE SANS CONVIVIALITÉ NI CADEAUX

S'il n'y a pas de rite sans discours et probablement pas sans implication active des jeunes, il n'y a pas non plus de fête (d'anniversaire) sans repas ou apéro et sans cadeaux.

Avant d'aborder la question des cadeaux, qui renvoient certainement à la dimension civile du rituel, qui est aussi un anniversaire célébrant la majorité des participant-e-s, il est nécessaire de revenir sur l'importance du repas, dont la convivialité est pensée comme un prolongement de la partie plus solennelle de la ritualisation, tandis que les cadeaux ne concernent que le public juvénile.

Les repas que nous avons décrits font aussi l'objet d'une réflexion des instances organisatrices. À Genève, l'apéritif servi entre les deux parties de la cérémonie ne conviait pas les jeunes et n'était pris qu'à l'écart par les élu-e-s et leurs invité-e-s de marque. Il a été transformé pour offrir aussi aux jeunes quelques mets et des boissons non alcoolisées, tandis que ces dernières n'étaient servies qu'aux adultes (les jeunes sont pourtant aussi des adultes) convié-e-s comme officiant-e-s ou comme personnes témoins. À Meyrin, le repas avait évidemment un objectif convivial, celui de réunir les jeunes participant-e-s, mais aussi pédagogique, puisqu'il s'agissait de faire déguster des mets dont les jeunes n'avaient probablement pas l'habitude, et une bouteille de vin était offerte à table. À Anières, le repas poursuivait les mêmes objectifs conviviaux (plutôt entre jeunes, même si les autorités n'étaient pas loin). Du vin blanc accompagnait la fondue et des alcools forts pouvaient être servis en sus pour apprendre, disait la serveuse, à boire « local » et de manière raisonnable. À Marly, pas d'apéro, quelques chips et boissons gazeuses ici et là (même si les autorités du poste « Citoyenneté » buvaient une bière) et un petit-déjeuner au bout de la nuit. À Bulle, un apéro avec alcool (notamment des bières que les autorités savent au goût des jeunes) et un repas (entre jeunes d'un côté et autorités de l'autre) qui, volontairement, ne se conformait pas à la tradition de la fondue au fromage, pourtant typique

de la Gruyère. À Düdingen, un apéro avec alcool et des choix de mets censés satisfaire les jeunes et une très grande libéralité sur les boissons alcoolisée qui avaient rapidement enivré un certain nombre de convives sans que celasemble inquiéter une partie des autorités, qui se souvenaient elles-mêmes (surtout un homme) avoir fini, à leur époque, la soirée en beuverie, signe d'une fête ou d'une ritualisation réussie. Ainsi pourrait-on dire aussi pas de rites sans repas ou petites agapes, signe d'hospitalité des autorités, même si la commensalité entre jeunes et élu-e-s n'est pas vraiment de mise. Seules les boissons alcoolisées suscitent une interrogation qu'ont les autorités des grandes villes qui se mettent alors en scène comme des personnes responsables d'une jeunesse qui a tendance à trop s'enivrer, comme le leur rappellent différents services de santé.

Pour les autorités, la dimension civile du rituel – l'accession à la majorité – doit être aussi soulignée et récompensée comme le signe d'un parcours sans fautes ou presque.

Parmi les 157 communes recensées organisant une cérémonie, 77 % offrent un apéritif, 84 % un repas et 42 % un ou des objets souvenirs, de nombreuses communes offrant les trois au cours de la même cérémonie. Les équipes organisatrices consacrent donc toujours du temps au choix des objets offerts lors de cette cérémonie, car les cadeaux doivent plaire sans être trop coûteux et être représentatifs de la commune ou du canton concerné. Dans les communes genevoises et fribourgeoises, les cadeaux peuvent être classés – ici, il ne s'agit pas d'un classement indigène, mais du nôtre¹⁰⁰ – en différentes catégories: objets de souvenir (souvent un stylo ou un canif; parfois une montre ou un linge); articles pédagogiques (livres sur la commune; livres ou brochures sur le système civique et politique suisse; abonnement à un quotidien) et cadeaux (sous forme de bons d'achat à utiliser dans la commune ou le canton ou abonnement à la piscine ou à la patinoire).

Globalement, les cadeaux ne suscitent pas de grand enthousiasme (certaines personnes ne s'en souvenaient pas quelques

100. Les autorités politiques parlent « des cadeaux » sans différencier les différents types de cadeaux offerts, sauf à Bulle (voir plus loin).

semaines après l'événement). Le geste ne passe néanmoins pas inaperçu :

On est quand même chanceux! Très peu de pays organisent ce genre de manifestations [...], et chaque année ils font ça! C'est des coûts quand même! [...] Chacun reçoit un cadeau, ils font un discours, ils investissent un peu en nous! (Juliette, Genève)

Il semble en effet que les promotions citoyennes soient un investissement. Un livre sur la commune, même s'il ne deviendra sans doute pas un livre de chevet, peut par exemple renforcer les liens entre un jeune et sa commune. Carine, une jeune Marlynoise, y a découvert avec fierté une photo de son père, tandis qu'à Anières, Ian s'est ému des photographies anciennes de sa commune et a relevé dans le livre les photos dévoilant « comment c'était avant »¹⁰¹. Ces détails contribuent probablement à renforcer la loyauté, voire la nostalgie de la commune dans laquelle on a grandi et qu'on s'apprête à quitter, en tout cas provisoirement, pour de nouveaux horizons.

Notons encore que certains cadeaux sont peut-être des gages d'avenir et de la vie adulte. À Bulle, le tableau offert par les autorités ne suscite pas l'enthousiasme, et celles-ci en sont conscientes, mais elles continuent pourtant d'en offrir, considérant que c'est un souvenir qui, même s'il ne plaît pas immédiatement, durera et accompagnera les jeunes, qui apprendront peut-être à l'apprécier. Plusieurs interviewé-e-s font la même réflexion : ils et elles n'accrocheront pas ce tableau dans leur chambre, mais le considèrent comme un souvenir qui marque à la fois leur majorité et leur maturité, en les rapprochant d'un certain goût artistique adulte. À l'inverse, à Genève, Maude dit s'être sentie déconsidérée par le fait d'avoir reçu une bande dessinée manga, traitant pourtant de l'importance du vote. « À 15 ans, ça va », dit-elle, mais à son âge, elle aurait préféré « une brochure écrite » qui lui expliquerait de façon plus rationnelle – donc adulte? – la nécessité de la participation civique.

101. Les propos sont étranges car, à notre connaissance, la commune d'Anières n'offre pas de livres contenant des photographies.

Certaines personnes interrogées laissent entendre que les cadeaux ont pu les motiver à s'inscrire. D'autres les apprécient mais s'en méfient. À cet égard, Tim se montre très ambivalent, percevant l'éventuelle manipulation des autorités genevoises, mais aussi leur souci d'une jeunesse à choyer :

« On fait cette soirée, mais, en contrepartie, il faut que vous soyez de bons citoyens. » Moi j'ai compris ça, avec ces cadeaux, et tout ! [...] On a aussi reçu un bon pour [une librairie]. J'ai trouvé ça très généreux. Mais ça m'a fait penser, tu sais, quand tu sors de l'école primaire... ici on te donne un bon pour [une librairie], comme si on disait « voilà tu as réussi ton année, on te récompense ». [La soirée citoyenne,] ça fait un peu ça. Mais c'est peut-être pour nous faire comprendre que Genève nous soutient, qu'ils sont là, que des portes sont ouvertes pour nous, etc. J'ai trouvé que c'était un message positif, mais... je sais que des amis à moi, ou les jeunes en général, pourraient voir ça comme une manipulation. Après, je suis dans l'extrême, évidemment.

Tim perçoit le cadeau comme une forme de remerciement « pour avoir pris la peine d'écouter leurs discours ». S'excusant de donner une réponse qu'il considère comme cynique (« on ne m'achètera pas »), il affirme ne pas avoir pris les cadeaux afin de marquer, par là, son sens civique et son indépendance.

Si le cadeau est un instrument de séduction et non pas seulement un objet du souvenir, que dire alors des spectacles qui sont offerts dans certaines communes (Meyrin et surtout Genève) dans le but de faire plaisir aux jeunes, de fêter leur accession à la majorité civile comme un anniversaire et de les remercier d'avoir assisté à la partie plus solennelle du rite ? Il y a bien sûr une tension entre la volonté de plaire et d'attirer les jeunes, et celle de ne pas trop « se vendre »¹⁰². La soirée doit garder « sa valeur ». Ainsi, à Genève, l'équipe organisatrice ne divulgue pas le nom de l'artiste qui assure le spectacle, mais par ouï-dire les jeunes savent que celui-ci est

102. Sur cette question de l'intrusion du ludique dans les transformations du rite, lire Csupor, Felder et Ossipow, 2016.

souvent à la hauteur de leurs attentes. Le spectacle est « dédié » aux jeunes et est censé « les attirer ». Comme le dit un organisateur, la cérémonie doit demeurer « parce que, sinon, ça n'a aucun sens que les institutions soient un opérateur de cette rencontre ». Autrement dit, le rite n'en serait plus un s'il ne consacrait pas d'abord l'accession à la citoyenneté, s'il ne mettait pas les autorités et l'État (« les institutions ») au centre, et n'était alors plus qu'une soirée de divertissement. Présenté ainsi, le spectacle n'est pas essentiel au rituel et sert surtout à assurer une plus large participation, même s'il est aussi question de « faire plaisir » aux jeunes. Le côté « carotte et bâton » semble toutefois assumé : « ils sont captifs à un moment donné pour qu'on leur transmette un message »¹⁰³. En somme, appel au politique et ludification coexistent parce que la soirée célèbre un anniversaire autant que le civisme et parce que les autorités disent devoir s'adapter aux univers juvéniles.

PAS DE DROITS CIVIQUES COMPLETS SANS PASSEPORT SUISSE

La place des jeunes étrangers et étrangères dans les promotions citoyennes n'a été vraiment réfléchi que depuis 2005 dans le canton de Fribourg (année de l'accession au droit de vote et d'éligibilité sur le plan communal pour les ressortissant-e-s de nationalité étrangère domicilié-e-s sur la commune et dans le canton depuis cinq ans et titulaires d'un permis d'établissement), tandis qu'à Genève leur invitation a précédé leur accession à des droits politiques minimaux en 2005 (droit communal de vote mais non d'éligibilité pour les ressortissant-e-s de nationalité étrangère ayant leur domicile légal en Suisse depuis huit ans). Dans ces deux cantons, les étrangers et étrangères votant-e-s sont donc en principe établi-e-s en Suisse (permis C¹⁰⁴, que l'on obtient après dix ans de résidence au moins

103. *Focus group* du 3 novembre 2011.

104. Il faut noter ici que les politiques migratoires distinguent actuellement les étrangers et étrangères selon leur nationalité. Celles et ceux qui ont la nationalité d'un pays de l'UE/AELE sont soumis aux Accords de libre circulation des personnes (ALCP), tandis que les personnes provenant des États tiers sont soumises à la LEI (depuis le 1^{er} janvier 2019), qui renforce les exigences en matière de contrôle de l'intégration dont elles font preuve selon les critères retenus dans la loi (connaissances linguistiques, indépendance économique, ne pas porter atteinte à la sûreté de l'État, etc.). Le renouvellement de tout type de permis sera ainsi soumis à un contrôle accru et pourra être refusé dans le cas où les ressortissant-e-s commettent des actes délictueux relevant du code pénal, recourent pour une période jugée trop longue par les autorités aux prestations des assurances sociales – pour lesquelles elles cotisent néanmoins – ou de l'aide sociale.

et sous certaines conditions). Quand elles répondent à la question de savoir quelles catégories de personnes étrangères sont concernées, les autorités font un peu comme s'il n'existait pas de différences statutaires entre les divers permis octroyés. De surcroît, nombreuses sont les communes qui, pensant inviter toutes les personnes de nationalité étrangère résidant légalement en Suisse (donc également les titulaires permis de résidence, de réfugié-e et les requérant-e-s d'asile), n'invitent dans les faits que les « permis C ». Ainsi, aucune commune n'invite les requérant-e-s d'asile. Nous avons pu le vérifier pour les communes d'Anières et de Meyrin, qui abritent des foyers pour requérant-e-s, mais ne les invitent pas à la cérémonie¹⁰⁵.

Dans les communes qui ont invité les étrangers et étrangères bien avant qu'ils et elles aient le droit de vote sur le plan communal (Meyrin en 1996 et Genève en 1999), la place des immigré-e-s, en particulier de celles et ceux que l'on nomme les « deuxième génération » ou les « troisième génération » d'immigré-e-s¹⁰⁶, est reconnue et valorisée. À Genève et Meyrin, les immigré-e-s sont tenu-e-s pour des citoyen-ne-s comme les autres et souvent mis-e-s en lumière soit dans le témoignage des figures emblématiques (on peut penser à l'invitation à Genève de Fernand Melgar, Suisse d'origine espagnole, dont l'œuvre cinématographique a été largement consacrée à la question des migrant-e-s), soit dans celui des jeunes invité-e-s à Meyrin à présenter leur expérience au travers d'un film, en s'exprimant directement sur scène, ou encore en spectacle en participant à un groupe de danse d'origine étrangère, mais regroupé en association locale. Peut-être que cette spécificité tient au fait que ces deux grandes communes urbaines ont davantage thématiqué cette question de « l'intégration des personnes étrangères ». Dans les faits, les deux communes décrites se montrent sensibles à la diversité des origines et sont aussi les deux seules marquées à gauche.

105. Les élu-e-s et les personnes employées de la commune de Meyrin, relisant une partie de nos analyses, ont pris conscience de cette limitation et s'apprennent à également inviter à leur « soirée citoyenne » les requérant-e-s d'asile résidant sur leur territoire.

106. D'abord des enfants de primo-migrant-e-s venu-e-s en Suisse comme travailleuses et travailleurs saisonniers d'Italie et d'Espagne dans les années 1950-1970, puis du Portugal et d'ex-Yougoslavie dans les années 1990. Ces enfants aujourd'hui âgé-e-s d'une cinquantaine d'années sont assez souvent naturalisés et ont donné naissance à des « troisième génération » qui le sont aussi.

De manière générale et considérant l'ensemble des communes recensées, si le fait d'inviter les étrangers et étrangères commence à se diffuser largement dans les différentes communes (75 %), on peut toutefois constater qu'un quart d'entre elles (25 %) continuent à ne convier que les Suisses et les Suissesses, sans qu'il existe de différence sur ce point entre Genève et Fribourg.

Dans le canton de Fribourg, les communes sont parfois plus au clair que leurs homologues genevoises sur les jeunes qu'elles pensent devoir inviter aux cérémonies. 74 % d'entre elles convient les jeunes de nationalité étrangère au bénéfice d'un permis C. Ce score résulte peut-être de la lettre envoyée en 2010 par le Bureau de l'intégration du Canton de Fribourg à l'ensemble des communes fribourgeoises pour les inciter à ne pas les ignorer. De nombreuses communes ont spécifié qu'elles n'invitaient que les jeunes qui entraient dans la citoyenneté active, c'est-à-dire, selon la Constitution fribourgeoise, celles et ceux qui jouissent des droits politiques communaux à leur majorité. D'autres pensent en revanche qu'il faut élargir l'invitation aux détenteurs et détenteuses d'un permis B, dans la mesure où elles et ils auront vraisemblablement un permis C ou le passeport suisse à l'avenir et que ce type de cérémonie ne peut être qu'intégrative, comme on le dit de la pratique du droit de vote communal. Pour ce qui est des personnes inscrites dans le processus de l'asile, les choses sont nettement moins claires, car leur intégration à la Suisse est plus qu'incertaine (notamment pour les requérant-e-s d'asile ou les personnes au bénéfice d'une admission provisoire (de type permis F, avec ou sans reconnaissance du statut de réfugié-e)).

Si les autorités politiques ne peuvent qu'admettre qu'il faille inviter les jeunes étrangères et étrangers établi-e-s, qu'en est-il de leur participation au rite?

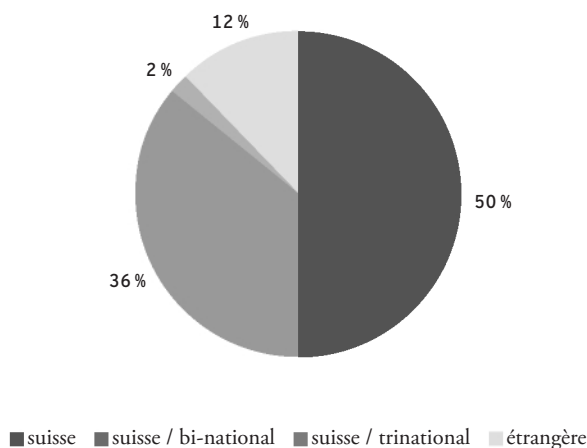
En fait, les statistiques que nous avons produites à partir des questionnaires adressés aux jeunes montrent que peu de personnes non suisses se rendent à la cérémonie. Parmi les participant-e-s ayant répondu au questionnaire, 88 % sont suisses, 8 % sont d'un pays de l'UE/AELE et 4 % d'un État tiers. La composition varie considérablement selon les communes enquêtées, comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 2: Nationalité des participant-e-s aux cérémonies citoyennes

Nationalité / Commune		Suisse	UE / AELE	États tiers
Canton de Genève	Genève	87%	7%	6%
	Meyrin	82%	17%	1%
	Anières	100%	---	---
Canton de Fribourg	Marly	100%	---	---
	Bulle	88%	12%	---
	Düdingen	Le taux de réponse est trop bas pour en tirer une tendance		

Peut-être que ces jeunes de nationalité étrangère ne se sentent-elles pas légitimes pour y aller, bien qu'ayant reçu comme les autres une invitation, à moins qu'elles ne le souhaitent pas, n'ayant pas l'intention d'obtenir le passeport suisse. Nous n'avons pas de réponse, puisque nous n'avons pas atteint ces personnes-là. En revanche, il apparaît très clairement que les Suisses et Suissesses qui viennent aux soirées citoyennes sont en partie d'anciennes étrangères ou étrangers possédant par ailleurs deux ou trois nationalités, comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 5: Nationalités multiples des participant-e-s aux cérémonies citoyennes (N=573)



Les discours qui insistent autant sur les droits civiques que sur la citoyenneté en général paraissent dès lors bien adaptés, puisqu'ils n'obligent pas ces personnes à être déloyales vis-à-vis d'une de leurs nationalités, mais les autorisent au contraire à différentes articulations et références identitaires, notamment celles qui permettent d'affirmer leur appartenance locale (commune et canton) avant l'ancrage national. Nous verrons dans le chapitre suivant ce que les jeunes eux-mêmes et elles-mêmes attendent de ces soirées, comment elles et ils se positionnent par rapport à leurs propres sentiments d'appartenance, qu'ils ou elles soient suisses ou non.

PARTIE II
DÉPOLITISATION SUPPOSÉE DES JEUNES
ET TRANSITION À L'ÂGE ADULTE

3. DES JEUNES MAJEUR·E·S FACE À LA POLITIQUE

L'analyse des cérémonies, de leur histoire, des activités qui y sont proposées, des discours qui y sont prononcés et des cadeaux qui y sont offerts, informe sur la manière dont les autorités communales perçoivent la citoyenneté et sur ce que celle-ci peut ou doit être pour les jeunes majeur·e·s. Quelle est la perspective des jeunes participant·e·s sur ces cérémonies? Les entretiens nous ont aussi permis d'aborder le rapport qu'ils et elles entretiennent avec la citoyenneté, la politique et les institutions. Comment leur accession à la pleine citoyenneté civique (pour celles et ceux qui ont un passeport suisse) s'articule-t-elle avec leur transition à l'âge adulte?

Ce chapitre traite du rapport des jeunes majeur·e·s à la politique, sous l'angle de leur participation aux promotions citoyennes. Qu'est-ce que celle-ci signifie en termes d'intérêt pour la sphère publique, pour la politique partisane, ou encore pour la commune qui les invite? Nous relevons des décalages entre les attentes des autorités et celles des jeunes, mais aussi entre les discours affirmant un désintérêt pour la politique politicienne et des pratiques de débats et de recherche d'autonomie dans un contexte où « penser par soi-même » est posé comme principe démocratique et comme un marqueur de l'âge adulte.

UNE PRÉOCCUPATION RENOUVELÉE

Le rapport entre les jeunes et la politique est un sujet polémique par excellence. Au cours de l'histoire, chaque génération semble s'être inquiétée de la suivante, lui reprochant d'être moins intéressée par la chose publique, moins attachée aux institutions, et plus centrée sur ses propres problèmes et intérêts. La jeunesse est ainsi observée avec préoccupation, mais aussi avec espoir: c'est elle qui prendra le relais, l'avenir des démocraties dépend des jeunes

et de la place qu'ils et elles occuperont au sein de cette dernière. Un premier enjeu fondamental, afin d'éviter toute conclusion hâtive à propos de « la jeunesse d'aujourd'hui », est de reconnaître qu'il est difficile de distinguer ce qui relève d'un effet d'âge, ce qui relève du changement social générationnel, et ce qui relève d'un effet de période. Autrement dit, il est difficile de prédire si les pratiques, les valeurs et les opinions des jeunes se rapprocheront de celles de leurs aîné·e·s avec le temps, ou si elles garderont leurs singularités. De plus, la vie politique étant marquée par des événements majeurs comme des élections, des mouvements sociaux, des scandales, ce que l'on observe à un temps T peut refléter l'actualité récente plus que des tendances de fond. Un second enjeu tient dans l'hétérogénéité de la jeunesse : même si des tendances se dégagent, il est difficile de parler des jeunes en général. Un troisième enjeu tient dans le choix des « indicateurs » quand on parle de rapport à la politique et à la citoyenneté. Davantage que le déclin ou le maintien de l'engagement citoyen ou de l'intérêt pour la politique, c'est la transformation des formes d'engagement et d'intérêt qu'il est nécessaire d'analyser.

ÂGE, COHORTE OU PÉRIODE ?

Alors que les mouvements contestataires portés par des jeunes – notamment aux États-Unis contre la guerre du Vietnam ; en France lors du mois de mai 1968 – étaient le symbole d'une jeunesse contestataire et revendicatrice de nouvelles formes d'expressions, les générations suivantes ont été perçues comme passives et désintéressées. Aux États-Unis, le débat est marqué par les travaux de Putnam sur le déclin de l'engagement civique traditionnel – participation au vote, adhésion aux partis, activité associative et syndicale – depuis les années 1950¹. En plus du déclin de ces formes de participation, les jeunesses étasunienne et européenne se déclareraient de moins en moins attaché·e·s à la démocratie². Pour les auteur·e·s les plus pessimistes, comme Roberto Foa et Yascha Mounk, les « millennials » seraient en outre plus ouvert·e·s à des

1. Putnam, 2000.

2. Foa et Mounk, 2017.

formes de gouvernement non démocratiques. Les détracteurs et détractrices de leur théorie de la « déconsolidation » de la démocratie affirment qu'il s'agit surtout d'un effet d'âge (du même ordre que le « moratoire politique des années de jeunesse »³) et le reflet d'une attitude plus critique et exigeante face à la démocratie⁴. En effet, depuis la fin des années 1990, des auteur·e·s s'intéressent aux « démocrates insatisfait·e·s », qui seraient d'ailleurs le signe d'un renforcement des valeurs démocratiques plutôt que de leur déclin⁵. Ces citoyen·ne·s critiquent les dysfonctionnements et rejetteraient une approche minimaliste de la participation politique qui se résumerait au vote⁶. Certain·e·s y voient un changement de culture face au vote. Alors que les baby-boomers votaient parfois par devoir, sans être nécessairement intéressé·e·s par la politique, certains groupes plus jeunes votent de manière intermittente, jugeant au cas par cas quelle est la forme de participation la plus efficace⁷.

En France, cette thèse est défendue avec force par Jacques Ion, qui oppose un « engagement post-it » – c'est-à-dire de courte durée – et « affranchi » (ne passant pas par une affiliation à un groupe comme un parti), au plus ancien « engagement timbre » – c'est-à-dire plus durable – et « affilié » (passant par l'appartenance à un groupe idéologique et politique)⁸. Ce « nouveau » rapport à la vie politique rendrait les nouvelles générations particulièrement sensibles aux effets de périodes. Des chercheuses et chercheurs ont montré que des événements « perturbants » (*upsetting*)⁹ rapportés par les médias forgent la vision du monde et le rapport à la sphère publique des jeunes. David O. Sears et Nicholas A. Valentino¹⁰ ont notamment relevé le rôle qu'une campagne présidentielle peut prendre dans la socialisation juvénile. Pour les auteurs, la socialisation politique peut évoluer par à-coups, durant une période où la politique occupe une place inhabituellement importante dans les médias, mais aussi dans les rapports interpersonnels. Ainsi,

3. Muxel, 1991.

4. Alexander et Welzel, 2017.

5. Klingemann, 1999.

6. Norris, 1999; Kriesi, Saris et Moncagatta, 2016.

7. Tiberj, 2020.

8. Ion, 2012.

9. Haste et Hogan, 2006.

10. Sears et Valentino, 1997.

l'intérêt et la mobilisation peuvent être très ponctuels, durant des moments d'effervescence comme une campagne présidentielle ou un mouvement social comme les grèves pour le climat.

Si le changement dans les manières de s'engager semble incontestable, on peut douter de la pertinence de regrouper une classe d'âge socialement très hétérogène sous un terme tel que « génération X ou Y », qui serait davantage un objet de fantasme qu'un objet scientifique¹¹. Certain-e-s auteur-e-s observent un rapprochement entre groupes d'âge sur le libéralisme des mœurs (notamment l'attitude envers l'homosexualité) par exemple, mais aussi sur la valeur accordée à l'autorité¹². De plus, l'attention portée à la comparaison entre générations occulte les différences intragénérationnelles. En France, le niveau de diplôme reste un fort déterminant de la participation électorale et cette inégalité face au vote se creuserait plus qu'elle ne s'effacerait par un changement global des formes d'engagement¹³. Ce lien entre niveau de diplôme et participation s'observe également chez les jeunes de nationalité suisse¹⁴ et se double d'un clivage entre les personnes nées de parents suisses et celles ayant acquis la nationalité par naturalisation. Ces dernières participeraient nettement moins que les premières¹⁵.

Les statistiques montrent également des effets de genre. À Genève, si les hommes sont plus nombreux à voter que les femmes dans les tranches d'âge supérieures – ce que certain-e-s mettent en relation avec l'introduction tardive du droit de vote pour les femmes en Suisse¹⁶ –, la tendance s'inverse chez les plus jeunes. Les jeunes femmes sont légèrement plus nombreuses à voter que les jeunes hommes, et cette différence se constate partout en Europe¹⁷. En revanche, les enquêtes montrent que les jeunes hommes sont plus enclins à entrer dans des partis politiques, plus informés et

11. Eric Hoover, « The Millennial Muddle. How stereotyping students became a thriving industry and a bundle of contradictions », *The Chronicle of Higher Education*, 11 octobre 2009. La Fabrique de la Cité, janvier 2017. « Les millenials, une légende urbaine ? » [www.lafabrique-delacite.com/fabrique-de-la-cite/data.nsf/E02DF8DD58158FEFC1_25806E0052A231/\$file/factcheck_millennials.pdf], consulté le 12 janvier 2018.

12. Galland, 2001.

13. Braconnier, Coulmont et Dormagen, 2017.

14. Weber *et al.*, 2016.

15. Eberhard *et al.*, 2016.

16. Kriese, 2005, p. 122 ; Sciarini, Ballmer-Cao et Lachat, 2001, p. 83.

17. Hooghe et Dassonneville, 2013.

plus prompts à se porter candidats ou à s'engager pour d'autres candidat-e-s¹⁸. Ce paradoxe apparaît également dans une enquête de 2016 après de la jeunesse suisse: 49% des jeunes hommes sont considérés comme «intéressés» par la politique, contre 39% de leurs pairs féminins, alors que ces dernières disent voter plus souvent que les jeunes hommes¹⁹. Ces différences tiendraient notamment au processus de socialisation, aux attentes différenciées envers les jeunes hommes et jeunes femmes, et au fait que la politique reste un monde masculin. Toutefois, nous montrerons à partir des entretiens avec les jeunes qu'affirmer que «la politique, ça ne m'intéresse pas» n'exprime pas nécessairement un désintérêt à l'égard des sujets ou les objets des débats politiques.

DES JEUNES NÉ·E·S EN SUISSE DANS LES ANNÉES 1990

Traiter de la jeunesse entraîne donc le risque d'homogénéiser ce groupe et d'accentuer la dimension âge au détriment des effets de cohorte et de période. Avant de donner la parole à ces jeunes, il convient donc de les situer dans un contexte spécifique. Les jeunes que nous avons interrogé-e-s sont né-e-s dans la première moitié des années 1990. À titre de repère, le public juvénile concerné par cette enquête est né au lendemain du refus surprise de l'adhésion à l'Espace économique européen par le peuple suisse en 1992. Paradoxalement, il a grandi avec la libre circulation des personnes, la zone euro, la perspective d'un séjour Erasmus²⁰ dans le cadre de ses études et de voyages EasyJet. Ces jeunes avaient 7 ou 8 ans lors des attaques du 11 septembre 2001, 14 ou 15 ans lors de la crise financière de 2008 et lors de la campagne présidentielle de Barack Obama aux États-Unis, marquant l'investissement de la politique sur internet et sur les réseaux sociaux. Elles et ils avaient 16 ou 17 ans lors des révolutions dans les pays arabes, et autour de 18 ans lors de la catastrophe de Fukushima. Du côté de la politique suisse, les jeunes interviewé-e-s avaient 15 ou 16 ans lors de la votation sur l'interdiction des minarets. Le parti de Christoph Blocher – l'Union démocratique du centre (UDC) – et ses campagnes

18. Galland, 2000; Muxel, 2004; Hooghe et Dassoneville, 2013.

19. Weber *et al.*, 2016.

20. Programme européen d'échanges internationaux pour les étudiant-e-s universitaires.

controversées anti-immigration font partie du paysage politique dès leur enfance. Le nombre de député-e-s UDC à la Chambre basse du Parlement est passé de 25 (sur 200) au moment de leur naissance à 68 en 2015. Nos interviewé-e-s font donc partie de la première génération à n'avoir connu que l'hégémonie de ce parti, qui est, au moment de l'enquête et de la rédaction du livre, le plus important de Suisse en matière d'électorat.

Cette jeunesse suisse vote-t-elle moins que ses parents? Sa participation électorale fait en tout cas l'objet d'inquiétudes et de débats. Le 9 février 2014, le peuple suisse – ou du moins 50,3 % des votant-e-s – a approuvé une initiative de l'UDC « Contre l'immigration de masse ». Et si ce résultat et ses conséquences ont généré leur lot de débats, un autre chiffre a fait parler de lui : le taux de participation des jeunes de 18 à 29 ans, qui aurait été de 17 %, contre 66 % pour les plus de 30 ans. Si la presse a largement relayé ces chiffres, leur pertinence peut être contestée. Les taux de participation par tranches d'âge sont extrapolés à partir de sondages réalisés après chaque votation fédérale auprès d'un échantillon représentatif d'environ 1000 personnes. Or, dans les cantons de Genève et de Neuchâtel ainsi que dans la ville de Saint-Gall, qui ont la particularité de tenir des statistiques sur la participation électorale par tranches d'âge, autour de 40 % des 18-29 ans auraient voté le 9 février 2014²¹. Les chiffres alarmistes sur le vote des jeunes seraient donc exagérés, probablement faussés par les méthodes de sondage²². Certes, les données disponibles à Genève montrent que la participation augmente avec l'âge, avant de diminuer rapidement à partir de 75 ans. Cependant, si les jeunes votent moins que leurs aîné-e-s, l'écart n'aurait pas évolué depuis les années 1990²³. En s'attardant sur les catégories les plus jeunes, on observe que la participation est légèrement plus élevée chez les nouveaux et nouvelles votant-e-s (18-19 ans)²⁴. Le relatif enthousiasme de la

21. Bühler Stefan, « Simmfaule Jugend? Ganz im Gegenteil! », *Neue Zürcher Zeitung*, 13 avril 2014, ou encore Städler Iwan, « Resultate der Vox-Analyse sind wohl falsch », *Tages-Anzeiger*, 14 avril 2014.

22. Sciarini Pascal et Capelletti Fabio, « L'abstentionnisme des jeunes n'est pas si inquiétant », *Le Temps*, 10 avril 2014.

23. *Idem*.

24. Voir à ce sujet Sciarini, Ballmer-Cao et Lachat, 2001.

première fois passé, certaines personnes se détournent du vote, avant d'y revenir une fois installées dans la vie active²⁵.

Des enquêtes sur la jeunesse suisse permettent d'aller au-delà du vote comme seul indicateur d'engagement. Par exemple, l'enquête *Young Adult Survey Switzerland* (YASS), menée auprès de 35 700 jeunes en 2014-2015, se penche séparément sur l'intérêt pour la politique (s'informer et discuter), sur la participation aux votes et élections, et sur les autres formes de participation (manifester, s'engager dans un parti, s'exprimer sur internet, etc.). Si les deux types de participation sont fortement corrélés avec l'intérêt, ils ne sont que faiblement reliés entre eux, suggérant que les jeunes optent pour l'un ou l'autre type de participation²⁶. Les « nouveaux et nouvelles » citoyen-ne-s critiques qui préfèrent parfois s'abstenir et privilégient des formes d'engagement alternatives semblent coexister avec des jeunes encore très attaché-e-s à l'idée du vote comme devoir.

À partir des entretiens menés avec les participant-e-s aux soirées citoyennes, nous montrerons dans ce chapitre comment l'intérêt pour la politique et l'importance accordée au vote peuvent paradoxalement aller de pair avec l'abstention. Nous verrons aussi comment l'hégémonie d'un parti souvent placé à l'extrême droite affecte le positionnement partisan des jeunes qui rejettent toute forme d'extrémisme et semblent se reconnaître dans un esprit de consensus que d'aucuns qualifient de caractéristique de la politique suisse.

DES SECTIONS JEUNESSE AUX PARLEMENTS DES JEUNES

Les études se focalisent sur les jeunes et leur manière de s'intéresser ou non à la politique et plus largement à la *res publica*. Ce faisant, elles négligent souvent la perspective inverse. Les institutions politiques ou publiques s'intéressent-elles à la jeunesse? Se mobilisent-elles pour capter leur intérêt?

Les efforts que les élu-e-s déploieraient pour impliquer les jeunes (voire les manipuler) dans le système politique remonteraient aux mouvements de jeunesse du début du XX^e siècle²⁷. Les sections de

25. *Ibid.*, p. 87.

26. Weber *et al.*, 2016

27. Galland, 2001.

jeunes ont ensuite été particulièrement développées comme instruments de propagande et de recrutement par les régimes totalitaires de l'Allemagne nazie et de l'URSS. En Suisse, les « jeunes radicaux » et les « jeunesses socialistes » sont apparus au début du XX^e siècle et ont été considérés, depuis, comme une manière d'apporter de nouvelles idées et de former la relève des partis²⁸. Selon le politologue Hans Hirter, les sections juvéniles des partis politiques ont pris de l'importance dans les années 1930, avant de perdre de leur attrait après la guerre²⁹. Elles connurent un regain d'attractivité durant les années 1960, dans le contexte des mouvements protestataires portés par la jeunesse. Ces sections jeunes sont aujourd'hui très répandues en Suisse, mais également ailleurs en Europe, même si elles connaissent parfois des problèmes de recrutement.

Ce n'est qu'à la fin du XX^e siècle qu'apparaissent les Parlements des jeunes. Il est difficile de trouver la trace des premiers parlements de jeunes en Suisse. Au niveau fédéral, la salle du Parlement suisse accueille chaque année la « session des jeunes »³⁰. Lancée en 1991 et organisée par le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ), elle permet aux participant-e-s de débattre, puis de présenter leurs revendications aux autorités. En 1997, des sessions régionales sont organisées en plus de la session fédérale. En 2020, la Fédération suisse des Parlements des jeunes regroupe 55 structures, organisées à l'échelle communale, régionale ou cantonale. Elles peuvent être des associations (privées) ou se rattacher aux institutions publiques. Un des principes généraux de ces parlements réside dans l'indépendance politique : ces structures se veulent non partisans et préfèrent la « politique de projets [...] à la politique de partis »³¹.

Même si les délibérations peuvent déboucher sur des recommandations transmises aux autorités, celles-ci semblent principalement considérer la dimension pédagogique de la démarche. De ce point de vue, un parlement de jeunes serait une simulation qui,

28. Hirter, 2012.

29. *Idem.*

30. Les deux Chambres du Parlement suisse se réunissent quatre fois par année lors des « sessions fédérales ».

31. [www.jugendparlamente.ch/fr/a-propos-des-parlements-des-jeunes/], consulté le 2 mars 2015.

à la fois, familiarise avec le fonctionnement des institutions législatives et donne envie de s'investir, à l'avenir, dans la « vraie » politique. Ces structures pourraient ainsi servir de test et de tremplin pour celles et ceux qui ont des ambitions politiques parfois avant même leur majorité.

De compétence cantonale, le système éducatif suisse offre plus ou moins de place à l'éducation à la citoyenneté selon les cantons. Si cette matière est souvent considérée comme un parent pauvre des programmes éducatifs³², un rapport de 2015 montre que des efforts ont été entrepris³³ pour la revaloriser. Ces cours ne visent d'ailleurs pas uniquement le transfert de connaissances, et sont souvent complétés par des actions telles que des votes internes parfois organisés par des écoles, en marge de scrutins³⁴, ou encore des débats entre jeunes, souvent avec la participation d'autorités politiques. Par ailleurs, les établissements scolaires ont créé des conseils d'élèves, qui enseignent aux enfants l'art de l'expression, de la négociation, puis de la décision. Interrogé dans un quotidien local, un responsable de l'enseignement obligatoire du Canton de Vaud explique « qu'il s'agit d'un levier pour favoriser la participation des élèves à la vie scolaire et donc, de manière plus large, pour initier les élèves à la vie citoyenne »³⁵.

Des simulations de vote sont parfois aussi aménagées en dehors du cadre scolaire et à plus large échelle. Dans le canton de Fribourg, l'association *Jugend und Politik* met sur pied depuis 2014 des scrutins destinés aux 15-16 ans dans le district de la Singine. Lors des votations de septembre 2014 sur l'introduction d'une caisse maladie unique et l'abaissement de la TVA pour le secteur de la restauration, le taux de participation a été de 44 %, soit un chiffre plus élevé que la participation moyenne des adultes, pour un résultat très proche (double refus). Les organisateurs et

32. Moser-Léchoy, 1999.

33. Caroni, 2015.

34. Nous avons vu que ces simulations (votations dans l'isolement) existent depuis les années 1970 dans les écoles genevoises (voir historique).

35. Rossel Natacha, « Les collégiens s'initient à leur rôle de futurs citoyens sur le terrain », *24 heures*, 27 novembre 2014.

organisatrices avaient préalablement distribué un matériel de vote simplifié³⁶.

La volonté de compléter la documentation fournie par les autorités avec les bulletins de vote par des informations spécialement adaptées à la jeunesse a abouti à l'existence au niveau fédéral de la plateforme Easyvote, qui vise à augmenter la participation des 18-25 ans. Le projet a été développé initialement par le Parlement des jeunes de Köniz (commune en périphérie de Berne) et a pris une envergure nationale. Des bénévoles œuvrent à la simplification des informations, les partageant sur un site internet, mais aussi dans de courtes vidéos et via une application qui fournit une aide à la décision pour les sujets soumis au vote. Les outils numériques ont offert de nouvelles possibilités dans ce domaine. Par exemple, le Canton de Genève organise depuis 2013 le concours *CinéCivic*. Celui-ci récompense de très courts métrages, réalisés par des jeunes de 15 à 25 ans, et dont le message est une incitation à voter. Trois autres cantons ont depuis repris l'idée.

Malgré leurs intentions louables, le risque de ces projets est de perpétuer l'idée que les jeunes ne sont pas aptes ou pas prêt-e-s à participer à la « vraie » politique. Quant aux offres de participation parallèles (les simulations comme les parlements des jeunes), elles présentent le risque de frustration que peut engendrer une « participation alibi »³⁷. Néanmoins, cette attention portée à la jeunesse montre une volonté de s'adapter aux attentes présumées des jeunes en termes de thématiques, de médiums ou encore de langage. Qu'en est-il des promotions citoyennes qui nous occupent ici ? Nous avons montré comment – à Genève du moins – le rite a été adapté pour éviter le désintérêt des jeunes et l'érosion de la participation³⁸. Comment le public juvénile perçoit-il ces efforts et ceux-ci sont-ils déterminants pour comprendre leur participation ?

36. Sator Fatima, « Abstentionnisme chez les jeunes : que font les cantons pour inciter au vote », *L'Hebdo*, 21 octobre 2014.

37. Pour une information et une analyse critique de ces conseils d'enfants et de jeunes, lire notamment Wittwer, 2015, et Kobel, 2013, consulté le 17 juillet 2017. Concernant les conseils d'enfants en Suisse, et plus particulièrement à Lausanne, voir Malatesta et Golay, 2009. Concernant les conseils des jeunes à Delémont, se référer à Tironi, 2015.

38. Csupor, Felder, Ossipow, 2016.

PARTICIPER AUX PROMOTIONS CITOYENNES

Seul un tiers des jeunes invité-e-s se rendent à la soirée. Les entretiens menés auprès des jeunes nous permettent d'analyser les logiques de participation aux promotions citoyennes et les mécanismes de sélection à l'œuvre. Quel est le rôle de l'invitation en tant que telle (lettre officielle, carton d'invitation, SMS) et du bouche-à-oreille entre pairs? Quel rôle joue la famille, et plus particulièrement les parents? Nous verrons également comment les jeunes interprètent leur participation, et comment celle-ci s'inscrit dans leur récent ou prochain passage à la majorité. Enfin, nous aborderons les différentes logiques qui favorisent la participation aux promotions citoyennes.

L'invitation est au cœur de l'ambivalence qui caractérise l'entrée dans la majorité. Il s'agit, dans la plupart des communes, d'une lettre formelle, sur papier à entête, envoyée plusieurs mois à l'avance. L'invitation signale un changement de statut, puisque la commune s'adresse aux jeunes en personne et non plus via leurs parents. Si cette lettre suscite parfois une certaine fierté, son caractère « officiel » rebute aussi. L'invitation est ainsi considérée comme l'avant-goût d'un déluge de « paperasse », de factures et de formulaires que les jeunes croient voir venir à l'horizon. La « paperasse » est évoquée de façon récurrente comme caractéristique de l'âge adulte. Par conséquent, être « adulte » signifie savoir traiter cette correspondance formelle, ce dont beaucoup de jeunes interrogé-e-s ne se sentent pas encore capables.

Certaines communes, comme Meyrin, adaptent donc leur communication et envoient un carton d'invitation nettement moins formel. Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, celui-ci a pris la forme d'un miroir avec le slogan et jeu de mots « Je suis la mode », annonçant le thème de la soirée. L'année suivante, elle se concrétisait par un passeport de majeur bleu, marqué du chiffre 18, qui unit les jeunes majeur-e-s, qu'elles ou ils possèdent ou non le passeport suisse (rouge).

Si la commune de Marly envoie une lettre formelle, elle adapte les moyens de réponse. Les jeunes peuvent ainsi répondre par SMS ou par e-mail, adressés non aux autorités, mais à l'Amicale des jeunes organisateurs, que, compte tenu de la taille de la commune,

les participant-e-s sont susceptibles de connaître. Certain-e-s jeunes interrogé-e-s ont par ailleurs reçu des SMS de rappel de la part des membres de l'Amicale. Marly joint à la lettre d'invitation la liste des invité-e-s. Repérant leurs connaissances dans la liste, certain-e-s jeunes ont discuté de la « nuit citoyenne » et décidé de s'y inscrire ensemble.

C'est à Genève que les moyens de communication utilisés sont les plus variés. Une page internet avec photos des éditions des années précédentes est par exemple consacrée à la soirée. Elle présente même, en 2012, une vidéo dans laquelle la conseillère administrative responsable de la jeunesse décrit la soirée³⁹. L'équipe organisatrice, dont les moyens humains et financiers dépassent largement ceux des autres communes, gère aussi une page Facebook sur laquelle les participant-e-s peuvent s'inscrire, et publie un encart dans un quotidien gratuit. Il est difficile d'estimer l'effet de ces efforts sur la participation, mais aucun-e jeune interrogé-e n'a fait allusion à la page internet ou Facebook, ni à l'encart dans le journal. Par contre, le rôle du réseau amical ou des frères et sœurs plus âgées, ainsi que celui des parents, a été maintes fois évoqué. En effet, comme nous l'ont expliqué les jeunes interrogé-e-s, ce sont encore leurs parents qui relèvent la boîte aux lettres familiale. Ce sont eux qui transmettent alors, avec plus ou moins d'insistance, la lettre à leurs enfants.

UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

S'ils et elles reconnaissent que leurs parents ont tantôt mis la lettre en évidence – alors qu'eux-mêmes en avaient perdu la trace, ou ne l'avaient jamais vue –, tantôt rappelé la date d'inscription le moment venu, les jeunes que nous avons interrogé-e-s tiennent à souligner que leur participation relève aussi de leur décision.

Ma mère était pour que j'y aille, elle trouvait que c'était une bonne idée. Après... Ça venait surtout de moi-même, enfin, c'était entre nous deux. Je me suis dit que c'était bien, je n'étais

39. Ville de Genève, Invitation à la Soirée citoyenne 2013 – Ville de Genève, [<https://youtu.be/oHvQIUa8FA>], consulté le 10 février 2019.

pas forcé d'y aller, c'était mon initiative, je préfère y aller, il fallait le faire... profiter de l'occasion. (Ian, Anières)

Outre le rôle des parents, cet extrait met en évidence le fait que la participation est vue comme un acte responsable, quelque chose qu'il faut faire même si on n'en a pas vraiment envie. Répondre à l'invitation des autorités est un premier succès dans sa relation avec «l'administratif», c'est-à-dire tout ce qui requiert de s'occuper du courrier, de décider quelle suite donner aux lettres reçues, d'inscrire les dates et délais importants, et d'agir à temps et adéquatement. Cet extrait montre aussi comment ce rite de passage peut paraître inéluctable («il fallait le faire»), tout en se présentant comme une opportunité («profiter de l'occasion»), puisque c'est en effet une occasion unique.

La participation est parfois une évidence. Quand il ne s'agit pas de faire comme ses frères et sœurs plus âgées, il peut être question de ne pas décevoir ses parents, ou de s'éviter des ennuis.

[Mon grand frère] n'était pas allé, et ma mère lui a dit pendant des mois que c'était dommage, mais il n'avait juste pas envie. C'est pour ça que je me suis dit qu'il fallait que j'y aille. (Elsa, Bulle)

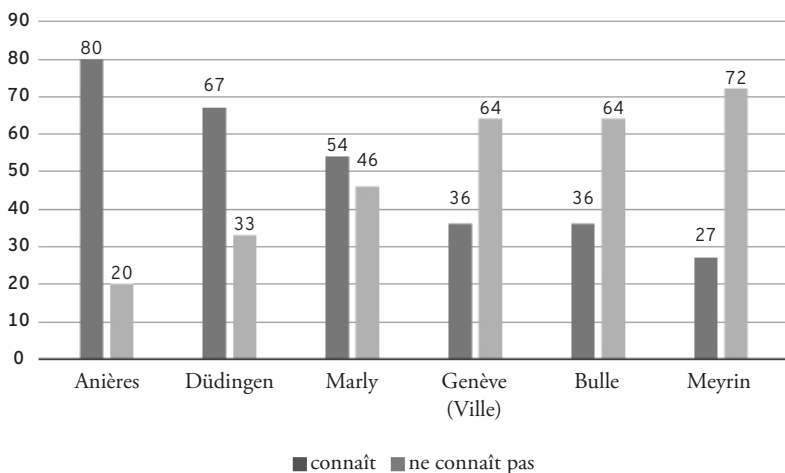
L'honneur et la réputation semblent en effet être parfois en jeu. Les parents de Maria (Genève) auraient expliqué à leur fille qu'elle «se ferait bien voir» en participant à la soirée. Pour Zoé, en apprentissage dans l'entreprise bulloise qui accueille les jeunes majeur·e·s pour une visite, c'est envers son entreprise qu'elle se sent obligée.

Mais je me suis aussi sentie un peu obligée vis-à-vis de [nom de l'entreprise]. [Rire gêné] C'était quand même pour faire une bonne image. Je ne dis pas que ça m'embêtait de venir et que j'étais obligée, j'avais quand même dans l'idée de venir, mais... voilà. (Zoé, Bulle)

Il en va de même pour celles et ceux dont des membres de la famille sont engagé·e·s dans la commune et connu·e·s des organisateurs. Cette logique de participation n'est pas nouvelle: un élu

marlinois nous a par exemple expliqué qu'il n'avait pas eu d'autre choix que d'y participer, à son époque, puisque son père imprimait les invitations. Dans les plus petites communes de notre échantillon (Marly, Düdingen et Anières), les jeunes dont les parents connaissent personnellement des élu-e-s sont même une majorité.

Graphique 6 : Jeunes participant-e-s connaissant (ou non) des politicien-ne-s de leurs communes (N=535, en %)



Certain-e-s ont été encouragé-e-s à participer à la soirée par les récits d'une sœur qui « avait trouvé ça très cool » (Carine, Marly) ou de parents qui se souviennent de leurs promotions citoyennes. Ces échanges permettent de prendre la mesure du caractère rituel de la cérémonie et de constater – si ce n'était pas déjà fait – que d'autres « y sont passés » avant, et que d'autres « y passeront ». Avoir participé à la cérémonie peut alors devenir une marque – ou du moins un vécu commun – des membres majeur-e-s d'une famille, qui pourront en parler entre « initié-e-s » et comparer ce qui a changé d'une année à l'autre ou d'une époque à l'autre.

Les réseaux amicaux, quant à eux, jouent deux rôles distincts dans la participation à la soirée. Premièrement, ils participent à l'effet entraînant du groupe de pairs. Nous l'avons observé, la plupart des participant-e-s arrivent en groupes au lieu de l'événement.

Parmi celles et ceux qui sont venu-e-s seul-e-s à la soirée, beaucoup se sont assuré-e-s au préalable de pouvoir y retrouver des connaissances. La commune de Marly, en fournissant avec l'invitation la liste des invité-e-s, favorise cette dynamique. « On s'est demandé qui y allait, par messages », a expliqué Michael (Marly). À Meyrin, la possibilité d'inviter une ou deux personnes de son choix renforce également l'effet de groupe : pas besoin de se limiter à ses contemporain-e-s pour trouver des accompagnant-e-s.

Deuxièmement, ces événements sont vus comme une rare opportunité de retrouver des connaissances perdues de vue. Ces retrouvailles sont un point fort de la soirée, comme pour Alice (Genève), qui est rentrée avec une ancienne camarade d'école primaire : « La dernière fois qu'on s'était parlées, on avait 8 ans ! » Retrouver des camarades d'école ou des ami-e-s d'enfance permet de constater le chemin parcouru. Comme le dit Chloé (Anières), la soirée était l'occasion « de voir qu'on avait plus ou moins grandi ». Le caractère arrangé de cette rencontre permet de réaliser que non seulement chacun-e en est à un stade différent sur « le chemin vers la voie adulte » (Aline, Genève), mais que ces chemins partent dans des directions variées. Les signes de différenciation sociale se sont multipliés, notamment à travers l'orientation professionnelle :

Ils sont tous au collège, sauf moi. Donc là, ça fuse un peu par rapport à l'ECG [École de culture générale]⁴⁰, ils n'aiment pas trop l'ECG. C'est l'École de chômage garanti, pour eux. Moi, ça me fait marrer, je ne fais pas attention à leurs réflexions. Je m'en fiche. (Chloé, Anières)

Se retrouver hors de son groupe de pairs peut alors se révéler être une mise à l'épreuve de ses propres choix. Un autre point de comparaison que permet la rencontre avec les jeunes de sa génération est le réseau de connaissances. Retrouver ses contemporain-e-s réuni-e-s au même endroit, ou sur la même liste, permet en effet

40. Il s'agit d'une formation post-obligatoire proposée par certains cantons romands, qui permet, entre autres, de s'orienter vers des professions dans le domaine paramédical et social, délivrant un certificat de culture générale, voire une maturité spécialisée qui leur ouvrira les portes des hautes écoles spécialisées.

de mesurer l'étendue de son réseau, et même de réaliser de quelle manière celui-ci se développe.

Ça, c'était sympa de voir la liste qu'on a reçue à la maison, on est beaucoup, c'est impressionnant! Je les connais tous! Et maintenant, avec le collègue, c'est impressionnant comme les liens s'étendent. Je suis aussi en contact avec la section bilingue, donc aussi des gens qui sont Suisses Allemands, je les connais aussi maintenant. (Alban, Marly)

Il s'agit donc de faire le point sur sa « fiche relationnelle », comme le dit Olivier Galland pour parler de l'état d'un réseau de relations. « Les amis sont un "capital relationnel" qui prouve, s'il est bien fourni, la popularité de l'adolescent et lui confère un rang particulier », affirme Galland⁴¹. Si le lien entre prestige et sociabilité n'est pas spécifique aux jeunes, la manière dont cette dernière est évaluée et validée semble déterminée par l'occurrence d'événements rassembleurs. Les promotions citoyennes ont ainsi valeur de test.

Pour résumer, la participation à la soirée est favorisée, dans un premier temps, par les encouragements des parents, par la possibilité d'y aller en groupe et par l'opportunité qu'elle offre de retrouver d'anciennes connaissances. Mais l'événement est aussi, dans un second temps, l'occasion de se situer dans son parcours vers l'âge adulte et de réaliser la singularité de ce dernier, en se confrontant à celles et ceux qui furent des pairs, mais qui le sont de moins en moins.

Contrairement à d'autres étapes de la transition à l'âge adulte qui sont vécues collectivement, comme l'acquisition d'un diplôme ou le service militaire, ce passage est individuel. Alors qu'il habite dans une ville de plus de 20 000 habitant-e-s, Boris s'étonnait de découvrir les 53 participant-e-s à la soirée: « Je ne pensais déjà pas qu'il y avait autant de gens qui avaient 18 ans à Bulle. » Même réaction à Genève: « On voit qu'on n'est pas les seuls à avoir 18 ans cette année à Genève », relevait Alice. La participation aux promotions citoyennes permet, à la satisfaction des jeunes que nous avons

41. Galland, 2010, p. 6.

rencontré-e-s, de placer le passage à la majorité dans une dynamique collective.

Nous le soulignons en introduction, les rites mettent le groupe en scène et permettent certaines formes d'interaction et de socialisation. Pour Clifford Geertz⁴², puis Albert Piette⁴³, les rites sont des « acte[s] de réflexion »⁴⁴ qui permettent à un groupe de réfléchir sur lui-même et de se tendre un miroir reflétant des émotions souvent contradictoires (par exemple la fierté, mais aussi l'anxiété, liées à la transition à l'âge adulte et au passage à la majorité). Ces propos mettent en lumière la fonction spéculaire du rite, qui permet de se voir appartenir à un groupe.

Outre sa dimension collective, le caractère exclusif et unique de l'événement lui donne de la valeur. Les participant-e-s ont relevé qu'ils et elles ne pouvaient y participer qu'une fois dans leur vie. À cet égard, la possibilité donnée aux jeunes de Meyrin d'inviter des ami-e-s diminue cet aspect exclusif. Cependant, la valeur rituelle de la soirée meyrinoise n'est pas moindre, puisqu'elle permet aux jeunes majeur-e-s de signifier le passage non seulement auprès de leurs contemporain-e-s et des autorités, mais aussi auprès de leurs pairs plus jeunes ou plus âgé-e-s.

UNE SOIRÉE DE BIENVENUE OU DE DÉPART ?

Les récits des jeunes suggèrent que la participation s'inscrit dans un rapport ambigu tant à la commune, laquelle fait naître aussi bien un attachement qu'une envie d'émancipation, qu'à l'événement lui-même. D'un côté, il s'agit d'être au rendez-vous ; de l'autre, il s'agit d'afficher un certain détachement. Ainsi, certain-e-s jugent sévèrement les absent-e-s :

Je trouve presque malhonnête de refuser l'invitation. Ils disent que 53 personnes sur 110 [invités], c'est un bon résultat, mais moi je ne trouve pas super. [...] Je trouve que ce n'est pas respectueux, ce n'est qu'une fois dans ta vie, je trouve que c'est un moment où tu dois être présent. (Boris, Bulle)

42. Geertz, 1983.

43. Piette, 2005.

44. *Ibid.*, p. 40.

Participer signifie d'une part faire honneur au travail de l'équipe organisatrice, et d'autre part se montrer à la hauteur de l'événement. Ces deux aspects se trouvent sans doute renforcés si, comme à Marly, l'organisation est déléguée à d'autres jeunes :

[J'y suis allée] aussi par respect pour les gens qui organisent, qui se donnent de la peine, [...] qui ont tout mis en place le samedi, je trouve aussi sympa qu'ils s'investissent pour nous, alors par respect, on peut bien faire ça, aller... et surtout que c'est amusant, ce n'est pas comme si c'était l'école... (Helena, Marly)

Pour y avoir passé leur enfance, mais aussi par conscience que le lien remonte parfois à plusieurs générations, certain-e-s jeunes témoignent d'une loyauté envers leur commune. À cet égard, même s'ils ou elles prévoient de déménager, participer aux promotions citoyennes est une façon de montrer leur respect pour le lieu qui a contribué à forger leur identité. D'autres rejettent au contraire le devoir de loyauté et dénoncent une sorte de chantage affectif :

«Le message qu'ils voulaient faire passer, c'est que si tu n'y vas pas, tu n'es pas Marlinois ! [...] Ça m'est égal, d'être Marlinois ou pas!» (Alban, Marly)

D'autres interviewé-e-s affichent leur détachement : «Je n'avais rien ce week-end», explique Thomas, alors qu'Adrien lance «j'ai du temps, alors pourquoi pas». Célia, de Genève, souligne que «le week-end, on a nos sorties qui sont plus importantes». Elle est allée aux promotions citoyennes parce que l'événement avait lieu durant la semaine. Les jeunes qui ont tenu ces propos et ont fait l'effort de répondre à l'invitation signalent la désirabilité d'avoir un agenda bien rempli, mais aussi un manque de légitimité d'affirmer leur intérêt pour une activité de sa commune.

Quoi qu'il en soit, le passage à la majorité s'inscrit dans un contexte de changement progressif de rapport au domicile des parents et, par conséquent, à leur commune de résidence. Dans le cas des promotions citoyennes, ce processus de distanciation crée

un décalage entre les hôtes et leurs invité·e·s. Alors que les autorités souhaitent la bienvenue aux jeunes, celles-ci et ceux-ci ont parfois l'impression d'être là pour prendre congé. Dans les communes périphériques comme Anières, Dürdingen ou Marly, la transition à la vie d'adulte passe pour beaucoup par un départ progressif de la commune. C'est souvent la formation qui éloigne les jeunes de leur petite commune.

Cependant, même des jeunes qui, comme à Genève, peuvent suivre des études universitaires sans quitter leur ville expriment un désir d'éloignement, ne serait-ce que le temps d'un échange linguistique. Carine vit toujours à Marly avec ses parents, néanmoins :

Après une année [de collège], je me sens plutôt de Fribourg, quand même. À part dormir et le dimanche avec les parents, c'est tout à Fribourg, les amis, l'école, c'est tout à Fribourg. (Carine, Marly)

Alors que les jeunes entament une formation post-obligatoire ou une carrière professionnelle⁴⁵, les promotions citoyennes marquent donc une étape dans ce départ progressif de sa commune. Pour Lukas, de Dürdingen, la soirée marquait « la fin d'une époque », alors que Jonas, de Marly, explique que sa commune, « c'est les souvenirs d'enfance. Il faut que je sois ailleurs, que je crée autre chose ailleurs, pour ma vie d'adulte. »

Beaucoup de récits évoquent néanmoins la possibilité de revenir dans la commune au moment de fonder une famille, par exemple. Mais alors que les élu·e·s souhaitent la bienvenue à leurs « nouvelles » citoyennes et « nouveaux » citoyens, les jeunes se voient plutôt prendre congé de l'endroit où elles et ils ont passé leur enfance. C'est le cas d'Alice, dont nous proposons ici un portrait. On peut faire l'hypothèse que les jeunes qui s'en sentent déjà trop éloigné·e·s ne répondent pas à l'invitation de leur commune.

45. Les données du questionnaire auto-administré montrent que 97,6% des jeunes sont en formation, ce qui indique que ce sont plutôt les jeunes inséré·e·s qui participent aux cérémonies citoyennes.

VIGNETTE 4: ALICE, COLLÉGIENNE, VILLE DE GENÈVE:

L'HEURE DES CHOIX

J'attends Alice devant le bâtiment de l'Université. Elle arrive parfaitement à l'heure et on s'installe dans une salle de cours. Elle revient d'abord sur la soirée, dont elle garde un très bon souvenir. Bien sûr, les discours étaient un peu longs, mais elle pouvait s'y attendre. En fait, ce qui l'a dérangée, c'est que les orateurs étaient «froids». «Ils ne paraissaient pas plus touchés que ça, alors que 18 ans, c'est quand même... Pour nous, c'est le début d'une nouvelle vie.» Elle connaissait un des orateurs, membre de l'exécutif du Canton, d'autant plus que le fils de ce dernier était au catéchisme avec son frère. C'est son grand frère qui lui avait parlé de la soirée. Il avait adoré. Elle savait qu'au collège, beaucoup iraient. «Ceux qui ne s'étaient pas inscrits regrettaient, ils essayaient de s'incruster. Il y en a qui ont oublié, ou qui pensaient que personne n'allait.» Les enseignant·e·s n'ont pas parlé de la soirée, mais ses parents lui ont dit que c'était une «opportunité». Là-bas, elle a revu des personnes connues à l'école primaire, puis perdues de vue. Elle est rentrée avec une amie qu'elle n'avait pas vue depuis dix ans.

Son anniversaire, elle l'a fêté de façon «traditionnelle», dit-elle. Cela signifie un repas au restaurant avec ses ami·e·s, puis elles et ils sont sortis. Même si pour sa maman, qui n'est pas d'origine suisse, 21 ans comptent plus que 18, ce sont ses parents qui ont payé. En famille, ils ont célébré avec des grillades. Pour elle, 18 ans est un anniversaire comme un autre... mais pas tout à fait. Le jour de son anniversaire, elle est allée acheter une bouteille d'alcool avec ses ami·e·s. «Je me suis sentie supérieure parce qu'ils avaient 16 ans!» La caissière ne lui a pas demandé sa carte; elle était presque déçue. Ses lieux de sortie ne devraient pas changer, puisqu'elle fréquente l'Usine [salle de concert], où l'on accède dès 16 ans. La majorité ne changera pas forcément ses heures de rentrée. En tant que fille, elle a l'impression d'avoir été plus contrôlée par ses parents, comparée à ses deux frères – un plus jeune et un plus âgé. Ses parents lui assurent que ce n'était pas volontaire, et lui laissent davantage de liberté depuis quelque

temps déjà. Quant au permis de conduire, elle n'a pas commencé les démarches, mais ce n'est pas une priorité.

Des votations avaient lieu quelques jours avant son anniversaire, et Alice se dit frustrée de ne pas avoir pu y participer. En effet, c'étaient des sujets qui l'intéressaient, alors que ce n'est pas toujours le cas. Le dimanche avant notre entretien, elle est allée voter pour la première fois. C'était « un peu la fête ! ». Elle a demandé conseil à ses parents, et se demande encore si son vote était le bon choix. Le premier objet portait sur l'instauration d'une « épargne logement ». Se disant qu'elle ne serait probablement pas amenée à acheter un logement à Genève, elle ne voulait pas se prononcer. Le deuxième objet concernait une initiative qui voulait forcer la Confédération à soumettre au peuple l'adhésion de la Suisse aux traités internationaux. « Je me suis dit que c'est cool que le peuple s'implique un peu plus. » Elle voulait voter oui. Ses ami-e-s l'ont toutefois avertie que l'initiative émanait d'un parti de droite. « J'étais choquée que ce soit de l'extrême droite, parce que moi je n'adhère pas du tout à leurs idées. » Elle s'est finalement résolue à ne pas donner sa voix à l'initiative d'un parti qu'elle ne soutient pas, et a voté contre l'idée avec laquelle elle était pourtant d'accord.

Son père l'a accompagnée au bureau de vote et a même pris des photos. Elle s'est sentie « accueillie ». Le personnel l'a félicitée et remerciée de s'être levée de bon matin pour voter. À l'avenir, elle s'imagine continuer à voter systématiquement. Le changement, pense-t-elle, passe forcément par le vote. Je lui demande un exemple de ce qu'elle voudrait changer. « Je trouve scandaleux, répond-elle, qu'en Suisse on loge les immigrés dans des sortes de... pas des taudis, mais on les met dans des baraquesments [...], ça, c'est un truc qui me choque, on est tous dans nos villas et ils sont là. » Elle parle sans doute des requérant-e-s d'asile. Elle n'a jamais vraiment participé à une manifestation, sauf une fois « pour rigoler ». Alice se dit prête à descendre dans la rue pour « les droits des immigrés », car ça la touche. Cela semble être la condition de son éventuelle mobilisation. « Il y a des choses qui ne me touchent pas, par exemple quand les médecins descendent dans la rue. C'est peut-être important pour eux, pour leurs

emplois, mais moi je m'en fiche un peu.» Elle donne parfois de l'argent à un sans-abri qui vit près de chez elle. Elle trouve « horrible » que des enfants cinq ans plus jeunes qu'elle lui demandent de l'argent, mais, à ses yeux, leur faire l'aumône ne réglerait pas le problème, qui doit être réglé « plus haut ». « Ça me fait mal au cœur, mais si tu t'arrêtes pour tout le monde, tu ne vis plus. »

Politiquement, elle se sent proche de ses parents. Des ami-e-s lui ont fait découvrir le site internet smartvote.ch. Elle a répondu aux 75 questions, sauf quand elle ne savait pas, comme « les trucs fiscaux ». À cause de son âge, dit-elle, certaines choses ne la touchent pas. Ses réponses l'ont rapprochée des candidat-e-s du Parti pirate⁴⁶ ; ce résultat l'a surprise. Néanmoins, elle ne pense pas qu'un parti représente ses idées. « Des idées par-ci, des idées par-là, et le tout forme un peu mes idées, c'est cool ! »

Elle regarde le téléjournal avec ses parents, « c'est un peu le rituel ». Récemment, elle s'est intéressée aux révolutions des pays arabes, et en a discuté avec ses ami-e-s. En cours, les enseignant-e-s n'en ont pas parlé. Les élèves étudiaient pourtant la Révolution française et le lien avec l'actualité aurait été intéressant, a-t-elle suggéré à son enseignante. Ils et elles ont bien un cours qui s'appelle « éducation citoyenne », mais comme l'enseignante donne aussi l'histoire et qu'elle avait été malade, ils et elles ont rattrapé le programme d'histoire sur une bonne partie de l'année.

Elle n'a pas encore reçu de lettre des impôts, mais son père l'a avertie que ses primes d'assurance maladie avaient doublé. « C'est une drôle de bienvenue », estime-t-elle. Par contre, sa banque la courtise, affirme-t-elle avec fierté. Comme ses parents sont divorcés, je lui demande si la pension de son père lui est versée directement. « Je suis encore au collège. C'est difficile de recevoir de l'argent comme ça et de se dire que c'est à toi de gérer », dit-elle. « J'ai l'impression que ça doit rester le parent qui donne à

46. Le Parti pirate entend donner aux citoyen-ne-s le rôle politique central. Ce parti est établi sur les principes de la démocratie participative. Il trouve ses fondements dans la protection de la sphère privée, la défense de l'État de droit dans l'espace numérique et la liberté d'expression par la technologie. Il lutte pour adapter la société en intégrant les nouvelles réalités de la société d'information [<https://ge.partipirate.ch/le-parti/notre-identite/>]. Ni de droite, ni de gauche, ce parti remporte des taux très marginaux aux différentes votations.

l'enfant. Ok, je ne suis plus un enfant», admet-elle. En bref, «il faut y aller petit à petit.»

N'ayant pas été baptisée en tant qu'enfant, elle l'a fait en même temps que sa confirmation une année avant sa majorité. Même si elle a «été éduquée dans ça», elle apprécie que ses parents l'aient laissée choisir. Elle participe à ce qu'elle appelle le post-catéchisme, une fois par mois. Son groupe accueille et dialogue avec des invité-e-s, notamment des autorités politiques. «C'est plus philosophique que "caté"», explique-t-elle. Malheureusement, c'est le mardi soir et, le mardi soir, c'est aussi le soir où elle est chez son père. Il faut donc choisir. D'autant que ce ne sont pas là toutes ses occupations. Alice est membre du ciné-club de son collègue, où elle assiste à des projections chaque semaine. Elle chante aussi dans le chœur de son collège. Récemment, ses deux meilleurs amis l'ont encouragée à les rejoindre au club de hockey sur gazon, un club pour adultes. Dans l'équipe, elle a rencontré une femme de 30 ans qui enseigne la chimie, qui les a aidé-e-s pour leur devoir. C'était une surprise, pour elle, de trouver ces liens d'entraide et de connaître des personnes plus âgées que ses amies.

Son père, d'origine italienne et naturalisé, vit dans une commune périphérique. Sa mère, d'origine allemande et aussi naturalisée, réside en ville. Alice a les passeports suisse et italien, mais souhaite changer ce dernier pour un passeport allemand. Elle ne parle pas l'italien, alors qu'elle a appris l'allemand à l'école. À l'heure actuelle, elle ne se voit pas passer toute sa vie à Genève. Peut-être y reviendra-t-elle à la retraite, pense-t-elle. Elle compte tout de même commencer ses études à Genève, puis partir en Erasmus. Ses ami-e-s et sa famille lui manqueraient, mais «ça ne se perd pas». Elle veut «aller voir ailleurs», peut-être travailler dans l'humanitaire, ce qui lui permettrait de «bouger».

QUELS SENTIMENTS D'APPARTENANCE ?

Les promotions citoyennes présentent ainsi une opportunité de questionner ses sentiments d'appartenance. Ceux-ci sont constitués de références à diverses échelles territoriales auxquelles un individu s'identifie. Ils ne peuvent se réduire à une identité, puisque ces références prennent ou perdent de l'importance selon le contexte.

Durant notre entretien qui a lieu dans sa commune – la Ville de Bulle –, Boris se dit d’abord Bullois, mais aussi Gruérien, « et fier de l’être ». Il précise qu’il se sent aussi Fribourgeois, mais Suisse avant tout. Pour lui, un Bullois habite simplement Bulle. Par contre, gruérien serait une identité, puisque cela fait l’objet d’un « stéréotype », comme il dit, en donnant l’exemple de l’accent local. Mais cela ne l’empêche pas de soutenir l’équipe de hockey de Fribourg, chef-lieu du canton, où il a vécu ses premières années. Il se dit d’ailleurs très attaché à la patinoire de Fribourg. Pourtant, il explique vouloir aller vivre au Canada, où il est allé en vacances et où « il aime tant de gens [...], tellement des gens accueillants et c’est tellement beau ». On trouve donc pêle-mêle des références à l’échelle de la ville, de la région, du canton, du pays, et d’un pays étranger où il souhaite s’installer pour quelques années.

Nous avons vu dans l’analyse des cérémonies que les différentes échelles territoriales prenaient une importance variable selon la commune. La cérémonie de la commune de Bulle était la seule à mettre en avant la région et pas seulement la commune. Cette importance donnée à la région se retrouve dans les discours des jeunes Bullois-e-s comme Boris, ce qui suggère que le caractère identitaire des régions est variable⁴⁷.

Les jeunes rencontré-e-s ont aussi diverses « origines », étant de nationalité étrangère ou doubles nationaux, ou encore considérant un « héritage » familial. Parmi les participant-e-s ayant répondu au questionnaire auto-administré, on relève 12 % de jeunes de nationalité étrangère. Comme nous l’avons relevé, ce taux varie selon les communes étudiées.

Amin, né Suisse, revendique l’origine égyptienne de son père : « L’Égypte c’est mes racines, c’est mes origines, c’est mon teint. » Son père reçoit les journaux égyptiens à la maison et regarde Al-Jazeera. À cela, Amin ajoute qu’il se sent du quartier des Pâquis (à Genève), même s’il habite en dehors des limites du quartier. Il y fréquente la maison de quartier et ses rues favorites. Il se définit donc en conjuguant une référence hyperlocale (un quartier d’un

47. France Guérin-Pace, 2006, montre qu’il en est de même en France, où l’Alsace, la Corse et la Bretagne sont plus fortement « identitaires » que d’autres régions du pays.

kilomètre carré, et quelques rues en particulier) et un pays lointain. Carla, au contraire, ne tient pas autant à son passeport italien qu'à son passeport à croix blanche: «L'Italie, j'y vais deux mois par année plus ou moins et j'associe ça aux vacances, donc forcément c'est bien, mais je n'irais pas vivre là-bas» (Carla, Genève).

Le déplacement des centres d'intérêt affecte les sentiments d'appartenance. Au fur et à mesure que les jeunes des plus petites communes déploient leurs activités dans le centre urbain le plus proche plutôt que dans leur commune, y créent des liens et s'y fabriquent des souvenirs, leur appartenance se déplace, ou se dédouble. À mesure que les jeunes gagnent en indépendance, leurs appartenances deviennent plus électives. Les premiers voyages et séjours à l'étranger sans les parents bousculent parfois un imaginaire local:

Avant de partir, j'étais fière d'être Bulloise, fière d'être Gruérienne, et je me disais que je vivrais toute ma vie ici. Puis je suis partie une année aux États-Unis, et maintenant je me dis que c'est [parce] que je ne connaissais pas ce qu'il y avait autour. Maintenant, j'ai plus envie de voyager, et je me dis que je ne vivrai certainement pas à Bulle et peut-être pas en Suisse. C'est aussi le fait d'avoir 18 ans, on grandit et on se rend compte de certaines choses. (Elsa, Bulle)

Le point de vue d'Elsa met en avant un processus de détachement qu'elle lie à la maturité. Nos entretiens montrent que les sentiments d'appartenance ne sont pas liés uniquement aux lieux en question, mais comportent aussi des enjeux de distinction par rapport à d'autres groupes et d'autres expressions d'appartenances. Cette distinction peut consister en une mise à distance des lieux de l'enfance, qui ne sont pas reniés, mais ne suffisent plus:

– Pendant les études, je m'imaginerais vivre en ville, que ce soit Lausanne, ou Genève, mais après, pour vivre plus tard, je pense que j'aurais quand même besoin d'être en campagne, dans la tranquillité. Je ne pourrais pas vivre toute ma vie en ville.

– Tu reviendrais à Marly?

– Non! Non, non, ben non! Pour moi, c'est les souvenirs d'enfance, pour moi il faut que je sois ailleurs, que je crée autre chose ailleurs, pour ma vie d'adulte. (Jonas, Marly)

Reléguer le lieu où il a grandi au rang de souvenirs d'enfance, c'est laisser la place à la nouveauté. Mais, plus important encore, c'est laisser la place à des appartenances qui lui soient propres.

Questionner les sentiments d'appartenance et les liens avec le lieu de vie des jeunes majeur·e·s est crucial pour comprendre leurs engagements ou désengagements à l'échelle communale. Parce que les parcours résidentiels des jeunes les ont parfois amené·e·s à vivre dans plusieurs communes, cantons ou même pays, les attachements sont pluriels et protéiformes. La mobilité, ainsi que le désir de changement et d'une vie « à soi » entrent en tension avec une loyauté à l'égard des lieux de l'enfance, loyauté sur laquelle comptent les autorités communales.

La soirée organisée par la Ville de Genève pour les résident·e·s d'autres communes du canton pallie ce décalage, du moins pour les jeunes qui ont progressivement plus d'intérêts en ville de Genève que dans leur commune de résidence. Toutefois, si pour certain·e·s jeunes habitant·e·s d'une petite commune celle-ci est de moins en moins le lieu des sociabilités et des découvertes et de plus en plus le lieu des souvenirs d'enfance, ce n'est pas le cas pour tout le monde. Comme nous l'avons vu au sujet des engagements dans des groupes et associations locales, certain·e·s jeunes majeur·e·s trouvent leur compte dans leur petite commune. Elles et ils mettent en avant leur attachement au lieu qui les a vu grandir, restent actives et actifs dans les associations et clubs fréquentés depuis longtemps déjà, et sont inséré·e·s dans les réseaux locaux, qui leur permettent de trouver un job d'été, un stage ou une place d'apprentissage. Enfin, nombre d'interviewé·e·s s'imaginent quitter leur commune pour leurs études, pour voyager ou apprendre des langues étrangères, avant de revenir vers leur famille. Marly, par exemple, semble pour beaucoup être un lieu idéal pour « s'installer » et fonder une famille. À l'aube de leur majorité, une partie des jeunes s'appêtent à mettre à profit leur nouvelle indépendance et la mobilité qu'elle permet, s'inscrivant ainsi en porte-à-faux avec

les encouragements des autorités à s'engager comme citoyen-ne-s de leur commune.

EN QUÊTE D'INFORMATION

Un autre décalage apparaît entre les attentes des jeunes par rapport à la soirée, et l'idée que les élu-e-s se font de ces attentes. En effet, les entretiens nous ont fourni de nombreux exemples de jeunes qui ont participé à la cérémonie dans l'idée qu'on les y informerait sur les changements concrets qui les attendent. Se référant à des mises en garde de parents ou enseignant-e-s, tou-te-s savent que leur majorité impliquera de nouvelles responsabilités en ce qui concerne les impôts, les assurances, la justice, etc. Cette perspective génère de l'appréhension. Pour certain-e-s jeunes majeur-e-s, peu encadré-e-s par leurs proches ou parents, l'oubli de ces nouvelles responsabilités peut conduire à des dettes très importantes pesant ensuite lourdement sur leur avenir⁴⁸.

L'insistance, dans les discours prononcés durant les cérémonies, sur les notions abstraites de responsabilité et de droits et devoirs semble avoir exacerbé plus qu'étanché cette curiosité. Qu'entendaient exactement les orateurs ou oratrices par « assumer ses responsabilités » et « accomplir ses devoirs d'adulte » ?

À cet égard, la soirée d'Anières a partiellement satisfait celles et ceux qui étaient curieux de savoir comment l'appareil étatique fonctionne et est organisé au niveau de la commune. Participer à une séance du Conseil communal permet de mettre des images sur des concepts abstraits de démocratie représentative et de délibération. Dans une autre commune, s'interrogeant également sur le travail des autorités, Déborah, à la fin de notre entretien, formule spontanément cette suggestion :

Ça aurait été intéressant de visiter durant une journée l'endroit pour les réunions, voir comment ça se passe [...]. Peut-être que ça n'intéresse personne, mais moi ça m'intéresserait. Par exemple

48. C'est notamment le cas de certaines personnes qui ont été placées en famille d'accueil et à qui on n'a pas rappelé le fait. Lors d'un placement en foyer, en revanche, les équipes éducatives y font très attention (voir Ossipow et Aeby, 2016), tout comme les travailleurs et travailleuses sociales lors d'un accompagnement social pour les jeunes en insertion ou à l'aide sociale (voir Delay et Csupor, 2017-2019).

quand [le syndic de Bulle] [...] nous a expliqué qu'il devait lire des dossiers pour mardi et je me suis dit « Ah ouais, quand même, ils font quelque chose ! ». Ça aurait pu être une espèce de [journée] portes ouvertes. (Déborah, Bulle)

Comme les autorités, Déborah suppose que « ça n'intéresse personne », mais nos entretiens prouvent le contraire. Toutefois, à part à Anières et Marly, les communes n'offrent pas un espace de discussion où le public juvénile serait encouragé à s'exprimer et à poser des questions.

Comme pour combler cette absence de rapprochement entre élu-e-s et jeunes, les autorités délèguent parfois le rôle d'information. À Genève, les stands qui attendaient les jeunes dans le hall où avait lieu l'apéritif concernaient cependant surtout la prévention, contre le suicide notamment. La soirée organisée par la Ville de Lausanne et à laquelle nous avons pu participer en marge de notre étude propose quant à elle des tests d'alcoolémie jetables, une simulation de conduite en état d'ivresse sur un ordinateur, une simulation d'accident de la route à l'intérieur d'une voiture fixée sur un axe et qui fait des tonneaux, ou encore un test pulmonaire à un stand de prévention du tabagisme. Il semble que les « grandes » villes que sont Lausanne et Genève et qui disposent d'institutions de santé publique profitent des promotions citoyennes pour sensibiliser les jeunes à divers risques.

Si les promotions citoyennes se transformaient en séances d'information, elles perdraient de leur attrait. Il est compréhensible que les autorités ne prennent pas ce risque. De plus, les élu-e-s considèrent qu'il revient aux parents d'informer sur les démarches administratives, et à l'école d'inculquer l'éducation civique. En effet, Manuel Tornare, à Genève, passant rapidement sur des informations cruciales, laissait entendre que « vous [les jeunes] l'avez certainement appris à l'école ». Dans nos conversations avec les équipes organisatrices, celles-ci n'ont jamais semblé soupçonner un intérêt pour des informations concrètes et précises sur les conséquences du passage à la majorité.

INTÉRESSÉ·E-S ET CRITIQUES

S'intéresser aux motifs d'acceptation de l'invitation des autorités a permis de soulever quelques aspects du rapport que les jeunes entretiennent avec l'État et la sphère publique, mais aussi de montrer que ces jeunes n'étaient pas nécessairement mu·e-s par un intérêt pour la politique, et gardaient une posture critique face à leurs hôtes. Quelles formes prennent alors leurs rapports à la politique ? Nous commencerons par nous intéresser à ce qui se cache derrière l'affirmation que la politique ne les intéresse pas, et aborderons leur rapport au vote et leur idéal d'un électorat informé et autonome. Puis nous évoquerons leur propension à rejeter les extrêmes au profit d'un « juste milieu » et d'un débat démocratique qui rend justice à la complexité des objets politiques. Enfin, nous montrerons comment nos jeunes interviewé·e-s se révèlent critiques plus que protestataires.

« LA POLITIQUE, ÇA NE M'INTÉRESSE PAS »

Les enquêtes par questionnaire sur la politisation des jeunes cherchent à évaluer leur « intérêt pour la politique » ou la fréquence à laquelle il leur arrive de « parler politique »⁴⁹. Parmi les jeunes participant·e-s qui ont répondu à notre questionnaire auto-administré, 77 % disent être « pas ou peu » intéressé·e-s par la politique, tandis que 23 % disent s'y intéresser « beaucoup ou passionnément ». Cependant, ce type de résultats ne dit pas grand-chose de ce que les répondant·e-s comprennent par la notion de « politique ». Par contraste, nos entretiens nous permettent d'analyser ces significations et de mieux comprendre ce que veut dire « la politique, ça ne m'intéresse pas ».

Lors d'un entretien avec Alban, celui-ci semble botter en touche toute question portant directement sur la politique. A-t-il déjà voté depuis sa majorité ? « Non, je ne m'y intéresse pas du tout. » Discute-t-il parfois de politique avec ses parents ? « Pas du tout. Ça ne m'intéresse pas. » Au fil de la discussion, il évoque un débat organisé dans son collège. Après avoir cité de mémoire les noms

49. Par exemple, Bréchon, 2011.

des membres de l'exécutif cantonal qui participaient au débat, ainsi que leurs partis respectifs, il ajoute :

C'est nous qui devons poser les questions, dans l'aula, notamment au sujet des transports publics à Fribourg, parce que c'est assez révoltant ce qu'ils font, enfin bref. C'était toujours axé sur nous, et comme on était tous des étudiants, ils allaient tous être d'accord et nous caresser dans le sens du poil, alors que je suis sûr que la moitié ne le pensait pas. J'avais vu [un des élus] à la télévision et au sujet des transports publics, et il a dit exactement la même chose, mot pour mot. Il a dit « par exemple, prenez une maman qui a un enfant qui va chez le pédiatre, et elle a un deuxième enfant avec elle, comment elle fait si c'est tout piéton ? ». C'était impressionnant, vraiment du bla-bla pour rien. Et des textes appris par cœur, c'est des comédiens ! Je déteste ça. (Alban, Marly)

Le début de l'entretien n'aurait pas permis d'imaginer qu'il soit suffisamment intéressé à la gestion des transports publics pour la trouver « révoltante », qu'il ait la curiosité de suivre le discours d'un politicien sur une chaîne de télévision locale et de retenir le contenu du débat. Son affirmation concernant son désintérêt pour la politique signifie donc plutôt de la défiance qu'un manque de curiosité.

La notion de « parler politique » doit elle aussi être examinée. Sophie Duchesne et Florence Haegel s'intéressent à la façon dont, dans les conversations des gouverné-e-s, s'opère la politisation quotidienne, entendue à la fois comme le produit d'une compétence (celle d'une certaine « proximité à l'égard des institutions et de leurs discours »⁵⁰), mais aussi comme « l'expression et la prise en charge de clivages qui représentent les conflits fondamentaux que la communauté politique se doit d'arbitrer »⁵¹. Elles montrent que, sur la scène des interactions, rares sont les situations dans lesquelles la conflictualisation se manifeste, car celle-ci comporte toujours le risque de perdre la face. Ainsi, le « parler politique » renvoie souvent

50. Duchesne et Haegel, 2003, p. 4

51. *Ibid.*, p. 26.

à une activité de connaisseurs et connaisseuses, réservée à des personnes jugées compétentes. Dans le contexte de l'entretien comme dans d'autres situations, déclarer qu'on s'intéresse à la politique signifie s'exposer au risque de se voir poser des questions auxquelles on ne pourra pas répondre. Avertir d'emblée qu'on ne « s'y connaît trop » diminue le risque de perdre la face.

En outre, lorsque nous demandions « quelle image t'évoque la politique? », plusieurs ont décrit de vieux hommes qui s'invectivent. Il est essentiel de prendre en compte la dimension péjorative du mot « politique », renvoyant parfois à de basses manœuvres électoralistes, de fausses promesses et des scandales. Le supposé désintérêt des jeunes pour la politique tient donc en partie du rejet de cette image caricaturale.

VOTER, DROIT OU DEVOIR ?

Deux positions se dessinent au sein de notre groupe d'interviewé·e·s. Les premiers et premières ont tendance à considérer le vote comme un instrument de changement, qu'on n'utilise que si on considère nécessaire de changer quelque chose. Or, beaucoup, comme Anthony, considèrent que le système fonctionne bien.

Je pense que [voter] c'est important. Moi, j'ai des copains qui disent que le système est pourri, mais s'ils ne votent pas, ça ne va pas changer. Du moment que ça va, ok, mais si on commence à dire qu'ils devraient changer cela ou ceci, là, il faut aller voter. Il ne faut pas subir. Si on peut changer les choses, il faut le faire. Moi, je ne m'y connais pas trop en politique, mais je compte être un peu au courant de ce qui se passe. Pour voir s'il y a un truc que je ne trouve pas juste ou que je veux changer. Je n'ai pas envie de voter au pif et puis finalement c'est le mauvais choix, donc je préfère ne pas voter pour l'instant. (Anthony, Bulle)

Une étude portant sur les jeunes recrues suisses montrait, en 1991, qu'elles étaient plutôt satisfaites de la politique suisse et prêtes à laisser faire les dirigeant·e·s. « Tant que ça va bien, on

n'a pas besoin de moi»⁵² aurait été la devise. Cette logique reste actuelle et n'est pas propre aux jeunes. Les politologues estiment que le statu quo représente l'option par défaut des électeurs et électrices qui ne se sentent pas totalement informé-e-s⁵³. Par ailleurs, l'étude sur la participation politique des jeunes Suisses et Suissesses publiée en 2012 montrait que la confiance envers les autorités était corrélée négativement avec la participation au sens large, celle-ci étant en effet souvent motivée par un désir de changement⁵⁴. De même, l'abstention a tendance à augmenter durant les périodes de prospérité⁵⁵.

Le second groupe a, au contraire, tendance à voter (ou prévoir de voter) par principe⁵⁶. Il s'agit essentiellement d'élèves du collègue. Sur ce point, nos statistiques sur l'ensemble des participant-e-s reflètent les récentes enquêtes représentatives montrant une corrélation, chez les jeunes, entre la filière de formation supérieure et la participation civique⁵⁷. Outre la formation, le milieu familial joue un rôle clé, comme pour Nora, en formation professionnelle à Meyrin :

Je trouve que c'est important de donner son avis le plus possible. On a la chance de le faire, il faut vraiment être bête pour ne pas voter! Après, c'est sûr que quelques fois, c'est super compliqué! Les élections, tu ne connais pas le quart des gens et tu dois décider... Mais depuis que je suis toute petite, je me suis dit qu'il faut donner son avis.

Dans certaines familles, le premier vote est attendu et vécu en famille :

52. «Wenn es gut geht, braucht man mich nicht». Klöti et Risi, 1991, cités par Oser et Biedermann, 2003, p. 19.

53. Bowler et Donovan, 2000; Christin, Hug et Sciarini, 2002.

54. Rothenbühler, Ehrler et Kissan, 2012.

55. Neidhart, 2014, consulté le 10 février 2016.

56. 32% des jeunes avaient reçu leur matériel de vote au moment de la cérémonie et, parmi ces derniers et dernières, 71% avaient d'ores et déjà voté au moins une première fois. Ces résultats varient selon le type de formation suivi. La totalité des étudiant-e-s et des jeunes en emploi ont déjà voté. Et, si près des trois quarts des collégien-ne-s et les apprenti-e-s ont voté, seuls 59% des élèves de l'ÉCG ou de l'École de commerce l'ont fait. Cette proportion descend à 50% pour celles et ceux qui suivent des mesures d'insertion ou des formations peu qualifiantes.

57. Weber *et al.*, 2016.

C'est vrai que recevoir la première enveloppe de vote, c'est une étape. Ça m'a fait plaisir, j'étais avec mes parents pour mon premier vote. C'était important pour moi d'aller voter. (Stéphane, Bulle)

Le premier vote est un rituel marquant une forme d'entrée dans la sphère publique en tant que citoyenne ou citoyen majeur, en même temps qu'il représente une étape du passage au statut d'adulte dans la sphère privée. Si les travaux sur la socialisation familiale insistent sur la manière dont les enfants reproduisent les pratiques de leurs parents, le processus peut être inverse et le premier vote des enfants peut entraîner un regain d'intérêt (ou de discipline) chez les parents.

Je suis allée [voter] avec ma sœur, on est allés tous ensemble. En principe, c'est plutôt un truc qu'on fait tous ensemble. Après, je me rappelle que quand je n'avais pas l'âge de voter, ça leur sortait des fois complètement de la tête, mais ce n'était pas volontaire. On avait une activité le week-end. (Déborah, Bulle)

L'abstention des jeunes pourrait être moins tolérable que celle des générations plus âgées, au point que des parents abstentionnistes intermittents se sentent soudain le devoir de montrer l'exemple.

VOTER INFORMÉ·E OU S'ABSTENIR

Le manque de participation civique est souvent lu comme le résultat d'un désintérêt. Nos entretiens montrent une relation plus complexe chez des jeunes qui considèrent le vote comme une grande responsabilité qu'on ne peut prendre à la légère. Il semble parfois que meilleure est la compréhension des enjeux et de leur complexité et plus difficile est la participation. En effet, nombre de nos interviewé·e·s tiennent pour principe de base de la démocratie non pas un droit de se prononcer, mais un devoir de se prononcer *en connaissance de cause*. S'informer et peser le pour et le contre sont donc autant de conditions pour remplir son devoir civique. Yasmine a par exemple déclaré qu'elle n'irait voter que « si [elle]

arrive à faire assez de recherches par rapport au sujet sur lequel on doit voter» (Yasmine, Genève). Elle préférerait ainsi ne pas voter plutôt que de le faire sans s'estimer compétente pour cela.

L'abstention a été dénoncée vigoureusement dans tous les discours prononcés durant les promotions citoyennes. Toutefois, les jeunes que nous avons rencontré-e-s semblent parfois plus critiques quant fait que des électrices et électeurs se prononcent sans être «informé-e-s» que quant à leur abstention. À leur sujet, Carla, de Genève, déclare par exemple: «Je préfère qu'ils ne votent pas plutôt qu'ils votent un truc un peu au hasard.» La possibilité de voter blanc est très peu évoquée.

À un niveau plus personnel, certaines personnes interviewées expriment leur crainte de voter contre leurs intérêts sans le savoir. La crainte de voter «faux» n'est pas infondée. Des enquêtes post-votations montrent que les questions et les enjeux sont parfois mal compris⁵⁸. Certains sujets sont techniques et complexes, d'autres sont formulés de façon compliquée. Ian, mis face à la complexité d'un sujet de vote par sa mère, se demande si les votations sont toujours souhaitables, considérant la difficulté de s'informer.

[Une discussion avec ma mère] m'a fait réaliser que c'était assez compliqué, et au final ce n'est pas toujours ce qui est indiqué, il y a beaucoup d'autres paramètres qu'il faut prendre en compte. C'est difficile d'être au courant [...]. C'est pour ça que je pense que les votations, ce n'est pas toujours positif. De temps en temps, c'est aussi négatif parce que les gens votent sans savoir exactement... tous les facteurs à prendre en compte. (Ian, Anières)

Sa mère, médecin, lui a ainsi expliqué sa perspective sur les enjeux d'un scrutin concernant le système de santé. Cette discussion l'a fait douter de la position qu'il avait sur la question. Il remet en question ses propres compétences en se comparant à celles et ceux qu'il estime mieux informés et donc légitimés à «parler politique». Ce phénomène d'autocensure apparaît également en amont

58. Voir par exemple Sciarini, Nai et Lanz, «Analyse de la votation fédérale du 30 novembre 2014», VOX, gfs.bern.

du vote. Jenny, à Genève, explique qu'elle préfère ne pas intervenir dans certaines discussions parce qu'elle « n'en connaît pas assez » et ne veut pas être comme celles et ceux qui « ne savent pas de quoi ils parlent ». « Je n'ai pas envie d'être comme ça », dit-elle.

Le sentiment d'illégitimité ou de manque de compétence est souvent mis en avant pour expliquer l'abstention⁵⁹. Le système politique suisse, où la politique fédérale est rarement prépondérante par rapport aux cantons et aux communes et où les élu-e-s sont relativement peu médiatisés, renforce-t-il ces mécanismes ?

[En France,] on sait qui est ministre de quoi, qui est premier ministre, de quel bord il est, gauche, droite. On connaît à peu près ses idées. Alors qu'en Suisse je ne suis pas du tout au courant de ce qui se fait. J'ai un peu honte de dire ça... C'est dur de répondre quand on te demande qui est au pouvoir en Suisse. [Des gens te demandent] et tu ne sais pas répondre, tu ne sais même pas ça ! On est censé savoir. Le président des États-Unis, si on ne sait pas qui c'est, c'est qu'on vit vraiment en autarcie. (Maria, Genève)

Maria soulève le paradoxe d'être plus familière avec la politique de pays étrangers qu'avec celle de son propre pays. Les très médiatiques élections présidentielles en France et aux États-Unis semblent fournir une porte d'entrée qui manque dans le cas suisse. Mais, au-delà de ces spécificités nationales, les discours centrés sur la compétence reflètent une vision technocratique de la politique, dans laquelle les décisions sont dictées par la connaissance des sujets et non par des opinions politiques. Cette perspective semble mener à une désaffection pour la politique partisane.

Le rejet de la politique partisane par les jeunes n'est pas une découverte, mais nos entretiens permettent d'identifier les problèmes posés par les partis politiques. L'accent mis sur les compétences et les connaissances supposées nécessaires à la participation légitime complique l'identification à un parti. Plutôt que de se demander « qui défend mes intérêts », les jeunes que nous avons rencontré-e-s cherchent à savoir « qui dit vrai ». Il serait réducteur

59. Braconnier, 2010.

d'y voir une simple incompréhension des enjeux politiques et des oppositions idéologiques.

Dans le débat politique tel que les jeunes le voient, il est effectivement souvent question de « vrai » et de « faux ». Beaucoup citent, dans les entretiens, les débats entre Nicolas Sarkozy et François Hollande aux élections présidentielles françaises de 2012. De ces débats, très médiatisés également en Suisse, les jeunes se souviennent d'interminables énumérations de chiffres et de statistiques contradictoires (sur le taux de chômage, la croissance, etc.). Plutôt qu'un débat d'idées, ces confrontations portaient sur la véracité des faits avancés, contribuant ainsi à donner une place sans précédent aux « *fact-checking* ». Cette tendance allait encore se renforcer avec l'élection de Donald Trump aux États-Unis, qui a mis les « *fake news* » et la notion de mensonge au cœur de débat.

Si la politique suisse offre plus rarement de tels spectacles médiatisés, elle s'est aussi transformée de telle manière qu'elle sème une certaine confusion chez les personnes non initiées. Par exemple, au cours de ces dernières décennies, les partis se sont appropriés des thèmes qui n'étaient traditionnellement pas les leurs. En effet, certaines positions semblent maintenant faire l'unanimité, alors qu'elles cachent en réalité de grandes divergences dans la façon d'aborder le problème, ou encore sur la manière de le résoudre. Par exemple, même le parti d'extrême droite UDC, sur son site internet, cite l'écologie comme une priorité. Cette apparente homogénéité peut se révéler déroutante pour le nouvel électorat :

Je n'ai pas l'impression qu'il y a énormément de différence d'un parti à l'autre. Tout est très compliqué. Mais je m'intéresse comme je peux. (Ian, Anières)

En France également, le recentrement des programmes politiques (consensus sur l'économie de marché, sur la lutte contre le chômage) expliquerait la croissance du nombre de jeunes se revendiquant apolitiques, et la réduction des clivages gauche-droite entre les jeunes. En effet, alors qu'un tropisme de gauche était encore bien visible durant les années 1980, la jeunesse née dans les années

1980 aurait des positions plus poreuses et contradictoires⁶⁰. Des constats similaires sont formulés aux États-Unis. La moitié des jeunes né·e·s dans les années 1980 et 1990 ne veulent ou ne peuvent pas s'identifier à un parti et seul un tiers de ces jeunes voient une « grande différence » entre les républicains et les démocrates, ce qui les distingue fortement de la génération de leurs parents, et plus encore de celle de leurs grands-parents⁶¹.

Au-delà des tendances générales, la politique partisane a encore des adeptes – et même des passionnés – chez les jeunes. Ricardo, né dans une famille syndicaliste d'origine italienne, attendait avec impatience sa majorité pour se présenter aux élections communales au sein des Jeunes socialistes.

VIGNETTE 5: RICARDO, APPRENTI, COMMUNE DE MARLY: DES AMBITIONS POLITIQUES

Ricardo me propose de le retrouver dans le jardin de l'Université de Fribourg, à deux pas de la gare. Il fait beau, on s'assoit sur un banc. Ricardo n'a participé qu'à la deuxième partie des promotions citoyennes de Marly et se souvient bien d'avoir été appelé à monter sur scène pour « recevoir la feuille avec le certificat de la promotion civique, et un petit cadeau, le livre sur l'histoire de Marly et une belle fourre [porte-documents] qu'on a eu en récompense, finalement, d'être dans l'année des 18 [ans], en fait ». Les participant·e·s, il les avait déjà tou·te·s vu·e·s. « Marly, ça a beau être un village de 7000 habitants, t'arrives quand même à connaître un peu tout le monde. » Ses parents et sa petite sœur étaient aussi présent·e·s, à sa grande satisfaction.

Il ajoute: « Et puis, ça c'est sympa, tu peux aussi discuter avec les hommes politiques qui sont là-bas. » Il dresse ensuite la liste des personnes qui ont prononcé un discours, non sans une certaine fierté de connaître leurs noms et fonctions. En substance, les discours disaient « qu'ils sont fiers [...] qu'il y ait des jeunes à Marly qui sont encore contents d'être ici et qui sont intéressés par certaines choses. Tout simplement, montrer l'intérêt que le

60. Muxel 2010, pp. 153 et 159.

61. Pew Research Center, 2014.

Conseil général de Marly a d'avoir des jeunes en service finalement.» Mais aussi «de les convaincre de venir voter, parce que ce n'est pas évident quand on est jeune de se dire "j'ai un papier de vote, il faut que j'aille voter", contrairement à moi qui n'ai pas beaucoup de difficulté pour le faire.» L'abstention des jeunes, «c'est scandaleux, on leur offre la possibilité de pouvoir s'exprimer, alors qu'en France, c'est une fois tous les quatre ans qu'ils votent... moi, ça me sidère qu'on leur laisse le choix et qu'après ils osent encore râler. Si t'as voté et que tu râles après, pas de souci, mais si tu ne votes pas, tu ne mérites même pas d'ouvrir la bouche.» Durant le repas qui a suivi la cérémonie du dimanche, il regrette que les politiciens aient été tous à la même table au repas, il serait volontiers allé «discuter un peu avec, des projets de la commune pour ces prochaines années...»

Son père, président d'un syndicat, n'y est pas pour rien dans cet intérêt. Il exprime aussi une admiration sans faille pour certaines personnalités publiques du parti socialiste, dont il est membre. «Je fais partie des Jeunes socialistes, donc, avoir par exemple une fois Christian Levrat ou Alain Berset [des ténors de la politique nationale] devant toi, pouvoir discuter avec... [rire] Ouais, moi je me dis, le jour où je suis comme lui, je suis content et puis voilà! Il est quand même au National! Ça, c'est mon rêve; mon objectif, c'est communal déjà. [...] J'ai dit "Ah, Merci Monsieur Levrat" et il me dit: "Tu sais, tu peux me tutoyer", alors là, j'étais encore plus... aaaah! [...] Dans ce monde-là, on se tutoie tous, j'ai découvert ça.» Il tient tout de même à préciser qu'il ne suit pas aveuglément la ligne du parti. «J'ai beau payer ma cotisation au PS, parfois certaines idées PDC (centre droit) me plaisent, il y a des fois où je me mets en rogne avec le PS.»

La majorité civique est pour lui synonyme de nouvelles possibilités de prendre part à la vie politique. «À la prochaine législature, je vais me proposer. Pas forcément prendre de fonction directement, mais tout simplement faire partie du comité, et regarder comment ça fonctionne.» Mais il n'y a pas que la politique: «Y a les impôts, tu dois créer un budget, t'es beaucoup plus responsable, t'as l'assurance maladie à payer, t'as les assurances professionnelles, non professionnelles, accidents. C'est

tous ces trucs qui m'intéressent parce que finalement, j'avais l'impression de gérer peu de choses quand j'ai commencé mon apprentissage [de constructeur métallique].»

Ricardo n'a néanmoins pas attendu d'avoir 18 ans pour s'investir dans la société civile. Il a fait partie d'un club de natation à Fribourg, des scouts de Marly et du club de judo. Aujourd'hui, il fait partie du comité d'un club de bowling à Fribourg, où il entraîne les juniors. «[Si je suis] au comité, c'est parce que j'ai besoin de me sentir un peu plus haut, me dire "voilà, maintenant je gère quelque chose", j'ai une partie de la gestion, avec un président, moi je suis le secrétaire.» Il est également bénévole pour une activité de la commune de Marly qui consiste à mettre des salles de gymnastique à disposition des jeunes le samedi soir. C'est par ce biais qu'il connaît également des membres du Conseil communal.

Il a prévu de fêter ses 18 ans avec sa famille le jour même, puis avec ses ami·e·s une ou deux semaines plus tard, à «la cabane des jeunes». Il sait déjà que sa famille lui préparera une fête pour ses 20 ans. «Tradition familiale.» En fêtant les 20 ans, sa famille semble donc célébrer le passage à l'âge adulte plus que le passage à la majorité. Il est aussi possible que la tradition familiale soit restée sur la majorité civile à 20 ans, telle qu'elle existait jusqu'en 1996. Son groupe d'ami·e·s a aussi un rituel : ils et elles s'invitent au restaurant à leur majorité. «Ce petit groupe, on est quand même douze dedans, et puis vachement proches, vachement soudés.» Si lui a commencé un apprentissage, il garde contact avec ses camarades de collègue. Il va manger avec elles et eux tous les vendredis. Il apprécie de pouvoir discuter avec elles et eux ; ce qu'il ne peut pas toujours faire avec ses collègues. «En fait, je n'ai pas la même façon de penser que mes collègues, on va dire ça comme ça, [...] pour eux, je suis un attardé mental [...]. Tandis qu'avec les collégiens, bien sûr, ils ne sont pas forcément d'accord avec moi, que ce soit bien clair, mais [...] on arrive à débattre.»

Il m'explique avoir vécu à Fribourg jusqu'à ses 7 ans, avant de déménager à Marly. Je lui demande s'il se sent Marlynois. «Je me sens Trévalien, c'est de Treyvaux [à environ 10 kilomètres de Marly]. [...] J'ai toute ma famille qui est là-bas et comme j'adore

le vélo, je vais souvent par là-bas faire des petits tours. [...] Je n'arrive pas à te dire pourquoi je ne me sens pas plus de Marly que de Treyvaux. Moi, si je devais être très clair, je me sens Italien, Espagnol et puis maintenant Suisse parce que j'ai la nationalité.» Ses lieux d'attache sont aussi disséminés dans la région. Il aime aller au bord de la Gérine (rivière à Marly) avec ses ami-e-s. Ils et elles y parlent des fois de «politique et puis de la vie de tous les jours... euh... pour draguer, c'est bien [rire] tout simplement». Mais il se dit aussi lié à «la Basse-Ville à Fribourg, parce que c'est beau tout simplement, et puis il y a un bar, le Banshees', qui est génial, j'y passe clairement quasi tous mes vendredis soir [...], et puis à Treyvaux, l'entreprise X, parce que le stage que j'ai fait là-bas était magnifique, et mon grand-père a bossé là-bas.» Quand je lui demande s'il s'imaginerait déménager, il me répond comme s'il habitait effectivement à Fribourg: «[À l'avenir], je resterai sur Fribourg, franchement, [...] ou dans les communes environnantes, pour que je sois à proximité de la ville. Je crois que je ne pourrais pas quitter ma ville, en tout cas pas maintenant.» «Quand tu dis ma ville, tu penses à laquelle?» «Ma ville? C'est celle où on est maintenant, Fribourg quoi, c'est où je passe le plus clair de mon temps, quand je bosse le matin, c'est à la gare de Fribourg que je vais, je la vois en permanence cette ville, je ne peux pas la quitter des yeux et chaque fois je découvre d'autres choses.»

À la fin de son apprentissage de constructeur métallique, Ricardo aimerait commencer un autre apprentissage comme dessinateur en construction métallique, dans la même entreprise. C'est son patron qui lui a fait cette proposition, et il se réjouit d'avoir deux diplômes en poche. Il aimerait peut-être un jour devenir ingénieur, et il irait faire cette formation à Bâle, pour apprendre l'allemand. Mais, bien sûr, il ne veut pas écarter pour autant la possibilité d'une carrière en politique. D'ici là, il prévoit de faire son service militaire et semble se réjouir du traitement «à la dure» que promet l'école de recrues. De plus, «comme je fais du tir, ça m'intéresserait de tenir une arme».

L'AUTONOMIE CONTRE LE PARTI ?

Le « problème » de la politique partisane telle que les jeunes interviewé.e-s la perçoivent s'explique aussi par un idéal d'autonomie. Cet idéal ne correspond pas uniquement à une idée de la citoyenneté, mais aussi et peut-être surtout à une représentation de l'adulte. Devenir adulte signifierait de devenir capable de penser par soi-même, de s'affranchir dans une certaine mesure de sa socialisation familiale notamment, mais aussi des influences de tout autre groupe qui prétendrait penser à notre place. Cette vision rappelle bien sûr l'idée de l'individu moderne qui, comme l'a montré Elias⁶², veut exister par lui-même. Cet idéal aurait pris la forme d'une injonction à « être soi-même », c'est-à-dire un individu émancipé, devant construire ses propres règles et sa propre morale⁶³. Le système politique partisan et la démocratie représentative se trouvent en porte-à-faux avec cet idéal.

Je pense que, pour un sujet, on peut être pour un groupe et, pour un autre sujet, on peut être pour un autre groupe. Le problème, c'est que tout le groupe doit être pour, aussi... [...] Et moi, je veux avoir un avis différent sur chaque sujet, et puis des fois ça va avec un groupe, et des fois non, tu vois? (Jonas, Marly)

Cet extrait montre que le principe de la discipline partisane est bien compris, mais rejeté. Benjamin attribue ces principes à un comportement grégaire :

Je n'aime pas le fait d'être un mouton et de suivre ce que dit le parti. D'ailleurs, s'il y a quelque chose qu'ils proposent et que je ne suis pas d'accord, je voterai à l'opposé. Ce n'est pas « ils ont dit de voter ça, alors je vote ça ». Si je veux voter ça, je vote ça et si je n'ai aucune idée, je vote blanc. (Benjamin, Genève)

Cette crainte de s'inféoder à un mouvement ou un groupe qui manipule et contraint est présente dans la plupart de nos

62. Elias, 1991.

63. Ehrenberg, 1998, p. 14.

entretiens. Bréchon la lie à une « culture de l'individualisation ». Pour lui, les jeunes « ne veulent pas qu'on leur dicte leurs idées ou comportements politiques. Elles et ils veulent se faire eux-mêmes leurs opinions, sans se couler dans le moule tout fait d'une grande idéologie ou d'un parti politique. »⁶⁴ Résumant bien cette idée, Léo explique : « Personne ne correspond à mon point de vue. [...] La personne qui me représenterait, ce serait moi-même » (Léo, Meyrin). Tim, lui, dit ne se fier qu'à « [son] idéologie à [lui] » (Tim, Genève).

Pour Géraldine Bozec, le fait que l'école ait intégré « l'éducation à la citoyenneté » renforce ces tendances. Alors que la vie politique serait faite de conflits et de rapports de pouvoir, l'école valorise « la figure du citoyen individuel en mettant l'accent sur l'indépendance intellectuelle et l'autodiscipline »⁶⁵.

On pourrait avancer que cette influence de l'école est passagère et qu'une fois confronté·e·s plus directement aux conflits et aux rapports de pouvoir qui traversent nos sociétés, les jeunes comprendront la relative cohérence qui se loge derrière les positions politiques et se rendront compte qu'ils et elles sont plus souvent proches d'un parti que d'un autre. Cet effet d'âge joue aussi dans le rapport non seulement à la citoyenneté, mais aussi à l'âge adulte. Les jeunes interrogé·e·s ont souligné l'importance de penser par soi-même dans le contexte de la démocratie, mais aussi plus largement dans ce qui fait l'adulte accompli.

Cette opposition entre jeunes influençables et adultes intellectuellement autonomes apparaît dans les discours sur l'âge de la majorité. Alors qu'on pourrait imaginer les jeunes comme étant plutôt partisan·e·s d'un abaissement de l'âge de la majorité, il semble que cette préoccupation concernant l'autonomie les rende réticent·e·s. En effet, une enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de la jeunesse suisse âgée de 17 ans montrait en 2015 que 90 % d'entre-eux s'opposeraient à un abaissement de l'âge de la majorité civique⁶⁶. « Plus jeune, je cherchais à me fondre dans la masse », se souvient Chloé (Anières). « Je ne sais pas si à 16 ans les gens sont capables de penser par eux-mêmes », ajoute-t-elle. Dans

64. Bréchon, 2001, p. 106.

65. Bozec, 2018

66. CFEJ, 2015.

notre enquête, les personnes âgées de 18 ans se considèrent souvent elles-mêmes comme influençables et pas suffisamment compétentes.

Le rapport aux parents est ainsi empreint d'un paradoxe : en même temps que les jeunes majeur-e-s considèrent leurs parents comme plus compétents, ils et elles tentent ne pas trop se laisser « influencer », comme Ian (Anières) :

Ce que j'essaie surtout, c'est d'avoir un avis pas forcément toujours le même que celui des parents parce que je me suis rendu compte que tout le monde a le même avis que ses parents. Moi, ce qui m'intéresse, c'est ce qui est vrai, ce qui est faux, faire la part des choses.

Les parents sont ainsi une source d'influence qu'il faut savoir gérer. Sans les désavouer, certain-e-s jeunes trouvent leurs parents trop à gauche et votent au centre (Elsa, Bulle) ou trop à droite et votent à gauche (Marc, Bulle). D'autres s'imaginent encore plus à gauche que leurs parents (Stéphane, Bulle). Il s'agit toutefois plus de nuances que de ruptures. L'avis des parents n'est pas rejeté, mais considéré avec prudence :

Il y a bientôt l'initiative sur le prix du livre, donc je pense que je demanderai l'avis de mon papa. Sans forcément le suivre, mais ça m'influence un petit peu. Après, il y a aussi ma meilleure amie qui est dans la politique [...], mais j'espère ne pas trop me faire influencer. (Déborah, Bulle)

Nos entretiens laissent apparaître une faible conflictualité entre les jeunes adultes et leurs parents, en accord avec l'idée que « le fossé entre les générations s'est atténué »⁶⁷.

[Nous n'avons pas le même avis] pour tout, mais je pense qu'on a une base qui est plus ou moins la même. Vu que ce sont eux qui m'ont éduquée. En tout cas, on sait qu'on n'est pas pour la droite. Ça, c'est sûr. (Chloé, Anières)

67. Muxel, 2010, p. 223.

Il s'agit bien, à 18 ans, de négocier l'héritage idéologique familial, «entre affiliation et expérimentation»⁶⁸, dans un contexte de rapprochement normatif entre les générations des jeunes et de leurs parents.

À LA RECHERCHE DU JUSTE MILIEU

La politisation des jeunes rencontré-e-s aux promotions citoyennes est marquée par un rejet des extrêmes, qu'ils ou elles soient de gauche ou de droite. Nombreux sont ceux et celles qui se prétendent «ni de gauche ni de droite», suivant l'idéal du «juste milieu». D'autres considèrent que les partis de gauche et de droite sont complémentaires. Les premiers seraient «bons» dans «le social» et les autres dans «l'économie». En stage dans le cadre de son apprentissage, Boris déclare :

Moi, je pense qu'il faut de tout en Suisse; c'est un beau pays, il faut de la droite, de la gauche et du centre. [...] Je ne partage pas forcément les idées de la droite, en tout cas. Ni certaines idées de la gauche aussi. Des fois, ça va un peu trop loin, surtout la droite. Mais je pense qu'il faut un peu de tout. (Boris, Bulle)

Ainsi, les jeunes personnes interviewées savent parfois ce qu'elles ne veulent pas, avant de pouvoir se positionner sur l'échiquier politique. Alban, jeune Marlinois que nous citons précédemment et qui accusait les élu-e-s présent-e-s à un débat dans son collège d'être des comédien-ne-s, déclare :

Je n'ai pas à m'identifier à un parti, je prends des idées un peu partout. Le Parti socialiste, c'est plus ce qui me correspond, mais il y a aussi des choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord du tout. [...] En fait, je vote surtout parce que je ne veux pas que certaines personnes soient élues. (Alban, Marly)

68. *Ibid.*, pp. 61-62.

Pour reprendre une formule empruntée à Jean-Louis Missika⁶⁹ et fréquemment employée pour décrire la jeunesse, il s'agit là d'une forme de « politisation négative », c'est-à-dire d'une politisation fortement empreinte de défiance. Un rapport du Pew Research Center montre également que nombre de jeunes aux États-unis se déclareraient apolitiques tout en votant majoritairement pour le parti démocrate⁷⁰.

Le rejet des positions idéologiques les plus marquées peut être lu comme une valorisation du consensus, souvent présenté comme caractéristique du système politique suisse (en particulier l'idée que le gouvernement multipartite fonctionne comme un collège). Ce fonctionnement est souvent vanté dans les médias et probablement dans les cours de civisme. Dans cette perspective, comme le dit Maude, de Genève : « Tout ce qui est dans l'extrême, ce n'est de toute façon pas bon. »

Dans un portrait de la politique suisse, Jean-Pierre Fragnière déclarait : « Le pragmatisme est dominant. Les grandes idées, les grands projets sont rapidement suspects. Les décisions politiques se prennent avec mesure, loin des extrêmes, au terme d'une lente recherche de la voie moyenne. »⁷¹ Les politicien-ne-s eux-mêmes mettent en avant cette « culture du compromis », la liant au « succès suisse ». À l'occasion de la fête nationale du 1^{er} Août 2013, Johann Schneider-Ammann – alors conseiller fédéral – a tenu un discours intitulé « La force de la Suisse réside dans sa culture du compromis ». Cet extrait illustre la façon dont le compromis est érigé en particularisme, voire en trait culturel suisse.

Cette culture du dialogue est le ciment de notre système politique : elle empêche que les intérêts particuliers ne soient placés au-dessus du bien commun ; elle rend le compromis possible. Il n'est pas rare que le compromis soit vilipendé, qu'il soit dénoncé comme le règne de la demi-mesure et de la mollesse, et qu'il soit finalement perçu comme un signe de faiblesse. Or, c'est tout le contraire. Le compromis est le résultat d'un dialogue fructueux

69. Missika, 1992.

70. Pew Research Center, 2014.

71. Fragnière, 1988, p. 11.

dans lequel les avis s'affrontent pour dégager la meilleure solution. C'est un dialogue qui ne connaît ni vainqueur ni perdant, une discussion à l'issue de laquelle la solution fait droit à tout le monde. Nous le savons tous : à chaque question font écho plusieurs réponses, le monde n'est pas tout noir et blanc. Et c'est précisément dans un tel contexte qu'une culture du dialogue versée vers le compromis est si précieuse. [...] Nous devons prendre soin de cette culture typiquement suisse de participation politique qui a fait notre succès. Ne laissons pas la discussion politique dégénérer en luttes de pouvoir enferrées dans les rigidités et les carcans doctrinaires.⁷²

Cette vision très optimiste du dialogue politique semble partagée par nombre de nos répondant-e-s. Les partis « extrêmes », moins consensuels, renvoient au blocage et à l'immobilité.

Considérant que le public juvénile des cérémonies citoyennes est en majorité inséré dans une filière de formation⁷³, on peut émettre l'hypothèse qu'il a statistiquement moins de chance d'être issu de couches sociales votant à l'extrême gauche ou à l'extrême droite⁷⁴. En France, Nona Mayer relève que « le degré d'appréciation de [Marine Le Pen] croît de manière linéaire avec le degré de précarité »⁷⁵. En Suisse, le lien semble moins évident. Philippe Gottraux et Cécile Péchu⁷⁶ montrent que les catégories de population peu insérées socialement et professionnellement constituent effectivement une partie de l'électorat de l'UDC, mais que celui-ci compte aussi des individus issus de milieux bourgeois conservateurs et aisés. Quant aux membres des groupes militants d'extrême gauche étudiés par Florence Passy, elles et ils sont plutôt bien inséré-e-s socialement et professionnellement, et souvent diplômé-e-s⁷⁷. Deux hypothèses peuvent donc éclairer cette « politisation négative ».

72. Discours prononcé lors de la fête nationale du 1^{er} Août 2013 à Guarda (Grisons).

73. Rappelons que 97,6% des jeunes ayant répondu au questionnaire auto-administré étaient en formation en 2012.

74. En France, au premier tour de la présidentielle de 2007, un tiers des chômeurs et chômeuses et un tiers des jeunes sans diplôme ont voté pour l'extrême droite ou l'extrême gauche, contre seulement deux étudiant-e-s sur dix (Muxel, 2010).

75. Mayer, 2013, p. 59.

76. Gottraux et Péchu, 2011.

77. Passy, 1998.

La première est qu'il s'agit avant tout d'un discours et que les jeunes peuvent voter pour l'un ou l'autre des partis dits « extrêmes » au moment des élections. L'autre hypothèse est que l'invitation formelle des autorités aux promotions citoyennes et l'invitation de notre équipe de recherche à participer à un entretien produisent un effet de filtre qui tient à distance les individus les plus contestataires, à gauche comme à droite.

PRENDRE GOÛT AU DÉBAT

Celles et ceux qui affirment sans ambages que la politique les intéresse affectionnent particulièrement le débat. Plusieurs jeunes nous ont expliqué qu'ils et elles ne discutaient pas souvent de politique avec leurs ami-e-s parce que leur cercle d'ami-e-s avait de manière générale les mêmes avis. Or, ces jeunes disent apprécier de discuter avec des personnes ayant des opinions différentes. On trouve dans cette attitude consistant à valoriser le débat contradictoire la même estime portée à la démocratie, en tant que système inclusif et ouvert aux différents points de vue. Marc, jeune Bullois d'origine chinoise, se sent proche du Parti libéral-radical (droite libérale), mais apprécie d'échanger avec ses parents, plus proches du Parti socialiste :

Le débat, c'est plutôt un moteur de changement. Ça permet de confronter les idées. Je préfère discuter avec quelqu'un qui n'est pas du même avis que moi pour voir ce que pense l'autre. Ça fait se questionner soi-même. (Marc, Bulle)

Une jeune Iranienne née en Suisse apprécie le débat avec son beau-père :

Je trouve [que] c'est toujours intéressant quand quelqu'un a une opinion divergente parce que ça permet de faire un petit débat comme ça et tout et puis [...] ça nous permet peut-être de remettre en question ce qu'on pensait et de se faire un avis différent, d'avoir un point de vue différent. (Yasmine, Genève)

Le débat, dans ces deux extraits, est une fin plus qu'un moyen. Il vise moins à aboutir à une décision collectivement qu'à permettre de « se questionner » pour le premier interviewé, et « se remettre en question » pour la seconde. Ces deux jeunes semblaient d'autant plus conscient-e-s de la valeur du débat qu'il et elle relevaient les déficits démocratiques dans leurs pays d'origine respectifs.

L'école participe à développer ce goût du débat. Les cours d'histoire et parfois de géographie semblent politiser plus que ceux de civisme. Premièrement, ces derniers représentent nettement moins d'heures sur l'ensemble du cursus, et laissent ainsi moins de place aux débats en classe par exemple. Deuxièmement, il y est souvent question d'apprendre le fonctionnement du système politique et de ses institutions. Or, l'intérêt des jeunes semble porter davantage sur les sujets de la politique que sur son fonctionnement. Les cours d'histoire et de géographie ont l'avantage d'éclairer les débats politiques en les mettant en perspective. Stéphane, de Bulle, explique que son enseignant d'histoire, avant chaque votation, « fait l'historique » du sujet, puis organise un débat. Troisièmement, les cours d'histoire et de géographie semblent transmettre des compétences qui permettent une lecture critique de l'actualité et des enjeux politiques. Léo se souvient de la leçon d'un enseignant d'histoire qui avait présenté, avec articles et émissions à l'appui, une thèse qui était en fait un canular.

Et ça a aiguisé notre sens critique parce que c'est faux [rire] et, ça, c'était vraiment génial parce que ça a vraiment été retenu par tout le monde, et je pense que c'est vraiment la meilleure façon de faire retenir par un enfant. Et je pense justement que le sens critique est une des premières valeurs essentielles dans la vie politique. (Léo, Meyrin)

Des jeunes de notre corpus soulignent avec satisfaction la neutralité du corps professoral. Celles et ceux qui affichent clairement leurs opinions sont en revanche accusés de manipulation. Outre les débats organisés, l'école suscite l'intérêt en permettant aux élèves de suivre en direct les élections du Conseil fédéral, en proposant des votes internes, ou encore en organisant une visite du Palais

fédéral. Un jeune de Düdingen se souvient d'y avoir rencontré des élu·e·s de sa région. Une telle visite avait permis de mettre des images sur des noms (de personnes ou de lieux).

La famille reste néanmoins le principal vecteur de politisation. Sur la base d'une étude quantitative menée en 2002 en France, Vincent Tournier⁷⁸ montre que le facteur d'apprentissage de la norme électorale le plus fort est la discussion avec les parents. Mais quand la proximité avec les parents limite le débat, la famille élargie peut représenter une occasion de se confronter à une diversité d'opinions. Dans un café à Meyrin, Léo explique: «Ma grand-mère essaie de m'influencer un peu et ma mère dit exactement le contraire de ma grand-mère.» Dans la même commune, Nadia évoque «une tante de ma mère qui est dans la politique [...]», chaque fois qu'il y a une fête de famille, elle ramène des trucs à faire signer.» Pour Yasmine (Genève), c'est le beau-père – «une personne qui aime bien discuter et débattre» – qui crée de «grandes discussions».

Le débat est par contre parfois redouté ou même évité, quand on sait qu'il risque de déboucher sur un conflit. Célia, à Genève, se souvient d'un débat familial houleux qui a «fini avec des insultes»: «C'était sur l'expulsion des criminels étrangers.» Alors que «discuter de politique» est souvent considéré comme un indicateur de politisation⁷⁹, il semble que certain·e·s jeunes ne discutent pas ou rarement de politique avec leurs proches pour éviter les conflits et préserver des liens.

CRITIQUES, MAIS PAS PROTESTATAIRES

La jeunesse est parfois imaginée comme la ligne de front de la protestation, remettant en question l'ordre et l'autorité des aîné·e·s. La jeunesse française serait par exemple plus protestataire que les aîné·e·s: 68% des 18-24 ans contre 48% des plus de 65 ans déclareraient qu'il est extrêmement ou très important pour la

78. Tournier, 2009.

79. Par exemple, Pierre Bréchon (2001, p. 103) construit une échelle de politisation à partir de trois questions, dont une est «Discuter de politique avec ses amis (souvent, de temps en temps, jamais).» Il faut toutefois relever que, comme le montre Vincent Tournier (2009, p. 104) en France, la variable «Discutent de questions politiques avec des amis» est positivement corrélée avec d'autres variables, comme «S'intéressent à la politique».

démocratie que les gens manifestent⁸⁰. Ils ou elles voteraient moins, mais manifesteraient davantage. Nos entretiens résonnent d'un son de cloche bien différent.

Nous observons une jeunesse méfiante et exigeante vis-à-vis de la classe politique. Se voulant pragmatiques, les jeunes que nous avons rencontré·e·s reconnaissent souvent qu'il y a du bon et du mauvais dans la classe politique, mais ont foi en la démocratie et ne ressentent pas le besoin de protester autrement que par les urnes. La manifestation de rue souffre en Suisse d'une mauvaise image. Une raison en est sans doute la foi dans la démocratie directe : la *vox populi* s'exprime par initiative populaire⁸¹ et référendum, pas besoin de sortir dans la rue. C'est méconnaître l'histoire sociale suisse, ponctuée de grandes manifestations ouvrières, paysannes, écologistes et même bourgeoises⁸². Quant aux années qui ont suivi notre enquête, elles ont vu de massives « grèves des femmes » et « marches pour le climat ». Mais il se trouve que les années précédant l'enquête ont été plutôt calmes sur ce plan, et la très grande majorité de nos interviewé·e·s⁸³ n'a jamais manifesté. Quelques personnes se souviennent avoir accompagné leurs parents quand elles étaient enfants, mais sans se rappeler de la cause défendue à l'époque. Des Genevois·e·s ont participé à la manifestation cycliste *Critical Mass*, mais les accrochages avec des automobilistes et avec la police les ont refroidi·e·s. Un jeune de Düdingen a rejoint pour la première fois une manifestation lors du défilé « *Tanz dich frei* » en 2013 à Berne. Cette manifestation de jeunes réclamait une vie nocturne moins strictement réglementée dans la capitale suisse.

Pour les autres, cette forme d'expression se résume à l'image qu'en montrent les médias, notamment à propos de l'actualité française. Chloé se souvient d'avoir vu à la télévision des manifestations « où ils brûlent des poubelles, ils cassent des vitres, vont voler dans les magasins ». Elle ajoute : « Je trouve ça moyen. Ce n'est pas

80. Muxel, 2011.

81. L'initiative populaire, en Suisse, permet à un certain nombre de citoyen·ne·s de proposer un texte et de le soumettre au vote.

82. Brasser-Moser, 2005.

83. Sur les 578 jeunes ayant répondu à cette question lors du questionnaire auto-administré, ils et elles sont 35,5 % à avoir déjà participé à une manifestation.

comme ça que ça va changer, au contraire. Ça me ferait surtout peur de me retrouver là au milieu» (Chloé, Anières).

À Genève en particulier, l'électorat avait récemment approuvé une loi (en 2012) obligeant les responsables de l'organisation d'une manifestation à engager un service d'ordre et à payer pour les éventuels dégâts, en plus d'une amende si des déprédations étaient constatées. La loi prévoyait aussi, en cas de violences, d'interdire aux équipes organisatrices tout nouveau rassemblement dans un délai d'un à cinq ans. Saisi par les opposant-e-s à la loi, le Tribunal fédéral a jugé que ce dernier article contrevenait aux droits fondamentaux que sont les libertés d'opinion et de réunion et l'a annulé. Cette attitude était sans doute nourrie du souvenir des déprédations commises en marge de manifestations contre la tenue du sommet du G8 à Évian en 2003, puis des « casseurs » de la manifestation contre une réunion de l'OMC en 2009.

Nos jeunes interviewé-e-s mettent en avant deux raisons principales de ne pas protester. La première est qu'elles et ils sont globalement satisfaits de leur situation et la deuxième est que d'autres moyens sont à disposition pour changer la situation si nécessaire. « Je pense qu'en général, ça marche pas mal en Suisse. On n'a pas de quoi se plaindre, tout le monde est à peu près content », explique Yannis (Bulle). Au moment de l'enquête, la crise affectait durement la jeunesse de nombre de pays européens. Fin 2014, le taux de chômage des moins de 15-24 ans était de 53 % en Espagne, 42 % en Italie et 24 % en France. En Suisse, ce taux était de 8,6 %⁸⁴.

Difficile aussi de passer à côté des troubles politiques qui ébranlaient le nord de l'Afrique au moment de notre enquête. Les « Printemps arabes » montraient une jeunesse se soulevant contre l'oppression de régimes autoritaires. Ces événements, dont il a été question durant les promotions citoyennes, ont renforcé la conscience « d'avoir la chance » de vivre en Suisse. Déborah (Bulle) explique : « Je trouve qu'on a une chance incroyable d'habiter en Suisse. Parfois, même moi j'oublie qu'on est pourris gâtés ». La très faible propension à la contestation dans nos interviews peut

84. Eurostat, 2015. Le taux de chômage des jeunes est calculé en divisant le nombre de chômeurs âgés de 15 à 24 ans par la population active totale du même groupe d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

s'expliquer en partie par le sentiment de ne pas avoir le droit de se plaindre.

Toutes et tous les jeunes ne rejettent pas la contestation dans son principe. La manifestation comme forme d'expression de mécontentement est pour certain·e·s légitime, même s'ils ou elles ne trouvent rien, pour l'instant, de suffisamment « scandaleux » (Michael, Marly), « inhumain » (Hakim, Marly) ou « aberrant » (Helena, Marly) pour descendre dans la rue. Il y aurait bien « la pauvreté dans le monde, mais on ne peut pas faire grand-chose » (Boris, Bulle). La manifestation est l'outil de dernier recours. Dans cette perspective, elle constitue, comme le dit Audrey, l'expression d'un « ras-le-bol général », voire les prémices d'une révolution. À l'absence de cause s'ajoute l'idée que des voies institutionnelles existent pour changer l'ordre établi, au besoin. « Ici, c'est stable, explique Audrey (Marly), donc on n'a pas vraiment de raison de se révolter, mais dans des dictatures, ils sont obligés de se révolter pour que ça change. » Et si on veut quand même changer les choses? lui demande-t-on. « On fait une initiative populaire. »

Parmi les récentes grandes manifestations en France, on peut retenir que celles contre le « Contrat première embauche » et celles contre le « Mariage pour tous » réclamaient un référendum. Fin 2018, les « gilets jaunes » manifestaient (notamment) pour l'instauration d'un « référendum d'initiative populaire ». En Suisse, les votations donnent au moins quatre fois par année l'impression que c'est le peuple qui décide: « Étant donné qu'en dernier recours on demande toujours au peuple, les gens après ils ne râlent pas, ils ne vont pas faire des grèves, comme on voit dans d'autres pays », suppose Jonas (Marly).

Nous avons suggéré qu'adhérer à un parti politique était parfois vu comme incompatible avec l'idée de l'adulte qui « pense par lui-même ». Comme le parti politique, la manifestation apparaît peut-être comme une forme d'expression qui ne correspond pas à l'idéal d'un individu ayant ses idées propres. Rejoindre une manifestation signifie en effet suivre des mots d'ordre, reprendre des slogans, former une masse. Comme l'explique Marine, engagée à gauche à Genève, mais n'ayant jamais participé à une manifestation: « Je n'ai pas envie d'être un mouton qui suit des gens. »

L'attitude peu contestataire de nos interviewé·e·s révèle aussi un rapprochement entre les générations en matière de valeurs et d'attitudes. En cela, la jeunesse suisse ressemblerait à la jeunesse allemande qui, à l'instar de celles d'autres pays européens, se sentirait généralement proche de la génération précédente. 90 % des jeunes Allemand·e·s déclaraient bien s'entendre bien avec leurs parents⁸⁵. En France, Olivier Galland note qu'une plus grande prise en compte des jeunes et des rapports moins autoritaires entre les générations diminuent le besoin de contestation⁸⁶. L'auteur met cependant en garde contre une vision monolithique de la jeunesse. Les clivages, notamment entre jeunes qualifié·e·s et jeunes non qualifié·e·s, seraient importants.

En outre, les dynamiques de protestation changent rapidement. Les jeunes interrogé·e·s dans notre enquête n'avaient que 5 ou 6 ans quand l'altermondialisme est apparu sur le devant de la scène mondiale à Seattle en 1999. Le mouvement fait la une des médias suisses lors des manifestations à Genève au moment d'un sommet de l'ONU en 2000, la même année pour la première manifestation contre le Forum économique mondial de Davos, puis en Suisse romande durant la réunion du G8 à Évian en 2003. La mobilisation des jeunes dans ces manifestations était importante, mais celles et ceux que nous avons rencontré·e·s n'avaient alors que 9 ou 10 ans. Le temps d'atteindre leur majorité huit ans plus tard, le mouvement s'était déjà essoufflé.

Il est aussi concevable que les jeunes s'engagent dans d'autres formes de contestation, notamment sur internet. Alors que nous évoquions avec eux des questions de participation électorale et de manifestations de rue, il est probable qu'ils et elles n'aient pas considéré que partager ou commenter des articles, images ou vidéos sur les réseaux sociaux pouvait relever d'une forme de critique. Cependant, des enquêtes suggèrent que les activistes « *online* » sont globalement les mêmes que les activistes « *offline* » et que les écarts de participation entre les personnes les plus avantagées sur le plan socio-économique et les autres persistent⁸⁷.

85. Albert, Hurrelmann et Quenzel, 2010.

86. Galland, 2001, pp. 177-183.

87. Taewoo, 2012.

DES JEUNES CONCERNÉ·E-S, MAIS PAR QUOI ?

L'intérêt naît souvent du sentiment d'être personnellement concerné·e. L'indépendance croissante des jeunes leur permet de prendre conscience que nombreux sont les domaines de leur quotidien réglés par des décisions politiques.

Quand j'avais 15 ans, je m'en fichais complètement de la politique. Je me disais que c'était quelque chose d'abstrait, qui ne me concernait pas, qui de toute façon, avec ou sans moi, sera comme elle sera. Mais j'ai vu qu'il y avait des idées qui concernaient les jeunes, donc je me disais « ça va changer quelque chose pour moi, je suis concernée, donc il faut que je donne mon avis ». Et donc avant, je trouvais ça embêtant, et maintenant, ça m'intéresse.
(Maria, Genève)

On comprend ainsi qu'une des raisons de l'augmentation de la participation civique avec l'âge est que les jeunes se sentent progressivement concerné·e-s par les objets du politique. Il est aisé d'imaginer que payer des impôts rend plus attentif ou attentive à la manière dont cet argent sera utilisé par l'État, et qu'avoir un logement, un emploi ou une famille attire l'attention sur une série de domaines au cœur de débats politiques.

Se sentir concerné·e par certains sujets seulement n'est pas propre aux jeunes. Pour toutes les classes d'âge en Suisse, la participation sélective est la norme : la part de votant·e-s systématiques, comme celle des abstentionnistes systématiques, ne dépasserait pas 10 % chacune⁸⁸. De manière générale, la participation aux scrutins varie fortement selon la complexité des sujets et leur médiatisation.

Particulièrement médiatisée, la campagne ayant précédé le vote sur l'initiative populaire pour interdire la construction de minarets en 2009 a été évoquée par plusieurs interviewé·e-s. Alors âgés de 15 ou 16 ans, ils et elles en ont débattu entre pairs et ont pris position, sans doute pour la première fois, sur un scrutin national. L'initiative proposant d'introduire six semaines de vacances, en 2012, les a aussi marqué·e-s. La proposition était relativement

88. Sciarini *et al.*, 2016.

simple et attractive, et certain-e-s ont relevé, durant l'entretien, que c'était « plus compliqué que ça » et que les entreprises souffriraient de cette mesure⁸⁹. Le débat cantonal sur l'abolition du congé scolaire le mercredi et l'obligation de se rendre à l'école le mercredi matin⁹⁰ en 2012 semble avoir beaucoup intéressé les jeunes genevois-e-s. Cela ne les concerne plus directement, mais leur expérience récente d'écoliers et écolières leur a permis de se faire une opinion.

Si des auteur-e-s affirment que c'est la politique aux niveaux national et international qui intéresse le plus les jeunes⁹¹, nos interviewé-e-s nous ont parlé avec beaucoup d'intérêt d'enjeux locaux. À Bulle, par exemple, la question de la Grand-Rue nouvellement piétonne a été évoquée plusieurs fois. Zoé, venue en voiture à l'entretien, s'est dite scandalisée par cette décision : « Des fois, ils ne réfléchissent pas beaucoup... Enfin, je ne m'y connais pas vraiment, mais des fois, ils utilisent un peu trop nos impôts. » Ce n'est sans doute pas un hasard si cette jeune femme, qui travaille et touche un salaire, aborde la question sous l'angle des impôts. La seule pétition qu'elle a signée concernait d'ailleurs ce sujet. D'autres, plus porté-e-s sur le vélo, ont pris position spontanément pour cette mesure urbanistique.

Dans le même registre, Jonas, adepte du scooter et résidant à Marly, s'insurge contre la mise en sens unique d'une portion de route qu'il emprunte tous les jours pour se rendre à Fribourg. Dans le canton de Genève aussi, les deux jeunes interviewés vivant à Anières nous ont parlé des travaux sur la route entre Anières et Genève. Ils l'empruntent tous deux tous les jours, et se sentent ainsi directement concernés par les questions d'aménagement urbain.

Il y a des choses qui me révoltent, quand je vois les coûts des travaux... et après, on voit en parallèle le budget de l'éducation qui

89. L'initiative populaire fédérale « Contre la construction de minarets », soutenue par l'extrême droite, a été acceptée à 57,5 %, le 29 novembre 2009. Ce résultat a provoqué la surprise et l'indignation. L'initiative populaire fédérale « 6 semaines de vacances pour tous », soutenue par les syndicats et la gauche, a été rejetée par 66,5 % des voix le 12 mars 2012.

90. Le référendum contre la loi modifiant l'horaire scolaire, lancé par la Société pédagogique genevoise et soutenu par le MCG et les Jeunes Verts, a été rejeté par 65 % des voix le 12 mars 2012.

91. Ovcina, 2014.

diminue. [...] Sur la route d'Hermance, ils ont rajouté plein de poteaux, ils ont rajouté des voies de bus qui sont peut-être bien, mais qui sont... très peu utilisées et qui avantagent à peine le bus, et qui posent plus de problèmes qu'autre chose finalement. [...] C'est des fois difficile de se déplacer autrement qu'en voiture. Ma mère, qui est médecin, si elle devait aller [au travail] en bus, ce ne serait pas possible. (Ian, Anières)

À la fin de l'extrait, on comprend qu'il a discuté de ce sujet au sein de sa famille et que son opinion est largement influencée par le point de vue de sa mère, directement concernée par ces aménagements.

Sur la plupart des sujets, les jeunes rencontré-e-s se présentent en position d'observatrices et observateurs à la fois critiques et nuancés et se méfient des étiquettes. L'environnement les préoccupe, mais ils et elles ne se définissent pas comme écologistes. L'égalité hommes-femmes leur tient à cœur, mais ce ne sont pas des féministes. Ils et elles s'opposent à la stigmatisation des étrangers, mais ne militent pas pour les « sans-papiers ». L'exemple de Magali est parlant. Elle explique d'abord sa préoccupation pour l'environnement, puis se distancie des écologistes qui, selon elle, exagèrent.

Parfois, ils sont un peu extrêmes. Ça m'avait choqué, l'histoire des abeilles. En gros, ils avançaient l'idée que s'il n'y avait plus d'abeilles, il y aurait plein de problèmes dans la chaîne alimentaire. C'est un peu gros de dire ça. Il y a plein d'animaux qui sont en voie de disparition, ce ne serait pas la première fois qu'une espèce disparaîtrait. Moi, je ne me sens pas concernée par le fait qu'il n'y ait plus d'abeilles. (Magali, Bulle)

Il y a dans cette attitude l'envie déjà évoquée de mettre en avant sa maturité et sa raison. De plus, comme avec les partis politiques, il s'agit de prendre une position personnelle et critique par rapport aux idées d'un mouvement. Alors, à peine majeur-e-s, certain-e-s se distancient de l'idéalisme de leur enfance, comme Carine, qui raconte en riant comment elle a « emprunté » la carte de crédit de ses parents pour faire un don de 100 francs à une organisation

de défense de l'environnement, alors qu'elle était enfant. D'autres, comme Déborah (Bulle), regrettent ce réalisme: «J'avais mis un peu d'argent de côté en pensant donner à une association et, finalement, ça a fini dans mon permis. J'ai un peu peur qu'en grandissant je perde un peu cet idéal.»

QUELLE SENSIBILITÉ AUX INÉGALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ?

Les oratrices et orateurs des promotions citoyennes encouragent les jeunes à s'engager non seulement civiquement, mais aussi socialement. Toutefois, il s'agit le plus souvent d'injonctions à faire vivre la commune et ses associations en donnant de son temps. Seul-e-s les jeunes de Meyrin et de Genève sont encouragé-e-s à s'attaquer aux inégalités, en particulier celles affectant les pays « du Sud ».

Nous avons donc cherché à savoir comment les jeunes percevaient ces enjeux d'inégalité et nous leur avons notamment demandé comment ils et elles se comportaient face aux mendiant-e-s, puisqu'il s'agit d'une forme de pauvreté visible. Les réactions sont assez différenciées entre le canton de Fribourg et celui de Genève. D'après nos interviewé-e-s, il n'y a pas beaucoup de mendiant-e-s dans le canton de Fribourg. Les jeunes semblent partir de l'idée que la grande pauvreté n'existe pas « chez nous », ou qu'elle est toujours prise en charge. Une attitude suspicieuse domine: « Les gens qui mendient, c'est toujours un peu douteux, même les sans-abri à Fribourg, ils ne mendient pas... » (Audrey, Marly). La misère semble n'exister qu'ailleurs. Ayant visité Paris avec ses parents, Carine se souvient des sans-abri: « Il y en avait tous les mètres » (Carine, Marly). Elle raconte être allée dans un fast-food acheter des frites et un hamburger pour les leur offrir: « On avait vraiment trop pitié », dit-elle. À Bulle, Grégoire raconte une expérience similaire: « J'étais en vacances à Marseille cet été, il y avait une dame, on voyait qu'elle était pauvre, on lui a payé un café dans un distributeur. » Le thème de la pauvreté est abordé dans un registre compassionnel et amène souvent des références aux pays du « tiers-monde » ou à « l'Afrique ».

Certain-e-s racontent avoir eu des élans de solidarité en tant qu'enfants, ce qui leur apparaît aujourd'hui comme une forme de naïveté. Aujourd'hui, ils et elles savent ne pas pouvoir « sauver le

monde». Au sujet des mendiant-e-s à Genève, Alice explique : «Ça me fait mal au cœur, mais si tu t'arrêtes pour tout le monde, tu ne vis plus.» L'affect, associé à l'enfance, est ainsi souvent opposé à la raison, trait de la maturité. En mettant ces expériences affectives à distance, c'est à la fois de leur propre enfance et des inégalités que les jeunes se distancient.

Les jeunes du canton de Genève connaissent mieux la mendicité. Celle-ci y a en effet été interdite en 2008, ce qui a provoqué un vif débat. La plupart des personnes interviewées à Genève évoquent «les Roms» et sous-entendent l'existence de réseaux dont les mendiant-e-s seraient victimes. L'hypothèse de «réseaux mafieux» exploitant des mendiant-e-s roms a en effet été relayée dans la presse, même si leur existence est contestée⁹². Les jeunes interrogé-e-s semblent en tout cas adhérer à l'idée que donner de l'argent aux mendiant-e-s ne leur rend pas service et alimente le phénomène. Certain-e-s auraient donné un croissant ou un sandwich, pour être sûr-e-s que le don ne soit pas détourné.

Si certain-e-s ne prennent pas le problème très au sérieux, et n'y voient qu'un phénomène marginal contre lequel il n'y a rien à faire, d'autres ont une position semblant avoir été réfléchi plus longuement. C'est le cas de Zoé à Bulle, en apprentissage dans une entreprise de la région :

Oui, ça peut m'arriver de donner une pièce [aux mendiant-e-s]. Mais on a tous un train de vie différent, après, il y a ceux qui se battent et les autres. On n'a pas tous les mêmes moyens, ça dépend aussi des parents, mais moi, je veux faire des études, je vais me battre [...] et je gagnerai mon revenu après; après, il y a ceux qui s'en fichent, qui ne travaillent déjà pas à l'école, qui ne travaillent pas en apprentissage, qui n'ont pas de diplôme, qui n'ont rien du tout, et puis ils n'arrivent à rien. Après, je peux être diplômée et ne pas avoir d'argent. Mais, au moins, je me serai battue pour avoir quelque chose. C'est pour ça que je trouve

92. Citroni Fabiano, «Un réseau mafieux exploitait des mendiants roms entre Annemasse et Genève», *Tribune de Genève*, 21 juin 2012.; Togni Mario, «Parler de réseau mafieux rom est totalement abusif», *Le Courrier*, 26 juin 2012. Pour des résultats de recherche sur la question, voir Tabin et Knüsel, 2014.

déjà plus intéressant de donner de l'argent à ceux qui font de la musique, par exemple. Mais ceux qui nous regardent avec leur regard de chien battu et leur gobelet... On ne connaît rien de leur vie, de leur passé, peut-être qu'il leur est vraiment arrivé quelque chose de grave, mais je pense qu'on a tous la possibilité de réussir dans la vie, c'est mon avis. (Zoé, Bulle)

On peut retenir de cet extrait la tension entre une vision qui renvoie à la responsabilité individuelle (« il y a ceux qui se battent et les autres ») et une perspective qui prend en compte les inégalités sociales (« on n'a pas tous les mêmes moyens », « ça dépend des parents », on peut être touché·e par « quelque chose de grave »). Cet extrait montre aussi la confiance d'une jeune femme qui pense « qu'on a tous la possibilité de réussir » et qui valorise l'effort. Elle préfère ainsi voir les mendiant·e·s « mériter » leur aumône en jouant de la musique.

Le point de vue présenté dans cet extrait se décline bien sûr de multiples façons, mais il montre une faible conscience des inégalités sociales qui apparaît de manière transversale dans les entretiens. Comme en concluent Robin Tillmann et Monica Budowski⁹³ dans leur analyse de la structure sociale helvétique, cette dernière se caractériserait par de fortes inégalités, mais de faibles identités de classe. Ceci pourrait contribuer à expliquer pourquoi les inégalités semblent invisibles aux yeux de nos interviewé·e·s. De plus, nous avons montré la surreprésentation, parmi les participant·e·s aux promotions citoyennes, des jeunes bien inséré·e·s dans des filières de formation, et montré les ressources (familiales et amicales notamment) qui favorisent leur participation. Cela aide à comprendre leur insensibilité aux inégalités.

UN MODÈLE DE « BONNE CITOYENNETÉ » ADULTE ?

Cette enquête peint le portrait d'une jeunesse rangée. Bien loin de l'image de la foule juvénile qui « prend la rue », s'indigne, désobéit et se dresse contre ses aîné·e·s, nous décrivons une jeunesse centrée sur ses intérêts et son quotidien, peu sensible aux inégalités, parfois

93. Tillmann et Budowski, 2007.

même cynique dans son rapport aux idéaux de justice. Dans un renversement des rôles, ce sont les oratrices et orateurs plus âgés qui, sur invitation des autorités et équipes organisatrices des promotions citoyennes, leur enjoignent de « s'indigner ». Bien sûr, ce constat reflète en partie le tri opéré par l'invitation des autorités et l'invitation de l'équipe de recherche à participer à un entretien. Mais nous voyons également d'autres éléments de compréhension.

Tout d'abord, cette injonction à une citoyenneté critique n'est qu'une partie marginale du discours dont l'essentiel consiste plutôt en un éloge du système démocratique suisse. D'une manière générale donc, le rite renforce plus qu'il n'égratigne l'ordre institué. Et on constate que les jeunes enquêté·e·s y adhèrent largement, tout comme ils et elles souscrivent aux principes démocratiques. C'est même le cas quand ils et elles défendent l'abstention, qu'on comprend tantôt comme une confiance presque aveugle envers les autorités, tantôt comme une conviction que le vote n'est vraiment démocratique que s'il est éclairé.

Ensuite, ce soutien affiché à l'ordre établi n'a-t-il pas un côté impertinent ? Les jeunes savent qu'on attend parfois d'elles et eux une attitude rebelle, que leurs aîné·e·s observeront avec un mélange de nostalgie et de condescendance. Quand elles ou ils adoptent eux-mêmes cette attitude et se distancient explicitement de la « naïveté » de leur enfance – quand elles ou ils voulaient « sauver le monde » –, elles ou ils prennent ces attentes à contre-pied.

Enfin, les discours et positions présentés dans ce chapitre dessinent les contours d'un modèle du citoyen-adulte dont il est difficile de distinguer ce qui relève du « bon » citoyen ou de la « bonne » citoyenne et ce qui relève du ou de la « vrai·e » adulte. La littérature sur la citoyenneté des jeunes s'intéresse beaucoup à la notion de « bon » ou « bonne » citoyenne, mais peu à la notion d'adulte. Or, au moment d'atteindre la majorité civique, on ne peut pas comprendre le rapport des jeunes à la citoyenneté sans prendre en compte leur rapport à l'âge adulte. Les injonctions à l'indignation entendues dans quelques communes ne changeront rien à l'image que renvoient les adultes qu'ils fréquentent au quotidien : leurs parents et leurs enseignant·e·s en particulier. Nous verrons dans le chapitre suivant que les jeunes s'en font une image de personnes autonomes,

responsables, expertes, réalistes, etc. En somme, les traits d'une bonne citoyenneté se confondent avec ceux du « bon » ou de la « bonne » adulte.

L'idée que la participation civique est conditionnée à une certaine expertise, l'idée que le citoyen pense par lui-même et ne se laisse pas influencer, l'idéal de modération et de consensus, le réalisme opposé aux idéaux peuvent être compris comme un modèle de maturité peut-être plus que de citoyenneté. En effet, nous verrons dans le prochain chapitre que les jeunes enquêté-e-s sont pour partie déjà engagé-e-s et déjà citoyen-ne-s à bien des égards. Ce qu'elles ou ils ne sont pas, ce sont des citoyen-ne-s-adultes, du moins selon la définition qu'ils ou elles en ont.

4. TRANSITION À L'ÂGE ADULTE ET ENGAGEMENTS CITOYENS

A fin de mieux comprendre l'articulation entre rapport à la citoyenneté et rapport à l'âge adulte, le prochain chapitre se penche sur la transition que vivent les jeunes majeur-e-s. Alors que nombre d'auteur-e-s ont insisté sur la désynchronisation des étapes menant à l'âge adulte, conduisant à un allongement de la jeunesse, le rôle du passage à la majorité est souvent négligé. Nous montrerons qu'il joue pourtant un rôle clé, provoquant des basculements dans la manière d'aborder l'engagement civique, mais aussi dans les formes d'engagements associatifs, sportifs ou religieux.

Dans cet ouvrage, nous avons vu que le rite consacre des définitions de la citoyenneté qui ne se limitent pas à l'exercice des droits civiques, mais incluent une implication au service de causes et d'intérêts tantôt sur le plan communal ou d'un quartier, tantôt dans une perspective internationale. Les autorités enjoignent de s'engager dans la société civile et dans la vie de la commune, et espèrent compter sur un sentiment d'appartenance de la jeunesse pour sa commune. Or, une partie de cette jeunesse est déjà citoyenne à bien des égards – et ce avant la majorité – à travers son investissement dans des clubs, des associations ou encore des organisations religieuses. Ces engagements accompagnent tant leur devenir-citoyen que leur transition à l'âge adulte, et s'inscrivent dans des échelles d'appartenances variées.

L'ADULTE COMME HORIZON¹

L'intérêt scientifique pour la transition à l'âge adulte porte, d'une part, sur la manière dont se structurent les étapes de la vie

1. Selon l'idée de Van de Velde, 2008, p. 7 : « L'âge adulte devient une ligne d'horizon, mouvante et subjective, associée à l'idée de responsabilité et de maturité. »

et les catégories qui y correspondent. D'autre part, il s'agit de saisir comment se « fabrique » l'individu à travers les étapes et épreuves du début de la vie adulte. La littérature sociologique s'accorde sur le fait que l'on n'accède plus aujourd'hui à l'âge adulte comme on franchit les marches d'un escalier, les unes après les autres : fiançailles d'abord, mariage et décohabitation ensuite, premier enfant, etc. Alors que ces seuils étaient relativement liés les uns aux autres et que leur passage s'effectuait dans un laps de temps relativement court, on observe aujourd'hui une désynchronisation de ces étapes, ainsi qu'un rallongement du temps dans lequel elles s'inscrivent. C'est ce qu'Olivier Galland² a nommé l'allongement de la jeunesse.

Ces étapes vers la vie adulte ne concernent pas indistinctement tous les jeunes et diffèrent – dans leur importance notamment – d'un individu à l'autre. Au risque de laisser imaginer une société passée relativement homogène, les sociologues affirment que la transition à l'âge adulte s'est individualisée et complexifiée. Non seulement les étapes de la transition ne sont plus les mêmes pour tous les individus, mais elles peuvent être passées dans le désordre, voire dans le sens inverse. Qui plus est, nombre de ces passages sont réversibles, amenant au phénomène « d'enfants boomerangs », retournant chez leurs parents après avoir quitté une première fois le domicile familial³. L'instabilité des parcours professionnels et conjugaux peut causer ces formes de retour en arrière. Ainsi, c'est la catégorie même d'adulte qui aurait perdu de sa stabilité.

Mieux que celle de *passage*, l'idée de *transition* traduit le caractère progressif du parcours de vie, mais laisse aussi envisager l'incertitude qui entoure le statut d'adulte. L'est-on un jour complètement ? Comme le souligne Cécile Van de Velde, les travaux de sciences sociales sur les âges de la vie se concentrent sur le début et la fin de vie, laissant le milieu de vie aux études sur les parcours professionnels et familiaux⁴. Paradoxalement, c'est donc la notion de « jeunesse » qui semble servir de révélateur de la notion d'adulte. Comme le disent Catherine Pugeault-Cicchelli et ses collègues, « la

2. Galland, 2017.

3. Newman, 2012.

4. Van de Velde, 2015, p. 61.

sociologie de la jeunesse est inévitablement une sociologie implicite de la vie adulte»⁵.

La distinction entre autonomie et indépendance aide à saisir les enjeux de la progression vers l'âge adulte. Pour François de Singly⁶, la première notion se réfère à la capacité ou au droit à définir ses propres règles. La seconde a trait à la possibilité de ne plus dépendre de ses proches grâce à ses propres ressources. Une caractéristique des jeunes adultes d'aujourd'hui est de se trouver « dans des conditions sociales et psychologiques qui leur permettent d'accéder à une certaine autonomie, sans pour autant disposer des ressources, notamment économiques, suffisantes, pour être indépendants des parents »⁷.

La jeunesse n'est donc pas égale face à cette transition, puisque, par exemple, les ressources nécessaires à l'indépendance (comme l'accès à un logement propre) ne sont pas également distribuées⁸. Pourtant, Claire Bidart affirme que les jeunes d'origines populaires se disent adultes plus tôt, et franchissent les seuils avant les jeunes de milieux plus aisés. Elles et ils auraient des enfants plus tôt, feraient des études moins longues et devraient plus souvent soutenir un parent, passant ainsi soudainement à d'autres « rôles générationnels »⁹. Par conséquent, même la précarité professionnelle ne peut remettre en question le fait qu'elles et ils ont « mûri ». Indépendamment de l'origine sociale, les jeunes interrogé-e-s par Claire Bidart opposaient « l'âge adulte, sérieux et grave, à l'enfance ou à l'adolescence pleine de rires, de joie, de bêtises et de légèreté »¹⁰. Son enquête longitudinale permet aussi de montrer que plus les jeunes s'approchent du statut d'adulte, plus elles et ils le remettent en question. Trois ans après la première vague

5. Pugeault-Cicchelli *et al.*, 2004, p. 221.

6. De Singly, 2000.

7. *Ibid.*, p. 12.

8. Les plus précaires (comme, par exemple, celles et ceux qui ont été placés en foyer d'éducation) ne peuvent généralement pas attendre d'aide de leurs parents, mais seulement de l'aide sociale, relativement limitée pour les jeunes majeur-e-s (Ossipow, Berthod et Aeby, 2014). Elles et ils sont donc très défavorisés dans le système helvétique, qui n'a pas développé jusqu'à maintenant de politiques de la jeunesse véritablement soutenantes.

9. Bidart et Lavenue, 2006, p. 167.

10. Bidart, 2006, p. 53.

d'entretiens, les jeunes qu'elle a interviewé-e-s tenaient un discours plus critique et distancié, évoquant la complexité de la notion d'adulte¹¹.

À l'heure où la jeunesse que nous avons rencontrée est officiellement considérée comme majeure, elle se demande si elle est aussi adulte. Alors qu'adulte serait aujourd'hui moins un statut que le terme « lointain, voire inaccessible, d'un long processus de construction identitaire »¹², la majorité civile serait-elle une étape qui aide à se sentir adulte ? Contrairement aux étapes statutaires qui seraient aujourd'hui réversibles (avoir un emploi, avoir son chez-soi), la majorité touche indistinctement tout le monde, au même âge, et est irréversible.

VIGNETTE 6 :

DAVID, APPRENTI, VILLE DE GENÈVE : À 18 ANS, ON SE RANGE !

Je retrouve David sur une terrasse à Carouge, commune adjacente à la ville de Genève. On commande deux cafés et je me dis que je suis tombé sur un bavard. Avant même d'enclencher mon enregistreur, il m'avait déjà expliqué qu'il faisait un apprentissage dans la construction et donné de nombreux détails sur ses divers lieux de travail.

Son histoire ne correspond pas aux parcours habituels qui nous ont été relatés dans les entretiens. David aime parler, se raconter, voire exagérer ses récits parfois épiques, souvent longs, foisonnant d'anecdotes et de détails sur les protagonistes. Son parcours scolaire de « sale gosse » l'a fait passer d'un établissement à l'autre, au rythme de ses renvois. De son école secondaire, il retient les cours d'histoire et de géographie – « les seuls où on pouvait me voir pendant l'année » –, mais surtout les bières et les « pétards ». À la fin de son école obligatoire, il cherche une place d'apprentissage et rencontre une personne qui l'aide et convainc un employeur de l'engager. Quelques semaines après notre entretien, il devrait recevoir son diplôme (CFC, certificat fédéral de

11. *Ibid.*, p. 59

12. Van de Velde, 2008, pp. 5-7.

capacité) et gagnera peut-être assez d'argent pour avoir un appartement, qu'il cherchera en France voisine.

Pour l'instant, il loge avec son meilleur ami dans un appartement loué par la mère de ce dernier. Une semaine avant ses 18 ans, la mère de David est partie vivre en Belgique. Son père vit en France voisine, mais il dit ne « jamais avoir été proche d'eux ». Depuis, il s'est « mis la tête sur les épaules ». « C'était pas le fait de n'avoir plus de parents, mais le fait d'avoir les factures et tous ces trucs qui arrivent et de tout devoir gérer d'un coup. » Il avait déjà son compte en banque et a contacté une agence privée de conseil en assurances. C'est cette dernière aussi qui l'assiste, contre paiement, pour sa déclaration d'impôts. Fini les bagarres et les « petits et gros délits », comme il dit. À 18 ans, « on est beaucoup plus obligé de respecter les lois, ça c'est sûr ». Après un séjour en établissement fermé et des travaux d'intérêt général, il a l'impression d'avoir payé sa dette morale pour commencer sa nouvelle vie.

Il a trouvé l'invitation à la soirée citoyenne intéressante, car il « s'intéresse à tout », et n'avait rien d'autre à faire ce soir-là. Les politicien-ne-s l'énervent, avec « leurs grands airs », mais il a bien aimé le « montagnard » (Jean Troillet, une des figures héroïques invitées). Ça lui a rappelé, il semble, qu'on peut être adulte sans s'intéresser à la politique. Néanmoins, comme la plupart de nos interviewé-e-s, il lie maturité et intérêt pour la politique. Pour lui, il faut « un minimum s'intéresser » à la politique pour savoir, par exemple, « si [il] va payer plus d'impôts ou pas ».

Plus qu'à Genève, il se sent attaché à la commune dans laquelle il a grandi. C'est là où habitent ses ami-e-s et là où il passe du temps dans les lieux publics. Son père est originaire d'Afrique du Nord et a été adopté par une famille suisse. Il a donc le passeport suisse, tout comme David. Il ne donne pas de détail sur l'origine de sa mère, mais affirme avoir de la famille en Asie, et notamment en Mongolie, où il souhaite se rendre un jour pour rencontrer des membres de sa famille, s'il les retrouve « parmi les steppes et les nomades ». Le mode de vie nomade l'attire : vivre sans technologie, « en mode survie », comme il a aimé le faire quand il était scout à Genève. Il rêve de faire le tour du monde, de « voir tous les pays, toutes les cultures ». Après s'être

essayé à plusieurs sports et arts martiaux, il pratique maintenant le kung-fu. Dans son club, son « maître » l'exonère de cotisations, connaissant son salaire d'apprenti. En échange, David « l'aide avec les juniors, le jeudi après le boulot ».

Son nouveau droit de vote, il n'en a pas encore fait usage. « Depuis que j'ai le droit, j'ai jamais voté. Moi, les élections, c'est un truc que je déteste parce que c'est bien qu'on ait le droit de choisir, mais de toute façon on peut choisir entre un con, un con et un con. Ils font de belles paroles et droit derrière ils vont rien faire. » L'argument de l'inanité concerne sans doute les élections plus que les votations, puisque David a fait une exception lors de la votation sur la nouvelle ligne de train entre la France voisine et Genève. Il soutient ce projet parce que c'est pratique. Ce sera plus simple pour lui, qui habite une commune périphérique, de rejoindre la gare par exemple. Ce sera bien aussi, pense-t-il, pour les « vieux qui galèrent à marcher ».

Il se souvient avoir manifesté par solidarité avec le pays d'origine de son père, lors des révolutions en Afrique du Nord. Il affirme aussi donner de l'argent à Greenpeace, qu'il a fini par préférer à Pro Infirmis, association soutenant les personnes en situation de handicap à laquelle il faisait des dons auparavant. Au sujet des mendiant-e-s, il fait la différence entre « ceux qui glandent, restent là toute la journée à fumer leur pétard » – ceux qu'il appelle la « racaille » – et les punks et sans-abri qu'il fréquentait avant et dont il se sent solidaire. Ces derniers, dit-il, sont rejetés du marché du travail à cause de leur look et parce qu'ils vivent dans la rue. Ils n'inspirent pas confiance aux employeurs. Il raconte l'histoire de quelques personnes qu'il connaît, insistant sur la facilité avec laquelle il est possible de basculer dans la précarité.

Il lit le journal gratuit *20 Minutes* dans le tram en allant au travail, et discute parfois de sujets d'actualité avec ses collègues sur les chantiers. Ils ont récemment parlé des révolutions arabes, du foot et des élections françaises. Une fois, la discussion sur les présidentielles françaises ne trouvait pas d'issue, il a alors pris son « chalumeau et [l'a] allumé à fond pour que ça fasse un max de bruit ». Comme d'autres, il montre de l'intérêt pour les débats,

mais les considère aussi comme une source de conflits personnels. Il se montre en outre sensible au problème de racisme. Ça l'a choqué lors de son voyage en Europe de l'Est où certains de ses amis qui n'étaient pas blancs comme lui se sont fait « trier » à la douane. De plus, lorsqu'il raconte les épisodes à l'origine de ses démêlés avec la justice, certains idéaux apparaissent. Il raconte par exemple avoir pris la défense d'un voyageur sans billet qu'il jugeait maltraité par le contrôleur, et avoir « puni » un « pire facho » de son quartier qui s'en prenait « aux Blacks et aux Arabes ».

En somme, David se sent en décalage avec ses amis du même âge. « De tous mes amis, c'est moi qui ai le plus haut salaire et qui paye le plus. Les autres, ils ont leurs parents qui payent et s'occupent de tout ça. » Lui qui n'a pas eu d'autre choix que de se lancer à l'eau, alors que d'autres y entrèrent un orteil après l'autre, sous la surveillance de leurs parents.

DEVENIR MAJEUR·E

Étonnement, le passage à la majorité n'est pas un thème central dans les travaux sur la transition à l'âge adulte, et ce changement de statut légal est parfois à peine mentionné¹³. Dans son ouvrage *Devenir adulte*¹⁴, Cécile Van de Velde ne semble pas s'intéresser à l'importance du passage à la majorité. Quant à l'ouvrage de référence d'Olivier Galland¹⁵ sur la sociologie de la jeunesse, il évoque la première communion, le premier rapport sexuel, la décohabitation familiale, le premier emploi, le service militaire, le mariage, la naissance du premier enfant, mais pas le passage à la majorité, ni les étapes qui lui sont conditionnées, soit le permis de conduire, le premier vote, entrer en boîte de nuit, acheter de l'alcool et des cigarettes en toute légalité, etc.

Même si elles ne disparaissent pas, certaines de ces étapes – le mariage par exemple – ne fonctionnent plus comme un rite de passage à l'âge adulte¹⁶. Ces moments de passage seraient remplacés

13. Notamment dans Bidart et Lavenu, 2006; Bidart, 2006; Bessin, 2002; Ferreira et Nunes, 2010; Cicchielli et Erlich, 2000.

14. Van de Velde, 2008.

15. Galland, 2017.

16. Bozon, 2002, p. 33.

par de multiples « premières fois » (la première rupture amoureuse, le premier salaire, etc.) qui, selon Michel Bozon, « entretiennent un statut d'individu en transition et illustrent bien l'ambiguïté contemporaine de la jeunesse, qui n'est plus forcément vécue comme une progression ou une construction, mais comme une disposition à acquérir des attributs et à faire des expériences qui, par itérations successives, de manière lente et fragmentée, avec de multiples retours en arrière, conduit vers un objectif de plus en plus insaisissable »¹⁷.

Si le passage à la majorité est presque ignoré par ces travaux, c'est peut-être parce qu'il tranche avec l'idée d'une transition incertaine et réversible. En effet, ce passage reste quasi universel et irréversible et fait basculer d'un jour à l'autre dans une autre catégorie, sur les plans administratif, juridique, mais aussi symbolique. Un·e jeune devient majeur·e aux yeux de l'État, mais aussi aux yeux de ses parents, de ses proches, de ses enseignant·e·s. Même si les jeunes interrogé·e·s reconnaissent que leur vie n'a pas été fondamentalement bouleversée par cette étape, toutes et tous évoquent – de multiples manières – un changement au moins symbolique. Devenir majeur·e ne signifie pas devenir adulte, mais représente un pas significatif dans cette transition.

Si certaines communes précisent qu'elles célèbrent l'accession à la majorité civique et civile, c'est qu'il existe d'autres formes de majorité légale : civile, civique, pénale, matrimoniale, sexuelle. La majorité sexuelle, par exemple, est fixée à 16 ans¹⁸. Ces différentes formes de majorité et leurs limites d'âge respectives ont varié dans l'histoire. En Suisse, jusqu'au XIX^e siècle, les femmes devenaient majeures avant les hommes. De plus, la limite variait selon les cas : les individus restaient mineurs – et sous l'autorité parentale – tant qu'ils vivaient chez leurs parents. Au contraire, le mariage rendait majeur·e¹⁹. Fixée à 20 ans au cours du XIX^e siècle, la majorité civile et matrimoniale a été baissée à 18 ans en 1996, et l'abaissement de la majorité civique à 16 ans est régulièrement réclamé. De nombreux pays ont introduit un principe de « pré-majorité »

17. *Idem*.

18. Code pénal suisse, art. 187.

19. Dubler, 2009.

qui permettrait aux jeunes d'entrer progressivement dans toute une série de droits personnels (choix de l'orientation scolaire indépendamment de celui des parents, droit au respect de leur correspondance, majorité religieuse, par exemple) et elle est souvent associée à un droit de vote au niveau des élections ou votations locales. La question de la responsabilité pénale des mineur·e·s est aussi débattue²⁰.

RESTER DÉPENDANT·E·S

Le passage à la majorité contribue sans doute davantage à l'autonomie qu'à l'indépendance, dans le sens où la ou le jeune majeur accroît son droit de déterminer la manière dont elle ou il vit sa vie. Bien sûr, les jeunes savent que si c'est un droit légal, leurs parents gardent une certaine autorité sur elles et eux, ne serait-ce que parce qu'elles et ils habitent sous leur toit. Ainsi, la règle légale prévalant jusqu'au XIX^e siècle subsiste comme norme sociale. Il est frappant de voir à quel point cette idée de vivre «chez» ses parents et non plus simplement «avec eux» semble liée au passage à la majorité. En Suisse, les parents ont une obligation d'entretien de leurs enfants majeur·e·s jusqu'à la fin de leur formation «pour autant qu'elle soit achevée dans des délais normaux»²¹. Mais sans doute que ces derniers rappellent qu'habiter «chez eux» ne va pas de soi et soumet les «enfants», bien que majeur·e·s, à certaines de leurs règles. Statistiquement, ils et elles sont encore loin de quitter le domicile parental (ce qu'ils et elles font en moyenne entre 24 et 25 ans en Suisse en 2016).

L'importance de la majorité varie ainsi d'un·e jeune à l'autre et dépend de la relation avec les parents. Certain·e·s jeunes vivent un changement des règles du jeu. Alban, à Marly, observe: «Je remarque que mes parents ne me posent plus tellement de questions sur où je suis. Mais ça, c'est psychologique, je pense, c'est la barrière des 18 ans.» Pour d'autres, les changements sont plus subtils: «Même si j'ai 18 ans, ça ne veut pas dire que j'ai le droit de

20. Ottenhof, 2004.

21. Guide social romand, [www.guidesocial.ch/recherche/fiche/entretien-obligation-d-entretien-des-pere-et-mere-96], consulté le 9 juin 2018.

tout faire. Je suis sous leur toit, ils me nourrissent, je ne peux pas faire ce que je veux » (Magali, Bulle).

Les jeunes majeur·e·s que nous avons rencontré·e·s se savent soumis·e·s à de nouvelles règles – plus sévères qu’auparavant – vis-à-vis des autorités notamment. Cela leur a été maintes fois rappelé, notamment durant les promotions citoyennes. Elles et ils ne bénéficient plus de la relative indulgence du Droit pénal des mineurs, par exemple. Le degré de protection offert par l’État diminue²², et pour les jeunes bénéficiant de moins de soutien de la part des parents, être majeur·e signifie apprendre sur-le-champ à gérer l’« administratif »²³, comme l’ont dit plusieurs jeunes. Pour les autres, ce sont encore les parents qui s’occuperont ou superviseront la gestion des assurances, des déclarations d’impôts, des éventuelles demandes de subsides, etc. Ce sont généralement eux qui s’assureront qu’une facture ou une convocation ne reste pas oubliée sous une pile de lettres.

Même si « se sentir » ou non adulte est subjectif, les jeunes interrogé·e·s soulignent l’importance d’éléments statutaires qui « font » l’adulte. Parmi ces éléments, la décohabitation familiale et l’occupation d’un emploi stable et rémunéré semblent essentiels. L’adulte est censé·e gérer son quotidien tout·e seul·e. La quasi-totalité des jeunes que nous avons rencontré·e·s vivent chez leurs parents et ne sentent pas capables de « gérer » :

Je suis adulte civilement, mais je me vois mal maintenant avoir mon appartement, tout gérer, en même temps que l’école. Être adulte, pour moi, c’est avoir plus de responsabilités, parce que là je suis dans mon petit nid douillet, c’est mes parents qui gèrent, ma mère qui va faire les courses. [...] Alors pour l’instant que j’aie 16 ans ou 18 ans ça ne me change pas grand-chose. (Chloé, Anières)

Un « vrai » emploi devrait permettre de subvenir à ses besoins et donc de ne plus être adulte que « civilement ». Nos interviewé·e·s

22. Ossipow, Bethod et Aeby, 2014.

23. Pour ce faire, ce travail peut se faire par l’entremise de travailleurs ou travailleuses sociales, notamment pour les jeunes qui sont suivi·e·s en mesure d’insertion. À ce propos, voir Delay, Csupor et Scalabrini, 2019.

ont occupé de « petits jobs », c'est-à-dire des emplois temporaires et peu qualifiés auxquels elles et ils peuvent prétendre avant d'avoir achevé une formation. Les jeunes ont un « job » ; les adultes ont un « métier » ou un « travail ». La différence tient dans la reconnaissance sociale qu'est censé procurer « un vrai métier », mais aussi dans le montant du revenu.

Dans une étude qui porte plus spécifiquement sur le rapport à l'argent et sur l'entrée différenciée dans la vie professionnelle des jeunes, Fabrice Plomb et Francesca Poglià Mileti²⁴ montrent que là où les étudiant·e·s semblent expérimenter une indépendance sous contrôle des parents (qui financent partiellement les études de leurs enfants et attendent d'elles et eux qu'ils ne dilapident pas leur argent et réussissent leurs études), les apprenti·e·s en formation duale se reconnaissent déjà comme des « travailleurs à part entière » et développent des dispositions à l'épargne propres aux adultes. Quant aux jeunes sans formation, il et elles vivraient dans le moment présent, sans perspectives d'avenir²⁵.

VIGNETTE 7: JULIA, À L'ÉCOLE DE COMMERCE, COMMUNE DE MEYRIN: LIBERTÉ ET ÉMANCIPATION

J'attends devant le bâtiment de la mairie de Meyrin. C'est un après-midi de juin et un fort vent souffle. Mon interviewée d'aujourd'hui me rejoint d'un pas décidé. Elle s'allume une cigarette et m'en propose une. Je décline, mais lui propose de commencer l'entretien dehors.

La soirée des 18 ans de sa commune, elle s'en souvient bien, puisque c'était le jour de son anniversaire. Elle s'est dit qu'elle était quitte de louer une salle, et comme ça ne finissait pas tard, elle pouvait encore sortir après. L'invitation à la soirée de Meyrin permet de venir accompagné·e de deux ami·e·s. Beaucoup de ses amies étant de la même année et pouvant aussi inviter deux personnes, elle a pu faire venir son copain et ses camarades plus

24. Plomb et Poglià Mileti, 2015.

25. Résultat partiellement contesté par l'étude de Christophe Delay, Isabelle Csopor et Laure Scalabrin (2019), qui montre que la catégorie des jeunes peu ou pas qualifié·e·s est bien plus hétérogène et se projette dans l'avenir dès lors que leur position dans le parcours de vie se modifie (mise en couple, projection dans une vie de famille, perspective d'une formation, etc.)

âgé-e-s. Ils et elles sont resté-e-s devant la salle encore un moment après la soirée, puis sont sorti-e-s en boîte à Genève.

Elle a apprécié la soirée. Le repas un peu moins: «ils ont voulu faire trop compliqué, mais c'est bien d'essayer de nous faire découvrir d'autres choses». Les sketches des deux humoristes l'ont fait rire, «ça nous reflétait bien». Elle me raconte qu'après le repas, elle a reconnu deux de ses anciens profs, élus au Conseil communal. Ils sont venus à leur table pour discuter et leur demander de voter pour eux. «Mais je ne suis pas Suisse!» me dit-elle. Et même s'il elle l'était, elle ne voterait pas pour l'un deux, qu'elle suppose appartenir au «parti le plus raciste pour les étrangers». Elle a vu «assez d'affiches avec sa tête dessus».

Le cadeau ne l'a pas laissée indifférente. Elle a préféré le bon iTunes au bon pour une librairie. «On se sent un peu privilégié-e. On se dit, "ah quand même, même la commune pense à moi l'année de mes 18 ans!"».

Elle n'a pas hésité avant de répondre à l'invitation de sa commune. Par ses ami-e-s plus âgé-e-s, elle entend parler de cet événement depuis au moins trois ans. Elle attendait donc vivement l'invitation. Celle-ci était sous forme de miroir: «Ça, c'était cool. Je me demande juste ce que les garçons ont reçu. Je ne crois pas qu'ils aient reçu un petit miroir comme nous.» Elle précise d'ailleurs que «tous les garçons de primaire ne sont pas allés. [...] Ce n'est pas trop des garçons à se dire, "je vais aux soirées des 18 ans", c'est plutôt, "bon, les gars, on sort, on va boire et on se met dans un coin, on ne va pas aller, ça fait un peu enfant". Ils veulent se sentir grands et tout ça, donc ils font "non, ça, ce n'est pas pour moi".»

Elle considère avoir dépassé cette période. «Pour moi, [la majorité] ça représente plus qu'acheter de l'alcool ou qu'aller en soirée. J'allais déjà en soirée avant d'avoir 18 ans.» Quant à l'alcool, «je buvais beaucoup quand j'étais plus petite, mais maintenant je ne bois plus trop. [...] Hier soir, je n'ai même pas fini mon verre.» Ça fait quelques mois maintenant que Julia est majeure, et cette étape était très importante symboliquement.

«Mes parents n'ont pas trop confiance en moi, mais du fait que j'ai eu 18 ans, ils me laissent plus sortir, ils me laissent plus de liberté et puis, moi-même, je peux faire des choses, bon, pas

contre leur volonté, mais j'ose plus m'imposer. Bon merde, j'ai 18 ans, j'ai envie de sortir, je peux sortir, je ne vais pas rester mon samedi soir chez moi. [...] Ils me voient autrement, ils me considèrent plus en tant qu'adulte. Quand j'étais jeune, j'étais rebelle, je n'allais jamais à l'école, même au cycle, je faisais tout plein de conneries. Maintenant, peu à peu, j'ai réussi à rétablir leur confiance et, le jour de mes 18 ans, ils ont fait "c'est bon, tu as 18 ans et tu as réussi à regagner notre confiance", pour moi, c'était plus symbolique et je savais que mes efforts allaient être récompensés.»

Pour marquer le coup, elle s'est offert un tatouage. Elle en avait toujours rêvé, mais son père ne voulait pas. C'est donc le jour de son anniversaire qu'elle est allée se faire tatouer le mot «Liberté» sur le bras, avant de se rendre à la soirée de sa commune. Pourquoi «Liberté»? «Ben, c'est le jour de mes 18 ans. [Rires] En fait, j'avais lu un poème à l'école, de Paul Éluard, *Liberté* justement, et il disait que la liberté se trouvait partout, et il disait que, où qu'on soit, il y avait de la liberté et vu que justement, durant ma jeunesse, j'étais super renfermée sur moi-même et que j'ai fait beaucoup de conneries, pour moi, la journée de mes 18 ans, c'était une nouvelle page et c'était la liberté.»

Le vent est fort et je crains qu'il ne parasite l'enregistrement. Je propose à Julia d'aller se mettre à l'abri. On s'installe à une table, sous l'atrium de la Mairie. Il n'y a personne.

J'évoque encore quelques thèmes en lien avec le passage à la majorité. Elle m'explique que le permis de conduire ne l'intéresse pas pour le moment, les transports publics suffisent amplement. Elle obtient la pilule contraceptive via le planning familial sans que ses parents soient au courant. S'ils devaient obligatoirement l'être, «il y aurait encore plus d'adolescentes enceintes», croit-elle. Dans ma liste de thématiques liées au passage à l'âge adulte vient le vote. «Je ne suis pas Suisse!» me rappelle-t-elle. Je laisse entendre, avec la désagréable impression de m'être transformé en enquêteur du service des naturalisations, que les personnes étrangères peuvent voter au niveau communal. Elle rétorque qu'elle sait. La réaction «je ne suis pas Suisse» sonne alors un peu comme une esquivé. «De toute manière, je ne suis pas très portée politique et je sais

que, parfois, une voix peut tout changer, mais pour l'instant, je ne sais pas, je trouve qu'il y a assez d'autres problèmes dans le monde au-delà de la politique de ma commune. Personnellement, je ne vois pas les problèmes, moi j'aime bien Meyrin, je trouve que c'est une jolie commune, on a tout ce que l'on veut. Pour moi, ils gèrent bien Meyrin, donc je vais les laisser faire.»

Suivre les recommandations d'un parti ne lui conviendrait pas. Elle se « renseignerait des deux côtés. [...] Par exemple, là, quand ils voulaient faire une semaine de plus de vacances, quand on voit comme ça, on fait "ah comme ça c'est cool une semaine de plus", [...] mais quand j'ai vu l'autre côté de la chose, tout ce que ça coûte en plus, le chômage qui va augmenter parce que, forcément, la semaine en plus où on n'est pas là, eh bien il faut payer d'autres gens, [...] donc je crois que même si au début on est plus porté sur quelque chose, il faut voir aussi les conséquences que ça a aussi de l'autre côté.»

Elle me dit qu'elle et ses parents ne lisent pas les journaux, mais regardent le journal télévisé de 19h30 sur la chaîne suisse, et parfois celui de 20h sur une chaîne française. « C'est bien de savoir ce qui se passe ailleurs que chez nous. » Malgré cela, ils ne discutent pas d'actualité en famille. Elle explique : « Mon frère s'est fait naturaliser suisse et il n'arrête pas de nous critiquer en disant "les Portugais, ils devraient se casser chez eux", "les Portugais ci, les Portugais ça". Lui-même était Portugais, et même mon frère, il est super raciste, il veut que la Suisse reste un pays de Suisses, bon, il est étranger donc c'est un peu paradoxal. [...] Vu que j'ai un caractère assez fort, je ne préfère pas discuter là-dessus. Moi, je suis ouverte à tout, je n'ai pas d'a priori, mais bon je préfère rester sur mes convictions et pas discuter avec eux. »

Le fait que sa mère soit parfois victime de discriminations la scandalise. Pour elle, c'est le fait de « Suisses d'anciens temps, qui ne veulent plus les étrangers qui leur prennent leur travail ». Mais « je n'ai jamais vu un seul Suisse faire la moitié de ce que mon père fait sur le chantier, je crois que personne ne tiendrait, c'est un métier horrible, il travaille sous la pluie, quand il fait chaud... Mais il faut bien quelqu'un pour construire les belles écoles », conclut-elle.

Elle n'a jamais participé à une manifestation. Mais si un jour elle le faisait, ce serait pour défendre l'égalité salariale entre hommes et femmes. Elle ne considère toutefois pas cela comme un problème politique. « Pour moi, ça prendra beaucoup, beaucoup de temps avant de changer, parce que c'est vraiment ancré dans les mœurs, donc, pour changer, je ne crois pas que ça va se faire du jour au lendemain, ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent. »

Ses parents sont arrivés du Portugal à 16 ou 18 ans, en ayant tout juste terminé l'école obligatoire. Ils n'ont pas demandé la nationalité. « Les Portugais, ils sont super fiers de leurs origines [...], pour eux c'est vraiment une fierté de garder leurs papiers portugais [...], le droit de vote, ça ne les intéresse pas du tout. » Et elle ? « J'allais faire les demandes pour devenir Suisse, mais le problème c'est que c'est super long [...] et super embêtant, on doit trouver plein de papiers, des certificats et tout ça, donc je n'ai pas eu trop le temps de me pencher là-dessus cette année. » Elle pense que devenir Suissesse « peut faciliter pour un emploi ». Vivre un jour au Portugal, elle n'y pense pas. « Je suis toujours restée ici et je me vois mal habiter autre part. Je ne me vois même pas habiter dans un autre immeuble, je veux dire, moi j'ai envie de rester où j'habite, je n'ai même pas envie d'aller à Meyrin-Village ou quoi que ce soit. [...] Bon, je crois qu'avec le temps je vais m'y faire, quand je verrai bien que les loyers sont chers pour moi, je crois que je serais forcée de quitter Meyrin à contrecœur. » Pour elle, Meyrin représente le confort, la tranquillité, la facilité de transport et, surtout, des souvenirs partout. Elle va à Genève pour faire les magasins, pour le bord du lac et pour sortir le week-end.

Revenant sur la soirée, elle la voit comme une fête pour l'entrée dans la vie active. Les élu-e-s considèrent les jeunes comme de futur-e-s votant-e-s et veulent « qu'ils [les jeunes] rentrent dans la vie active et qu'ils se bougent pour la commune, mais on est encore tous chez nos parents, [...] je trouve que c'est un peu bête, voilà, ils fêtent quelque chose qui n'existe pas, parce qu'on n'est pas du tout actifs, on est dépendants de nos parents. Pour moi, être active, c'est être indépendante financièrement, avoir sa propre maison, alors que là on est chez nos parents, si on veut

de l'argent, c'est nos parents, si on veut sortir, on demande à nos parents, donc c'est un peu un paradoxe de fêter quelque chose qui n'existe pas.» C'est toutefois en partie un choix, pour elle. Elle pense pouvoir toucher 4000 francs après son diplôme d'employée de commerce, c'est « autant que [s]a mère qui cumule deux emplois ». Mais elle ne veut pas « [s]'arrêter à 4000 francs, je profite que je puisse continuer et qu'on m'offre la possibilité de continuer [des études] ». Elle se dit prête à repousser son entrée dans la vie d'adulte, afin que celle-ci soit à la hauteur de ses aspirations.

FAIRE « COMME SI »

En somme, nos interviewé·e·s se montrent ambivalent·e·s face à la majorité. Avoir 18 ans, ça change tout et en même temps ça ne change rien. Cela dépend des moments et des contextes : elles et ils peuvent se sentir adultes lors de leurs sorties nocturnes, mais enfants dans leur dépendance à leurs parents. L'ambivalence tient aussi au fait que si leurs conditions de vie objectives ne changent guère, les jeunes majeur·e·s réalisent peu à peu que leur statut a bien changé. Par exemple, plus que le vote lui-même, c'est le sentiment d'être reconnu capable et responsable de prendre position, d'avoir une voix qui compte et de pouvoir « donner son avis » qui est évoqué comme le grand changement, et ce même pour les abstentionnistes. Il en va de même vis-à-vis de l'école. Pouvoir signer ses excuses soi-même, c'est être considéré·e publiquement comme suffisamment responsable pour gérer cette liberté. Ce nouveau pouvoir importe, même si on n'en fait pas usage.

Une autre raison de cette ambivalence est sans doute liée au fait qu'une partie des changements relatifs à la majorité relèvent du « comme si ». Par exemple, les majeur·e·s sont soudain tenu·e·s de remplir une déclaration d'impôt, même si elles et ils n'auront rien à payer.

La perspective des élu·e·s selon laquelle il faut encourager les jeunes à être responsables et à « s'assumer » se heurte au fait que cette émancipation n'est pas forcément nécessaire, ni même possible.

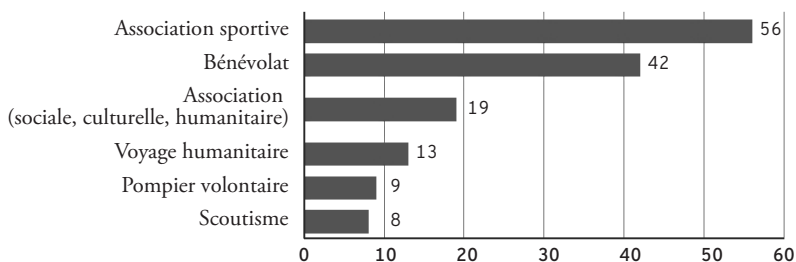
Les promotions citoyennes servent à rappeler, à celles et ceux dont la vie quotidienne n'a pas nécessairement changé avec le passage à la majorité, que la majorité n'est pas que symbolique.

Le public juvénile n'en ressort pourtant pas toujours convaincu. À part Ricardo, les jeunes que nous avons rencontré-e-s ne semblaient pas pressé-e-s d'endosser les responsabilités de la vie d'adulte. Ils et elles se contentent pour l'instant d'être majeur-e-s. Alors qu'à certains égards la majorité apparaît comme un gain de liberté, la transition à la vie adulte peut être synonyme de contraintes: impôts, relation à un-e patron-ne, etc. Ainsi, si cette transition est décrite comme tâtonnante, incertaine et non linéaire, c'est aussi parce que les jeunes semblent préférer une progression mesurée plutôt que de faire un grand saut.

QUELLES FORMES D'ENGAGEMENT ?

Cette progression vers l'âge adulte ne se joue pas uniquement dans le domaine privé. Partant d'une définition large de l'engagement, nous cherchions à saisir les formes de participation ou d'engagement – régulières ou ponctuelles – des jeunes à des groupes formels ou informels. Par groupe, nous entendons un ensemble de personnes partageant des caractéristiques ou des buts communs. Par participation et engagement, nous entendons le fait que l'on y consacre du temps ou de l'argent. Les données du questionnaire auto-administré montrent que pour une partie non négligeable, les jeunes ont participé et/ou se sont engagé-e-s dans des actions sportives, sociales, culturelles et/ou humanitaires et qu'ils ou elles ont pour partie déjà effectué du bénévolat.

Graphique 7 : Types d'engagement des jeunes participant-e-s aux cérémonies citoyennes (N=537, en %)



Ces formes de participation précèdent la majorité et s'inscrivent plus largement dans la transition vers l'âge adulte. Nous verrons qu'elles offrent des formes de rétribution²⁶ – apprentissage, reconnaissance, expérimentation – qui jalonnent la transition à l'âge adulte.

Comment le passage à l'âge adulte se décline-t-il dans les associations de jeunesse, dans le cadre religieux et dans d'autres contextes associatifs? Que signifie y devenir majeur-e et adulte? Quels rites et quels changements accompagnent cette évolution?

EXPÉRIMENTER DANS LES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET SPORTIVES

Un paradoxe des promotions citoyennes est qu'elles encouragent à devenir citoyen-ne et à s'engager des jeunes qui le sont souvent déjà et qui n'ont pas attendu leur accession à la majorité pour le faire. À 18 ans, certain-e-s ont déjà une « carrière » au sein d'organisations de jeunesse. Ils et elles y ont été simples membres participant aux activités, ils et elles y ont vécu des rites ou expériences initiatiques. Ces étapes les ont progressivement mené-e-s à endosser des responsabilités, comme s'occuper des plus jeunes. Leurs récits montrent que les jeunes de 18 ans peuvent se voir reconnaître une maturité à laquelle elles et ils n'accèdent ni dans la sphère familiale, ni dans la sphère scolaire, ni au cours des promotions citoyennes.

Les lieux associés aux associations de jeunesse – « le local », le vestiaire, etc. – couvrent certaines fonctions d'un tiers lieu (*third place*). Ray Oldenburg²⁷ définit ce concept ainsi parce qu'il se situe en dehors de l'espace familial et de l'espace professionnel. Un tiers lieu permet aux jeunes de tenir d'autres rôles que celui d'enfant dans une famille, d'élève dans une école ou d'apprenti-e dans une entreprise: « Aux servants de messe, je suis caissier, donc je suis assez important... et aux scouts aussi, j'organise les réunions », nous explique par exemple Adrien, de Marly. La participation dans un tiers lieu complète celles qui prennent place dans l'espace familial ou professionnel et produit un sentiment d'accomplissement et d'individualité.

26. Gaxie, 2005, p. 160.

27. Oldenburg, 1999.

Dans une période d'expérimentation, chacune des sphères dans lesquelles la jeunesse est engagée est un espace où elle peut découvrir des manières d'être au monde et élaborer une identité sociale. Ces formes d'expérimentation offrent en effet des ressources en termes d'appartenance et de sociabilité, ainsi que la possibilité de découvrir ou de se voir reconnaître de nouvelles compétences²⁸. Pour Boris, secrétaire d'un club de 65 membres à Bulle: «C'est une sorte d'expérience professionnelle. J'ai plein de trucs à faire, les factures, les convocations, les calendriers, du courrier, etc.» D'une part, il semble se prendre au jeu de participer à des activités attribuées généralement aux adultes – comme le travail administratif – et, d'autre part, il met en avant l'apprentissage que cela représente.

Certes, ces organisations peuvent aussi se révéler très structurées et hiérarchisées. Elles permettent néanmoins de se livrer à des activités inhabituelles, en compagnie d'un groupe plus large et hétérogène que ne le sont les cercles amicaux et familiaux, et de se comporter selon de nouvelles normes. Notons aussi que les générations précédentes ne sont pas absentes de ces associations. Les parents des participant-e-s ou les ancien-ne-s du groupe gardent un contrôle plus ou moins étendu. Mais c'est également à leur contact – et non de manière totalement indépendante – que se développent les compétences.

Dans une commune de la taille de Marly, les groupes de jeunes sont rarement indépendants les uns des autres. Étant donné que les engagements sont souvent multiples, les recoupements sont nombreux. Cela a l'avantage de permettre le développement de liens transversaux qui peuvent devenir des ressources. Pour Adrien, les promotions citoyennes ont révélé ces interdépendances entre les sphères familiale, associative et politique :

Mon papa a fait un discours [aux promotions citoyennes]. Il y avait d'autres [organisateur] que je connaissais de vue. Le responsable, [nom de famille], qui venait des fois aider à mettre les tables pour le loto du judo, il était là-bas, c'était un organisateur. Et il y avait aussi Monsieur [nom de famille], je connais bien son

28. Schehr, 2000, p. 54.

fil, il est aux scouts. Il y a tous les [nom de famille] aux scouts!
(Adrien, Marly)

Son récit démontre le caractère poreux des frontières entre les diverses formes de citoyenneté. En tant que responsable scout et bénévole pour son club de judo, Adrien est de fait engagé dans la commune. Pour lui, il n'y a donc pas nécessairement de dichotomie entre les engagements qui relèvent de la sphère privée et des loisirs et ceux qui relèvent de la sphère publique ou officielle. Pour Audrey, elle aussi habitante de Marly, c'est même avec l'organisation de jeunesse de sa commune qu'elle a voyagé sans ses parents pour la première fois :

J'étais avec tous mes amis, on a dû travailler au carnaval, ou à Marly-Folies, pour pouvoir se payer ce voyage. C'était vraiment génial! Et on est parti avec rien, on avait un minibus, trois semaines, pas de clim, l'horreur! Mais c'était magnifique! Et tu dormais au bord de la route, avec les camions qui passent toute la nuit, avec des chiens enragés, c'était vraiment l'aventure, c'est un truc que je ne revivrai plus jamais de ma vie. C'était vraiment cool, je recommanderais ça à tout le monde.

Ce voyage apparaît dans son souvenir comme une épreuve au caractère initiatique²⁹. C'est une aventure terrifiante et merveilleuse à la fois, irréversible et unique.

En plus de la recherche d'espaces d'expérimentation et de ressources en termes de compétences, la multiplication des engagements peut être comprise comme une recherche d'intensité et un rejet de la routine et de l'ennui. Comme nous l'avons relevé dans les discours sur la participation à la soirée où les participant·e·s laissent volontiers entendre qu'ils et elles n'ont pas « que ça à faire », l'(hyper) activité est valorisée. Lors d'un entretien avec Aline, une jeune Genevoise, celle-ci nous demande :

29. Voir à ce sujet Marcellini, 1998.

Vous voulez que je parle de mes engagements? Alors je suis responsable aux scouts de 33 enfants. Donc je dois les voir toute l'année, faire des activités, je pars en camps avec eux. Je suis deux élèves en cours d'appui chaque semaine, des fois je fais du bénévolat pour des camps de catéchisme, je vais un mois en Tanzanie dans un orphelinat cet été... (Aline, Genève)

Mais ces expériences d'autonomisation dans le cadre de groupes de jeunes ne sont pas toujours des expériences positives. Même sans multiplier les engagements, le risque de se sentir débordé-e menace. Benjamin se souvient surtout avoir été amené à devenir responsable scout trop jeune dans une nouvelle troupe qui souffrait d'effectifs insuffisants.

On avait une troupe toute nouvelle et ce n'était pas facile, il y avait eu beaucoup de départs, les gens ne restaient pas souvent. J'ai été très vite nommé chef. J'avais 13-14 ans. Les autres, généralement, ils le deviennent à 16-17 ans. Donc c'était beaucoup de responsabilités très vite. Du coup, j'ai arrêté. (Benjamin, Genève)

La prise de responsabilités peut se révéler gratifiante et formatrice comme elle peut devenir étouffante. L'apprentissage consiste alors à gérer le coût de l'engagement. Carla, à Genève, en est un exemple. Son engagement auprès de sa paroisse la conduit à donner un cours de catéchisme chaque semaine à des enfants de 10 ans depuis trois ans. Elle prend aussi des leçons de piano au conservatoire et pratique une heure tous les jours. Mais, dans le cadre du conservatoire, elle joue aussi dans un quatuor. Se sentant surchargée, elle vient d'arrêter le volley qui, en plus des trois entraînements hebdomadaires, l'amenait à arbitrer des matchs ou à y ramasser des balles et à tenir de temps à autre un stand pour promouvoir le club.

Dans le cadre de ces formes d'engagement, le passage à la majorité peut être déterminant. Un exemple est l'obtention du permis de conduire, qui est parfois nécessaire à la conduite d'activités. De plus, les fédérations et clubs sportifs fixent généralement des limites d'âge au-delà desquelles il est possible de passer de la simple activité sportive à des tâches d'encadrement des plus jeunes, mais

aussi de l'arbitrage. Parfois, la majorité signifie un changement d'équipe ou de groupe. Dans de rares cas, la majorité signe l'arrêt forcé de l'activité parce que le club se destine aux mineur·e·s seulement, ou parce qu'il n'y a pas d'équipe d'adultes. C'est le cas d'une de nos interviewées, qui a dû quitter son groupe de natation pour ces raisons.

COMMUNES URBAINES, COMMUNES RURALES

Les trois communes fribourgeoises de notre panel peuvent être considérées comme urbaines et, en cela, elles se distinguent de la majorité des communes du canton qui ont des sociétés de jeunesse campagnardes. Parce qu'elles sont un important lieu de socialisation durant les années de transition à l'âge adulte, il nous semble nécessaire de les évoquer. Leur absence en ville est tantôt déplorée par les jeunes, tantôt relevée comme une distinction entre jeunesse urbaine et jeunesse rurale. «Les Jeunesses, c'est malsain», a par exemple affirmé Carine, de Marly. Les sociétés de jeunesse, ou jeunesses campagnardes (*Landjugend* dans certains cantons germanophones), remonteraient au Moyen Âge et s'adressaient alors aux hommes non mariés seulement³⁰. Aujourd'hui, ces groupes sont mixtes, regroupent des jeunes de 16 à 30 ans environ et jouent des rôles variés au sein du ou des villages qu'ils représentent. Dans les cantons de Vaud et de Fribourg s'organisent des girons, soient des fêtes regroupant les jeunesses d'une région. Dans le canton de Fribourg, chacun des cinq districts organise son giron durant l'été³¹. Ces fêtes qui durent plusieurs jours attirent les membres des sociétés des autres districts, mais aussi des jeunes des communes urbaines alentour. Ces fêtes sont parfois péjorativement appelées «fêtes à copeaux» et considérées comme des beuveries. Néanmoins, «la Jeunesse» est une organisation incontournable dans la vie des villages et représente pour beaucoup, à l'instar des scouts, l'opportunité de se retrouver entre jeunes, de s'initier à la

30. [www.patrimoine.vd.ch/traditions-vivantes/pratiques-sociales/toute-lannee/jeunesses-campagnardes/], consulté le 20 novembre 2014]. Voir Isnart, 2010, pour la France.

31. Il y aurait 132 sociétés de jeunesse dans le canton de Fribourg. Un premier giron cantonal organisé en 2014 aurait accueilli 150 000 visiteuses et visiteurs. «Un Giron cantonal lumineux et arrosé», *La Liberté*, 4 août 2014.

vie d'un groupe, aux tâches d'organisation, et à la prise progressive de responsabilités³².

**VIGNETTE 8 : REBECCA, COLLÉGIENNE, COMMUNE DE MARLY :
ANCRÉE DANS LA COMMUNE**

Rebecca m'a donné rendez-vous devant le bâtiment de l'Université de Fribourg à Pérolles. On s'installe dans un espace de travail de la bibliothèque. Elle parle avec un accent suisse alémanique, mais son français est parfait. Elle se remémore dans le détail le déroulement de la soirée, notamment le poste où un homme âgé habitant la commune a raconté « l'histoire de sa jeunesse, comment a été construit et comment s'est développée Marly ». Elle se souvient aussi de ces « politiciens ou ces "je ne sais pas comment ils s'appellent", qui nous demandaient quelle est la définition de la citoyenneté ». Elle ajoute : « En fin de compte on a pu remarquer qu'on donnait plein de définitions, mais qu'il n'y a pas vraiment une définition. » Lorsqu'elle explique qu'elles et ils ont tous reçu un « diplôme de citoyenneté, pour dire qu'on est citoyen de Marly maintenant », elle a trouvé ça bizarre. Pour elle, « on est citoyen de Marly dès qu'on vit à Marly », pas besoin d'attendre 18 ans.

Rebecca s'est très tôt sentie liée à sa commune. Étant de langue allemande, elle n'est pas allée à l'école à Marly, mais à Fribourg. Alors que ses camarades venaient de Fribourg, elle se sentait « unique ». Elle ajoute : « J'ai toujours été vraiment fière d'être de Marly ! » La maison de ses parents est liée au patrimoine industriel de la commune, et ce lien avec l'histoire locale semble la toucher. Elle m'explique : « Ils n'étaient que 500 habitants et je trouve que c'est vraiment énorme que ça ait pu se développer comme ça ! On est plus de 7000 habitants maintenant ! C'est génial je trouve ! »

Son père a été impliqué en politique durant quelques années, l'occasion pour elle de croiser quelques politiciens locaux à la maison. Comme nous avons pu le constater, l'engagement, à Marly, est souvent une histoire de famille et ne se limite pas à

32. C'est aussi ce que démontre Alexandre Dafflon pour les sociétés de jeunesse vaudoises (2014). Pour la France, voir Renahy, 2005, et Isnart, 2010.

la politique. Rebecca participe aux événements de la commune, la course populaire, la fête Marly-Folies, le carnaval. Elle est aussi membre de la société de gymnastique : « J'ai toujours été liée à cette société, à chaque fois qu'ils faisaient des soirées, j'allais aider parce que ma mère était, je crois, vice-présidente. » Aujourd'hui, elle fait partie du comité et donne bénévolement des cours de zumba. C'est d'ailleurs comme ça qu'elle a rencontré le président de la paroisse – qui a prononcé un discours durant la cérémonie du dimanche matin – puisqu'il suit ses cours de zumba. L'imbrication des institutions politiques, associatives et religieuses crée des liens entre toutes les personnes qui ont un quelconque engagement à Marly. De même, ces liens multiples semblent mettre au même niveau, par exemple, l'engagement politique et l'engagement associatif. Cet investissement assure aussi le lien entre les générations. Faisant partie de ce réseau « des gens qui s'investissent », Rebecca a l'impression qu'« à Marly, tout le monde aide tout le monde ».

Je lui demande ce qu'elle envisage pour l'avenir : « Plutôt rester à Marly. Parce que je ne suis pas trop voyageuse, je suis née là où je suis, je suis fière de cet endroit et je veux rester à cet endroit. Les études, il y a plein de possibilités à Fribourg, donc je vais les faire ici et j'aimerais bien rester à Marly, parce que je trouve que tous ces liens qui viennent au bout d'un moment... je trouve que c'est vraiment un endroit qui est bien quand on a une famille. Mais, par exemple, quand je serai loin de mes parents, que j'aurai un appartement, que ce soit plus à Fribourg ou à Marly [ça me serait égal]... »

Si Marly lui convient si bien, on peut s'en douter, c'est notamment grâce à sa proximité avec la ville de Fribourg. Difficile de comprendre l'un sans l'autre. Marly lui apparaît en opposition, ou du moins en relation à Fribourg. « Quand on est à Fribourg, c'est gris. Il n'y a que des maisons partout, des routes partout, il n'y a plus d'herbe, plus de jardins. À Marly, il y a encore des champs, on peut aller se balader, on peut avoir un chien. Et aussi, justement, il y a tous ces liens, tout le bénévolat, qui fait en sorte que les gens apprennent à se connaître, que les gens s'aident mutuellement. » Tout en restant à l'écart des désagréments de la ville, elle

peut bénéficier de ses avantages et de ses possibilités. Elle pourra y faire ses études (de français ou d'art, si elle ne se décide pas à devenir avocate) et y trouver un cours de kick-boxing, quand elle en aura terminé avec son travail de maturité.

Pour ses 18 ans, elle a organisé une petite fête, avec sa famille, son copain, ses meilleur-e-s ami-e-s. Elle s'est dépêchée de passer son permis de conduire: «J'adore conduire!» C'est maintenant le permis moto qui l'occupe. Depuis sa majorité, elle se sent plus indépendante et a l'impression de «commencer à prendre les choses en main». Sa relation avec ses parents, elle, n'a pas vraiment changé. «Ils m'ont toujours pris au sérieux, on a toujours pu parler de tout. Donc ça n'a pas vraiment changé, c'est bien comme ça, je trouve. Parce qu'on a peut-être 18 ans, on a peut-être fait un pas vers l'indépendance, mais quand même, on en a encore besoin des parents».

Le droit de vote l'intéresse «un peu» et elle n'a pas manqué de participer à son premier scrutin. Elle a ouvert le livret d'information fourni avec le bulletin de vote: «J'ai bien remarqué qu'ils écrivent seulement pour qu'on vote ce qu'ils voudraient qu'on vote. Donc ça n'a pas été vraiment facile.» Plus tard dans la conversation, elle ajoute: «Je pense que c'est aussi une raison qui fait que les gens ne votent pas, parce qu'ils ne connaissent pas, et c'est écrit dans un langage tellement compliqué.» Elle ne se souvient plus d'avoir eu des cours d'éducation civique au cycle d'orientation. Mais, au collège, ses cours d'option «économie et droit» sont l'occasion de débats et de discussions avec les enseignant-e-s. Elle discute aussi avec ses parents, avec lesquels elle est du même avis, et avec ses ami-e-s, dont les opinions ne sont pas toujours les siennes.

Elle n'a jamais participé à une manifestation, mais si elle devait le faire, ça pourrait être contre les transports publics et leurs tarifs, qu'elle juge excessifs. «En plus, on leur donne beaucoup d'argent par les impôts.» Outre les transports publics qui la relie à Fribourg, elle s'intéresse à ce que sa commune fait pour les jeunes et pour les personnes âgées. Elle ne lit pas de journaux, mais regarde de temps en temps, avec son père, l'émission de débats politiques *Arena*, sur la chaîne alémanique. Sa socialisation

politique par le père est mise en avant. Mais celle-ci semble peu partisane, puisque Rebecca ne se situe pas sur l'échiquier politique. Même l'axe gauche-droite lui semble trop abstrait.

Je lui demande si elle ferait des dons, si elle en avait la possibilité. Les mendiant-e-s sont aussitôt exclu-e-s : « Il y en a plein dans la rue qui font semblant. » Elle donnerait plutôt à une organisation « sérieuse », comme La Tuile, qui propose un hébergement d'urgence pour personnes sans-abri. Sinon, elle ferait aussi des dons « pour l'Afrique et les pauvres en Suisse, et justement pour notre société de gym, on a besoin de sponsors. » Son implication se déclinerait donc sur trois échelles – mondiale, nationale, locale –, avec un niveau d'abstraction qui va d'un continent entier à aider à une société sportive locale à soutenir.

À la fin de notre entretien, nous revenons sur les promotions citoyennes. La lettre d'invitation contenait la liste des invité-e-s. Voyant le nom d'une amie, elle lui a proposé qu'elles y aillent ensemble. Elle a apprécié « d'apprendre à connaître plus de jeunes de notre âge de Marly parce que justement, moi, de langue maternelle allemande, j'ai été tout le temps à Fribourg et je connais aussi des gens de Marly, mais pas vraiment des jeunes ! » Elle a en outre apprécié que ce ne soit pas « une *party* où plein de gens n'arrêtent pas de boire ». Au contraire, « c'était vraiment quelque chose où on entreprend quelque chose tous ensemble ». Si l'aspect festif de l'événement lui paraît secondaire, c'est qu'il y a d'autres occasions de faire la fête, entre jeunes. Ce qu'elle relève, en revanche, c'est le caractère unique d'une forme d'entreprise collective qu'elle considère comme constructive. Selon elle, le but de l'événement était de pouvoir s'exprimer et d'apprendre. Et ce but est atteint : « Ils étaient ouverts à nos réponses, à nos questions si on en avait, ils étaient sérieux avec nous, ils ont essayé de nous apprendre des choses justement, que c'était important de faire un peu de politique, de s'intéresser. » Elle y voit aussi une dimension symbolique, qu'elle considère comme une reconnaissance de son appartenance à la commune : « Ça montre qu'on fait partie de Marly, qu'on n'est pas juste des gens qui habitent et qui payent des impôts et voilà. Moi, je l'ai interprété comme ça, c'est une commune qui doit tenir ensemble, il faut faire en sorte que

nous, les jeunes, on reprenne leurs choses pour que ça continue de marcher. » À cet égard, l'investissement de l'Amicale 89 dans l'organisation des promotions citoyennes la rend très optimiste.

ÊTRE RECONNU·E COMME ADULTE DANS LE CADRE RELIGIEUX

Les rites de passage religieux accordent souvent plus d'importance à la puberté qu'à la majorité. Ainsi, les chrétiens font leur confirmation entre 15 et 17 ans, et les juifs fêtent les bar et bat-mitzvah à 12 ou 13 ans³³. C'est au cours de ces rites religieux qu'un individu devient pleinement membre du groupe et est reconnu comme tel. Si le passage à l'âge adulte peut être compris comme la reconnaissance progressive de sa pleine appartenance aux différents groupes sociaux auxquels un individu appartient, les rites religieux sont une étape relativement précoce de l'accession au statut d'adulte.

Durant les entretiens, nous avons notamment abordé le thème de la religion au travers du rite chrétien de la confirmation. Pratiqué par les Églises catholique et protestante, il consiste en une profession publique de foi et d'adhésion à l'Église. Celle-ci est proposée à l'adolescence aux jeunes baptisé·e·s, dans le cadre des cours de catéchisme. Les jeunes peuvent alors intégrer un groupe, au sein duquel ils et elles participent durant plusieurs mois à des cours, discussions et retraites, dans le but de se préparer au passage du rite.

La confirmation paraît tenir une place particulière parmi les rituels jalonnant le passage à l'âge adulte. En effet, alors que le baptême et la première communion relèvent le plus souvent d'un choix des parents, pour nos interviewé·e·s, renoncer ou refuser la confirmation représente leur choix, qu'ils et elles présentent comme une prise de distance à la religion ou par rapport aux institutions

33. Il serait possible d'argumenter qu'en tant que ritualisation du passage de l'enfance à la jeunesse (Van Gennep, 1981, p. 184) ou à l'âge pubère, c'est la première communion et non la confirmation qui serait l'équivalent de la bar ou bat-mitzvah juive. Mais si la première communion constitue une première étape dans la reconnaissance du statut d'adulte dans la foi, par laquelle est reconnue la maîtrise des dogmes et des « savoir-faire nécessaires à la pratique religieuse », c'est la confirmation qui marque « l'intégration définitive dans le monde chrétien complet » (Héroult, 2008, p. 2). Nous n'avons pas connaissance de rite équivalent dans l'islam.

religieuses. Au contraire, celles et ceux qui ont reçu la confirmation ne le présentent pas tou-te-s comme un choix. Yannis (Bulle) y voyait un intérêt matériel et un moyen de suivre ses ami-e-s : « On est obligé de la faire si on est catholique, mais dans le fond je ne suis pas trop croyant, mais on le fait pour les cadeaux et parce que tout le monde l'a fait. »

La confirmation entre dans le récit d'une prise de conscience progressive liée à la transition à l'âge adulte. D'une position juvénile qu'ils ou elles considèrent comme marquée par la naïveté ou de la détermination par le milieu social, les jeunes se voient passer à l'indépendance d'esprit. Comme l'explique Elsa, l'école lui a donné le sentiment d'avoir les cartes en main pour décider elle-même de sa position face à la religion.

J'ai fait ma confirmation. J'étais très très croyante, enfin je l'ai toujours été jusqu'à mon arrivée au collège, où on découvre des choses de la religion qui m'ont un peu... ça m'a fait réfléchir, mais je vais toujours de temps en temps à la messe parce que je trouve que ça fait partie de la culture. Je pousse mes parents à y aller aussi. Parce que je trouve que c'est important. Mais pas toutes les semaines, de loin pas. La confirmation, c'est vraiment parce que je voulais, j'étais très croyante. Mais avec ce qu'on voit en histoire, l'histoire des religions, on découvre des choses, et je suis devenue plus lucide, je me rends compte qu'il y a des choses qui ne jouent pas. Le message véhiculé au départ, il est bon, mais ce qu'ils ont construit autour... (Elsa, Bulle)

Comme avec la politique, le rapport à la religion est marqué par une prise de distance critique. Et comme la pratique politique, la pratique religieuse – quand elle a été mentionnée – est le plus souvent sélective et ponctuelle. Amin annonce qu'après son anniversaire, il partira en Égypte et fera le ramadan là-bas. Il se dit pratiquant, « sauf pour l'alcool ». Sa pratique religieuse soutient aussi le lien avec son pays d'origine. Comme le soulignent Bülent Kaya et Simone Baglioni à propos de personnes de nationalité turque en Suisse, les activités religieuses « constituent un champ qui n'est pas seulement religieux, mais aussi social, offrant aux immigrés,

y compris la seconde génération, de nombreuses occasions d'entreprendre des activités transnationales»³⁴.

L'engagement dans les organisations religieuses ne se fonde donc pas uniquement sur les convictions religieuses. Comme dans les cas des clubs sportifs ou des scouts, les jeunes majeure-s ont la possibilité de passer du statut de participant-e à celui d'encadrant-e. L'attrait de la responsabilité et du statut qui accompagne l'activité d'encadrement des plus jeunes est notable³⁵. Arrivé-e-s à cette période charnière qui correspond plus ou moins à la majorité (même si le lien n'est pas déterminant), les jeunes ressentent parfois un devoir moral de rendre ce qu'ils et elles ont reçu, et de contribuer ainsi à la pérennité de l'organisation. Le contre-don consiste à offrir de son temps, à une période où nombre de jeunes ont l'impression (souvent nouvelle) d'en manquer.

Jade explique qu'elle «amène les prochains confirmants à la confirmation» lors de réunions hebdomadaires. Elle met en avant sa volonté de «faire plaisir» aux jeunes qu'elle encadre, ainsi que le principe selon lequel on ne peut pas renoncer à un engagement.

Ça nous saoule tous un peu. Mais on continue parce qu'on se dit qu'à eux, ça leur fait plaisir et que ça ne se fait pas du tout d'arrêter quelque chose au plein milieu, en cours de route, alors voilà.
(Jade, Genève)

Cet exemple montre que l'engagement religieux doit être compris au-delà de l'expression de convictions spirituelles ou de valeurs morales. Comme dans le cas de la participation aux activités de type associatif, il s'agit aussi de se trouver une place dans un groupe, de s'y sentir reconnu-e, d'y prendre des responsabilités vis-à-vis du groupe et de ses plus jeunes membres. Ce pas vers l'âge adulte précède parfois l'accession à la majorité civile et civique. Même si cette transition se fait progressivement et n'est pas toujours définie par une règle ni sanctionnée par un rite, les jeunes se

34. Kaya et Baglioni, 2008, p. 178 ; Allenbach, 2012.

35. Voir par exemple Reed-Danahay, 2012, sur les associations bouddhistes américano-vietnamiennes.

voient reconnaître une forme de majorité avant l'heure, à travers leur engagement dans des groupes.

CITOYEN·NE·S, MAIS PAS ENCORE ADULTES ?³⁶

Les travaux sur la jeunesse ont abondamment insisté sur l'allongement, la réversibilité et l'incertitude de la transition à l'âge adulte. Le passage à la majorité apparaît en contradiction avec ces constats, il fait changer de statut du jour au lendemain, n'est pas réversible, et intervient de manière certaine pour tous les jeunes le jour de leur 18^e anniversaire. Certes, il ne les transforme pas en adultes, mais notre analyse montre qu'il reste une étape importante. On aurait pu s'attendre à ce que les effets du passage à la majorité soient essentiellement formels, changeant le rapport des individus avec leurs autorités (politiques et fiscales notamment), mais il semble que ce n'est pas vraiment le cas. La façon dont les autorités politiques s'adressent aux jeunes, nous l'avons montré, reste ambivalente. Les jeunes ont de bonnes raisons de ne pas se sentir pleinement considéré·e·s comme des adultes lors des cérémonies. De même, la poursuite des études et de la cohabitation avec les parents atténue les effets de la majorité, les parents conservant une obligation d'entretien – et donc une forme d'autorité formelle – envers leurs enfants durant cette période. En règle générale, les effets formels de la majorité restent de l'ordre du faire « comme si ». Il en va différemment, bien sûr, pour les jeunes qui ne dépendent pas de leurs parents – comme c'est le cas de David (voir vignette 6) – ou qui auraient affaire à la justice. Et comme nous l'avons montré, le passage à la majorité a des effets concrets pour les jeunes engagé·e·s dans des associations ou des clubs.

Néanmoins, il nous semble que les effets de la majorité sont plutôt symboliques, à travers les « premières fois » qu'elle rend possibles. On pense au premier vote bien sûr, mais aussi à des changements plus subtils mais tout aussi performatifs. Si les jeunes n'attendent pas la majorité pour consommer de l'alcool, l'expérience d'en acheter en toute légitimité (du moins au regard de la

36. Nous reprenons ici le titre d'un article paru en 2018: Felder, Ossipow et Csupor, 2018.

loi) semble importante dans cette période de transition. Ces « premières fois » peuvent faire se sentir adulte, mais elles peuvent aussi entraîner une désillusion, comme pour Alice (vignette 4), à qui la caissière n'a « même pas » demandé de prouver son âge pour acheter de l'alcool. Certain·e·s comptaient sur ces étapes pour enfin se sentir adultes et déchantent. Le statut d'adulte tenait plutôt du mirage, et sitôt le cap franchi, il apparaît à nouveau comme un horizon relativement lointain.

En somme l'importance du passage à la majorité varie d'un individu à l'autre, selon qu'ils sont confrontés ou non à des institutions qui font cas de leur statut de majeur ou de mineur. C'est évidemment le cas avec les institutions publiques, souvent organisées autour de cette distinction (justice des mineur·e·s / des majeur·e·s, protection des mineur·e·s / des majeur·e·s, etc.). Mais nous avons vu que c'est aussi le cas dans les institutions privées comme les clubs et les associations. Le passage à la majorité prend de l'importance parce qu'il permet ou empêche de faire certaines choses dans un cadre précis. Certes, les rites, seuils et étapes internes à ces organisations sont parfois indépendants du statut de mineur·e ou de majeur·e : devenir monitrice, moniteur ou entraîner les plus jeunes, suivre des formations, prendre des responsabilités, subir des rites de passage (laïques ou religieux). Mais ces organisations se calquent aussi largement sur la division mineur·e·s / majeur·e·s, en particulier lorsqu'elles sont fortement institutionnalisées et dépendantes des règles d'une fédération, d'une association nationale ou encore de programmes étatiques (Jeunesse et Sport, par exemple).

Si les jeunes vivent des étapes importantes de la transition à l'âge adulte dans le cadre de leurs engagements civiques, sportifs ou associatifs, ces engagements font d'elles et d'eux des citoyen·ne·s bien avant leur premier vote. Si tou·te·s les jeunes n'ont pas ce type d'activités, nous avons vu qu'un groupe d'enquêté·e·s paraît très engagé, cumulant un nombre d'activités qui demandent une gestion délicate de l'équilibre consacré à chacune des activités extrascolaires et scolaires. Les discours des autorités encourageant les participant·e·s aux promotions citoyennes à s'engager dans la société civile et en particulier dans leur commune paraissent négliger l'engagement dont font déjà preuve les jeunes que nous avons

pu interroger. Les autorités prêchent en partie des converti-e-s, peinant cependant à atteindre les jeunes qui, selon elles, auraient le plus besoin d'être incité-e-s à être citoyen-ne-s et qui n'ont pas répondu à leur invitation.

5. CONCLUSION : À QUOI SERT LE RITUEL DES PROMOTIONS CITOYENNES ?

Les autorités se doutent bien que ce rituel qu'elles nomment elles-mêmes « rite de passage » ne fera pas des jeunes à qui elles s'adressent ni des adultes confirmé-e-s, ni des votant-e-s réguliers ou régulières soudainement prêt-e-s à s'engager dans les affaires publiques. Cependant, elles savent également que les promotions ou soirées citoyennes leur permettent de transmettre des messages et de dire publiquement leur intérêt pour ces jeunes adultes en devenir, considéré-e-s comme l'avenir de la démocratie. Les autorités se mettent donc en scène à l'intention des jeunes, mais aussi des autres personnes présentes (autorités communales, cantonales et fédérales; figures emblématiques invitées; parents ou pairs accompagnant le ou la jeune majeure). Parfois, des extraits de ces mises en scène sont diffusés sur le web, ou relayés dans la presse, ce qui permet qu'ils soient visionnés ou lus par un autre public encore. C'est par exemple le cas lors de la cérémonie des nouvelles et nouveaux retraité-e-s qui, à Genève Ville, sont invité-e-s à voir quelques images de la soirée organisée pour les jeunes majeur-e-s et vice-versa.

Les messages diffusés se fondent sur quelques dimensions de base que l'on peut classer selon quatre axes en s'inspirant librement de Jean Leca¹: celui du civisme et de la participation politique stricto sensu, celui de la responsabilité, celui de la civilité et celui de la citoyenneté dans sa dimension d'engagement pour autrui.

Le premier axe, celui du civisme, permet d'ultimes leçons autour de ce qui aurait dû – selon les élu-e-s du moins – être appris plus tôt, notamment dans la sphère scolaire. Les autorités rappellent quelques dimensions du système politique suisse, incitent au vote

1. Leca, 1991.

et, dans une moindre mesure, à se porter candidat·e à une élection. Elles évoquent aussi le privilège de vivre en démocratie et font allusion à des événements ou textes récents qui donnent à réfléchir sur cette démocratie, par exemple les « printemps arabes » en 2011 ou la promotion de l'ouvrage de Stéphane Hessel, *Indignez-vous!*, en 2011. Parfois ce sont au contraire des textes plus anciens qui doivent être commémorés (comme le préambule de la Constitution fédérale qui a été mentionné à Meyrin en mars 2010). Ce type de cérémonie contribue aussi à reproduire le fédéralisme suisse. Il rappelle aux plus jeunes qu'elles et ils deviennent d'abord des citoyen·ne·s de leur commune (ou canton dans le cas de la soirée organisée en Ville de Genève), avant de devenir citoyen·ne·s suisses. Dans une vision pédagogique, la politique communale est vue par les autorités comme une porte d'entrée, parce qu'elle est moins clivée et moins « politique », donc supposément plus accessible. Tout se passe un peu comme si les autorités disaient aux jeunes d'exercer leurs compétences politiques au plan communal pour être ensuite amené·e·s à s'intéresser aux enjeux cantonaux, puis nationaux.

Le deuxième axe, celui de la responsabilité, n'est pas toujours explicité précisément dans les discours. Il renvoie à de nouveaux droits comme celui de signer un contrat ou de passer son permis de conduire et à la responsabilité pénale en cas d'infractions punies plus sévèrement chez les majeur·e·s que chez les mineur·e·s. Cette injonction à la rectitude est parfois aussi assortie d'un rappel de l'obligation de remplir une déclaration d'impôt dès 18 ans. Malgré leurs incitations à la responsabilité, les élu·e·s invitent également les jeunes à rêver ou à contester, mais en restant dans les limites de la légalité, voire d'un certain conformisme.

Le troisième axe, celui de la civilité, correspond à un savoir-vivre qui désigne des règles de vie en communauté, notamment fondées sur l'empathie, le respect d'autrui, la politesse ainsi que la courtoisie et qui laisse les différences individuelles s'exprimer dans la reconnaissance d'un attachement commun à l'ordre social². Cette civilité que Leca nomme la « citoyenneté pour soi » ne désigne pas

2. *Ibid.*, p. 195.

qu'un savoir-vivre; l'auteur pose aussi les bases d'un vivre-ensemble où chaque jeune est censé-e se préoccuper d'autrui et non pas seulement de ses propres projets. En ce sens, la civilité renvoie également au civisme (voter ou être éligible pour exprimer son attachement à la communauté), à la responsabilité (respecter la loi pour soi et pour autrui) et évidemment à la citoyenneté et à l'engagement. Comme la majorité civile est aussi un anniversaire, les soirées citoyennes offrent l'occasion de passer le cap ensemble (comme membres d'une catégorie, celle des jeunes majeur-e-s), de se voir le passer (multiplication des mises en écran et en abyme) et de le vivre dans des moments de convivialité ou de divertissement.

Le quatrième axe, celui de la citoyenneté ou de l'engagement pour autrui, est un thème qui s'est progressivement développé au cours des soirées citoyennes et qui, comme nous l'avons vu dans le chapitre I, ont dû intégrer un public de femmes qui n'avaient pas le droit de vote, puis un public d'étrangers et d'étrangères résidant à Genève n'ayant pas non plus de droits civiques, ou alors limités à l'espace communal, produisant ainsi un ensemble hétérogène de catégories disposant chacune de droits distincts. Sous cet angle de l'engagement social ou citoyen, il s'agit de promouvoir différentes formes d'activités associatives, de bénévolat et de s'enflammer pour de petites ou grandes causes (comme la lutte contre le réchauffement climatique, le développement durable, les manifestations féministes ou la protection des droits humains), praticables hors de la sphère des droits politiques stricto sensu. En somme, les jeunes sont surtout invité-e-s à agir dans l'agora (lieux du débat de la société civile) et moins dans l'ecclēsia (lieux où se prennent des décisions politiques)³.

Les messages passent ainsi par des mots et des discours prononcés dans divers contextes spatiaux et temporels. La mise en scène peut être directe et solennelle, sur scène comme en Ville de Genève ou en favorisant simultanément les échanges en face à face avec les jeunes comme à Marly. Elle peut se révéler en revanche beaucoup plus discrète dans des communes qui préfèrent porter l'accent sur le public juvénile lui-même. C'est le cas à Meyrin et à Düringen

3. Pour une réflexion sur l'engagement des travailleurs et travailleuses sociales, à partir de la pensée du philosophe Cornelius Castoriadis, voir Gutknecht, 2011.

qui font tout de même place à un discours formel livré par la mairesse ou la syndique, sur scène (à Meyrin) ou à un pupitre de conférence placé à côté du public (à Düdingen). À Bulle, la présence des autorités est bien visible (ce sont elles qui distribueront les cadeaux-souvenirs), mais le discours est plus informel au point qu'il passe presque inaperçu parmi les autres prestations du syndic qui s'est aussi fait organisateur de la visite et hôte accueillant les jeunes invité·e·s lors du repas pris à l'auberge communale. À Anières, un discours est assuré par le maire, mais ne représente qu'une petite part d'une scène globale qui fait interagir les personnes élues et les jeunes lors d'une séance à la fois ordinaire et spécifique du Conseil municipal.

Les élu·e·s ne sont toutefois pas les seules personnes à produire un discours. Leurs messages peuvent en effet aussi se diffracter à travers les voix des figures emblématiques qui incarnent chacune à leur façon certaines caractéristiques du citoyen ou de la citoyenne idéale : engagement au risque de sa vie, volonté de se dépasser et de dépasser les obstacles ou les échecs, altruisme, défense des plus vulnérables. À Genève, une longue série de personnes illustres et souvent âgées (résistant·e·s ; personnes engagé·e·s au service de différentes causes ; philosophes) ont été invitées. Elles ont été par la suite plutôt remplacées par des personnes moins connues mais plus jeunes (un scientifique en lien avec la réduction des handicaps par de nouvelles technologies ; un sportif au service des moins inséré·e·s ; des représentant·e·s du monde humanitaire ou de la cause écologiste ; un entrepreneur ; un cinéaste ; un bédéiste...). À notre connaissance, des élu·e·s ne furent pris pour exemple qu'une seule fois (lors de l'invitation d'un ancien président de la Confédération et d'une conseillère nationale) comme s'il ne fallait pas redoubler les discours des autorités ou favoriser une quelconque forme de politique partisane. À Meyrin, les figures emblématiques sont presque toujours des jeunes, représentant différentes formes de diversité, qu'elles ou ils soient d'origine suisse ou étrangère. À Bulle, c'est la culture (le musée gruérien) ou l'économique et l'innovation (une entreprise de chauffage à distance) qui sont convoquées, même si un sportif paralympique a aussi été convié à une occasion. Anières, Marly et Düdingen, quant à elles, ne convoquent pas de

figures emblématiques. À l'exception des pompières et pompiers à Marly et Düdingen, et des « Anciens » (qui racontent à Marly l'histoire de la commune), les héroïnes et les héros sont les autorités et les jeunes acceptant de débattre ensemble (Anières et Marly), de concourir (dont la fameuse séquence de grimpe sous un pont à Marly) ou de jouer à des jeux à la fois sérieux et divertissants (comme le quizz qui oppose, à Düdingen, les jeunes entre eux ou les jeunes et les élu-e-s).

D'autres signes et symboles disent aussi quelque chose des valeurs que les élu-e-s veulent défendre. Comme l'ouverture sur un espace supranational en Ville de Genève qui couple les drapeaux suisse et genevois avec un étendard européen. Comme l'importance de la jeunesse elle-même à Meyrin qui expose des photos de jeunes aux murs de la salle et envoie une invitation sous forme de miroir incitant à être « acteur » de « sa vie ». Et la jeunesse encore, lorsque les participant-e-s de Marly signent de leur nom ou d'une devise une copie du drapeau de la commune qui flottera pour un mois au faîte du bâtiment de la mairie. Parfois, c'est davantage le sérieux, le professionnalisme et la volonté de consensus qui sont célébrés comme à Anières lorsque les autorités municipales sont réunies dans la salle d'apparat, aux commandes de leurs tablettes numériques.

L'importance des traditions qui rattachent à la commune est toujours évoquée aussi, comme si cette dimension de tradition plus ou moins figée semblait être un trait caractéristique des rites, alors que l'on sait bien que les traditions se transforment et se réinventent⁴. À Genève, on est fier de ses huissières ou huissiers en jaune et rouge qui accompagnent toute conseillère ou conseiller d'État lors de cérémonie. À Anières, on fait déguster des alcools du cru. À Meyrin, la virée à l'*Undertown* bien connue des adolescent-e-s paraît incontournable aux organisateurs et organisatrices, même si elle ne semble pas attirer les jeunes désormais majeur-e-s. À Marly, il n'y a pas de cérémonie sans la grimpe sous le pont qui domine la Sarine, ni les récits déjà mentionnés des Anciens sur l'histoire de la commune. À Bulle, la visite du musée grüerien fait

4. Hobsbawm, 1995 [1^{re} édition 1983].

en principe partie du parcours et les artisan-e-s du cru sont mis-es en valeur dans l'héritage iconographique des tableaux offerts. À Düdingen, les lieux-dits et personnages locaux sont représentés dans le quizz et le jeu doit peut-être son importance aux traditions scoutées.

Enfin, si les spectacles sont d'abord là pour distraire, ils permettent également de signifier la majorité : humoristes à Genève et Meyrin qui parsèment leur prestation de remarques sur la jeunesse et la politique ; danseuses et danseurs rwandais à Meyrin qui disent à la fois la migration, l'intégration et l'importance d'une transmission de souvenirs et de pratiques aux deuxièmes générations d'étrangers ou étrangères vivant en Suisse ; pompiers à Marly et Düdingen montrant à la fois leurs prouesses techniques et leur engagement au service de la commune).

Les messages qui sont passés ont pour objectif d'inciter à la citoyenneté, mais peut-être et surtout de dire la sollicitude des élu-e-s à l'égard des jeunes. Même si une grande part de ce public juvénile ne se rappelle pas des messages reçus, elle a au moins le souvenir que les autorités ont pris la peine de faire quelque chose pour elles et eux. D'ailleurs, les jeunes rencontré-e-s en Ville de Genève et qui n'ont pas droit à une cérémonie dans leur commune pour marquer leur accession à la majorité s'en plaignent. Cette sollicitude est probablement plus importante encore que les messages eux-mêmes puisqu'elle permet de marquer politiquement un processus par lequel passent tou-te-s les jeunes, qu'elles et ils viennent ou ne viennent pas à la cérémonie. De surcroît, cérémonie après cérémonie, séquences rituelles après séquences rituelles, au gré des contextes politiques, des événements marquants et des décisions juridiques (élargissement des droits civiques par exemple), le sens et les contours de la citoyenneté se trouvent légèrement modifiés. Ainsi les élu-e-s, les jeunes et même un plus large public, par exemple des professeur-e-s d'histoire ou de géographie, s'imprègnent des changements dans la définition de la citoyenneté, au risque d'ailleurs qu'elle se dilue, s'amollisse et s'éloigne de tout engagement civique stricto sensu, d'un côté, et de préoccupations plus juridiques et statutaires, de l'autre.

Toutefois, comme nous l'avons vu, le public juvénile ne se désintéresse pas de la politique, même si du fait de son âge (le moratoire décrit par Erik Erikson⁵ et Anne Muxel⁶), il a d'autres préoccupations et objectifs à cette période de sa vie encore post adolescente et le souci, souvent méconnu des autorités, d'être bien informé pour se montrer à la hauteur des attentes mises en lui. Comme le rappelaient Lance Bennet et ses collègues⁷, le public juvénile est moins sensible à une citoyenneté fondée sur le devoir («*dutiful citizenship*»), le vote et l'engagement durable dans les affaires d'une commune, d'un canton ou d'un État, mais davantage à une «*self-actualizing citizenship*», une notion plus ouverte aux grandes causes censées refléter quelque chose des personnes qui les défendent tout en reposant sur des engagements intermittents.

Même si les jeunes s'intéressent bien à la politique, elles et ils se montreraient en revanche peu enclin·e·s à s'engager sur le plan politique. Ce résultat est corroboré par une étude menée par la Haute École économique et technique de Coire en 2019 qui montre que seul·e·s 6 % des élu·e·s communaux et communales ont moins de 35 ans et que 90 % des jeunes adultes n'ont jamais été sollicité·e·s pour exercer une fonction politique dans leur commune⁸. Cette désaffection du travail de milice qui va souvent de pair avec une inscription au sein d'un parti politique ne laisse pas d'inquiéter. Notre propre enquête montre toutefois que si la majorité des jeunes ne s'inscrivent pas au sein d'un parti politique et du législatif communal, elles et ils œuvrent pourtant pour la commune en s'engageant dans des clubs et associations, et ce même bien avant d'avoir atteint leur majorité.

Il n'en reste pas moins que des spécialistes (chercheur·e·s, élu·e·s, journalistes) et les auteur·e·s de l'étude de Coire précitée

5. Erikson, 1994.

6. Muxel, 2007 [1^{re} édition 1968].

7. Bennet, Wells, et Rank, 2009.

8. «Comment convaincre les jeunes de s'engager en politique?», *Le Temps*, 7 février 2019. Cette étude a débouché sur un site de conseils et d'outils pour promouvoir l'engagement politiques des jeunes entre 25 et 35 ans. Voir [<https://test.promo35.ch/>]. Comme le relayait la radio romande, le vendredi 17 mai 2019, [www.rts.ch/info/suisse/10441172-bientot-une-initiative-en-faveur-d-un-service-citoyen-global-en-suisse.html], une initiative pour un service citoyen obligatoire destiné à toutes et tous va aussi être lancée par l'Association suisse pour la promotion de l'engagement de milice, [<https://servicecitoyen.ch/fr/>]. Elle propose notamment que l'engagement politique au niveau communal compte comme une activité de service citoyen obligatoire.

multiplient les conseils pour inciter à s'engager politiquement au niveau communal : renouvellement des cours d'instruction civique ou d'histoire et de géographie ; visites des lieux de décision législatifs pour les enfants du primaire ; développement des parlements des jeunes ; coparticipation avec des élu-e-s plus aguerri-e-s au niveau du législatif ou de l'exécutif communal⁹ ; concours artistiques d'incitation à la citoyenneté par des affiches ou des courts métrages ; parrainage, accompagnement ou coaching des nouveaux ou nouvelles élu-e-s ; restructuration des programmes et agendas communaux pour les rendre plus adaptés à la mobilité et la flexibilité des élu-e-s ; augmentation des indemnités dévolues aux autorités, et même revendication de pouvoir s'engager dans une commune où l'on ne réside pas en raison de son travail ou ses études.

En Europe, sur une base nationale plutôt que communale, et déconnectée de tout rite mais pas de toute intention (peut-être celle d'inciter les jeunes à s'engager et à lutter contre l'extrémisme politique), les autorités politiques arguent aussi d'une tradition et d'une identité pour offrir 500 euros aux jeunes à l'occasion de leurs 18 ans. C'est ce qu'a expliqué l'ancien chef du gouvernement italien, Matteo Renzi, en 2015, deux semaines après les attentats de Paris : « Pour chaque euro investi dans la sécurité, il doit y avoir un euro en plus investi dans la culture. Ils sèment la terreur, nous répondons par la culture. Ils détruisent les statues, nous aimons l'art. Ils détruisent les livres, nous sommes le pays des bibliothèques. Nous ne changerons jamais notre mode de vie, ils capituleront avant ! »¹⁰, suivi en 2017 par le premier ministre français Édouard Philippe souhaitant « créer un attachement plus fort encore à la France » et « lutter contre toute forme d'embrigadement ». Lors de son discours, le premier ministre a d'ailleurs expliqué : « Si les djihadistes haïssent les dessins, les livres, la musique et

9. Une initiative pour un « service citoyen » (obligatoire ou non selon les initiant-e-s) laisserait aussi compter l'engagement politique sur le plan communal comme une des façons de remplir cette obligation de service, par ailleurs aussi exigée des femmes contrairement au service militaire [www.rts.ch/info/suisse/10441172-bientot-une-initiative-en-faveur-d-un-service-citoyen-global-en-suisse.html].

10. « Italie, un bonus culturel de 500 euros pour les jeunes de 18 ans », *+PositivR*, publié le 25 août 2016 par Denis Gentile, [<https://positivr.fr/pass-culture-italie-500-euros-jeunes-18-ans-livres-musee-renzi/>].

les spectacles, c'est qu'ils savent que ceux-ci sont une source inépuisable d'émancipation et de bonheur.»

Difficile de dire ce qui serait le plus prometteur dans toutes les initiatives mises en place ou proposées, mais il est fort probable, en tout cas au niveau des rituels attachés à la citoyenneté, que les formes de cérémonie qui mettent en contact direct les autorités et les jeunes au travers d'expériences spécifiques vécues en groupes relativement restreints ont des chances d'exciter la curiosité dans l'immédiat, ou plus tard au moment d'une disponibilité plus large pour les affaires publiques. De même se pourrait-il que l'incitation à un certain esprit de rébellion ou à des comportements en apparence contre-démocratiques entraîneraient à la longue un engagement même restreint. Mais les élites politiques n'aiment généralement pas jouer avec le feu et promeuvent plutôt des rituels où le désordre n'a pas place. En fait, les autorités tendent en général (à l'exception peut-être de Genève Ville et Meyrin) à dépassionner les débats pour ne pas faire fuir les jeunes, mais par conséquent ne parviennent plus à les intéresser. Elles donnent finalement une image de la politique trop consensuelle et donc peut-être molle ou hypocrite ou encore aux enjeux difficiles à décrypter. Les clivages devraient peut-être au contraire être assumés, même si, ce faisant, ils contribueraient à défaire un peu le mythe du consensus et de la recherche du juste milieu¹¹.

En fait, à force d'inciter les jeunes à être de « bons » citoyens et « bonnes » citoyennes en référence à leurs propres représentations, les autorités placent la barre très haut et les jeunes finissent par se dire qu'ils ou elles ne sont pas assez compétent-e-s ou informé-e-s. Dans les entretiens, ces jeunes pointent un débat intéressant et rarement abordé : on leur dit en substance que « le pire est d'être abstentionniste », ce avec quoi elles et ils semblent assez d'accord,

11. Une étude récente consacrée à divers collectifs d'engagement français fréquentés par des jeunes majeur-e-s met en évidence la nécessité du conflit et du désordre en politique. Son auteur, Laurent Lardeux, note à cet égard : « L'un des jeunes de notre enquête, engagé dans un mouvement d'expérimentation démocratique, résume à ce sujet son action militante par la nécessité dans toute démocratie d'être collectivement "d'accord sur le désaccord". Par cet oxymore, il souligne en filigrane l'importance de laisser ouverte la possibilité de faire exister au sein du collectif le conflit et les antagonismes, rejoignant par là même les réflexions de Jacques Rancière (1995) qui rappelle combien la "mésentente" est au cœur de l'activité politique : elle ne serait en effet effective que lorsque se trouve interrompu le cours des choses qui semblait jusqu'alors aller de soi » (Lardeux 2019, p. 9).

tout en se demandant si s'abstenir est nécessairement pire que de voter en ne faisant que suivre les ordres de son parti ou l'avis de ses parents, ou encore que de voter contre ses intérêts sans même le savoir. Paradoxalement, cette incitation à être bien informé-e en décourage plus d'un-e. On comprend, par exemple, dans les entretiens que certaines personnes avaient l'intention de voter, avaient un avis, puis se sont informées et ont réalisé que c'était très compliqué, pour finalement renoncer en se demandant si elles seront un jour capables de se faire un avis éclairé en toute indépendance. En somme, l'abstention n'est pas forcément due à un manque d'information ni à un manque d'envie, mais peut-être au fait que pour voter il faut souvent s'en remettre aux partis, aux élu-e-s et à leurs recommandations, à moins de lire attentivement les longues présentations données à propos de chaque vote. Ne faudrait-il pas reconnaître ouvertement qu'on ne vote pas toujours en connaissance de cause, même quand on est un-e « vrai-e » adulte ?

À l'heure où nous écrivons ces lignes (en décembre 2021), les grèves pour le climat ont enflammé l'Europe et même la Suisse... Lors des promotions citoyennes de février 2019¹² en Ville de Genève, la conseillère administrative écologiste en charge de la cérémonie félicite les personnes qui sont descendues dans la rue à Genève les 18 janvier et 2 février dernier et leur donne rendez-vous pour manifester le 15 mars 2019. Elle a par ailleurs invité Patrick Deixonne, le fondateur d'Expédition 7^e continent¹³ qui lutte contre les déchets plastiques dans les mers du monde. Le fait qu'une partie des jeunes de Suisse (surtout des gymnasien-ne-s) descendent dans la rue est intéressant quant à leurs motivations politiques, mais ce qui l'est plus encore, c'est que les autorités politiques encouragent cet élan citoyen, acceptant même pour le canton de Genève et de Vaud de les laisser manquer l'école pour motif de grève et pour autant que les mineur-e-s y soient autorisé-e-s par leurs parents. « Si cette expression citoyenne est intelligente et

12. Voir [www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Des-mots-forts-des-rires-sonores-et-des-olives-frugales-pour-nourrir-les-appetits-des-jeunes/story/14912891]. Article de T. Mertenat paru dans la *Tribune de Genève* du 13 février 2019. La deuxième partie du titre fait allusion à l'apéritif un peu spartiate qui est offert aux jeunes, les autorités préférant investir l'argent communal et cantonal dans les cadeaux et le spectacle ludique.

13. Voir [www.septiemecontinent.com/staff-member/845/].

relevée, nous sommes d'accord d'y consacrer du temps scolaire, indique le porte-parole du département [à Genève], Pierre-Antoine Preti. Et cela même si c'est beaucoup d'organisation, étant donné qu'il s'agit de mineurs placés sous la responsabilité de l'école et que nous avons été prévenus tardivement»¹⁴. Ces grèves pour le climat deviennent d'ailleurs un sujet politique dont on débat dans les médias puisque les responsables des départements concernés se sentent obligé-e-s de réagir et de justifier pour quelles raisons elles et ils autorisent la grève ou pas¹⁵ et s'efforcent ou non d'aménager des activités en lien avec elle, ou encore incitent les enseignant-e-s à ne pas programmer d'examens ce jour-là. Par ailleurs, comme leurs homologues européens, les partis verts de Suisse sont montés en flèche aux dernières élections, parvenant même à réduire du coup l'importance des partis conservateurs et nationalistes.

À défaut de déboucher dans l'immédiat sur des engagements politiques plus conventionnels (dans des partis), une fraction des jeunes semble donc enthousiasmée par cette thématique planétaire de lutte pour le climat. Les jeunes femmes étaient aussi nombreuses dans la rue lors de la grève féministe du 14 juin 2019 concernant notamment l'égalité salariale entre hommes et femmes, un thème qu'abordait la conseillère d'État genevoise lors de la même cérémonie, qui laissa également place à la question des droits humains défendus par la section suisse d'Amnesty international. En tout cas, «c'est bien d'avoir 18 ans cette année» dit une jeune collégienne dont le propos a été relevé par le journaliste qui couvrait l'événement. C'est en tout cas mieux que de les avoir au moment des (semi)confinements et des limitations d'accès, tant à l'espace public qu'à la mobilité internationale, imposés depuis que la pandémie de la Covid-19 s'est installée dès mars 2020 dans toutes les sociétés, conduisant une partie des étudiant-e-s, apprenti-e-s et jeunes adultes dans la précarité.

14. «Certains élèves obtiennent un droit de grève», *20 Minutes*, 17 janvier 2019, [www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Certains-eleves-obtiennent-un-droit-de-greve-22859099], consulté le 1^{er} mars 2019.

15. [www.letemps.ch/suisse/christophe-darbellay-lecole-obligatoire-legitime-soit-cause]. Le conseiller d'État chargé de la formation en Valais s'attire d'ailleurs presque la moquerie du journaliste dans l'article et en particulier dans le chapeau du texte : «Le conseiller d'État PDC chargé de la Formation reste droit dans ses bottes. Les jeunes Valaisans qui n'ont pas suivi les recommandations du canton et ont courbé l'école pour faire la grève du climat sont sanctionnés». *Le Temps*, 27 mars 2019, p. 8.

Gageons toutefois que cette épidémie puisse les inciter à s'impliquer pour maintenir la démocratie envers et malgré tout.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES HISTORIQUES

Le chapitre historique se fonde principalement sur deux types de sources historiques : les sources directes et les sources indirectes.

Les premières, que l'on trouve dans les archives municipales : les documents issus des services ou départements concernés par l'organisation des promotions civiques, c'est-à-dire de l'exécutif (programmes établis par les groupes chargés de l'organisation des promotions civiques, notes de discours, courriers, mémentos, procès-verbaux de séances, etc.), et les documents relevant des débats du Conseil municipal, c'est-à-dire du législatif (mémoriaux du Conseil municipal sur des objets en lien direct ou indirect avec les promotions civiques).

Les secondes sont constituées par les articles de journaux quotidiens genevois relatant les cérémonies. Un premier corpus d'articles provient du *Courrier*, et un second, du quotidien le *Journal de Genève* entre 1924 et 2005. Enfin, d'autres documents proviennent de sources plus éclectiques et non systématiquement révisées, comme la *Feuille d'avis officielle*, d'autres journaux comme la *Tribune de Genève*, ou *La Voix ouvrière*.

À partir de 2006, nous avons procédé à des observations participantes des cérémonies, et avons recueilli nos données dans nos journaux de terrain et par des films. Ceux-ci ne contiennent toutefois pas les spectacles : la Ville de Genève nous avait explicitement interdit de les enregistrer ou de les filmer, pour des questions liées aux droits d'auteur.

Une fois les critères de recherche déterminés, la composition du corpus des données (téléchargement, photographies ou photocopies des sources papier, numérisation, classification, nomination des

fichiers et livraison sur CD) a été effectuée par Fedor Parfenov et Guy Pittet, civilistes à la Haute école de travail social de Genève.

Sont mentionnées ci-après toutes les sources consultées et dûment citées. Le corpus contenait davantage de documents, que nous avons également consultés.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE DE GENÈVE

Les archives municipales de la Ville de Genève « assurent la préservation de la mémoire administrative de la Ville, en collaboration avec les différents services de l'administration municipale »¹. Les sources retenues sont présentées ci-après sous deux rubriques distinctes, à l'intérieur desquelles elles sont classées chronologiquement :

- les sources manuscrites sous forme papier, qui sont conservées au Palais Eynard et mises à disposition du public après un délai de vingt ans, donc jusqu'en 1996 ;
- les mémoriaux des séances du Conseil municipal qui reprennent les retranscriptions des débats numérisés et disponibles sur internet ;
- les comptes rendus annuels de l'Administration municipale qui informent des évolutions de la Municipalité, de ses départements ou services, également numérisés et disponibles sur internet.

SOURCES MANUSCRITES

Allocution de Jean Treina, promotions civiques 1960, AVG, 1960-67FP, 500.A.1.4.

Discours de Maurice Thévenaz à l'occasion des promotions civiques du 26 novembre 1961, AVG, 1960-67FP, 500.A.1.4.

Discours d'Edmond Ganter à l'occasion des promotions civiques du 28 novembre 1965, AVG, 1960-67FP, 500.A.1.4.

Discours prononcé par André Ruffieux aux promotions civiques de 1966, AVG, 1960-67FP, 500.A.1.4.

1. Source: [<http://www.ville-ge.ch/archives/>].

Allocution de Monique Guinchard, élève de l'école professionnelle et ménagère à l'occasion des promotions civiques de 1967, AVG, 1960-67FP, 500.A.1.4.

Allocution de Jean-Charles Simon, étudiant à l'université à l'occasion des promotions civiques de 1967, AVG, 1960-67FP, 500.A.1.4.

Lettre de Maurice Aubert à Lise Girardin du 17 octobre 1968, AVG, 1968FP, 500.A.1.26.

Allocution de Claude Gallay et Claire-Anne Gousenberg, 1968, AVG, 1968FP, 500.A.1.26.

Allocution de Françoise Trembley, 22 novembre 1969, AVG, 1970FP, 500.A.1.72.

Allocution de Jean-Pierre Lavergnat, 22 novembre 1969, AVG, 1970FP, 500.A.1.72.

Notes de service entre Jean-Paul Buensod et Émile Piguet (janvier-avril 1970), AVG, 1970FP, 500.A.1.72.

Instructions destinées à faciliter le bon déroulement de la cérémonie des Promotions civiques du 27 novembre 1971, signées par J.-P. Buensod (s.d.) AVG, 1971FP, 500.A.1.98.

Lettre de Nathalie Nat, productrice à la télévision suisse romande à J.-P. Buensod, 11 octobre 1971, AVG, 1971FP, 500.A.1.98.

Réponse de J.-P. Buensod à N. Nat (s.d.) AVG, 1971FP, 500.A.1.98.

Circulaire du Groupe Objection de Conscience envoyé aux jeunes invités aux promotions civiques de 1971, AVG, 1971-72FP, 500.A.1.119.

Lettre d'A. Babel à J.-P. Buensod, 3 décembre 1971, AVG, 1971-72FP, 500.A.1.119.

Discours de Claude Ketterer, AVG, 1973, 1973GP, 500.A.1.154.

Discours de Christine Frossard, AVG, 1973, 1973GP, 500.A.1.154.

Enquête de l'Union des villes suisses sur les promotions civiques, AVG, 1977-78GP, 500.B.1.133.

État des dépenses au 19 février et 7 décembre 1981, AVG, 1981GP, 500.C.1.128.

Résumé de l'allocution prononcée par A. Chavanne, AVG, 1981GP, 500.C.1.128.

Notes de l'allocution de Frederick Wiggins, 14 janvier 1981, AVG, 1981GP, 500.C.1.128.

Allocution de M^{lle} Élisabeth Riatsch, élève du Collège Calvin, 22 janvier 1981, AVG, 1981GP, 500.C.1.128.

Lettre de G. Schmezer à G.-O. Segond du 11 mars 1981, AVG, 1981GP, 500.C.1.128.

Ljubinka Leuchter (décembre 1978) Comment votent les élèves des écoles genevoises?, Université de Genève, Département de sociologie, AVG, 1981GP, 500.C.1.128.

Notes du discours de René Ducret, 30 novembre 1981, AVG, 1981GP, 500.C.1.128.

Tableau statistique des promotions civiques entre 1974 et 1981, AVG, 1981GP, 500.C.1.128.

Notes de l'allocution de Marie-Christine Dulon, 1^{er} décembre 1982, AVG, 1982GP, 500.C.1.128.

Notes du discours de Philibert Collart, 17 novembre 1983, AVG, 1983-1984GP, 500.C.1.130.

Courrier de M. Rossetti à la Ville de Genève, 5 décembre 1991, AVG 1992.FP, 500.D.2.79.

Note de Michel Rossetti à l'intention du Conseil administratif, 24 mars 1992, AVG, 1992.FP, 500.D.2.79.

Synthèse des discussions de la commission des promotions civiques de la séance du 10 juillet 1992, AVG, 1992.FP, 500.D.2.79.

Mémo de la séance du 9 décembre 1992 de la commission de réorganisation des promotions civiques, AVG, 1992.FP, 500.D.2.79.

MÉMORIAUX DU CONSEIL MUNICIPAL GENEVOIS

Proposition du Conseil administratif pour une demande de crédit en vue de l'organisation des promotions civiques, le 11 décembre 1942, *MCM*, séance du 3 novembre 1942.

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'organisation des promotions civiques en 1943, *MCM*, séance du 28 septembre 1943.

Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'organisation des promotions civiques en 1943, *MCM*, 8 octobre 1943.

Proposition de résolution de M. Pugin en faveur du droit de vote et d'éligibilité des femmes en matière communale, *MCM*, séance du 12 juin 1956, p. 89.

Rapport de la commission chargée d'examiner le projet de résolution de M. Pugin en faveur du droit de vote et d'éligibilité des femmes en matière communale, *MCM*, séance du 1^{er} février 1957, pp. 648-665.

Promotions civiques, *MCM*, séance du 23 décembre 1963, p. 563.

Le critère des cheveux, *MCM*, séance du 18 avril 1967, pp. 1471-1473.

Résolution rejetée des «échoppes civiques», *MCM*, séance 11 novembre 1981, p. 1979.

Questions : interpellation de M. Pierre Wiedemann, *MCM*, séance du 18 décembre 1984, p. 1875.

Questions : réponse de M. Guy-Olivier Segond, *MCM*, séance du 18 décembre 1984, pp. 1875-1976.

Motion de M^{me} Madeleine Rossi et M. Gérald Burri : pose d'une plaque commémorative dédiée aux volontaires suisses « tombés pour l'Espagne républicaine », Mémorial du Conseil municipal, *MCM*, 10 septembre 1986, pp. 1191-1204.

Interpellation de Roberto Broggin, *MCM*, séance du 20 janvier 1993, p. 2550.

Résolution de MM. Ueli Leuenberger, Pierre Rumo et Marco Ziegler : Suisses et étrangers : tous citoyens municipaux! (R5017), *MCM*, séance du 26 mai 1993, pp. 4137-4143.

Interpellation de M. Roberto Broggin : promotions civiques : encore une tournée!, *MCM*, séance du 8 décembre 1993, p. 2017.

Interpellation de Pierre Rumo, *MCM*, séance du 15 février 1995, p. 2503.

Résolution de MM. Robert Cramer, Hubert Launay et Marco Ziegler. Pour le droit de vote et d'éligibilité des ressortissants étrangers sur le plan communal (R 127), *MCM*, séance du 5 mai 1997, pp. 4200-4212.

Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 122 000 francs pour l'implantation d'une œuvre de Manuel Torres à la rue Dancet en hommage à l'action des brigadistes suisses (n° 406 A), *MCM*, séance du 14 avril 1999, pp. 4043-4058.

Résolution de M^{me} Isabelle Burnier et M. Pascal Holenweg: «Soutien à la réhabilitation officielle des combattants suisses de la guerre d'Espagne» (R-580), *MCM*, séance du 13 octobre 1999, pp. 1750-1761.

Pour une politique d'information sur les enjeux de la diversité genevoise», (M 135), *MCM*, séance du 6 décembre 2000, pp. 2535-2542.

COMPTES RENDUS DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE GENÈVE

Compte-rendu administratif de l'Administration municipale de la Ville de Genève pendant l'année 1981. Genève, séance du 20 avril 1982, p. 3785.

Compte-rendu administratif de l'Administration municipale de la Ville de Genève pendant l'année 2000, Note à l'attention de Manuel Tornare de Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, 23 mai 2001, séance du 12 septembre 2001, p. 937.

LE COURRIER

La première édition du journal *Le Courrier* remonte à 1868, sous forme d'hédomadaire d'abord. Ce dernier a été créé pour défendre les intérêts des catholiques dans un canton protestant. Il devient quotidien en 1892. Il reste très conservateur jusqu'en 1907, date de la séparation de l'Église et de l'État puis, sous la période de l'essor du syndicalisme, il adopte une position plus à gauche. Il est financé par l'Église catholique jusqu'en 1996, qui exercera quelques pressions pour maintenir *Le Courrier* dans une ligne revendiquée comme «humaniste et chrétienne avec une indépendance critique». Depuis, ce quotidien constitue la dernière publication indépendante du groupe Edipresse, qui contrôle l'ensemble des journaux locaux².

Les archives du journal sont disponibles à la Bibliothèque de Genève, dans leur version papier. Tous les articles ont été photographiés puis numérisés et enregistrés selon leur date de parution. Les journalistes n'étant pas nominativement nommés de façon systématique, et comme cela n'ayant que peu d'impact sur notre recherche, nous avons gardé, comme indications, la date de parution de l'article et le titre de l'article.

«Au Victoria Hall, les promotions civiques», 30 octobre 1945.

«Pour la cinquième fois, les jeunes citoyens et citoyennes prêtent serment à leur pays», 25 novembre 1946.

«Les promotions civiques», 24 novembre 1947.

«Au Victoria Hall, les jeunes de 20 ans prennent part avec enthousiasme aux Promotions civiques», 28 novembre 1949.

«Promotions civiques et propagande communiste», 25-26 novembre 1950.

«Les promotions civiques», 24 novembre 1952.

2. Source: [www.lecourrier.ch/historique_du_courrier].

- « Les promotions civiques 1960 », 27 novembre 1960.
- « Cérémonie des promotions civiques », 25 novembre 1963.
- « Une nouvelle vague de citoyens », 23 novembre 1964.
- « Au Victoria Hall, plus de 1500 jeune », 28 novembre 1965.
- « Au Victoria Hall, traditionnelles promotions civiques », 26 novembre 1967.
- « De nombreux jeunes ont prêté serment à la République », 22 novembre 1969.
- « Promotions civiques: mi-forum où aînés et jeunes disent leur mot », 19 novembre 1970.
- « Lors des promotions civiques, une jeune citoyenne accuse... », 28 novembre 1972.
- « Au Victoria Hall, les nouveaux citoyens ont prêté serment », 17 novembre 1973.
- « Lors des promotions civiques: l'art de vivre des jeunes », 30 novembre 1974.
- « Cérémonie de promotion civique. Vif réquisitoire et optimisme imperturbable », 22 novembre 1975.
- « Humeur: une leçon d'histoire et de civisme », 31 octobre 1995.

JOURNAL DE GENÈVE

Les articles du *Journal de Genève* ont été entièrement numérisés et mis à disposition gratuite du public sur internet sur le site du quotidien romand *Le Temps*. Ces archives ont numérisé les collections de trois quotidiens: le *Journal de Genève*, la *Gazette de Lausanne* et *Le Nouveau Quotidien*.

Le *Journal de Genève*, fondé par le radical James Fazy en 1826, a plutôt été soutenu par les milieux bourgeois libéraux. Son dernier numéro est sorti en 1998, date de sa fusion avec la *Gazette de Lausanne* et *Le Nouveau Quotidien* pour fonder le quotidien *Le Temps*.

- « Promotions civiques », 1924, 27 mai 1924.

- « Promotions civiques », 3 juin 1924.
- « Promotions civiques », 27 décembre 1925.
- « Promotions civiques », 15 janvier 1926.
- « À propos des promotions civiques, un oubli regrettable », 1^{er} décembre 1942.
- « Promotions civiques : des jeunes ont prêté serment », 12 décembre 1942.
- « Promotions civiques », 24 novembre 1943.
- « Chronique locale, les promotions civiques », 29 novembre 1943.
- « Citoyennes, d'Émilie Trembley », 22 novembre 1944.
- « Appel du président du Conseil d'État à la jeunesse de Genève », 28 novembre 1944.
- « On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre! », 27 novembre 1950.
- « Les nouveaux citoyens ont prêté le serment civique », 28 novembre 1960.
- « Pour la première fois, vous allez voter... », 30 novembre 1960.
- « La parole est à nos lecteurs : une citoyenne de demain s'étonne », 21 novembre 1964, p. 12.
- « Victoria Hall : promotions civiques », 23 novembre 1964, p. 9.
- « Discours prononcés à la cérémonie des promotions civiques », 28 novembre 1966, p. 10.
- « Les jeunes citoyens sont libres...le jour de leurs "promotions" », 2 février 1967, p. 11.
- « Au Victoria Hall, promotions civiques », 29 novembre 1971.
- « 54 % des jeunes de 20 ans au Victoria Hall. Vingt ans : 1500 jeunes ont prêté serment », 24 novembre 1980.
- « 885 nouveaux citoyens ont prêté serment », 19 novembre 1983.
- « 1800 électeurs de plus l'an prochain », 24 novembre 1984.
- « Promotions civiques. La jeunesse au rendez-vous du politique », 2 décembre 1986.
- « Un baptême civique chahuté », 27 novembre 1991.

« La Revue de Pierre Naftule animera les Promotions civiques », 14 novembre 1992.

« Succès pour Naftule aux promotions civiques », 27 novembre 1992.

« Instruction civique : nouveau jeu », 5 octobre 1994.

« Ils ont 18 ans et le droit de vote mais ils n'y sont pas préparés », 2 novembre 1995.

AUTRES SOURCES

Les sources ci-après n'ont pas fait l'objet d'une recherche systématique, mais elles ont contribué à donner des éclairages supplémentaires à l'analyse historique. Elles ont été collectées au gré de l'avancement de l'analyse.

ARCHIVES DE L'UNION PATRIOTIQUE DE GENÈVE

Résolution de l'Assemblée du 11 avril 1910. Union civique de Genève, Bibliothèque de Genève (BGE).

Rapports sur l'exercice 1913 présentés à l'Assemblée générale du 6 mars 1914. Union civique de Genève, Bibliothèque de Genève (BGE).

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Le vote des étrangers en Suisse, tour d'horizon, communiqué du 15 février 2011, Chancellerie d'État.

CONSEIL DE L'EUROPE

Résolution (72)29 sur l'abaissement de l'âge de la pleine capacité juridique adoptée par le Conseil des ministres, 19 septembre 1972, lors de la 213^e réunion des Délégués des ministres.

COMMUNE DE VERNIER

Informations, édité par l'administration municipale de Vernier, novembre 1987, p. 4.

TRIBUNE DE GENÈVE

« Accueil des nouveaux citoyens », 11 décembre 1979.

«Cérémonie des promotions civiques: Genève et le monde aujourd'hui», 20 novembre 1981.

«Un discours provocateur», 2 décembre 1986.

LA VOIX OUVRIÈRE

«M. le maire Roger Dafflon parle aux nouveaux citoyens», 26 novembre 1979.

GAZETTE DE LAUSANNE

«À Meyrin, les promotions civiques s'ouvrent aux étrangers», 20 mars 1996.

FEUILLE D'AVIS FÉDÉRALE

Initiative parlementaire concernant l'abaissement à 18 ans de l'âge requis pour l'exercice du droit de vote et d'éligibilité, n° 33, 128^e année, Volume II, Berne, 23 août 1976.

LIVRES REMIS AUX JEUNES LORS DES CÉRÉMONIES

Collectif, *Les promotions civiques*, s.d. (dans les années 1960).

Collectif (1982), *Genève, mon canton*, Genève.

Bertrand P. et Delzingre E. (1983), *L'histoire illustrée de Genève*, Genève: Tribune Éditions.

Derib (1991), *Jo*, Genève: Le Lombard.

Bruller H. (2002), *Coup de pouce pour majeurs. Guide de renseignements pratiques à l'intention des jeunes adultes de la région genevoise*, Genève: Hospice général.

AUTRES SOURCES UTILISÉES DANS LES CHAPITRES 2 À 4 ET DANS LA CONCLUSION

Les sources mentionnées ci-après, par ordre chronologique, ont été mobilisées dans les chapitres 2 à 4 et dans la conclusion. Il s'agit essentiellement d'articles de la presse locale.

HOOVER Eric, «The Millennial Muddle. How stereotyping students became a thriving industry and a bundle of contradictions», *The Chronicle of Higher Education*, 11 octobre 2009.

CITTONI Fabiano, « Un réseau mafieux exploitait des mendiants roms entre Annemasse et Genève », *Tribune de Genève*, 21 juin 2012.

TOGNI Mario, « Parler de réseau mafieux rom est totalement abusif », *Le Courrier*, 26 juin 2012.

Commune d'Anières, Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 février 2014.

SCIARINI Pascal et CAPELETTI Fabio, « L'abstentionnisme des jeunes n'est pas si inquiétant », *Le Temps*, 10 avril 2014.

BÜHLER Stefan, « Simmfauler Jugend? Ganz im Gegenteil! », *Neue Zürcher Zeitung*, 13 avril 2014.

STÄDLER Iwan, « Resultate der Vox-Analyse sind wohl falsch », *Tages-Anzeiger*, 14 avril 2014.

« Un Giron cantonal lumineux et arrosé », *La Liberté*, 4 août 2014.

SATOR Fatima, « Abstentionnisme chez les jeunes : que font les cantons pour inciter au vote? », *L'Hebdo*, 21 octobre 2014.

ROSSEL Natacha, « Les collégiens s'initient à leur rôle de futurs citoyens sur le terrain », *24 heures*, 27 novembre 2014.

« Generation Y. Niemand hat Angst vor diesen Studenten », *Die Zeit*, 15 janvier 2015.

« Italie, un bonus culturel pour les jeunes de 18 ans », *+PrositivR*, 25 août 2016.

« Les millenials, une légende urbaine? », *La fabrique de la Cité*, janvier 2017.

« Certains élèves obtiennent un droit de grève », *20 Minutes*, 17 janvier 2019.

« Comment convaincre les jeunes de s'engager en politique? », *Le Temps*, 7 février 2019.

« Des mots forts, des rires sonores et des olives frugales pour nourrir les appétits des jeunes », *Tribune de Genève*, 13 février 2019.

« Christophe Darbellay : « l'école est obligatoire, aussi légitime que soit la cause » », *Le Temps*, 27 mars 2019.

RÉFÉRENCES

- ABÉLÈS Marc, *Le lieu du politique*, Paris: Société d'ethnographie, 1983.
- ABÉLÈS Marc, *Jours tranquilles en 1989: ethnologie politique d'un département français*, Paris: Odile Jacob, 1989.
- ABÉLÈS Marc, *Le vie quotidienne au Parlement européen*, Paris: Hachette, 1992.
- ABÉLÈS Marc, *Anthropologie de l'État*, Paris: Petite bibliothèque Payot, 2005a [1^{re} éd. 1990].
- ABÉLÈS Marc, *L'échec en politique*, Belval: Circé «l'art de ne pas», 2005b.
- ABÉLÈS Marc, *Le Spectacle du pouvoir*, Paris: l'Herne, 2007.
- ABÉLÈS Marc, *Anthropologie de la globalisation*, Paris: Bibliothèque Payot et Rivages, 2008.
- ABÉLÈS Marc (éd.), *Des anthropologues à l'OMC. Scènes de la gouvernance mondiale*, Paris: CNRS Édition, 2011.
- ALBERT Matthias, HURRELMANN Klaus et QUENZEL Gudrun, *Jugend 2010: Eine pragmatische Generation behauptet sich. Konzeption und Kooperation*, Frankfurt a. M.: Fischer & Shell Jugendstudie, 2010.
- ALEXANDER Amy C. et WELZEL Christian, «The Myth of Deconsolidation: Rising Liberalism and the Populist Reaction», *ILE Working Paper Series*, n°10, 2017, Hambourg: University of Hamburg.
- ALLENBACH Brigit, «Bairam, Balkanslang, Basketball... Die vielfältigen Zugehörigkeiten von muslimischen Jugendlichen in der Schweiz», *Tsantsa*, n°17, 2012, pp. 86-95.
- ALTHUSSER Louis, «Idéologie et appareils idéologiques d'État. Note pour une recherche», *La Pensée*, n°151, 1970, pp. 3-38.
- ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national: réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris: La Découverte, 1996 [1983].
- ARENDT Hannah, *La crise de la culture*, Paris: Gallimard, 1972 [1954].

ARGAST Regula, « Entre tradition et innovation : le droit de cité suisse dans le nouvel État fédéral, 1848-1898 », in Studer Brigitte, Arlettaz Gérald, Argast Regula (éds), *Le droit d'être suisse*, Lausanne : Antipodes, 2013, pp. 45-76.

BATESON Gregory, *Vers une écologie de l'esprit*, t. 1, Paris : Seuil, 1977.

BAY Jérôme, CHASSOT Sophie et DA SILVA Iliana, *Hier j'étais le « grand », demain, je serai le « petit » : comment les jeunes de 11-12 ans préparent-ils leur entrée au cycle d'orientation ? Comment sont-ils accompagnés et par qui ? Quels sont les rites observables facilitant ou non leur intégration dans ce passage ?*, [Travail de bachelor], Genève : Haute école de travail social, 2012.

BELL Catherine, « Exercice physique, rituel et dissidence politique » Hermès, *La Revue*, n°3, vol. 3, 2005, pp. 111-119, [<https://doi.org/10.4267/2042/23996>].

BELL Catherine, *Ritual Theory, Ritual Practice*, Oxford : Oxford University Press, 1992.

BÉNÉÏ Véronique (éd.), *Manufacturing citizenship : education and nationalism in Europe, South Asia and China*, Londres ; New York : Routledge, 2005.

BENNETT Lance, WELLS Chris et RANK Allison, « Young citizens and civic learning : two paradigms of citizenship in the digital age », *Citizenship Studies*, n°2, vol. 13, 2009, pp. 105-120.

BESSIN Marc, « Les transformations des rites de la jeunesse », *Agora/Jeunesses*, n° 28, 2002, pp. 12-20.

BIDART Claire, « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 120, vol. 1, 2006, pp. 29-57.

BIDART Claire et LAVENU Daniel, « Transitions vers l'âge adulte et origines sociales : une enquête longitudinale en France », in Bidart Claire, *Devenir adulte aujourd'hui : perspectives internationales*, Paris : L'Harmattan, 2006, pp. 163-180.

BOLZMANN Claudio, FIBBI Rosita et VIAL Marie, *Secondas-secondos*, Zurich : Seismo, 2003.

BOURDIEU Pierre, «Le langage autorisé. Notes sur les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°5-6, vol. 1, 1975, pp. 183-190.

BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris : Éditions de Minuit, 1979.

BOURDIEU Pierre, «Les rites comme actes d'institution», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 1, vol. 43, 1982, pp. 58-63, [<https://doi.org/10.3406/arss.1975.2488>].

BOURDIEU Pierre, *La domination masculine*. Paris: Seuil, 1998.

BOWLER Shaun et DONOVAN Todd, *Demanding choices*, Ann Arbor: University of Michigan Press, 2000.

BOZEC Géraldine, «La formation du citoyen à l'école : individualisation et dépolitisation de la citoyenneté», *Lien social et Politiques*, n°80, 2018, pp. 69-88, [<https://doi.org/10.7202/1044110ar>].

BOZON Michel, «Des rites de passage aux « premières fois ». Une expérimentation sans fins», *Agora/Jeunesses*, n° 28, 2002, pp. 22-33.

BRACONNIER Céline, «Le vote et l'abstention en temps de crise», *Savoir/Agir*, n° 13, 2010, pp. 57-64, [<https://doi.org/10.3917/sava.013.0057>].

BRACONNIER Céline, COULMONT Baptiste et DORMAGEN Jean-Yves, «Toujours pas de chrysanthèmes pour les variables lourdes de la participation électorale», *Revue française de science politique*, 2017, n° 67, vol. 6, pp. 1023-1040.

BRASSEL-MOSER Ruedi, «Manifestations», in Dictionnaire historique de la Suisse, 2005, [www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16547.php], consulté le 2 septembre 2016.

BRÉCHON Pierre, «Une jeunesse globalement peu contestataire», in Galland Olivier et Roudet Bernard, (éds), *Les valeurs des jeunes. Tendances en France depuis 20 ans*, Paris : L'Harmattan, 2001, pp. 135-148.

BRÉCHON Pierre, «Chapitre 4 / L'abstention de puissants effets de génération?» in Bréchon Pierre, *La politique au fil de l'âge*, Paris : Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2011, pp. 91-111.

- CAILLOIS Roger, *Les jeux et les hommes*, Paris: Gallimard, 2015 [1967].
- CAPDEVILA Luc et GODINEAU Dominique, «Éditorial: Armées», *CLIO, Histoire, femmes et société*, vol. 20, 2004, pp. 5-14.
- CARONI Andrea, «L'éducation à la citoyenneté en Suisse – une vue d'ensemble», 2015, Rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat 16.4095.
- CAVALLI Alessandro et GALLAND Olivier (éds), *L'allongement de la jeunesse*, Paris: Actes Sud, 1993.
- CFEJ, *Ma Suisse et moi. Regards des jeunes sur les enjeux politiques et sociaux. Principaux résultats d'une enquête menée auprès de jeunes de 17 ans*. Berne: Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, 2015.
- CHAULIAC Marina, «La Jugendweihe: continuités et changements d'un rite hérité de la RDA», *Revue française de science politique*, n° 3, vol. 53, 2003, pp. 383-408.
- CHRISTIN Thomas, HUG Simon et SCIARINI Pascal, «Interests and information in referendum voting: An analysis of Swiss voters», *European Journal of Political Research*, n° 6, vol. 41, 2002, pp. 759-776.
- CENTLIVRES Pierre, «Rites de passage: changement, opposition et contre-culture», in Centlivres Pierre et Hainard Jacques, *Les rites de passage aujourd'hui. Actes du colloque de Neuchâtel 1981*, Lausanne: L'Âge d'Homme, 1986, pp. 192-205.
- CICHELLI Vincenzo et ERLICH Valérie, «Se construire comme jeune adulte. Autonomie et autonomisation des étudiants à l'égard de leurs familles», *Recherches et prévisions*, n° 60, 2000, pp. 61-77.
- CSUPOR Isabelle, FELDER Maxime et OSSIPOW Laurence, «Scène et coulisses des cérémonies d'accession à la majorité civique et civile à Genève», *Ethnographiques.org*, vol. 33, 2016, [www.ethnographiques.org/2016/Csupor-Felder-Ossipow], consulté le 10 février 2017.
- CSUPOR Isabelle et VUILLE Michel, «Des jeunes à l'aide sociale: sens et demande de l'aide sociale», in Vuille Michel et Schultheis Franz (éds), *Entre flexibilité et précarité: regards croisés sur la jeunesse*, Paris: L'Harmattan, 2007, pp. 277-322.

CSUPOR Isabelle et VUILLE Michel, «Adolescente et cinéma: du côté de l'émancipation féminine», in Dupont Sébastien et Paris Hugues, (éds), *L'adolescente et le cinéma: de Lolita à Twilight*, Toulouse: Érès, 2013a, pp. 44-56.

CSUPOR Isabelle et VUILLE Michel, «Cinéma et éducation: du côté de l'émancipation féminine», in Morin-Messabel Christine, (dir.), *Genre et éducation: de la formation à l'enseignement*, Lyon: Presses universitaires de Lyon, 2013b, pp. 445-464.

DAFFLON Alexandre, «Il faut bien que jeunesse se fasse!» *Ethnographie d'une société de jeunesse campagnarde*, Paris: L'Harmattan, 2014.

DE DARDEL Julie, *Révolution sexuelle et mouvement de libération des femmes à Genève (1970-1977)*, Lausanne: Antipodes, 2007.

DE JONG Wim, *Civic education and Contested Democracy. Towards a pedagogic State in the Netherlands post 1945*, Cham: Palgrave McMillan, 2020.

DE SINGLY François, «Penser autrement la jeunesse», *Lien social et politiques*, n° 43, 2000, pp. 9-21.

DELAY Christophe, CSUPOR Isabelle et SCALAMBRIN Laure, *Le coût de la transition à l'âge adulte. Les usages sociaux de l'argent chez les jeunes «peu qualifié.e.s»*, Delémont: Projets de recherche prioritaire du travail social, HES-SO, 2017-2019.

DELAY Christophe, CSUPOR Isabelle et SCALAMBRIN Laure, «Transitions à la vie adulte et dispositions économiques chez les jeunes peu qualifié.e.s: des expérimentations encadrées par le travail social», *Revue suisse de travail social*, n° 26, 2019, pp. 62-84.

DÉLOYE Yves et HAEGEL Florence, «La politisation: du mot à l'écheveau conceptuel», *Politix*, n° 127, 2019, pp. 59-83.

DETHURENS Chloé, *Puissions-nous tenir pour pouvoir mieux servir: les sociétés patriotiques à Genève (1939-1945)*, [Mémoire de licence], Genève: Université de Genève, 2007.

DUBLER Anne-Marie, «Majorité», in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2009, [www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10367.php], consulté le 12 février 2017.

DUCHESNE Sophie et HAEGEL Florence, « Politisation et conflictualisation : de la compétence à l'implication », in Perrineau Pascal (éd.), *Le désenchantement démocratique*, La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 2003, pp. 107-129.

EBERHARD Jakob, RADU Irina, CATTACIN Sandro et WEBER Anna, « Politische Ausrichtung junger Schweizerinnen und Schweizer », *Young Adult Survey Switzerland (YASS)*, vol. n° 1, 2016, pp. 76-79

EHRENBERG Alain, *La Fatigue d'être soi*, Paris : Odile Jacob, 1998.

ELIAS Norbert, *La société des individus*, Paris : Fayard, 1991.

ERIKSON Erik, *Adolescence et crise. La quête de l'identité*, Paris : Champs Flammarion, 1994 [1^{re} éd. 1968].

EUROSTAT PRESS OFFICE, « Euro area unemployment rate at 11,4% », vol. 20, Bruxelles, 2015.

FELDER Maxime, OSSIPOV Laurence et CSUPOR Isabelle, « Citoyen-ne-s, mais pas encore adultes? Les injonctions à la responsabilité et à la citoyenneté dans les rituels d'accession à la majorité en Suisse », *Lien social et politique*, n° 80, 2018, pp. 108-127.

FELDER Dominique et VUILLE Michel, *De l'aventure à l'institution : les centres de loisirs genevois*, Genève : Cahiers du SRS, 1979.

FERREIRA Vitor Sérgio et NUNES Cátia, « Les trajectoires de passage à l'âge adulte en Europe », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 102, 2010, pp. 21-38.

FOA Roberto S. et MOUNK Yascha, « The signs of deconsolidation », *Journal of democracy*, n° 28, vol. 1, 2017, pp. 5-15.

FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Paris : Gallimard, 1975.

FRAGNIÈRE Jean-Pierre, *Dix ans de politique sociale en Suisse*, Lausanne : Réalités sociales, 1988.

FREVERT Ute, « Citoyenneté, identité de genre et service militaire en Allemagne (XIX^e-XX^e siècle) », *CLIO, Histoire, femmes et société*, vol. 20, 2004, pp. 2-16.

GALLAND Olivier, « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives, mais resserrées », *Économie et statistiques*, vol. 337-338, 2000, pp. 13-36.

GALLAND Olivier, «Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations», *Revue française de sociologie*, n° 4, vol. 42, 2001, pp. 611-640.

GALLAND Olivier, «Introduction. Une nouvelle classe d'âge?», *Ethnologie française*, n° 1, vol. 40, 2010, pp. 5-10.

GALLAND Olivier, *Sociologie de la jeunesse*, Paris: Armand Colin, 2017.

GAGNÉ Natacha et NEVEU Catherine, «Présentation : L'anthropologie et la «fabrique» de la citoyenneté», *Anthropologie et Sociétés*, n°33, vol. n°2, 2009, pp. 7-24, [<http://doi.org/10.7202/039295ar>].

GAVILLET Jean-Pierre et CHAVANNE André, *Homme d'État humaniste et scientifique*, Genève: Infolio, 2013.

GAXIE Daniel, «Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective», *Revue suisse de science politique*, n° 11, vol. n° 1, 2005, pp. 157-188.

GEERTZ Clifford, «Jeu d'enfer. Notes sur le combat de coq bali-nais», in Geertz Clifford (éd.), *Bali: interprétation d'une culture*, Paris: Gallimard, 1983, pp. 165-215.

GEERTZ Clifford, «La description dense: vers une théorie interprétative de la culture», *Enquête*, n° 6, 1998, pp. 73-105, [<http://enquete.revues.org/1443>].

GFS.BERN, *Seventh Credit suisse Youth Barometer*, Berne: gfs.bern, 2016.

GLASER Barney et STRAUSS Anselm, *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Mill Valley, CA: Sociology Press, 1967.

GOBIN Emma et VANHOENACKER Maxime, «Innovation rituelle et réflexivité. Retours aux rituels: une introduction», *ethnographiques.org*, n° 33, 2016, [www.ethnographiques.org/2016/Gobin-Vanhoenacke], consulté le 18 décembre 2017.

GOFFMAN Erwin, *Les cadres de l'expérience*, Paris: Minuit, 1991 [1974].

GOTTRAUX Philippe et PÉCHU Cécile, *Militants de l'UDC, la diversité sociale et politique des engagés*, Lausanne: Antipodes, 2011.

GRAND Jérôme, *La production de la citoyenneté dans les politiques publiques: Analyse des normes et des interventions visant à favoriser la citoyenneté dans la Fondation pour l'Animation Socioculturelle genevoise (FASe)*, [Travail de master], Genève: HES-SO, 2013.

GRIESHOFFER Franz, «Jungbürgerfeiern in Österreich Die Jungbürgerfeiern als Manifestationen des staatlichen Selbstverständnisses», in Beitzl Klaus et Kausel Eva, *Gegenwartsvolkskunde und Jugendkultur: Referate des 2. Internationalen Symposions des Instituts für Gegenwartsvolkskunde der Österreichischen Akademie der Wissenschaften vom 4. Bis 8. Juni 1985 in Mattersburg*, Vienne: Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1987, pp. 274-306.

GROS Dominique, *Dissidents du quotidien. La scène alternative genevoise*, Lausanne: Éditions d'en bas, 1987.

GUÉRIN-PACE France, «Sentiment d'appartenance et territoires identitaires», *L'Espace géographique*, n° 35, vol. 4, 2006, pp. 298-308.

GUICHONNET Paul, «Communes réunies», *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2005, [www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F30186.php], consulté le 18 février 2018.

GUTKNECHT Thierry, «Penser le travail social avec Castoriadis» in Caloz-Tschopp Marie-Claire (éd.), *Colère, courage et création politique*, vol. 6: *Résister dans le travail de service public*, Paris: L'Harmattan, 2011, pp. 63-87.

HASTE Helen et HOGAN Amy, «Beyond conventional civic participation, beyond the moral-political divide: young people and contemporary debates about citizenship», *Journal of Moral Education*, n° 4, vol. 35, 2006, pp. 473-493.

HENDERSON Sheila, HOLLAND Janet, MCGRELLIS Sheena, SHARPE Sue et THOMSON Rachel, *Inventing Adulthood. A Biographical Approach to Youth Transitions*, Londres: Sage Publishing, 2007.

HÉRAULT Laurence, «La première communion contemporaine: un rite de passage de l'enfance?», *Archives ouvertes en sciences de l'homme et de la société*, 2008, [www.halshs-00257209].

HESSEL Stéphane, *Indignez-vous!*, Montpellier : Indigènes Éditions, 2010.

HIRTER Hans, «Jeunesses des partis», *Dictionnaire historique de la Suisse*, [www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F25756.php], consulté le 30 novembre 2012.

HOBBSAWM Éric, «Inventer des traditions», *Enquête* [En ligne], n° 2, 1995 [1983], pp. 171-189, [http://journals.openedition.org/enquete/319].

HODGERS Antonio et BALBO Sophie, *Fils*, Vevey : Les Éditions de l'Aire, 2013.

HOOGHE Marc et DASSONEVILLE Ruth, «Voters and Candidates of the Future: The Intention of Electoral Participation among Adolescents in 22 European Countries», *Young*, n° 1, vol. 21, 2013, pp. 1-28.

HOUSEMANN Michael, «Dissimulation and simulation as forms of religious reflexivity», *Social Anthropology*, n° 10, vol. 1, 2002, pp. 77-89.

HOUSEMANN Michael, «Relations rituelles et recontextualisation», in Wazaki Haruka, *Multiplicity of Meaning and the Interrelationship of the Subject and the Object in Ritual and Body Texts*, 2008, Nagoya : Nagoya University, pp. 109-114.

HUBER Pierre et HUG Ralph, *Die Schweizer Spanienfreiwilligen*, Zurich : Rotpunkt, 2009.

HUIZINGA Johan, *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale des jeux*, Paris : Gallimard, 1988.

ION Jacques, *S'engager dans une société d'individus*, 2012, Paris : Armand Colin.

ISIN Engin, «City. State. Critique of scalar thought», *Citizenship studies*, n° 2, vol. 11, 2007, pp. 211-228.

ISIN Engin, «Theorizing acts of citizenship», in Isin Engin et Nielsen Greg, *Acts of Citizenship*, Londres : Palgrave Macmillan, 2008, pp. 15-43.

ISNART Cyril, *Figures de la jeunesse. Fête, ruralité et groupes de jeunes*, Isère : Le monde alpin et rhodarien, 2010.

JOINT-LAMBERT Hélène, *Vie quotidienne, identités et autonomie dans les interventions socio-éducatives (HDR CLERSé)*, Lille: Université de Lille, 2016.

JONES Kathleen B., «Citizenship in a Women-Friendly Polity», *Signs*, vol. 15, n° 4, 1990, pp. 781-812.

JOST Hans-Ulrich, *Le salaire des neutres*, Paris: Éditions Denoël, 1999.

KAYA Bülent et BAGLIONI Simone, «Le transnationalisme en action: le cas des Turcs en Suisse», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 24, n° 2, 2008, pp. 167-191.

KERGOAT, Danièle, «La division du travail entre les sexes» in Kergoat Jacques, Boutet Josiane, Jacot Henri et Linhart Danièle (éds), *Le monde du travail*, Paris: La Découverte, 1998, pp. 319-329.

KERGOMAR Zoé, «The “participationist State” and the “apathetic citizen”. Educationalizing the “problem of non-voting” in postwar Switzerland (1940s-1970s)», *European review of history*, vol. 29, n°6, 2022, pp. 930-953.

KLAUSER Guillaume, *Objection de conscience: quel impact sur la création du service civil en Suisse?*, [Travail de maturité], Neuchâtel: Lycée Denis-de-Rougemont, 2014.

KLINGEMANN Hans-Dieter, «Mapping political support in the 1990s: A global analysis», in Norris Pippa (éd.), *Critical citizens: Global support for democratic government*, 1999, Oxford: Oxford University Press, pp. 31-56.

KOBEL Michel, «Conseils d'enfants et de jeunes», *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris: GIS Démocratie et participation, 2013, [www.dicopart.fr/ft/dico/conseil-denfants-et-de-jeunes].

KRIESI Hanspeter, *Direct democratic choice. The Swiss experience*, Lanham: Lexington Press, 2005.

KRIESI Hanspeter, SARIS Willem et MONCAGATTA Paolo, «The structure of Europeans’ views of democracy: citizens’ models of democracy», in Kriesi Hanspeter et Ferrin Monica, *How Europeans*

view and evaluate democracy, 2016, Oxford : Oxford University Press, pp. 64-89.

LALIVE D'ÉPINAY Christian et BASSAND Michel, « Structure sociale et système de loisirs », *Revue Suisse de sociologie*, n° 3, vol. 78, pp. 139-177.

LARDEUX Laurent, « S'engager pour la démocratie : parcours de jeunes dans des collectifs d'expérimentation démocratique », *INJEP Notes & Rapports/Rapport d'étude*, 2019, [<http://injep.fr/wp-content/uploads/2019/06/rapport-2019-04-collectif-expe-democratique.pdf>].

LECA Jean, « Individualisme et citoyenneté » in Birnbaum Pierre et Leca Jean (éds), *Sur l'individualisme. Théories et méthodes*, Paris : Les Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1991, pp. 159-210.

MAILLARD Francis et KUENLIN Jacques (éds), *Marly, son histoire. Une monographie d'histoire locale*, Marly : Société de développement de Marly et environs (SDME), 1992.

MAILLARD Francis et KUENLIN Jacques, *Marly, son histoire... au fil de la Gérine*, Marly : Société de développement de Marly et environs (SDME), 2009.

MALATESTA Dominique et GOLAY Dominique, *L'enfant dans la Cité. Enjeux de reconnaissance, enjeux de citoyenneté, enjeux de travail social. Les « tweens » (9-12 ans) à Lausanne et Bussigny*, [Rapport de recherche à l'intention de la Ville de Lausanne], Lausanne : HES-SO, Haute école de travail social et de la santé, EESP, 2009.

MANDRET-DEGEILH Antoine, *Gouverner par le rite : socio-histoire des rites d'institution municipaux autour de la parenté en France au miroir de la situation en Allemagne (1789-2015)*, [Thèse de doctorat en science politique], Paris : Institut d'études politiques et Centre d'études européennes, 2015.

MARCELLINI Anne, « « Forcer l'aventure » : le jeu de nuit comme rite initiatique ? », *Agora/Jeunesses*, n° 11, 1998, pp. 23-30.

MARSHALL Thomas, *Citizenship and Social class*, Cambridge : University Press, 1950.

MATHIS Franz, *Voralberg: zwischen Fussach und Flint. Allemannentum und Weltoffenheit*, Vienne: Böhlau Verlag, 2000.

MAYER Nonna, « Les effets politiques de la crise: le vote des personnes pauvres et précaires en 2012 », *Informations sociales*, n° 6, vol. 180, 2013, pp. 52-59.

MELGAR Fernand (réalisateur), *La forteresse*, Suisse: Look Now! / Accent Films, 2008.

MISSIKA Jean-Louis, « Les faux-semblants de la dépolitisation », *Le Débat*, vol. 68, 1992, pp. 14-19.

MOSER-LÉCHOT Daniel, « Jugend und Geschichte. Wie denken Jugendliche in Europa heute über Geschichte und Politik? », *Schweizerische Lehrerinnen- und Lehrer-Zeitung*, n° 4, 1999, pp. 50-52.

MOTTIER Véronique, « Narratives of National Identity: Sexuality, Race and the Swiss "Dream of Order" », *Revue suisse de sociologie*, n° 26, vol. 3, 2000, pp. 533-558.

MOUFFE Chantal, *Le politique et ses enjeux. Pour une démocratie plurielle*, Paris: La Découverte, 1994.

MUXEL Anne, « Le moratoire politique des années de jeunesse », in Percheron Annick et Remond René (éds), *Âge et politique*, Paris: Economica, 1991, pp. 210-226.

MUXEL Anne, *Les étudiants de Sciences Po. Leurs idées, leurs valeurs, leurs cultures politiques*, Paris: Presses de Sciences Po, 2004.

MUXEL Anne, « Les jeunes et la politique », in Perrineau Pascal (dir.), *La politique en France et en Europe*, Paris: Presses de Sciences Po, 2007, pp. 123-153.

MUXEL Anne, *Avoir 20 ans en politique. Les enfants du désenchantement*, Paris: Seuil, 2010.

MUXEL Anne, « Systèmes politiques, attitudes et formes de politisation », in Olivier Galland et Lemel Yannick (dir.) *La Société française*, Paris: Arman Colin, 2011, pp. 253-281.

NEIDHART Léonard, « Abstentionnisme », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2014 [<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17366.php>].

NEVEU Catherine, « Comment faire l'anthropologie d'un objet "trop lourd". Approche anthropologique de la citoyenneté en France », *Anthropologie et sociétés*, n° 2, vol. 33, 2009, pp. 25-42.

NEVEU Catherine, « "E pur si muove!" ou comment saisir empiriquement les processus de citoyenneté », *Politix*, n° 26, vol. 1, 2013, pp. 205-222.

NEWMAN Katherine, *The Accordion Family*, Boston : Beacon Press, 2012.

NORRIS Pippa (éd.), *Critical citizens : Global support for democratic government*, Oxford : Oxford University Press, 1999.

OLDENBURG Ray, *The great good place : cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, New York & Marlowe : Publishers Group West, 1999.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « La politique du terrain : sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, n° 1, 1995, pp. 71-109.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Des restitutions pour quoi faire? », in Dayer Caroline, Schurmans Marie-Noëlle et Chamillot Maryvonne (éds), *La restitution des savoirs : un impensé des sciences sociales?*, Paris : L'Harmattan, 2014, pp. 37-51.

OSER Fritz et BIEDERMANN Horst, *Jugend ohne Politik*, Zurich : Rüegger Verlag, 2003.

OSSIPOW Laurence, « La restitution : contre-don, contre-enquête, contre chant », in Dayer Caroline, Schurmans Marie-Noëlle et Chamillot Maryvonne (éds), *La restitution des savoirs : un impensé des sciences sociales?*, Paris : L'Harmattan, 2014, pp. 153-170.

OSSIPOW Laurence, BERTHOD Marc-Antoine et AEBY Gaëlle, *Les miroirs de l'adolescence*, Lausanne : Antipodes, 2014.

OSSIPOW Laurence et AEBY Gaëlle, *Après un placement, les aléas de la transition à la vie adulte. Enquête auprès de personnes ayant été placées en foyer et en famille d'accueil dans le canton de Genève*, Delémont : Projets de recherche prioritaire du travail social, HES-SO, 2017-2019.

OSSIPOW Laurence et FELDER Maxime, «Ethnography of a political ritual: speeches given to new Swiss citizens by representatives of the state», *Citizenship studies*, n° 3-4, vol. 19, 2015, pp. 233-247.

OTTENHOF Reynald, «La responsabilidad penal de los menores en el orden interno e internacional», *Revue internationale de droit pénal*, n° 75, vol. 1, 2004, pp. 75-100.

OVCINA Cajacob, *Scoop it 2.0. Studie zur Mediennutzung und zur politischen Partizipation von Jugendlichen in der Schweiz und im Fürstentum Liechtenstein*, Coire: Hochschule für Technik und Wirtschaft HTW, 2014.

PARINI Lorena, *Le système de genre: introduction aux concepts et théories*, Zurich: Seismo, 2006.

PARINI Lorena et GIANNI Matteo, «Enjeux et modifications de la politique d'asile en Suisse de 1956 à nos jours», in Mahning Hans (éd.), *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*, Zurich: Seismo, 2005, pp. 189-252.

PASSY Florence, *L'action altruiste: contraintes et opportunités de l'engagement dans les mouvements sociaux (n° 183)*, Neuchâtel: Librairie Droz, 1998.

PATEMAN Carole, *Le contrat sexuel*, Paris: La Découverte, 2010.

PEW RESEARCH CENTER, *Millenials in Adulthood*, 2014, [www.pewsocialtrends.org/2014/03/07/millennials-in-adulthood/].

PERCHERON Annick, *L'univers politique des enfants*, Paris: Presses de Sciences Po, 1974.

PIETTE Albert, «Pour une anthropologie comparée des rituels contemporains», *Terrains*, n° 29, 1997, [<https://journals.openedition.org/terrain/3261>], consulté le 2 décembre 2017.

PIETTE Albert, «Fête, spectacle, cérémonie: des jeux de cadres», *Hermès*, vol. 43, 2005, pp. 39-46.

PIGUET Étienne, *L'immigration en Suisse. 60 ans d'entrouverture*, Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 2009.

PLOMB Fabrice et POGLIA MILETI Francesca, «L'argent en action chez les jeunes Suisses. Structures économiques, types d'échanges

- et comportements individuels», *Revue suisse de sociologie*, n° 41, vol. 2, 2015, pp. 201-221.
- PUGEAULT-CICCHELLI Catherine, CICCHELLI Vincenzo et RAGI Tariq (dir.), *Ce que nous savons des jeunes*, Paris: PUF, 2004.
- PUTNAM Robert, *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York: Simon & Schuster, 2000.
- QUINCHE Antoinette, «Le suffrage féminin en Suisse», *Revue française de science politique*, n° 3, vol. 4, 1954, pp. 580-588.
- RAUBER André, «Jeunesse libre: un mouvement de jeunes ouvriers et employés dans la tournante politique des années soixante», *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, n° 21, vol. 5, 2005, pp. 85-90.
- REED-DANAHAY Deborah, «The Vietnamese american Buddhist youth association a community of practice for learning civic skills», *Tsantsa*, n° 17, 2012, pp. 76-85.
- REY-BAERISWYL Marie-Christine et SIMONET Jean-Claude, *La qualité de vie dans la commune: diagnostic social participatif et prospectif sous forme de recherche-action. Recherche commanditée par la Commune de Marly*, Fribourg: HETS-FR, 2004-2008, [www.marly.ch/culture-loisirs-sport/marly-sympa-qualite-de-vie.html].
- REMER Marilyne, «*Living Theater*», *Le siècle rebelle, dictionnaire de la contestation au XX^e siècle*, Baume-les-Dames: Larousse-Bordas, 1999, pp. 347-348.
- RENAHY Nicolas, *Les gars du coin: enquête sur une jeunesse rurale*, Paris: La Découverte, 2005.
- RIBERT Évelyne, «Devenir français», *Communications*, n° 70, 2000, pp. 229-242, [<https://doi.org/10.3406/comm.2000.2071>].
- RIGHETTI Nicolas et GROSJEAN Pierre, *Calvin World*, Genève: Labor et Fides, 2009.
- RIVIÈRE Claude, *Les liturgies politiques*, Paris: PUF, 1988.
- RIVIÈRE Claude, *Les rites profanes*, Paris: PUF, 1995.
- ROSANVALLON Pierre, *La crise de l'État-providence*, Paris: Éditions du Seuil, 1992.

- ROSANVALLON Pierre, *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris: Éditions du Seuil, 1998.
- ROTHENBÜHLER Martina, EHRLER Franziska et KISSAU Kathrin, *CH@YOUPART, Politische Partizipation junger Erwachsener in der Schweiz*, Berne: FORS, 2012.
- ROUX Patricia, «Études genres: une perspective déstabilisatrice de l'ordre social sexué», in Modak Marianne et Tabin Jean-Pierre, *Penser le social*, Lausanne: Cahiers de l'ÉESP, 2006, pp. 25-38.
- SCHEHR Sébastien, «Processus de singularisation et formes de socialisation de la jeunesse», *Lien social et politiques*, n° 43, 2000, pp. 49-58.
- SCHOENI Céline, *Travail féminin: retour à l'ordre! L'offensive contre le travail des femmes durant la crise économique des années 1930*, Lausanne: Antipodes, 2012.
- SCIARINI Pascal, BALLMER-CAO Thanh-Huyen et LCHAT Romain, «Genre, âge et participation politique: les élections fédérales de 1995 dans le canton de Genève», *Revue suisse de science politique*, n° 3, vol. 7, 2001, pp. 83-98.
- SCIARINI Pascal, CAPPELLETTI Fabio, GOLDBERG Andreas et LANZ Andreas, «The Underexplored Species: Selective Participation in Direct Democratic Votes», *Revue Suisse de science politique*, n° 22, 2016, pp. 75-94, [<https://doi.org/10.1111/spsr.12178>].
- SCIARINI Pascal, NAI Alessandro et LANZ Simon, «Analyse de la votation fédérale du 30 novembre 2014», *VOX*, gfs.bern, 2014.
- SEARS David et VALENTINO Nicholas, «Politics Matters: Political Events as Catalysts for Preadult Socialization», *American Political Science Review*, n° 1, vol. 91, 1997, pp. 45-65.
- SEGALEN Martine, *Rites et rituels contemporains*, Paris: Nathan, 1998.
- SNODDY Shun, *Japan: Seijin & Identity*, [Travail de bachelor of Science], Worcester USA: Worcester Polytechnic Institute, 2013.
- TABIN Jean-Pierre et KNÜSEL René, *Lutter contre les pauvres. Les politiques face à la mendicité dans le canton de Vaud*, Lausanne: Éditions d'en bas, 2014.

TABIN Jean-Pierre et PERRIARD Anne, «Le rapport social d'âge dans les politiques sociales», *Interrogations?*, n° 19, Implication et réflexivité – II. Tenir une double posture, 2014, [www.revue-interrogations.org/Le-rapport-social-d-age-dans-les].

TAEWOO Nam, «Dual effects of the internet on political activism: Reinforcing and mobilizing», *Government Information Quarterly*, n° 1, vol. 29, 2012, pp. 90-97.

TIBERJ Vincent, «Voter ne suffit plus: Renouveau générationnel, rapport à l'élection et transformation de la participation politique», *Agora débats/jeunesses*, n° 86, 2020, pp. 143-159, [https://doi.org/10.3917/agora.086.0143].

TILLMAN Robin et BUDOWSKI Monica, «Inégalités et classes sociales en Suisse: quelle configuration?», *Swiss Journal of Sociology*, n° 2, vol. 32, 2007, pp. 193-212.

TIRONI Yuri, *Participation et citoyenneté des jeunes. La citoyenneté en jeu*, Lausanne: Cahiers de l'ÉESP, 2015.

THOMSIN Laurence, LE GOFF Jean-Marie et SAUVIN-DUGERDIL Claudine, «Les étapes du passage à la vie adulte en Suisse», *Espaces population société*, n° 1, 2004.

TOGNI Carola, *Le genre du chômage*, Lausanne: Antipodes, 2015.

TOURNIER Vincent, «Comment le vote vient aux jeunes. L'apprentissage de la norme électorale», *Agora*, n° 1, vol. 51, 2009, pp. 79-96.

TURNER Bryan, «Outline a theory of citizenship», *Sociology*, n° 2, vol. 24, 1990, pp. 189-217.

TURNER Victor, *Le phénomène rituel. Structure et contre-structure*, Paris: PUF, 1990 [1969].

ULMI Nic et HUBER Peter, *Les combattants suisses en Espagne républicaine (1936-1939)*, Lausanne: Antipodes, 2001.

VAN DE VELDE Cécile, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris: PUF, 2008.

VAN DE VELDE Cécile, *Sociologie des âges de la vie*, Paris: Nathan, 2015.

VAN GENNEP Arnold, *Les rites de passage*, Paris : Picard, 1981 (1^{re} éd. 1909).

VOEGELI Yvonne, « Suffrage féminin », *Dictionnaire historique de la Suisse*, [www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10380.php], consulté le 10 février 2014.

WALTER François, *Histoire de la Suisse. Certitudes et incertitudes du temps présent (de 1930 à nos jours) (vol. 5)*, Neuchâtel : Éditions Alphil – Presses universitaires suisses, 2010.

WEBER Anna, EBERHARD Jakob, CATTACIN Sandro et RADU Irina, « La participation politiques des jeunes adultes de nationalité suisse », *Young Adult Survey Switzerland (YASS)*, vol. n° 1, 2016, pp. 80-85.

WENDLING Thierry, *Ethnologie des joueurs d'échecs*, Paris : PUF, 2002.

WENDLING Thierry, « Du rite et des théories indigènes de l'action », *Ethnologie française*, hors-série, 2007, pp. 119-122.

WENDLING Thierry, « Un concours de cracher de noyaux de pruneau du Jeûne fédéral », *Revue historique neuchâteloise*, n° 3-4, 2010, pp. 249-259.

WIMMER Andrea et GLICK SCHILLER Nina, « Methodological nationalism and beyond : nation-state building, migration and the social sciences », *Global Networks*, n° 2, 2002, pp. 301-334.

WITTWER Stefan, *Politische Partizipation von Kindern und Jugendlichen in der Schweiz. Definition des Begriffs "Partizipation" und Bedürfnis-analyse über die politische Partizipation von Kindern und Jugendlichen in der Schweiz*, Berne : SAJV/CSAJ, 2015.

YUVAL-DAVIS Nira, « Women, Citizenship and Difference », *Feminist Review*, n° 57, 1997, pp. 4-27.

YUVAL-DAVIS Nira, *The Politics of Belonging. Intersectional Contestations*, Londres : SAGE Publications, 2011.

TABLES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Toutes les illustrations ont été réalisées par Jehan Khodl, jeune illustrateur genevois, né en 1994, diplômé du Centre de formation professionnelle arts de Genève.

Illustration 1 : L'huissier attestant du caractère officiel des promotions citoyennes en Ville de Genève	157
Illustration 2 : Le discours de la mairesse sur fond d'agapes à Meyrin	189
Illustration 3 : Prendre part aux débats du Conseil communal à Anières	207
Illustration 4 : « Donner de sa personne » à Marly, la grimpe nocturne du Pont de Pérolles	231
Illustration 5 : Fierté écologique à Bulle, visite de Gruyère Énergie	263
Illustration 6 : « Place au jeu ! » Le quizz de Dürdingen . . .	285

TABLE DES VIGNETTES

Vignette 1 : La vocation de la femme, par Albertine Necker de Saussure (1766-1845)	87
Vignette 2 : La success-story d'une initiative du Parlement des jeunes : les Noctambus	164
Vignette 3 : La chanson des 18 ans (tirée du film <i>18 ans, Meyrin et moi!</i> , 2010) d'après Boris Vian	195
Vignette 4 : Alice, collégienne, ville de Genève : l'heure des choix	344
Vignette 5 : Ricardo, apprenti, commune de Marly : des ambitions politiques	361

Vignette 6 : David, apprenti, ville de Genève: à 18 ans, on se range!	390
Vignette 7 : Julia, à l'École de commerce, commune de Meyrin: liberté et émancipation	397
Vignette 8 : Rebecca, collégienne, commune de Marly: ancrée dans la commune	409

TABLE DES SCHÉMAS

Schéma 1 : Synthèse du recueil de données complémentaires	32
---	----

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau des entretiens réalisés auprès des jeunes	37
Tableau 2 : Nationalité des participant-e-s aux cérémonies citoyennes	321

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Événements organisés dans les communes genevoises	300
Graphique 2 : Événements organisés dans les communes fribourgeoises	302
Graphique 3 : Dénomination des cérémonies genevoises	304
Graphique 4 : Dénomination des cérémonies fribourgeoises	305
Graphique 5 : Nationalités multiples des participant-e-s aux cérémonies citoyennes	321
Graphique 6 : Jeunes participant-e-s connaissant (ou non) des politicien-ne-s de leurs communes.	338
Graphique 7 : Types d'engagement des jeunes participant-e-s aux cérémonies citoyennes	403

ANNEXES

Annexe 1 : Présentation des observations des cérémonies citoyennes

	Marly	Bulle	Düdingen
Observations	2010 (nuit), 2011 (jour), 2012 (nuit)	2010 (Musée), 2011 (Gruyère Energie – héros paralympique), 2011, 2012 (Gruyère Energie)	2010, 2011
Films	2011 (+2010)	2012 (+2011)	(+2011)
Entretiens	2011 (+2012)	2011	2012
Description	2011 (+2012)	2011 (+2010 +2012)	2011

	Meyrin	Genève	Anières
Observations	2010 Film à Forum, 2011 danse rwandaise, 2012 capto- logue et humo- ristes locaux, 2013 (Harlem Shake)	2006, Eolo Morenzoni; Florence Foresti, 2008, Franz Weber, Astrid Betancourt, F. Recrosio, 2009, Fernand Melgar, Grand Corps Malade, 2010, Ada Mara, Pascal Couchepin, hommage à Matthieu Cramer, Marie-Thérèse Porchet, 2011 (Stéphane Hessel, Chum Mey, Eric Antoine, Yann Lambiel), 2012 (Jean Troillet, Michael Gregorio), 2013 (Grégoire Courtine), 2014 (Michel Pont, Yves Daccord, Vincent Kucholl et Vincent Veillon)	2011, 2012
Films	2012 (+2011)	2012 (+2008, 2009)	2012
Entretiens	2012	2012	2012
Description	2010, 2011, 2012	2006, 2012	2012

Annexe 2 : Présentation des jeunes interviewé-e-s

N°	Commune	N/C	Pseudonyme	h/f	date	Formation
1	Marly	1	Thomas	h	23.06.11	Collège
2	Marly	2	Hakim	h	28.06.11	Collège
3	Marly	3	Adrien	h	30.06.11	Collège
4	Marly	4	Carine et Audrey	f (2)	01.07.11	Collège
5	Marly	5	Ricardo (vignette)	h	01.07.11	Apprentissage
6	Marly	6	Michael	h	14.07.11	École des métiers
7	Marly	7	Helena	f	18.07.11	Collège
8	Marly	8	Jonas	h	13.08.11	Collège
9	Marly	9	Alban	h	31.08.11	Collège
10	Marly	10	Sacha	h	20.09.12	Collège
11	Marly	11	Alix	f	04.10.12	Collège
12	Marly	12	Sophia	f	04.10.12	École de commerce
13	Marly	13	Rebecca (vignette)	f	23.10.12	Collège
14	Bulle	1	Boris	h	01.12.11	École de commerce
15	Bulle	2	Zoé	f	07.12.11	Apprentissage
16	Bulle	3	Antony	h	07.12.11	Collège
17	Bulle	4	Yannis	h	19.12.11	Collège
18	Bulle	5	Magali	f	21.12.11	Collège
19	Bulle	6	Grégoire	h	22.12.11	Apprentissage
20	Bulle	7	Elsa	f	10.01.12	Collège
21	Bulle	8	Stéphane	h	02.02.12	Collège
22	Bulle	9	Déborah	f	10.02.12	Collège
23	Bulle	10	Marc	h	26.03.12	Collège
24	Bulle	11	Tristan	h	26.03.12	Collège
25	Bulle	12	Justin	h	11.04.12	Collège
26	Dudingén	1	Lukas	h	23.03.12	École de commerce
27	Dudingén	2	Jasmin	f	25.03.12	Apprentissage
28	Dudingén	3	Sarah	f	12.04.12	Collège
29	Dudingén	4	Fabian	h	19.04.12	Collège

30	Anières	1	Chloé	f	16.05.12	École de culture générale
31	Anières	2	Ian	h	16.05.12	Collège
32	Genève	1	Jenny	f	04.05.12	Collège
33	Genève	2	Maria	f	09.05.12	Collège
34	Genève	3	Solène	f	10.05.12	Collège
35	Genève	4	Benjamin	h	14.05.12	Collège
36	Genève	5	Carla	f	29.05.12	Collège
37	Genève	6	Dario	h	29.05.12	Collège
38	Genève	7	Florian	h	01.06.12	Collège
39	Genève	8	Roxanne	f	12.06.12	Collège
40	Genève	9	Jeremy	h	12.06.12	Sans formation (a arrêté sa formation d'horticulteur)
41	Genève	10	Alice (vignette)	f	20.06.12	Collège
42	Genève	11	Juliette	f	21.06.12	Collège
43	Genève	12	Jade	f	25.06.12	Collège
44	Genève	13	David (vignette)	h	26.06.12	CFC
45	Genève	14	Fanny	f	07.03.12	École de commerce
46	Genève	15	Marine	f	08.03.12	Collège
47	Genève	16	Mélanie	f	08.03.12	Collège
48	Genève	17	Morgane	f	09.03.12	CFC
49	Genève	18	Lea	f	09.03.12	Collège
50	Genève	19	Jessica	f	14.03.12	École de culture générale
51	Genève	20	Laetitia	f	19.03.12	Collège
52	Genève	21	Cindy	f	26.03.12	Collège
53	Genève	22	Tania	f	29.03.12	Collège
54	Genève	23	Anaïs	f	07.05.12	Collège
55	Genève	24	Sandro	h	10.05.12	Collège
56	Genève	25	Vanessa	f	10.05.12	Collège
57	Genève	26	Olivia	f	16.05.12	École de culture générale
58	Genève	27	Coralie	f	22.05.12	CFC
59	Genève	28	Aline	f	23.05.12	Collège
60	Genève	29	Gabriel	h	01.06.12	Collège

61	Genève	30	Ana	f	06.06.12	École de culture générale
62	Genève	33	Elias	h	12.03.12	Collège
63	Genève	34	Tim	h	12.03.12	Collège
64	Genève	35	Leila	f	19.03.12	École de commerce
65	Genève	36	Maude	f	15.03.12	École de commerce
66	Genève	37	Nils	h	05.04.12	Collège
67	Genève	38	Cyril	h	05.04.12	École de commerce
68	Genève	39	Yasmine	f	11.05.12	Collège
69	Genève	40	Célia	f	18.05.12	Collège
70	Genève	41	Antoine	h	18.05.12	Collège
71	Genève	42	Loïc	h	06.06.12	Collège
72	Meyrin	1	Oriane	f	20.06.12	École de culture générale
73	Meyrin	2	Julia (vignette)	f	20.06.12	École de commerce
74	Meyrin	3	Nora	f	25.06.12	Arts appliqués
75	Meyrin	4	Mathias	h	10.07.12	CFC
76	Meyrin	5	Samir	h	22.10.12	CFC
77	Meyrin	6	Léo	h	09.06.12	Collègue bilingue fr/ang
78	Meyrin	7	Claudia	f	14.06.12	École de commerce
79	Meyrin	8	Nadia	f	23.06.12	Collège
80	Meyrin	9	Sandrine	f	23.06.12	Collège
						Total
						80
						100.00%

Annexe 3 : Tableau des *focus groups* menés auprès des autorités politiques

Genève, 3.11.2011	<i>Focus group</i> et brainstorming concernant l'organisation de la cérémonie de 2012
Meyrin, 6.12.2013	<i>Focus group</i> avec les autorités et groupe d'organisation de la cérémonie
Anières, 30.04.2013	<i>Focus group</i> avec les autorités
Marly, 22.02.2013	<i>Focus group</i> avec les autorités
Bulle, 24.01.2014	<i>Focus group</i> avec les autorités

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉFACE	5
2. INTRODUCTION	11
Citoyenneté, transition à l'âge adulte et intérêt pour le/la politique	13
Cérémonie, rite, rituel, ritualisation	18
Une suisse?	25
La démarche et le dispositif méthodologique	29
Remerciements	39
PARTIE I. QUAND LE POLITIQUE SE MET EN SCÈNE	41
1. HISTOIRE DES PROMOTIONS CIVIQUES À GENÈVE (1924-2012)	43
Faire nation	45
Fondements de la Suisse moderne, citoyenneté et devoirs militaires	47
Les premières cérémonies prototypiques	49
Ritualisation laïque du passage à la majorité et réaffirmation du patriotisme	53
La polarisation politique de l'entre-deux-guerres	55
Un redémarrage des cérémonies en partie contesté	56
Participation des jeunes femmes et réaffirmation d'une citoyenneté genrée	61
Laïque et non militaire	64
Le maintien des femmes dans une position de subordination	69
Enfin des droits civiques pour les femmes!	80
Autonomisation des jeunes et contestation	89
Des citoyennes et des citoyens redevables	100
Objecteurs de conscience et « malaise généralisé »	105

L'essoufflement des promotions civiques	109
Une enquête sur les promotions civiques en Suisse	115
Abaissement de l'âge de la majorité civique et civile et ludification du rite	117
La pédagogie du vote	121
La Suisse dans le monde	124
Grabuge et provocation	125
Place au spectacle!	130
Vers l'octroi frileux de droits politiques aux étrangers et étrangères	139
Citoyenneté du monde et leçons de l'histoire	145
La réhabilitation symbolique d'un brigadiste	148
La défense du patrimoine ou de l'asile	152
Être citoyenne ou citoyen, c'est s'engager!	153
Entre autoréalisation et engagement	156
Le Parlement cantonal des jeunes	162
Un alpinisme engagé comme métaphore d'une citoyenneté apolitique	168
Prévention, cadeaux et photographies	171
Le spectacle comme clou de la soirée	172
Le point de vue des jeunes	173
Conclusion	179
Une ritualisation du pouvoir politique	179
Vers un élargissement des contours de la citoyenneté	183

2. PROMOTIONS, RÉCEPTIONS ET SOIRÉES CITOYENNES

À GENÈVE ET FRIBOURG	187
La commune de Meyrin	187
« Tu es l'acteur de ta vie » : la soirée des 18 ans du 20 mars 2010	190
Variantes	196
Constantes	198
Le point de vue des jeunes	199
Ritualisation à Meyrin : la jeunesse comme référence et point de mire	203
La commune d'Anières	206
L'évolution des soirées citoyennes	208

La « Soirée des jeunes qui atteindront leur majorité civile et civique en 2012 » du 6 mars 2012	212
Le point de vue des jeunes	219
Ritualisation à Anières: transmission et fiction	222
La commune de Marly	229
Dépoussiérer la formule	229
La nuit des promotions citoyennes de Marly du vendredi 15 mai 2009	237
La remise des diplômes et les discours des autorités	250
Le point de vue des jeunes	257
Ritualisation à Marly: une expérience totalisante	260
La commune de Bulle	262
Le rituel au musée, soirée du 27 novembre 2009	266
Le rituel en entreprise, soirée du 27 novembre 2010	268
Le point de vue des jeunes	277
Ritualisation à Bulle: effacement du rituel?	282
La commune de Düringen	284
<i>Begrüssungsabend für Bürger</i> du 13 novembre 2009	287
Le quizz	293
Le point de vue des jeunes	296
Ritualisation à Düringen: du jeu et des rituels	298
Les cérémonies et réceptions dans les cantons de Genève et de Fribourg	299
Les rituels dans l'agenda communal	300
Dénominations, lieux et activités	304
Pas de cérémonie sans discours	307
Des ritualisations avec ou sans implication des jeunes	313
Pas d'anniversaire sans convivialité ni cadeaux	314
Pas de droits civiques complets sans passeport suisse	318

PARTIE II. DÉPOLITISATION SUPPOSÉE DES JEUNES ET TRANSITION À L'ÂGE ADULTE 323

3. DES JEUNES MAJEUR·E·S FACE À LA POLITIQUE 325

Une préoccupation renouvelée	325
Âge, cohorte ou période?	326
Des jeunes né·e·s en Suisse dans les années 1990	329

Des sections jeunesse aux Parlements des jeunes	331
Participer aux promotions citoyennes	335
Une dynamique collective	336
Une soirée de bienvenue ou de départ?	341
Quels sentiments d'appartenance?	347
En quête d'information	351
Intéressé-e-s et critiques	353
« La politique, ça ne m'intéresse pas »	353
Voter, droit ou devoir?	355
Voter informé-e ou s'abstenir	357
L'autonomie contre le parti?	365
À la recherche du juste milieu	368
Prendre goût au débat	371
Critiques, mais pas protestataires	373
Des jeunes concerné-e-s, mais par quoi?	378
Quelle sensibilité aux inégalités socio-économiques?	381
Un modèle de « bonne citoyenneté » adulte?	383

4. TRANSITION À L'ÂGE ADULTE ET ENGAGEMENTS CITOYENS . . 387

L'adulte comme horizon	387
Devenir majeur-e	393
Rester dépendant-e-s	395
Faire « comme si »	402
Quelles formes d'engagement?	403
Expérimenter dans les associations de jeunesse et sportives	404
Communes urbaines, communes rurales	408
Être reconnu-e comme adulte dans le cadre religieux	413
Citoyen-e-s, mais pas encore adultes?	416

5. CONCLUSION:

À QUOI SERT LE RITUEL DES PROMOTIONS CITOYENNES? 419

BIBLIOGRAPHIE 431

Sources historiques	431
Archives municipales de la Ville de Genève	432
Sources manuscrites	432
Mémoires du Conseil municipal genevois	434

Comptes rendus de l'administration municipale de la Ville de Genève	436
Quotidiens genevois	437
<i>Le Courrier</i>	437
<i>Journal de Genève</i>	438
Autres sources	440
Archives de l'Union patriotique de Genève.	440
République et canton de Genève	440
Conseil de l'Europe	440
Commune de Vernier	440
<i>Tribune de Genève</i>	440
<i>La voix ouvrière</i>	441
<i>Gazette de Lausanne</i>	441
<i>Feuille fédérale</i>	441
Livres remis aux jeunes lors des cérémonies	441
Autres sources utilisées dans les chapitres 2 à 4 et dans la conclusion	441
Références	443
TABLES	461
Table des illustrations	461
Table des vignettes	461
Table des schémas	462
Table des tableaux	462
Table des graphiques	462
ANNEXES	463
Annexe 1 : Présentation des observations des cérémonies citoyennes	463
Annexe 2 : Présentation des jeunes interviewé·e·s	464
Annexe 3 : Tableau des <i>focus groups</i> menés auprès des autorités politiques	466

Impression
La Vallée – Aoste
Mars 2023

FORGER LA CITOYENNETÉ JUVÉNILE **ANTHROPOLOGIE D'UN RITUEL POLITIQUE**

Préoccupées par l'intérêt des jeunes pour la vie publique et la politique, les autorités des régimes démocratiques tentent d'agir sur la citoyenneté des jeunes. En Suisse, où la démocratie directe repose en premier lieu sur l'engagement citoyen au niveau de la commune, les autorités locales organisent, pour leurs jeunes qui atteignent l'âge de la majorité, des « promotions citoyennes ».

À partir d'une enquête anthropologique et historique sur ces rituels politiques observés durant plusieurs années dans six communes romandes, ce livre permet de comprendre quelles sont les représentations que les autorités communales se font de la citoyenneté juvénile et comment elles aimeraient contribuer à la forger. La parole est aussi laissée aux jeunes et permet de saisir leur propre perception du politique et leurs modes d'engagement. À l'heure où jeunes et élu·e·s peinent à se faire entendre notamment sur le sujet du dérèglement climatique, cette enquête permet de décortiquer la notion de citoyenneté et d'en dégager certains paradoxes : l'incitation à l'engagement social ou politique de jeunes déjà engagé·e·s mais pas à la manière classique (votation/élection) des dispositifs communaux, le souhait de renforcer le sentiment d'appartenance locale alors que les jeunes s'en éloignent pour habiter et se former ailleurs, la volonté de renouveler le corps politique mais sans en transformer les moyens d'exercice.

Isabelle Csupor est professeure associée HES, HES-SO/Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL), membre du LaReSS.

Maxime Felder est visiting fellow, Erasmus University Rotterdam (Pays-Bas) & chercheur associé au Laboratoire de sociologie urbaine (LASUR), École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

Laurence Ossipow est professeure ordinaire HES, HES-SO/Haute école de travail social (HETS-GE), membre du CERES.

Jehan Khodl a réalisé les illustrations.

ISBN 978-2-88901-180-3



9 782889 011803